



MAIRIE DE
Le Souzin



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

SITE FR 820 1669

B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE »

TOME I

Date de parution pour la version définitive (juin 2015)

2016-2021



Maître d'ouvrage et rédacteurs

Mairie de Le Pouzin (Ardèche)

Suivi de la démarche : Marig GROUAZEL

Structure porteuse : Mairie de Le Pouzin

Opérateur : Bureau d'études BIOTOPE, Agence Rhône-Alpes Auvergne

Rédaction du diagnostic écologique

Rédaction/coordination/cartographie : Fabien FROUIN et Amélie MACQ, chefs de projet Biotope

Contribution au diagnostic écologique (rédaction/cartographie) : Michel-Ange BOUCHET, botaniste ; Pierrick GIRAUDET, fauniste ; William BERNARD, entomologiste ; Benjamin ADAM et Olivann OMNES, faune aquatique.

Contributions (synthèse, relectures) : Danielle BOIVIN, Directrice d'études Biotope

Contributions externes au bureau d'études : Conservatoire Botanique du Massif Central, FRAPNA Ardèche, Groupes Chiroptères Rhône-Alpes, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Ardèche, les membres du comité pilotage et les participants au groupe de travail

Rédaction du diagnostic socio-économique

Rédaction/coordination/cartographie : Fabien FROUIN et Amélie MACQ, chef de projet

Contributions (appui, relecture) : Danielle BOIVIN, Directrice d'études Biotope

Contributions externes au bureau d'études : membres du comité pilotage et participants au groupe de travail

Crédits photographiques

Bureau d'études BIOTOPE sauf mention contraire

Référence à utiliser

BIOTOPE, MEDDE, 2015 - DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000, SITE FR 820 1669B25 : « ROMPON-OUVEZE-PAYRE ». Date de parution pour la version définitive (juin 2015). 504p

Version du	Modifiée par
Diagnostic écologique et socio-économique – Version du 20 mai 2015	Mme Marig GROUAZEL, Mme Martine GRIVAUD Contribution des membres du comité de pilotage suite comité de pilotage du 7 avril 2015 Version revue le 20 mai 2015,
Version définitive du 30/06/2015	Validé par copil du 18/06/2015
Approbation par Préfet en date du	AP n°
Période de validité :	
2016-2021	

Avant-propos

Le document d'objectifs du site « Rompon-Ouvèze-Payre » FR 8201669 est composé de 3 tomes : un tome 1, le document principal ; un tome 2 qui correspond à l'atlas cartographique, et un tome 3, composé des annexes :

- **Le tome 1 : DOCUMENT PRINCIPAL.** Il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site, et conformément à l'article R414-11 du code de l'environnement, il se compose : d'un rapport de présentation (diagnostics écologique et socio-économique, enjeux), des objectifs de développement durables au titre de Natura 2000, des propositions de mesures de toute nature, de cahiers des charges types, de la charte Natura 2000 du site, des modalités de suivi des mesures, des méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leurs états de conservation. Parallèlement au document principal, un document d'objectifs synthétique est rédigé.
- **Le tome 2 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE.** Ce document regroupe l'ensemble des cartes produites par le bureau d'études dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs (cartes de localisation du site Natura 2000, des habitats d'espèces, des habitats naturels d'intérêt communautaire, de l'état de conservation des habitats naturels, de l'occupation des sols, etc.).
- **Le tome 3 : ANNEXES.** Elles apportent une traçabilité des données scientifiques et parfois socio-économiques et de la procédure d'élaboration du DOCOB. Elles regroupent des données brutes et des études préparatoires aux diagnostics écologique et socio-économique (ex : fiches de prospection, listes d'espèces, comptes-rendus des consultations du diagnostic socio-économique, etc.); les comptes rendus des réunions de comités de pilotage et de groupes de travail, des plans et documents de diffusion et de communication, le Formulaire Standard de Données (FSD) mis à jour, etc.

Le document d'objectifs (les tomes 1, 2 et 3) est envoyé en format numérique à tous les membres du comité de pilotage local et mis à la disposition du public dans les 18 communes concernées par le site B25 (Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Priest, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Veyras). Il est également disponible sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes (DREAL Rhône-Alpes).

Sommaire

AVANT-PROPOS	4
SOMMAIRE	5
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES	10
INTRODUCTION	11
I. LES DIRECTIVES EUROPEENNES ET LE RESEAU NATURA 2000	13
I.1 ORIGINE ET CONTENU	13
I.2 LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »	13
I.3 LA DIRECTIVE « OISEAUX »	14
I.4 TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANÇAIS	17
I.5 LA LOI DTR ET NATURA 2000.....	18
II. LA DEMARCHE FRANÇAISE	19
II.1 LE DOCUMENT D’OBJECTIFS (DOCOB)	19
II.1.1 <i>Contenu du DOCOB</i>	19
II.1.2 <i>Elaboration du DOCOB</i>	20
II.2 LE COMITE DE PILOTAGE.....	20
II.3 LES OUTILS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB.....	21
II.3.1 <i>Les Contrats</i>	21
II.3.2 <i>La Charte Natura 2000</i>	23
II.3.3 <i>Les autres mesures incitatives</i>	23
III. NATURA 2000 EN ARDECHE	24
IV. PRESENTATION DU SITE D’IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (SIC) B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE ».. 25	
IV.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	25
IV.2 LA DESIGNATION DU SITE B25	26
IV.3 ZONE D’ETUDE DU SITE B25.....	28
IV.3.1 <i>Zone d’étude du site initial</i>	28
IV.3.2 <i>Zone d’étude du site B25</i>	28
IV.4 LE SITE B25 « ROMPON-OUVEZE-PAYRE » DANS LE RESEAU NATURA 2000	29
IV.5 CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE.....	30
IV.5.1 <i>Territoires administratifs</i>	30
IV.5.2 <i>Les zones d’inventaires en faveur de la biodiversité</i>	31
IV.5.3 <i>Les périmètres réglementaires</i>	33
IV.6 LES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE	35
IV.6.1 <i>Les documents d’urbanisme</i>	35
IV.6.2 <i>Les structures gestionnaires du bassin versant de l’Ouvèze</i>	40
IV.6.3 <i>Les outils de gestion du bassin versant de l’Ouvèze</i>	40
IV.6.4 <i>Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel</i>	50
V. PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	51
V.1 GEOLOGIE ET PEDOLOGIE	51
V.2 TOPOGRAPHIE	52
V.3 CLIMAT	53
V.4 CONTEXTE HYDROLOGIQUE	56
V.4.1 <i>Contexte hydrographique</i>	56
V.4.2 <i>Qualité de l’eau</i>	59

VI.	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE D'ETUDE DU SITE B25	61
VI.1	POPULATION LIEE AU SITE	61
VI.1.1	<i>Population permanente</i>	61
VI.1.2	<i>Population occasionnelle</i>	63
VI.2	LES INFRASTRUCTURES	64
VI.2.1	<i>Les axes de déplacement</i>	64
VI.2.2	<i>Réseau de transport d'électricité</i>	65
VI.2.3	<i>L'alimentation en eau potable (AEP)</i>	65
VI.2.4	<i>L'assainissement collectif et non collectif</i>	67
VI.3	USAGERS ET ACTIVITES	72
VI.3.1	<i>Les activités économiques</i>	73
VI.3.2	<i>Les activités sportives et de loisirs de pleine nature</i>	86
VI.3.3	<i>Conclusion sur les activités économiques et de loisirs</i>	102
VI.4	LES PROJETS EN DEVELOPPEMENT	103
VI.5	LA PERCEPTION DE LA DEMARCHE NATURA 2000 PAR LES ACTEURS ET LEURS ATTENTES	105
VII.	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE D'ETUDE.....	107
VII.1	LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS).....	107
VII.1.1	<i>Présentation générale</i>	107
VII.1.2	<i>Présentation détaillée des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires – Fiches habitats</i> 115	
VII.2	LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANNEXE II ET/OU IV ET/OU V DE LA DIRECTIVE HABITATS OU ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX) ET LEURS HABITATS.....	149
VII.2.1	<i>Synthèse des espèces de l'annexe II de la directive Habitats</i>	149
VII.2.2	<i>Présentation détaillée des espèces de l'annexe II de la directive Habitats – fiches espèces</i> ..	150
VII.2.3	<i>Présentation des mammifères des annexes II, IV et V du site B25</i>	204
VII.2.4	<i>Les oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux</i>	229
VII.2.5	<i>Les poissons et crustacés des annexes II et V du site B25</i>	238
VII.2.6	<i>Les insectes des annexes II et IV du site B25</i>	246
VII.2.7	<i>Les reptiles et amphibiens des annexes IV et V du site B25</i>	249
VII.3	HABITATS NATURELS NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE	251
VII.4	AUTRES ESPECES REMARQUABLES PRESENTES SUR LA ZONE D'ETUDE DU SITE B25.....	253
VII.4.1	<i>Espèces végétales remarquables présentes, dont les espèces de l'annexe V de la directive Habitats</i> 253	
VII.4.2	<i>Espèces animales remarquables</i>	255
VII.5	ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	263
VII.5.1	<i>Espèces végétales exotiques envahissantes</i>	263
VII.5.1	<i>Espèces animales exotiques envahissantes</i>	263
VIII.	ENJEUX DE CONSERVATION.....	264
VIII.1	IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX LIES AUX HABITATS NATURELS ET AUX ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRES.....	264
VIII.2	SYNTHESE DES ENJEUX HIERARCHISES PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX	273
VIII.3	MENACES POTENTIELLES ET AVEREES DES ACTIVITES SUR LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRES.....	279
IX.	OBJECTIFS DE CONSERVATION	283
X.	PROGRAMME D' ACTIONS	284
X.1	OUTILS RETENUS POUR LE DOCOB « ROMPON – OUVÈZE - PAYRE »	284
X.1.1	<i>Les mesures contractuelles</i>	284
X.1.2	<i>Les mesures non contractuelles</i>	284
X.1.3	<i>Autres outils ne relevant pas du cadre Natura 2000</i>	285
X.2	PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS	285
X.2.1	<i>Répartition thématique des actions</i>	285
X.2.2	<i>Tableau synthétique du programme d'actions</i>	287
X.3	FICHES ACTIONS.....	295

X.4	CAHIERS DES CHARGES	413
X.5	SYNTHESE DES COUTS ESTIMES DES ACTIONS POUR 6 ANS	444
X.6	CALENDRIER 2016-2021 DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	447
XI.	FORMULAIRE DE CHARTE NATURA 2000 DU SITE B25 « ROMPON – OUVEZE - PAYRE » (FR820 1669)	450
XI.1	GENERALITES	450
XI.1.1	<i>Réseau Natura 2000</i>	450
XI.1.2	<i>Charte Natura 2000</i>	450
XI.1.3	<i>Quels avantages ?</i>	450
XI.2	LES CATEGORIES D'ENGAGEMENTS ET DE RECOMMANDATIONS DE LA CHARTE	451
XI.2.1	<i>Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?</i>	452
XI.2.2	<i>Durée de validité d'une charte</i>	452
XI.3	PRESENTATION DU SITE B25 « ROMPON – OUVEZE - PAYRE » (FR820 1669)	453
XI.3.1	<i>Descriptif et enjeux du site</i>	453
XI.3.2	<i>Réglementations et mesures de protection dont le site fait l'objet</i>	457
XI.4	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION GENERAUX	459
XI.5	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION PAR MILIEUX	461
XI.6	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION GENERAUX POUR LES ACTIVITES	469
XI.7	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION PAR ACTIVITE	470
XII.	PROPOSITION DE MODIFICATION DU FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES (FSD)	481
XIII.	PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE B25	486
XIII.1	RAPPEL DES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE	488
XIII.2	RAPPEL DES ESPECES ET HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS SUR LA ZONE D'ETUDE	488
XIII.3	PROPOSITION N°1 : EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 A LA ZONE D'ETUDE.....	490
XIII.4	PROPOSITION N°2 : EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 A LA ZONE D'ETUDE ET A L'ENS DE LA BOISSINE 490	
XIII.5	REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PROPOSITIONS D'EXTENSION DU SITE B25.....	491
XIV.	BIBLIOGRAPHIE	498
XV.	INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS	500
XVI.	GLOSSAIRE	503

Liste des tableaux

Tableau 1 : Type de contrats pouvant être mis en œuvre et les financements français mobilisables pour les différents milieux.....	22
Tableau 2 : Liste des espèces ayant justifiées la désignation du site en Natura 2000, FSD 1999 (INPN).....	27
Tableau 3 : Liste d'habitats ayant justifiés la désignation du site en Natura 2000 (INPN).....	27
Tableau 4 : Superficies et répartition des entités du site B25 sur les 18 communes concernées par sa zone d'étude (Biotope, 2014).....	30
Tableau 5 : ZNIEFF situées dans la zone d'étude du site B25 (DREAL Rhône-Alpes).....	32
Tableau 6 : ZNIEFF situées à proximité du site B25 (DREAL Rhône-Alpes).....	32
Tableau 7 : Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques sur les communes de la zone d'étude (source : DRAC Rhône-Alpes).....	35
Tableau 8 : Résumé des documents d'urbanisme des communes et du zonage du site B25 (Biotope, 2012).....	37
Tableau 9 : caractéristiques des masses d'eau, cours d'eau du sous-bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon » (Source : site de l'agence de l'eau RMC, 2012).....	41
Tableau 10 : Problèmes et mesures du programme de mesure (Source : site de l'agence de l'eau RMC, 2012)..	42
Tableau 11 : Caractéristiques des masses d'eau souterraine en 2009 et programme de mesures associées (Source : site de l'agence de l'eau RMC, 2012).....	43
Tableau 12 : Objectifs et mesures d'action identifiés dans le contrat de rivière Ouvèze 2008-2015(Syndicat Ouvèze Vive, 2009).....	45
Tableau 13 : Principaux facteurs limitant et principales orientations de gestion piscicole (Source : Fédération de pêche d'Ardèche).....	48
Tableau 14: Segmentation du Mézayon (Syndicat Ouvèze Vive, 2006).....	57
Tableau 15: Segmentation de l'Ouvèze (Syndicat Ouvèze Vive, 2006).....	57
Tableau 16 : Résultats synthétiques de l'état des eaux des cours d'eau sur les sites de surveillance du sous-bassin (Source : Système d'Information sur l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée).....	59
Tableau 17 : État des eaux des stations du sous bassin Ouvèze-Payre-Lavézon (Source : Système d'Information sur l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée).....	60
Tableau 18 : Qualité écologique du Mézayon selon la méthode de l'IBGN en 2004. (Source : TERE0, 2006).....	60
Tableau 19 : Population permanente des communes incluses dans la zone d'étude du site (Source : INSEE, 2009).....	61
Tableau 20 : Evolution des parts de résidences secondaires et logements occasionnels dans le parc immobilier entre 1999 et 2009 (Source : Insee, 2009).....	63
Tableau 21 : Unités de production d'eau potable (Source : SEBP, 2011).....	66
Tableau 22 : Capacité nominale et type de traitement des stations d'épuration (Sources : contrat de rivière Ouvèze, consultation des communes et du syndicat mixte du Chambenier, site internet du SIAV).....	69
Tableau 23 : Part de la surface agricole et orientations technico-économiques des communes concernées par le site B25, en 2010 (Source : recensement agricole 2010, chambre d'agriculture).....	74
Tableau 24 : Offre d'hébergement des 18 communes concernées par le site B25 (Sources : Insee 2012 ; Site internet, Office de tourisme de Privas Rhône Vallées).....	82
Tableau 25 : Récapitulatif de la gestion de la pêche sportive sur le bassin versant.....	88
Tableau 26 : Données connues concernant l'activité cynégétique sur le territoire des 18 communes (n.d. : données non disponibles).....	94
Tableau 27 : Type et nombres de cavités recensées par communes (Inventaire des cavités souterraines, http://www.georisques.gouv.fr).....	95
Tableau 28 : Résumé des principales activités socio-économiques concernant directement le périmètre d'étude et effets sur les habitats et les espèces.....	102
Tableau 29 : Projets en développement sur ou à proximité du site d'étude.....	104
Tableau 30 : Présentation synthétique des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires présents sur la zone d'étude du site B25.....	109
Tableau 31 : Liste des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires de l'annexe II (hors oiseaux) présentes sur la zone d'étude du site B25.....	149
Tableau 32 : Liste des 15 cavités comprises pour partie dans la zone d'étude du site B25.....	205

<i>Tableau 33 : Espèces de chiroptères d'intérêt communautaire, inscrites aux annexes II et IV, présentes sur la zone d'étude du site B25</i>	206
<i>Tableau 34 : Cavités du site B25 où la présence du Grand rhinolophe est avérée</i>	211
<i>Tableau 35 : Cavités et habitation du site B25 où la présence du Petit rhinolophe est avérée</i>	213
<i>Tableau 36 : Cavités du site B25 où la présence du Rhinolophe euryale est avérée</i>	214
<i>Tableau 37 : Cavités du site B25 où la présence des Murins de grande taille est avérée</i>	215
<i>Tableau 38 : Cavités du site B25 où la présence du Minioptère de Schreibers est avérée</i>	216
<i>Tableau 39 : Cavités du site B25 où la présence du Murin de Bechstein est avérée</i>	216
<i>Tableau 40 : Cavités du site B25 où la présence du Murin à oreilles échancrées est avérée</i>	217
<i>Tableau 41 : Cavités du site B25 où la présence de la Barbastelle d'Europe est avérée</i>	218
<i>Tableau 42 : Synthèse des observations pour les gîtes d'importance communautaire (espèces annexes II et/ou IV de la Directive Habitat) et état de conservation de ces gîtes</i>	219
<i>Tableau 43 : Synthèse des observations effectuées par enregistrements en 2012 (source : Biotope, 2012), hors cavités</i>	220
<i>Tableau 44 : Présentation synthétique des espèces de mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire présentes sur la zone d'étude du site B25</i>	223
<i>Tableau 45 : Synthèse des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux présents sur la zone d'étude du site B25</i>	229
<i>Tableau 46 : Présentation synthétique des espèces de poissons et crustacés d'intérêt communautaire présentes sur la zone d'étude du site B25</i>	238
<i>Tableau 47 : Présentation synthétique des espèces d'insectes d'intérêt communautaire présentes sur la zone d'étude du site B25</i>	247
<i>Tableau 48 : Présentation synthétique des espèces de reptiles et amphibiens présentes sur la zone d'étude du site B25</i>	249
<i>Tableau 49 : Liste des habitats non d'intérêt communautaire sur la zone d'étude du site B25</i>	251
<i>Tableau 50 : Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur la zone d'étude du site B25 (CBNMC, 2009, 2010 et 2012)</i>	253
<i>Tableau 51 : Synthèse des données bibliographiques existantes sur les amphibiens et les reptiles du site d'étude</i>	255
<i>Tableau 52 : Synthèse des espèces d'insectes d'intérêt patrimonial identifiées sur le site B25</i>	258
<i>Tableau 53 : Espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur la zone d'étude</i>	263
<i>Tableau 54 : Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires (annexe I de la directive Habitats)</i>	265
<i>Tableau 55 : Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire annexes II de la directive Habitats</i>	267
<i>Tableau 56 : Hiérarchisation des enjeux par grands types de milieux, hors grottes</i>	273
<i>Tableau 57 : Hiérarchisation des enjeux pour les grottes (gîtes) à chiroptères (données Biotope, LPO Ardèche)</i>	276

Liste des figures

<i>Figure 1: Procédure de désignation des sites Natura 2000 (Source: Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 2011).....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 2: Les régions naturelles du département de l'Ardèche (Source : DDAF 07)</i>	<i>25</i>
<i>Figure 3: Localisation du site d'étude B25 "Rompon-Ouvèze-Payre".....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 4: Zonage Natura 2000 sur la région Rhône-Alpes (source : Biotope, 2014)</i>	<i>29</i>
<i>Figure 5: Ensoleillement et températures minimales et maximales moyennes mesurés sur la station météorologique de Montélimar en 2013</i>	<i>53</i>
<i>Figure 6: Graphique ombrothermique de la ville de Montélimar en 2013.....</i>	<i>54</i>
<i>Figure 7 : Répartition des précipitations sur le département de l'Ardèche et le bassin versant de l'Ouvèze (Syndicat Ouvèze Vive, 2008).....</i>	<i>55</i>
<i>Figure 8 : Avis reçu par les installations de la communauté de communes de Privas Rhône et Vallées depuis la création du service de contrôle (Source : Rapport du SPANC, 2010).....</i>	<i>70</i>
<i>Figure 9 : Occupation du sol des communes concernées par le site B25 (source : Corine Land Cover, 2006).....</i>	<i>72</i>
<i>Figure 10 : Evolution des surfaces agricoles des communes concernées par le site B25 (Source : Recensement agricole, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).....</i>	<i>73</i>
<i>Figure 11 : Nature et part de l'occupation du sol de la zone d'étude (Source : Corine Land Cover).....</i>	<i>75</i>
<i>Figure 12 : Domaine piscicole du bassin versant de l'Ouvèze et de la Payre (Source : fédération de pêche, site internet)</i>	<i>87</i>
<i>Figure 13 : Coupe schématique d'un terrier de Castor d'Europe (Source : ONCFS).....</i>	<i>225</i>

Introduction

Le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre» (FR8201669) est localisé en région Rhône-Alpes, dans l'est du département de l'Ardèche. Désigné en mars 1999 comme Site d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats du 21 mai 1992, il comprend à la fois des milieux humides et des habitats terrestres. Ces derniers correspondent majoritairement à des formations ouvertes : des pelouses calcaires bordées de chêne pubescent. En outre, de nombreuses grottes intégrées au site renferment plus de sept espèces de chiroptères.

Conscient de la richesse écologique de ce patrimoine naturel et de sa vulnérabilité, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a engagé la démarche d'élaboration du DOCOB afin de mettre en œuvre une gestion concertée du site.

Le 30 mars 2010, les collectivités locales rassemblées par la DDT07 ont ainsi élues la commune de Le Pouzin structure animatrice du document d'objectifs (DOCOB). Au vu des enjeux présents sur la vallée de l'Ouvèze, le périmètre d'étude a été étendu à des linéaires de cours d'eau. La zone d'étude, d'une superficie totale de 788,4 hectares, comprend :

- la surface de 629 ha du porté-à-connaissance de 1997 comprenant le plateau de Rompon, la Payre et sa ripisylve ainsi que 14 grottes ou cavités à Chiroptères ;
- Une surface théorique de 10 ha autour de chaque grotte (87 ha en raison de la superposition entre les zones tampons et les entités) ;
- Les cours d'eau du Mézayon et affluents (51,4 ha), Bayonne et ses affluents (Verdus et Fontaugier) (21,5ha). Une zone tampon de 10 mètres est définie de part et d'autre de chaque ruisseau.

Le document d'objectifs, rédigé pour l'ensemble de la zone d'étude du site B25, sera réalisé en quatre étapes :

- un diagnostic socio-économique ;
- Un diagnostic écologique ;
- La définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- La définition d'un programme d'actions.

Le développement durable des territoires est une volonté prioritaire de l'Union Européenne et de la France. C'est pourquoi les activités socio-économiques du site sont intégrées à l'analyse des enjeux. La validation finale du Document d'Objectifs est votée par les membres du comité de pilotage local.

Fiche synthétique du site B25

Nom officiel du site B25 : « Rompon-Ouvèze-Payre »

Numéro officiel du site B25 : FR 8201669

Date de première transmission du site B25 au ministère par le préfet : 22/06/1998

Date de première publication de l'Europe: 19/07/2006

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE

Localisation du site B25 : Département de l'Ardèche, Région Rhône-Alpes

Périmètre initial du site B25 porté à connaissance de 1997: plateau de Rompon, Payre et ripisylve, 14 grottes à chiroptères.

Superficie officielle (FSD) de 1995 du site B25actuel au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE et actualisé en 2005: 639 hectares

Périmètre d'étude : plateau de Rompon, Payre et ripisylve, 14 grottes à chiroptères, Mézayon et affluents, Verdus, Bayonne, Fontaugier.

Superficie de la zone d'étude du site B25 : 788,4 hectares

Superficie validée par le comité de pilotage : 1026,50 ha

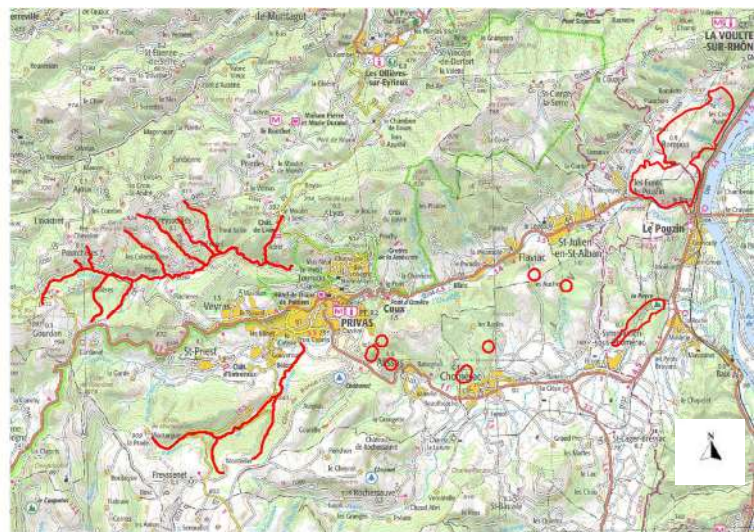
Communes de la zone d'étude du site B25 : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, St-Symphorien-sous-Chomérac, Veyras,

Préfet coordonnateur : Préfet de l'Ardèche

Président du comité de pilotage du site B25élupendant la période d'élaboration du DOCOB : Monsieur Alain MARTIN, maire de Le Pouzin

Structure animatrice : Commune de Le Pouzin

Rédacteur du DOCOB : Bureau d'études Biotope
Validation du DOCOB : 18 juin 2015



Zone d'étude du site B25 (Biotope, 2012)



Grand Murin, espèce d'intérêt communautaire (© Biotope)

I. Les directives européennes et le réseau Natura 2000

I.1 Origine et contenu

L'application de la directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992 et de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 modifiée par celle du 30 novembre 2009 a conduit à la constitution d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites naturels ou semi-naturels remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Le but n'est pas de sanctuariser ces milieux mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de ces deux directives européennes :

- La directive « Habitats » portant sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. La désignation par la France de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) est le résultat de cette directive.
- La directive « Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) ont été créées dans le cadre de cette directive.

Le réseau Natura 2000 participe au développement durable. Il favorise le maintien, l'adoption et le développement de pratiques qui permettent la conservation ou la restauration de la qualité des espaces naturels et de la vie rurale. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

I.2 La Directive « Habitats-Faune-Flore »

La directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats - Faune - Flore » ou plus simplement Directive « Habitats » porte sur la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens.

Chaque Etat membre est chargé d'identifier sur son territoire des sites importants pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Une première liste de « propositions de Sites d'Importance Communautaire » (pSIC) a ainsi été établie par chacun des Etats membres. La Commission Européenne a ensuite arrêté en accord avec chacun des Etats membres, la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Ceux-ci seront ensuite désignés par les Etats en Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Cette directive crée, pour chacun des Etats membres, l'obligation de préserver les habitats naturels (listés en Annexe I) et les espèces (hors oiseaux - listés en Annexe II, IV et V) qualifiés d'intérêt communautaire (ou d'intérêt européen). En fonction des annexes des mesures différentes sont à entreprendre par les Etats membres. Ainsi :

- l'annexe I de la directive Habitats liste les habitats naturels d'intérêt communautaire

dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation, et l'annexe II de la même directive liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation. De façon plus précise, le réseau, formé par des sites abritant des types d'habitats naturels figurant à l'annexe I et des habitats des espèces figurant à l'annexe II, doit assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces concernés dans leur aire de répartition naturelle (article 3, DIRECTIVE 92/43/CEE).

- l'annexe IV liste les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte des espèces animales figurant à l'annexe IV, dans leur aire de répartition naturelle, (article 12, DIRECTIVE 92/43/CEE).
- l'annexe V liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion. Si les États membres l'estiment nécessaire, ils prennent des mesures pour que le prélèvement dans la nature de spécimens des espèces de la faune et de la flore sauvages figurant à l'annexe V, ainsi que leur exploitation, soit compatible avec leur maintien dans un état de conservation favorable. (article 14, DIRECTIVE 92/43/CEE).

La plupart des espèces figurant à l'annexe II sont reprises à l'annexe IV.

En novembre 2011, la France avait désigné 1 369 sites terrestres au titre de la Directive Habitats, couvrant près de 8,5% du territoire national (Source : Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - MEDDTL, Août 2012). A ceux-ci vient s'ajouter un important réseau de sites marins dont la mise en place est en cours (207 sites désignés pour une surface totale de 4,1 millions d'hectares).

I.3 La Directive « Oiseaux »

La directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (anciennement 79/409/CEE du 2 avril 1979) dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne. Dans chaque pays de l'Union Européenne, les sites les plus adaptés à la conservation de ces espèces et de leurs habitats sont désignés en « Zones de Protection Spéciale » (ZPS). La désignation de ces zones est basée sur des inventaires, notamment sur celui des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Cette directive établit un système général de protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres. Elle a pour objet de protéger et de gérer ces espèces ainsi que d'en réglementer la chasse, la capture, la mise à mort et la commercialisation (art.1). Elle oblige à prendre les mesures nécessaires pour maintenir les populations d'oiseaux à un niveau qui corresponde aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles (art.2).

En outre, cette directive permet la conservation des habitats d'espèces (art.3 & 4). La désignation en ZPS concerne alors des territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe I et des espèces migratrices dont la venue est régulière. Elle oblige à prendre les mesures appropriées pour éviter la pollution ou la détérioration des habitats et les perturbations significatives des oiseaux (Hindermeyer X., 2002).

Sept (dans la nouvelle directive) annexes fournissent des précisions sur les espèces concernées et la réglementation associée. Les deux annexes principales sont :

- L'Annexe I qui énumère les espèces les plus menacées devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- L'Annexe II qui fixe la liste des espèces qui peuvent faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale.

En mai 2011, la France avait désigné 384 ZPS terrestres, couvrant environ 8% du territoire national (Source : Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - MEDDTL, Août 2012). A celles-ci viennent s'ajouter les 73 ZPS marines couvrant 34 914 ha.

☞ Au total, le réseau Natura 2000 en France est constitué de 1753 sites terrestres désignés au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux », ce qui représente 12,55% de la surface du territoire national. A cela viennent s'ajouter 207 sites marins, couvrant une superficie de 4,1 millions d'hectares (Source : Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - MEDDTL, Août 2012).

PROCÉDURES DE DÉSIGNATION

des sites Natura 2000

(nouveau site ou modification de site existant)



Procédures communes

1

Concertations locales sous l'égide du préfet

2

Proposition de site transmise au MEDDTL*
(et au ministère de la Défense si terrains militaires ou sites marins)

3

Concertations interministérielles

Suite de la procédure « Habitats »

Envoi à la Commission
d'une proposition de site
(PSIC)

La Commission évalue la
cohérence des propositions lors
de séminaires biogéographiques
(délai 15 mois minimum)

Publication JOUE** ;
Liste des Sites d'Importance
Communautaire
(Sic)

Arrêté Ministériel
Zones Spéciales de Conservation
(ZSC)

Fin de procédure

Suite de la procédure « Oiseaux »

Arrêté Ministériel
Zones de Protection Spéciale
(ZPS)

Notification à la commission

Fin de procédure

Figure 1: Procédure de désignation des sites Natura 2000 (Source: Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 2011)

I.4 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau NATURA 2000, de telle façon qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer. Récemment, de nouveaux textes sont venus clarifier la position de la France, suite à un certain nombre de manquements sanctionnés par la cour de justice européenne (transposition incorrecte des paragraphes 2 et 3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Il s'agit notamment de la loi « responsabilité environnementale » (Loi n° 2008-757 du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement) qui modifie les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000. Celles-ci sont précisées par la Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le nouveau dispositif s'articule autour de deux listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- d'une part, la liste nationale de référence fixée à l'article R. 414-19 (I) d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- D'autre part, la première liste locale définie par arrêté préfectoral afin de tenir compte des enjeux particuliers au plan local des sites Natura 2000.

Le deuxième décret du 16/08/2011 établit une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement. Les préfets ont à valider la seconde liste locale d'activités prises dans cette seconde liste nationale.

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande. Ces activités peuvent relever d'une autorisation, déclaration ou approbation à la charge de l'Etat mais aussi d'une collectivité territoriale, d'un groupement de collectivité ou de tout autre organisme délégataire d'un service public.

Exceptionnellement, le Préfet peut décider de soumettre à évaluation d'incidences tout projet qui ne figurerait pas sur une des trois listes mais qui serait tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Cette mesure, dite "clause de sauvegarde" ou "mesure filet", est prévue au IV bis de l'article L414-4 du code de l'environnement.

☞ Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-26).

I.5 La loi DTR et Natura 2000

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule que le président est désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent le démarrage de la rédaction du document d'objectifs.

Avec cette loi, le portage de l'élaboration des DOCOBs et de l'animation est proposé aux collectivités territoriales. A défaut, le portage est assuré par l'Etat. En Ardèche, depuis 1995, existe une co-présidence ainsi que des conventions de partenariat entre collectivités et Etat.

Le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'Environnement précise ces changements.

II. La démarche française

La démarche pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires n'a pas été fixée par l'Union Européenne. La méthode à suivre est donc définie par chaque Etat membre indépendamment. En France, pour chaque site Natura 2000, un comité de pilotage local est créé notamment pour conduire l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB).

II.1 Le Document d'Objectifs (DOCOB)

II.1.1 Contenu du DOCOB

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB).

Ce document, issu d'un processus de concertation entre les acteurs locaux, fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par les décrets n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels, ces espèces et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- Un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du Code de l'Environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- Réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- Réalisation d'un diagnostic écologique ;
- Définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- Elaboration d'un programme d'actions et d'une charte.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du Code de l'Environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors d'une réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique à 3 ans de ce plan de gestion concerté est prévue. Le document d'objectifs peut être consulté librement dans les mairies concernées par le site Natura 2000.

II.1.2 Elaboration du DOCOB

Dans un premier temps, le Préfet constitue un comité de pilotage (1), organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000 dont la présidence est assurée par un élu ou l'Etat. L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 est confiée à la collectivité territoriale porteuse ou est assurée par l'Etat. Le DOCOB est constitué dans le cadre du comité de pilotage (2 et 4) par la structure animatrice (3). L'approbation (5) du DOCOB permet ensuite la mise en œuvre des actions proposées (6). Pour la phase d'animation du DOCOB, les représentants des collectivités et EPCI élisent une collectivité territoriale, structure animatrice et le président du comité de pilotage. A défaut, l'animation est portée par l'Etat. Les missions de la collectivité seront déterminées dans la convention signée avec l'Etat.

La collectivité territoriale en charge de la mise en œuvre du DOCOB a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site. Elle a également un rôle particulier de mise en place de contrats ou autres mesures contractuelles et d'adhésions à la charte auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaitent.

En ce qui concerne le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre », **la mairie de Le Pouzin a été élue structure animatrice du DOCOB**. La rédaction du DOCOB a été confiée à Biotope, bureau d'études en environnement. Celui-ci est chargé de l'animation des étapes d'élaboration du DOCOB, et de réaliser le cas échéant des expertises scientifiques complémentaires aux études déjà disponibles. Biotope est chargé de l'élaboration du document d'objectifs avec l'appui des groupes de travail locaux, du comité de pilotage et des services de l'Etat.

II.2 Le Comité de pilotage

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local (COPIL) qui est l'instance officielle de concertation. Il conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 concerné.

Présidé par un élu local ou à défaut par le préfet de département, cette instance regroupe l'ensemble des acteurs concernés (article R. 414-8 du Code de l'Environnement) :

- des administrations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ;
- Des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site ;
- Des concessionnaires d'ouvrages publics ;
- Des gestionnaires d'infrastructures ;
- Des organismes consulaires ;

- Des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles ;
- Des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme ;
- Des associations de protection de la nature ;
- Des propriétaires ;
- Etc.

Le comité de pilotage peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site. Le comité peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

II.3 Les outils pour la mise en œuvre du DOCOB

II.3.1 Les Contrats

Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre l'Etat et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil, etc.). Sa durée est de cinq ans.

Le contrat Natura 2000 bénéficie de financements nationaux (Etat, établissements publics, collectivités) mais également communautaires (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER).

Le contrat doit respecter les cahiers des charges prévus dans le document d'objectifs, et contient notamment (article R414-13 du Code de l'Environnement, modifié par le décret du 15 mai 2008) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, des engagements visant à atteindre les objectifs de conservation et de restauration du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat. Des contrôles sont également réalisés par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui gère le financement des mesures contractuelles.

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Quatre grands types de contrats existent :

- les **mesures agri-environnementales territorialisées** (MAEt Natura 2000) sont exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernent que les surfaces agricoles déclarées à la PAC ;
- Les **contrats Natura 2000 forestiers** permettent aux pétitionnaires en forêts de production, de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, sur des parcelles incluses dans le périmètre d'un site Natura 2000 ;
- Les **contrats Natura 2000 ni agricoles-ni forestiers** ;
- Les **contrats Natura 2000 marins** sont mobilisables sur le domaine public maritime (DPM) inclus dans un site Natura 2000.

Tableau 1 : Type de contrats pouvant être mis en œuvre et les financements français mobilisables pour les différents milieux

Contrat	Type de milieu	Pétitionnaires	Ministère financeur
Mesures agri-environnementales territorialisées	Agricole	Exploitants agricoles pour des surfaces agricoles déclarées à la PAC	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)
Contrats Natura 2000 forestiers	Forestier	Propriétaires forestiers	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Natura 2000 ni agricoles-ni forestiers	Terrestre non forestier et non agricole	Propriétaires excepté propriétaire de parcelles déclarées à la PAC	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

La circulaire du 27 avril 2012 vient annuler et remplacer la circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007. Elle expose les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement.

Les contrats en milieux agricoles

Les contrats en milieux agricoles peuvent prendre la forme de **mesures agri-environnementales territorialisées**, exclusivement destinées aux exploitants agricoles et ne concernant que les surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les MAEt sont rémunérées sur la base d'un surcoût/ manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Les contrats agricoles sont cofinancés par le Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par des fonds européens (FEADER).

Les contrats hors milieux agricoles

★ Les contrats en milieux forestiers

Le contrat Natura 2000 forestier finance les investissements non productifs en forêt et espaces boisés. Tout type de forêts de production, quel que soit son statut de propriété, peut bénéficier des aides communautaires au titre de l'article 49 du règlement CE n° 1698-2005 concernant le soutien au développement rural (mesure 227). Les contreparties nationales mobilisent des crédits du MEDDE et du FEADER mais peuvent également mobiliser des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics.

★ *Les contrats hors milieux agricoles et forestiers*

Une liste de mesures concernant les « contrats Natura 2000 ni agricole - ni forestier » a également été établie au niveau national en 2012. Le contrat Natura 2000 ni agricole - ni forestier finance des investissements ou des actions d'entretien non productif. Ces actions peuvent être financées au titre de la mesure 323B. La contrepartie nationale mobilise les crédits du MEDDE et du FEADER.

II.3.2 La Charte Natura 2000

Généralités

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des territoires ruraux, dite loi « DTR », a introduit un nouvel outil contractuel : la charte Natura 2000.

La charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire. Elle est constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces.

La charte Natura 2000 est signée pour des engagements d'une durée de 5 ans.

☞ Une circulaire conjointe du Ministère de l'Écologie et du Ministère de l'Agriculture DNP/SDEN N° 2007 N° 1/DGFAR/SDER/C2007-5023 en date du 30 avril 2007 précise les modalités d'établissement de cette charte.

Forme et contenu

La charte Natura 2000 se présente sous la forme d'un document inclus au document d'objectifs du site Natura 2000.

La charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site Natura 2000. Elle contient ainsi par types de milieux présents sur le site :

- de manière optionnelle, un ensemble de recommandations (non contrôlables) propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens ;
- Un ensemble d'engagements (contrôlables), rédigés de manière simple et précise, qui constituent le corps de la charte et auxquels peut adhérer tout propriétaire/ayant droit du site.

Les engagements de la charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la charte ouvre toutefois droit à une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) des parcelles concernées. Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable, ouvrant droit notamment aux aides publiques. Ces avantages impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte.

II.3.3 Les autres mesures incitatives

D'autres mesures incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;

III. Natura 2000 en Ardèche

Le département de l'Ardèche compte 24 sites « Natura 2000 » dont 21 désignés au titre de la Directive « Habitats ». Ces sites couvrent une superficie d'environ 49 552 Ha, soit 8,9% du département. En outre, trois sites ont été désignés au titre de la Directive « Oiseaux » et couvrent une superficie d'environ 6165 Ha soit 1,11% du territoire ardéchois.

Les Comités de pilotage

Créée en 1994, le comité de pilotage départemental Natura 2000 ardéchois avait pour mission de valider la méthode de travail retenue pour le département de l'Ardèche. Il s'est réuni au moins une fois par an afin de permettre à ses membres et invités d'être informés de l'avancement de la procédure. Depuis 2006, ce comité est fusionné à la Commission Départementale Nature, Paysages et sites.

En outre, un comité de pilotage est prévu pour chaque site, le préfet en assurant la présidence. Depuis 2006, par rapport à la loi sur le « développement des territoires ruraux », le décret 2006-922 du 26 juillet 2006 prévoit que la présidence du Copil soit proposée aux élus locaux. Ce comité regroupe les membres et invités du Comité départemental et les acteurs spécifiques du site concerné. Il crée également des groupes de travail thématiques ou géographiques qui réfléchissent sur l'élaboration des programmes d'actions.

- ➔ **Actuellement, l'Ardèche compte 23 comités de pilotage locaux (dont 1 pour 2 sites) et plus de 40 groupes de travail, soit plus de 1400 personnes associées à la démarche.**

Les Documents d'objectifs

Pour chaque site ardéchois, un document d'objectifs est prévu. Le lancement de l'élaboration de ces documents a débuté en 1997 et n'est actuellement pas achevé.

Une fois élaboré, le comité de pilotage local du site approuve le document d'objectifs en séance. Le Préfet transmet les documents d'objectifs aux communes concernées ainsi qu'à la structure intercommunale ayant été partenaire de la rédaction pour la validation du programme d'actions. Puis le Préfet consulte les EPCI et les communes sur la zone d'étude du site proposé à la transmission selon les modalités du décret du 5 août 2005 consolidant la version du décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001.

Les documents d'objectifs validés sont ensuite consultables :

- en DREAL Rhône-Alpes,
- en DDT,
- en préfecture,
- en mairie
- à la collectivité partenaire de la rédaction du document d'objectifs

- ➔ **En 2013, 16 documents d'objectifs sont à ce jour validés par les comités de pilotage tandis que 8 sont en cours de rédaction.**

IV. Présentation du Site d'Importance Communautaire (SIC) B25 « Rompon-Ouvèze-Payre »

IV.1 Situation géographique

Localisé en Ardèche, au sein de la vallée de l'Ouvèze, à la limite avec la Drôme, le site se situe à environ 25 kilomètres au sud-ouest de Valence et à une trentaine de kilomètres au nord de Montélimar.

La zone d'étude du site B25 se situe au sein du Moyen-Vivarais, l'un des 5 ensembles géographiques traditionnellement associés à l'Ardèche. Cette région naturelle correspond globalement aux bassins des trois rivières, Ouvèze, Payre et Lavézon, qui alimentent le Rhône. Elle est entourée par le plateau du Coiron au sud, le col de l'Escrinet à l'ouest, et les contreforts des Boutières au nord.

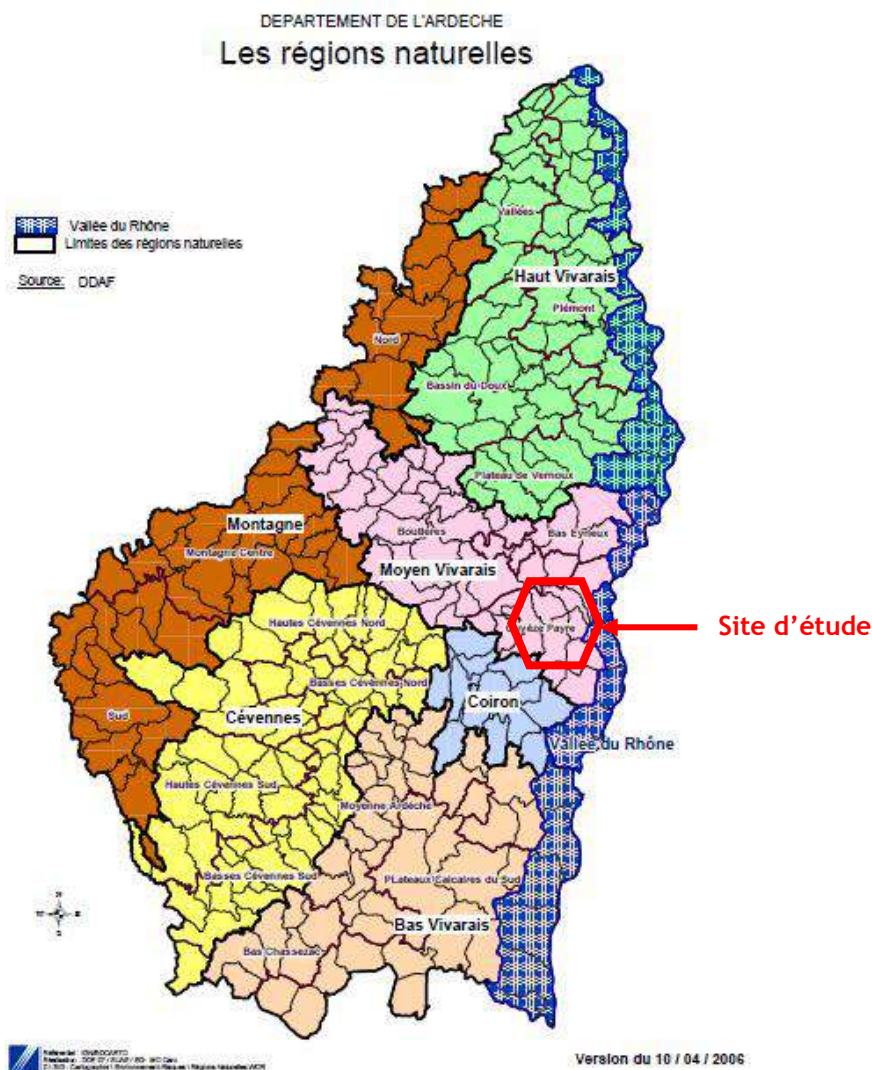


Figure 2: Les régions naturelles du département de l'Ardèche (Source : DDAF 07)

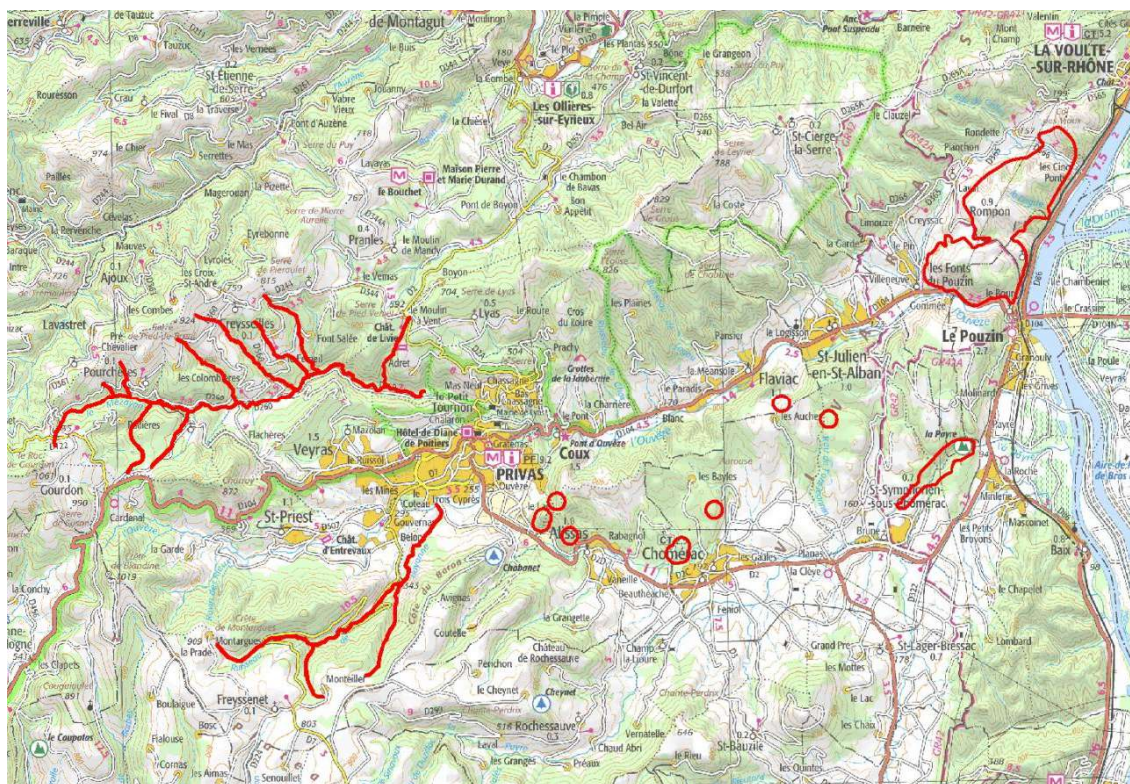


Figure 3: Localisation du site d'étude B25 "Rompon-Ouvèze-Payre"

IV.2 La désignation du site B25

Le site B25 a été proposé comme Site d'intérêt Communautaire (SIC) en mars 1999 en raison de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Le site était alors composé de trois entités principales :

- le plateau calcaire de Rompon, peu anthropisé, présente essentiellement des habitats ouverts menacés par la fermeture du milieu ;
- Des cours d'eau relativement peu affectés par l'urbanisation. La Payre est composée d'une ripisylve riche mais fragile abritant une faune remarquable. La proximité avec le Rhône favorise la présence de certaines espèces aquatiques comme le Castor d'Europe ;
- De nombreuses cavités favorables aux chiroptères. L'une d'entre elles, connue sous le nom de Grotte de Meysset, constitue notamment un site important de parturition pour plusieurs espèces remarquables.

Neuf habitats, dont deux prioritaires, et quatorze espèces faunistiques, dont une prioritaire, ont ainsi justifiés la désignation du site en Natura 2000.

Selon le Formulaire Standard de Données (FSD) transmis à la Commission européenne en 1999, la vulnérabilité du site reposait, lors de sa désignation, sur la qualité de l'eau et la fermeture des milieux. Aujourd'hui, la qualité des cours d'eau de la vallée de l'Ouvèze semble s'être nettement améliorée, même si les assèchements récurrents restent un enjeu majeur pour la faune piscicole. Les prélèvements d'eau potable font l'objet d'études et de réévaluation, ils seront redéfinis prochainement sur toute la vallée de l'Ouvèze. Les déficits hydriques et les impacts sur le milieu devraient ainsi être réduits.

Le présent document vise ainsi à diagnostiquer les éventuelles pressions et menaces du site, en mettant

l'accent sur l'état hydrique des cours d'eau et la problématique de fermeture des milieux.

Tableau 2 : Liste des espèces ayant justifiées la désignation du site en Natura 2000, FSD 1999 (INPN)

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code Natura 2000
Chiroptères	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Murin de Beichstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323
Mammifères aquatiques	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
Poissons	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	1131
	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138
Libellules	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041
Papillons	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
	Ecaille chinée *	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1075

Tableau 3 : Liste d'habitats ayant justifiés la désignation du site en Natura 2000 (INPN)

Habitat	Code Natura 2000
Rocher et falaise calcaire	8210
Rivière à débit intermittent	3290
Forêt méditerranéenne de Chêne vert	9340
Matorral à Genévrier oxycédre	5210
Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	92A0
Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire	5110
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)*	6210
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	6220
Grotte non exploitée par le tourisme	8310

IV.3 Zone d'étude du site B25

IV.3.1 Zone d'étude du site initial

cf. Atlas cartographique, cartes n°1 et 3

Selon le porté-à-connaissance de 1997, le site comprend le plateau calcaire de Rompon d'une superficie de 557 hectares, 14 grottes à chauves-souris, ainsi que la Payre et sa ripisylve d'une superficie de 69 hectares. **Au total, le site couvre une superficie de 629 hectares.**

IV.3.2 Zone d'étude du site B25

cf. atlas cartographique, cartes n°2 et 3

La zone d'étude du site B25 correspond à la zone d'étude du site initial, auquel s'ajoute pour les grottes à chiroptères une zone tampon de 10 hectares. D'autre part, les cours d'eau du Mézayon, de la Bayonne et leurs affluents respectifs sont particulièrement intéressants pour l'ichtyofaune (poissons) et l'Ecrevisse à pattes blanches, espèce classée en annexe II de la Directive « Habitats ». C'est pourquoi, la zone d'étude a été élargie à ces ruisseaux afin de prendre en compte ces espèces ainsi que leurs habitats.

La zone d'étude, d'une superficie totale de 788,4 hectares, comprend donc :

- la surface initiale de 628 ha comprenant le plateau de Rompon, la Payre et sa ripisylve ainsi que 14 grottes ou cavités à Chiroptères ;
- Une zone tampon de 10 ha autour de chacune des 14 grottes (87 ha) ;
- Les cours d'eau du Mézayon et affluents (51,4 ha), Bayonne et ses affluents (Verdus et Fontaugier) (21,5 ha). Une zone tampon de 10 mètres est définie de part et d'autre de chaque ruisseau.

Des inventaires de terrain et une synthèse de données bibliographiques ont été menés sur la zone d'étude du site de 788,4 ha afin de préciser la liste des espèces patrimoniales qui les fréquentent.

IV.4 Le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » dans le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est très étendu au sein de la région Rhône-Alpes avec 130 sites répertoriés (Figure 4).

L'Ardèche compte 24 sites Natura 2000 dont 3 désignés au titre de la Directive « Oiseaux ».

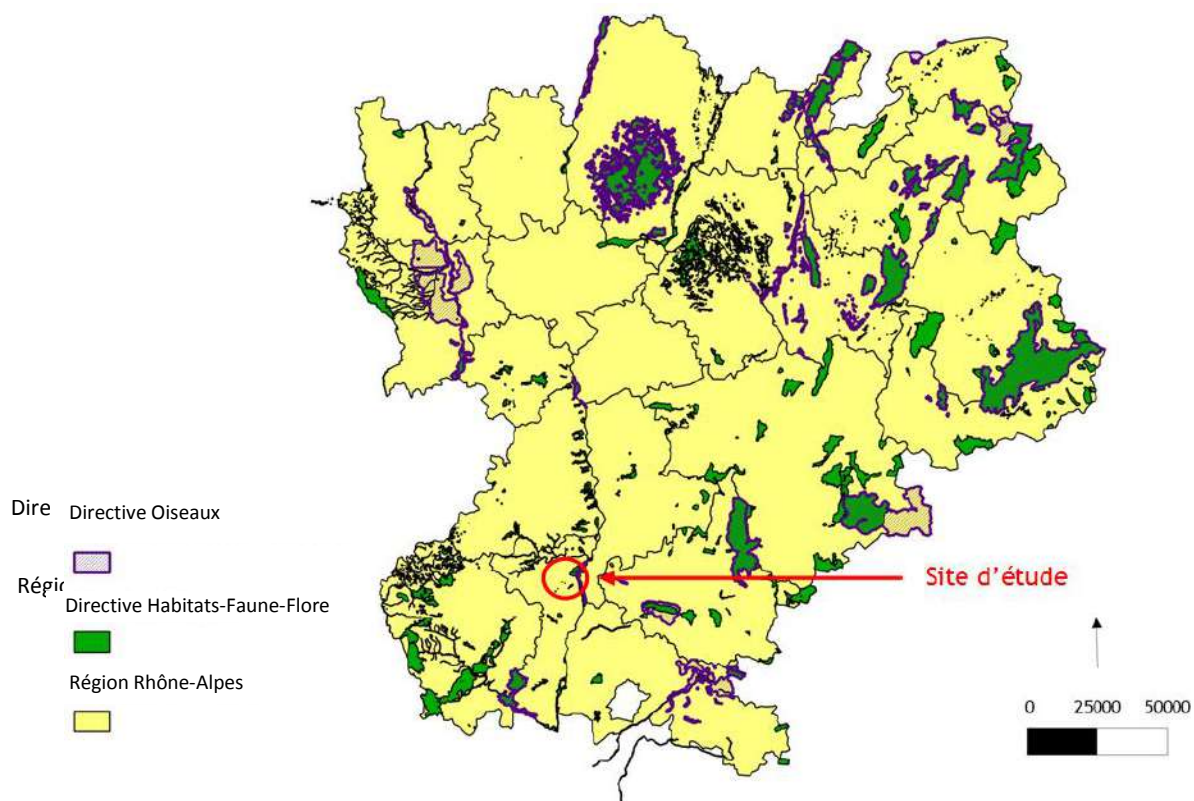


Figure 4: Zonage Natura 2000 sur la région Rhône-Alpes (source : Biotope, 2014)

Le site B25 est ainsi localisé à proximité de trois autres sites Natura 2000 :

- Au nord de la zone d'étude du site B25 se trouve le site B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » (FR820 1658), désigné en 1999 au titre de la Directive « Habitats ». Le SIC possède de nombreuses zones de remous et de tourbillons (affouillements) favorisant certaines espèces aquatiques. Le long de la rivière, le dépôt de sable a rendu possible le boisement en forêt de bois blanc. Les gorges exposent leurs falaises riches en espèces de reptiles et de rapaces. Sur la Corniche de l'Eyrieux, se trouvent plusieurs types de landes à cistes ou à genêts, ainsi que des boisements de hêtre sur basalte.
- Deux autres sites sont localisés à l'est de la zone d'étude : l'un désigné au titre de la Directive « Habitats », le site D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR820 1677), l'autre désigné au titre de la Directive « Oiseaux », le site ZPS12 « Printegarde » (FR821 2010). Les forêts alluviales du Rhône constituent une des richesses de la vallée du Rhône qui tendent à se raréfier dans la partie aval du

fleuve, et les forêts alluviales du site constituent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Le site de Printegarde est quant à lui une réserve de chasse et de faune sauvage également désignée Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel du 6 janvier 2005. Du fait de la diversité de ses habitats, le site accueille une multitude d'espèces d'oiseaux, qu'ils s'agissent d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration.

IV.5 Contexte administratif et réglementaire

IV.5.1 Territoires administratifs

cf. atlas cartographique, cartes n° 9a et 9b

La zone d'étude du site B25 comprend 18 communes ardéchoises : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freysenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, St-Symphorien-sous-Chomérac et Veyras. La plupart de celles-ci (14) font parti de la communauté de communes de Privas Rhône et Vallées. La commune de La Voulte-sur-Rhône appartient à la communauté de communes Confluences Drôme Ardèche qui regroupe actuellement 4 communes ardéchoises et 3 drômoises. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche a été créée. Elle regroupe les communautés de communes Privas Rhône et Vallées et Eyrieux aux Serres. Les communes de Pranles et la Voulte-sur-Rhône ont été rattachées à cette communauté d'agglomération. Les communes de Baix et Saint-Symphorien-sous-Chomérac font quant à elles partie de la communauté de communes de Barrès Coiron (*cf.* tableau 4).

La zone d'étude du site Natura 2000 B25 représente 3,3% de la surface totale des 18 communes concernées. Les communes comprenant une large part de la zone d'étude du site Natura 2000 sont : Rompon, avec près de 20% de son territoire occupé par la zone d'étude, et Le Pouzin avec près de 12% de son territoire concerné. Les communes les moins touchées sont Pranles et La Voulte-sur-Rhône avec 0,1% de leur territoire en zone d'étude.

Tableau 4 : Superficies et répartition des entités du site B25 sur les 18 communes concernées par sa zone d'étude (Biotope, 2014)

Communes de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche

Communes de la communauté de commune Barrès-Coiron

Communes	Superficie communale totale (km ²)	Superficie communale totale (ha)	Nombre de grottes du site B25 initial	Superficie de la commune couverte par la zone d'étude du site B25 (ha)	Pourcentage du territoire communal inclus dans la zone d'étude du site B25 (%)	Entités concernées
Alissas	12,43	1244,8	1	18	1,4	Zone tampons de 5 grottes
Chomérac	19	1938,2	5	30,3	1,6	Zone tampons de 6 grottes
Coux	12	1206,7	1	6,8	0,6	Zone tampon d'une grotte
Creysseilles	10	1024,7	-	23,7	2,3	Mézayon et affluents
Flaviac	13	1300,4	1	10	1,2	Zone tampon d'une grotte

Communes	Superficie communale totale (km ²)	Superficie communale totale (ha)	Nombre de grottes du site B25 initial	Superficie de la commune couverte par la zone d'étude du site B25 (ha)	Pourcentage du territoire communal inclus dans la zone d'étude du site B25 (%)	Entités concernées
Freysenet	10	959,8	-	10,2	0,8	Bayonne et affluents
La Voulte-sur-Rhône	10	997,4	-	0,84	0,1	Plateau de Rompon
Le Pouzin	13	1111,7	-	131	11,8	Plateau de Rompon
Lyas	8	813,7	-	6,8	0,8	Mézayon et affluents
Pourchères	8	787,9	-	16,2	2,1	Mézayon et affluents
Pranles	29	2907,3	-	2,8	0,1	Mézayon et affluents
Privas	12	1206,2	2	18,8	1,6	Bayonne et affluents et zones tampons de 3 grottes
Rompon	22	2231,1	1	440,9	19,8	Plateau de Rompon, Payre et zone tampon d'une grotte qui se superpose en totalité avec le Plateau de Rompon
St-Julien-en-St-Alban	10	1043,3	1	9,6	0,9	Payre
St Priest	19	1979,7	-	6,2	0,3	Bayonne et affluents
Veyras	8	780,2	-	1,6	0,2	Mézayon et affluents
Baix	17	1751,4	-	18,8	1,1	Payre
St-Symphorien-sous-Chomérac	8	796,3	1	35	4,4	Payre et zone tampon d'une grotte
TOTAL	240,43	24 080,8	13	787,54	3,3	-

IV.5.2 Les zones d'inventaires en faveur de la biodiversité

ZNIEFF

cf. Atlas cartographique, carte n°6

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Une unité écologique homogène est un espace possédant une combinaison constante de caractères physiques, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée. On y trouve un ou plusieurs habitats rares et/ou remarquables, justifiant une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

Une ZNIEFF de type II est un territoire qui contient des milieux naturels riches et peu modifiés formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes liaisons entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques d'homogénéité dans leur structure ou leur fonctionnement. Les ZNIEFF de type II contiennent fréquemment des zones de type I.

Le site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est situé dans le périmètre de six ZNIEFF de type I et de deux ZNIEFF de type II. De nombreuses autres ZNIEFF sont localisées à proximité de la zone d'étude (*cf.* tableaux 5 et 6).

Tableau 5 : ZNIEFF situées dans la zone d'étude du site B25 (DREAL Rhône-Alpes)

Nom de la ZNIEFF	Type ZNIEFF	N° régional	Eléments du site B25 concerné
Ruisseau du Mézayon	1	0700-0040	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Bois de Prévieux	1	0700-0009	Ruisseaux de Bayonne, Verdus et Fontaugier
Côte du Baron, grotte de Verdus	1	0700-0002	Ruisseaux de Bayonne, Verdus et Fontaugier
Plateau des Gras, serre de Gouvernement	1	0700-0002	La Payre et sa ripisylve, grottes
Gorge de la payre	1	0700-0017	La Payre et sa ripisylve
Plateau de Rompon, grotte de Meysset	1	0700-0004	Plateau de rompon
Bassin de l'Eyrieux	2	0705	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Ligne de crête de Mezillac au col de l'Escrinet	2	0707	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Plateau et contreforts du Coiron	2	0709	Ruisseaux de Bayonne, Verdus et Fontaugier

Tableau 6 : ZNIEFF situées à proximité du site B25 (DREAL Rhône-Alpes)

Nom de la ZNIEFF	Type ZNIEFF	N° régional	Eléments du site B25 situé à proximité
Ruisseau de l'Auzène	1	07050001	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Grottes de Charbonnouse	1	07050005	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Grottes du Serret	1	07050004	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Ruisseau Boyon	1	07050011	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Ruisseau de Lyas, ruisseau de l'Ubac	1	07000036	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Grottes de la Jaubernie	1	07000037	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Ligne de crête du rocher de la Paillère au serre de Suson	1	07070003	Ruisseau du Mézayon et ses affluents
Crêtes du col de l'Escrinet au serre des fourches	1	07090010	Ruisseaux de Bayonne, Verdus et Fontaugier
Partie centrale du plateau du Coiron	1	07090005	Ruisseaux de Bayonne, Verdus et Fontaugier
Haute vallée de la Payre	1	07090003	Ruisseaux de Bayonne, Verdus et Fontaugier
Prairies de Celles-les-Bains	1	07000016	Plateau de Rompon
Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit Rhône	1	26010015	La Payre et sa ripisylve
Le Rhône à Baix et Saulce-sur-Rhône	1	26010005	La Payre et sa ripisylve
Bassins versants de la Volane, de la Dorne et de la Bezorgues	2	0708	Le Mézayon et ses affluents, ruisseaux de Bayonne, Verdus et Fontaugier

Nom de la ZNIEFF	Type ZNIEFF	N° régional	Eléments du site B25 situé à proximité
Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales	2	2601	Plateau de Rompon, la Payre et sa ripisylve

ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)

cf. Atlas cartographique, carte n°6

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire. Leur inventaire a été établi par le ministère de l'Environnement suite à l'adoption de la directive européenne dite "Directive Oiseaux". La région Rhône-Alpes compte actuellement 19 ZICO dont trois situées en Ardèche.

Concernant la zone d'étude du site B25, les parties amont des ruisseaux du Mézayon et de la Bayonne sont comprises dans la ZICO « Col de l'Escrinet » (n° RA05), tandis que le plateau de Rompon est localisé à proximité de la ZICO « Val de Drôme les Ramières » (n° RA04) qui s'étend sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Inventaire des zones humides

cf. Atlas cartographique_carte n°15

Les informations disponibles sur le secteur proviennent du contrat rivière de la vallée de l'Ouvèze et de l'inventaire départemental des zones humides (Carmen, 2015). La liste présentée ne se prétend donc pas exhaustive.

Onze zones humides ont été répertoriées sur la vallée de l'Ouvèze. La première zone est de type bras mort. Elle se situe au niveau du lieu dit « La Piscine » qui est connectée au cours d'eau de manière occasionnelle. Des boisements riverains, où poussent des Saules blancs et subissant des crues régulières, ont également été recensés en amont du pont de Mûre, du Gaucher et du pont de Selve ainsi que sur la commune de Rochemaure. Enfin, des prairies humides se sont développées en amont des Bros, en aval du Pré du Roi et sur le lieu-dit des Foulons.

IV.5.3 Les périmètres réglementaires

Sites classés et inscrits

cf. Atlas cartographique_carte n°8

L'inscription et le classement d'un site repose sur la loi du 2 mai 1930, intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'environnement et vise la protection des monuments naturels et des sites «du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire». Le classement ou l'inscription d'un site permet de reconnaître officiellement sa valeur et de mettre son évolution sous la responsabilité et le contrôle de l'État.

★ *Les sites inscrits*

L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. C'est une garantie minimale de protection qui impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance en cas de travaux. L'architecte des bâtiments de France émet un avis sur les projets de construction ou de démolition.

L'Ardèche compte 44 sites inscrits dont le site du « Château de Livier » (SI212), situé en partie dans la zone d'étude du site B25, au niveau de l'un des affluents du Mézayon. Plusieurs autres sites inscrits avoisinent le site B25 :

- Roc de gourdon (SI186), situé à cheval sur les communes de Pourchères, Ajoux et Gourdon ;
- Sommet de la colline du Mont Toulon (SI213), Privas ;
- Ferme saint-clair et ses abords (SI212), Privas ;
- Grottes de la Jaubernie (SI193), Coux ;
- Chapelle de Challiac et ses abords immédiats (SI215), Saint-Julien-en-Saint-Alban ;
- Château de Liviers (SI201), Lyas ;
- Hameau des celliers (SI216), Saint-Julien-en-Saint-Alban.

★ *Sites classés*

C'est un statut fort de protection qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site. Le classement est réservé aux paysages remarquables. Si des opérations sont prévues, elles doivent recevoir l'approbation du préfet ou du ministère selon le cas.

Camping, caravaning, affichage publicitaire et implantation de lignes électriques sont interdits sur les sites classés.

Aucun site classé n'a cependant été localisé à proximité ou à l'intérieur de la zone d'étude du site B25.

Monuments historiques

cf. Atlas cartographique_carte n°8

Le couvent des chèvres surplombant Le Pouzin est un monument historique remarquable du site B25. Il a été inscrit au Monument historique par arrêté du 31 mai 1927. Il ne reste aujourd'hui que des ruines de ce monastère construit en 977 pour abriter une confrérie de l'ordre de Cluny. Une grande partie du prieuré a été détruit lors des guerres de religions au XVI^e siècle par les huguenots. Toutefois, un corps de bâtiment sur deux étages et encore couvert subsiste toujours. Mis à part son rôle religieux, cet édifice idéalement situé en aplomb de la vallée avait également pour fonction de servir de refuge, de lieu d'observation ou de défense. Aujourd'hui, il offre tout simplement un magnifique panorama aux marcheurs qui s'y aventurent.

Plusieurs autres édifices sont protégés au titre des monuments historiques sur les communes de la zone d'étude. Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Liste des édifices protégés au titre des monuments historiques sur les communes de la zone d'étude (source : DRAC Rhône-Alpes)

Communes	Monuments	Date de l'arrêté pour l'inscription ou le classement
Coux	Pont de l'Ouvèze	2 décembre 1932
Le Pouzin	Reste de l'Abbaye de Rompon - Couvent des chèvres Pont Romain	31 mai 1927 30 décembre 1998
Pourchères	Eglise	8 mars 1982
Privas	Borne militaire gallo-romaine dans le jardin de la préfecture Ancien hôtel de Diane de Poitiers (porte et tourelle d'escalier) Pont de l'Ouvèze	26 septembre 1903 5 avril 1935 9 mars 1923
St Priest	Anciennes mines de fer Château d'Entrevaux (façade, toitures et quelques pièces)	10 juillet 1995 28 avril 1970
Baix	Auverge La Cardinale Croix de chemin Fontaine et lavoir Tour de l'horloge	13 décembre 1982 20 janvier 1983 29 août 1984 5 décembre 1984
Pranles	Eglise Maison de Pierre et Marie Durand	12 avril 1927 23 sept. 1969
La Voulte-sur-Rhône	Ancienne fonderie Château Fontaine publique	2 avril 1996 et 5 juillet 1996 16 août 1923 et 31 mai 1927 6 décembre 1982

IV.6 Les outils de planification et de gestion du territoire

IV.6.1 Les documents d'urbanisme

Carte communale, POS, PLU et RNU : occupation du sol

cf. Atlas cartographique_carte n° 10

Le **Plan d'Occupation des Sols (POS)** est un document d'aménagement communal qui détermine l'affectation dominante des sols d'une commune et édicte les prescriptions relatives à l'implantation de constructions. Les POS sont, depuis le début des années 2000, remplacés par **des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**. Le territoire de la commune est alors divisé en zones désignées chacune par un code et décrites dans le document d'urbanisme. On y distingue :

- les zones urbanisées constructibles dites zones U ;

- Les zones à urbaniser qui seront constructibles à plus ou moins long terme, appelées zones AU ;
- Les zones agricoles où des bâtiments agricoles peuvent être édifiés (zones A) ;
- Et enfin les zones naturelles et forestières (zone N).

Lorsque la commune ne possède aucun de ces deux documents d'urbanisme, celle-ci est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui fixe les règles générales applicables, en dehors de la production agricole, en matière d'utilisation du sol. Elle peut alors se doter d'une **carte communale** déterminant les modalités d'application des règles générales du règlement national d'urbanisme (RNU). Elle délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Sur les dix-huit communes concernées par le site B25, sept possèdent un PLU, six un POS, et deux une carte communale (CC) (cf. tableau 8). Les communes de Lyas, Pourchères et Freyssenet ne possèdent aucun document d'urbanisme et appliquent par conséquent le code de l'urbanisme au cas par cas.

La prise en compte du site B25 dans ces différents documents peut varier selon la commune.

Les parcelles incluses dans la zone d'étude du site B25 sont toutes classées comme zone naturelle ou agricole et sont par conséquent exemptes de l'urbanisation des communes (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Résumé des documents d'urbanisme des communes et du zonage du site B25 (Biotope, 2012)

Commune	Document d'urbanisme en vigueur	Document en projet	Éléments du site concerné	Zonage(s) au niveau du site B25
Alissas	PLU	-	Grotte	N : zone naturelle
Baix	PLU	-	Payre et sa ripisylve	ND : zone naturelle à protéger
Chomérac	PLU	-	Grottes	N : zones naturelles, équipées ou non, qu'il convient de protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique ou écologique Np : les constructions devront être conformes aux dispositions réglementaires de la ZPPAUP
Coux	PLU	-	Grotte	Np : zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, de l'existence d'une exploitation forestière ou de leur caractère d'espaces naturels
Creysselles	CC	-		Hors zone constructible
Flaviac	PLU	-	Grotte	Nsr : N : zone naturelle, d'intérêt scientifique (ZNIEFF) et zone naturelle à risque d'érosion
Freysenet	Pas de document d'urbanisme	-	Ruisseaux de verdus, Bayonne et Fontaugier	-
Lyas	Pas de document d'urbanisme	-	Mézayon	-
Pourchères	Pas de document d'urbanisme	-	Mézayon	-
Le Pouzin	POS	-	Plateau de Rompon	ND : zone naturelle en raison de ses sites, du milieu naturel, et de l'intérêt esthétique ou écologique de l'environnement
Pranles	CC	-	Mézayon	Hors zone constructible
Privas	PLU	-	Ruisseau de Verdus, Grottes	N : zones naturelles et forestières
Rompon	POS	PLU	Plateau de Rompon, Payre et sa ripisylve	ND : zone naturelle non équipée qu'il convient de protéger, NDc

Commune	Document d'urbanisme en vigueur	Document en projet	Éléments du site concerné	Zonage(s) au niveau du site B25
St-Julien-en-St-Alban	POS	PLU	Payre et sa ripisylve	ND : zone naturelle à protéger
St-Priest	POS	PLU	Ruisseaux de Verdus, Bayonne et Fontaugier	N : zone naturelle non équipée où la réhabilitation des constructions est autorisée Ns : zone naturelle sensible A : zone agricole
St-Symphorien-sous-Chomérac	PLU	-	Payre et sa ripisylve, grotte	N : zone naturelle protégée, inconstructible
Veyras	POS	-	Mézayon	NC : zone agricole ND : zone naturelle Nda : zone protégée
La Voulte-sur-Rhône	POS	PLU	Plateau de Rompon	ND : Zone naturelle protégée en raison soit de l'existence de risques naturels ou de nuisances, soit en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages ou de leur intérêt écologique

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)

L'Ardèche, comme la plupart des départements du sud-est de la France, est affectée régulièrement par des pluies à caractère exceptionnel. Ces phénomènes résultent d'une descente d'air froid polaire sur le proche atlantique qui, se déplaçant vers l'est, entre en contact avec une remontée d'air chaud venant du sud. Le tout bute sur un anticyclone centré sur l'Europe centrale et la bordure ouest suit précisément le bord de la vallée du Rhône, d'où un blocage des pluies le long de cette vallée, notamment sur les Cévennes.

Créé en 1995 par la Loi « Barnier », le Plan de Prévention des Risques (PPR) est régi par le code de l'environnement article L562-1 et suivants. Il s'agit d'un document prescrit et approuvé par l'Etat (Préfet de département). Il a pour but :

- d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque ;
- D'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, les limiter dans les autres zones inondables ;
- De prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions existantes ;
- De prescrire les mesures de protection et de prévention collectives ;
- De préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

Le PPRI, Plan de Prévention des Risques Inondation, est la version propre au risque inondation. C'est un document stratégique cartographique et réglementaire qui définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence.

Le bassin versant de l'Ouvèze, situé sur les contreforts est du Massif Central, est de forme très allongée, et s'étend sur une superficie de 125 km². La rivière parcourt 26 km entre sa source au Roc de Gourdon (1061 m d'altitude) et la confluence (84 m d'altitude). Il s'agit d'une rivière cévenole réputée pour la rapidité et la soudaineté de sa montée.

A la suite de violentes crues, le syndicat intercommunal de l'Ouvèze a été créé en janvier 1969. Ce syndicat a entrepris de nombreux travaux (travaux de recalibrage, construction de pièges à embâcles, destruction de seuils, etc.) de manière à améliorer la gestion des crues de la rivière et limiter leurs impacts.

Sur le territoire communal de Privas, le lit de la rivière est étroit et encaissé. Les débordements sont très localisés et affectent peu de zones habitées. A partir du pont romain de Coux, dans la vallée de l'Ouvèze, les villages sont construits le long de la route principale D104 reliant Le Pouzin à Aubenas en passant par Privas. Des hameaux sont construits en rive droite au pied des escarpements rocheux et reliés à la rive gauche par des ponts et passerelles qui sont souvent les seuls chemins d'accès. En cas de crue, ces hameaux sont parfois inaccessibles.

Bien qu'elles soient bien souvent insuffisantes pour faire déborder l'Ouvèze, les fortes pluies peuvent toutefois faire déborder les petits ruisseaux, ravins, et affluents de l'Ouvèze. Ainsi, afin de parer au mieux à ces risques d'inondation, **la plupart des communes du bassin versant de l'Ouvèze se sont dotées d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).**

Le PPRI a été approuvé par le préfet de l'Ardèche, le 12 mars 2003, pour les communes de Coux, Flaviac, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Rompon, Le Pouzin et Privas. Par la suite, les communes concernées par un PPRI devront le décliner au sein d'un Plan Communal de Secours (PCS) permettant de mettre en œuvre de la façon la plus simple et la mieux adaptée possible les opérations d'évacuation de la commune en cas de crue.

Sur le bassin de l'Ouvèze, le risque d'inondation reste limité à la partie aval du cours d'eau, laquelle comprend le camping de Privas et de Coux. Globalement, les risques d'inondation touchent en grande partie des infrastructures et ceux encourus par la population restent très limités.

Les cours d'eau inclus dans la zone d'étude du site B25 (cours d'eau du Mézayon, de la Bayonne et leurs affluents) ne font l'objet d'aucun PPRI exception faite pour la Payre dont le PPRI est actuellement en cours d'élaboration.

IV.6.2 Les structures gestionnaires du bassin versant de l'Ouvèze

Source : Gest'eau, commune de Le Pouzin

Le Service Assainissement et Rivières de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, gère le bassin versant de l'Ouvèze et ses affluents (dont le Mézayon et la Bayonne). Ce bassin versant s'étant sur 185 km² avec une orientation ouest-est et une pente moyenne de 1,29%.

Un deuxième syndicat travaille plus spécifiquement sur la Payre : le Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Payre et de ses affluents. Il s'agit aujourd'hui d'un syndicat mixte en charge de la mise en œuvre d'un plan d'entretien des berges du cours d'eau (cf. ci-dessous).

IV.6.3 Les outils de gestion du bassin versant de l'Ouvèze

Cette partie s'appuie sur les informations transmises lors des consultations par les acteurs locaux, ainsi que d'une recherche bibliographique et la consultation des sites internet des structures citées.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE est un document de planification à long terme qui donne pour six ans et pour chaque bassin hydrographique métropolitain, les orientations générales (objectifs et stratégies) à respecter concernant la préservation et la gestion des milieux aquatiques, ainsi que de la ressource en eau. L'objectif étant d'atteindre le bon état, c'est-à-dire que la ressource en eau doit répondre conjointement aux deux critères de « bon état chimique » et de « bon état écologique ».

Les cours d'eau du site de « Rompon-Ouvèze-Payre » sont concernés par le **SDAGE Rhône Méditerranée (RM) 2010-2015**, qui est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Ils sont inclus dans le sous bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon » (code AG_14_09) qui couvre une superficie de 336 km² (1).

¹ Site Eau France, fiche de synthèse sous bassin (masses d'eau cours d'eau) : Ouvèze-Payre-Lavézon.

★ **Délimitation des masses d'eau superficielle et définition d'un programme de mesures**

Le SDAGE Rhône Méditerranée fixe les objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau et les dispositions qui leurs sont associées. Une masse d'eau est une portion de cours d'eau ou de canal qui présente une relative homogénéité quant à ses caractéristiques environnementales naturelles et aux pressions humaines qu'elle subit. 2913 masses d'eau ont été délimitées dans le bassin. C'est avant tout un outil technique pour l'évaluation et le suivi de l'état des milieux aquatiques.

Sur le territoire du site B25, le SDAGE Rhône Méditerranée a identifié plusieurs masses d'eau auxquelles sont assignées un état initial et le délai maximum pour atteindre le bon état écologique et chimique du cours d'eau (cf. tableau 9). L'état chimique est globalement bon, ainsi que l'état écologique pour le Mézayon et l'Ouvèze, en amont de sa confluence avec le Mézayon. L'état écologique de la Payre est, quant à lui, moyen.

Tableau 9 : caractéristiques des masses d'eau, cours d'eau du sous-bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon » (Source : site de l'agence de l'eau RMC, 2012)

MASSE D'EAU				ETAT ECOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE		
N°	NOM	STATIONS DE MESURES	STATUT	ETAT	NIVEAU DE CONFIANCE	OBJECTIF DE BON ETAT	ETAT	NIVEAU DE CONFIANCE	OBJECTIF DE BON ETAT
FRDR1319a	La Payre et sa source à l'amont de sa confluence avec la Véronne	Payre à Chomérac	Masse d'eau naturelle	Moyen	1	2015	Bon	2	2015
FRDR1319b	La Payre de la confluence avec la Véronne au Rhône et l'Ozon	Payre à Le Pouzin	Masse d'eau naturelle	Moyen	1	2015	?		2015
FRDR1320a	Mézayon	Mézayon à Privas, Mézayon à Pourchères, Mézayon à Creysseilles, et Mézayon à Lyas (3 stations)	Masse d'eau naturelle	Bon	2	2015	Bon	2	2015
FRDR1320b	Ouvéze en amont de la confluence avec le Mézayon	Ouvéze à St Priest (5 stations), Ouvèze à Privas (3 stations), ruisseau de Bayonne à Privas, Ruisseau de Bayonne à St-Priest	Masse d'eau naturelle	Bon	2	2015	Bon	2	2015

Niveau de confiance de l'Etat évalué : 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : fort. Etat chimique : ? : Information insuffisante pour attribuer un état.

Les priorités ciblées concernent les substances dangereuses hors pesticides, le transport sédimentaire, les dégradations de la morphologie de la rivière ou encore les déséquilibres quantitatifs liés aux prélèvements.

Afin de répondre à ces enjeux, le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures complémentaires au titre du programme 2010-2015, qui présente les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs de bon état des milieux aquatiques. Pour le sous bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon », le principal problème identifié concerne un déséquilibre quantitatif de la ressource en eau. Plusieurs mesures sont proposées afin de répondre à ce problème : ouvrages de substitution, gestion entre les différents usages, détermination d'objectifs de débits d'étiage, etc. (cf. tableau 10).

Tableau 10 : Problèmes et mesures du programme de mesure (Source : site de l'agence de l'eau RMC, 2012)

Code et nom de la masse d'eau	Libellé problème	Libellé mesure	Description de la mesure
FRDR1319b - La Payre de sa confluence avec la Véronne au Rhône et l'Ozon	Déséquilibre quantitatif	Créer un ouvrage de substitution	Les ouvrages de substitution (par mobilisation, transfert) doivent être compatibles avec la ressource disponible et apporter un gain pour le milieu.
FRDR1319a - La Payre de sa source à l'amont de sa confluence avec la Véronne		Créer un ouvrage de substitution	Les ouvrages de substitution (par mobilisation, transfert) doivent être compatibles avec la ressource disponible et apporter un gain pour le milieu.
FRDR1320a - Mézayon		Créer un ouvrage de substitution	Les ouvrages de substitution (par mobilisation, transfert) doivent être compatibles avec la ressource disponible et apporter un gain pour le milieu.
FRDR1320b - Ouvèze en amont de sa confluence avec le Mézayon	Déséquilibre quantitatif	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Les règles de gestion peuvent concerner les différents usages (irrigation, eau potable, industrie) : préciser les modalités de remplissage des réserves de substitution, adapter la période de chômage des canaux ; répartir les volumes et débits entre les usages et au sein de chaque usage, en fonction de la ressource disponible, à une période donnée ; mettre en place des observatoires de l'eau (de tableaux de bord de suivi de la ressource, des prélèvements, bancarisation et partage de l'information, etc.)
		Créer un ouvrage de substitution	Les ouvrages de substitution (par mobilisation, transfert) doivent être compatibles avec la ressource disponible et apporter un gain pour le milieu.
		Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	Mesure d'accompagnement de la détermination d'objectif de débits d'étiage sur un cours d'eau. Elle est destinée à l'ensemble des usages présents sur le bassin (AEP, agriculture, industrie, etc.).

★ **Délimitation des masses d'eau souterraine et définition d'un programme de mesures**

- Quatre masses d'eaux souterraines ont également été définies pour le bassin versant de l'Ouvèze² : Socle Monts du Vivarais Bassin Versant Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc (FRDG612). Elles sont liées à des réseaux de failles et sont de faible importance.
- Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix (FRDG507).
- Formations volcaniques du plateau du Coiron (FRDG700)
- Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes (FRDG118). Il s'agit des nappes en milieu calcaire

² Syndicat Ouvèze Vive (2008). Contrat de rivière Ouvèze.

de débit variable très sensibles (Chemin des Dames, Riou Petit, Onclaire).

Ces masses d'eau souterraine sont globalement de bonne qualité, tant au niveau quantitatif que chimique. Néanmoins, certains problèmes persistent et des programmes de mesures ont été définis pour chacune de ces masses d'eau (cf. tableau 11).

Tableau 11 : Caractéristiques des masses d'eau souterraine en 2009 et programme de mesures associées (Source : site de l'agence de l'eau RMC, 2012)

MASSE D'EAU		ETAT QUANTITATIF		ETAT CHIMIQUE		Libellé du problème	Libellé de la mesure
N°	NOM	ETAT	OBJ. BE	ETAT	OBJ. BE		
FRDG612	Socle Monts du Vivarais bassin versant Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc	Bon	2015	Bon	2015	Pas de données	
FRDG507	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix	Bon	2015	Bon	2015	Déséquilibre quantitatif	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation
FRDG700	Formations volcaniques du plateau des Coirons	Bon	2015	Bon	2015	Pas de données	
FRDG118	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	Bon	2015	Bon	2015	Risque pour la santé	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable

Contrat de rivière Ouvèze

Face aux enjeux ciblés de la Directive Cadre sur l'Eau et dans la continuité du Contrat de Milieu mis en œuvre dans les années 90, les élus ont souhaités poursuivre les efforts entrepris sur l'assainissement de l'Ouvèze au travers d'un contrat de rivière. Il résulte d'un accord technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires financiers sur la réalisation de programme d'actions pour la réhabilitation durable et la valorisation des milieux aquatiques. L'objectif est d'aboutir à une gestion globale et concertée de la ressource en eau du bassin versant.

Finalisé en 2009, le contrat de rivière Ouvèze s'inscrit dans une démarche de développement durable et intègre les préoccupations de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques conformément à la loi sur l'eau de 1992. **Le Syndicat Ouvèze Vive, déjà porteur du Contrat de Milieu de 1993, a été désigné comme structure porteuse du Contrat de Rivière** valable pour une durée de 7 ans (de janvier 2009 à janvier 2016). Depuis le 1^{er} janvier 2014, le contrat de rivière est géré par la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche. Celui-ci comprend un état des lieux détaillé du bassin versant ainsi qu'un programme d'actions.

L'état des lieux a permis de mettre en exergue un certain nombre de dysfonctionnements de

l'hydrosystème. Ces derniers ont été déclinés en quatre grandes familles d'enjeux :

■ **La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau**

La qualité de l'eau se dégrade généralement d'amont en aval lors d'une traversée d'une zone urbaine. De plus, la faiblesse des débits en période estivale diminue la capacité auto-épuratoire des cours d'eau et pose des problèmes quant à l'alimentation en eau potable du bassin versant.

■ **Le Potentiel écologique**

Alors que le bassin versant présente un fort potentiel écologique (habitats riches et très diversifiés), de nombreuses altérations limitent le développement de certaines espèces patrimoniales. Ces altérations notamment de la qualité physique du cours d'eau (chenalisation, etc.) sont dues au développement anarchique de l'urbanisation sur le territoire au détriment du milieu naturel.

■ **Risque d'inondation**

Le bassin versant de l'Ouvèze est soumis à un régime cévenol générateur de violentes crues. Les risques d'inondation sont fortement aggravés par la formation d'embâcles liée notamment au non entretien de la végétation des berges.

■ **Environnement**

La restauration et l'entretien de la végétation, des berges et du lit des rivières sont nécessaires afin de maintenir les cours d'eau dans un état compatible avec les activités et les usages, tout en tenant compte de la préservation des milieux. En outre, l'aménagement du cours de l'Ouvèze doit permettre la réappropriation par les habitants de la rivière sous tous ses aspects (hydrosystème, patrimoine, milieu naturel, etc.)

Ces enjeux ont ensuite été déclinés en plusieurs objectifs auxquels des mesures ont été associées (cf. tableau 12).

Tableau 12 : Objectifs et mesures d'action identifiés dans le contrat de rivière Ouvèze 2008-2015(Syndicat Ouvèze Vive, 2009)

Problème identifié	Sous-problème	Objectif identifié	Sous-objectif	Mesure
Dégradation de la fonctionnalité des cours d'eau	Dégradation de l'Ouvèze due à des rejets directs et des dysfonctionnements de réseaux. Cette dégradation est amplifiée par la faiblesse des débits durant une longue période.	Objectif 1 : Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau.	Restauration des flux liquides	Amélioration des débits d'étiages Suppression des rejets directs induits par les eaux parasites et pluviale Ensemble réseaux stations de traitement des eaux usées Amélioration de la réception des matières de vidange Etude de réduction des matières toxiques Réalisation d'études diagnostics de réseaux
	Le bassin versant de l'Ouvèze connaît un bilan sédimentaire négatif avec une incision généralisée très perceptible à l'aval de son cours. Cette incision se manifeste par un enfoncement du lit pouvant atteindre la roche mère en place		Restauration des flux solides	Préservation des espaces de liberté du cours d'eau comme les méandres de la plaine alluviale (dynamique d'érosion et de dépôt) Stabilisation du profil en long Réouverture de chenaux de crues Entretien sélectif de la végétation permettant la remobilisation de matériaux Acquisition foncière sur les zones à enjeux sédimentaires (zone de divagation, zone de méandres).
	Un certain nombre d'altérations physiques et anthropiques (pollution de l'eau, phénomène d'incision, débit d'étiage critique) viennent perturber les milieux naturels très fragiles pouvant à terme les faire disparaître ou les perturber.		Restauration des habitats et des milieux	Amélioration de la qualité des eaux Restauration et entretien de la ripisylve Restauration de l'habitabilité du cours d'eau Elimination des espèces invasives des boisements de berges qui créent des milieux souvent monospécifiques (Robinier)
Le bassin versant de l'Ouvèze est soumis à un régime cévenol générant de violentes crues dévastatrices pouvant provoquer d'importants dégâts et causer la mort comme ce fut le cas dans le passé.		Objectif 2 : Protection des biens et des personnes		Réaliser des plans de sauvegarde communaux Protection des lieux habités les plus exposés aux crues Protection et préservation des fonctionnalités hydrauliques et écologiques des cours d'eau
Banalisation voir dévalorisation de la rivière par les habitants qui n'est perçue que par son côté dévastateur en période de crue. La difficulté d'accès au cours d'eau par son non entretien et sa dégradation accentue cette tendance.		Objectif 3 : Valoriser l'espace rivière et son bassin versant		la mise en valeur de sites particuliers
				la mise en place de sentiers thématiques en bordure de cours d'eau.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre et de ses affluents (SIAEP) et le programme pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre

Suites aux violentes crues qui se sont produites dans le bassin versant de la Payre, le syndicat intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre et de ses affluents a été créé pour gérer et entretenir les cours d'eau et les ripisylves. Ses principaux objectifs visent à réduire les risques d'inondation et protéger les villages et habitations. Le syndicat regroupe les communes de Chomérac, Le Pouzin, St-Symphorien-sous-Chomérac, Baix et St-Lager-Bressac. Le territoire de compétence du syndicat correspond au bassin versant de la Payre et comprend la Payre et ses affluents.



Rivière de la Payre (© Biotope, 2012)

Un plan de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre a été élaboré pour la période

2007-2012. Les objectifs définis dans ce plan de gestion sont les suivants :

- freiner l'écoulement - améliorer la dissipation de l'énergie ;
- Eviter l'érosion ;
- Favoriser l'écoulement ;
- Limiter le bois pour réduire le risque de formation d'embâcles dommageables en aval ;
- Travailler sur le paysage afin d'améliorer la perception des usagers et l'accessibilité de la rivière ;
- Favoriser la vie piscicole pour les tronçons à fort potentiel piscicole et les tronçons très pénalisants pour la vie aquatique ;
- Préserver les espaces alluviaux, leur flore et leur faune.

Les travaux préconisés dans le plan de gestion sont actuellement gelés. Seules les actions ponctuelles d'entretien de la Payre et de ses affluents, et ce, sur des zones à enjeux, sont menées. Une « brigade d'intervention » réalise une fois par an un entretien de la végétation par broyage, incinération ou encore bucheronnage lorsque cela est nécessaire.

De plus, des actions de nettoyage des déchets, initiées par les communes sont engagées une fois par an sur les cours d'eau du bassin versant. Les écoles sont associées à ces actions, permettant dans le même temps de sensibiliser le grand public aux milieux humides. Ce nettoyage s'avère efficace puisque la qualité du cours d'eau s'est nettement améliorée au fil des années.

Par ailleurs, le statut et l'organisation du syndicat sont en train de changer. Les deux Communautés de Communes de Privas Rhône et Vallées, et Barrès Coiron vont reprendre les compétences du syndicat. La reprise de la compétence est effective depuis mai 2012 pour la Communauté de Communes Barrès Coiron (Compte-rendu du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Barrès-Coiron, 29 mai 2012) et a été approuvé par arrêté préfectoral le 10 juillet 2012. La Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées a quant à elle repris cette compétence au 1^{er} janvier 2013. La modification statutaire du SIAE de la Payre et de ses affluents a été approuvée par la Communauté de Communes de Privas Rhône et Vallées en octobre 2013 (Compte-rendu du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Privas Rhône Vallées, 16 octobre 2013) et par celle de Barrès Coiron en septembre 2013 (Compte-rendu du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Barrès Coiron, 16

septembre 2013).

Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Le Plan départemental pour la gestion du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles est un document technique général de diagnostic de l'état des cours d'eau d'un département avec pour conclusions des Propositions d'Action Nécessaires (PAN) et des propositions de gestion piscicole. Ce PDPG répond à la loi Pêche du 29 juin 1984 relative à l'organisation de la pêche en eau douce. Les fédérations de pêche et les AAPPMA participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

Le PDPG est donc établi par les fédérations de pêche à destination principalement des AAPPMA pour l'élaboration de leur Plan de Gestion Piscicole locaux (PGP). Il constitue aussi un outil de référence pour le monde de la pêche dans ses relations avec les autres usagers et gestionnaires de l'eau.

L'élaboration du PDPG suit une méthodologie nationale élaborée par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) :

- Détermination des contextes (unités géographiques de gestion) dans lesquels une population de poisson (espèce repère) fonctionne de façon autonome en effectuant toutes les phases de son cycle vital (éclosion, croissance, reproduction).
- Diagnostic de l'état du milieu : il est déterminé en procédant à une analyse des facteurs limitants (pollutions, pompages, étiages, etc.) et à un chiffrage des perturbations engendrées. Ainsi chaque contexte est défini comme *Conforme*, *Perturbé* ou *Dégradé*, en fonction de l'impact des facteurs limitants sur les phases du cycle vital de l'espèce repère. Il n'y a pas de contexte diagnostiqué *Dégradé* dans le département de l'Ardèche.
- Les Propositions d'Actions Nécessaires : elles ont pour objectif d'enrayer ou de minimiser l'impact des facteurs limitants identifiés (principalement dus à l'homme).
- Le type de gestion piscicole préconisée : elle résulte d'une orientation de l'État pour une gestion patrimoniale des ressources piscicoles. Il s'agit de conserver et transmettre un patrimoine naturel en préservant les peuplements sauvages dans leur milieu.

Le P.D.P.G. s'inscrit dans une logique écologique de gestion qui privilégie la préservation de la qualité de l'eau et des habitats d'une rivière, tout autant que son débit, afin de pérenniser les ressources piscicoles naturelles. C'est pour l'essentiel la gestion patrimoniale que préconise ce document dans le département de l'Ardèche.

Le tableau 13 résume les principales orientations de gestion piscicole définies par le P.D.P.G.

Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) et site B25

Le PDPG est un outil particulièrement utile dans le cadre de la création de la zone Natura 2000 B25 puisque cette dernière est composée d'un grand nombre de milieux aquatiques : La Payre, le Mézayon et les ruisseaux du Verdus, de Bayonne, du Fontaugier. L'application du plan départemental soutient la pérennité du projet en protégeant les milieux qui le composent.

Tableau 13 : Principaux facteurs limitant et principales orientations de gestion piscicole (Source : Fédération de pêche d'Ardèche)

Cours d'eau	Facteurs limitant	Contexte	Propositions d'actions nécessaires	Type de gestion préconisée
Mézayon	<ul style="list-style-type: none"> - Obstacles infranchissables - Nombreux captages de sources, pompages et prises d'eau industrielles - Passage en sous-écoulement du débit à l'amont des obstacles en période d'étiage - Curage de la baignade de la Neuve - Rejets domestiques non traités dans le Chalaron (Veyras) - Etiages estivaux sévères. 	Salmonicole perturbé	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central - Limiter les prélèvements supplémentaires - Actions de police, arrêt des pompages dès lors que le débit de référence est atteint - Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière - Mise en place d'un seuil amovible avec un dispositif d'écoulement préférentiel - Mise en place de systèmes d'assainissement individuel ou raccordement STEP 	Patrimoniales
Bayonne, Verdus et Fontaugier	<ul style="list-style-type: none"> - Pompage AEP de la ville de Privas - Assecs estivaux localisés - Obstacles infranchissables - Nombreux affleurements de dalles - Régime hydrologique méditerranéen -étiages estivaux sévères 	Salmonicole perturbé	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'un moyen de substitution aux pompages en rivière - Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central 	Patrimoniales
La Payre	<ul style="list-style-type: none"> - Seuils infranchissables (anciens moulins) - Pompages agricoles en aval des gorges - Rejet du collecteur lotissement à St-Symphorien-sous-Chomérac - Régime hydrologique méditerranéen -étiages estivaux sévères - Assèchements localisés 	Intermédiaire perturbé	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuation du transport solide et diminution de l'étalement de la ligne d'eau par la mise en place de lunettes d'étiage sur les seuils pour favoriser un écoulement central - Limiter les prélèvements supplémentaires - Actions de police, arrêt des pompages dès lors que le débit de référence est atteint - Adduction eau du Rhône - Traitement des rejets 	Patrimoniales différées

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

cf. Atlas cartographique, carte n° 11

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont créés à l'initiative d'une région pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Ces parcs ont été institués par un décret du 1er mars 1967. Depuis 2000, les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Situé sur la bordure orientale du massif central, dans le sud-ouest de la région Rhône-Alpes et du département de l'Ardèche, le **Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche** s'étend sur 180 000 hectares dont une partie couvre le site B25. Il englobe l'ensemble des ruisseaux du Mézayon et ses affluents. Le parc, né de l'initiative des castanéiculteurs, a été officialisé en 2001. L'identité des Monts d'Ardèche s'appuie sur des caractéristiques communes fortes : les paysages, les savoir-faire ruraux, le volcanisme, les rivières, les productions de myrtilles et châtaignes, l'histoire religieuse, les moulins et moulinages, les terrasses, etc. Il s'agit de préserver et développer sa valeur patrimoniale et paysagère dans une perspective de développement durable du territoire.

Outre le développement socio-économique local et la valorisation des paysages, l'identification et la préservation du patrimoine naturel sont des axes prioritaires de l'action du parc naturel régional. La charte constitutive du PNR prévoit ainsi différentes actions en faveur du patrimoine naturel répondant à plusieurs objectifs et sous-objectifs tels que :

- **Compléter la connaissance du patrimoine naturel**
 - Poursuivre l'inventaire des sites d'intérêt écologique et la connaissance générale du territoire
 - Créer un observatoire de la biodiversité et animer le conseil scientifique
 - Apprécier les facteurs de dépréciation et alerter les partenaires du parc
- **Demander aux partenaires du parc d'intégrer ces informations dans leurs projets**
 - Participer à la gestion des espaces déjà protégés et faire de nouvelles propositions
 - Identifier les modes de gestion appropriés et privilégier la contractualisation
 - Veiller à la compatibilité des activités sportives avec le patrimoine naturel
- **Contribuer à la gestion du patrimoine courant**
 - Veiller à l'équilibre agriculture/forêt
 - Encourager les mesures agro et sylvi-environnementales
 - Expérimenter de nouveaux outils de gestion de l'espace et leur suivi scientifique
- **Participer à la gestion de la faune et de la flore des Monts d'Ardèche**
 - Garantir la biodiversité du territoire
 - Favoriser le maintien, le renforcement ou le retour des espèces dans le respect des équilibres
 - Participer au maintien et à l'extension des espèces protégées

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et site B25

En 2001, sur les 132 communes adhérentes au PNR, 8 sont également concernées par le site B25. Il s'agit de Coux, Creysseilles, Lyas, Pourchères, St Priest, Privas, Veyras et Pranles. Par leur engagement

dans le parc, ces communes témoignent de leur volonté de préserver l'environnement riche qui les caractérise.

IV.6.4 Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

cf. Atlas cartographique, carte n° 11

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des **espaces naturels sensibles**. Les objectifs sont de :

- Préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- Aménager ces sites pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette politique doit être compatible avec les orientations des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), des DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) ou, en leur absence, des dispositions particulières au littoral ou aux zones de montagne. Pour la mettre en œuvre, le département peut instituer, par délibération du conseil général, une taxe départementale des espaces naturels sensibles. Le produit de cette taxe peut notamment permettre l'acquisition par voie de préemption de terrains ou d'ensembles de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de ces terrains. Ces derniers devront être aménagés en vue de leur ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel, en compatibilité avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels³.

En Ardèche, le Conseil Général a identifié 14 espaces naturels sensibles. Sur les zones identifiées à «enjeux forts», le département conduit une politique active d'acquisition foncière destinée à constituer un réseau de « domaines départementaux de nature ». A ce jour, le département est ainsi propriétaire de près de 300 ha.

Espaces Naturels Sensibles et site B25

Acquis en 2005, le **site de la Boissine situé en bordure du plateau de Rompon**, est l'un de ces espaces naturels sensibles identifiés par le département. Il présente des dépôts fossilifères d'intérêt majeur. Le site renferme notamment des organismes qui n'étaient connus que dans les formations géologiques beaucoup plus récentes ou même dans les milieux marins actuels (Riou, 2006).

Les ENS « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron », ainsi que « Serres boutiérots » sont également situés sur ou à proximité de la zone d'étude du site B25.

³ Site internet du MEDDE : http://www.outils2amenagement.certu.fr/droit-de-preemption-hors-dpu-et-a655.html#sommaire_1

V. Présentation des caractéristiques physiques

V.1 Géologie et pédologie

Cette partie s'appuie sur l'analyse de Georges Naud réalisée dans le cadre du contrat de rivière (Syndicat Ouvèze Vive, 2008), sur le programme Life eaux et forêt, site de la vallée de l'Ouvèze (CNRS et Syndicat Ouvèze Vive, 2006) ainsi que sur une analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental (DENELLE, 1982).

cf. Atlas cartographique, carte n° 13

La grande variété de roches et de paysages de l'Ardèche est due au fait que ce département se situe à cheval sur deux grands ensembles géologiques : la terminaison méridionale du Massif Central cristallin et volcanique, et la bordure septentrionale du vaste bassin sédimentaire du Sud-est de la France. La vallée de l'Ouvèze, positionnée sur la zone de transition entre ces deux grands ensembles géologiques, présente ainsi une grande diversité de roches et de paysages.

Morphologiquement, il comprend deux parties principales :

- en amont, un large bassin que l'on peut appeler "bassin de Privas" (bassin du Mézayon et haut bassin de l'Ouvèze),
- en aval, une vallée plus étroite, la basse vallée de l'Ouvèze, orientée ouest-est, de Coux au Pouzin, point de confluence de l'Ouvèze et du Rhône.

Une telle disposition est aussi la conséquence d'une histoire géologique particulière qui s'inscrit dans les derniers 450 millions d'années de l'évolution de la Terre représentée ici par cinq grandes unités géologiques:

- le socle cristallin du Massif de Saint-Cierge-la-Serre - Pourchères. Egalement présent sur la rive gauche de l'Ouvèze (aval de Privas) et le long de la vallée du Mézayon, cette roche favorise la création de plages à texture grossière où le sable est dominant malgré une charge en éléments grossiers importante. Les sols issus des roches cristallines sont en majorité sableux à sablo-limoneux et ils sont relativement pauvres.
- la série sédimentaire du bassin de Privas et du plateau des Gras. Ces sédiments composent une grande partie du bassin de l'Ouvèze. Ils peuvent être de quatre types. Les grès et les argiles, présents sur la vallée de Mézayon et dont la texture est à dominante sableuse ; Les calcaires marneux du Jurassique inférieur. Très sensibles à l'érosion, leurs altérites sont de texture limono-argileux ou argilo-sableux très calcaires parfois caillouteuses. Les calcaires, calcaires marneux et marnes du Jurassique moyen qui subissent une fragmentation mécanique par l'alternance gel-dégel. Ils sont principalement situés sur le bassin du Privas et sont caractérisés par une texture argilo-limoneuse. Enfin, les calcaires durs et les calcaires marneux du Jurassique supérieur sont les derniers éléments sédimentaires présents sur le site. Ils ne subissent qu'une altération chimique lente et superficielle. Ces formations géologiques donnent des sols dont la richesse minérale est élevée, mais la présence de carbonates de calcium apporte une contrainte nutritionnelle.
- les formations volcaniques du Massif du Coiron. Cette unité géologique ferme en amont le bassin de l'Ouvèze. Les roches peuvent y être dures et faiblement altérables (coulées et pointements) ou meubles (lave pulvérisée, scories volcaniques, brèches).

- les formations remaniées. Elles sont de deux types : les colluvions et éboulis calcaires se trouvant au pied des reliefs calcaires et dont la texture est très variable, et les colluvions et éboulis non calcaires qui sont moins fréquents et se situent au pied des reliefs basaltiques au sud-ouest ou des versants cristallins au nord-est.
- Les alluvions : Ces gisements sont rares mais sont présents de manière sporadique le long de la vallée de l'Ouvèze. Bien qu'ils soient le plus souvent calcaires, des éléments basaltiques très grossiers peuvent également être présents.

Les relations entre ces unités sont d'ordre stratigraphique ou tectonique. Des formations superficielles recouvrent partiellement les trois grandes unités tandis que des minéralisations métalliques s'observent dans le socle cristallin et la série sédimentaire.

Sur le plan géologique, les secteurs du plateau de Rompon, des Gras du Pouzin, de la vallée de la Payre et de la moitié aval de la Bayonne s'opposent radicalement au bassin versant du Mézayon et à la moitié amont de la Bayonne. En effet, les premiers sont clairement constitués de calcaires durs de type Jurassique supérieur où se mêlent, sur certains versants, des sols marneux (DENELLE, 1982). La végétation se traduit ainsi par la présence d'éléments caractéristiques des pelouses à annuelles calcicoles comme la Sabline à feuilles de serpolet, l'Hutchinsie des pierres, le Saxifrage à trois doigts, le Trèfle scabre ou encore la Germandrée botryde ou bien par des groupements chasmophytiques calcicoles à Asplénium noir, Capillaire des murailles ou Minuartie à rostre.

Par ailleurs le plateau de Rompon se caractérise dans sa partie centrale par une petite entité basaltique originale qui tranche avec la géologie environnante. Cela se traduit, au niveau de la végétation par la présence de Chêne blanc, de Fétuque hétérophylle, de Gesse noire et du Chèvrefeuille des bois, parmi les espèces les plus caractéristiques. Sur les sols marneux, c'est l'Aphyllanthe ou le Genêt scorpion, entre autres, qui constituent les espèces dominantes.

Le deuxième groupe de secteurs se compose essentiellement de formations primaires hercyniennes siliceuses, granitiques ou de basaltes, ces derniers étant localisés sur le Coiron (source de la Bayonne) ou au Roc de Gourdon (source du Mézayon). A noter que la végétation strictement de ripisylve ne présente pas un cortège intimement lié au type de sol mais lié au cours d'eau lui-même, ce qui en fait une végétation azonale. Cela dit, dès que l'on s'éloigne de ces cours d'eau, la végétation devient très franchement silicicole comme l'attestent les grandes étendues de Châtaignier et le cortège d'espèces qui lui est associé : Germandrée scorodoine, Canche flexueuse, Fougère aigle mais alors on sort des limites strictes du site Natura 2000.

Cette richesse de types de sol, associée à des conditions hydriques très contrastées ainsi qu'à une dénivellation relativement importante (environ 800 m) favorise une grande diversité floristique et de végétations.

V.2 Topographie

cf. Atlas cartographique, carte n° 14

Le bassin versant de l'Ouvèze est orienté d'ouest en est selon le linéaire de la rivière. L'Ouvèze prend sa source au col de l'Escrinet à 782m d'altitude et se jette dans le Rhône au niveau de la commune de Le Pouzin. Le Mézayon, principal affluent de l'Ouvèze, prend sa source au roc de Gourdon, point culminant du bassin versant (1 061 m d'altitude).

Le bassin versant de l'Ouvèze, d'une superficie totale de 125 km² et d'une pente moyenne pondérée forte (1,29%), peut être divisé en trois secteurs :

- Bassin amont : de la source à St Priest (pente moyenne très forte de 7%, affluents peu nombreux) ;
- Bassin intermédiaire : de St Priest à Coux (pente forte de 2%, deux affluents principaux : le Mézayon et la Bayonne) ;
- Bassin aval : de Coux au Rhône (pente moyenne faible 0,8%, le fond de vallée s'élargit, occupant une largeur d'environ 5 Km, avec de nombreux affluents en rive gauche)⁴.

V.3 Climat

La vallée de l'Ouvèze est caractérisée par un climat méditerranéen dominant, modulé par des influences continentales propres à celles des contreforts du massif central. En effet, la situation géographique du département de l'Ardèche, traversé par le 45° parallèle et distant de 100 Km de la méditerranée, explique que le bassin versant de l'Ouvèze soit soumis à des caractères climatiques de type méditerranéen. Le climat se caractérise par des précipitations irrégulières et une forte sécheresse avec déficit hydrique estival marqué sur une période de trois mois. En automne, les épisodes pluviométriques prononcés de type cévenol sont fréquents. Ils sont à l'origine de crues rapides et génératrices d'érosion, donnant un caractère torrentiel à la rivière. Les précipitations moyennes annuelles sont comprises entre 1300 mm pour la partie amont du bassin versant, et 950 mm pour la partie aval, alors que les températures moyennes annuelles varient selon l'exposition et l'altitude entre 8 et 13 °C. L'ensoleillement du site B25 est globalement supérieur à la moyenne française. En effet, la commune de Rompon par exemple bénéficie de 2376 heures d'ensoleillement par an contre seulement 1900 heures pour la moyenne française. Peu de données sont disponibles concernant le régime des vents, cependant il a été relevé que les épisodes de fortes pluies sont souvent accompagnés de vents violents.

La station météorologique de Montélimar est la plus proche du site B25. Il est donc possible d'assimiler les mesures qui y sont obtenues à celles qui auraient pu être mesurées sur le site. Ces informations sont présentées dans le graphique suivant.

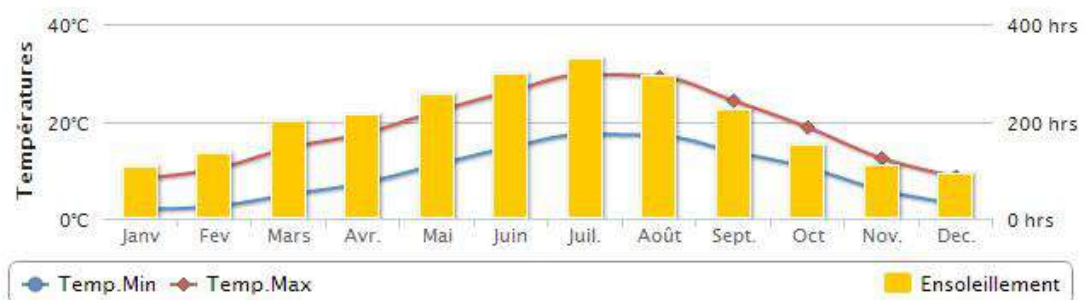


Figure 5: Ensoleillement et températures minimales et maximales moyennes mesurés sur la station météorologique de Montélimar en 2013

Les rivières du bassin versant de l'Ouvèze sont soumises à des étiages sévères naturels en raison de l'absence ou de la disparition de la nappe d'accompagnement. Ces étiages sont accentués par de

⁴ Syndicat Ouvèze Vive (2008). Contrat de rivière

nombreux prélèvements dans la ressource⁵.

Ces rivières sont également soumises à des crues exceptionnelles dites « cévenoles». Elles se caractérisent par de fortes précipitations d'une intensité remarquable sur une courte période (1 à 2 jours en moyenne). La forme du bassin versant (éventail ou allongée), la topographie (pente favorisant le ruissellement), l'occupation des sols, les embâcles ainsi que l'état hydrique des sols (saturation en eau) amplifient ce phénomène⁶.

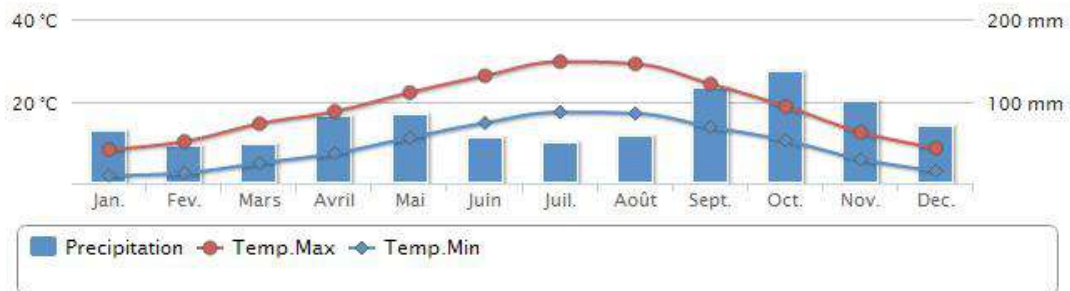


Figure 6: Graphique ombrothermique de la ville de Montélimar en 2013

Ces fortes précipitations sont principalement rencontrées à l'automne, pendant les mois de septembre et octobre comme il est possible de le voir sur la figure 6.

⁵ Syndicat Ouvèze Vive (2008). Contrat de rivière Ouvèze.

⁶ Syndicat Ouvèze Vive (2008). Contrat de rivière Ouvèze.

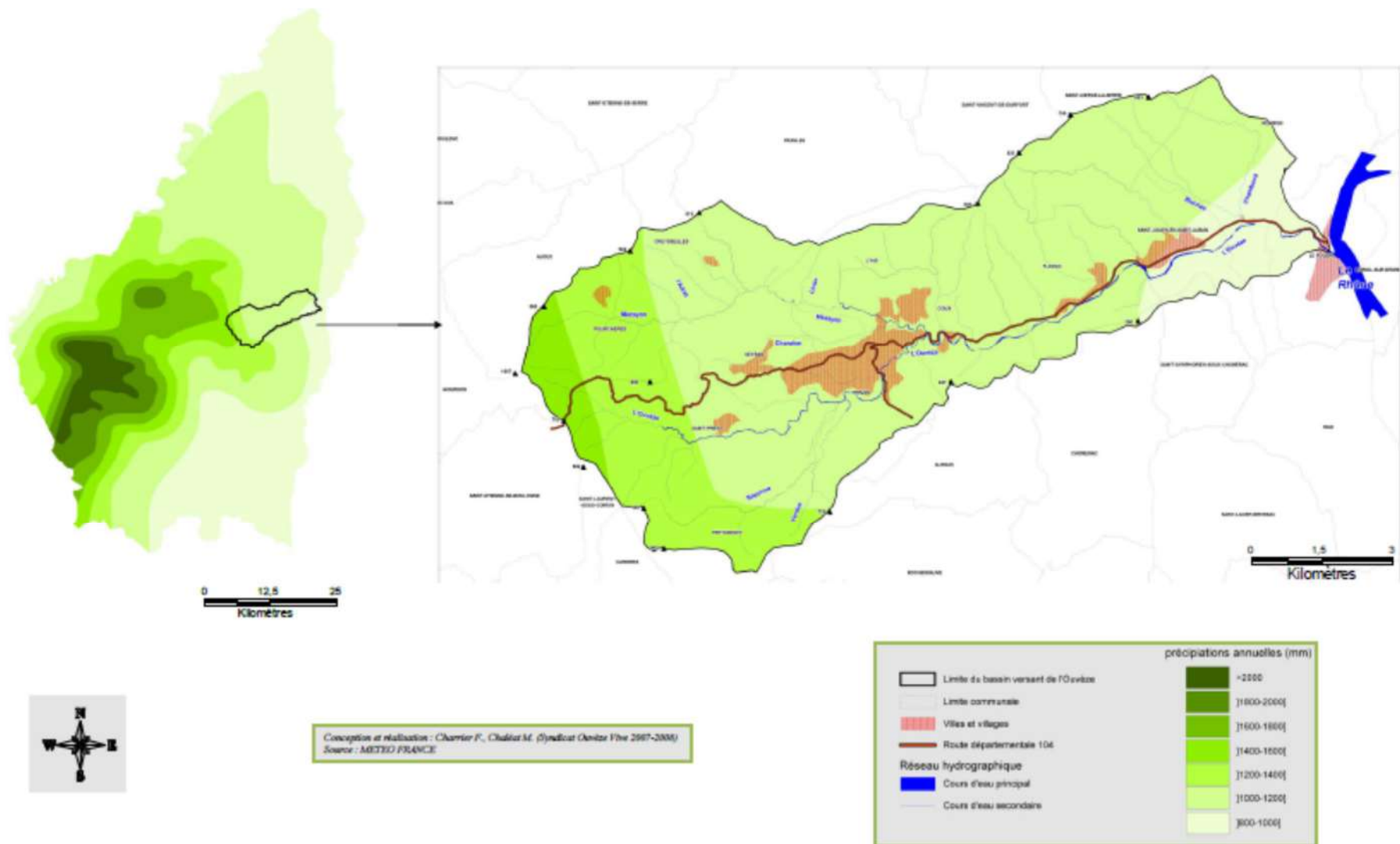


Figure 7 : Répartition des précipitations sur le département de l'Ardèche et le bassin versant de l'Ouveze (Syndicat Ouveze Vive, 2008)

V.4 Contexte hydrologique

V.4.1 Contexte hydrographique

cf. *Atlas cartographique, carte n° 15*

Le réseau hydrographique du bassin versant de l'Ouvèze est dissymétrique avec une rive gauche nettement plus développée et représentant 72% du bassin versant.

Le bassin versant de l'Ouvèze peut être divisé en deux parties :

- une **partie en amont de la confluence avec le Mézayon**. Les principaux affluents de l'Ouvèze sur cette partie sont le **Mézayon** en rive gauche et la **Bayonne** en rive droite. Le **Verdus** est un affluent de la Bayonne. Les pentes moyennes sont comprises entre 4,1% (Ouvèze, Mézayon) et 6,0% (Bayonne). Sur cette partie, le bassin versant est de type circulaire et le réseau hydrographique en éventail. Cette configuration associée à une forte pente et à l'étranglement des différents cours d'eau est favorable à l'occurrence de crues violentes au niveau de la confluence avec le Mézayon.
- Une **partie aval : de la confluence avec le Mézayon jusqu'au Rhône**. Sur ce tronçon, les affluents présentent un réseau secondaire plus restreint et une taille plus réduite. Les pentes sont comprises entre 8,3% (Lagau) et 6,0% (Chambaud). L'Ouvèze présente dans ce secteur une pente moyenne de 0,8%. Dans cette partie aval, l'allongement du bassin et la diminution de la pente permet un étalement de l'onde de crue. Néanmoins, la succession de petits affluents, mais représentant une grande superficie, est susceptible de grossir une crue venant de l'amont⁷.

La **Payre** est un affluent du Rhône qui s'étend sur une trentaine de kilomètres et qui dessert un bassin versant de 106 km², pouvant être rattaché au bassin versant de l'Ouvèze. Cette rivière prend sa source à 800 m d'altitude sur le plateau basaltique des Coirons et ses deux principaux affluents sont la Véronne et l'Ozon. Le paysage qui entoure ce cours d'eau est composé de vallées étroites et escarpées où de nombreuses gorges peuvent être recensées.

Le ruisseau de Monteillet est l'un des multiples petits affluents du Rhône. Sa longueur totale est de 4,2 km. Il est, quant à lui, situé sur le bassin versant de l'Eyrieux.

La segmentation du cours d'eau

Le Mézayon a connu de fortes modifications de son profil longitudinal avec la construction de 15 seuils de prise d'eau de moulins. Ces seuils de grandes envergures (de plusieurs mètres de haut) sont aujourd'hui pour la plupart à l'état d'abandon. A cela s'ajoute la présence de trois seuils naturels. Au total, ce sont donc 18 seuils qui affectent la continuité écologique du cours d'eau. En outre, ceux situés au sein de la zone d'étude du site B25 ont une hauteur supérieure à 1,5 mètres et sont donc classés comme infranchissables pour les espèces piscicoles associées (Téréo, 2006).

Trois secteurs ont été identifiés le long du cours du Mézayon lors de la création du Contrat Rivière en 2006. La sectorisation est réalisée selon 4 critères : la nature et l'abondance des formes d'accumulation ; les formes de production ; les ouvrages présents sur le cours d'eau ; et les analyses

⁷ Syndicat Ouvèze Vive (2005). Etude hydraulique et géomorphologique de l'Ouvèze - Tome III : étude hydraulique, 59 pages.

granulométriques. Cette segmentation est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 14: Segmentation du Mézayon (Syndicat Ouvèze Vive, 2006)

Portion du cours d'eau	Localisation	Caractéristiques
Section 1	De la confluence de Coux au hameau de "La Mayre" (Lyas)	Substrats calcaire, végétation abondante sur les berges
Section 2	Du hameau de "La Mayre" (Lyas) au hameau de "La Vieille"	Nombreux seuils artificiels parfois supérieur à 8m, substrat graveleux (grès et roches cristallines principalement), plages de dépôts fins
Section 3	Du hameau de "La Vieille" au lieu-dit de "Rochemaure"	Roches cristallines, matériaux grossiers, présence de gros blocs, matériaux fins limités par la forte végétalisation.

La même méthode a été utilisée lors de la division de l'Ouvéze en différents segments qui sont décrits dans le tableau 15.

Tableau 15: Segmentation de l'Ouvéze (Syndicat Ouvèze Vive, 2006)

Portion du cours d'eau	Localisation	Caractéristiques
Section 1	De l'aval du pont romain au Pouzin à la confluence avec le ruisseau de Chambaud (Rompon)	Gorges étroites, grands atterrissements (>100 m) dus à la rupture de pente
Section 2	Entre Rompon et Flaviac	Lit fortement incisé, dalle marno-calcaire mise à nue, deux types de zones de stockage: de petits bancs (10 à 30 m) sur les discontinuités de la dalle et de grands bancs (de 50 à plus de 200 m de longueur) autour des ouvrages. Parois déconnectées ne fournissant aucune production sédimentaire. Les berges en revanche, anciennes terrasses alluviales, fournissent des matériaux facilement remobilisables et sont donc largement érodées sur tout ce secteur.
Section 3	Cimenterie de Triguel	Atterrissements plus fréquents et passages sur dalle. Bancs grandes dimensions (50 à plus de 200 m). Incision du lit est moins marquée. Production sédimentaire (blocs calcaires et petits galets marneux) importante.
Section 4	Du hameau « Les Cornes » (Coux) à la station d'épuration de Privas	Diminution de la fréquence et la taille des accumulations, longueur des bancs de 15 à 50 m. Qualité de l'eau plutôt mauvaise (amont de la confluence avec le Mézayon) : algues, dépôts phosphatés, irisations, mousses et mauvaises odeurs, déchets.
Section 5	En amont de la station d'épuration de Privas	Substratum calcaire mis à nu, dépôts présents en amont des seuils (en très mauvais état), déversements anthropiques ponctuels et production sédimentaire quasi-nulle.
Section 6	En amont du seuil situé face au camping de Privas	Absence de bancs, lit sous forme de chenal rectiligne à fond marneux. Dalle lisse empêchant tout dépôt. La production absente.
Section 7	Seuils près du hameau « Les Foulons »	Fin de l'écoulement sur dalle. Accumulations de 30 à 80 m de long, production absente.
Section 8	Confluence entre le ruisseau de Bayonne et l'Ouvéze	Disparition de l'écoulement de surface, lit fortement graveleux. Production sédimentaire des parois (faible).
Section 9	Hameau « Les Mines »	Retour de l'écoulement de surface, lit graveleux (éboulis), augmentation de l'encaissement, bancs fréquents (longueur: 10 à 25 m).

Portion du cours d'eau	Localisation	Caractéristiques
Section 10	Entre le hameau « Les Mines » et le hameau « Bas lignol »	Gorges étroites, roches marno-calcaires, plusieurs grands seuils naturels, production sédimentaire forte du fait de parois abruptes et non végétalisées. Aucune accumulation.
Section 11	Hameau « Bas Lignol »,	Petits bancs (<10 m), rivière à même la dalle marno-calcaire. Lit moins encaissé, berges végétalisées qui limitent la production.
Section 12	A l'amont de St Priest	Production importante sur les deux rives mais absence d'accumulation. Lit encaissé dans les bancs marno-calcaires, à même le substratum. Seuils naturels très fréquents (alternance roche dure / roche tendre).

Le ruisseau de la Bayonne présente lui aussi de nombreux seuils. La plupart sont d'origine naturelle et de moindre envergure (inférieurs à 1 mètre de haut), bien que certains seuils soient supérieurs à 1,50 m. Nous notons en particulier la présence d'une succession de seuils naturels en aval de la confluence avec le Verdus. A cet endroit, la roche affleure sur de longues distances. Néanmoins, le nombre exact de ces seuils n'est pas connu et un inventaire précis permettrait d'évaluer la continuité écologique globale de la Bayonne et de ses affluents.

Enfin, la Payre peut être divisée en deux sections distinctes. La première s'étendant entre sa source et la confluence avec la Véronne. Elle est caractérisée par de fortes pentes (10%), ce qui confère au ruisseau une tendance torrentielle. Ce premier secteur est considéré comme étant proche d'un état naturel ce qui le classe comme réservoir biologique, notamment pour la faune piscicole. Le second secteur s'étend de la confluence avec la Véronne au Rhône. Il se situe en fond de vallée et possède donc des pentes douces (<1,5%). Ce contexte favorise la formation d'atterrissements en cours de végétalisation. L'aval de La Payre coule sur un substrat marno calcaire contrairement à la partie amont qui provient d'une source basaltique.



Exemples de seuils rencontrés sur les ruisseaux de la Bayonne (à gauche) et du Mézayon (à droite) (©

V.4.2 Qualité de l'eau

Pour mettre en œuvre la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), un Programme de Contrôle de Surveillance (PCS) a été élaboré par l'Union Européenne. Son principal objectif est de donner une image globale de l'état des eaux et de son évolution. Pour ce faire, 1500 sites de prélèvement ont été répartis de manière homogène sur tout le territoire français. Le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) ainsi créé permet de recueillir les paramètres correspondants à ceux entrant dans l'évaluation de l'état (biologie, physico-chimie et chimie) auxquels s'ajoute l'hydromorphologie, qui permet de rendre compte de l'objectif de non dégradation de l'état des eaux en très bon état. Plusieurs sites de surveillance du sous bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon » ont ainsi été mis en place, dont sept stations sur le périmètre d'étude :

- Mézayon à Pourchères (code station : 06200610)
- Mézayon à Creysseilles (code station : 06200620)
- Mézayon à Lyas 1 (code station : 06200630)
- Mézayon à Lyas 2 (code station : 06200640)
- Mézayon à Lyas 3 (code station : 06200650)
- Ruisseau de Bayonne à Privas (code station : 06200720)
- Ruisseau de Bayonne à St-Priest (code station : 06200730)

A cela s'ajoutent deux autres stations situées sur la Payre en dehors de la zone d'étude du site B25 mais qui renseignent sur la qualité hydrique du cours d'eau :

- Payre à Chomérac (code station : 06109900)
- Payre à Le Pouzin (code station : 06109950)

Tableau 16 : Résultats synthétiques de l'état des eaux des cours d'eau sur les sites de surveillance du sous-bassin (Source : Système d'Information sur l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée).

Stations de mesures de la qualité			Etat écologique		
Code et nom station	Masse d'eau	Programme de contrôle de surveillance	2008	2009	2010
06200610 - MEZAYON A POURCHERES	FRDR1320a	Non			Moyen
06200620 - MEZAYON A CREYSSEILLES	FRDR1320a	Non			Moyen
06200630 - MEZAYON A LYAS 1	FRDR1320a	Non			Bon
06200640 - MEZAYON A LYAS 2	FRDR1320a	Non			Bon
06200650 - MEZAYON A LYAS 3	FRDR1320a	Non			Bon
06200720 - RUISSEAU DE BAYONNE A PRIVAS	FRDR1320b	Non			Moyen
06200730 - RUISSEAU DE BAYONNE A ST-PRIEST	FRDR1320b	Non			Moyen
06109900 - PAYRE A CHOMERAC	FRDR1319a	Oui	Bon	Bon	Bon
06109950 - PAYRE A LE-POUZIN	FRDR1319b	Oui	Moyen	Moyen	Bon

Pour une année donnée, l'état écologique résulte de la synthèse des résultats des deux dernières années.

Tableau 17 : État des eaux des stations du sous bassin Ouvèze-Payre-Lavézon (Source : Système d'Information sur l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée).

Nom station	Année	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons (2)	Etat écologique
Mézayon à Pourchères	2010	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Indéterminé	Très bon	Moyen	-	Moyen
Mézayon à Creysseilles	2010	Moyen	Bon	Très bon	Très bon	Indéterminé	Très bon	Moyen	-	Moyen
Mézayon à Lyas 1	2010	Bon	Très bon	Très bon	Bon	Indéterminé	Très bon	Très bon	-	Bon
Mézayon à Lyas 2	2010	Très bon	Bon	Très bon	Bon	Indéterminé	Très bon	Très bon	-	Bon
Mézayon à Lyas 3	2010	Très bon	Bon	Bon	Bon	Indéterminé	Très bon	Très bon	-	Bon
Ruisseau de Bayonne à Privas	2010	Très bon	Très bon	Bon	Bon	Indéterminé	Très bon	Moyen	-	Moyen
Ruisseau de Bayonne à St-Priest	2010	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Indéterminé	Très bon	Moyen	-	Moyen
Payre à Chomérac	2009	-	-	-	-	-	Bon	-	Indéterminé	Bon
Payre à Le Pouzin	2010	Très bon	Non concerné	Bon	Bon	Indéterminé	Très bon	Bon	-	Bon

L'état écologique des eaux superficielles des ruisseaux de la zone d'étude du site B25 est classé de moyen à bon. La qualité des paramètres physico-chimiques est bonne à très bonne (cf. tableau 17). Néanmoins, des déficits hydriques subsistent en période estivale et sont à l'origine d'une dégradation de la qualité écologique des cours d'eau. Ainsi, à l'échelle du sous bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon », trois types de problèmes ont été classés prioritaires pour la période 2010-2015 :

- déséquilibre quantitatif ;
- Substances dangereuses hors pesticides (plomb et nickel) ;
- Transport sédimentaire.

Tableau 18 : Qualité écologique du Mézayon selon la méthode de l'IBGN en 2004. (Source : TERE0, 2006)

Station	Date	Richesse taxonomique	Effectifs	Taxon indicateur	IBGN
Pourchères	02/06/2004	31	3351	Perlodidae	17
Aunave	02/06/2004	38	1787	Perlodidae	19
Pont du Crouzet	02/06/2004	25	2233	Leuctridae	14

Bleu : Très bonne qualité ; vert : Bonne qualité

VI. Diagnostic socio-économique de la zone d'étude du site B25

Les données suivantes sont issues des consultations réalisées auprès des acteurs locaux, et des données transmises par la commune de Le Pouzin, du syndicat Ouvèze Vive et du Conseil Général de l'Ardèche en 2012 et 2013.

Les activités humaines sont susceptibles d'interagir et d'influencer les milieux naturels auxquels elles sont liées. C'est pourquoi l'analyse du contexte socio-économique constitue un prérequis nécessaire dans la définition des objectifs de gestion des habitats, des espèces et des habitats d'espèces. Pour une meilleure compréhension des interrelations pouvant s'établir entre la composante écologique et la composante socio-économique, le diagnostic suivant concerne différentes échelles d'analyse: du département à la commune.

VI.1 Population liée au site

VI.1.1 Population permanente

cf. Atlas cartographique, carte n° 16

Les dix-huit communes concernées par le périmètre d'étude représentent une superficie de 240 km² pour une population globale permanente de 31 242 habitants en 2009 soit une densité de 130 hab/km² (cf. tableau 19).

Tableau 19 : Population permanente des communes incluses dans la zone d'étude du site (Source : INSEE, 2009)

Communes	Communauté de communes (C.C.) et Communauté d'agglomération (C.A.)	Superficie communale totale (km ²)	Nombre d'habitants		Taux moyen annuel d'évolution de la population entre 1999 et 2007	Densité de la population en 2007 (hab/km ²)
			1999	2009		
Alissas	C.A. Privas Centre Ardèche	12,43	1027	1324	+2,6	103
Chomérac	C.A. Privas Centre Ardèche	19	2448	2809	+1,4	148
Coux	C.A. Privas Centre Ardèche	12	1466	1662	+1,30	138,3
Creysseilles	C.A. Privas Centre Ardèche	10	110	132	+2,22	13
Flaviac	C.A. Privas Centre Ardèche	13	1093	1104	+0,1	85
Freyssenet	C.A. Privas Centre Ardèche	10	49	53	0,8	6
Le Pouzin	C.A. Privas Centre Ardèche	13	2706	2853	0,50	227
Lyas	C.A. Privas Centre Ardèche	8	516	561	+0,08	71
Pourchères	C.A. Privas Centre Ardèche	8	118	136	+1,4	18

Communes	Communauté de communes (C.C.) et Communauté d'agglomération (C.A.)	Superficie communale totale (km ²)	Nombre d'habitants		Taux moyen annuel d'évolution de la population entre 1999 et 2007	Densité de la population en 2007 (hab/km ²)
			1999	2009		
Privas	C.A. Privas Centre Ardèche	12	9163	8 461	-0,80	697
Rompon	C.A. Privas Centre Ardèche	22	863	969	+1,2	44
St-Julien-en-St-Alban	C.A. Privas Centre Ardèche	10	1021	1311	+2,5	126
St Priest	C.A. Privas Centre Ardèche	19	1102	1253	+1,30	65
Veyras	C.A. Privas Centre Ardèche	8	1466	1557	+0,6	200
Pranles	C.A. Privas Centre Ardèche	29	409	461	+1,2	15
La Voulte-sur-Rhône	C.A. Privas Centre Ardèche	10	5165	5041	-0,2	519
Baix	C.C. Barrès-Coiron	17	823	1029	+2,30	59
St-Symphorien-sous-Chomérac	C.C. Barrès-Coiron	8	682	696	+0,2	88,5
Total		240	30 227	31 242		

La zone d'étude est comprise dans un secteur géographique faiblement peuplé. La plupart des communes intégrées au périmètre d'étude affichent des populations comprises entre 53 (Freyssenet) et 8461 (Privas) habitants. Malgré des taux d'évolution annuelle moyens de la population souvent supérieurs à la moyenne nationale (+0,7% entre 2001 et 2006), le secteur ne subit pas de forte pression démographique.

De manière générale, on observe deux tendances démographiques. D'une part, la majorité des communes présentent un taux d'évolution positif et relativement élevé. Avec une croissance de +1,4%, Chomérac jouit d'une forte attractivité puisque cette croissance est quasi-exclusivement due à l'installation de nouveaux résidents. D'autre part, les communes les plus importantes en termes d'effectifs, à savoir Privas (8461 habitants) et la Voulte-sur-Rhône (5041 habitants), présentent une croissance démographique négative (cf. tableau 19). La commune de Privas montre ainsi une diminution de 0,8% de sa population qui s'explique exclusivement par un solde migratoire négatif⁸. La Voulte-sur-Rhône présente quant à elle une diminution de 0,2% résultant d'un solde naturel⁹ et d'un solde migratoire négatifs (cf. tableau 19).

Selon les données de la communauté de communes de Privas Rhône et Vallées qui regroupait 12 des 18 communes concernées par le périmètre d'étude, la population a tendance au vieillissement (la population de plus de 60 ans a augmenté de deux points entre 1999 et 2008) même si le nombre de jeunes de moins de 14 ans reste assez élevé (18% en 2008). Selon les derniers chiffres, une part importante (70,8%) de cette population était active en 2009, avec un taux de chômage de 7,4% soit un taux relativement faible au regard de la moyenne française de la même année (8,2%). Ces conditions sont plutôt favorables au développement économique de la communauté de communes.

⁸ Solde migratoire = nombre d'immigrants - nombre d'émigrants

⁹ Solde naturel = nombre de naissance - nombre de décès.

☞ La population, de type semi-rurale, ne semble pas induire une forte fréquentation du site. Néanmoins, **certains secteurs subissent une pression assez importante**. C'est en particulier le cas des **grottes de Chomérac** (Tourange et grottes proches) dont la proximité avec le lycée professionnel de Chomérac favorise la présence régulière des lycéens à leurs abords.

VI.1.2 Population occasionnelle

La majorité des habitations sont occupées de façon permanente. Néanmoins, les communes de Freyssenet, Creysseilles, Pranles et Pourchères, dont les nombres de logements sont les plus limités, connaissent des parts assez importantes de résidences secondaires.

De plus, le parc immobilier de la plupart des communes tend vers une augmentation des résidences principales et une baisse des résidences secondaires (cf. tableau 20).

Tableau 20 : Evolution des parts de résidences secondaires et logements occasionnels dans le parc immobilier entre 1999 et 2009 (Source : Insee, 2009)

Communes	Nombre total de logements en 1999	Nombre total de logements en 2009	Part des résidences secondaires en 1999, en %	Part des résidences secondaires en 2009, en %
Alissas	420	554	7	3
Baix	383	533	9	13
Chomérac	1092	1395	8	7
Coux	691	779	9	7
Creysseilles	92	109	41	34
Flaviac	520	560	7	5
Freyssenet	39	42	23	26
La Voulte-sur-Rhône	2441	2576	3	1
Le Pouzin	1234	1340	2	1
Lyas	292	315	14	12
Pourchères	76	97	33	38
Pranles	286	343	37	36
Privas	4603	4860	3	3
Rompon	407	456	16	11
Saint-Julien-en-Saint-Alban	476	597	12	6
Saint Priest	432	539	6	6
Saint-Symphorien-sous-Chomérac	270	305	16	11
Veyras	622	703	9	5

VI.2 Les infrastructures

VI.2.1 Les axes de déplacement

Grâce à sa position médiane dans la vallée du Rhône, l'Ardèche occupe une position privilégiée au cœur du « Grand Sud-est ». L'autoroute A7, reliant Lyon à Marseille et dont le tracé longe la frontière est du département, est en effet un axe majeur de communication en Europe. Cependant, avec les trois quarts de son territoire en zone de montagne, le milieu physique ardéchois rend les déplacements internes difficiles : le département est dépourvu d'autoroute, de liaison aérienne et de desserte ferroviaire voyageurs. L'Ardèche est en effet le seul département français dont le réseau de Transport Express Régional (TER) est exclusivement routier.

Accessibilité au site B25

La vallée de l'Ouvèze, située à l'extrême est du département, près de la vallée du Rhône, est facilement accessible depuis les autres départements par l'autoroute A7, la commune de Le Pouzin faisant office de porte d'entrée. La vallée est également traversée par la route départementale 104 (RD104), anciennement route nationale 304 (RN 304), un des principaux axes de communication ardéchois. Elle relie Privas, chef lieu du département, à l'axe rhodanien et au bassin d'Aubenas via le col de l'Escrinet qui culmine à 781 mètres d'altitude. Il s'agit d'un axe fortement fréquenté, notamment par les touristes en période estivale. La forte fréquentation de cette route départementale, couplée à sa fragilité géologique, induit de nombreux travaux d'entretien. La zone géologique sur laquelle repose l'infrastructure est en effet très irrégulière et connaît de forts mouvements de terrain. On peut ainsi subdiviser la route en tronçons en fonction des problématiques qui s'y rattachent :

- une section reliant Le Pouzin à Privas sensible aux écroulements et chutes de pierres ;
- une section située entre Privas et le Col de l'Escrinet caractérisée par des chutes de blocs et des glissements de terrain ;
- une section située entre le Col de l'Escrinet et Aubenas où ocurrent des glissements souvent de plus grande ampleur.

Des interventions sont ainsi entreprises régulièrement. Une liste exhaustive des zones exposées aux risques a été établie avec hiérarchisation de leur importance et permet de programmer les travaux selon le caractère prioritaire de ces zones¹⁰. En outre, afin de désengorger le centre ville de Privas, une déviation devant relier la zone du lac au col de l'Escrinet est à l'étude. La route départementale D2 reliant Le Pouzin à Privas via Chomérac serait alors privilégiée pour relier l'axe rhodanien au centre ardéchois.

Enfin, la départementale D86 longeant la rive droite du Rhône constitue un axe de déplacement nord-sud important. Elle permet l'accès au plateau de Rompon pour le versant sud et à la Payre pour le versant nord. Les autres cours d'eau inclus dans le périmètre d'étude sont quant à eux accessibles par le réseau de voies secondaires.

👉 Le site B25 est constitué dans sa quasi-totalité de propriétés privées. L'accessibilité aux cours d'eau qui le composent peut donc être limitée sur de nombreux secteurs et nécessiter une autorisation préfectorale. Cette dernière a été fournie au bureau d'études en charge de la rédaction du document d'objectifs pour l'accès aux propriétés privées dans le cadre des inventaires de terrain.

¹⁰ Conseil général de l'Ardèche, service des routes

VI.2.2 Réseau de transport d'électricité

Une ligne haute tension traverse le site B25 au niveau du plateau de Rompon. Il s'agit d'une ligne 400 000 volts reliant Lyon à Montélimar.

La société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) s'est engagée dans des opérations de maintenance afin de sécuriser et d'optimiser le réseau. Ce projet consiste à renforcer les pylônes (fondations et structures), ainsi qu'à remplacer les câbles existants par des câbles plus performants. Afin que l'électricité puisse transiter pendant la durée des travaux, ceux-ci doivent s'échelonner de 2012 à 2016. En ce qui concerne le secteur du site B25, les opérations ont eu lieu durant l'été 2012.



Ligne haute tension traversant le plateau de Rompon
(Biotope, 2012)

VI.2.3 L'alimentation en eau potable (AEP)

Cette partie s'appuie essentiellement sur les données issues des rapports de service des syndicats des eaux, du contrat de rivière Ouvèze ainsi que des informations recueillies dans le cadre des consultations d'acteurs.

cf. Atlas cartographique, carte n°17

L'alimentation en eau potable du bassin versant de l'Ouvèze est assurée par deux syndicats intercommunaux : le **syndicat des eaux du bassin de Privas** et le **syndicat Ouvèze Payre**. La commune de la Voulte-sur-Rhône est quant à elle rattachée au syndicat de production d'eau Rhône Eyrieux. Actuellement, la commune de Pourchères a quitté le syndicat des eaux du bassin de Privas.

Le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre (SIOP)

Créé dans les années 1950, le syndicat des eaux Ouvèze Payre regroupe 15 communes du bassin versant pour lesquelles il assure la production, le transport et la distribution d'eau potable. Il regroupe notamment les communes de Baix, Alissas, Chomérac, Flaviac, Le Pouzin, Rompon, St-Julien-en-St-Alban et St-Symphorien-sous-Chomérac. Il fonctionne en régie directe.

En 2014, le syndicat assurait l'alimentation en eau potable de quelques 10 803 abonnés grâce à trois sources principales :

- le prélèvement dans la nappe phréatique de la Payre sur la commune de Le Pouzin. Cette source assure 75% de la production d'eau potable distribuée par le syndicat, et est située en aval de la zone d'étude du site B25 ;
- Les sources du lac à Rochessaive qui constituent 25% des ressources du territoire syndical ;
- Le captage Fournier sur la commune de Meysse pour les communes de Meysse et Rochemaure.

De plus, le captage de l'île de l'Eyrieux, exploité par la commune de la Voulte-sur-Rhône, alimente 5 abonnés (quartier Viaux) de la commune de Rompon.

Le réseau syndical est divisé en quatre principaux services:

- le captage de Payre alimente les communes de Baix, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Rompon, St-Julien-en-St Alban ;
- Le captage du Lac alimente les communes d'Alissas, Rochessaive ;
- Le moyen service : ce sont les communes qui sont alimentées par les sources du Lac hors période estivale, par interconnexion avec le captage de Payre. Un complément est effectué suivant les besoins : Chomérac, St-Bauzile, Saint-Lager-Bressac, St-Symphorien-sous-Chomérac, St-Vincent-de-Barrès ;
- Le captage Fournier sur la commune de Meysse pour les communes de Meysse et Rochemaure.

Un projet de nouveau captage sur la Drôme appelé le captage des Ventis est à l'étude.

Le Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP)

Le Syndicat des Eaux du Bassin de Privas (SEBP) assure depuis 2012 l'ensemble des compétences liées à la production, le transport et la distribution de l'eau potable aux communes concernées. Initialement connu sous le nom de Syndicat d'Etude du Renforcement en Eau pour le Bassin de Privas (SEREBP), il était alors chargé d'évaluer les besoins complémentaires en eau potable à moyen terme, de rechercher les nouvelles ressources possibles et d'établir un avant projet sommaire d'ensemble de renforcement du bassin de Privas. En 2006, il change de statut et prend la compétence de production d'eau potable sous le nom de Syndicat des Eaux du Bassin de Privas.

Actuellement, il regroupe les communes de Coux, Privas, Creysseilles, Lyas, St Priest et Veyras.

Le territoire du syndicat compte 20 ressources dont 17 sont actuellement exploitées soit par captage soit par forage (cf. tableau 21).

Tableau 21 : Unités de production d'eau potable (Source : SEBP, 2011)

Localisation	Ressource	Nature Souterraine /surface/ forage	Production annuelle en m3	Volumes fournis aux communes
Freysenet	Verdus	Souterraine	424 290	
	Bouchet	Souterraine	473 475	
	Rippert	Souterraine		
Creysseilles	Lyrolles	Souterraine	239	
	Vabre	Souterraine	7 849	
	Lauzas	Forage	3 712	
Saint Priest	Théoule	Souterraine	63 868	
	Chèvre écorchée	Souterraine		
	Barbeyrol	Souterraine	434 830	
	Ch des Dames	Souterraine	81 182	
Veyras	Tombes Antiques	Forage	7 756	
Pranles	Chabannes	Souterraine	14 475	
	Preaumes	Souterraine	13 397	
	La Sagnole	Forage	10 436	
TOTAUX			1 534 817	1 115 948

Les ressources de Verdus, Rippert et Bouchet, originaires du plateau de Coiron, représentent 80% de l'approvisionnement du territoire syndical. La source de Verdus, située dans le périmètre d'étude sur le ruisseau de Verdus, est une résurgence souterraine difficilement accessible. Elle représente une production de plus de 380 000 m³ par an (cf. tableau 21). Ces sources possèdent chacune un périmètre

de protection. La sortie de la grotte de Verdus a notamment été aménagée et fermée au public.

Un certain nombre de projets sont actuellement en cours de réalisation sur le territoire du syndicat :

- La station de Verdus fait l'objet de travaux d'amélioration du système de production d'eau potable (prétraitement) ;
- Un projet de substitution de ressources sur les communes de Creysseilles, Pranles et Lyas. Le projet concerne notamment les sources de Chabannes et est prévu pour 2014 ;
- Un projet de remise en eau des cours d'eau ;
- Un projet de captage sur la commune de Loriol-sur-Drôme ;
- Un projet pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Interconnexion des réseaux du SEBP et du SIOP

Suite aux problèmes récurrents d'alimentation en eau potable de certaines communes en période d'étiage, les deux syndicats du bassin versant de l'Ouvèze ont engagé l'**interconnexion de leurs réseaux d'eau potable**. Il s'agit de sécuriser ces réseaux et d'assurer un secours mutuel en cas de grave perturbation du système d'approvisionnement. Ce raccordement permet d'autre part au SEBP de restituer au milieu certaines sources pendant les périodes d'étiage, favorisant ainsi le maintien de la qualité de la rivière Ouvèze. Ceci concerne en particulier la source de Verdus, incluse dans la zone d'étude du site B25. Ces travaux répondent aux exigences de la Directive cadre Européenne (DCE) ainsi qu'aux directives de la Loi sur l'Eau qui imposent aux collectivités d'obtenir d'ici 2015 des cours d'eau en « bon état écologique ». La dernière phase de ces travaux a débuté en 2011. L'interconnexion est effective depuis juin 2014.

Dans le cadre de ce projet, une étude visant à évaluer les volumes d'eau prélevables est suivie par le syndicat Ouvèze Vive. La définition de l'instrumentation des sources est faite en partie par le syndicat Ouvèze Vive et en partie par le SEBP qui assure également la maintenance de cette instrumentation pour le captage d'eau potable de Verdus.

👉 **Les cours d'eau du Mézayon, Bayonne et leurs affluents subissent des étiages sévères en période estivale, défavorables aux espèces piscicoles et astacicoles (isolement des populations, rechauffement des eaux, etc.). Néanmoins, les projets des syndicats mixtes des eaux devraient à l'avenir améliorer les conditions hydriques de ces cours d'eau (restitution de certaines sources au milieu naturel).**

VI.2.4 L'assainissement collectif et non collectif

Cette partie s'appuie sur les données issues du contrat de rivière Ouvèze (2008) et de la consultation des syndicats intercommunaux et des communes concernées par le périmètre d'étude.

cf. Atlas cartographique, carte n° 18

Assainissement collectif

Trois structures se partagent l'assainissement collectif dans la vallée de l'Ouvèze :

- La Syndicat d'Assainissement de la Véronne (SIAV)
- Le Syndicat Ouvèze Vive (SIOV)
- Le Syndicat Mixte de Chambenier (SYMC)

Depuis le 1er janvier 2013, le SIAV (Syndicat d'assainissement de la Véronne) a été intégré à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et le SYMC (Syndicat Mixte du Chambenier) a été dissout en 2014 puis ses compétences ont été reprises par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Le syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Véronne (SIAV)

Il regroupe les communes d'Alissas et de Chomérac. La gestion du service (fonctionnement de la totalité du réseau ainsi que de la station d'épuration) a été déléguée à la société VEOLIA jusqu'en 2014.

Le syndicat assure la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées. Pour cela, il s'est doté d'une station de traitement des eaux usées de type « boues activées » située à Chomérac. Pour évacuer ces boues, un système de compostage mobile des boues a été mis en place. Un arrêté préfectoral de 2007 valide le plan d'épandage du compost.

Cette STEP peut assurer le traitement de 4 000 équivalents habitants. Néanmoins, sa capacité maximum n'est actuellement pas atteinte.

Le Syndicat Ouvèze Vive (SIOV) qui gère le transport et le traitement des eaux usées de 11 communes : Creysseilles, Pourchères, St-Priest, Veyras, Privas, Lyas, Coux, Flaviac, St-Julien-en-St-Alban, Rompon et Le Pouzin. Créé en 1992, il avait pour principal but de rendre conforme les installations du territoire vis-à-vis de la directive ERU (Eaux RésiduaireS Urbaines). Le service d'assainissement public qu'il fournit est effectif depuis le 1^{er} janvier 2006. Un contrat d'affermage (janvier 2010-décembre 2021) délègue cependant l'exécution de ces services à la société Véolia EAU/Compagnie Générale des Eaux. La production annuelle est de 304 000 m³/an.

Le syndicat mixte du Chambenier (SYMC)

Créé en 2004, le syndicat mixte du Chambenier exerce les compétences de transfert et de traitement des eaux usées de quatre communes : Rompon, la Voulte-sur-Rhône, Baix et Le Pouzin. Ces deux dernières sont représentées par le syndicat Ouvèze Vive à qui elles avaient déjà transféré leurs compétences en matière d'assainissement. Le syndicat gère une station d'épuration dans le quartier du Chambenier, sur la commune de Le Pouzin. La période de 2005-2009 ayant été allouée à la construction des ouvrages, la STEP n'est effective que depuis le 1^{er} janvier 2010. Son fonctionnement passe par des « boues activées ». Celles-ci sont évacuées par valorisation calorifique en cimenterie, mais elles devraient bientôt être évacuées par épandage agricole.

L'assainissement collectif comporte en **trois réseaux principaux** (cf. tableau 22):

- le réseau privadois, qui regroupe Privas, Lyas (Petit Tournon), Veyras, Saint Priest. Il représente environ 18 000 EH (Equivalent-Habitant);
- Le réseau de la basse vallée qui regroupe Flaviac, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Rompon (partie sud de la commune) et représente 1 400 EH environ;
- Le réseau de Le Pouzin.

A cela s'ajoute le réseau de Coux qui regroupe le Bourg et la station d'épuration de St-Symphorien-sous-Chomérac gérée par la commune. La commune de Pranles n'est reliée, quant à elle, à aucun réseau d'assainissement collectif.

Tableau 22 : Capacité nominale et type de traitement des stations d'épuration (Sources : contrat de rivière Ouvèze, consultation des communes et du syndicat mixte du Chambenier, site internet du SIAV)

Station d'épuration	Gestionnaire syndical	Communes desservies	Capacité nominale (EH : Equivalent Habitants)	Type de traitement	Conformité en performance en 2010 (MEDDL)
STEP de Gratenas	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	Privas, Lyas, Veyras, Saint Priest	16500 EH	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	oui
STEP de Coux		Coux	600 EH	Boues activées moyenne charge	oui
STEP de Rompon		Flaviac, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Rompon	2800 EH	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	oui
STEP du Pouzin		Rompon, la Voulte-sur-Rhône, Baix, le Pouzin	2 800 EH	Boues activées	oui
STEP du hameau de Léouze		Flaviac (hameau de Léouze)	80 EH	Traitement par rhizophytes	Oui
STEP de Chomérac		Chomérac, Alissas	4000 EH	Boues activées	Oui
STEP de St-Symphorien-sous-Chomérac	n.c	St-Symphorien-sous-Chomérac	500 EH	Lit bactérien	n.c
TOTAL			27280 EH		

n.c : non connu

★ Etat du réseau

Les stations d'épuration ont fait l'objet de visites de contrôle et de conseil de la part de la MissionAqua 07 du Conseil Général de l'Ardèche pour le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE). Les observations constatées sont les suivantes :

- le bon fonctionnement général des installations ;
- L'arrivée importante d'eaux parasites surtout sur Coux et Rompon ;
- Le déficit en charge de la station de Coux.

D'autre part, la station de Gratenas depuis sa création et celle de Rompon depuis 2001 sont équipées d'un dispositif d'auto-surveillance.

En outre, certaines entreprises industrielles sont équipées d'un dispositif de prétraitement avant le rejet dans le réseau communal. Selon le rapport du Syndicat Ouvèze Vive, les activités industrielles ne génèrent ainsi pas d'impacts significatifs sur le milieu.

☞ De manière générale, la qualité générale des eaux superficielles sur le bassin de l'Ouvèze semble être bonne, hormis l'impact de l'agglomération privadoise (Syndicat Ouvèze Vive, 2009).

Assainissement non collectif

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, complétée par la loi du 30 décembre 2006, les quatre Communautés de Communes ont reçu, de leurs communes membres, la responsabilité de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Un SPANC est un Service Public local de nature industrielle et commerciale qui fournit des prestations en matière d'assainissement non collectif. Il contrôle l'assainissement autonome qui récupère et traite les eaux usées domestiques en l'absence de "tout à l'égout". Conformément à la réglementation qui l'encadre, le SPANC est chargé de missions obligatoires de contrôle:

- un contrôle de conception avant travaux, suivi d'un contrôle de réalisation après travaux pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- Un contrôle de bon fonctionnement et d'entretien effectué sur une période de 5 ans pour les installations existantes ;
- Le SPANC a également, dans une logique environnementale, une mission de conseil et d'accompagnement des particuliers dans le traitement de leurs eaux usées.

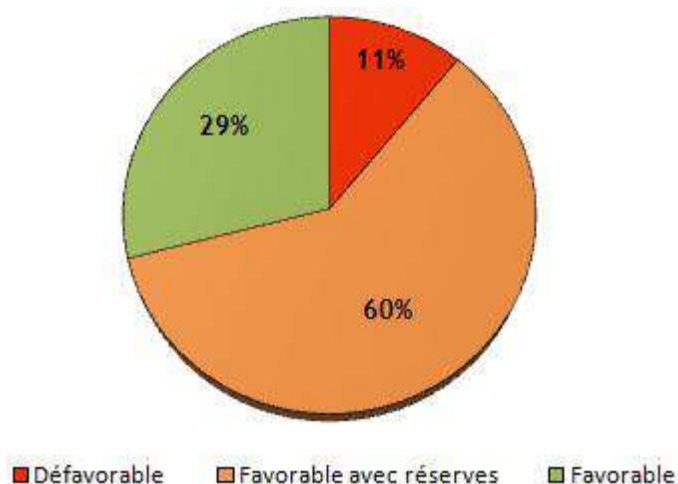


Figure 8 : Avis reçu par les installations de la communauté de communes de Privas Rhône et Vallées depuis la création du service de contrôle (Source : Rapport du SPANC, 2010)

En 2010, le SPANC de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche concernait 25% de la population du territoire, soit environ 6 180 habitants. La phase de diagnostic n'est pas encore terminée sur certaines communes. Ce SPANC, effectif depuis le 1^{er} janvier 2006, fait depuis l'objet d'un diagnostic annuel des nouvelles installations. Au total, 2096 contrôles ont été effectués depuis sa mise en service. **La plupart des installations ont reçu un avis favorable avec réserves (60%), et 11% un avis défavorable. Seul un tiers est donc en bon état de fonctionnement (cf. figure 8).** Ceci peut s'expliquer par une géologie défavorable à ce type d'assainissement avec des sols marneux très présents sur le territoire de la vallée. Un autre facteur limitant, tout aussi important, est la pente qui ne facilite pas toujours une implantation aisée des petites unités de traitement. Enfin globalement, sur le territoire de l'Ouvèze, les études de sols menées dans le cadre des zonages d'assainissement aboutissent généralement à une inaptitude ou une aptitude moyenne du sol à recevoir un assainissement autonome. La raison principale est une épaisseur de sol insuffisante. Localement, il peut s'agir également d'une faible perméabilité et le plus souvent d'une pente trop importante (Syndicat Ouvèze Vive, 2008).

Le SPANC de la communauté de communes Confluences Drôme Ardèche, est opérationnel depuis avril 2006. Un contrôle des installations autonomes d'assainissement a été amorcé sur le territoire du SPANC. D'ici la fin de l'année 2012, toutes ces installations devraient avoir été contrôlées.

Depuis octobre 2004, le SPANC de la communauté de communes d'Eyrieux aux Serres assure pour sa part le suivi des installations neuves et existantes de son territoire.

VI.3 Usagers et activités

L'urbanisation de la vallée se concentre de part et d'autre de l'Ouvèze sur les communes riveraines. Le territoire tend à s'urbaniser autour du pôle privadois et dans les zones moins accidentées du fond de la vallée. Globalement, le territoire est occupé pour majeure partie (78%) de forêts (48%) et de milieux ouverts naturels (landes, prairies) (30%). La part de surfaces cultivées correspond à environ 13%, pour une surface urbanisée de 7% (cf. figure 9). En outre, la végétation arbustive est bien représentée, ce qui rend compte d'une certaine déprise agricole.

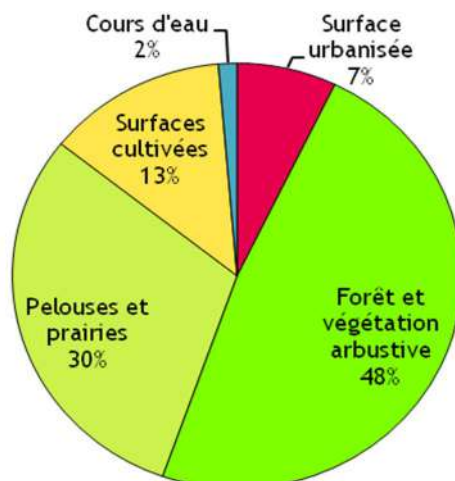


Figure 9 : Occupation du sol des communes concernées par le site B25 (source : Corine Land Cover, 2006)

VI.3.1 Les activités économiques

ECONOMIE LOCALE	AGRICULTURE
-----------------	-------------

Cf. Carte « Occupation du sol » n°19

cf. Carte n°21 « Ilots du Registre Parcellaire Graphique de 2011 »

Situation actuelle : l'agriculture dans la vallée de l'Ouvèze

De manière générale, l'activité agricole a tendance à régresser sur le territoire de la vallée. En dix ans, le nombre d'exploitations agricoles sur les communes concernées a diminué de près d'un tiers, et la surface utilisée a régressée de près de 17% entre 2000 et 2010. Les communes de Freyssenet, Creysseilles et St-Symphorien-sous-Chomérac conservent néanmoins un caractère agricole marqué avec plus de 62% du territoire communal en culture. A l'inverse, les communes densément peuplées de Privas, Le Pouzin et la Voulte-sur-Rhône sont fortement urbanisées, ce qui réduit considérablement la part surfacique allouée à l'agriculture.

En outre, à l'instar des données nationales, le nombre d'exploitations a tendance à diminuer tandis que les surfaces agricoles par exploitation tendent à augmenter. En 2010, 160 exploitations étaient présentes sur le territoire pour une surface agricole de 6 035 hectares, soit 37,72 hectares par exploitation. En 2000, ces dernières représentaient 30,26 hectares par exploitation (cf. figure 10). La population agricole est par ailleurs vieillissante, ce qui suscite des interrogations quant à la reprise des exploitations.

☞ L'agriculture est de type conventionnel et extensif. Il n'y a pas de problématique de pollutions importantes. Il n'y a pas de « zones sensibles » classées au titre de la Directive Nitrates de 1992 sur le site B25.

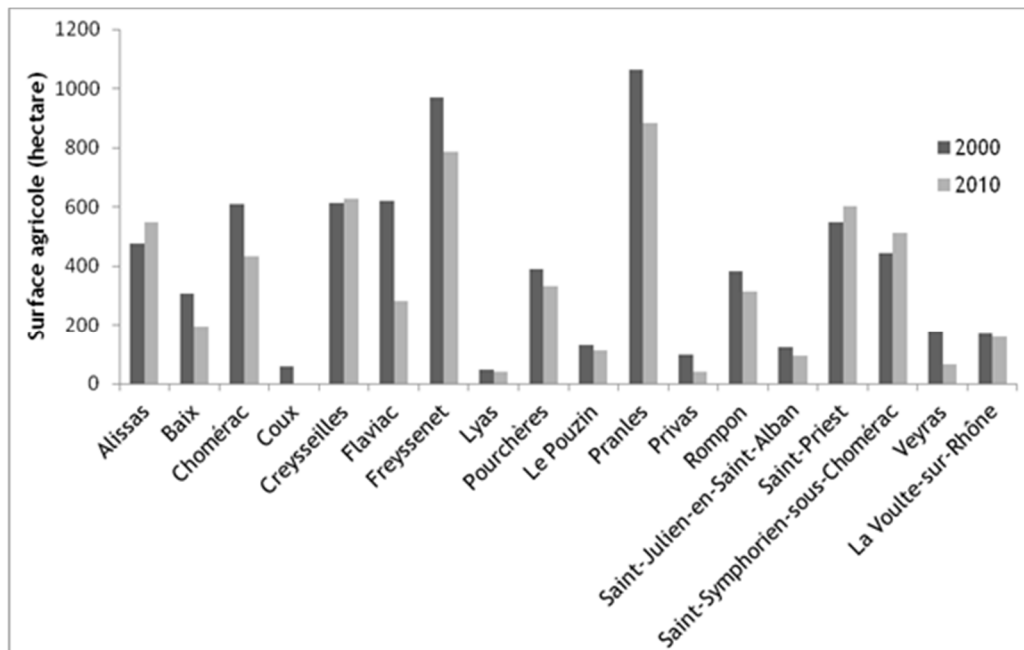


Figure 10 : Evolution des surfaces agricoles des communes concernées par le site B25 (Source : Recensement agricole, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt)

De manière globale, l'agriculture de la vallée est plutôt diversifiée. En ce qui concerne l'élevage, on trouve principalement des exploitants d'ovins et de caprins. La viticulture s'est développée sur les coteaux de la basse vallée (Flaviac et St-Julien-en-St-Alban) et il existe quelques reliquats d'arboriculture sur les communes de Baix et Flaviac. Le reste des surfaces cultivées concerne les cultures fourragères et les cultures à céréales (cf. tableau 23).

En 2005, dix agriculteurs pratiquaient l'irrigation, répartis sur les communes de St-Cierge-la-Serre, Flaviac, Coux et Privas. Cette irrigation était principalement destinée aux cultures pérennes et au maraîchage, et passait par la mise en place de divers types de prélèvements : pompages en rivière, retenues collinaires ou forages (Cousy, 2005).

Tableau 23 : Part de la surface agricole et orientations technico-économiques des communes concernées par le site B25, en 2010 (Source : recensement agricole 2010, chambre d'agriculture)

Commune	Superficie agricole utilisée (ha)	Part de surface agricole par rapport à la surface communale (%)	Orientation technico-économique
Alissas	550,00	44,25	Autres herbivores (chevaux, ânes)
Baix	196,00	11,53	Fruits et autres cultures permanentes
Chomérac	434,00	22,84	Polyculture et polyélevage
Coux	nd	nd	Polyculture et polyélevage
Creysseilles	627,00	62,70	Ovins et caprins
Flaviac	283,00	21,77	Fruits et autres cultures permanentes
Freysenet	787,00	78,70	Autres herbivores (chevaux, ânes, bovins et ovins)
Lyas	42,00	5,25	Polyculture et polyélevage
Pourchères	331,00	41,38	Autres herbivores (chevaux, ânes, ovins)
Le Pouzin	111,00	8,54	Polyculture et polyélevage
Pranles	882,00	30,41	Autres herbivores (chevaux, ânes)
Privas	40,00	3,33	Polyculture et polyélevage
Rompon	315,00	14,32	Polyculture et polyélevage
Saint-Julien-en-Saint-Alban	94,00	9,40	Viticulture (appellation et autre)
Saint-Priest	604,00	31,79	Autres herbivores : chevaux, ânes, bovins (au moins 4 agriculteurs), des ovins (au moins deux agriculteurs) et caprins (1 exploitation).
Saint-Symphorien-sous-Chomérac	511,00	63,88	Cultures générales (autres grandes cultures)
Veyras	67,00	8,38	Polyculture et polyélevage
La Voulte-sur-Rhône	161,00	16,10	Fruits et autres cultures permanentes

Interactions avec le site : l'agriculture sur le site B25

Le site B25 est relativement éloigné des zones urbanisées et est très peu concerné par des parcelles cultivées. La majorité des surfaces incluses dans la zone d'étude est représentée par des pelouses et pâturages naturels (cf. figure 11), ce qui correspond aux milieux ouverts du plateau de Rompon (constituant la plus grosse surface du site). Les cours d'eau sont quant à eux principalement bordés par des forêts de feuillus ou de conifères.

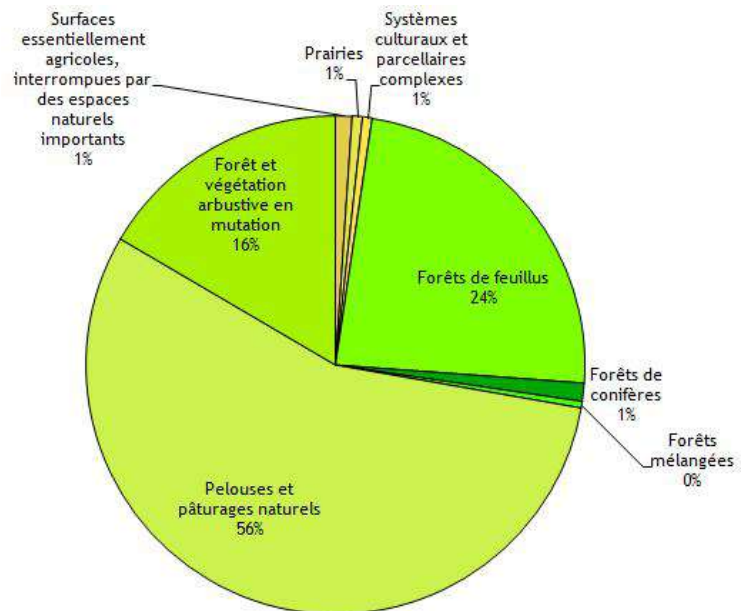


Figure 11 : Nature et part de l'occupation du sol de la zone d'étude (Source : Corine Land Cover)

L'agriculture sur le territoire est principalement orientée sur une activité d'élevage.

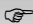
Au niveau de la **Bayonne**, sur la commune de Freyssenet, 3 agriculteurs sont installés. Deux de ces agriculteurs possèdent un élevage bovin et un dirige un élevage de chevaux et d'ânes. A Saint-Priest, un 4^e agriculteur gère un élevage mixte de bovins, ovins et ânes et un 5^e une exploitation bovine produisant également du fourrage.

Sur le **Mézayon**, sur le territoire de la commune de Pourchères, un apiculteur est recensé ainsi qu'un éleveur de bovins. La commune de Veyras accueille un autre éleveur bovin.

Un seul exploitant est localisé sur le plateau de Rompon et a donc une interaction directe avec le site B25. L'élevage ovin constitue la principale activité de cet agriculteur, installé sur le site depuis 1983. Il cultive également des plantes fourragères qui lui permettent de nourrir son troupeau de 470 brebis. Le surplus de céréales est lui revendu à une coopérative. Seule une dizaine d'hectares de terres labourables est située dans le périmètre d'étude. En revanche, l'éleveur possède deux parcs pour ses brebis sur le plateau : l'un de 16 hectares situé sur la partie sud, l'autre de 93 hectares situé plus au nord. Il loue environ une trentaine d'hectares à la mairie, le reste appartenant à des propriétaires privés. L'agriculteur effectue des rotations avec son troupeau. Il place ainsi ses brebis dans le parc sud en période estivale (d'avril à juillet) et dans l'autre parc le reste de l'année. Il lui arrive de les mettre hors des parcs, voire sur les pentes du sud du plateau lorsque le manque de ressources fourragères se fait ressentir.

L'agriculteur du plateau de Rompon passe régulièrement le broyeur sur les prairies du plateau et ses brebis sont vermifugées une fois par an. Le manque de ressources fourragères et d'eau constituent les

principales difficultés pour cet agriculteur. Toutes ses parcelles du plateau sont déclarées à la PAC et il bénéficie de la Prime Herbagère Agro-Environnementale 2 (PHAE2).

 **Huit agriculteurs sont en interaction avec le site B25. Les élevages ovin et bovin sont dominants.** Le pâturage du troupeau permet de maintenir le milieu ouvert et limite la propagation du feu en cas d'incendie.

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre spécifiques à chaque activité

Comme vu précédemment, de manière générale, l'activité agricole a tendance à régresser sur le territoire de la vallée. **En dix ans, le nombre d'exploitations agricoles sur les communes concernées a diminué de près d'un tiers,** et la surface utilisée a régressée de près de 17% entre 2000 et 2010.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

A proximité de la zone d'étude, sur la colline de la Banne (à la limite entre Rompon et La Voulte), un deuxième agriculteur fait paître des brebis. Il possède actuellement 150 bêtes et souhaiterait augmenter à 300 et, de ce fait, voudrait étendre sa zone de pâture vers le plateau de Rompon.

Un projet d'installation d'une ferme photovoltaïque avec élevage de chèvres et de vaches à proximité des sources de Chabannes (Pranles) est également en cours d'installation.

cf. chapitre VI.4 et tableau 28

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Agreste - Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Chambre d'agriculture de l'Ardèche

M. Demard, éleveur sur le plateau de Rompon

Communes

Communautés de communes et d'agglomération

Cf. Carte « Occupation du sol » n° 19

Cf. Carte « Forêts publiques du territoire » n° 22

Situation actuelle

★ *Le contexte forestier*

L'Ardèche est le département le plus boisé de la région Rhône-Alpes avec un taux de boisement de plus de 50%. La forêt du département est quasi-exclusivement privée (90% de forêts sont privées) et occupée majoritairement par du Chêne pubescent (Source : IFN, 2010).

La vallée de l'Ouvèze comprend quatre forêts publiques gérées par l'ONF :

- La forêt communale de Veyras ;
- La forêt communale de Privas ;
- La forêt domaniale de l'Ouvèze ;
- La forêt domaniale de l'Escrinet.

La zone d'étude du site B25 est concernée pour 25% de son territoire par le milieu forestier, soit 211 ha, en majeure partie des forêts de feuillus (24% de la surface de la zone d'étude) (cf. figure 11, fiche précédente). A cela s'ajoute 16% de forêt et végétation arbustive en mutation qui rendent compte d'une certaine déprise agricole et de la fermeture progressive du milieu.



Forêt de chêne pubescent sur le plateau de Rompon (© Biotope, 2012)

La majorité du couvert forestier présent sur le territoire est privé. La zone d'étude n'est que très peu concernée par les forêts publiques. Seul le Mézayon est situé en limite de deux forêts publiques : la forêt communale de Veyras et la forêt communale de Privas. Moins d'un hectare de forêt publique est ainsi situé à l'intérieur de la zone d'étude.

★ *L'activité sylvicole*

A ce jour, l'activité sylvicole occupe une part marginale de l'économie du site car peu présente voire inexistante dans la vallée de l'Ouvèze.

Seules quelques coupes privées sont réalisées pour le bois de chauffage.

Le plateau de Rompon est occupé majoritairement par des parcelles privées de petite taille qui ne sont pas exploitées de manière professionnelle. Aucun Plan Simple de Gestion (PSG) n'est recensé sur la zone. Le Plan Simple de Gestion (PSG) est un document de gestion obligatoire pour toute surface boisée privée supérieure à 25 ha d'un seul tenant. En deçà de 10 ha, l'élaboration d'un PSG n'est pas obligatoire (sauf cas particuliers d'aide fiscale) mais possible. C'est également le cas pour les surfaces comprises entre 10 et 25 ha.

L'accessibilité difficile et la taille de ces propriétés limitent le développement d'une activité sylvicole. Néanmoins, dans le cas où l'activité se développerait sur le site, la création de routes forestières serait susceptible d'engendrer des perturbations pour la faune et flore locales.

Interactions avec le site

Sur la zone d'étude, aucune des parcelles forestières ne possède de PSG, en partie du fait de leur taille relativement faible (inférieure à 25 ha pour la plupart).

L'activité sylvicole de la vallée de l'Ouvèze et sur le plateau de Rompon est très peu présente voire inexistante.

☞ A l'heure actuelle, l'activité sylvicole est très faible voire inexistante sur le site et ne constitue pas une menace pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

Suivre le développement de la filière industrielle bois énergie et les coupes forestières en bordure de cours d'eau.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Il n'a pas été recensé de projet sylvicole sur le site.

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Institut National de l'Information Géographique et Forestière (Inventaire Forestier National)

Office National des Forêts (ONF)

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Rhône-Alpes

Communes

Communautés de communes et d'agglomération

Cf. Carte « Principales activités économiques, hors activité agricole » n° 20

Situation actuelle : contexte industriel

L'activité industrielle était fortement développée au 19^{ème} siècle avec les moulinages et filatures qui ont entraîné la construction de nombreux barrages sur l'Ouvèze. Il existe aujourd'hui encore des entreprises dans le secteur du textile (St-Julien-en-St-Alban), mais également dans celui de la chimie, de l'agroalimentaire et du bâtiment.

Globalement, l'activité industrielle est faiblement représentée à l'échelle du bassin et inégalement répartie sur le territoire. La commune de Le Pouzin est notamment très dynamique en termes de développement économique. De par sa situation stratégique située en bordure d'autoroute A7 et de nombreux ports fluviaux du Rhône, la commune de Le Pouzin jouit d'une certaine attractivité pour l'implantation de nouvelles activités. Le **parc industriel Rhône Vallée**, d'une superficie de 92 hectares, concentre ainsi de nombreuses entreprises et tend à dynamiser le reste de la vallée. Par ailleurs, la commune bénéficiera bientôt de la création d'un port fluvial en rive droite du Rhône.

La commune de Privas abrite quant à elle la **zone d'activité de Tauléac le Lac** et la commune de Baix une zone artisanale.

★ *L'énergie éolienne*

L'énergie éolienne est relativement bien développée sur le territoire. La commune de Freyssenet a vu la première éolienne ardéchoise s'implanter sur son territoire en 2003. Le parc éolien compte aujourd'hui cinq machines exploitées par l'entreprise EDF. De plus, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a instauré sur la commune de Freyssenet une zone communautaire portant production d'énergie renouvelable soumise à une Taxe Professionnelle de Zone. La commune perçoit également une part du montant de la TP perçue par la Communauté au titre des éoliennes installées sur son territoire, conformément à la loi du 13 juillet 2005.

La commune de Le Pouzin accueille elle aussi un parc éolien de moindre envergure comptant deux machines implantées en 2009 le long de la rive droite du Rhône. Ce parc est exploité par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

★ *Les activités d'extraction de minéraux*

Les activités d'extraction de matériaux sont assez bien développées sur le territoire de la vallée. On note la présence de la **carrière de Le Pouzin**, située en partie dans la zone d'étude du site B25, à la limite est du plateau de Rompon. Ce gisement de calcaire gris est exploité par la société Lafarge Granulats pour la production de matériaux pour béton et de matériaux routiers. En 2002, l'exploitant a fait une demande d'extension qui a été acceptée. Cette carrière abrite une fortification antique ainsi qu'un prieuré mis en évidence par un diagnostic archéologique.

La carrière plein ciel de Chomérac-Alissas (MCA) couvre 14 hectares et permet l'extraction de matériaux calcaires tels que le marbre. Ouverte en 2004, son exploitation est autorisée jusqu'en 2023. Passée d'ISO 9001 à ISO 14001 en 2010 grâce à ses efforts pour la préservation et la restauration de la biodiversité, elle a également reçu le « Prix des Syndicats des Carrières ».



Carrière de Le Pouzin exploitée par Lafarge Granulats, vue du plateau de Rompon (© Biotope, 2012)

Interactions avec le site

La carrière de Le Pouzin est située en partie dans la zone d'étude du site B25, à la limite est du plateau de Rompon. Quant à la carrière MCA, elle se trouve à proximité des grottes à chauves-souris présentes sur la zone d'étude du site B25, sur la commune de Chomérac.

Ces carrières sont donc susceptibles d'avoir des effets indirects (vibrations, nuisances sonores) ou directs d'emprise sur le site B25, les habitats naturels, les habitats d'espèces et les espèces. Il existe donc un risque de destruction ou d'altération d'habitats naturels d'intérêt communautaire et de dérangement des espèces d'intérêt communautaire.

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

Un projet d'extension de la carrière du Pouzin a été formulé par l'exploitant. Ce projet est actuellement à l'étude.

Un projet de réactivation de la carrière située à l'extrémité nord-est du plateau de Rompon a également été formulé mais a été refusé pour des questions de sécurité.

La carrière Matériaux Calcaires d'Alissas sera exploitée jusqu'en 2023. Un projet de renouvellement n'a pas encore été abordé.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Concernant les activités d'extraction de matériaux, un projet d'extension de la carrière du Pouzin est formulé par l'exploitant.

Un Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT), d'une superficie de 44 hectares, devrait regrouper un pôle d'activités de nouvelles technologies, de prévention santé, de commerce et de tourisme, dans un village d'architecture traditionnelle où les productions et activités locales seraient valorisées. Ce projet est situé sur la commune de St-Julien-en-St-Alban et est porté par la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Un projet éolien a également été identifié, au Gras de Chomérac.

Enfin, comme évoqué précédemment, le site est concerné (en particulier le Plateau de Rompon) par le projet de maintenance et de réfection de la ligne haute tension de 400 000 volts de la vallée du Rhône (ligne reliant Lyon à Montélimar), porté par Réseau de Transport d'Electricité.

cf. chapitre VI.4 et tableau 28

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Lafarge Granulat

Communes

Communautés de communes et d'agglomération

cf. Carte « Activités touristiques et hébergements » n°23

Situation actuelle

★ L'activité touristique du territoire

De par la richesse de son patrimoine naturel, l'Ardèche est un département leader du tourisme vert. Il est ainsi l'une des destinations touristiques les plus prisées. En 2008, il comptait près de 37 000 hébergements touristiques dont plus de la moitié représentée par les résidences secondaires. Les hébergements « marchands », c'est-à-dire ceux qui donnent lieu à une activité commerciale, représentent quant à eux plus de 105 000 lits soit près de 40% de la capacité d'accueil du département. En 2011, la fréquentation touristique représentait 16,3 millions de nuitées (incluant les séjours en hébergement marchands et non marchands), soit une hausse de 1,5% par rapport à l'année précédente.

★ La capacité d'accueil

L'offre d'hébergement, relativement faible à l'échelle du site d'étude, comprend huit hôtels et quatre campings. A cela s'ajoute 19 chambres d'hôtes situées sur la communauté d'agglomération Privas centre Ardèche (cf. tableau 24). Comme évoqué précédemment, le parc immobilier touristique non marchand est lui beaucoup plus développé avec 1 185 résidences secondaires implantées sur la vallée en 2009 (cf. tableau 20).

Tableau 24 : Offre d'hébergement des 18 communes concernées par le site B25 (Sources : Insee 2012 ; Site internet, Office de tourisme de Privas Rhône Vallées)

Commune	Locations de vacances	Hôtels		Campings		Nombre de gîtes de France	Nombre de chambres d'hôte
		Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de campings	Nombre d'emplacements		
Alissas	0	0	0	0	0	1	0
Baix	0	1	20	1	360	1	0
Chomérac	1	0	0	0	0	1	4
Coux	3	0	0	1	40	1	2
Creysseilles	0	0	0	0	0	1	0
Flaviac	0	0	0	0	0	1	1
Freysenet	0	0	0	0	0	0	0
Lyas	2	0	0	0	0	3	1
Pourchères	0	0	0	0	0	7	2
Le Pouzin	0	4	104	0	0	0	1
Pranles	1	0	0	0	0	0	2
Privas	1	2	118	1	172	1	3
Rompon	0	0	0	0	0	0	0

Commune	Locations de vacances	Hôtels		Campings		Nombre de gîtes de France	Nombre de chambres d'hôte
		Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre de campings	Nombre d'emplacements		
St-Julien-en-St-Alban	1	0	0	1	87	1	0
St Priest	0	0	0	0	0	0	1
St-Symphorien-sous-Chomérac	1	0	0	0	0	0	0
Veyras	0	0	0	0	0	1	0
La Voulte-sur-Rhône	0	1	14	0	0	0	0

★ *Points d'intérêt remarquable*

Le secteur d'étude (communes concernées par le périmètre d'étude) ne possède pas de grands sites remarquables mais bénéficie d'une **richesse paysagère**. La présence de nombreux sites naturels à l'intérieur ou à proximité de ce secteur a favorisé la recherche d'une valorisation par les acteurs locaux d'un tourisme familial tourné vers la nature et la pratique de la randonnée. La vallée jouit ainsi d'un réseau de chemins pédestres conséquent. En outre, les Grottes de la Jaubernie, abritant des habitats troglodytes et situées sur la commune de Coux, constituent des sites très attractifs. La présence du **Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche** sur les communes du nord-ouest de la vallée (Coux, Veyras, Pranles, Creysseilles, Pourchères) permet également de valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire.

La commune de Rompon bénéficie également de l'attractivité du site fossilifère de la Boissine (commune de La Voulte et de Rompon), situé au sein d'un Espace Naturel Sensible (ENS) du département. La zone ENS comporte plusieurs gisements fossilifères situés sur la commune de Rompon : le Pont des étoiles, le Ravin du Chénier, le Pouzat, le Ravin de Gramade. Le site paléontologique de la Boissine (Ravin de Gramade et Ravin des mines) a été classé parmi les 20 gisements fossilifères les plus importants au niveau mondial. Datant de -164 millions d'années, ce gisement a été découvert grâce à l'extraction du minerai de fer par l'usine des Fonderies au XIX^{ème} siècle (Riou, 2006). La pieuvre la plus ancienne jamais trouvée au monde, le *Proteroctopus ribeti* (Fischer et Riou, 1982), a été découvert par Bernard Riou au sein du site fossilifère de la Boissine. Au vu de ses richesses naturelles (végétales et animales) et paléontologiques, le Conseil Général de l'Ardèche a acquis le site de la Boissine en 2005 et Gramade en 2007, afin de le préserver en le classant en Espace Naturel Sensible (ENS).

Le panorama du plateau de Rompon offre une vue sur toute la vallée de l'Ouvèze d'un côté et sur la vallée du Rhône de l'autre.

★ *Patrimoine culturel*

Hors périmètre d'étude, mais à proximité immédiate se trouve le village du vieux Rompon avec sa chapelle romane du Prédicant, entièrement restaurée où se déroulent des manifestations musicales et

des conférences.

De plus, l'ancienne Abbaye Saint-Pierre de Rompon, familièrement appelé « **le couvent des chèvres** » et dont il ne reste que des ruines, constitue une curiosité pour les éventuels promeneurs. Classée aux monuments historiques par arrêté du 31 mai 1927, elle est située sur le plateau de Rompon dans la zone d'étude du site B25.



« Couvent des chèvres » (© Biotope, 2012)

Le plateau de Rompon comprend également plusieurs sites archéologiques. L'un d'eux, dit « Grotte des Clos » (N° 071812), abrite un cimetière et un campement renfermant de nombreux fossiles (Lafarge 2002).



Grotte des Huguenots, La Payre (© Biotope, 2012)

Le site archéologique de la Payre renferme une **grotte du paléolithique moyen** du même nom. Les fouilles qui s'y déroulent depuis 1990 ont livré quelques informations importantes quant à l'histoire de son occupation humaine (Moncel et al. 2002). En 2010, une mâchoire de pré-néanderthalien datant de 250 000 ans a été retrouvée par les paléontologues¹¹. Cette grotte n'est pas aménagée pour le public.

Non loin de la grotte de la Payre, une autre grotte, dite « **grottes des Huguenots** », est également marquée par une occupation humaine plus récente. Il est possible de la visiter grâce aux aménagements touristiques réalisés.

Interactions avec le site : Fréquentation du site et problématiques associées

L'**activité touristique de la vallée de l'Ouvèze** semble relativement faible par rapport au reste du département. De manière globale, le tourisme de la vallée, à l'instar du département, est tourné vers l'environnement et le tourisme familial.

De manière générale, la **fréquentation du site est faible et diffuse**. Le secteur ne dispose pas d'équipements spécifiques pouvant attirer et accueillir les touristes (sites touristiques, gîtes, restauration, etc.).

Le **plateau de Rompon** constitue le secteur du site le plus fréquenté, avec la présence de plusieurs sentiers de randonnée et en particulier un GR/PR (sentier de grande randonnée) qui le traverse et mène au « couvent des chèvres ».

¹¹ B. Riou, communication personnelle

☞ D'une manière générale, la fréquentation du site B25 est faible et diffuse, et ne constitue pas une menace pour les habitats et les espèces du site.

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche souhaite développer un tourisme tourné vers la pratique de la randonnée, ce qui pourrait amener une fréquentation supplémentaire du site et à un risque de menace ponctuelle sur les habitats naturels et les habitats d'espèces.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Le couvent des chèvres sur le plateau de Rompon est concerné par un projet de valorisation de certains sites d'intérêt du territoire par la mise en place de belvédères. Il s'agit à la fois de valoriser les paysages et de communiquer de manière ludique et pédagogique sur la notion de bassin versant et les ressources naturelles. Ce projet de valorisation concerne également d'autres sites du territoire : Chat Gourmand, Serre de Gruas, Croix de Coux, la Jaubernie et Serre de Pied de Bœuf. Il est mené par la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Concernant l'activité touristique en dehors du site, une « voie douce » a été inaugurée en juillet 2012 au niveau de l'ancienne voie ferrée reliant le Pouzin à Privas. Ce projet a été porté par la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche. Les collectivités territoriales et la Compagnie Nationale du Rhône développent également un projet d'aménagement des berges du Rhône (ViaRhôna). Ce projet a été validé par le Préfet le 14 juin 2013 et réalisé.

En partenariat avec la commune de Rompon et la société Lafarge Granulat, l'Association Paléodécouvertes (ex association du Musée de La Voulte) propose des visites du Plateau de Rompon (B25) et de la carrière du Pouzin pour sensibiliser le grand public et les scolaires à la richesse du patrimoine géologique local et à sa préservation (Géodiversité et biodiversité).

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Parc Naturel régional des Monts d'Ardèche

Communes

Communautés de communes et d'agglomération

Association Paléodécouvertes

Offices de tourisme

VI.3.2 Les activités sportives et de loisirs de pleine nature

Les parties suivantes reposent essentiellement sur les informations transmises lors des consultations, des données affichées sur les sites internet des fédérations de pêche et de chasse ainsi que des données issues du contrat de rivière.

Les activités sportives et de loisirs de pleine nature pratiquées ou susceptibles d'être pratiquées à l'avenir sur la zone d'étude du site B25 présentent un **potentiel de développement** intéressant, qu'il est important de prendre en considération notamment dans le cadre du développement du tourisme.

SPORTS ET LOISIRS	PECHE
--------------------------	--------------

cf. Carte « Principales activités de tourisme et de loisirs » n°24

Situation actuelle

La pêche de loisir constitue une des activités phares de la vallée. Une bonne partie du réseau hydrographique est classée en première catégorie. Cela concerne en particulier l'Ouvèze amont et les affluents intégrés au site d'étude (Mézayon, Bayonne, Verdus, Fontaugier). La partie aval est quant à elle classée en deuxième catégorie. Elle débute à l'aval de Privas sur l'Ouvèze, et à la confluence avec la Véronne sur la Payre (cf. figure 12). Les cours d'eau de Vendèze, Chambaud et Véronne, dans le domaine piscicole de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Le Pouzin, sont classés en deuxième catégorie mais font actuellement l'objet d'une demande de reclassement.

Pour rappel, la première catégorie comprend les cours d'eau principalement peuplés de truites et ceux où une protection des poissons de cette espèce (salmonidés dominants) est préconisée. La seconde catégorie regroupe tous les autres cours d'eau, canaux et plans d'eau (cyprinidés dominants).

Les principales espèces pêchées sont les suivantes : Blageon, Vairon, Truite arc-en-ciel, et Truite fario, l'espèce la plus convoitée. La pêche aux Ecrevisses à pattes blanches fait quant à elle de nombreux adeptes.

★ *Gestion locale de la pêche et fréquentation*

Au sein de la vallée de l'Ouvèze, existent deux AAPPMA : celle de Privas (la Loche) et celle de Le Pouzin (la Gaule Pouzinoise) (cf. figure 12). La première couvre la partie amont de la vallée et la seconde la partie aval, la limite se situant au niveau du Pont de Mûre (Flaviac) pour l'Ouvèze et au niveau de la confluence avec l'Ozon (St-Symphorien-sous-Chomérac) pour la Payre. En 2011, le nombre d'adhérents s'élevait à 1 424 dont 531 pour l'association de la Gaule Pouzinoise (Le Pouzin) et 893 pour la Loche (Privas) (cf. Tableau 25).



Figure 12 : Domaine piscicole du bassin versant de l'Ouveze et de la Payre (Source : fédération de pêche, site internet)

L'AAPPMA la Gaule Pouzinoise, créée en 1927, compte en moyenne entre 500 et 800 membres. L'ensemble de son domaine piscicole est classé en deuxième catégorie. Ses principales activités concernent l'entretien de la végétation des abords de la Payre (actions généralement engagées sur la période février-mars), et l'empoissonnement en truites et poissons blancs.

L'AAPPMA la Loche (Privas) compte quant à elle entre 850 et 900 adhérents chaque année, et couvre environ 120 km de linéaire aquatique. Son domaine piscicole comprend des cours d'eau de première et de seconde catégorie. Un parcours « no kill » d'un kilomètre a été mis en place par l'association sur la commune de Coux.

Les deux AAPPMA possèdent chacune un plan de gestion piscicole local (PDPL) élaboré en lien avec le plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG), rédigé par la fédération de pêche de l'Ardèche. Cette fédération départementale, basée à Vals les Bains, privilégie une gestion patrimoniale de la ressource depuis 1992. Son action vise notamment à pérenniser les peuplements de Truite fario autochtones. Pour cela, les lâchés et alevinages ne sont pas préconisés, la réflexion devant être menée sur la pression de pêche et la taille des captures. La maille de capture est ainsi passée de 20 cm à 23 cm pour tout le département. Cependant, les préconisations de gestion de la fédération n'entrent pas dans un cadre réglementaire et les associations de pêche décident ensuite de suivre ou non ces préconisations. Elles peuvent ainsi choisir de faire des alevinages et des lâchés.

Tableau 25 : Récapitulatif de la gestion de la pêche sportive sur le bassin versant

Nom	Domaine piscicole	Nombre d'adhérents (2011)	Gestion et Actions menées (liste non exhaustive)
AAPPMA La Gaule Pouzinoise	Vallée de l'Ouvèze aval	531	Empoisonnement de Truite fario et Truite arc-en-ciel Alevinage
AAPPMA La loche	Vallée de l'Ouvèze aval	893	Parcours no kill Empoisonnement de Truite fario
Fédération de pêche de l'Ardèche	Ardèche	26 890	Gestion patrimoniale
Fédération de pêche de la Drôme	Drôme	15 000	Non connu

L'attractivité du bassin versant pour la pêche reste limitée avec une répartition aléatoire de la Truite fario et un développement important des peuplements cyprinicoles. L'érosion de la biodiversité due aux stress hydriques répétés, à l'eutrophisation, et à la dégradation des milieux s'est quelque peu réduite ces dernières années avec le travail réalisé par les syndicats de rivières.

★ *La pratique de la pêche*

Plusieurs techniques de pêche sont pratiquées sur le bassin de l'Ouvèze : pêche à la mouche, pêche au toc (appât naturel), pêche au lancer, etc. Concernant les espèces pêchées, la truite reste la plus prisée. Le Mézayon est très intéressant pour la pêche à la Truite fario (présence d'une population autochtone). Il possède en effet un contexte géologique très favorable à l'espèce. Le Verdus et la Bayonne, notamment sur son cours intermédiaire, sont également fréquentés par les pêcheurs, mais de façon moins importante (problème d'accessibilité pour le Verdus et absence de baux de pêche sur la partie aval de la Bayonne).

Des conflits d'usages sont relativement fréquents entre les pêcheurs et les riverains. Pour les représentants comme la fédération ou les AAPPMA, il est très difficile de contrôler les pratiques des pêcheurs, car les adhérents d'une association ne pêchent pas forcément dans leur domaine piscicole. Ainsi, selon le principe de réciprocité, des pêcheurs des AAPPMA de la vallée mais également d'autres AAPPMA d'Ardèche ou de la Drôme peuvent fréquenter le bassin versant. Des pratiquants d'autres départements peuvent ponctuellement être présents.

★ *Empoisonnement et alevinage*

Bien que l'empoisonnement et l'alevinage ne soient pas préconisés par la fédération de pêche départementale, les associations locales choisissent parfois de le faire pour améliorer l'attractivité piscicole de leur domaine. De plus, dans le PDPG, certains cours d'eau ont été diagnostiqués comme étant dégradés, et des lâchés ont été autorisés pour compenser la faible concentration de poissons. L'association la Gaule Pouzinoise réalise ainsi des alevinages sur la Payre et relâche des Truites fario de souche méditerranéenne et des Truites arc-en-ciel trois fois par an, dans l'Ouvèze et dans la partie aval de la Payre. L'association la Loche n'est pas très favorable aux lâchers et alevinages sur ses cours d'eau, préférant privilégier une gestion patrimoniale de la ressource. Elle réalise néanmoins quelques lâchers de Truites fario de souches sauvages.

★ *La pêche aux Ecrevisses à pattes blanches*

Jusqu'en 2001, les populations d'Ecrevisses à pattes blanches étaient très importantes sur le Mézayon et ses affluents. Ces populations ont été touchées par une très forte mortalité cette année-là, ce qui a conduit à la signature d'un arrêté préfectoral interdisant la pêche de l'écrevisse sur ce secteur, et ce jusqu'à nouvel ordre. Des analyses ont révélé la présence d'un nouveau virus qui serait à l'origine de cette forte mortalité. Précisons qu'il ne s'agit pas de Aphanomycose (appelée aussi la peste de l'écrevisse) qui est une maladie habituelle chez l'écrevisse. La disparition de l'espèce autochtone a été quasiment complète sur le cours d'eau principal, mais quelques populations résiduelles ont subsisté sur les affluents et ont permis la recolonisation progressive du ruisseau. La pêche à l'écrevisse est pratiquée aussi sur l'Ouvèze amont.



Ecrevisse à pattes blanches, Mézayon (© Biotope, 2012)

Interactions avec le site

La pêche de loisir est très pratiquée, notamment sur l'Ouvèze et le Mézayon. Le Verdus est également fréquenté par les pêcheurs.

Cette activité de pêche ne semble pas causer de perturbations significatives sur les habitats naturels et les espèces du fait de la faible fréquentation. Néanmoins, les campagnes de lâchers de Truites fario de souche méditerranéenne et de Truites arc-en-ciel dans l'Ouvèze et dans la Payre peuvent avoir des incidences négatives sur la faune piscicole autochtone.

En 2012, l'interdiction de pêche pour l'Ecrevisse à pattes blanches était maintenue sur le Mézayon, mais elle était pratiquée sur la Bayonne et la Payre. Cette pêche particulière est ouverte deux jours par an sur tout le département (autorisée les 30 et 31 juillet en 2012). Bien que très limitée, elle peut avoir des incidences sur les populations présentes.

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

La mise en œuvre d'un contrat de rivière et l'initiation d'une réflexion globale à l'échelle du bassin des prélèvements d'eau sur les milieux naturels, ainsi que l'amélioration des systèmes d'assainissement vont consentir à améliorer de manière notable la gestion des cours d'eau de la vallée.

Néanmoins, les assèchements récurrents des cours d'eau restent un enjeu important pour la faune piscicole locale, d'autant que les conditions climatiques actuelles accentuent ce phénomène.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Le département de l'Ardèche dispose d'un **Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.)**. Il s'agit d'un document technique général qui établit un diagnostic de l'état des cours d'eau et des populations piscicoles et qui définit

des Propositions d'Actions Nécessaires (P.A.N.) et des préconisations de gestion piscicole. Il représente un outil de référence en termes de recensement et d'identification des perturbations des cours d'eau du département. Dans le département de l'Ardèche, le P.D.P.G. a été établi entre 1998 et 2001 par la Cellule Scientifique et Technique de la Fédération de Pêche, avec le concours de l'ONEMA (anciennement brigade départementale du Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P.)).

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique

Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)

AAPPMA La Gaule Pouzinoise

AAPPMA La Loche

Communes

Communautés de communes et agglomération

Cf. Carte « Principales activités de tourisme et de loisirs » n°24

Situation actuelle

La pratique de la chasse est une activité socialement et économiquement très importante sur le territoire. Elle est pratiquée sur l'ensemble des communes ardéchoises, à l'exception des zones urbaines. Le territoire est géré essentiellement par des **Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)** et par la **fédération de chasse d'Ardèche** (cf. tableau 26).

Les ACCA gèrent les parcelles de leur commune, à l'exception des terrains (article L422-10, code de l'environnement) :

- Situés dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation ;
- Entourés d'une clôture continue et constante faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et empêchant complètement le passage de gibier et celui de l'homme ;
- Ayant fait l'objet de l'opposition des propriétaires ou détenteurs de droits de chasse sur des superficies d'un seul tenant supérieures aux superficies minimales mentionnées à l'article L. 422-13 du code de l'environnement. (représentant 20 ha dans le département de l'Ardèche)

Ainsi, selon les propriétaires peuvent, dans les conditions édictées par les articles L422-10 et L422-13 du code de l'environnement, délivrer le droit de chasse à qui il le désire dans le cas de droits de chasse réservés. Il est difficile d'obtenir des données précises concernant ces chasses privées car celles-ci ne sont pas affiliées aux fédérations mais elles sont toutefois répertoriées par ces dernières.

Toujours selon le code de l'environnement, les propriétaires peuvent aussi, au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse, interdire, y compris pour eux-mêmes, l'exercice de la chasse sur leurs biens, s'opposer à l'inclusion de leurs fonds (ou terrains) dans le périmètre de l'ACCA. Cette opposition de conscience ne concerne donc pas le propriétaire chasseur.

Des droits et des devoirs

L'opposition de conscience n'exonère en rien la possibilité d'engager la responsabilité du propriétaire, notamment pour les dégâts qui pourraient être causés par le gibier provenant de son fonds. Ce dernier a l'obligation de procéder ou de faire procéder, à la destruction des animaux nuisibles et de réguler les espèces présentes sur son fonds qui causent des dégâts.

L'opposant pour raison de conscience doit faire connaître son opposition dans les mêmes conditions que l'opposant territorial soit lors de la constitution de l'ACCA, soit six mois avant le terme de la période quinquennale dont la date de départ est l'agrément de l'ACCA. Les demandes de retrait doivent être sollicitées par les propriétaires auprès du Préfet qui statue dans un délai de quatre mois, après une consultation du Président de l'ACCA. Enfin, toute personne ayant formé opposition est tenue de procéder à la signalisation de son terrain matérialisant l'interdiction de chasser.

★ Pratiques de chasse

De manière générale, la chasse collective en battue (au sanglier) est la plus répandue en Ardèche et dans la vallée de l'Ouvèze. Un Schéma départemental de gestion cynégétique a été approuvé pour la période 2008-2014 par arrêté préfectoral (n° 2008-354-27).

Outre le sanglier, plusieurs autres espèces sont chassées sur le territoire du bassin versant: chevreuils, lièvres, lapins, faisans, perdreaux, grives, bécasses, renards, canards (cf. tableau 26). Des lâchés sont réalisés par les associations communales sur certains secteurs et concernent en particulier les lapins et les faisans.

★ *Les espèces nuisibles*

Les espèces peuvent être classées « nuisibles » dans chaque département par arrêté ministériel pour une période de 3 ans (arrêté du 2 août 2012, Source : Préfecture de l'Ardèche). Le classement en nuisible permet le tir en dehors des périodes de chasse ainsi que le piégeage. La régulation par piégeage s'opère au moyen de pièges homologués, et de cages pièges, uniquement par le biais de piégeurs agréés. Parmi ces espèces nuisibles, citons le renard, la fouine, le rat musqué, le ragondin, la corneille noire, la pie bavarde.

Interactions avec le site

Concernant le périmètre d'étude, le plateau de Rompon constitue un site privilégié pour la chasse. Les ACCA de Rompon et de Le Pouzin, qui représentent une centaine de chasseurs, se partagent ce territoire de chasse. Deux réserves de chasse sont présentes sur ce secteur : la réserve de chasse de l'ACCA de Le Pouzin d'une superficie de 75 ha, et celle de Rompon de 198 ha.

☞ La pratique de la chasse est une activité socialement et économiquement très importante sur le territoire. Le plateau de Rompon constitue un terrain privilégié pour cette activité qui ne semble pas avoir d'incidences sur les habitats et les espèces.

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

Sans objet.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

★ *Les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (O.R.G.F.H.) en Rhône-Alpes*

Ces orientations régionales doivent permettre, à partir d'un état des lieux initial, de dégager les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage et de conservation de ses habitats, dans le cadre d'une gestion durable des territoires. Elles ne sont pas opposables aux tiers mais doivent s'inscrire dans l'ensemble des autres politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire et inciter les partenaires concernés à engager des programmes d'actions qui s'avèreront utiles pour la faune sauvage et ses habitats.

Les ORGFH sont établies pour 5 ans à l'initiative et sous la responsabilité du Préfet de région, qui en délègue l'élaboration à la DREAL, avec l'appui technique de la délégation régionale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) (Art. L.421-1 du Code de l'Environnement). En Région Rhône-Alpes, les ORGFH ont été approuvées par un comité de pilotage régional et arrêtées par le préfet de Région le 30 juillet 2004. Les axes clés de ce programme sont :

- Préserver, mener une gestion conservatoire, restaurer, entretenir les habitats de la faune

- sauvage
- Rechercher un équilibre entre les activités et la faune sauvage
- Favoriser la diversité
- Connaître et gérer la faune sauvage, chassable et non chassable
- Limiter et lutter contre la pollution, les espèces envahissantes
- Sensibiliser les agriculteurs, les forestiers, les différents partenaires et le grand public.

Les ORGFH sont prises en compte par les Schémas départementaux de gestion cynégétiques (SDGC) élaborés par les fédérations départementales des chasseurs pour une durée de 6 ans. (Art L. 425-1, Code de l'Environnement).

★ ***Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) du département de l'Ardèche***

Validé par arrêté préfectoral le 19 décembre 2008 et d'une validité de 6 ans, il est en voie d'être renouvelé. Le SDGC de l'Ardèche de 2008 se veut un outil territorial pour la gestion des actions cynégétiques en prenant en anticipant les changements qui s'opèrent sur l'Ardèche (développement de nouvelles activités de nature, évolution dans les activités économiques...).

Le SDGC est principalement un instrument d'orientation et de développement en phase avec les ORGFH. Il se positionne par conséquent en amont de l'action. Le SDGC de l'Ardèche de 2008 définit des plans d'actions sur les différents enjeux auxquels font face les chasseurs dans le cadre de leur activité. On trouve donc dans le SDGC des plans d'actions sur la faune, sur les territoires et les habitats, le suivi sanitaire, la sécurité, la formation et la communication, de même que la position de la chasse dans la société.

La fédération n'a actuellement pas de projet sur le site. Mais en général, ses projets concernent le suivi de la faune.

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche

Communes

Communautés de communes

Tableau 26 : Données connues concernant l'activité cynégétique sur le territoire des 18 communes (n.d. : données non disponibles)

NOM DU PRESIDENT	COMMUNE de l'ACCA	ZONE D'ETUDE CONCERNEE	NOMBRE D'ADHERENTS EN 2011	PRINCIPALES ESPECES CHASSEES
BATAIL Thierry	LA VOULTE-SUR-RHONE	Plateau de Rompon	n.d.	n.d.
BERNARD Jean François	LYAS	Mézayon	n.d.	n.d.
CHASSON Yves	ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN	Payre	n.d.	n.d.
CHEVALIER Simon	ROMPON	Plateau de Rompon	75	Lièvres, sangliers, perdreaux, lapins
FAUCON Philippe	ALISSAS	Grotte	65 (en baisse)	Sangliers, chevreuils
FESCHET Jean Marie	COUX	Grotte	n.d.	n.d.
GOUNON René	VEYRAS	Mézayon	40 (stable)	Sangliers, chevreuils, lapins, faisans, perdreaux (peu), grives, bécasses, lièvres (très peu)
MARTEL Fabrice	PRANLES	Mézayon	n.d.	n.d.
NUSILLARD Jean Michel	FLAVIAC	Grotte	n.d.	n.d.
PESSEMESE Frédéric	ST-SYMPHORIEN-SOUS-CHOMERAC	Payre et sa ripisylve, grotte	30	Sangliers, renards, chevreuils
POURCHAIRE Francis	CHOMERAC	Grottes	82 (stable)	Sangliers, lièvres
SOULIER Bernard	SAINT PRIEST	Bayonne	85	
n.d.	BAIX	Payre	n.d.	n.d.
BESSON Ludovic	PRIVAS	Grottes	33 (en général entre 30 et 40)	Sanglier, chevreuils
n.d.	FREYSSENET	Bayonne	n.d.	n.d.
n.d.	CREYSSEILLES	Mézayon	n.d.	n.d.
n.d.	POURCHERES	Mézayon	n.d.	n.d.
METIFIOT Cyril	LE POUZIN	Plateau de Rompon	55	Bécasses, grives, canards, sangliers, lapins, lièvres

Cf. Carte « Principales activités de tourisme et de loisirs » n°24

Situation actuelle

La spéléologie reste relativement peu développée dans la vallée de l'Ouvèze, malgré un grand nombre de cavités. Un club est implanté sur la commune de Privas et compte 30 adhérents (dont un tiers vient de la Drôme). Le territoire est fréquenté par le club privadois, mais également par les clubs de Montélimar et de Valence.

Interactions avec le site

La grotte de Tourange, désignée grotte d'initiation et de découverte, est l'attrait principal de la vallée avec un groupe de pratiquants par mois en moyenne. Avec les grottes Bâti et Vérone, elle fait partie des cavités de Chomérac incluses dans le périmètre d'étude.

Ces cavités sont incluses dans le périmètre d'étude et constituent un enjeu potentiel pour les chiroptères. Dans le cadre de leurs activités, l'association et le comité de spéléologie sensibilisent le public à l'environnement et aux chiroptères. Des panneaux sont également installés à proximité des cavités fortement fréquentées pour informer et sensibiliser les pratiquants. Enfin, des échanges avec les naturalistes sont mis en place pour les observations de chiroptères.

Tableau 27 : Type et nombres de cavités recensées par communes (Inventaire des cavités souterraines, <http://www.georisques.gouv.fr>)

Commune	Nombre de cavité	Type de cavité / Exploitation
Alissas	10	Cavités naturelles
Baix	1	Cavité naturelle
Chomérac	7	Cavités naturelles ; La grotte de Tourange est utilisée comme site d'initiation et de découverte
Coux	9	Cavités naturelles
Creysselles	2	Cavités naturelles
Flaviac	5	Cavités naturelles
Freyssenet	17	Cavités naturelles ; La grotte de Verdus contient un captage d'eau potable
La Voulte-sur-Rhône	2	Cavités naturelles
Le Pouzin	19	Cavités naturelles
Lyas	2	Cavités naturelles
Pourchères	n.d.	n.d.
Pranles	1	Cavité naturelle
Privas	5	Cavités naturelles
Rompon	19	Cavités naturelles essentiellement, 2 indéterminées
St-Julien-en-St-Alban	9	Cavités naturelles
St Priest	10	Cavités naturelles

Commune	Nombre de cavité	Type de cavité / Exploitation
St-Symphorien-sous-Chomérac	2	Cavités naturelles
Veyras	1	Non précisé

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

Sans objet.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Le comité de spéléologie sollicite le Conseil Général pour l'inscription de nouveaux sites au sein du PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) de manière à les faire reconnaître et pérenniser la pratique. La grotte de Tourange sera retenue pour cette inscription si l'opportunité se présente.

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Comité départemental de Spéléologie

Conseil Général de l'Ardèche - Service Sports

Communes

Communautés de communes et agglomération

Cf. Carte « Principales activités de tourisme et de loisirs » n°24

Situation actuelle

La randonnée pédestre est l'une des activités de pleine nature les plus importantes du territoire. Le club de St-Julien-en-St-Alban notamment, très dynamique, organise tous les ans, au mois d'octobre, le grand rassemblement du Trail du Chat Gourmand qui réunit entre 600 et 1000 participants. Une autre association nommée Les randonneurs de la Payre à Saint Symphorien sous Chomérac est présente sur le territoire du site d'étude. Il existe également plusieurs groupes de marcheurs sur Privas.

En outre, des espaces sont dédiés à la course d'orientation de type événementiel ou d'entraînement sur la commune de Le Pouzin. Cette activité reste cependant assez ponctuelle sur l'ensemble du territoire de la vallée.

Interactions avec le site

Un chevelu dense de chemin, incluant des sentiers de randonnées, traverse le plateau de Rompon, ce qui assure un réel potentiel de fréquentation du secteur par les randonneurs. Le sentier de Grande Randonnée (GR) qui mène au couvent des chèvres, et faisant aussi parti du réseau local de randonnée (PR), est particulièrement fréquenté.

Le Mézayon et ses affluents forment l'autre entité de l'aire d'étude autour de laquelle gravite de nombreux sentiers de petite randonnée (PR) ou des sentiers locaux. La Bayonne est longée sur sa rive Nord par un sentier PR et quelques zones tampons de grottes sont aussi traversées ou longées par des chemins.

Une offre importante de chemins de randonnée, qui concerne pour partie les entités de la zone d'étude du site B25, est proposée sur le site de la Communauté d'Agglomération Privas, centre Ardèche en plus de la Voie verte sur la commune de Le Pouzin (<http://www.privas-centre-ardeche.fr/>) :

- Randonnées pédestre et VTT du pays « Privas Rhône Vallées » : 20 boucles pédestres et VTT, rayonnant sur 16 communes ;
- Randonnées pédestre et VTT du Pays de La Voulte sur Rhône : 19 boucles pédestres et VTT rayonnant sur 6 communes ;
- Randonnées pédestres et VTT « de l'Eyrieux aux Serres » : 20 fiches randonnées présentes des sentiers pédestres et VTT, rayonnant sur 10 communes.

Les communes de Baix et de St-Symphorien-sous-Chomérac, de la Communauté de communes de Barrès-Coiron, sont concernées par deux sentiers de petite randonnée (<http://www.barres-coiron.fr>). La communauté de communes a aussi réalisé une Voie verte sur l'ancienne voie ferrée qui mène à Privas qui ne concerne pas directement le site B25.

☞ Bien que 16 000 kms de chemins existent déjà en Ardèche, de nouveaux sentiers de randonnée sont régulièrement ouverts par des usagers. **Ce phénomène, issu d'initiatives personnelles, est susceptible d'engendrer des perturbations sur le milieu naturel. En effet, l'accumulation de sentier sur certains secteurs peut engendrer une perturbation des espèces et une fragmentation des milieux naturels.**

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

Comme vu précédemment, le maillage de sentiers augmente sur le territoire par des initiatives individuelles (ouverture de sentiers) et s'accompagne ainsi d'un accroissement de la fréquentation de ces milieux. Des opérations de valorisation ou promotion de ces sentiers et itinéraires de randonnée sont également susceptibles d'augmenter la fréquentation sur le site.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Trail du chat gourmand

Randonnées organisées

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Conseil Général de l'Ardèche - Service Sports

Communes

Communautés de communes et d'agglomération

Situation actuelle

Au regard des informations obtenues, les activités sportives se concentrent sur l'Enduro des châtaignes. C'est l'un des derniers enduros de France et réunit environ 500 participants chaque année. Le parcours, organisé par le club de motocross privadois, varie d'une année sur l'autre et s'étale sur toute la vallée.

Interactions avec le site

Le plateau de Rompon n'est cependant pas concerné par l'Enduro des châtaignes. Néanmoins, cette manifestation est susceptible d'avoir des répercussions sur les espèces et habitats du site B25. Au-delà des perturbations engendrées par la course, la présence de participants avant et après celle-ci, alors même que les aménagements ne sont pas ou plus installés (passerelle, etc.) peut être source de dégradations importantes par piétinement ou érosion par exemple.

☞ Les sports motorisés (motocross, quad) sont globalement bien présents dans la vallée, que ce soit de manière organisée au sein d'un club (par exemple le club de motocross de Privas), ou de manière individuelle. Les passages successifs sur les sentiers peuvent engendrer des érosions ou des creusements.

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

Sans objet.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

Pour atténuer les perturbations engendrées par cette manifestation sur les milieux naturels, les organisateurs et le conseil général ont entamé une réflexion sur le régime de propriété des terrains à privilégier.

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Conseil Général de l'Ardèche - Service Sports

Communes

Communautés de communes et d'agglomération

Cf. Carte « Principales activités de tourisme et de loisirs » n°24

Situation actuelle

★ *Les loisirs d'eau*

La vallée de l'Ouvèze est faiblement fréquentée pour les sports et loisirs aquatiques par rapport à d'autres rivières d'Ardèche. Le club de canoë kayak des 3 vallées est cependant implanté sur la commune de Le Pouzin et un parcours occasionnel (pouvant être pratiqué au printemps et en automne - en présence d'eau) de 8 km existe sur La Payre, allant du pont de la D3 au pont de la N86.

Les baignades aménagées ne sont pas non plus très développées. Seule la **baignade de la Neuve**, située sur le Mézayon, à Lyas, permet aux résidents de la vallée de profiter d'un espace de loisir aménagé (parking, snack) avec un plan d'eau surveillé.



La baignade de la Neuve sur le Mézayon, commune de Lyas (© Biotope, 2012)

Aucune information sur la randonnée aquatique n'a été recensée.

★ *VTT de descente*

Un club de VTT de descente est présent sur la commune de Privas. Les membres pratiquent leur loisir dans le secteur de Chabanet et de Veyras mais à priori pas dans le périmètre d'étude du site B25. Cette discipline regroupe peu de pratiquants, mais il est possible que la structure se développe dans les années à venir.

Par ailleurs, un cartoguide VTT avait été créé par la Communauté de communes de Privas Rhône Vallées (maintenant la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche). Il propose 300 km de piste divisées en huit parcours allant du niveau débutant au niveau expérimenté.

★ *Escalade*

Les enrochements et falaises du bassin versant sont particulièrement attractifs pour les grimpeurs. De nombreux sites sont ainsi répartis sur toute la vallée dont certains se situent directement à l'intérieur ou aux abords immédiats de la zone d'étude du site B25. Le **site d'initiation et de découverte de Chomérac** est notamment inscrit au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Situé sur les parois des grottes de Chomérac (Tourange, Bâtie, Vérone), ce site est assez fréquenté.



Site d'escalade, La Payre (© Biotope, 2012)

Les sites d'escalade de la Payre et de Beaumiral sur la commune de Le Pouzin, du Boislaville sur Privas et du « chat gourmand » sur la commune de Rompon sont également situés à proximité immédiate du site B25.

★ *Balade équestre*

Un centre équestre est localisé à La Voulte sur Rhône, hors site B25. Il propose des balades et randonnées. Il n'est donc pas exclu que les parcours traversent l'aire d'étude du site Natura 2000. Des randonnées équestres sont aussi offertes dans le PNR des Monts d'Ardèche. Les itinéraires proposés sont au Nord du Mézayon. Quelques-uns de ses affluents sont traversés par les itinéraires.

★ *Parapente*

Le relief présent dans la région autorise l'installation d'une activité moins répandue, le parapente. Une école est implantée sur la commune de Privas mais les sites de décollage se trouvent à Chabanet (hors site) et au col du Cheynet. *Dynamic parapente* propose des formations complètes mais également des baptêmes pour les amateurs de sensations fortes.

Interactions avec le site

La baignade de la Neuve, très localisée, ne semble pas poser des problématiques pour les habitats et les espèces du site.

Concernant l'escalade, le site d'initiation de Chomérac est situé dans un secteur fréquenté par les chauves-souris (grottes). La fréquentation des grottes peut induire un effet de dérangement pour les chauves-souris.

Evolution prévisible et objectifs de développement durable : évolution analysée grâce aux éléments fournis par les porteurs de projets, objectifs à atteindre, spécifiques à chaque activité

Sans objet.

Programmes, projets et procédures liés à l'activité

En dehors du site B25 :

- Voie douce (la voie douce de l'Eyrieux) au départ de la Voulte-sur-Rhône.

Principaux interlocuteurs : principaux organismes ou personnes contactés lors de la réalisation du document d'objectifs ou/et ayant participé aux groupes de travail

Conseil Général de l'Ardèche - Service Sports

Comité départemental de cyclotourisme

Communes

Communautés de communes et d'agglomération

VI.3.3 Conclusion sur les activités économiques et de loisirs

Le bassin versant de l'Ouvèze est marqué par de **profondes mutations socio-économiques avec le déclin de l'agriculture et la baisse de l'attractivité de Privas**. Le Pouzin, riche de sa proximité avec l'une des principales voies de communication en France, entretient un dynamisme économique important. Les communes de Privas et de la Voulte-sur-Rhône (marquées par une décroissance démographique) ainsi que le reste de la vallée, à tendance plutôt rurale, restent économiquement en difficulté. Néanmoins, le dynamisme des élus locaux et les projets d'aménagement et de développement de zones d'activités peuvent favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Le **périmètre d'étude du site B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » est essentiellement concerné par l'agriculture, et plus précisément par l'élevage ovin et bovin. Huit agriculteurs sont en interaction avec le site B25**. Leur activité contribue ainsi à maintenir le milieu ouvert, qui tend à se refermer du fait de la déprise agricole observée.

Par ailleurs, les **activités de sports et de loisirs de pleine nature jouissent d'une certaine diversité**. La randonnée pédestre, à la base du développement touristique initiée par les acteurs locaux, est fortement pratiquée dans la vallée du fait de la présence d'un grand nombre de sentiers et de points de vue intéressants.

Tableau 28 : Résumé des principales activités socio-économiques concernant directement le périmètre d'étude et effets sur les habitats et les espèces

Activité	Type	Localisation sur le site	Effet sur les habitats et/ou sur les espèces
Agriculture	Elevage ovin, âne, bovin / pâturage extensif	Plateau de Rompon et autres secteurs du site	Maintien du milieu ouvert et limitation de la propagation du feu en cas d'incendie
Sylviculture	Bois de chauffage	-	Activité sylvicole très faible, voire inexistante
Activité industrielle	Carrière d'extraction de matériaux	Plateau de Rompon et Chomérac	Impact d'emprise de la carrière, destruction d'habitats naturels et d'habitats d'espèces
Tourisme	Fréquentation des sites naturels	Principalement sur le plateau de Rompon (sites archéologiques, sentiers de randonnée) et sur l'aval de la Payre. Le reste du site n'est pas facilement accessible	Fréquentation faible, ne représentant pas de menace
Pêche	Tout type de pêche	Tous les cours d'eau principaux du site	Empoisonnement dans l'Ouvèze et la Payre, et pêche à l'Ecrevisse autorisée sur la Bayonne et la Payre
Chasse	Chasse collective (sanglier) sur la vallée Chasse individuelle sur le plateau de Rompon	Périmètre d'étude complet, mais en particulier le plateau de Rompon	Pas d'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
Spéléologie	Site d'initiation à la grotte de Tourange	Grotte de Verdus et grottes de Chomérac essentiellement	Fréquentation des grottes abritant des chauves-souris d'intérêt communautaire (risque de dérangement)

Activité	Type	Localisation sur le site	Effet sur les habitats et/ou sur les espèces
Randonnée pédestre	GR (PR) et autres sentiers sur le plateau de Rompon Autres sentiers passant à proximité des cours d'eau et des grottes du site	Plateau de Rompon essentiellement	Fréquentation faible, mais ouverture régulière de nouveaux sentiers par des usagers
Loisirs motorisés	Motocross, quads	Tout le site	Passages successifs ou fréquentation des milieux naturels pouvant engendrer des érosions ou des dégradations d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces
Baignade surveillée	Baignade de La Neuve	Mézayon	Activité très localisée
Escalade	Site école à Chomérac	Plateau de Rompon, Payre, grottes de Chomérac	Fréquentation des parois de Chomérac, à proximité des grottes

VI.4 Les projets en développement

Les entretiens menés dans le cadre de la consultation ont permis de répertorier un certain nombre de projets en réflexion ou en développement sur le site B25. Ils sont soit inclus dans la zone d'étude du site B25, soit à proximité. Ces projets, leurs porteurs, et leurs objectifs sont présentés dans le tableau 25.

Enfin, la connaissance des projets sur le site apporte des éléments supplémentaires sur les menaces que peuvent encourir les habitats, les espèces et les habitats d'espèces. Leur mise en évidence à travers le DOCOB permet d'attirer l'attention des porteurs de projets afin qu'ils retiennent au moment de la définition des projets les solutions ou scénarios les moins impactant pour l'environnement.

La plupart de ces projets seront soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, codifiée aux articles L.414-4 et suivants et R.414-19 et suivants du code de l'environnement, résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite « Habitats, Faune, Flore ». Plus de détail sur les évaluations des incidences sont données en section 1.4 du DOCOB.

L'évaluation des incidences permettra de connaître leur compatibilité avec le maintien dans un bon état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du périmètre Natura 2000. Le degré de précision de ces évaluations devra être adapté à l'ampleur des projets.

Tableau 29 : Projets en développement sur ou à proximité du site d'étude

NATURE DU PROJET	DESRIPTIF	PORTEUR DU PROJET	LOCALISATION DU PROJET
Economie	Extension d'une zone de pâture sur le plateau de Rompon (ovins)	Eleveur actuel présent à proximité	Communes de Rompon et de la Voulte-sur-Rhône (plateau de Rompon)
	Un Centre Européen de Nouvelles Technologies (CENT), d'une superficie de 44 hectares, devrait regrouper un pôle d'activités de nouvelles technologies, de prévention santé, de commerce et de tourisme, dans un village d'architecture traditionnelle où les productions et activités locales seraient valorisées.	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	Commune de St-Julien-en-St-Alban
	Projet d'extension de la carrière de Le Pouzin Projet de carrière Rampa	Lafarge/Rampa	Le Pouzin, à proximité immédiate du site B25 (plateau de Rompon)
	Projet d'éco-hameau	Commune de Lyas	Lyas
	Extension de la zone de pâture d'un agriculteur sur le plateau de Rompon du fait de l'augmentation de la taille de son troupeau de brebis (passer de 150 bêtes à 300)	Commune de La Voulte	Plateau de Rompon
Economie/Energie	L'installation d'une ferme d'élevage de chèvres et de vaches (avec la présence de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments) à proximité des sources de Chabannes (Pranles) est presque achevée. Aucune d'étude sur les traitements des eaux fluviales et eaux blanches n'a encore été réalisée. Elle pourrait avoir un impact sur la qualité du cours d'eau.	Non connu	Non connu
Tourisme	Projet « de voie douce »	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	Ancienne voie ferrée reliant Le Pouzin à Privas
	Projet de valorisation de certains sites d'intérêt du territoire par la mise en place de belvédères. Il s'agit à la fois de valoriser les paysages (lecture de paysages) et de communiquer de manière ludique et pédagogique sur la notion de bassin versant.	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Syndicat Ouvèze Vive	Couvent des chèvres sur le plateau de Rompon, au sein du site B25 et plusieurs autres sites : Chat Gourmand, Serre de Gruas, Croix de Coux, la Jaubernie et Serre de Pied de Bœuf
Energie	Projet éolien	Non connu	Gras de Chomérac
	Projet de recherche de gaz de schistes. Il n'a pas vu le jour à l'heure actuelle. Un recours est toutefois encore possible.	Non connu	Plateau de Coiron et Saint-Priest
	<i>Projet industriel de bois de chauffage</i>	<i>Pas développé pour le moment, activité potentielle à surveiller</i>	<i>Pas développé pour le moment, activité potentielle à surveiller</i>

VI.5 La perception de la démarche Natura 2000 par les acteurs et leurs attentes

Une série d'entretiens avec une vingtaine d'acteurs de la démarche Natura 2000 ont été réalisés au mois de mai 2012, au début de la démarche d'élaboration du document d'objectifs (voir Annexe 1). Ils reflètent donc les impressions alors ressenties par les personnes interrogées. Celles-ci peuvent avoir évolué dans le temps.

Les questions essentiellement semi-ouvertes ne permettent pas de faire un traitement chiffré des questionnaires, les **résultats sont donc une synthèse thématique permettant d'identifier les points importants aux yeux des différents acteurs** et de révéler certains mécanismes et conflits d'usage. Ces informations peuvent s'avérer intéressantes pour la structure animatrice afin de définir sa stratégie de mise en œuvre du DOCOB.

La plupart des interrogés disent connaître la démarche Natura 2000 et le but du Document d'Objectifs. Outre les acteurs professionnels environnementalistes, bon nombre des personnes consultées sont des représentants d'activités socio-économiques à l'échelle départementale et ont déjà participé à l'élaboration d'un DOCOB, ce qui explique leur connaissance de la procédure. C'est le cas notamment des fédérations de pêche et de chasse ou encore du comité départemental de spéléologie. Ces trois acteurs sont fréquemment associés à la démarche d'élaboration d'un document d'objectifs du fait de leur étroite relation avec le milieu naturel. En revanche, une petite partie des acteurs (4), ayant une portée professionnelle locale et occupant des fonctions plus politiques que techniques, ne se sent pas vraiment concernée et impliquée dans la démarche Natura 2000, la qualifiant pour certains de « trop technique, voire élitiste ».

Aucun des acteurs interrogés ne s'est positionné contre Natura 2000. Tous se déclarent plutôt favorables, employant le plus souvent les termes de « nécessaire », « utile », et « intéressante » pour qualifier cette démarche environnementale. En outre, la confrontation et la rencontre d'acteurs de domaines différents est souvent appréciée. Pour la plupart, la démarche apparaît avant tout comme une démarche contractuelle, volontaire et n'est donc pas vécue comme une contrainte. Au contraire, elle apparaît comme une opportunité pour les acteurs du monde agricole. En effet, selon la Chambre d'Agriculture, 70 % de la surface du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes correspondrait à des terres agricoles. Or, la démarche Natura 2000 propose des mesures spécifiques au secteur agricole par le biais notamment des mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt Natura 2000). Cette opportunité semble être bien intégrée par l'agriculteur rencontré, sur le plateau de Rompon, qui affiche son intérêt de bénéficier d'une aide financière dans le cadre de ses activités.

Par ailleurs, la plupart des acteurs ont répondu plutôt favorablement à la question qui concernait leur **volonté de s'investir dans la démarche.** Bien qu'ils aient émis une réserve quant à leur participation à l'ensemble des réunions (Copil, groupes de travail) du fait de leur forte indisponibilité, ils se sont montrés plutôt volontaires quant à leur aide et leur participation en général.

Néanmoins, si tous les acteurs s'accordent à dire que le concept de la démarche est intéressant, beaucoup émettent des **critiques quant à son application concrète.** Alors que certains soulèvent le problème des **lourdeurs administratives** qu'elle entraîne, en référence notamment aux évaluations d'incidence, d'autres mettent en avant les **limites d'une démarche contractuelle.**

En effet, la contractualisation des acteurs concernés par Natura 2000 permettant de favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement est l'une des démarches proposées. Si aucun des acteurs n'est prêt à s'engager dans cette démarche, la gestion du site peut s'avérer plus complexe pour la structure chargée de la mise en œuvre des mesures.

En outre, les évolutions réglementaires successives rendent la démarche assez floue et complexe. Les évolutions récentes qui concernent les évaluations d'incidences ont, quant à elles, rompu pour certains la confiance établie au cours des dernières années.

Plusieurs acteurs, plutôt environnementalistes, ont également souligné un **manque de cohérence du périmètre du site, discontinu et incomplet** au regard de l'intérêt écologique de l'ensemble du territoire.

Enfin, les élus ont souligné le caractère parfois trop contraignant de la procédure d'évaluation d'incidence vis-à-vis du développement de projets.

D'autre part, certains acteurs précisent que cette démarche Natura 2000 (élaboration du document d'objectifs) est nettement moins connue des usagers dont ils sont les représentants. Il semblerait que le réseau européen Natura 2000 soit encore peu connu du grand public et des pratiquants d'activités et sports de pleine nature. Ainsi, alors que la grande majorité des interrogés se disent favorables à la démarche, les positions des non initiés (pratiquants, grand public) sont assez diverses, certaines très défavorables et reposant très souvent sur de mauvaises informations. Dès lors, la communication et l'information concernant les objectifs et principes de la démarche sembleraient contribuer à l'acceptation de celle-ci par les acteurs. C'est pourquoi, la plupart des interrogés insistent sur la **nécessité de communiquer auprès du grand public mais aussi des élus locaux** qui ont parfois du mal à s'approprier la démarche.

Les consultations ont également permis de mettre en exergue les attentes des acteurs vis-à-vis du document d'objectifs :

- **les activités humaines doivent être prises en compte dans les objectifs de gestion.** La quasi-totalité des acteurs insiste en effet sur la composante socio-économique qui ne doit pas être négligée ou oubliée ;
- **Les acteurs souhaitent être informés de l'évolution de l'état d'avancement du DOCOB**, en particulier le comité de spéléologie qui souhaite être informé des actions envisagées au niveau des grottes et d'une fermeture éventuelle. En outre, les agriculteurs souhaitent être tenus au courant des contrats susceptibles de les concerner.

Pour répondre aux attentes des personnes consultées et pour que les acteurs locaux s'approprient le DOCOB, il est important de travailler à l'élaboration du DOCOB en concertation avec ces derniers en adoptant une démarche la plus transparente possible.

VII. Diagnostic écologique du site d'étude

VII.1 Les habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive Habitats)

Cf. Fiches habitats naturels ci-dessous

Cf. Atlas cartographique - cartes 26 « Habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires dominants », 27 « Habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires au 1/25 000e » et 28 « Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires au 1/10 000e »

Cf. Atlas cartographique - carte 29 « Etat de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires »

VII.1.1 Présentation générale

13 habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents sur la zone d'étude du site B25, dont 2 prioritaires (les parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea et les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia). Les habitats naturels d'intérêt communautaire couvrent une surface de 148,1 ha de la zone d'étude du site Natura 2000 B25 d'une surface de 788,4 ha. Ils représentent donc 18,8% de la zone d'étude (cf. tableau 30).

Les habitats naturels des zones tampons autour des grottes, qui représentent une superficie de 87 ha, n'ont pas été caractérisés. Seule une analyse de l'occupation du sol y a été réalisée. Il s'avère donc plus juste de retrancher les 87 ha pour évaluer la surface couverte par les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires de la zone d'étude. Ainsi, sur les 701,4 ha de zone d'étude inventoriés, 21% sont couverts par nos habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires (cf. tableau 30).

La liste d'habitats naturels d'intérêt, présentée dans le tableau ci-dessous, montre que dans l'ensemble le site offre un large panel d'habitats naturels avec :

- Des habitats forestiers de milieux rivulaires : Aulnaies-frênaies, saulaies, etc. ;
- D'autres habitats forestiers : chênaies vertes ;
- Des habitats de pelouses et prairies ;
- Des habitats souterrains : les grottes non exploitées par le tourisme.

Une présentation détaillée des habitats naturels d'intérêt communautaire est intégrée dans les fiches « Habitats » en annexe.

Sur le site, les habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts et semi-ouverts forment une mosaïque d'habitats. Lorsque les habitats naturels imbriqués (ou en mélange) sont facilement distinguables, ils peuvent être distinctement cartographiés. Toutefois, il peut advenir que l'imbrication ne permette pas de distinguer franchement les habitats naturels. Dans ce cas, les mélanges sont cartographiés comme formant une seule entité. Le tableau ci-dessous présente deux mélanges aux habitats naturels indissociables qui représentent moins de 2,5 ha sur la zone d'étude du site B25.

N.B. : la présence de mélange d'habitats naturels dans le tableau qui suit explique les différences de surface pour les habitats 5110, 8210, 92A0 et 3280 entre le tableau et les fiches habitats de l'annexe. Les fiches habitats présentes la surface totale des habitats naturels sur la zone d'étude en intégrant les surfaces comprises dans les mélanges.

Aussi, des données complémentaires sur la caractérisation des habitats naturels du plateau de Rompon, issues d'études réalisées à une échelle plus fine par la FRAPNA pour le compte de l'entreprise Lafarge, sont disponibles dans les annexes du DOCOB.

Tableau 30 : Présentation synthétique des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires présents sur la zone d'étude du site B25

CODE NATURA 2000	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SURFACE COUVERTE SUR LA ZONE D'ETUDE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 - 87 ha DE ZONE TAMPON (701,4 ha)	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE	ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	TYPICITE SUR LE SITE	ORIGINES DES DONNEES, DATE
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	0,8 ha	< 1 %	< 1 %	Bonne fonctionnalité Cet habitat mobile participe au complexe rivulaire et à la dynamique des cours d'eau dans lesquels on le trouve Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable Zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune	bon	bonne	Biotope, 2012
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	27,3ha	3,2 %	4 %	Formations peu denses occupant les pentes rocheuses plutôt exposées au nord Souvent en mosaïque avec les garrigues supraméditerranéennes à Thym, les fruticées à Amélanchiers ou encore les steppes méditerranéo-montagnardes Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable Zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune	bon	bonne	Biotope, 2012
5110 X 8210	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)XPentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2,19 ha	< 1 %	< 1 %	Formations très pentues exposées en nord où les buxaias occupent les fortes pentes avec un peu de sol et où la végétation chasmophytique se réfugie sur les parois rocheuses verticales. Les deux habitats sont très imbriqués, parfois aussi avec des fruticées à Amélanchier	bon	bonne	Biotope, 2012

CODE NATURA 2000	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SURFACE COUVERTE SUR LA ZONE D'ETUDE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 - 87 ha DE ZONE TAMPON (701,4 ha)	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE	ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	TYPICITE SUR LE SITE	ORIGINES DES DONNEES, DATE
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	4,83ha	< 1 %	< 1 %	Formations occupant des pentes moyennes ou des crêtes généralement en formation moyennement dense Souvent en mosaïque avec des buxaias secondaires ou des pelouses à Aphyllanthe Abris, perchoirs et source de nourriture pour des espèces d'oiseaux de milieux ouverts	bon	bonne	Biotope, 2012
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	0,11 ha	< 1 %	< 1 %	Formations pâturées sur sol basaltique à l'étage supraméditerranéen supérieur et versant nord Forme propre au Massif Central et au Sud-Est de la France Habitat privilégié pour les orchidées et de nombreuses espèces végétales en limite d'aire de répartition Habitats d'espèces pour de nombreux rhopalocères et les orthoptères Habitat d'espèce pour le Torcol fourmilier	bon	bonne	Biotope, 2012
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	43,9 ha	5,2 %	6,25 %	Habitat en limite d'aire occupant les versants sud sur sols plus ou moins superficiels. Intérêt patrimonial fort pour sa diversité et spécificité floristique élevées. Deux sous-types : <ul style="list-style-type: none"> • forme sur sol calcarifère à Brome érigé, • forme sur sol basaltique à annuelles. Habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles dont la pérennité est assurée par le pâturage	bon	bonne	Biotope, 2012

CODE NATURA 2000	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SURFACE COUVERTE SUR LA ZONE D'ETUDE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 - 87 ha DE ZONE TAMPON (701,4 ha)	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE	ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	TYPICITE SUR LE SITE	ORIGINES DES DONNEES, DATE
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	< 1 ha	< 1 %	< 1 %	Fonctionnalité limitée Habitat très ponctuel, en bordure de cours d'eau près de sa source. Habitat à proximité d'une prairie de fauche, et en lisière de la hêtraie Habitat riche en espèces végétales et animales Habitats d'espèces pour les insectes notamment	bon globalement, mais dégradation locale	bonne	Biotope, 2012
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	< 1 ha	< 1 %	< 1 %	Fonctionnalité limitée Habitat très ponctuel autour d'un cours d'eau près de sa source. Habitat en lisière de boisement Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable (pas le cas sur le site B25). Zone refuge potentielle pour de nombreux insectes, reptiles et amphibiens.	moyen	moyenne	Biotope, 2012
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	< 1 ha	< 1 %	< 1 %	Habitat marginal en haut de versant (près de la source de Mézayon) et en voie d'ourlification Habitats d'espèces pour diverses espèces de papillons peu communs à rares : Semi-Apollon, Damier de la Succise, etc. Les prairies de fauche sont aussi appréciées par la Chevêche d'Athéna, le Busard cendré et le Circaète jean-le-blanc comme zone de chasse sur les deux secteurs concernés	moyen	bonne	Biotope, 2012

CODE NATURA 2000	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SURFACE COUVERTE SUR LA ZONE D'ETUDE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 - 87 ha DE ZONE TAMPON (701,4 ha)	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE	ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	TYPICITE SUR LE SITE	ORIGINES DES DONNEES, DATE
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	14,9ha	1,8 %	2,3 %	Habitat ponctuel, parfois de surface limitée, à exposition très variable. Habitat très favorable au Grand Duc d'Europe, nicheur dans les falaises de Rompon et sur la Payre Espace protégé, aux composantes stationnelles variées, favorable à certaines espèces végétales spécialisées Habitat pouvant être favorable aux chiroptères (présence de cavités et infractuosités)	bon	moyenne	Biotope, 2012
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Non chiffrable ¹²	-	-	Habitat d'intérêt pour les chiroptères	non évalué	non évalué	Biotope, 2012

¹²zone tampon de 10 ha a été délimitée autour de chaque grotte. Pour les 14 grottes les zones tampons représentent 87 ha des 788,4 ha de la zone d'étude ; soit 11 % de la zone d'étude. Toutefois, ces zones tampons ne peuvent être comptabilisées comme des « surfaces grottes ». Les habitats naturels qui composent ces zones tampons n'ont pas été caractérisés dans le cadre de l'élaboration du présent DOCOB.

CODE NATURA 2000	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SURFACE COUVERTE SUR LA ZONE D'ETUDE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 - 87 ha DE ZONE TAMPON (701,4 ha)	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE	ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	TYPICITE SUR LE SITE	ORIGINES DES DONNEES, DATE
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	22,9 ha (valeur surestimée compte tenu de l'aspect linéaire de l'habitat)	2,7 %	3,3 %	Bonne fonctionnalité Habitat souvent très étroit et accusant une sécheresse marquée l'été d'où l'absence d'espèce hygrophile malgré la proximité du cours d'eau Forme extrême d'un habitat d'Europe tempérée, réfugié le long des cours d'eau. Présence de l'Orme de montagne (<i>Ulmus glabra</i>), rare en-dessous de 1000 m en Ardèche et de l'Erable opale (<i>Acer opalus</i>), rare en Ardèche Diversité floristique élevée Habitats d'espèces pour les invertébrés : papillons, libellules et pour l'Ecrevisse à pattes blanches Habitat particulièrement intéressant pour les amphibiens, les mammifères et les oiseaux notamment	moyen à bon	moyenne	Biotope, 2012
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	12,7 ha	1,5 %	1,8 %	Bonne fonctionnalité Forme du Sud-Est du Massif Central avec beaucoup d'Aulne (<i>Alnus glutinosa</i>) et de Frêne (<i>Fraxinus</i> spp.) Habitat hébergeant souvent des espèces rares (ça ne semble pas être le cas ici) pour les forêts méditerranéennes, ces dernières étant pour la plupart sous forme de taillis	moyen à bon	globalement bonne ; moyenne dans le secteur de la Payre	Biotope, 2012
92A0 X 3280	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> XRivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	0,14 ha	< 1 %	< 1 %	Bonne fonctionnalité Forme très imbriquée d'aulnaie-frênaie et de saulaie à Saponaire liée au régime de crue des cours d'eau concernés	bon	bonne	Biotope, 2012

CODE NATURA 2000	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SURFACE COUVERTE SUR LA ZONE D'ETUDE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 (788,4 ha)	COUVERTURE RELATIVE SUR LA ZONE D'ETUDE DE DU SITE B25 - 87 ha DE ZONE TAMPON (701,4 ha)	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE	ETAT DE CONSERVATION SUR LE SITE	TYPICITE SUR LE SITE	ORIGINES DES DONNEES, DATE
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	18,3 ha	2,2 %	2,6 %	Formation boisée relativement mature en haut de pente mais risquant d'évoluer vers la chênaie blanche ou bien forme mature de surface limitée située à proximité de falaise sur sol peu profond Les autres taillis de Chêne vert du site plus dégradé (matorral) ne relève pas de la Directive Habitat Nombreuses espèces végétales peu communes à l'échelle de la région méditerranéenne française	bon	bonne	Biotope, 2012
TOTAL		148,1ha	18,8 %	21,1 %				

* Habitat naturel prioritaire

VII.1.2 Présentation détaillée des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires - *Fiches habitats*

Saulaies méditerranéennes à Saule pourpre et Saponaire officinale

Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*

Code NATURA 2000 : 3280

Habitat naturel d'intérêt communautaire

- Classe : *Salicetea purpureae* ;
- Ordre : *Salicetalia purpureae* ;
- Alliance : *Salicion triandrae*.

CODE CORINE BIOTOPES : 44.122 Saulaies méditerranéennes

Surface occupée sur la zone d'étude du site : 0,8 ha



Saulaie méditerranéenne à Saponaire officinale, vallée de la Payre, juillet 2012 - © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Formations végétales dominées par la Saponaire officinale et le Saule drapé.

Cet habitat s'installe dans les cours d'eau méditerranéens sur zones de graviers. C'est donc un habitat mobile qui tolère à la fois les fortes sécheresses estivales et les fortes crues automnales. De ce fait, il est périodiquement rajeuni.

L'habitat est donc formé de zones de graviers largement recouvert de Saponaire mais aussi de Renouée à feuilles de patience, d'Alliaire et de Mélilot blanc, parsemé de petits fourrés de Saule drapé. Le Saule pourpre est assez rare ici.

Sur le site, l'habitat est souvent envahi par la Balsamine de Balfour et l'Ambroisie.

Valeurs biologique et écologique

- Habitat assez répandu dans le Midi mais souvent peu étendu et fugace ;
- Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune.

Espèces caractéristiques

- Saule drapé (*Salix elaeagnos*) ;
- Saule pourpre (*Salix purpurea*) ;
- Saponaire officinale (*Saponaria officinalis*) ;
- Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*) ;
- Mélilot blanc (*Melilotus albus*) ;
- Persicaire à feuilles de Patience (*Persicaria lapathifolia*) ;
- Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*) ;
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*) ;
- Balsamine de Balfour (*Impatiens balfouri*) ;
- Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*).

Dynamique naturelle

La dynamique peut être bloquée par les crues, auquel cas l'habitat sera stable ou se déplacera un peu. Mais s'il y a accumulation de sédiments, il peut évoluer vers la saulaie arborescente ou une forêt riveraine à Peuplier blanc.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Habitat présent essentiellement dans la vallée de la Payre mais aussi de façon de plus anecdotique dans la basse vallée de la Bayonne et du Mézayon.

Surface totale de Saulaie (code 3280) sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
0,8 ha	< 1 %

En France : habitat propre aux étages méditerranéen et collinéen de type supraméditerranéen, décrit dans le Languedoc et en Provence.

En Europe : Présent dans une grande partie de l'Europe méditerranéenne.

Enjeux patrimoniaux, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

- Etat de conservation à l'échelle nationale : défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement). Tendance à la détérioration de l'état de conservation depuis 2007.
- Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune.

Menaces potentielles

- Modification du régime hydrique par divers ouvrages ;
- Dépôts de matériaux (proximité de la route D 86) dans la partie aval ;
- Invasions biologiques : la Balsamine de Balfour et l'Ambroisie sont favorisées par le rajeunissement fréquent de l'habitat et par la présence de semenciers dans la vallée du Rhône.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Aucune valorisation socio-économique ou interaction possible avec l'Homme n'a été identifiée.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Une fluctuation naturelle du niveau d'eau	-
Facteurs humains	Contrôler et limiter les usages de cet habitat à des activités peu perturbatrices	L'endiguement des cours d'eau, l'empierrement des rives, les ouvertures de carrières

Représentativité et état de conservation

L'habitat apparaît de manière éparse sur les bancs de graviers tout le long de la vallée de la Payre au gré des méandres, excepté dans la partie centrale rétrécie en gorges. Il alterne parfois avec de grosses dalles rocheuses.

Les saules, essentiellement le Saule drapé, ont parfois un faible recouvrement au bénéfice de la Saponaire officinale, du Mélilot blanc ou d'espèces annuelles herbacées nitrophiles.

L'habitat est dans un bon état de conservation sur l'ensemble du site. Dans la vallée de la Payre, une petite zone a été altérée par la construction d'un mini-barrage en béton et rochers plus ou moins détruit par les crues mais cela reste une dégradation très ponctuelle.

Il faut noter par ailleurs la présence permanente de la Balsamine de Balfour, espèce invasive qui remonte la vallée de la Payre depuis la vallée du Rhône.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Assurer une dynamique naturelle du cours d'eau sans restriction.

Conservation de l'habitat en l'état avec contrôle de l'abondance de la Balsamine de Balfour et de l'Ambroisie.

Pas de mesures de gestion envisageables pour le moment.

Buxaies stables xérothermophiles supraméditerranéennes

Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*)

Code NATURA 2000 : 5110.
Habitat naturel d'intérêt
communautaire

- Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae* ;
- Ordre : *Prunetalia spinosae* ;
- Alliance : *Berberidion vulgaris*.

Code CORINE BIOTOPES : 31.82 Buxaies
supraméditerranéennes

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : 28,4 ha

Typologie : paysage homogènes, avec amas de buis isolés à travers lesquels le calcaire clair apparaît distinctement. Faciès dominés par le Buis de 31.81, 31.89, 31.8A ou 31.8B.



Buxaie stable, plateau de Rompon, juin 2012 - © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Formations arbustives installées sur calcaire comme sur silice, dominées par le Buis (*Buxus sempervirens*) correspondant aux fourrés à Buis des stations chaudes et sèches situées sur des pentes rocailleuses.

Cet habitat concerne les formations xérothermophiles en conditions de sols très superficiels sur lesquels l'évolution naturelle vers la forêt n'est pas assurée.

Elles sont caractérisées par une végétation peu dense composée d'espèces aptes à supporter les conditions de sécheresse. La strate arborescente est absente et les arbustes sont répartis de manière éparse sur un sol rocailleux maigre et affleurant. La strate herbacée basse est, quant à elle, très diffuse.

Ce type d'habitat participe également au complexe d'habitats des lisières forestières et des pelouses sèches.

Valeurs biologique et écologique

- Formation végétale en nette régression à l'échelle nationale et régionale ;
- Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune de plaine.

Espèces caractéristiques

- Buis (*Buxus sempervirens*) ;
- Arbre à perruque (*Cotinus coggygria*) ;
- Amélanquier (*Amelanchier ovalis*) ;
- Prunier de Ste-Lucie (*Prunus mahaleb*) ;
- Céphalanthère (*Cephalaria leucantha*) ;
- Genévrier cade (*Juniperus oxycedrus*) ;
- Cytise argenté (*Argyrolobium zanonii*) ;
- Genêt scorpion (*Genista scorpius*).

Dynamique naturelle

La stabilité de cet habitat est quasiment assurée dans les conditions les plus difficiles sur pentes fortes à sol très superficiel et sec, sa dynamique évolutive étant rendue impossible ou extrêmement lente, notamment sur des placages calcaires karstiques.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Habitat présent sur certaines pentes exposées au nord du plateau de Rompon et sur la rive droite de la Payre, dans la partie aval, où l'habitat se mêle aux fourrés à Amélanchier et aux falaises.

Surface totale de buxaies stables (code 5110) sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
28,4 ha	3,4 %

En France : Le Buis est une espèce très fréquente dans la frange subméditerranéenne, au sud du domaine atlantique, dans le centre-ouest, la Bretagne et la Normandie. Cet habitat se localise aux étages collinéen et montagnard des régions ouest et sud de la France. On peut également le rencontrer sur les pentes rocheuses des Causses, du Périgord, du Quercy, du front pyrénéen, de la bordure orientale du Massif Central, des Préalpes, de Haute-Provence, du centre-ouest, du Berry et sur les falaises crayeuses normandes et franciliennes pour sa localisation en limite Nord.

En Europe : Europe centrale et méditerranéenne.

Enjeux patrimoniaux, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

- Formation végétale en nette régression à l'échelle nationale et régionale ;
- Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles, petite faune de plaine.

Menaces potentielles

Etant donné ses stations privilégiées et leurs potentialités, cet habitat est *a priori* peu menacé. L'existence de cet habitat étant conditionnée par la composante géologique et topographique, seule l'ouverture de carrière serait susceptible d'affecter de grandes étendues de cet habitat. Mentionnons également que cet habitat peut être un lieu de loisirs verts (4X4, moto-cross) et de mise en décharge, ce qui peut lui être dommageable.

Ces risques sont beaucoup moins élevés dans la vallée de la Payre où l'habitat est particulièrement inaccessible.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Aucune valorisation socio-économique ou interaction possible avec l'Homme n'a été identifiée.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Sécheresse qui limite l'envahissement des ligneux	-
Facteurs humains	Contrôler et limiter les usages de cet habitat à des activités peu perturbatrices	Utilisation d'engins motorisés sur la zone, ouverture de carrière

Représentativité et état de conservation

Les buxaies stables se trouvent à l'étage supraméditerranéen inférieur. Elles occupent des secteurs marneux et pentus ou poussent entre des blocs rocheux, souvent en exposition Nord. Elles entrent en contact avec les buxaies secondaires, sur des sols moins superficiels, et avec les pelouses sèches de l'Aphyllanthion ou de l'Ononidion.

Le Buis a un recouvrement au sol peu élevé (entre 25 et 50 %) et la roche est affleurante.

Elles se présentent aussi sous forme de mosaïque avec la végétation chasmophytique des falaises, sur de fortes pentes, dans la vallée de la Payre.

L'état de conservation et la typicité de ces buxaies (code Natura 2000 : 5110) sur le site Natura 2000 est bon sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Dégradations constatées sur le site : Aucune dégradation significative n'a été constatée sur le site.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Les mesures de gestion doivent se borner à :

- Surveiller l'évolution de l'habitat ;
- Limiter l'utilisation de cet habitat à des activités ou usages peu perturbateurs pour son équilibre actuel.

Matorral arborescent à Genévrier cade Matorrals arborescents à *Juniperus spp.*

Code NATURA 2000 : 5210.
Habitat naturel d'intérêt
communautaire.

- Classe : *Rosmarinetea officinalis* ;
- Ordre : *Rosmarinetales officinalis* ;
- Alliance : *Helianthemo italici-Aphyllanthion monspeliensis*.

Code CORINE BIOTOPES : 32.1311
Matorrals à Genévrier oxycèdre ou
Genévrier commun

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : **4,83 ha**

Typologie : Formations dominées par *Juniperus oxycedrus* subsp. *oxycedrus* des versants secs et rocheux et des zones déboisées.



Matorral arborescent à Genévrier cade, plateau de Rompon, juin 2012 - © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Ces junipérais à Genévrier cade sont issues des pelouses de l'*Helianthemo-Aphyllanthion*. Elles occupent les étages mésoméditerranéen à supraméditerranéen. Elles recherchent les stations sèches, chaudes et ensoleillées, plutôt en exposition Sud.

Ce type de matorral pousse de préférence sur calcaires, calcaires marneux, dolomies, poudingues, beaucoup plus rarement sur substrat siliceux.

Le sol est relativement profond et riche en particules fines.

Les junipérais participent également au complexe d'habitats des lisières forestières et des pelouses sèches.

Valeurs biologique et écologique

Cet habitat contribue à la diversité du paysage, constitue des abris, perchoirs et source de nourriture pour des espèces d'oiseaux de milieux ouverts, certains relevant de l'annexe I de la Directive Oiseaux. Enfin, il marque le paysage.

Espèces caractéristiques

- Genévrier cade (*Juniperus oxycedrus*) ;
- Buis (*Buxus sempervirens*) ;
- Genêt scorpion (*Genista scorpius*) ;
- Thym (*Thymus vulgaris*) ;
- Germandrée petit-chêne (*Teucrium chaemaedrys*) ;
- Badasse (*Dorycnium pentaphyllum*) ;
- Aphyllanthe (*Aphyllanthes monspeliensis*) ;
- Céphalanthère (*Cephalaria leucantha*) ;
- Laïche humble (*Carex humilis*).

Dynamique naturelle

Les formations à Genévriers vont tendre vers une chênaie à Chêne vert ou à Chêne blanc (cas du site étudié). Cela dépendra en partie de la pression de pâturage ainsi que du passage éventuel d'incendies.

Cela dit, ces matorrals arborescents, appelés aussi cadières, représentent des peuplements semi-permanents à évolution extrêmement lente en raison des phénomènes d'allélopathie (émissions d'allomones par le feuillage et les exsudats racinaires) générés par le Genévrier cade.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Habitat présent uniquement sur le plateau de Rompon.

Surface totale de matorral à Genévrier cade (code 5210) sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
4,83 ha	< 1 %

En France : Ces junipéraies sont communes dans le Languedoc et en Haute Provence. Elles sont plus rares dans les Alpes-Maritimes. Dans les contreforts du Larzac, elles se rencontrent également sur le plateau de St-Guilhem et dans la vallée de la Buèges. Egalement en Corse sur substrat siliceux.

En Europe : Europe méditerranéenne.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

Cet habitat contribue à la diversité du paysage, constitue des abris, perchoirs et source de nourriture pour des espèces d'oiseaux de milieux ouverts, certains relevant de l'annexe I de la Directive Oiseaux. Enfin, il marque le paysage.

Menaces potentielles

Ces pelouses pourraient être menacées par des activités de type loisirs verts (4X4, moto-cross), de mise en décharge mais surtout par l'arrêt définitif du pastoralisme qui conduirait l'habitat à évoluer inexorablement vers la chênaie blanche.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Ces milieux peuvent être utilisés pour faire pâturer les élevages, ce qui de plus maintient cet habitat au stade de matorral.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	alléopathie	Evolution naturelle vers la forêt
Facteurs humains	Pastoralisme qui empêche le milieu d'évoluer vers la chênaie blanche	Utilisation d'engins motorisés sur la zone, ouverture de carrière

Représentativité et état de conservation

Les junipéraies sont généralement en mélange avec des pelouses de l'Aphyllanthion ou des buxaias secondaires avec lesquelles elles forment des complexes. Les Genévriers sont donc en formation peu dense. Ces matorrals occupent soit des zones de crête soit des situations à mi-pente sur des marnes.

L'état de conservation et la typicité de ces junipéraies (code Natura 2000 : 5210) sur le site Natura 2000 est bon.

Dégradations constatées sur le site : Aucune dégradation significative n'a été constatée sur le site.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Maintenir cet habitat au sein d'une mosaïque avec les zones de pelouses et de Chênaie pubescente.

Maintenir ou restaurer l'activité pastorale sur ce type d'habitat.

Pelouses subatlantiques xériques acidiclives sur basaltes du Massif Central*

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) *

Code NATURA 2000 : **6210***.

Habitat prioritaire.

Code CORINE BIOTOPES : 34.341

Pelouses sur rochers calcaréo-siliceux

- Classe : Festuco valesiacae-Brometea erecti ;
- Ordre : Brometalia erecti ;
- Alliance : Koelerio macranthae-Phleion phleoides ;

Surface occupée sur la zone d'étude du site : **0,11 ha**

Typologie : Groupements rupicoles, colonisant en particulier les saillies et anfractuosités profondes des falaises ou pentes rocheuses calcaréo-siliceuses, avec notamment, *Festuca heteropachys*, *Artemisia campestris*, *Aster linosyris*, *Silene viscaria*, *Potentilla rupestris*. Leur aire de distribution est centrée sur la zone hercynienne de l'Allemagne (notamment vallées du Rhin, de la Moselle, ...), avec des extensions vers l'ouest en Alsace et en de très rares stations isolées des vallées ardennaises de la France, du Luxembourg, de Belgique, où elles sont représentées par des pelouses à *Festuca heteropachys* ou *Potentilla rupestris*.



Pelouse xérique sur basalte, roc de Gourdon, août 2012 - © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Cet habitat générique de pelouses calcaires sèches à semi-sèches des *Festuco-Brometea* comprend les habitats de pelouses steppiques ou sub-continentales (*Festucetalia valesiacae*) et les habitats de pelouses plus océaniques et sub-méditerranéennes (*Brometalia erecti*). Tous ces habitats sont entretenus par le pâturage mais aussi par la fauche. Ils sont alors infiltrés d'espèces graminéennes comme le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*), la Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*), bien adaptées à la coupe. Ces structures se rapprochent du *Gaudinio-Arrhenatheretum* Br.-Bl. 1931. Ces pelouses peuvent être fermées ou ouvertes en fonction du recouvrement rocaillieux et de l'intensité du pâturage. La hauteur moyenne de végétation tourne autour de 0,50 m.

Ces pelouses sont remarquables pour leurs orchidées. Ce caractère peut d'ailleurs faire d'elles des habitats naturels prioritaires si les populations d'orchidées présentes concernent de nombreuses espèces ou des espèces rares pour le territoire national, ce qui ne semble pas être le cas ici.

Ces pelouses mésoxérophiles sont assez répandues sur l'ensemble du domaine atlantique et s'étendent sporadiquement aux abords du domaine méditerranéen lorsque se développent, notamment à l'étage supraméditerranéen, des sols plus profonds à bon bilan hydrique qui diffèrent des pelouses xériques environnantes (*Ononidetalia striatae*).

La végétation basse qui les compose est marquée par l'abondance des Poacées (ou Graminées) vivaces.

Valeurs biologique et écologique

Ces pelouses sont très riches d'un point de vue biologique et présentent un intérêt important. Il s'agit d'abord d'un intérêt écologique et biologique lié à la création d'une mosaïque végétale

Espèces caractéristiques

- Brome dressé (*Bromus erectus*) ;
- Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*) ;
- Fétuque rouge (*Festuca cf. rubra*) ;
- Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*) ;
- Potentille de printemps (*Potentilla neumanniana*) ;
- Serpolet (*Thymus praecox*) ;
- Panicaud des champs (*Eryngium campestre*) ;
- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) ;
- Petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*) ;
- Arméria des sables (*Armeria arenaria*) ;
- Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) ;
- Orchis sureau (*Dactylorhiza latifolia*) ;
- Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) ;
- Orchis bouffon (*Orchis morio*).

Dynamique naturelle

Le maintien de cet habitat semi-naturel est essentiellement lié à la pérennité des activités pastorales extensives. Lorsque celles-ci disparaissent, l'évolution naturelle des pelouses reprend et les ligneux pionniers colonisent le milieu pour

paysagère. De plus c'est un habitat privilégié pour les orchidées et de nombreuses espèces végétales en limite d'aire de répartition.

Concernant la faune, ces pelouses abritent de très nombreux rhopalocères dont l'Hespérie de l'Épiaire (*Carcharodus lavatherae*), espèce méditerranéenne en limite d'aire de répartition), le Citron de Provence (*Gonepteryx cleopatra*, en limite d'aire) la Petite coronide (*Satyrus actaea*, en limite d'aire), l'Hermite (*Chazara briseis*, espèce ayant subi un fort déclin en France), le Mercure (*Arethusana arethusa*, espèce à surveiller au niveau régional) et le Grand nègre des bois (*Minois dryas*, espèce peu fréquente en Ardèche). Ces pelouses sont probablement très diversifiées en orthoptères, dont elles représentent l'habitat préférentiel. Parmi les oiseaux, le Torcol fourmilier affectionne ce type d'habitat s'il trouve quelques ligneux à proximité.

former des pelouses préforestières, landes et fruticées, qui sont des stades de végétation arbustive transitoires avant l'installation de la forêt.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Pelouses situées au niveau de la source du Mézayon, au pied du Roc de Gourdon.

Surface totale de pelouse xérique sur basalte (code 6210) sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
0,11 ha	< 1 %

En France : Ces pelouses mésophiles (conditions écologiques moyennes) à xérophiles (conditions écologiques sèches) sont assez répandues sur l'ensemble du domaine atlantique et s'étendent sporadiquement aux abords du domaine méditerranéen au niveau des affleurements calcaires ou basaltiques sur lesquels se développent des sols maigres à faible niveau trophique.

En Europe : Cet habitat est présent dans une grande partie de l'Europe occidentale depuis les collines méditerranéennes ou les plaines d'Europe moyenne jusqu'à l'étage montagnard à tendance méditerranéenne.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

Ces pelouses sont très riches d'un point de vue biologique et présentent un intérêt important. Il s'agit d'abord d'un intérêt écologique et biologique lié à la création d'une mosaïque végétale paysagère. De plus c'est un habitat privilégié pour les orchidées et de nombreuses espèces végétales en limite d'aire de répartition.

Concernant la faune, ces pelouses abritent de très nombreux rhopalocères dont l'Hespérie de l'Épiaire (*Carcharodus lavatherae*), espèce méditerranéenne en limite d'aire de répartition), le Citron de Provence (*Gonepteryx cleopatra*, en limite d'aire) la Petite coronide (*Satyrus actaea*, en limite d'aire), l'Hermite (*Chazara briseis*, espèce ayant subi un fort déclin en France), le Mercure (*Arethusana arethusa*, espèce à surveiller au niveau régional) et le Grand nègre des bois (*Minois dryas*, espèce peu fréquente en Ardèche). Ces pelouses sont probablement très diversifiées en orthoptères, dont elles représentent l'habitat préférentiel. Parmi les oiseaux, le Torcol fourmilier affectionne ce type d'habitat s'il trouve quelques ligneux à proximité.

Menaces potentielles

Les pelouses depuis l'Escrinet jusqu'au cœur des Boutières sont utilisées comme parcs à mouton. Ces étendues, souvent de grande taille, se généralisent dans ce secteur et elle est à craindre sur certaines de ces parcelles. Elle pourrait entraîner une hétérogénéité du pâturage sur des surfaces où les ovins se déplacent aléatoirement. Il est donc conseillé de limiter la présence des parcs sur le territoire.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Ces milieux peuvent être utilisés pour faire pâturer les élevages d'ovins, ce qui de plus maintient cet habitat au stade de pelouse et repousse l'envahissement des ligneux.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	-	Envahissement de ligneux
Facteurs humains	Continuer le pâturage avec l'intensité d'activité actuelle	Utilisation de ces milieux comme parc à mouton de manière intensive

Représentativité et état de conservation

Ce sont des pelouses rases du fait du pâturage. Elles sont souvent enrichies en espèces prairiales. La distinction entre ces pelouses et les prairies maigres de fauche est d'ailleurs parfois délicate. On rencontre parfois des parcelles avec les deux habitats en

mosaïque. La flore a un caractère bivalent associant un groupe d'espèces acidiclinales, le sol étant basaltique, et un groupe d'espèces calcicoles.

Ce sous-type de pelouse est caractéristique de quelques régions d'Auvergne, notamment la bordure occidentale de la Limagne, l'Avallonnais, du Lyonnais et du Vivarais. Parmi les espèces caractéristiques présentes figurent l'Arméria des sables, le Saxifrage granulé ou encore l'Orchis sureau.

Plus rarement, dans les formes non pâturées, le Brachypode rupestre devient dominant. La hauteur moyenne de végétation est de 0,5 m et le recouvrement au sol de 100 %. Dans certains cas, quelques ligneux commencent à s'installer.

L'état de conservation et la typicité de ces pelouses xériques sur basaltes (code Natura 2000 : 6210) sur le site Natura 2000 est bon.

Dégradations constatées sur le site : Aucune dégradation significative n'a été constatée sur le site.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Il faut maintenir l'ouverture des pelouses et donc le pâturage tel qu'il est pratiqué à l'heure actuelle à condition de ne pas se trouver dans le cas des immenses parcs à mouton, mentionnées plus haut, et favoriser donc les parcelles de taille plus modérée telles qu'elles étaient exploitées il y a plusieurs décennies (< 25 ha).

Pelouses méditerranéennes occidentales*

Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea* *

Code NATURA 2000 : 6220*

* : Habitat prioritaire

Code CORINE BIOTOPES : 34.36

Gazons à Brachypode de Phénicie,
34.51 Pelouses méditerranéennes
occidentales xériques

Typologie : Pelouses pérennes sèches, fermées, sur sols eutrophes au sein des étages méso- et thermo-méditerranéens, souvent en situation post-culturale, constituées de graminées relativement hautes ; formations du sud de la France et des grandes îles de l'ouest de la Méditerranée.



- Classe : *Lygeo sparti-Stipetea tenacissimae* ;
- Ordre : *Brachypodietalia phoenicoides*, *Lygeo sparti-Stipetalia tenacissimae* ;
- Alliance : *Brachypodion phoenicoides*, *Phlomidolychniditis-Brachypodion retusi*.

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : 43,9 ha



Pelouse sur sol superficiel, août 2012- © Biotope



Pelouse sur sol moyennement profond, août 2012- © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Cet habitat réunit de nombreux groupements de pelouses arides de substrats pauvres, souvent calcaires. Il a un recouvrement plus ou moins discontinu et est parcouru par les brebis et les chèvres. Il inclut des communautés pérennes et des communautés annuelles.

En France, on distingue la végétation annuelle des sols initiaux secs et pauvres en azote (*Stipo-Trachynietea*, non présente ici) et la végétation de pelouses sèches plus ou moins fermées, dominées par des espèces vivaces (*Lygeo-Stipetea*).

Leur répartition est strictement méditerranéenne. A cet égard, elles occupent les étages thermo- et mésoméditerranéens. Elles atteignent plus rarement l'étage supraméditerranéen inférieur.

Valeurs biologique et écologique

- Habitat assez commun à rare selon les régions et les communautés végétales concernées mais en régression.
- Diversité et spécificité floristique élevées.
- Habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles dont la pérennité est assurée par le pâturage.

Espèces caractéristiques

Sur sol superficiel :

- Orpin de Nice (*Sedum sediforme*) ;
- Orpin blanc (*Sedum album*) ;
- Fumana fausse bruyère (*Fumana ericoides*) ;
- Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*) ;
- Mélisse ciliée (*Melica ciliata*).

Sur sol peu profond :

- Brome érigé (*Bromus erectus*) ;
- Liseron cantabrique (*Convolvulus cantabrica*) ;
- Orlaya à grandes fleurs (*Orlaya grandiflora*) ;
- Herbe au bitume (*Bituminaria bituminosa*).

Sur sol moyennement profond :

- Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*) ;
- Brome érigé (*Bromus erectus*) ;
- Badasse (*Dorycnium pentaphyllum*) ;
- Chardon bleu (*Echinops ritro*).

Dynamique naturelle

L'évolution naturelle de cet habitat pionnier tend vers la création et l'épaississement d'un sol, favorable à l'installation d'espèces pérennes. Ce changement de flore induit l'évolution de la végétation et le passage progressif de cet habitat à un stade de pelouse fermée, puis de garrigue.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Pelouses présentes sur le versant sud du plateau de Rompon, au-dessus de la vallée de l'Ouvèze, et sur le versant sud de la vallée de la Payre.

Surface totale de pelouses méditerranéennes occidentales 6220* sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
43,9 ha	5,2 %

En France : Cet habitat est cantonné à la région méditerranéenne.

En Europe : Il occupe de vastes surfaces dans la Méditerranée Nord-occidentale depuis l'Espagne jusqu'à la Dalmatie et probablement encore plus à l'Est.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

- Habitat assez commun à rare selon les régions et les communautés végétales concernées mais en régression.
- Diversité et spécificité floristique élevées.

Habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles dont la pérennité est assurée par le pâturage.

Menaces potentielles

- L'abandon des pratiques pastorales sur les pelouses sèches qui abritent cet habitat.
- La diminution de la pression de broutage par la faune sauvage (lapins et cervidés).
- La surfréquentation humaine qui induirait le piétinement continu de cet habitat et sa destruction mais ce n'est pas encore le cas sur le site.
- La destruction et l'exploitation des couches géologiques qui permettent l'existence de cet habitat.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Ces milieux peuvent être utilisés pour faire pâturer les élevages de caprins, ce qui de plus maintient cet habitat au stade de pelouse et repousse l'évolution de site en garrigue.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	-	-
Facteurs humains	Activité d'élevage de caprins	-

Représentativité et état de conservation

Les formes présentes sur le site se déclinent en différents sous-types mais relèvent toutes des formations vivaces rattachées au *Lygeo-Stipetea*. Le Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*), habituellement très commun dans ces formations mais en limite Nord de répartition, n'a jamais été rencontré.

Une première forme de pelouse se trouve sur des sols superficiels (*Phlomido lychniditis-Brachypodion retusi*), parfois des dalles rocheuses, avec un recouvrement au sol d'environ 60 %. Elle est dominée par les Orpins de Nice et blanc, l'Hélianthème des Apennins ou encore le Fumana fausse bruyère. Elle se mêle souvent au *Sedion micrantho-sediformis*, qui correspond à la forme méditerranéenne des pelouses sur dalles rocheuses calcaires des *Sedo-Scleranthetea*.

Une autre forme du *Phlomido lychniditis-Brachypodion retusi* sur sol peu profond et sur une pente de 45° est largement dominée par le Brome érigé. Ici le recouvrement au sol est de 95 %. Parmi les autres espèces dominantes figurent le Liseron cantabrique et l'Orlaya à grandes fleurs.

Ces deux formes se présentent plus ou moins sous forme de mosaïque sur le versant sud du plateau de Rompon, au-dessus de la vallée de l'Ouvèze et dans la partie aval de la Payre, en versant sud.

Enfin, il existe aussi une forme sur sol moyennement profond où le Brachypode de Phénicie fait son apparition et domine même la pelouse au côté du Brome érigé (*Brachypodium phoenicoides*). Le recouvrement au sol est de 95 % et la pente, seulement de 15°. La Badasse, le Panicaut des champs (*Eryngium campestre*) et le Chardon bleu figurent parmi les autres espèces présentes.

Des ligneux comme le Genêt scorpion, la Germandrée petit-chêne ou le Thym commencent à apparaître de part en part. Cette forme de pelouse est présente dans la partie amont de la Payre étudiée.

L'état de conservation et la typicité de ces pelouses (code Natura 2000 : 6220*) sur le site Natura 2000 est bon sur l'ensemble du site.

Dégradations constatées sur le site : Aucune dégradation significative n'a été constatée sur le site.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Les mesures de gestion applicables à ces pelouses rupicoles sont simples et peu interventionnistes :

- Favoriser ou rétablir le pâturage des pelouses sèches qui hébergent ce type d'habitat afin de bloquer son évolution naturelle.
- Débroussailler si les pelouses rupicoles sont enclavées par les buissons qui leur apportent de l'ombre et de la matière organique.
- Surveiller et maîtriser les influences anthropiques.

Prairies à Jonc acutiflore et Molinie

Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)

Code NATURA 2000 : 6410.

Habitat naturel d'intérêt
communautaire.

Code CORINE BIOTOPES : 37.31

Prairies à Molinie et communautés
associées

Typologie : Prairies humides des sols pauvres en nutriments, non fertilisées et soumises à une fluctuation du niveau de l'eau.

- Classe : *Molinio caeruleae-Juncetea acutiflori* ;
- Ordre : *Molinietalia caeruleae* ;
- Alliance : *Juncion acutiflori*.

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : < 1 ha



Prairie à Molinie et junc acutiflore, août 2012 - © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Ces groupements herbacés sont plus ou moins hétérogènes et ont une hauteur moyenne pouvant dépasser 0,5 m. Les principales espèces dominantes sont soit la Molinie (*Molinia caerulea*), plutôt à l'ouest du Massif Central, soit le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) et/ou le Jonc diffus (*Juncus effusus*), plutôt à l'est. Il s'agit de prairies anciennement fauchées, non amendées. Un seul type est concerné ici : les prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif Central et des Pyrénées.

Ces formations se développent sur sols humides peu perméables et avec une nappe phréatique élevée, du moins en hiver et au printemps. Elles recherchent également des sols assez riches en matières organiques mais présentant une carence en certains éléments minéraux notamment en phosphates. L'acidité tolérée peut être variable. Cet habitat est soumis à de brèves périodes d'assèchement.

Valeurs biologique et écologique

Cet habitat est riche en espèces végétales et animales. Sur le plan floristique, l'Orpin velu (*Sedum villosum*), espèce annuelle protégée en Rhône-Alpes, y est potentiellement présente. Parmi les insectes, on peut trouver le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*, espèce assez commune bonne indicatrice des milieux humides) et d'autres espèces hygrophiles. L'intérêt patrimonial est donc moyen à fort.

Espèces caractéristiques

- Jonc glauque (*Juncus inflexus*) ;
- Molinie (*Molinia caerulea*) ;
- Succise (*Succisa pratensis*) ;
- Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*) ;
- Pulicaire (*Pulicaria dysenterica*) ;
- Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) ;
- Epilobe obscur (*Epilobium obscurum*) ;
- Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) ;
- Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) ;
- Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*) ;
- Inule à feuilles de saule (*Inula salicina*) ;
- Laïche glauque (*Carex flacca*).

Dynamique naturelle

Les prairies à Molinie peuvent être colonisées par des arbustes tels que des saules ou des bouleaux et donc se refermer progressivement si un certain pâturage n'est pas maintenu ou le cas échéant de la fauche.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Habitat présent à la source du Galaubre, lieu-dit de la Vernelle, Pourchère.

Surface totale de prairies humides 6410 sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
< 1 ha	< 1 %

En France : On les rencontre sur de nombreux plateaux ou sommets dans le Massif Central. En Ardèche, elles occupent essentiellement le Plateau Ardéchois et les parties hautes des Cévennes.

En Europe : Cet habitat est réparti dans le nord et l'ouest des Iles Britanniques, dans les massifs hercyniens et des étages inférieurs des Alpes, des Carpates, des Pyrénées et de la Cordillère Cantabrique.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

Cet habitat est riche en espèces végétales et animales. Sur le plan floristique, l'Orpin velu (*Sedum villosum*), espèce annuelle protégée en Rhône-Alpes, y est potentiellement présente. Parmi les insectes, on peut trouver le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*, espèce assez commune bonne indicatrice des milieux humides) et d'autres espèces hygrophiles. L'intérêt patrimonial est donc moyen à fort.

Menaces potentielles

L'intensification des pratiques agricoles (amendements et engrais, drainages) entraîne la disparition de ces habitats. Par ailleurs, la déprise agricole favorise le reboisement progressif. La surface de ces milieux se réduit considérablement.

Sur le site, la prairie humide déjà réduite en surface, est menacée par d'éventuels amendements ou nouveaux drainages. L'habitat est de petite taille et isolé, ce qui le rend d'autant plus fragile à toute modification notamment hydrique.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Ces milieux peuvent être utilisés pour faire pâturer les élevages d'ovins, ce qui de plus maintient cet habitat au stade de pelouse et repousse l'envahissement des ligneux.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	-	Envahissement de ligneux
Facteurs humains	Pâturage, fauche	-

Représentativité et état de conservation

L'habitat est linéaire et étroit et se transforme vite en prairie de fauche mésohygrophile en s'éloignant du ruisseau. Le Jonc glauque, la Molinie, la Pulicaire, la Succise et la Menthe aquatique sont les espèces dominantes.

Un peu plus en aval à la lisière du bois, la Molinie devient pratiquement la seule espèce présente, signe d'un appauvrissement de l'habitat qui, alors, ne relève plus de la Directive Habitats.

L'état de conservation et la typicité de ces prairies humides (code Natura 2000 : 6410) sur le site Natura 2000 sont bons. Il faut noter cependant une petite interruption de l'habitat par du fourré à ronce, signe d'une dégradation locale.

Dégradations constatées sur le site : Aucune dégradation significative n'a été constatée sur le site si ce n'est que l'habitat est de forme linéaire, confiné le long du cours d'eau. Ce dernier a probablement été creusé voire reprofilé afin de drainer quelque peu la parcelle et en faciliter la fauche.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Le maintien de ces habitats requiert des mesures spéciales, à savoir la création de zones protégées et des aides financières aux agriculteurs comme c'est le cas dans cette étude avec la création d'une zone Natura 2000. La gestion consiste en une fauche tardive (fin de l'été, automne), avec exportation du foin afin d'éviter une eutrophisation du sol. Ces surfaces ne doivent pas subir de forts piétinements.

Sur le site, la fauche peut continuer à être pratiquée en évitant toute restructuration de la parcelle et tout amendement excessif. Tout drainage de ces milieux doit absolument être évité, ainsi que toute conversion en culture.

Mégaphorbiaies à Scirpe des bois

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Code NATURA 2000 : 6430. Habitat naturel d'intérêt communautaire.

Code CORINE BIOTOPES : 37.1

Communautés à Reine des prés et communautés associées

Typologie : Prairies hygrophiles de hautes herbes, installées sur les berges alluviales fertiles, colonisant des prairies humides et des pâturages, après une plus ou moins longue interruption du fauchage ou du pâturage

- Classe : *Filipendulo ulmariae- Convolvuletea sepium* ;
- Ordre : *Filipenduleta ulmariae* ;
- Alliance : *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* ;

Surface occupée sur la zone d'étude du site : <1ha



Scirpaie à Scirpe des bois, août 2012 - © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Il s'agit d'un groupement de hautes herbes dont la hauteur moyenne peut atteindre ou dépasser 1 m et souvent largement dominé par une seule espèce. Il s'agit généralement d'une masse de végétation touffue, confuse et enchevêtrée (prairies naturelles à hautes herbes en relation avec les forêts alluviales).

Ces mégaphorbiaies sont liées aux cours d'eau éclairés drainant des prairies humides, collinéennes et montagnardes : on les retrouve aux bords de ruisseaux, rivières et plans d'eau. Mais on peut aussi les trouver en lisière forestière.

Valeurs biologique et écologique

- Formation végétale en nette régression à l'échelle nationale et régionale ;
- Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles et amphibiens.

Espèces caractéristiques

- Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) ;
- Laîche glauque (*Carex flacca*) ;
- Ronce (*Rubus cf. ulmifolius*) ;
- Jonc glauque (*Juncus inflexus*)
- Pulicaire (*Pulicaria dysenterica*) ;
- Eupatoire (*Eupatorium cannabinum*)
- Prêle des marais (*Equisetum palustre*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)

Dynamique naturelle

Elles dériveraient de forêts alluviales détruites anciennement par l'homme mais il existe aussi des formes primaires (non provoquées par l'Homme). Elles sont par ailleurs en liaison dynamique avec ces forêts :

Mégaphorbaies → Saulaies → Aulnaies-Frênaies.

L'existence et la réapparition de ces habitats d'année en année sont corrélées avec le maintien des fluctuations de la rivière et d'espèces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Habitat présent à la source du Galaubre, lieu-dit de la Vernelle, Pourchères.

Surface totale de la mégaphorbiaie à Scirpe des bois sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
< 1 ha	< 1 %

En Europe : Ces lisières humides se retrouvent aussi bien dans les massifs cristallins qu'en Limagne. Elles ont une répartition médio-européenne.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

- Formation végétale en nette régression à l'échelle nationale et régionale ;
- Habitat susceptible d'accueillir une flore diversifiée et remarquable ;
- Diversité faunistique importante : zone refuge pour de nombreux insectes, reptiles et amphibiens.

Menaces potentielles

L'extension de cet habitat est réduite par tous travaux amenant à une diminution du champ d'inondation.

L'envahissement par des espèces exotiques (Balsamine de Balfour, Solidage géant) pourrait remettre en cause la pérennité de cet habitat mais la menace principale sur le site reste la fermeture du milieu, d'autant plus forte que l'habitat est réduit en surface.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Aucune valorisation socio-économique ou interaction possible avec l'Homme n'a été identifiée.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Fluctuations naturelles de la rivière	Envahissement par des espèces exotiques, envahissement de ligneux
Facteurs humains	-	-

Représentativité et état de conservation

La mégaphorbiaie est largement dominée par le Scirpe des joncs qui forme une végétation dense et très recouvrante. Elle se trouve en lisière d'un bois, non loin d'une prairie humide fauchée. Le milieu montre des signes de fermeture comme en témoigne la présence de ronce.

L'état de conservation et la typicité de cette mégaphorbiaie (code Natura 2000 : 6430) sur le site Natura 2000 est moyen du fait de l'envahissement par la ronce.

Dégradation constatées sur le site : L'habitat, déjà de petite taille (une dizaine de m²) est en cours de fermeture comme le témoigne l'apparition de ronces. De plus, la lisière forestière encercle l'habitat.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Habitat naturel à surveiller et à ne pas perturber (surpâturage...). Dans les situations liées à l'abandon du pâturage et à la reconquête de la forêt (liens dynamiques avec divers types de forêts), s'assurer de sa pérennité. Le milieu ne doit pas souffrir, même indirectement, des modifications du milieu alentour.

Eviter le drainage.

Prairies de fauche supraméditerranéennes

Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Code NATURA 2000 : 6510.

Habitat naturel d'intérêt
communautaire.

Code CORINE BIOTOPES : 38.21

Prairies atlantiques à fourrages

Typologie : Formations atlantiques avec *Centaurea nemoralis*,
Rhinanthus glacialis, *Oenanthe pimpinelloides*, *Brachypodium
pinnatum*.

- Classe : *Arrhenatheretea elatioris* ;
- Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris* ;
- Alliance : *Brachypodio rupestris-
Centaureion nemoralis*.

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : <1ha



Prairie de fauche, juin 2012 - © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Il s'agit de pelouses de fauche semi-naturelles constituant un stade primaire dans la dynamique de la végétation mais maintenues artificiellement par l'Homme. Leurs principales caractéristiques dépendront du degré de fertilisation de la parcelle et de l'éventuel apport en semences. Les espèces présentes sont en majorité vivaces et le recouvrement au sol est généralement de 100 %.

Les prairies de fauche de basse altitude se divisent en deux grands types :

- Les prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermoatlantiques (alliance du *Brachypodio-Centaureion*). Il s'agit en l'occurrence de prairies mésotrophiques acidiphiles à Luzule des champs (*Luzula campestris*) et Brome mou (*Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus*), favorisées par le climat à tendance subatlantique. On trouve là encore des formes de basses altitudes avec le Gaillet jaune (*Galium verum*) et la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*) et des formes de demi-montagne avec la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) et la Primevère officinale (*Primula veris* subsp. *veris*).
- Les prairies fauchées collinéennes à submontagnardes mésohygrophiles (alliance de l'*Arrhenatherion*). On trouve ce type de prairies plutôt sur les fonds alluviaux dans le Massif Central, entre 400 et 900 m d'altitude. Parmi les espèces

Espèces caractéristiques

Vieux Rompon :

- Chiendent champêtre (*Elytrigia campestris*) ;
- Pâturin des prés (*Poa pratensis*) ;
- Fétuque rouge (*Festuca cf. rubra*) ;
- Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ;
- Rumex crépu (*Rumex crispus*) ;
- Brome mou (*Bromus hordeaceus*) ;
- Potentille rampante (*Potentilla reptans*) ;
- Géranium découpé (*Geranium dissectum*) ;
- Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) ;
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ;
- Carotte sauvage (*Daucus carota*).

Le Chaumel :

- Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) ;
- Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ;
- Phléole des prés (*Phleum pratense*) ;
- Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) ;
- Agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ;
- Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*) ;
- Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*) ;
- Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) ;
- Pissenlit (*Taraxacum* sp.) ;
- Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*) ;
- Vesce cultivée (*Vicia cracca*) ;
- Renoncule âcre (*Ranunculus acris*) ;

caractéristiques figurent le Cerfeuil d'Âne (*Anthriscus sylvestris*), l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*) ou encore la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*).

- Berce (*Heracleum sphondylium*) ;
- Cerfeuil doré (*Chaerophyllum aureum*) ;
- Centaurée noire (*Centaurea cf. nigra*) ;

Les parcelles les plus fertilisées ou ayant récemment fait l'objet d'apports artificiels sont pauvres en espèces, le but de l'agriculteur étant principalement d'avoir un haut rendement. La hauteur moyenne peut atteindre 1,2 m.

Les parcelles peu fertilisées sont riches en espèces et en fleurs. Les prairies y sont maigres et la hauteur moyenne de végétation est généralement inférieure à un mètre.

L'ensemble de ces parcelles est concerné par la directive Habitats. Ce type d'habitat participe également au complexe d'habitats des lisières forestières et des pelouses sèches.

Dynamique naturelle

Ce type d'habitat tend naturellement vers la fruticée (formation buissonnante) ou la lande, par exemple à Genêt à balai, à Gourdon, ou bien vers des fruticées à Prunelliers ou à Ronce, du côté de Rompon, puis vers la forêt. Mais ces prairies sont semi-naturelles et maintenues en l'état par la fauche régulière qui empêche l'installation d'espèces ligneuses.

Valeurs biologique et écologique

Les prairies de fauche présentent une valeur patrimoniale assez forte. Elles abritent ainsi diverses espèces de papillons peu communs à rares.

Ainsi, du côté de la source du Mézayon, elles abritent le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*, protégé nationalement et rare en Ardèche).

Sur le secteur du Mézayon et le plateau de Rompon, il est également possible de trouver le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*, Listes rouges européenne et nationale, annexe IV de la Directive Habitats, protection nationale). La diversité entomologique est grande parmi les rhopalocères et les orthoptères.

Les prairies de fauche sont aussi appréciées par la Chevêche d'Athéna, le Busard cendré et le Circaète jean-le-blanc comme zone de chasse sur les deux secteurs concernés.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Une parcelle abandonnée au Vieux Rompon et une autre, également abandonnée, au pied du Roc de Gourdon, près du Chamuel.

Surface totale de prairies de fauche 6510 sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
< 1 ha	< 1 %

En France : On les trouve sur l'ensemble du pays mais elles sont rares et localisées dans la région méditerranéenne. Dans le Massif Central, cet habitat occupe surtout les parties les plus basses, telle que la plaine de la Limagne, car il est remplacé plus haut par les prairies de fauche de montagne.

En Europe : Ce type d'habitat est répandu sur l'ensemble de l'Europe tempérée.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

Les prairies de fauche présentent une valeur patrimoniale assez forte. Elles abritent ainsi diverses espèces de papillons peu communs à rares.

Ainsi, du côté de la source du Mézayon, elles abritent le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*, protégé nationalement et rare en Ardèche).

Il est également possible de trouver le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*, Listes rouges européenne et nationale, annexe IV de la Directive Habitats, protection nationale). La diversité entomologique est grande parmi les rhopalocères et les orthoptères.

Les prairies de fauche sont aussi appréciées par la Chevêche d'Athéna, le Busard cendré et le Circaète jean-le-blanc comme zone de chasse sur les deux secteurs concernés.

Menaces potentielles

Les prairies de fauche riches en espèces sont menacées dès lors que l'on augmente la fumure et que la fauche est réalisée tôt dans l'année avec parfois pratique de l'ensilage ou de l'enrubannage (formes intensives) exigeant généralement une coupe avant la maturité du foin. On observe alors la disparition de nombreuses espèces typiques de cet habitat. A l'extrême, si l'on passe à

un type de prairie temporaire ou semée, l'habitat ne relève plus de la Directive. L'intensification agricole est donc néfaste à la conservation de ces habitats.

La transformation en parcelles de cultures (notamment en maïs) constitue également une menace pour les prairies des Boutières. La déprise agricole conduit à plus ou moins terme à un retour de la forêt.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Ces espaces sont liés aux activités de fauche, qui permettent de le maintenir en l'état et d'éviter son évolution vers la lande.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	-	Envahissement de ligneux
Facteurs humains	Activité de fauche	Irrégularité de la fauche, transition vers une activité de pâture

Représentativité et état de conservation

Les prairies en présence sont à rapprocher des prairies thermo-atlantiques et supra méditerranéennes (*Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis*). Cependant les deux parcelles concernées par cet habitat sur le site se trouvent à l'opposé l'une de l'autre, sur des substrats différents (calcaires marneux versus basalte) et à des altitudes et des expositions différentes (300 m versant sud versus 830 m en versant nord). De ce fait, la parcelle du Chaumel contient quelques éléments à tendance montagnarde comme le Cerfeuil doré ou la Centaurée noire, inexistants à Rompon. De même, la parcelle du Vieux Rompon recèle du Chiendent champêtre, espèce plutôt cantonnée en plaine.

L'état de conservation de ces prairies est moyen (code Natura 2000 : 6510) car elles semblent être abandonnées. Celle du Chaumel est vraisemblablement pâturée, une partie de l'année.

La typicité de cette dernière est bonne avec un bon cortège prairiale tandis que celle du Vieux Rompon est très enrichie en Chiendent des champs (*Elytrigia campestris*). Cette dernière espèce, fréquente en région méditerranéenne, tend à supplanter les espèces prairiales, probablement du fait de l'abandon de la parcelle. Cette dernière devait être maintenue en prairie de fauche artificiellement par amendements et/ou irrigation.

Dégradations constatées sur le site : La prairie de Rompon semble être à l'abandon. La prairie du Chaumel ne semble pas fauchée tous les ans et sert vraisemblablement de pâture en fin de saison.

Modalités de gestion conservatoire proposées

La conservation de l'habitat passe par le maintien d'une exploitation extensive des parcelles concernées avec une fauche tardive, une fertilisation modérée (fumier naturel de préférence) et un pâturage extensif s'il y a lieu.

La parcelle du Vieux Rompon ne sera pas forcément maintenue en tant que prairie de fauche si cela implique des interventions trop lourdes ou coûteuses sachant que cet habitat n'a pas forcément sa place dans ce secteur sec et chaud du Bas-Vivarais.

Communautés des parois calcicoles mésoméditerranéennes

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code NATURA 2000 : 8210.
Habitat naturel d'intérêt
communautaire.

- Classe : *Asplenieta trichomanis* ;
- Ordre : *Asplenietalia glandulosi* ;
- Alliance : *Asplenion glandulosi*.

Code CORINE BIOTOPES : 62.1111
Falaises calcaires ibéro-
méditerranéennes

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : 16 ha

Typologie : falaises calcaires et dolomitiques des collines et montagnes méditerranéennes d'Espagne, et de l'étage thermo- et méso-méditerranéen inférieur des chaînes côtières de la Provence et du Bas-Languedoc, des Cévennes méridionales et de Sardaigne



Paroi calcicole, juin 2012 - © Biotope



Doradille de Haller (*Asplenium fontanum*), juin 2012- © Biotope



Minuartie à rostre, juin 2012- © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Cet habitat caractérisé par une végétation qui s'installe dans les anfractuosités de la roche se positionne sur les parois rocheuses naturelles (escarpements rocheux) ou artificielles (remparts, murs de briques, etc.) et sur des substrats riches en bases (calcaires naturels, murs). Il peut également apparaître sur des substrats initialement acides, mais enrichis secondairement en particules riches en bases.

Les conditions écologiques caractérisant cet habitat sont marquées par :

- Des parois naturelles susceptibles de présenter une érosion contribuant à leur rajeunissement ;
- Des sols très minces faiblement enrichis en humus (lithosols) se formant dans les fissures les plus larges ;
- Des substrats naturellement peu enrichis en azote. Dans les situations artificielles, certaines formes de l'habitat peuvent toutefois s'enrichir en espèces nitrophiles, ce qui contribue à sa variabilité ;
- Des expositions plutôt chaudes et éclairées.

La physionomie de la végétation vivace herbacée est simple. La végétation est non ou faiblement stratifiée, toujours assez clairsemée (environ 20% de recouvrement) sur les parois verticales. Elle est également toujours assez pauvre en espèces en situation naturelle ;

Espèces caractéristiques

- Capillaire des murailles (*Asplenium trichomanes*) ;
- Asplénie Rue de muraille (*Asplenium rutamuraria*) ;
- Capillaire noir (*Asplenium adiantum-nigrum*) ;
- Cétérac (*Asplenium ceterach*) ;
- Doradille de Haller (*Asplenium fontanum*) ;
- Minuartie à rostre (*Minuartia rostrata*) ;
- Gaillet à feuilles d'asperge (*Galium corrudifolium*) ;
- Buffonie paniculée (*Bufonia paniculata*).

Dynamique naturelle

Cet habitat est permanent, sans vraie dynamique, surtout en position naturelle où les éboulements contribuent à rajeunir la paroi par alternance de gel et de dégel. Quelques ligneux peuvent s'installer dans les anfractuosités des corniches assez stables et des murs pour constituer un fourré de corniche avec Amélanchiers ou Pruniers de Ste-Lucie par exemple.

En situation artificielle, l'eutrophisation favorise l'arrivée d'autres espèces, souvent de taille plus élevée induisant une légère stratification et un plus fort recouvrement.

Valeurs biologique et écologique

Cette formation présente des composantes stationnelles variées, favorable à certaines espèces végétales spécialisées, dont la Doradille de Haller, espèce rare en Ardèche, et a un intérêt paysager indéniable.

Enfin, ce type d'habitat est remarquablement intéressant pour les chiroptères, l'avifaune, dont le Hibou Grand Duc, abondant dans les Gras et en rive droite de la moyenne vallée du Rhône en général. Il est également important pour les insectes puisque de nombreuses espèces trouvent refuge sur les plantes de fissures surtout aux expositions sud au moment de l'année (automne, printemps précoce) où les autres habitats sont moins accueillants.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Présentes un peu partout sur le plateau de Rompon, souvent sur des petites surfaces. Plus abondantes dans la vallée de la Payre aval où elles forment souvent des mosaïques avec d'autres habitats.

Surface totale des parois calcicoles 8210 sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
16 ha	1,9 %

En Europe : Cet habitat est présent à l'intérieur des terres de la région méditerranéenne ainsi qu'aux étages collinéen à alpin de la région eurosibérienne.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

Cette formation constitue un espace protégé, aux composantes stationnelles variées, favorable à certaines espèces végétales spécialisées, dont la Doradille de Haller, espèce rare en Ardèche, et a un intérêt paysager indéniable.

Enfin, ce type d'habitat est remarquablement intéressant pour les chiroptères, l'avifaune, dont le Hibou Grand Duc, abondant dans les Gras et en rive droite de la moyenne vallée du Rhône en général, les insectes, dont de nombreuses espèces trouvent refuge sur les plantes de fissures surtout aux expositions sud au moment de l'année (automne, printemps précoce) où les autres habitats sont moins accueillants.

Menaces potentielles

Cet habitat est surtout héliophile et sensible à l'eutrophisation et au piétinement par les escaladeurs (cas dans la vallée de la Payre) qui provoquent aussi un dérangement de la faune : chiroptères et avifaune principalement. En situation artificielle (murs, remparts,...), les actions humaines telles que la réfection des murs et leurs traitements par herbicides lui sont nuisibles. Les influences anthropiques contribuent aussi à l'eutrophisation de l'habitat et à la modification de sa flore caractéristique. De plus, ce type d'habitat est susceptible d'être affecté par l'ouverture de carrières.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Aucune valorisation socio-économique ou interaction possible avec l'Homme n'a été identifiée.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Erosion de la paroi accueillant l'habitat, éboulement qui renouvellent le milieu	-
Facteurs humains	-	Activité d'escalade sur le site

Représentativité et état de conservation

Sur le plateau de Rompon les escarpements rocheux sont présents un peu partout mais de plus grande taille à l'ouest et au sud. Dans la vallée de la Payre, ils couvrent des surfaces assez importantes dans la moitié inférieure de la vallée.

Le cortège d'espèces est le même sur les deux grands secteurs du site Natura 2000. Ces falaises côtoient généralement les formations à Amélanchiers et les formations primaires à Buis, relevant également de la directive Habitats.

En outre, de nombreuses parois en rive gauche (adret) de la vallée de la Payre forment des mosaïques avec du matorral à Chêne vert où ce dernier n'a pas une grande concurrence.

L'état de conservation de ces parois calcicoles (code Natura 2000 : 8210) sur le site Natura 2000 est bon. La typicité est moyenne dans la mesure où les espèces sont peu nombreuses et le cortège assez difficile à caractériser : la plupart des espèces appartiennent plutôt au cortège mésoméditerranéen mais la Doradille de Haller et la Minuartie à rostre sont des éléments plutôt supraméditerranéens.

Dégradations constatées sur le site : Aucune dégradation significative n'a été constatée sur le site. La zone d'escalade présente dans la vallée de la Payre est peu dégradée.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Non-intervention sur les parois ; limiter, déplacer ou canaliser les activités de varappe le long de couloirs délimités en fonction de la végétation en place.

Code NATURA 2000 : 8310.
Habitat naturel d'intérêt
communautaire.

Code CORINE BIOTOPES : 65.4
Grotte

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : *non déterminé*



Grotte à Chauves-souris, 2012© Biotope

Description générale et exigences écologiques

L'habitat concerne l'ensemble des grottes non exploitées par le tourisme, c'est-à-dire celles qui ne sont pas aménagées spécifiquement pour accueillir tous les publics. Il est composé par les cavités et les écoulements souterrains.

Cet habitat naturel est situé en région karstique : massif calcaire comportant les caractères morphologiques du karst. Des canyons, dolines, vallées sèches, avens, lapiaz, grottes et cavernes y sont rencontrés. Les phénomènes érosifs donnent naissance à des cavités par infiltration de l'eau et dissolution du calcaire dans les fissures des massifs calcaires sédimentaires. Avec le temps, les cavités s'effondrent et un véritable réseau souterrain se met en place avec résurgence possible de l'eau par des fissures au pied du massif se formant au niveau des couches moins perméables. Des siphons peuvent aussi se former à ce niveau. Dans les grottes, la température est stable tout au long de l'année (moyenne des températures externes annuelles) et l'humidité relative y est très forte.

L'habitat abrite des mousses et une couverture d'algues à l'entrée des grottes. On y trouve une faune relictuelle à haute endémicité, composée majoritairement d'invertébrés terrestres (Coléoptères) et aquatiques (crustacés, mollusques...). Enfin, les grottes abritent aussi des vertébrés, tels que certains amphibiens rares et des chauves-souris qui y hibernent ou s'y reproduisent. Les végétaux et animaux y résidant sont particulièrement sensibles à la pollution et au dérangement.

Les espèces indicatrices de cet habitat naturel sont les chauves-souris. En fonction de leur cycle vital elles utilisent les grottes soit pour l'hibernation, soit pour la reproduction ou encore comme gîte de transit (pour le repos en journée).

Espèces caractéristiques

- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ;
- Petit murin (*Myotis blythii*) ;
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) ;
- Murin de capaccini (*Myotis capaccinii*) ;
- Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) ;
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) ;
- Grand murin (*Myotis myotis*).

Dynamique naturelle

Cet habitat est permanent, sans dynamique à l'échelle humaine, à moins de phénomènes imprévisibles d'origine naturelle ou induits par des activités humaines.

Valeurs biologique et écologique

Cette formation présente des composantes stationnelles variées, favorable à certaines espèces végétales spécialisées, soit des mousses et des algues.

Enfin, ce type d'habitat est remarquablement intéressant pour les chiroptères et des invertébrés.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : 14 grottes sont dans le périmètre d'étude ou au pourtour du site B25. Chacune est localisée au centre d'une zone tampon de 10 ha. Ainsi, 87 ha sont occupés par les zones tampon sur la zone d'étude du site B25. A terme, dans le cadre de la proposition d'extension du site Natura 2000, il pourra être proposé d'intégrer l'ensemble de ces grottes dans le périmètre du site B25.

Surface totale des Grottes 8310 sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
Non déterminé	< 1 %

Nom des cavités	Commune concernée	Localisation dans la zone d'étude du site B25
Grotte de Tourange	Chomérac	oui
Grotte du Chat	Alissas	oui
Grottes du Gras	Alissas	oui
Grotte de Baumas	Chomérac	non
Grotte de Verdus	Privas	oui
Grotte en Spirale	Privas	oui
Grottes de la Jaubernie supérieures	Coux	oui
Grottes de la Jaubernie inférieures	Coux	oui
Grotte de la Cascade noire	Flaviac	oui
Grotte de Meysset	Rompon	oui
Grottes et ruines du château de St Alban	Saint-Julien-en-Saint-Alban	non
Grotte des Parfait	Le Pouzin	non
Grotte de la Vierge	Le Pouzin	oui
Grotte de Marcus	Chomérac	oui

En Europe : Les grottes se situent essentiellement dans les grandes régions karstiques européennes (Croatie, Grèce,...).

En France : Alpes du nord, Alpes du Sud et la Provence, la Bourgogne et la Franche-Comté, le sud du Massif central (Ardèche, Aveyron, Dordogne, Gard, Hérault, Lot, Lozère, Tarn, Tarn-et-Garonne) et les Pyrénées.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

Ce habitat est indispensable pour les chiroptères.

Menaces potentielles

- Le manque d'information sur la fragilité et l'intérêt des milieux cavernicoles et des espèces qu'ils abritent (bruit, feux, dégradations diverses, pollution) ;
- La fréquentation des grottes qui entraîne le dérangement des colonies de chauves-souris durant des périodes critiques pour les espèces (hivernage et reproduction) et qui altère la qualité propre de ce type de biotope ainsi que toute autre forme de dérangement.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Certaines grottes sont visitées par des promeneurs et/ou par des spéléologues.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Le maintien des conditions hygrométriques	Eboulement, sécheresse, fermeture de l'entrée par de la végétation
Facteurs humains	-	La fréquentation, la pollution, les prélèvements, les feux, fermeture des entrées

Représentativité et état de conservation

Les grottes n'ont pas toutes été visitées. Il est donc difficile de déterminer si elles sont représentatives.

Leur état de conservation est variable pour les grottes les plus connues :

- bon pour la grotte de Meysset, grotte très importante car elle pourrait accueillir une colonie de mise-bas,
- mauvais pour la grotte de Tourange, très visitée par les promeneurs et régulièrement occupée par des visiteurs.

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Etudier et suivre régulièrement l'évolution des populations de chiroptères ;
- Informer les personnes qui fréquentent les grottes au moyen de panneaux à l'entrée des cavités ;
- Autoriser la spéléologie de recherche dans les cavités afin de suivre l'évolution des populations de ces espèces protégées menacées au niveau européen ;
- Limiter la fréquentation des cavités ouvertes en interdisant strictement leur fréquentation en période de reproduction et en la régulant le reste de l'année ;
- Améliorer les connaissances de cet habitat et de la faune qui y est inféodée : rassembler les résultats des inventaires effectués par divers spécialistes et naturalistes et effectuer des inventaires complémentaires ;
- Veiller à ce que l'utilisation des grottes soit respectueuse du milieu ;
- Coordonner gestion du milieu souterrain et gestion des sites externes de nourrissage des chauves-souris en favorisant une gestion agricole et paysagère compatible avec leur écologie ;

Chênaies vertes méditerranéennes sur calcaires

Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Code NATURA 2000 : 9340.

Habitat naturel d'intérêt
communautaire.

Code CORINE BIOTOPES : 45.3

Forêt de chênes verts méso- et supra
méditerranéennes.

Typologie : Forêts surtout méso- et supraméditerranéennes dominées
par *Quercus ilex*, souvent, mais non nécessairement calcicoles.

- Classe : *Quercetea ilicis* ;
- Ordre : *Quercetalia ilicis* ;
- Alliance : *Quercion ilicis*.

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : 18,3 ha



Chênaie verte méditerranéenne, juin 2012- © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Il s'agit d'un type d'habitat peu répandu situé à l'étage mésoméditerranéen, généralement à proximité de sites qui ont été épargnés par les coupes. Cela correspond à la phase de maturité des chênaies vertes dans le sud-est de la France. Cette formation se rencontre aussi bien sur calcaire avec le Cytise à feuilles sessiles (*Cytisophyllum sessilifolium*) que sur silice où l'Arbousier (*Arbutus unedo*) l'accompagne. L'humus possède une bonne activité biologique.

Longtemps exploitées en masse pour le bois de chauffe (avec des rotations de 20 ans par exemple), de nombreuses yeuseraies se sont dégradées sous forme de taillis de taille modérée. C'est sous ce dernier faciès que la chênaie verte se présente le plus fréquemment en région méditerranéenne.

Elles ont longtemps été considérées comme climaciques dans certaines régions de plaine méditerranéenne mais avec le temps et, sans perturbation, on s'est aperçu que le Chêne blanc finissait par s'installer et que, en conséquence, les formes matures de boisements méditerranéens étaient très souvent dominées par ce dernier, qui a souvent du mal à s'installer à l'étage mésoméditerranéen.

Valeurs biologique et écologique

Ce type d'habitat souvent de faible étendue est du plus grand intérêt car il représente la phase climacique des yeuseraies mais ils peuvent aussi être une étape vers la chênaie blanche. Ce sont des peuplements résiduels devenus très rares et considérés comme référence pour les yeuseraies. Ils hébergent souvent des espèces rares (ce ne semble pas être le cas ici) pour les forêts méditerranéennes, ces dernières étant pour la plupart sous forme de taillis.

Espèces caractéristiques

- Chêne vert (*Quercus ilex*) ;
- Buis (*Buxus sempervirens*) ;
- Garance voyageuse (*Rubia peregrina*) ;
- Arbre à perruque (*Cotinus coggygria*) ;
- Cytise à feuilles sessiles (*Cytisophyllum sessilifolium*) ;
- Genévrier cade (*Juniperus oxycedrus*) ;
- Laïche humble (*Carex humilis*) ;
- Filaire à feuilles larges (*Phillyrea latifolia*) ;
- Badasse (*Dorycnium pentaphyllum*) ;
- Erable de Montpellier (*Acer monspessulanus*) ;
- Chèvrefeuille étrusque (*Lonicera etrusca*) ;
- Prunier de Ste-Lucie (*Prunus mahaleb*) ;
- Faux Séné (*Hippocrepis emerus*) ;
- Chêne blanc (*Quercus pubescens*) ;
- Alaterne (*Rhamnus alaternus*) ;
- Violette blanche (*Viola cf. alba*).

Dynamique naturelle

L'évolution doit tendre vers des peuplements matures (climaciques selon certains auteurs ou potentiels pour d'autres) qui se présentent sous forme de taillis évolué ou de futaie jeune dense. Dans ce cas, l'évolution est très lente et le cycle peut être relancé si une clairière se forme par chablis ou mort d'arbre.

La forme relevant du *Junipero-Quercetum ilicis* constitue un groupement saxicole spécialisé à évolution très lente et est à rechercher ici.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Parties sommitales du sommet de la Banne (Nord de Rompon). Versant Sud et hauts de pente dans la moitié inférieure de la vallée de la Payre.

Surface totale des chênaies vertes 9340) sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
18,3 ha	2,2 %

En France : pourtour méditerranéen et une partie du sud-ouest.

En Europe : Ensemble du Bassin Méditerranéen.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

Ce type d'habitat souvent de faible étendue est du plus grand intérêt car elle représente la phase climacique des yeuseraies mais elles peuvent aussi être une étape vers la chênaie blanche. Ce sont des peuplements résiduels devenus très rares et considérés comme référence pour les yeuseraies. Ils hébergent souvent des espèces rares (ce ne semble pas être le cas ici) pour les forêts méditerranéennes, ces dernières étant pour la plupart sous forme de taillis.

Menaces potentielles

Ces forêts sont installées dans des conditions où les individus sont protégés. Elles peuvent être menacées par les incendies mais le risque est faible compte tenu de leur relative inaccessibilité.

Toute ouverture importante du peuplement fera régresser cet habitat vers le matorral arborescent à Chêne vert.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Aucune valorisation socio-économique ou interaction possible avec l'Homme n'a été identifiée. En effet, une exploitation forestière n'est pas envisageable, compte tenu de l'intérêt de certaines espèces présentes dans ce milieu, tel le chêne blanc par exemple.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	-	incendies
Facteurs humains	-	-

Représentativité et état de conservation

Les forêts de Chêne vert du site occupent soit des situations topographiques en haut de crête soit des versants exposés vers le sud sur des sols moyennement profonds. Les formations situées dans la vallée de la Payre sont parfois occupées par de gros blocs rocheux. Parmi les espèces végétales à haute fréquence présentes figurent le Buis, l'Arbre à Perruque, la Garance voyageuse, l'Erable de Montpellier, le Chèvrefeuille étrusque ou encore la Filaire à feuilles larges.

L'état de conservation et la typicité de ces Chênaies vertes (code Natura 2000 : 9340) sur le site Natura 2000 sont bons.

Dégradations constatées sur le site : Aucune dégradation significative n'est à signaler sur le site.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Il faut que les interventions sylvicoles soient raisonnées avec un débroussaillage sélectif visant à conserver dans les structures les espèces peu inflammables et à éliminer celles qui le sont. Il convient aussi de nettoyer les cépées de leurs brins morts ou mourants. On laissera dans les zones où le risque d'incendie est faible s'exprimer les dynamiques naturelles de ces formations.

Aulnaies-frênaies mésophiles du sud-est du Massif Central

Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

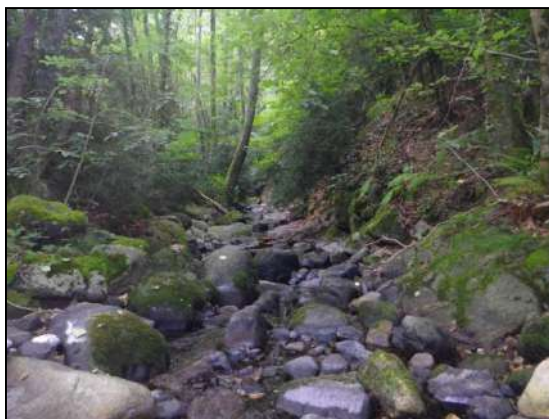
Code NATURA 2000 : 9160. Habitat naturel d'intérêt communautaire.

Code CORINE BIOTOPES : 41.24
Chênaies-charmaies à Stellaire subatlantiques

- Classe : *Quercus roboris-Fagetea sylvaticae* ;
- Ordre : *Fagetalia sylvaticae* ;
- Alliance : *Carpinion betuli*.

Surface occupée sur la zone d'étude du site : 22,9 ha

Typologie : Forêts subatlantique et médio-européenne à *Quercus robur* et *Quercus petraea*, sur des sols méso-oligotrophes, plus ou moins hydromorphes



Aulnaie-frênaie mésophile, août 2012- © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Il s'agit d'un habitat potentiel des Chêne pédonculé et Chêne sessile installés sur des sols à forte teneur en eau (hydromorphes) en général durant la totalité de l'année. Il se rencontre dans les fonds de vallons, terrasses alluviales, dépressions et à proximité des forêts riveraines. Il présente diverses variantes selon les influences pouvant jouer : depuis le sub-atlantique et sub-continentale au continental. Sur le site, cet habitat naturel est en limite sud-est d'aire de répartition. Sur les sols les plus riches, apparaissent le Frêne et le Merisier.

Cet habitat naturel se développe sur substrats limoneux à limoneux-sableux formant des sols hydromorphes plus ou moins lessivés.

Cependant sur le site, les blocs rocheux et les dalles ne sont pas rares, ce qui limite l'extension de l'habitat.

Valeurs biologique et écologique

La diversité floristique de l'habitat est élevée par rapport aux autres habitats forestiers des régions siliceuses (refuge pour un certain nombre d'espèces neutrophiles et recherchant un peu l'humidité). Ces forêts possèdent également une grande valeur paysagère dans les vallées en partie déboisées. Elles contribuent également à la protection des rives (ancrage des rives soumises à l'action des eaux vives). La diversité floristique de ces milieux est elle aussi élevée. On trouve notamment, dans et à proximité de cet habitat naturel, une espèce protégée au niveau national, l'Orchis punaise (*Orchis coriophora subsp. coriophora*), non trouvée sur le site, mais aussi plusieurs espèces remarquables, comme l'Erable opale (*Acer opalus*), rare sur silice, le Millepertuis hérissé (*Hieracium hirsutum*), rare en

Espèces caractéristiques

- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ;
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) ;
- Buis (*Buxus sempervirens*) ;
- Erable champêtre (*Acer campestre*) ;
- Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) ;
- Hêtre (*Fagus sylvatica*) ;
- Noisetier (*Corylus avellana*) ;
- Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) ;
- Herbe-à-robert (*Geranium robertianum*) ;
- Géranium nouveau (*Geranium nodosum*) ;
- Epilobe de montagne (*Epilobium montanum*) ;
- Laitue des murailles (*Lactuca muralis*) ;
- Alliaire (*Alliaria petiolata*) ;
- Stellaire holostée (*Stellaria holostea*) ;
- Mélisse à une fleur (*Melica uniflora*) ;
- Pâturin des bois (*Poa nemoralis*) ;
- Froment des haies (*Roegneria canina*) ;
- Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) ;
- Circée de Paris (*Circaea lutetiana*) ;
- Sauge glutineuse (*Salvia glutinosa*) ;
- Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*).

Dynamique naturelle

C'est un habitat naturel assez stable qui s'installe dans les vallées relativement étroites, là où les aulnaies-frênaies hygrophiles ne parviennent pas à se développer. Elles sont

Ardèche, et l'Orme de montagne (*Ulmus glabra*), rare en-dessous de 1000 m.

Parmi les invertébrés patrimoniaux potentiellement présents se trouve un papillon : la Thécla du Frêne (*Laeosopis evippus* ; en limite nord de répartition en Ardèche) et plusieurs libellules : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii* : annexe II de la Directive Habitats, protection nationale), le Caloptéryx hémorroïdal (*Calopteryx haemorrhoidalis*, en limite nord de répartition), le Caloptéryx xanthostome (*Calopteryx xanthosthoma*, en limite nord de répartition), l'Aesche paisible (*Boyeria irene*). Sont également présentes les deux espèces suivantes, présentes en liste rouge nationale : le Cordulégastré bidenté (*Cordulegaster bidentata*) le Gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatius*). Notons enfin l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), (Annexes II et V directive Habitats) protégée et en forte régression en France.

Concernant les vertébrés, les espèces intéressantes présentes sur l'habitat ou à proximité directe dans le cours d'eau sont diverses. Il s'agit pour les poissons du Blageon (*Leuciscus souffia*) et du Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) ; pour les amphibiens du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ; pour les mammifères, de la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) ; et pour les oiseaux, du Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et du Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*).

donc en situation azonale (non lié à un étage de végétation ou à une exposition) car elles sont en fond de vallon et que l'eau n'y est pas un facteur limitant, la nappe phréatique étant proche.

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Habitat présent sur la plus grande partie des vallées de la Bayonne et du Mézayon sauf les parties aval et celles les plus en amont du Mézayon et de la plupart des autres affluents de ce dernier et de la Bayonne.

Surface totale des aulnaies-frênaies mésophiles 9160 sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
22,9 ha (valeur surestimée compte tenu de l'aspect linéaire de l'habitat)	2,7 %

En France : Cet habitat naturel est fréquent dans le quart nord-est de la France quoique sur de petites surfaces. Il s'étend jusque dans le sud et la région Rhône-Alpes où sa répartition est moins bien connue.

En Europe : Présent dans une grande partie de l'Europe tempérée.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

La diversité floristique de l'habitat est élevée par rapport aux autres habitats forestiers des régions siliceuses (refuge pour un certain nombre d'espèces neutrophiles et recherchant un peu l'humidité). Ces forêts possèdent également une grande valeur paysagère dans les vallées en partie déboisées. Elles contribuent également à la protection des rives (ancrage des rives soumises à l'action des eaux vives). La diversité floristique de ces milieux est elle aussi élevée. On trouve notamment, dans et à proximité de cet habitat naturel, une espèce protégée au niveau national, l'Orchis punaise (*Orchis coriophora* subsp. *coriophora*), non trouvée sur le site, mais aussi plusieurs espèces remarquables, comme l'Erable opale (*Acer opalus*), rare sur silice, le Millepertuis hérissé (*Hieracium hirsutum*), rare en Ardèche, et l'Orme de montagne (*Ulmus glabra*), rare en-dessous de 1000 m.

Parmi les invertébrés patrimoniaux présents se trouve un papillon : la Thécla du Frêne (*Laeosopis evippus* ; en limite nord de répartition en Ardèche) et plusieurs libellules : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii* : annexe II de la Directive Habitats, protection nationale), le Caloptéryx hémorroïdal (*Calopteryx haemorrhoidalis*, en limite nord de répartition), le Caloptéryx xanthostome (*Calopteryx xanthosthoma*, en limite nord de répartition), l'Aesche paisible (*Boyeria irene*, espèce peu commune dans les Boutières). Sont également présentes les deux espèces suivantes, présentes en liste rouge nationale : le Cordulégastré bidenté (*Cordulegaster bidentata*) le Gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatius*). Notons enfin l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), protégée et en forte régression en France.

Concernant les vertébrés, les espèces intéressantes présentes sur l'habitat ou à proximité directe dans le cours d'eau sont diverses. Il s'agit pour les poissons du Blageon (*Leuciscus souffia*) et du Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) ; pour les amphibiens du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ; pour les mammifères, de la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) ; et pour les oiseaux, du Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) et du Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*).

Menaces potentielles

Parmi les menaces potentielles de cet habitat, il faut citer principalement l'enrésinement de certaines vallées, comme c'est le cas au niveau de Pourchères, la déforestation ancienne pour l'installation de prairies ayant conduit à une raréfaction de l'habitat et les aménagements hydrauliques pouvant entraîner des modifications importantes des conditions de circulation de l'eau (artificialisation du cours d'eau). Ces menaces ne sont pas clairement effectives sur le site.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Aucune valorisation socio-économique ou interaction possible avec l'Homme n'a été identifiée.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Présence abondante d'eau	-
Facteurs humains	-	Route qui fragmente l'habitat, coupes de la forêt

Représentativité et état de conservation

La Bayonne et ses affluents prennent leur source sur le Coiron, petit massif basaltique, mais par la suite ces cours d'eau gagnent les secteurs sédimentaires du Bassin de Privas, dominés par les calcaires marneux.

Le Mézayon prend sa source au pied du Roc de Gourdon, également basaltique, mais rapidement le cours d'eau et ses affluents parcourent des sols cristallins de type granit.

Ces différentes natures géologiques, si elles conditionnent les types d'habitats adjacents à ces aulnaies-frênaies, n'influencent guère la composition floristique de l'habitat lui-même.

Il faut noter que les essences forestières présentes en périphérie influencent quelque peu le cortège floristique. Ainsi, quand le Mézayon passe au pied du Bois de la Faye, l'aulnaie-frênaie s'enrichit fortement en Hêtre. De même, en aval du ruisseau de la Roubine, l'habitat est enrichi en Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*).

Sur l'ensemble des cours d'eau, l'Aulne est absent des parties les plus en amont et accompagne le Frêne, plus bas, quand le ruisseau est un peu plus large.

Les cours d'eau bordés par cet habitat sont le plus souvent temporaires et donc asséchés une partie de l'année ou réduits à l'état de flaques mais le milieu reste frais, notamment dans les zones encaissées.

L'état de conservation de cet habitat (code Natura 2000 : 9160) est bon sur les parties non dégradées. Il est mauvais à moyen sur les zones dégradées évoquées plus haut.

La typicité est moyenne car cette déclinaison de l'habitat est éloignée des formations décrites dans l'aire principale de répartition, en région tempérée, c'est-à-dire à base de Chêne pédonculé et de Charme.

Dégradations constatées sur le site : La plus grande partie est peu dégradée, notamment dans les vallons les plus encaissés et peu accessibles. En revanche, certaines portions ont fait l'objet de coupes jusqu'au bord de la rivière, comme sur le ruisseau de l'Adret ou sur le Mézayon au niveau du Pré du Roi. D'autres secteurs sont envahis par le Robinier ; c'est le cas sur le Mézayon, entre les Faux et le lieu-dit du Buissonas.

Enfin, les traversées de route sont généralement perturbées sur quelques dizaines de mètres où l'habitat est réduit à des fruticées ou des ourlets à Clématite ou à Liseron des haies.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Il s'agit d'un habitat relativement stable et bien préservé sur le site. Sa gestion peut donc se limiter à des mesures d'entretien ponctuel et de surveillance visant à éviter une altération de l'habitat : s'assurer de l'absence d'espèces invasives (Robinier, Ailante, etc.) et les éliminer le cas échéant. Il faut éviter les coupes à blanc de l'habitat et favoriser les coupes d'aulnes. Il faut procéder à un nettoyage mesuré du lit du cours d'eau et des rives en amont des secteurs présentant un enjeu humain. En effet, il est toujours favorable pour la biodiversité et notamment pour les insectes de laisser certains embâcles dans les cours d'eau tant qu'ils n'ont pas un effet négatif sur les écoulements. Pour les mêmes raisons, il est conseillé de laisser du bois mort en arrière des berges lorsqu'il n'y a pas de risque.

L'enrênement est à proscrire à proximité immédiate des zones d'écoulement et surtout sur les berges.

S'il y a une gestion forestière de ces formations ou de leurs bordures, il serait judicieux dans tous les cas de maintenir d'autres essences feuillues en mélange (Erable sycomore, Orme, Aulne glutineux) pour leur participation au bon équilibre du peuplement (régénération, résistance aux parasites). De même, il pourrait être nécessaire de s'assurer de la présence d'essences accompagnatrices (Noisetier, Viorne lantane ou aubier, etc.).

Aulnaies-frênaies méditerranéennes

Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Code NATURA 2000 : 92A0.

Habitat naturel d'intérêt
communautaire.

- Classe : *Quercus robur*-*Fagetea sylvaticae* ;
- Ordre : *Populetalia albae* ;
- Alliance : *Populion albae*.

Code CORINE BIOTOPES : 44.63

Bois de Frênes riverains et
méditerranéens

Surface occupée sur la zone
d'étude du site : 12,8 ha

Typologie : Galeries riveraines dominées par les grands *Fraxinus angustifolia*, surtout caractéristiques des sols moins eutrophes que les galeries d'Ormes et de Peupliers, et en stations plus sèches, avec des périodes d'inondation plus courtes, que celles occupées par les bois de Peupliers.



Aulnaie-frênaie méditerranéenne, août 2012- © Biotope

Description générale et exigences écologiques

Ces habitats se trouvent à proximité de fleuves et rivières à eaux plus ou moins vives en-dessous de 250 m d'altitude. Ils recherchent les berges sablo-limoneuses soumises à des inondations temporaires. Ces forêts riveraines méridionales présentent des points communs avec les forêts alluviales des petits ruisseaux d'Europe tempérée.

La strate arborescente est dominée par l'Aulne glutineux, le Saule blanc et le Frêne à feuilles étroites (plus rarement le Frêne commun). La strate arbustive est dispersée tandis que la strate herbacée est très recouvrante.

Valeurs biologique et écologique

C'est un habitat qui abrite de nombreuses espèces végétales peu communes à l'échelle de la région méditerranéenne française, espèces eurosibériennes telles que la Laïche pendante (*Carex pendula*), la Laïche à épis espacés et la Mélisque à une fleur.

Cet habitat a un intérêt paysager et contribue à la protection des rives et des habitats aquatiques voisins.

Il possède un intérêt patrimonial fort.

Dynamique naturelle

Cet habitat succède à la saulaie à Saule drapé (*Salix elaeagnos*) et à Saponaire officinale (*Saponaria officinalis*). Il a tendance à se renouveler après des perturbations liées aux crues et donc n'a pas le temps d'évoluer davantage sans interventions humaines

Espèces caractéristiques

- Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*) ;
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) ;
- Peuplier blanc (*Populus alba*) ;
- Peuplier noir (*Populus nigra*) ;
- Erable faux-platane (*Acer platanooides*) ;
- Erable champêtre (*Acer campestre*) ;
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*) ;
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ;
- Fusain (*Euonymus europaeus*) ;
- Aubépine à 1 style (*Crataegus monogyna*) ;
- Viorne lantane (*Viburnum lantana*) ;
- Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ;
- Laïche à épis espacés (*Carex remota*) ;
- Menthe suave (*Mentha suaveolens*) ;
- Menthe à feuilles longues (*Mentha longifolia*) ;
- Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) ;
- Brome rameux (*Bromus ramosus*) ;
- Alliaire (*Alliaria petiolata*) ;
- Mélisque à une fleur (*Melica uniflora*) ;
- Lierre (*Hedera helix*).

Répartition et localisation sur le site, en France, dans son aire naturelle

Sur le site : Habitat présent dans la vallée de la Payre, du Monteillet, dans la partie aval de la Bayonne de Baudoin à l'embouchure et sur le Mézayon, sur une petite longueur en amont de Rochemaure.

Surface totale 92A0 sur la zone d'étude du site NATURA 2000	Couverture relative sur la zone d'étude du site NATURA 2000
12,8 ha	1,5 %

En France : Ces aulnaies-frênaies sont connues des Cévennes et du Valentinois mais elles sont à rechercher dans d'autres parties du Sud de la France.

Enjeu patrimonial, menaces potentielles

Enjeux, valeurs écologiques

C'est un habitat qui abrite de nombreuses espèces végétales peu communes à l'échelle de la région méditerranéenne française, espèces eurosibériennes telles que la Laïche pendante (*Carex pendula*), la Laïche à épis espacés et la Mélique à une fleur.

Cet habitat a un intérêt paysager et contribue à la protection des rives et des habitats aquatiques voisins.

Il possède un intérêt patrimonial fort.

Menaces potentielles

L'étendue de l'habitat pourrait régresser à la suite de certains aménagements, notamment dans la partie aval de la Bayonne où l'aulnaie-frênaie est très accessible. C'est un milieu fragile où l'exploitation doit être réalisée avec prudence.

Valorisations socio-économiques, interactions avec l'Homme

Aucune valorisation socio-économique ou interaction possible avec l'Homme n'a été identifiée.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables, défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Fluctuations naturelles de la rivière	
Facteurs humains	-	Trop forte fréquentation, intervention récente

Représentativité et état de conservation

C'est dans la partie aval de la Payre que l'habitat s'exprime le mieux avec, outre le Frêne à feuilles étroites et l'Aulne glutineux, un bon recouvrement en Peuplier blanc. Mais c'est aussi dans cette partie que l'on trouve le plus de Robinier ainsi que la Balsamine de Balfour, deux espèces invasives.

La strate arborescente, comme la strate arbustive et la strate herbacée, sont toutes bien représentées, sur l'ensemble du site, ce qui en fait un habitat avec une structure bien équilibrée.

Des dalles rocheuses côtoient souvent ces boisements riverains ou bien tapissent le fond du ruisseau. C'est particulièrement le cas sur le ruisseau de Monteillet.

L'état de conservation et la typicité de ces aulnaies-frênaie (code Natura 2000 92A0) sont globalement bons sur le site Natura 2000, sauf sur les parties dégradées mentionnées plus haut, notamment sur la Payre où ils sont moyens.

Dégradations constatées sur le site : Les principales dégradations ont été observées dans la vallée de la Payre au niveau de la limite de communes entre les Fonts du Pouzin et St-Julien-en-St-Alban. Cela se traduit par des arbres chétifs ou remplacés par des ronces et la prolifération du Robinier. Cela pourrait être causé par une trop forte fréquentation ou bien par une intervention humaine récente.

Le reste de la zone d'étude concernée est plutôt bien conservée si ce n'est au niveau de la traversée du cours d'eau par certains chemins au niveau de la Bayonne aval où la ripisylve est alors interrompue et un peu dégradée.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Généralement, la régression et la dégradation de ces systèmes sont en partie la conséquence de travaux hydrauliques réalisés en amont mais ce n'est pas le cas sur ce site.

En revanche, sur le plan forestier, il est important d'assurer le maintien des essences spontanées en place et du caractère alluvial de ces forêts. Il ne faut pas porter atteinte à la pérennité des formations végétales du cortège de l'habitat. Lorsque les peuplements sont accessibles, l'Aulne glutineux est l'espèce principale à pérenniser.

Dans les peuplements mêlés de Frênes et d'Aulnes, il faut maintenir le mélange en réalisant des éclaircies sélectives qui favoriseront la présence des essences à bois tendres ou durs. Il faut aussi maintenir en particulier les souches sauvages du Peuplier noir.

Dans tous les cas, il faudra veiller à ne pas découvrir brutalement les berges. Le maintien de bouquets en bordure de cours d'eau crée des conditions d'ombrage favorables à la faune aquatique.

Certains individus vieux ou morts seront conservés pour leur intérêt faunistique s'il n'y a pas de risque d'embâcles ou de chutes d'arbres.

VII.2 Les espèces animales d'intérêt communautaire (annexe II et/ou IV et/ou V de la Directive Habitats ou annexe I de la Directive Oiseaux) et leurs habitats

Cf. Fiches espèces ci-dessous

Cf. Atlas cartographique - carte 31 « Localisation des sites à chiroptères », carte 32 « Castor d'Europe et Loutre d'Europe », carte 33 « Observations d'oiseaux d'intérêt communautaire (LPO 07) », carte 34 « Poissons d'intérêt communautaire », carte 35 « Ecrevisse à pattes blanches », carte 36 « Insectes d'intérêt communautaire », carte 37 « Etat de conservation des habitats des espèces d'intérêt communautaire », carte 39 « Habitats naturels et espèces prioritaires » et carte 42 « Chiroptères observés dans les cavités du site »

VII.2.1 Synthèse des espèces de l'annexe II de la directive Habitats

En dehors des oiseaux, **19 espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II, dont une prioritaire** ont été identifiées sur la zone d'étude du site B25. Le groupe des chiroptères est particulièrement représenté puisqu'il compte 9 espèces.

Le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*, 1305) est très peu observé sur la zone d'étude du site depuis plus de 10 ans. Il a même été considéré comme disparu. Etant donné les quelques contacts réalisés lors de la campagne de terrain en 2012, l'espèce est conservée dans la liste des espèces présentes sur la zone d'étude du site.

Tableau 31 : Liste des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires de l'annexe II (hors oiseaux) présentes sur la zone d'étude du site B25

NOM COMMUN	NOM LATIN	CODE NATURA 2000
Mammifères (12)		
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophuseuryale</i>	1305
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	1307
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310
Murin de capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	1316
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323

NOM COMMUN	NOM LATIN	CODE NATURA 2000
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
Poissons (2)		
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	1131
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138
Invertébrés (5)		
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>	1065
Ecaille chinée*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078*
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
Grand capricorne	<i>Ceramby cerdo</i>	1088
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092

VII.2.2 Présentation détaillée des espèces de l'annexe II de la directive Habitats - *fiches espèces*

Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* Bechstein)

Code Natura 2000 :1303

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés



Statut et protection

- [Directive Habitats](#) : Annexes II et IV
- [Convention de Berne](#) : Annexe II
- [Convention de Bonn](#) : Annexe II
- [Statut national](#) : vulnérable, protégé.
- [Liste rouge France IUCN](#) : Préoccupation mineure

Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Le Petit rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens. L'appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval; appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil; lancette triangulaire. Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes. Son pelage est brun clair sur le dos et grisâtre sur le ventre, les juvéniles sont uniformément gris.

Biologie et écologie

Le Petit rhinolophe hiberne d'octobre à avril, isolément ou en groupes très lâches mais sans jamais entrer en contact avec ses congénères. Les animaux sont suspendus au plafond ou le long de la paroi, parfois très près du sol. Très sédentaire, le Petit rhinolophe effectue généralement des déplacements de moins de 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Ces derniers peuvent même être localisés dans le même bâtiment (respectivement dans le grenier et la cave par exemple). Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour allaiter. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts et recherche la proximité immédiate de murs, lisières boisées, haies et autres alignements d'arbres. Elle affectionne particulièrement les peuplements feuillus bordant les cours d'eau. Au crépuscule, les corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse dans un rayon de 2-4 km autour du gîte.

Description de l'habitat de l'espèce

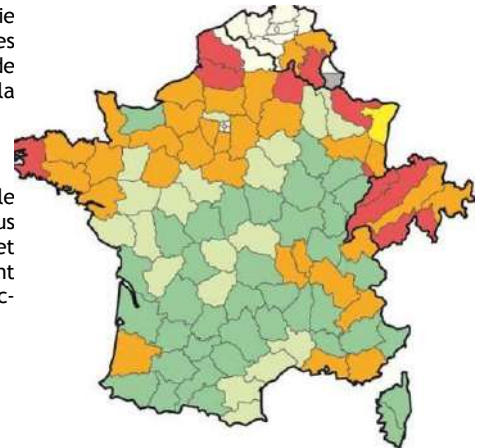
L'habitat d'alimentation du Petit rhinolophe correspond aux paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semble également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau local.

Les gîtes de mise bas du Petit rhinolophe sont très généralement localisés dans le bâti où l'espèce recherche les volumes sombres et chauds accessibles en vol : granges, combles, cabanons, caves chaudes. Des bâtiments ou cavités souterraines près des lieux de chasse sont fréquentés par les mâles comme gîtes de repos nocturne ou diurne ou par les femelles comme gîtes secondaires. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Evolution historique et répartition sur le site, en France et dans son aire naturelle

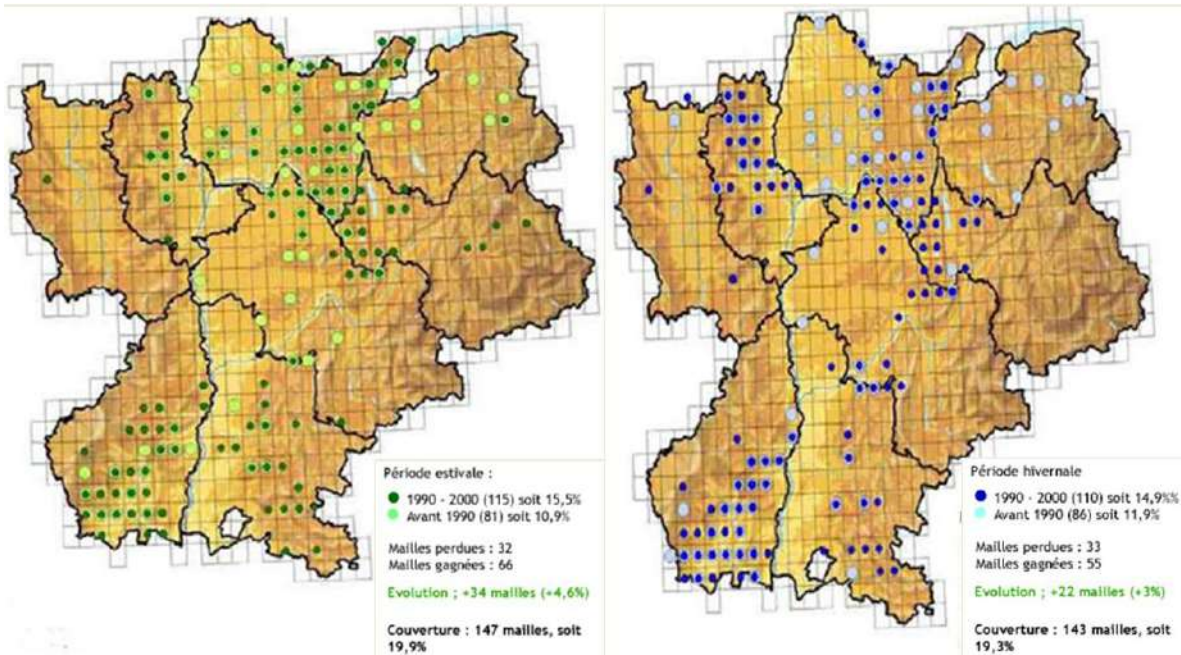
L'aire de répartition du Petit rhinolophe couvre l'Afrique du Nord jusqu'à l'Arabie Saoudite et la partie occidentale du continent eurasiatique depuis les îles britanniques jusqu'en Asie Centrale. En Europe, ce petit rhinolophidé est connu depuis l'ouest de l'Irlande et l'Espagne jusqu'au sud de la Pologne, aux rives de la Mer Noire et à la Turquie.

France : Le Petit rhinolophe est répandu sur presque tout le territoire hormis dans le Nord-pas-de-Calais et dans certains départements d'Ile de France et d'Alsace. Les plus fortes densités semblent présentes dans les régions Bourgogne, Midi-Pyrénées, Corse et Aquitaine (50% des effectifs estivaux et 40% des hivernaux). L'espèce est également bien représentée en Champagne-Ardenne, en Lorraine, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et en Rhône-Alpes.



Répartition du petit Rhinolophe en France. Sources : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Edition Biotope, Méze.

Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

Le Petit rhinolophe est régulièrement contacté au sein des cavités présentes sur le site ou ses environs mais il n'y a pas de colonies reproductrices pérennes connues au sein du périmètre Natura 2000. Les observations concernent deux gîtes anthropiques : une maison particulière d'Alissas où 5 femelles ont été observées avec leurs jeunes ainsi qu'une femelle et son jeune dans les galeries du Château de Saint Alban.

Au sein du périmètre Natura 2000, de nombreux gîtes potentiels ont été visités mais aucun gîte majeur au regard des données du Groupe Chiroptères Rhône-Alpes (GCRA) des prospections 2012 n'est connu. Les relevés acoustiques réalisés au sein des biotopes de chasse sur le site Natura 2000 B25 et ses abords permettent de confirmer la présence du Petit rhinolophe sur les cours d'eau du Mézayon et du Verdus ainsi que sur le plateau du Rompon. Cette espèce affectionne particulièrement les combles des maisons pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Il est donc très probable que les périmètres du Mézayon et du Verdus hébergent des colonies de mise bas, tout comme le hameau du Vieux Rompon où plusieurs contacts ont été enregistrés.

Caractéristique de l'habitat de l'espèce

Dans la majorité des régions touchées par le développement de l'agriculture intensive, le Petit rhinolophe a fortement régressé, alors qu'il était avant les années 1950, l'une des espèces les plus communes. Ce sont surtout les régions du nord de son aire qui ont été touchées. Il est ainsi encore fréquent dans les pays méridionaux à l'agriculture encore très traditionnelle.

En France, les populations semblent bien se maintenir dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

L'effectif cumulé des reproducteurs (10-20 000 individus) est deux fois plus important que celui des hivernants ; ceci s'explique aisément par la dispersion des individus dans les innombrables gîtes hivernaux favorables à l'espèce qu'il n'est pas possible de comptabiliser en totalité.

Enjeu patrimonial

L'espèce est en forte diminution au sein des pays de l'Union Européenne. Encore bien présent en France malgré une diminution des effectifs, il est essentiel de protéger le Petit rhinolophe afin d'éviter son extinction complète dans les années à venir.

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur l'espèce :

- Dérangement des colonies de reproduction ;
- Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ;
- Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Collision routière ;
- Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (ivermectine) ;
- Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes) ;
- Prédation par les chats en zone urbaine et périurbaine.

Menaces sur les habitats de l'espèce :

- Morcellement des paysages, fragmentation des milieux ;
- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc.) ;
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves ;
- Remplacement des forêts semi naturelles en plantations monospécifiques de résineux ;
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Arbres creux et cavités naturelles, alternance de milieux ouverts et boisés	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts
Facteurs humains	Conservation et gestion du patrimoine bâti ancien, des milieux ouverts et des ripisylves	Agriculture intensive, destruction/détérioration des habitats de chasse ou de nidification

Mesures de gestion proposées

La protection de l'espèce passe avant tout par la préservation de ses habitats de nidification, de chasse et de déplacement. Cette protection doit se faire de manière réglementaire mais également de manière physique si nécessaire par la mise en place de grilles ou d'enclos par exemple. Il est nécessaire d'encourager la préservation de milieux diversifiés et de qualité à proximité des colonies recensées (rayon d'environ 2 km formé de prairies paturées, de haies et de zones boisées) et de restaurer le patrimoine bâti pouvant être utilisé de manière potentielle par de nouvelles populations.

La protection de ces milieux passent également par l'information et l'éducation du public et des acteurs du territoire.

Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Code Natura 2000 : 1304

Statut et protection

- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Indice de rareté régionale : Rare
- Protection nationale : oui (Arrêté du 17 Avril 1981, Article 1). Classé « vulnérable » sur la liste rouge française.



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Le Grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens

- Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.

- Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.

- Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

- Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux, face ventrale blanchâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair.

Activité :

Le Grand rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, etc. Le Grand rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm).

Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdés) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

Reproduction :

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : à la fin de la 2e année.

Accouplement de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Longévité : 30 ans

Caractères écologiques :

Le Grand rhinolophe fréquente de manière préférentielle les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins, voire des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

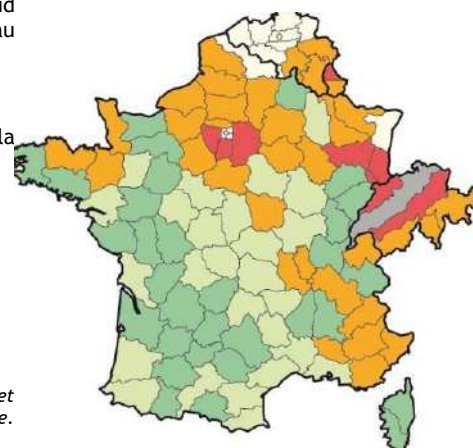
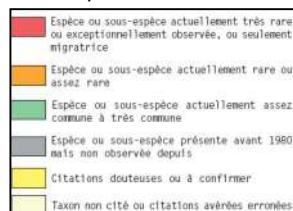
Gîtes de reproduction variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

Europe : l'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.

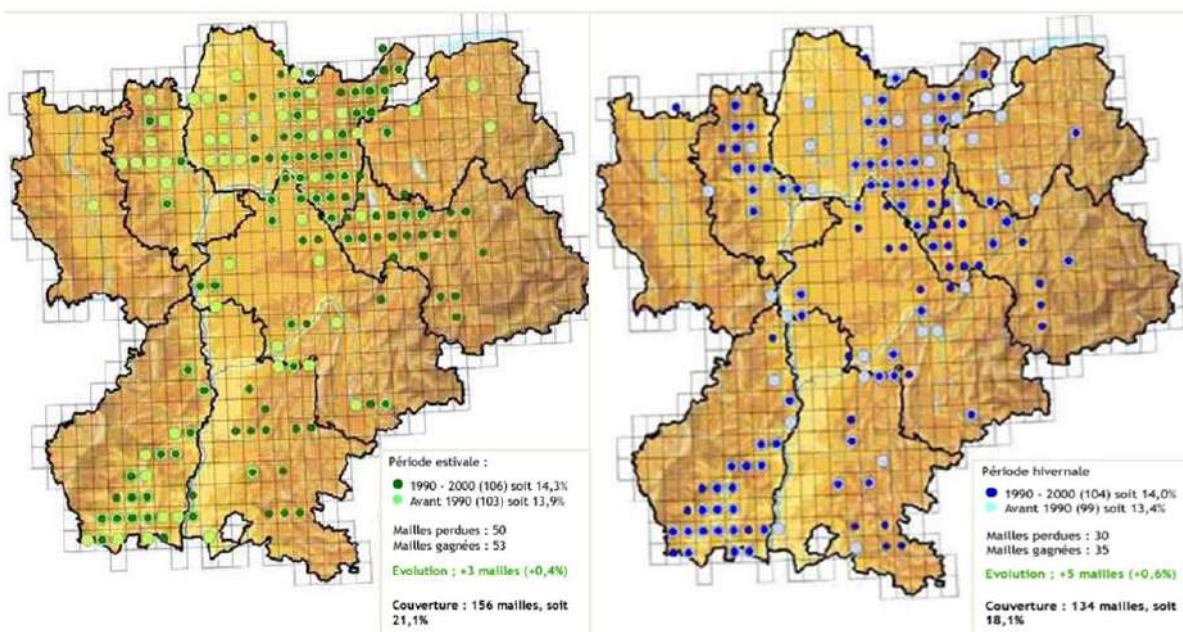
France : il reste encore présent dans tout le pays.

Rhône-Alpes : il est connu dans tous les départements bien que les observations dans la Loire soient exceptionnelles.



Sources : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* - Edition Biotope, Mèze.

Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

En Europe, l'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1997 comptabilise 25 760 individus répartis dans 1230 gîtes d'hivernation et environ 8000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile-de-France, etc. L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

En Rhône-Alpes, le nombre de colonies de reproduction semble avoir diminué. Le Grand rhinolophe reste localisé, en phase de stagnation ou de régression, avec de faibles effectifs.

Localisation sur le site

Malgré de nombreux contacts dans les grottes et galeries du secteur, seule la grotte du Meysset héberge une population de Grand rhinolophe reproductrice probable, bien que les effectifs récents y soient faibles. Les contacts réguliers de cette espèce et ses faibles capacités de dispersion permettent d'envisager qu'une, voire plusieurs colonies de parturition existent à l'échelle locale. L'affinité de cette espèce pour le bâti privé ou public la rend d'une part souvent difficile à détecter et d'autre part vulnérable aux dérangements intentionnels ou non.

Tous les sites présentent un intérêt départemental pour le Grand rhinolophe. Ils constituent, pour la zone, un réseau de gîtes important notamment pour l'hivernage, avec un effectif maximum total plutôt élevé pour l'Ardèche (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes).

Enjeu patrimonial

Le Grand rhinolophe présente un intérêt patrimonial avéré puisqu'il est protégé au niveau national et Européen comme l'ensemble des espèces de chiroptère. Cette protection est principalement due à la forte diminution des effectifs au nord de l'Europe et au risque de déclin de l'espèce due à la destruction ou la détérioration de ses habitats. Les populations françaises sont encore bien préservées, il est donc de notre devoir de les préserver.

Interaction avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur l'espèce :

- Disparition des gîtes de reproduction (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables, etc.) ;
- Dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Fermeture de sites souterrains (« mise en sécurité ») ;
- Les Rhinolophes sont les espèces les plus touchées par les collisions routières (vol au ras du sol) ;
- Intoxication des animaux suite au traitement insecticide des charpentes ;
- Eclairage nocturne de bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction.

Menaces sur les habitats de l'espèce :

- Morcellement des milieux par le réseau routier et l'urbanisation ;
- Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents affectant l'entomofaune non cible ;
- Modification des paysages consécutive à l'intensification de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, etc.) ;
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves ;
- Conversion des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux ;
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Arbres creux et cavités naturelles, alternance de milieux ouverts et boisés	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts, hiver rigoureux et sécheresses
Facteurs humains	Conservation et gestion du patrimoine bâti ancien, des milieux ouverts et des ripisylves	Agriculture intensive, destruction/détérioration des habitats de chasse ou de nidification

Mesures de gestion proposées

La protection des zones de nidification, de chasse et des corridors de déplacement et la principale mesure efficace pour la protection de l'espèce. Cela peut se traduire par l'application des mesures suivantes :

- La mise en place de grilles ou d'enclos pour protéger les colonies existantes ;
- La plantation d'arbres à proximité des gîtes ;
- Une zone de protection d'environ 5km de rayon autour des colonies avérées : forte limitation des pesticides, espaces naturels variés (zones de prairies, haies, ripisylves, ect.) ;
- Et l'information du public et des acteurs dans les secteurs concernés par l'espèce.

Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale Blasius*)

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Code Natura 2000 : 1305

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Protection nationale : Oui (Arrêté du 17 Avril 1981, Article 1). Espèce à enjeu de conservation de groupe II.
- Liste rouge France IUCN : Classé « Vulnérable »



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce : Tête + corps : 4,3-5,8 cm ; avant-bras : 4,3-5,1 cm ; envergure : 30-32 cm ; poids : 8-17,5 g.

Le Rhinolophe euryale possède des oreilles larges à la base, pointues à leur extrémité et rose à l'intérieur. Sa face est caractéristique et typique de la famille avec une membrane en forme de fer à cheval (vue de face) entourant les narines. Le pelage de la face dorsale est gris-brun nuancé de roussâtre et celui de la face ventrale est gris-blanc à blanc-crème. Le pelage des jeunes est plus gris. Les poils situés entre les yeux sont souvent foncés. Ses ailes sont larges et arrondies.

Au repos et en hibernation, le Rhinolophe euryale ne s'enveloppe pas complètement dans ses ailes.

Activité :

L'espèce passe une partie de l'année en hibernation (mi-décembre à mi-mars). L'arrivée dans les colonies d'hibernation s'effectue à compter de la mi-septembre et le départ a lieu dès la mi-mars pour s'achever à la mi-juin. Les sites de transit sont occupés de mi-octobre à mi-décembre et de mi-mars à mi-juin. Les sites de mise bas sont rejoints au dernier moment, ce qui rend très difficile leur découverte.

Bien que réputés sédentaires, les Rhinolophes euryales peuvent effectuer des déplacements parfois importants entre sites de reproduction et d'hivernage (134 km). Ceci expliquerait la présence de colonies de reproduction ou d'hivernage dans certains secteurs que semble ensuite désertier l'espèce.

Le Rhinolophe euryale sort à la tombée de la nuit pour chasser en volant à faible hauteur. Il peut pratiquer un vol papillonnant mais aussi chasser à l'affût ou faire du surplace. Le rayon d'action d'une colonie s'étend de 5 à 15 km autour du gîte.

Reproduction :

La maturité sexuelle serait atteinte à un an mais certains auteurs signalent des maturités plus tardives (jusqu'à 3 ans avant la première mise bas). L'accouplement est automnal et les naissances s'échelonnent en juin/juillet. La femelle donne naissance à un seul petit par an. L'envol des jeunes a lieu au bout de 4 à 5 semaines.

Pendant la phase de reproduction, l'espèce est très sociable et se mélange fréquemment à d'autres espèces comme le Minoptère de Schreibers, le Murin de Capaccini ou le Petit Murin.

Régime alimentaire :

Pratiquement inconnu jusqu'à ces dernières années, il semble que l'espèce se nourrisse essentiellement de Lépidoptères (60% des proies consommées). Les diptères brachycères cyclorrhaphes (Muscidae et familles apparentées) sont bien représentés également (24,4%). Les araignées apparaissent en petit nombre dans le guano (près de 6 %).

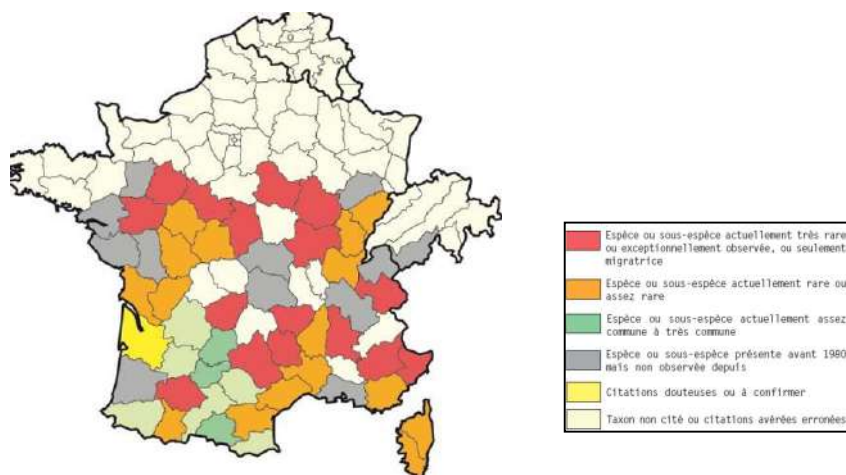
Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

Le Rhinolophe euryale occupe la quasi-totalité des régions méditerranéennes jusqu'au Turkestan et à l'Iran mais la plus grosse partie des effectifs européens se concentre en France, dans la Péninsule ibérique et les pays balkaniques; dans le reste de l'aire de répartition, les données sont plus éparpillées et ne concernent souvent que de petites colonies.

En Europe : L'espèce semble encore bien présente dans certaines régions d'Europe méridionale (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Hongrie, Slovaquie, Italie, Espagne et Portugal) avec de grosses populations dans des cavités notamment dans le sud-est du continent.

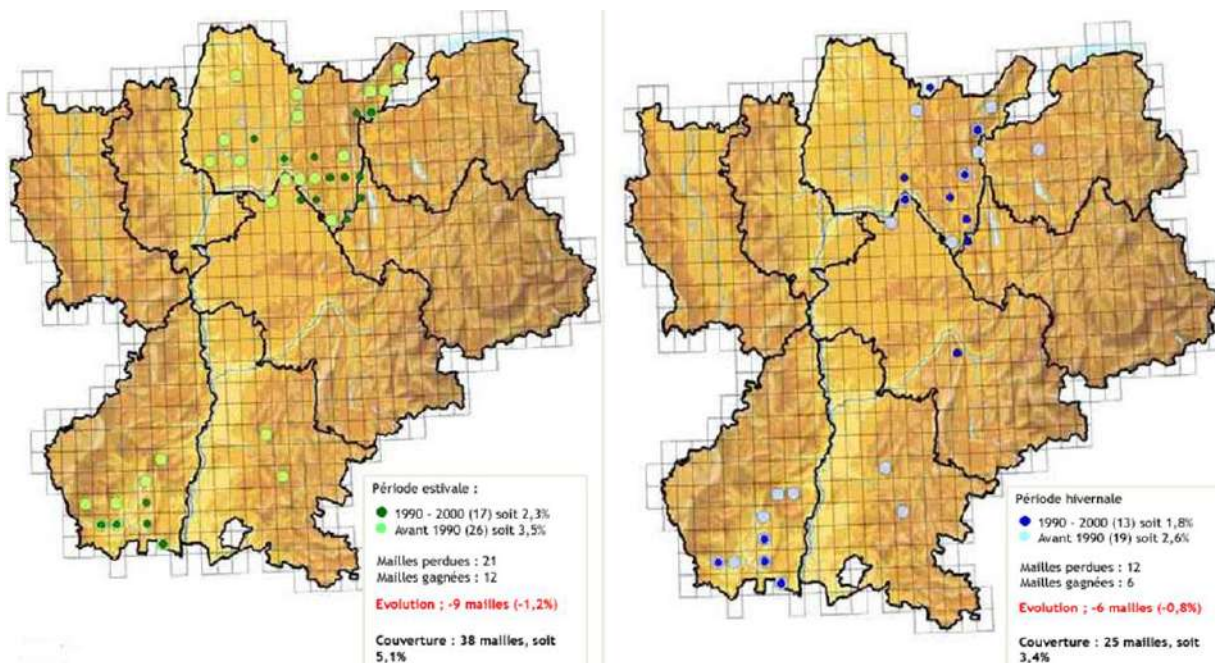
France : L'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en termes de densités ; Les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées représentent les bastions de population pour l'espèce. La population de Rhinolophes euryales, estimée à 17 000 individus en 2007 (SFEPM), a fortement régressé ces trois dernières décennies, de façon particulièrement importante dans les départements situés en limite nord de son aire de répartition. L'espèce a ainsi aujourd'hui presque complètement disparue de Bourgogne, du Centre, de Franche-Comté, des Pays de la Loire, de Rhône-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les régions Midi-Pyrénées et

Aquitaine semblent former le bastion national de l'espèce, cette dernière accueillant plus de 50% des effectifs hivernants connus dont la quasi-totalité en une seule colonie au Pays Basque.



Répartition du *Rhinolophe euryale* en France. Sources : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* - Edition Biotope, Mèze.

Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

L'espèce est contactée uniquement de façon ponctuelle sur quelques sites lors de transits automnaux et printaniers ainsi qu'en hivernage mais pas en période estivale. Le site n'apparaît pas déterminant pour cette espèce qui peut y être considérée comme marginale.ale.

Enjeu patrimonial

Le *Rhinolophe euryale* est une espèce de chiroptère en fort déclin en France. Seules l'Aquitaine et les Midi-Pyrénées accueillent des populations de tailles intéressantes. L'espèce est en revanche en voie d'extinction dans de nombreuses autres régions. L'enjeu

patrimonial est donc de conserver l'espèce sur le territoire français et de permettre son expansion dans les régions où elle est menacée.

Interaction avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur l'espèce :

- Dérangement des colonies de reproduction (fréquentation humaine du milieu souterrain) ;
- Disparition des gîtes (aménagements touristiques des cavités, fermeture pour mise en sécurité des mines) ;
- Intoxication des animaux par les pesticides, phytosanitaires et autres produits de traitement vermifuge des cheptels.

Menaces sur les habitats de l'espèce :

Les connaissances actuelles sur les exigences du Rhinolophe euryale en matière d'habitats de chasse sont trop fragmentaires pour évaluer précisément les menaces affectant ces derniers. Néanmoins, la banalisation des paysages, la monoculture intensive et les forêts de résineux semblent incompatibles avec le maintien de l'espèce.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Arbres creux, alternance de milieux ouverts et boisés, cavités « chaudes »	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts, hiver rigoureux, épidémies, faible fécondité
Facteurs humains	Conservation et gestion du patrimoine bâti ancien, des milieux ouverts et des ripisylves	Agriculture intensive, destruction/détérioration des habitats de chasse ou de nidification, dérangement, éclairage artificiel

Mesures de gestion proposées

La biologie de l'espèce est assez peu connue et nécessiterait d'être approfondie par des recherches spécifiques. Les mesures de gestion sont donc assez générales pour l'instant. Le point clef est d'avant tout assurer la tranquillité et la pérennité des populations existantes en protégeant les gîtes actuellement occupés (mise en place de grilles et d'un périmètre de protection sans pesticides et éclairage public). Il est important de préserver comme pour les autres espèces de chauves-souris, une diversité des milieux et des corridors (ripisylve, haies, prairies) aux alentours des sites de nidification. La préservation ou mise en place de gîtes hypogés estivaux est également une mesure intéressante.

Petit Murin *Myotis blythii* (Tomes, 1857)

Code Natura 2000 : 1307

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés



© T. Disca / Biotope

Statut et Protection

- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Liste rouge nationale : Classé « Vulnérable »

Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Le Petit Murin est une chauve-souris de grande taille et morphologiquement très proche du Grand Murin, ce qui rend la détermination des deux espèces très délicate.

Tête et corps : (5,4) 6,2-7,1 (7,6) cm ; avant-bras (AB) : 5,05-6,2 cm ; envergure : 36,5-40,8 cm ; poids : 15-29,5 g.

Il a une touffe de poils blancs sur la tête entre les oreilles (95% des individus en Suisse). Ses oreilles sont étroites et plus courtes que le Grand Murin. Le pelage est court avec la base des poils de couleur gris-foncé. La face dorsale est grise nuancée de brunâtre et la face ventrale est gris-blanc. Le patagium est de couleur gris-brun clair. Le museau, gris-brun clair, est plus étroit et effilé, paraissant plus long que celui du Grand Murin.

Activité :

Le Petit Murin est considéré comme une espèce généralement sédentaire. Il effectue des déplacements de quelques dizaines de kilomètres entre les gîtes d'été et d'hiver.

Le Petit Murin hiberne d'octobre à avril. Les individus sont généralement accrochés isolément dans des fissures et forment rarement des essaims importants. Les colonies de reproduction comptent de quelques dizaines à quelques centaines d'individus, majoritairement des femelles, dans des sites assez chauds où la température peut atteindre plus de 35°C. Ces sites sont occupés dès le début du mois d'avril et jusqu'en septembre.

Le Petit Murin quitte son gîte pour toute la nuit (environ 30 minutes après le coucher du soleil jusqu'à environ 30 minutes avant le lever de soleil). La majorité des terrains de chasse se situe dans un rayon de 5 à 15 km autour de la colonie (jusqu'à 30 km constaté en PACA). La taille moyenne du territoire de chasse est d'environ 50 ha.

Le Petit Murin chasse généralement près du sol (30 à 70 cm de hauteur). Il saisit sa proie dans la bouche, puis décolle aussitôt. Apparemment, seules les plus grosses proies (Sauterelles) sont transportées sur un perchoir avant d'être dévorées.

Reproduction :

La maturité sexuelle est précoce : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Les accouplements ont lieu dès le mois d'août et peut-être jusqu'au printemps. Un mâle peut avoir un harem avec marquage territorial olfactif (larges glandes faciales). Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies de mise bas en partageant l'espace avec le Grand Murin, le Minioptère de Schreibers, le Rhinolophe euryale ou le Murin de Capaccini. Les jeunes naissent aux alentours de la mi-juin, jusqu'à la mi-juillet. La mortalité infantile est importante si les conditions météorologiques sont défavorables (forte pluviométrie, grands froids).

La longévité de l'espèce est de 33 ans mais l'espérance de vie ne dépasse certainement pas en moyenne 4-5 ans.

Régime alimentaire :

Le Petit Murin consomme essentiellement les arthropodes de la faune épigée des milieux herbacés (près de 70%) comme les Tettigoniidés, Acrididés et Héteroptères. Les proies dominantes (> 10% volume) sont les orthoptères de la famille des Tettigoniidés (*Pholidoptera griseoaptera*, *Platycleis albopunctata* - allant de 60% en Suisse, jusqu'à 99% du volume au Portugal). Les proies telles que les Hannetons (*Melolontha melolontha*), ayant des valeurs nutritionnelles et/ou une biomasse corporelle nettement plus avantageuses, sont exploitées majoritairement fin mai-début juin, à une période de faible abondance des proies principales (Sauterelles). Dès la mi-juin, les Tettigoniidés deviennent la ressource alimentaire principale jusqu'en septembre. Les larves de Lépidoptères, des Gryllidés (*Gryllus campestris*), Arachnidés, Scarabaeidés, Carabidés et Syrphidés peuvent aussi être consommées.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

Le Petit Murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Asie mineure et le nord-ouest de l'Inde. Il manque dans les îles britanniques et en Scandinavie. La limite septentrionale de son aire de répartition passe par la Suisse, le sud de l'Allemagne et les pays d'Europe Centrale jusqu'aux rives de la Caspienne et de la Mer Noire. Il est absent en Afrique du Nord où il est remplacé par *Myotis punicus*, très proche morphologiquement.

En Europe : L'espèce semble encore bien présente dans le sud avec d'importantes populations dans des cavités. En raison de sa difficulté d'identification et de sa cohabitation régulière avec le Grand Murin, les populations sont très difficiles à chiffrer. Les données anciennes ont de ce fait été remises en cause. L'espèce semble en diminution dans le sud-ouest de l'Europe.

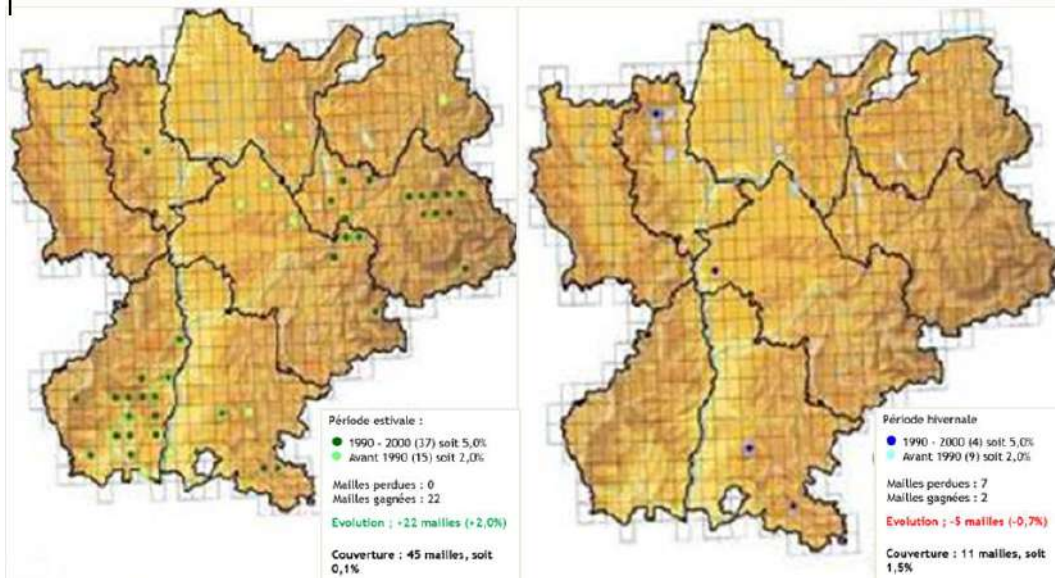
En France : L'identification délicate de cette espèce, très ressemblante au Grand Murin, explique la mauvaise connaissance de son statut et de l'état de ses populations. Un recensement partiel en 1995 a totalisé 1 116 individus répartis dans 9 gîtes d'hibernation et 8 685 individus dans 32 gîtes d'été. En période estivale, les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon accueillent des populations importantes dans les cavités souterraines (plusieurs milliers d'individus souvent associés au Minioptère de Schreibers et au Grand Murin). L'espèce est présente approximativement au sud d'une ligne reliant l'estuaire de la Gironde au Territoire de Belfort, à l'exclusion des départements auvergnats du Massif Central. Elle est absente en Corse.

En Rhône-Alpes : Les populations de Petits murins semblent très précaires dans la région. Il est cependant présent dans tous les départements de Rhône-Alpes, sauf la Loire. La plupart des observations ont eu lieu en Ardèche et en Savoie, départements qui concentrent 9 des 10 sites de reproduction connus dans la région. Il se reproduit aussi dans la Drôme et vraisemblablement dans l'Isère. Il semble très localisé en Rhône-Alpes mais cela peut être dû aux difficultés de détermination de l'espèce, ressemblant fortement au Grand Murin.



Répartition du Petit Murin en France. Sources : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* - Edition Biotope, Méze.

Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

Le Grand murin et le Petit murin sont deux espèces présentes sur le site Natura 2000. La Grotte de Meysset accueille une colonie de mise bas conséquente. La population de Murins de grande taille s’y reproduisant semble relativement stable avec cependant des effectifs fluctuant selon les années entre 300 et 1 000 individus (effectif moyen d’environ 500 individus). Cette colonie de parturition est l’une des 5 actuellement connues en Ardèche pour seulement une vingtaine recensées en Rhône-Alpes. En outre, la cavité du Meysset est aussi utilisée par les deux espèces en automne pour le « Swarming », ou en d’autres termes lors du rut, période durant laquelle ont lieu les accouplements. Les données acoustiques de 2012 révèlent la présence des Murins de grande taille sur le Mézayon (un seul contact) mais aussi sur le Monteillet et la Payre. Tous les contacts correspondent très certainement à des individus issus de la colonie de la Grotte de Meysset. Le nombre important de cavités présentes localement offre aux Murins de grande taille un réseau favorable à leur maintien. En effet, ce réseau fonctionnel permet à la population de Meysset d’assurer outre la parturition des fonctions pour le transit, l’hivernage, l’estivage ainsi que le repos nocturne.

Enjeu patrimonial

Le Petit murin est considéré comme vulnérable en France du fait de la diminution des effectifs de l’espèce. La conservation de cette espèce est donc un enjeu patrimonial afin d’éviter son extinction ou du moins de stabiliser les populations existantes. Les erreurs d’identification de l’espèce, très similaire au Grand Murin, rend la réussite de ce programme difficilement appréciable.

Interactions avec l’Homme et menaces liées à l’espèce

Menaces sur l’espèce :

- Dérangement dans les sites de reproduction ou disparition des gîtes (fermeture des sites souterrains) ;
- Intoxication par les pesticides ou les produits de traitement vermifuges du bétail ;
- Raréfaction des espèces proies résultant de l’utilisation de pesticides ;
- Développement des éclairages autour des gîtes (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).

Menaces sur les habitats de l’espèce :

- Modification des paysages par l’agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc.) ;
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves ;
- Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

Dégradation et/ou destruction des habitats de chasse (fermeture des milieux consécutive à l’abandon du pastoralisme, conversion des pelouses et prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures, accroissement des zones urbanisées ou industrielles, etc.).

Sensibilités et facteurs d’évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l’état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l’état de conservation favorable
Facteurs naturels	Arbres creux et cavités naturelles, alternance de milieux ouverts et boisés	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts, compétition avec d’autres animaux pour les gîtes d’été
Facteurs humains	Conservation et gestion du patrimoine bâti ancien, des milieux ouverts (pelouses, steppes) et de linéaire d’arbres (haies, ripisylves)	Agriculture intensive, destruction/détérioration des habitats de chasse ou de nidification, dérangement, éclairage public

Mesures de gestion proposées

La préservation du Petit murin est basée sur la mise en place d’une protection réglementaire et si nécessaire physique par la mise en place d’enclos et de grilles autour des sites de nidification. Comme c’est le cas pour les autres espèces de chiroptère, le Petit murin doit avoir accès à un maillage de milieux diversifiés et de qualité (bocage, prairies paturées, linéaire d’arbres) lui permettant de se reproduire et de chasser. Cette structure paysagère est donc à mettre en place ou à conserver dans un rayon de 4 à 10 km autour des zones de nidification. Au sein de ce périmètre, seule une agriculture extensive utilisant très peu de produits phytosanitaires peut être admise. La pose de « chiroptières » au sein du patrimoine bâti est également une mesure intéressante.

Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1308

Statut et protection

Protection nationale : espèce intégralement protégée, ainsi que son « milieu particulier » (article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 16/12/2004 modifiant l'arrêté du 22/07/1993)

Liste rouge française : Classé « Vulnérable »

Directive « Habitats/Faune/Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II



Description et exigences écologiques

Activité :

Le rythme d'activité de cette espèce est encore mal connu. Certaines études révèlent une période de chasse durant les 2 à 3 heures suivant le coucher du soleil, suivie d'une période de repos en milieu de nuit. Une nouvelle phase de chasse avant l'aube semble habituelle. Les Barbastelles arrivent sur leur site de mise bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes sont successivement occupés pendant quelques jours, toujours dans un court rayon en périphérie du gîte de mise bas (environ 500 m). Les colonies de Barbastelles sont arboricoles ou anthropiques. Dans tous les cas, elles sont généralement très difficiles à repérer car il s'agit d'une espèce fissurale occupant des volumes très étroits (espace sous une écorce décollée, cavité ou fissure d'arbre, espace entre deux poutres ou linteaux, espace entre les planches du bardage d'une façade, etc). De plus, les animaux n'émettent quasiment aucun cri et produisent peu de guano, lequel est de surcroît très clair (couleur tabac) et donc peu visible sur le sol.

En août, les reproducteurs se dispersent. Leur activité est peu connue à cette époque.

L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains. Les animaux sont alors souvent notés isolément ou en très faibles effectifs. Quelques rares sites en France accueillent plusieurs centaines d'individus.

Reproduction :

La maturité sexuelle des femelles est atteinte dès la première année. Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut se poursuivre dans les gîtes d'hibernation jusqu'en mars. La majorité des femelles sont toutefois fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général), et se déplacent au moindre dérangement. La mise bas a lieu dès la mi-juin. Généralement un seul petit est mis au monde, parfois deux, notamment dans le Nord de l'Europe.

L'espérance de vie est inconnue. La longévité maximale connue est de 23 ans.

Régime alimentaire :

La Barbastelle est l'un des chiroptères européens dont le régime alimentaire est le plus spécialisé. Celui-ci est essentiellement composé de Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment Noctuidae, Pyralidae et Arctiidae. Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.

En raison de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que de petites proies (envergure <3 cm).

Caractères écologiques :

En été, elle est présente dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous ou fissures d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elle utilise toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.

En hiver, elle est localisée dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les anciens tunnels ferroviaires.

Pour la chasse, la Barbastelle affiche une préférence marquée pour les forêts de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates. La chasse s'effectue préférentiellement le long des lisières extérieures (écotones, canopée) et dans les couloirs intérieurs (allées et layons forestiers). La chênaie pubescente, la châtaigneraie et la hêtraie sont particulièrement appréciées. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

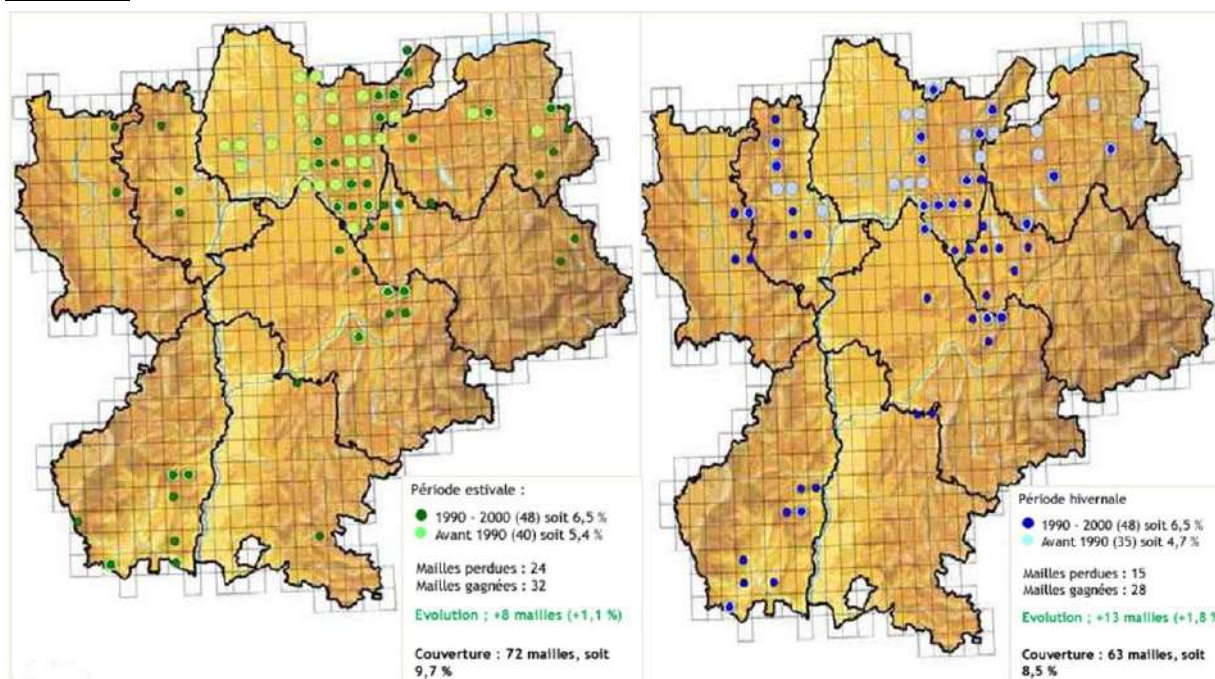
L'aire de répartition de la Barbastelle couvre les îles Canaries, le Maroc et une grande partie de l'Europe depuis le Portugal jusqu'au sud de la Suède et de la Norvège, elle atteint le Caucase à l'est.

France : rencontrée dans la plupart des départements, elle semble plus abondante dans les régions de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest où plusieurs colonies hivernales et estivales sont connues. Elle semble rare ou localisée dans les départements méditerranéens, sauf en Corse. Elle est rare à très rare en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace et Ile-de-France.



Carte de répartition de l'espèce en France (Source : Site de l'INPN)

Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

La Barbastelle paraît être rare sur le site, le caractère thermophile de type méditerranéen du secteur ne semble pas lui être favorable. L'espèce a été contactée sur le Mézayon et dans une moindre mesure sur la Payre. La ripisylve dense forme parfois une voûte au-dessus du lit de la rivière comme sur le Mézayon lui créant ainsi un habitat de chasse favorable. Il est normal de la rencontrer plus fréquemment sur le Mézayon que sur la Payre car celui-ci est plus haut et plus « frais ». Au sein des gîtes, elle est rencontrée lors du transit automnal et de l'hivernage. Ses mœurs sédentaires entre les gîtes d'été et d'hiver indiquent qu'une petite population existe au sein du site sans toutefois prouver que des colonies de mise bas soient présentes localement.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Europe : En Europe, l'espèce connaît un fort déclin depuis le milieu du XXème siècle, particulièrement marqué dans les pays en marge nord-ouest de sa zone de présence. La Barbastelle est probablement éteinte en Belgique et aux Pays-Bas, et est actuellement considérée comme très rare en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Espagne et en Yougoslavie.

France : Cette espèce peut être considérée comme rare à localement commune. La Barbastelle est observée dans toutes les régions en hiver, contre seulement 15 en été (données SFEPM 2004). Quelques sites de rassemblements hivernaux importants pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus sont connus en Franche-Comté, dans le Pays de la Loire, en Rhône-Alpes, en Champagne-Ardenne, en Auvergne et en Aquitaine.

La discrétion de l'espèce et le manque de données quantitatives (suivi de colonies de reproduction ou d'effectifs hibernants) ne permettent pas d'apprécier de nettes tendances évolutives sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un fort déclin.

Enjeu patrimonial

La Barbastelle d'Europe a subi un fort déclin dans ses effectifs depuis les années 1950 principalement causé par des perturbations anthropiques perturbant ou détruisant les habitats. L'espèce est désormais menacée ou en voie d'extinction à l'échelle du continent européen. La conservation des colonies présentées sur le territoire français est donc essentielle pour ne pas que l'espèce disparaisse de manière définitive.

Interaction avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur l'espèce :

- Traitements phytosanitaires entraînant la raréfaction ou la disparition des microlépidoptères et l'intoxication des animaux ;
- Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge des charpentes ;
- Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes).

Menaces sur les habitats de l'espèce :

- Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux ;
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves ;
- Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux ;
- Rajeunissement des peuplements forestiers (raccourcissement des cycles d'exploitation et diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) ;

Destruction des milieux boisés au profit des espaces urbains, industriels, agricoles ou autres.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Cavités naturelles et arbres creux, alternance de milieux ouverts et boisés (linéaires et forêts), zones humides	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts, comportement peu adaptable
Facteurs humains	Conservation et gestion du patrimoine bâti, des milieux ouverts, des zones humides et des milieux boisés (linéaire d'arbres, forêt, sous-bois, etc.)	Agriculture intensive et monoculture forestière, destruction/détérioration des habitats de chasse et de nidification, fréquentation des cavités, circulation routière, éclairage public

Mesures de gestion proposées

Afin de maintenir les populations en place et de favoriser l'expansion de l'espèce il convient de veiller à la préservation des milieux qu'elle fréquente. Cela passe tout d'abord par la mise en place de plans de gestion forestière adaptés à la Barbastelle d'Europe :

- limiter la monoculture ;
- créer ou conserver des doubles alignements arborés d'essences autochtones aux écotones ;
- mettre en place une zone tampon d'au moins 1km de rayon autour des colonies gérer de manière à conserver une futaie irrégulière et mixte. Les terrains se trouvant au sein de cette zone tampon devront également respecter un certain nombre de critères comme l'utilisation très restreinte des produits phytosanitaires et la limitation de l'éclairage public, notamment en début de nuit (pendant les pics de chasse).

La préservation de l'espèce doit également passer par une protection réglementaire et physique des gîtes (mise en place de grilles permettant de limiter la fréquentation humaine) et par la sensibilisation du public et des acteurs locaux sur la problématique.

Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi* (Kuhl, 1871)

Code Natura 2000 :1310

Statut et protection

Statut européen :

- Directive Habitats annexe II et IV
- Convention de Berne annexe II
- Convention de Bonn annexe II

Protection nationale : arrêté modifié du 17 avril 1981. Journal Officiel du 19 mai 1981, article 1 modifié au Journal Officiel du 11 septembre 1993.

Statut national : Liste rouge nationale (vulnérable)

Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés



© V. Rufay / Biotope

Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

Tête+corps : (4,8) 5-6,2 cm ; avant-bras : (4,4) 4,55-4,8 cm ; envergure : 30,5-34,2 cm ; poids : 9-16 g.

Son pelage, de couleur gris-brun à gris cendré est long sur le dos, dense et court sur la tête, plus clair sur le ventre. Il possède un museau court de couleur claire (quelques cas d'albinismes sont signalés). Ses oreilles sont courtes et triangulaires, très écartées avec un petit tragus. Ses ailes sont longues et étroites.

Activité :

Le Minioptère de Schreibers est une espèce strictement cavernicole. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km entre ses gîtes d'hiver et d'été en suivant des routes migratoires saisonnières. En dépit de ces mouvements de faible ampleur, l'espèce peut être considérée comme sédentaire.

L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus.

Après la période d'accouplement (automne), les individus se déplacent vers les gîtes d'hiver. La période d'hibernation, qui débute en décembre, est relativement courte. Dès février-mars, les Minioptères abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord des sites de transit situés à une distance moyenne de 70 km. Mâles et femelles constituent là des colonies mixtes. Les femelles quittent ensuite ces gîtes printaniers pour rejoindre les sites de mise bas où elles s'installent au mois de mai. Durant la même période, des mâles peuvent former de petits essaims dans d'autres cavités.

Pour chasser, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres. Les "routes de vol" peuvent être utilisées par des milliers d'individus pour rejoindre leurs terrains de chasse.

Reproduction :

Maturité sexuelle des femelles atteinte à 2 ans.

Parade et rut : dans nos régions tempérées, dès la mi-septembre avec un maximum au mois d'octobre. Le Minioptère se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps.

Mise bas : début juin à mi-juin. Les jeunes sont rassemblés en une colonie compacte.

Taux de reproduction et développement : 1 jeune par an (rarement deux), volant à 5-6 semaines (vers la fin-juillet).

Espérance de vie : inconnue. Longévité maximale : 19 ans.

Régime alimentaire :

Les Lépidoptères constituent l'essentiel du régime alimentaire des animaux de mai à septembre (en moyenne 84 % du volume). Des invertébrés non volants sont aussi capturés ; des larves de Lépidoptères sont massivement capturées en mai (41,3%) et des Araignées en octobre (9,3%). Ce régime alimentaire, très spécialisé, est comparable à celui de la Barbastelle.

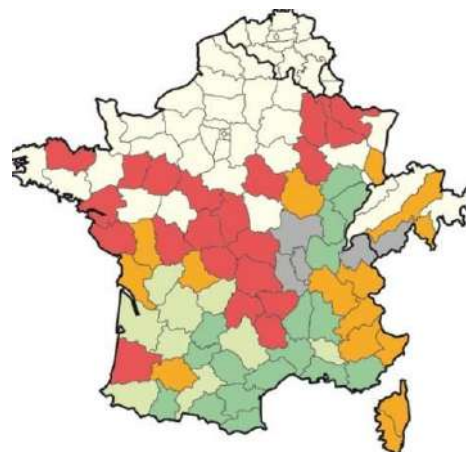
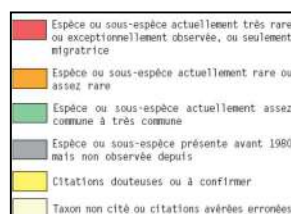
Un autre type de proies secondaires apparaît : ce sont les Diptères (8,1 %), dont les Nématocères (notamment les Tipulidés - à partir de la fin août) et les Brachycères (notamment les Muscidés et les Cyclorrhaphes - en mai et juin). Les Trichoptères, Névroptères, Coléoptères, Hyménoptères et Hétéroptères n'apparaissent que de façon anecdotique parmi les proies.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

Espèce d'origine tropicale, le Minoptère de Schreibers possède une aire de répartition qui s'étend du Portugal jusqu'au Japon et en Asie du sud-est. Elle est également présente en Australie et en Afrique du Sud (avec la présence de sous-espèces). En Europe, sa répartition est méditerranéenne à para-méditerranéenne avec une limite septentrionale reliant la vallée de la Loire et le Jura en France aux Tatras en Slovaquie.

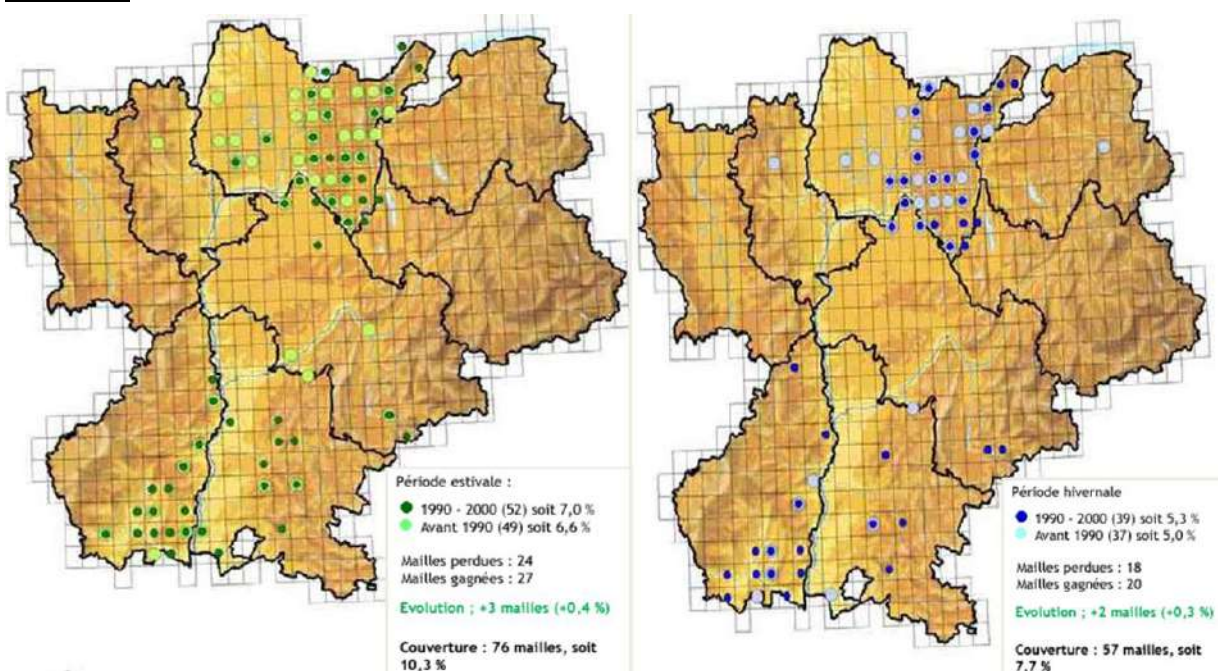
France :

Sa répartition est étroitement liée aux milieux karstiques. L'espèce est présente sur toute la bordure méditerranéenne, dans le quart sud-ouest (Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées), en Rhône-Alpes jusqu'en Franche-Comté. Elle est commune en Corse. Des individus solitaires, en transit, peuvent occasionnellement être observés dans des régions plus au nord (Bretagne, Centre, Auvergne, Lorraine).



Sources : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* - Edition Biotope, Mèze).

Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

Le Minoptère de Schreibers est rencontré au sein de deux cavités sur le périmètre d'étude Natura 2000 à savoir les Grottes de Tourange et de Meysset. La Grotte de Meysset apparaît comme un site majeur pour l'espèce où elle est essentiellement présente en transit printanier et automnal. Les effectifs varient considérablement d'une année sur l'autre avec quelques centaines d'individus réguliers (jusqu'à 1500 individus dénombrés fin août 2006). L'évaluation de la population dans cette cavité est toutefois particulièrement difficile

en raison de sa configuration et de l'activité des individus lors des visites. Les échanges entre les sites de reproduction, de transit et d'hivernage sont peu connus et difficiles à mettre en évidence. La Grotte de Meysset apparaît cependant comme primordiale pour l'accomplissement du cycle biologique d'une population importante de Minioptère de Schreibers.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe : L'espèce semble encore bien présente dans le sud (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Italie, Espagne et Portugal) avec d'importantes populations dans des cavités. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers reste une espèce menacée et étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale.

En France : Certaines régions, comme la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence et Rhône-Alpes, ont vu disparaître des colonies depuis les années 60. 7 cavités, comptant chacune entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85 % de la population hivernante connue. Celle du Languedoc-Roussillon est estimée entre 20 000 et 25 000 individus, ce qui représente 20% de la population française, réparties dans 3 gîtes souterrains seulement.

Un recensement partiel en 1995 a permis d'estimer la population nationale à 211 109 individus. En 2003, les dénombrements simultanés dans 22 sites majeurs ont permis de constater un effondrement des effectifs consécutifs à une épizootie survenue en 2002. Les effectifs nationaux en 2007 tournent autour de 110 000 individus. Cette diminution des effectifs n'a pas été constatée en Corse, où la population reste stable.

Enjeu patrimonial

Le Minioptère de Schreibers est présent sur une grande partie des continents cependant étant strictement troglodyte, elle est également très sensible aux perturbations anthropiques. La préservation de ses habitats est donc un enjeu essentiel pour la conservation de l'espèce.

Interaction avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur l'espèce :

- Dérangement dans les sites de reproduction et d'hivernation (surfréquentation humaine du milieu souterrain) et disparition des gîtes (aménagement touristique des cavités, fermeture pour « mise en sécurité » des mines) ;
- Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères ;
- Parcs éoliens ;
- Collision routière.

Menaces sur les habitats de l'espèce :

- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc...) et notamment la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux ;
- Assèchement des zones humides et arasement des ripisylves ;

Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Cavités naturelles de grandes dimensions, alternance de milieux ouverts et boisés (linéaires et forêts)	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts
Facteurs humains	Conservation et gestion des milieux ouverts et de linéaire d'arbres (haies, ripisylves)	Agriculture intensive, destruction/détérioration des habitats de chasse et de nidification, fréquentation des cavités

Mesures de gestion proposées

La préservation de l'espèce passe par la mise en place de dispositifs de protection des zones de nidification et de chasse et des corridors de déplacements (protection réglementaire et/ou physique). Cela s'accompagne par une gestion des milieux limitrophes des cavités afin que l'agriculture y soit extensive et n'utilise que très peu d'intrants.

Murin de Capaccini *Myotis capaccinii*

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1316

Statut et protection

Protection nationale : espèce intégralement protégée, ainsi que son « milieu particulier » (article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 16/12/2004 modifiant l'arrêté du 22/07/1993)

Directive « Habitats/Faune/Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Cette espèce est de taille moyenne et son museau est court, brun à rosé. Les pieds sont proportionnellement grands, de 10 à 13 mm. Les narines sont particulièrement proéminentes.

Son pelage est long, le dos grisâtre, légèrement brun parfois. Le ventre est blanc.

Une confusion est possible avec le Murin de Daubenton.

Activité :

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes (1-10 individus). L'animal est généralement suspendu à la paroi ou s'enfonce dans des fissures profondes. Il peut être actif au plein cœur de l'hiver. Le Murin de Capaccini est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes de reproduction et d'hivernage. Il ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète ou au crépuscule en plein été. En période estivale, il peut s'éloigner quotidiennement jusqu'à 25 km de son gîte diurne. En Corse, des déplacements nocturnes de plus de 50 km entre gîte et territoire de chasse ont été observés ainsi que des changements de gîtes éloignés de plus de 40 km.

Sa technique de chasse consiste à voler au ras de l'eau pour capturer de petits insectes à l'aide de ses pattes et de son uropatagium. L'activité de chasse dure toute la nuit et l'espèce ne revient au gîte qu'à l'aube.

Reproduction :

La maturité sexuelle est inconnue. La spermatogenèse débute en fin d'été et se poursuit probablement tout l'hiver. Les femelles et les mâles se réunissent dans les grottes de parturition dès la fin mars. La mise-bas est très précoce par rapport aux autres espèces de chiroptères puisqu'elle intervient dès la mi-mai, dans les grottes chaudes. La femelle met au monde un seul petit qui prend son envol dès la fin juin et qui devient indépendant au bout de 60 jours. Le Murin de Capaccini forme dans la plupart des cas des colonies mixtes avec le Minioptère de Schreibers.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire de l'espèce est peu connu et a été étudié récemment. Le Murin de Capaccini capture principalement des insectes de taille petite à moyenne (trichoptères, chironomidés, culicidés) liés aux milieux aquatiques. En Espagne, l'espèce est connue pour pêcher des petits poissons tels que les Gambusies (espèce introduite dans les lagunes méditerranéennes pour lutter contre les moustiques).

Caractères écologiques :

Pendant la période de reproduction, l'espèce occupe des cavités, des mines ou des tunnels où elle se mêle très souvent aux importants essaims de Minioptère de Schreibers, parfois au Petit Murin ou au Rhinolophe euryale. Il forme lui-même des essaims importants qui peuvent atteindre plusieurs milliers d'individus.

En France toutefois, la majorité des colonies ne dépasse pas quelques centaines d'animaux.

Le Murin de Capaccini est strictement cavernicole (grottes, mines, tunnels). Il choisit en général des gîtes peu éloignés des lacs ou des rivières où il chasse toute la nuit. Il peut chasser sur tous types de pièces d'eau comme les rivières méditerranéennes oligotrophes dans les piémonts montagneux (Vallée du Jaur, Minervoises, Pyrénées-Orientales) et/ou eutrophes dans la plaine littorale ou en garrigues (Gorges du Gardon, vallée de l'Hérault, Gardiole), les marais, les retenues collinaires, les lavognes ou bien occasionnellement les bassins de décantation.

En hivernage le Murin de capaccini recherche les cavités froides et les mines qui ne dépassent que rarement 8°C. Il ne forme pas d'essaims importants mais se disperse dans les fissures de rochers ou s'accroche à la paroi.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

C'est une espèce du sud du Paléarctique occidental présente du Maghreb à l'Iran. Elle est principalement distribuée dans les régions méditerranéennes, sauf dans les Balkans où elle est plus continentale et occupe toute la Bulgarie et le sud-ouest de la Roumanie. L'espèce est divisée en au moins deux noyaux génétiquement distincts, l'un balkanique et l'autre franco-ibérique. Elle affectionne particulièrement les étages mésoméditerranéens inférieur et moyen (en dessous de 320 m) mais se rencontre jusqu'à 1200 m d'altitude en Andalousie.

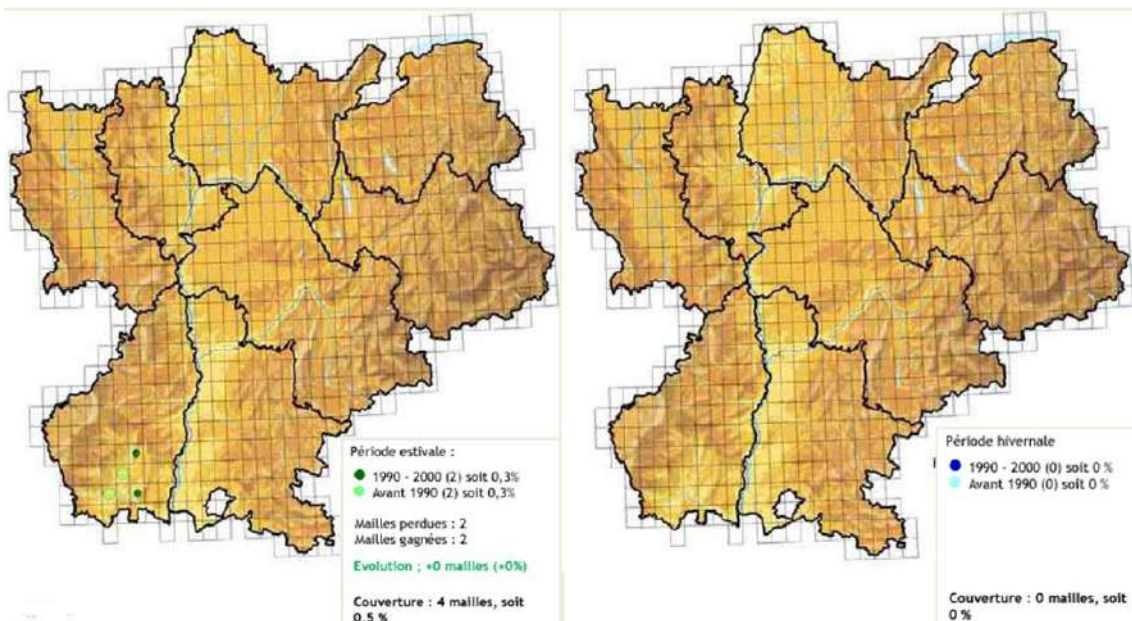
France : l'espèce se rencontre du niveau de la mer jusqu'à 600 m d'altitude, dans tous les départements du pourtour méditerranéen, du piémont alpin et de la basse vallée du Rhône. Elle est présente en Languedoc-Roussillon, en Provence, en Corse et Rhône-Alpes. Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon hébergent les plus forts effectifs de Murin de Capaccini. Un site ardéchois est également connu.

Sources : MNHN - Cahiers d'habitats Natura 2000



Rhône-Alpes :

La présence actuelle du Murin de Capaccini n'est connue qu'en Ardèche, essentiellement dans le quart sud-est du département (communes de Ruoms, Saint-Alban-Auriolles, Lussas et Vallon-Pont-d'Arc). Les effectifs sont d'environ 400 individus pour ce département et par conséquent pour la région Rhône-Alpes (SFPM & GCRA 2007). Ces données sont d'ailleurs particulièrement remarquables puisqu'elles constituent, à ce jour, les données les plus septentrionales de l'aire de répartition connue pour cette espèce en France (ISSARTEL 1999).



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

La présence du Murin de Capaccini n'est pas connu du Groupe Chiroptères Rhône-Alpes sur le périmètre Natura 2000 et ses abords. Les prospections menées par Biotope en 2012 ont permis d'identifier plusieurs séquences acoustiques ressemblant aux signaux de cette espèce sans toutefois en être certain. Une séquence enregistrée le 07/12/2012 caractéristique de cette espèce et identifiée en tant que telle suppose sa présence sur le site (sur le Mézayon). Cependant, dans la mesure où l'espèce n'a pas été capturée ni observée sur le site, nous ne pouvons pas considérer la présence de cette espèce comme certaine car le risque de confusion acoustique avec le Murin de Daubenton n'est pas nul. La colonie la plus proche se situe à plusieurs dizaines de kilomètres, sur un autre bassin versant, il ne s'agirait donc vraisemblablement pas d'individus du même site (G. Issartel, com pers). Cette espèce recherche souvent, au sein de ses gîtes, la présence d'autres espèces auxquelles elle se mélange. La différencier, au sein d'un groupe de plusieurs centaines d'individus d'une autre espèce, peut alors être très difficile. Il n'est donc pas exclu que la Grotte de Meysset héberge quelques individus de Murin de Capaccini (en hivernage et/ou en estivage).

Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

Europe : A l'échelle européenne, l'état des populations du Murin de Capaccini est encore mal connu mais depuis dix ans les effectifs semblent s'être stabilisés.

France : Rare en France où il est présent seulement en Languedoc Roussillon, en Ardèche, en Provence et en Corse. L'espèce était en régression jusqu'aux années 90 ; l'effectif national est aujourd'hui estimé entre 10 000 et 15 000 individus dont 6000 reproducteurs, et semble s'être stabilisé.

Rhône-Alpes : La capture de trois femelles allaitantes le 12 juin 1999 a permis de prouver la reproduction d'une manière certaine pour cette espèce en Ardèche méridionale. Le nombre d'individus reste difficile à évaluer notamment lorsqu'elle forme des colonies mixtes avec d'autres espèces. Les effectifs régionaux se situent autour de 400 individus (SFEPM & GCRA 2007). La difficulté du suivi des effectifs reproducteurs pour cette espèce et leur récente découverte sur ce territoire ne permet pas d'évaluer précisément son statut de conservation.

Enjeu patrimonial

Le Murin de Capaccini est une espèce très localisée sur le territoire français puisqu'elle ne se développe que sur la pourtour méditerranéen. Ce faible étalement géographique augmente la sensibilité de l'espèce à de potentielle perturbation au sein de ces régions. L'enjeu patrimonial est donc de préserver cette espèce protégée au sein des zones de développement déjà identifiées et d'encourager son expansion sur d'autres régions.

Interaction avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur les habitats de l'espèce :

- Détérioration généralisée de la qualité des cours d'eau et autres milieux aquatiques par les pollutions de tous types ;
- Aménagements hydrauliques, piscicoles ou touristiques ;
- Recalibrage et enrochement des berges ;
- Détérioration des ripisylves.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Cavités de grandes dimensions, alternance de milieux ouverts et boisés (linéaires et forêts), zones humides	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts
Facteurs humains	Conservation et gestion du patrimoine bâti ancien, des rivières, des milieux ouverts et de linéaire d'arbres (haies, ripisylves)	Agriculture intensive, dégradation des cours d'eau et de la ripisylve, destruction/détérioration des habitats de nidification, dérangement

Mesures de gestion proposées

Cette espèce étant particulièrement sensible aux perturbations anthropiques, l'une des mesures essentielles est la protection physique et réglementaire des sites de mise bas. Le choix de grilles adaptées doit faire l'objet d'une étude préalable afin de ne pas limiter l'installation d'autres espèces de chiroptères. Il est également essentiel de protéger les corridors écologiques servant de transit à l'espèce.

Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806)

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1321

Statut et protection

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Liste rouge nationale : espèce vulnérable

Directive Habitats : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne (tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ;

avant-bras : 3,6-4,2 cm ; envergure : 22-24,5 cm) pour un poids compris entre 7 et 15 g.

Oreille de taille moyenne (1,4 à 1,7 cm), possède une échancrure au 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure.

Le museau est marron clair, assez velu.

Le pelage est épais et laineux, gris-brun, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Le patagium est marron foncé, les poils très souples apparents sur la bordure libre de l'uropatagium.

Le guano de cette espèce, en dépôt important, est caractérisé par son aspect de galette collante, recouvert de particules de débris végétaux qui tombent du pelage de l'animal lors de l'épouillage au gîte.

Activité :

En période hivernale, l'espèce est essentiellement cavernicole, grégaire et se trouve régulièrement par petits groupes ou essaims. Elle est généralement suspendue à la paroi et s'enfonce rarement dans des fissures profondes. Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements habituels mis en évidence se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Il ne s'envole habituellement qu'à la nuit complète. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte. Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'atteste les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

Régime alimentaire :

Il est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca* sp.) et d'Arachnides (Argiopidés). Ces deux taxa dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.

Reproduction :

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

- Rut : copulation en automne et peut être jusqu'au printemps.

- Gestation : 50 à 60 jours.

- Mise bas de la mi-juin à la fin juillet en France. L'espèce semble tributaire des conditions climatiques. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

- Taux de reproduction : un petit par femelle adulte et par an.

- Les jeunes sont capables de voler à environ quatre semaines.

- Longévité : 16 ans mais l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Caractères écologiques :

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

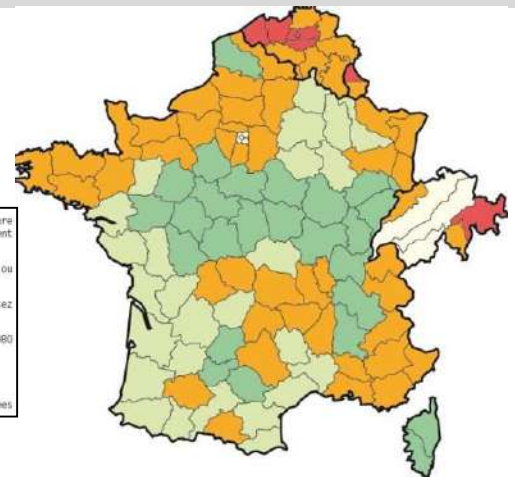
Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), de vastes dimensions aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle.

Le Murin à oreilles échancrées utilise des gîtes de reproduction variés en été. L'une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge. Les colonies de mise bas ainsi que les mâles acceptent une lumière faible dans leur gîte. Au nord de son aire de distribution, les colonies de mise bas s'installent généralement dans des sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires. Au sud, elles occupent aussi les cavités souterraines.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

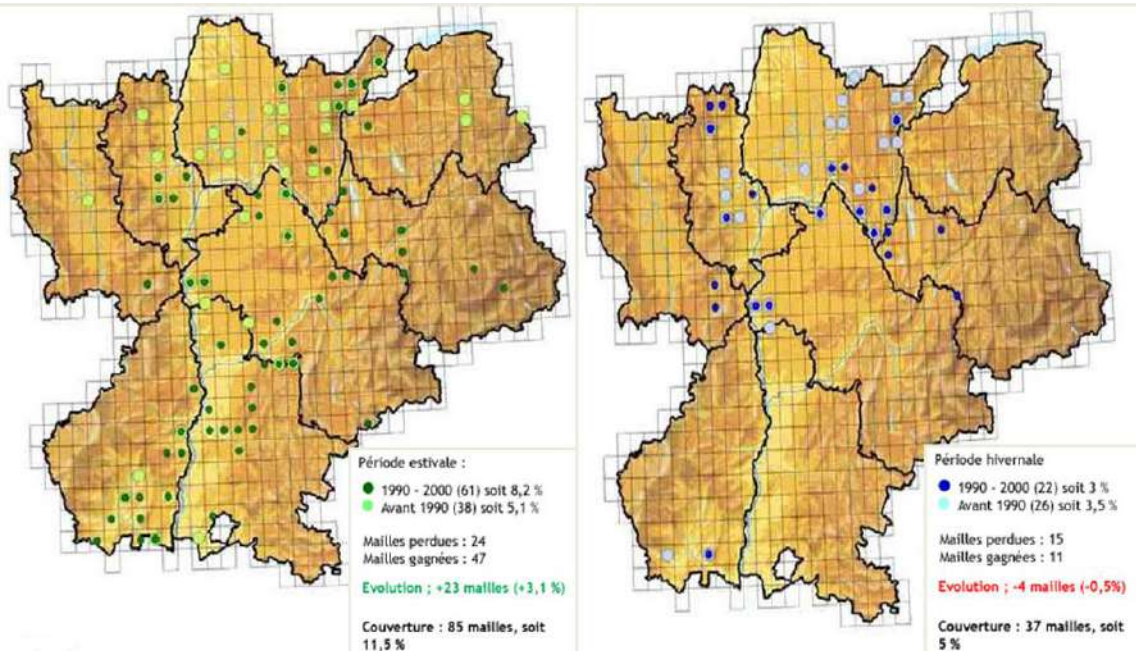
L'aire de répartition du Murin à oreilles échancrées s'étend du Maghreb jusqu'au sud des Pays-Bas et de la Pologne et des îles britanniques à l'ouest jusqu'en Asie mineure à l'est. L'Europe centrale représente le barycentre de cette aire de présence ouest paléarctique.

France : cette espèce est connue dans toutes les régions, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne).



Sources : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Edition Biotope, Mèze.

Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

L'espèce était connue avant 2012 uniquement lors des transits printaniers et automnaux dans la Grotte de Meysset. Les prospections menées en 2012 ont permis de la contacter ponctuellement sur plusieurs sites : rivières du Monteillet, du Verdus, du Mézayon et de la Payre. Le faible nombre de contacts enregistrés sur les habitats de chasse ne permet pas d'envisager la présence de colonies sur les sites où à proximité immédiate.

Comme pour plusieurs autres espèces de Murin observés dans la Grotte de Meysset en septembre-octobre cette espèce s'accouple dans cette cavité. Cette grotte peut donc être considérée comme un site de « swarming » pour le Murin à oreilles échanquées.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe : l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution (effectif européen inconnu) et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. De grandes disparités apparaissent entre les effectifs connus en hiver et en été. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont mêmes parfois en régression nette. Au sud de la Pologne par exemple, les populations disparaissent lentement.

En France : l'espèce peuple toutes les régions mais avec de fortes disparités géographiques et saisonnières. Elle semble très rare en Ile-de-France, rare dans le sud de la France mais semble être ailleurs le myotis le plus commun comme par exemple dans les régions Centre et Poitou-Charentes. Un total d'environ 36 000 individus a été compté en été 2004. On observe depuis 1995 une augmentation constante des effectifs dans plusieurs régions.

Le Murin à oreilles échanquées semble être un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

Enjeu patrimonial

Le Murin à oreilles échanquées est présent sur une grande partie du territoire européen mais les effectifs sont le plus souvent faibles et très variables d'un lieu à l'autre et au cours du temps. Elle est également très sensible à la dégradation des milieux qu'elle fréquente. L'enjeu patrimonial est donc de protéger les habitats de l'espèce afin de favoriser sa préservation.

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur l'espèce :

- Dérangement des colonies de reproduction
- Disparition des gîtes épigés et hypogés (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains)
- Intoxication des individus par les pesticides, par les produits utilisés pour le traitement vermifuge du bétail ou pour les charpentes
- Collision routière

Menaces sur les habitats de l'espèce :

- Dérangement des colonies de reproduction ou d'hivernage
- Modification des paysages par l'agriculture intensive (destruction des haies, des talus, etc.)
- Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves
- Conversion des forêts climaciques en peuplements monospécifiques de résineux ;

Destruction/dégradation des habitats de chasse consécutifs à l'abandon du pastoralisme (fermeture des milieux) ou au développement des zones urbanisées, industrielles ou de monoculture intensives (agricoles ou sylvicoles)

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Arbres à cavités et cavités naturelles, alternance de milieux ouverts et boisés (linéaires et forêts)	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts
Facteurs humains	Conservation et gestion du patrimoine bâti ancien, des milieux ouverts et de linéaire d'arbres (haies, ripisylves)	Agriculture intensive, destruction/détérioration des habitats de chasse et de nidification, dérangement, circulation

Mesures de gestion proposées

Les mesures de gestion sont orientées sur la protection réglementaire et si nécessaire physique des zones de chasse, d'hivernage, de nidification et de circulation de l'espèce. Si une activité agricole est présente à proximité de ces zones (minimum 1km de rayon), il est indispensable qu'elle soit extensive et peu consommatrice de produits phytosanitaires. Il est également essentiel de conserver une diversité de milieux à proximité des colonies (prairies, points d'eau, feuillus, bocage, etc.). Enfin l'éducation et la sensibilisation du public à la problématique des chauves-souris est un pilier clef de la préservation de l'espèce.

Murin de Bechstein

Myotis bechsteinii (Kuhl, 1818)

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Vespertilionidés

Code Natura 2000 : 1323

Statut et protection

Protection nationale : espèce intégralement protégée, ainsi que son « milieu particulier » (article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 16/12/2004 modifiant l'arrêté du 22/07/1993)

Directive « Habitats/Faune/Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II



© Biotope

Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Le Murin de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. La longueur totale du corps est d'environ 5 cm et son envergure de 25 à 30 cm. Il pèse de 7 à 12 g. Les oreilles de cette espèce sont caractéristiques, très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos. Le pelage est relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre. Le museau est rose.

Confusions possibles

Le Murin de Bechstein peut être confondu avec les deux Oreillards (Plecotus auritus et Plecotus austriacus). Chez les oreillards, les oreilles sont toutefois plus longues et soudées à la base. En période hivernale, les Oreillards replient généralement leurs oreilles sous leurs ailes permettant de les différencier du Murin de Bechstein avec ses oreilles dressées.

Activité :

L'espèce semble relativement sédentaire (déplacement maximal connu : 35 km) et présente un caractère forestier marqué. En hibernation, il s'accroche, généralement isolé, aussi bien à découvert au plafond que profondément dans des fissures des parois des grottes, carrières ou anciennes mines. Une partie importante des populations de cette espèce hiberne probablement dans les anfractuosités des arbres. En période d'activité, il sort à la nuit tombée, le vol est lent, papillonnant, très manœuvrable et généralement à faible hauteur (30 cm à 5 m).

Le Murin de Bechstein chasse dans l'environnement immédiat ou à proximité de son gîte diurne (200 m à 2 km) essentiellement par glanage depuis le sol à la canopée, parfois à l'affût. La superficie du territoire de chasse est comprise entre 15 ha et 30 ha par individu.

Reproduction :

L'âge de la maturité sexuelle est inconnu. La parade et le rut ont lieu en octobre-novembre et au printemps, les accouplements sont observés en période d'hibernation. La mise-bas a lieu fin juin-début juillet. Les colonies sont composées de 10 à 40 femelles changeant régulièrement de gîtes diurnes. Durant cette période, les mâles sont généralement solitaires. Le taux de reproduction est d'un jeune par an, volant dans la première quinzaine d'août. L'espérance de vie de l'espèce est inconnue. La longévité maximale est de 21 ans.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire est constitué par un large spectre d'arthropodes, essentiellement forestiers, d'une taille moyenne de 10 mm. Les mouches (80% d'occurrence) et les papillons (de 50 à 90% d'occurrence), et dans une moindre mesure les névroptères (46% d'occurrence), représentent une part prépondérante de l'alimentation. Seuls ces ordres sont composés majoritairement d'insectes volants. Les proies secondaires les plus notées sont capturées au sol ou sur le feuillage des arbres : coléoptères, opilions, araignées, chenilles, etc.

Caractères écologiques :

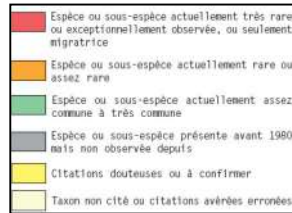
Le Murin de Bechstein semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs dans lesquels il exploite l'ensemble des proies disponibles sur ou au-dessus du feuillage. Ses terrains de chasse semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures, etc.) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.

Le Murin de Bechstein semble hiberner dans les arbres, rarement en milieu souterrain. Les gîtes de reproduction sont variés : les colonies occupent des arbres creux, des nichoirs plats, plus rarement des bâtiments. Des individus isolés peuvent se rencontrer dans des falaises ou trous de rochers. Cette espèce utilise plusieurs gîtes diurnes situés à moins d'un kilomètre les uns des autres. Ces changements de gîtes diurnes s'accompagnent d'une reconstitution des colonies.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

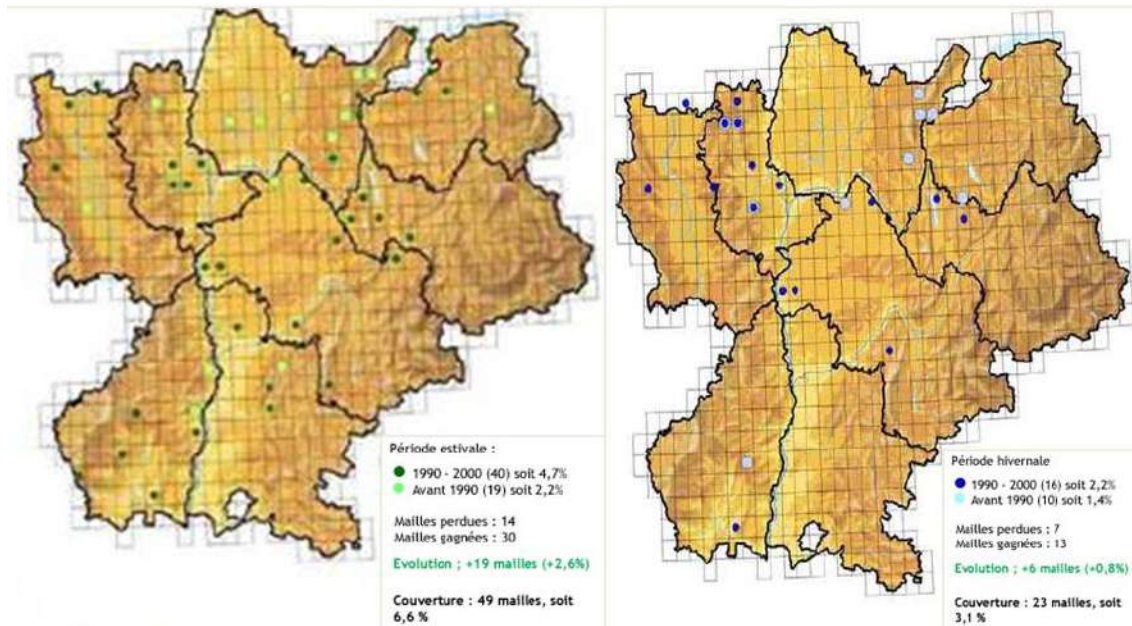
L'espèce est exclusivement européenne avec une aire de répartition qui s'étend du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Espagne et en Italie au sud, atteignant la Roumanie à l'Est. L'espèce semble bien présente en Allemagne, Autriche, France, République tchèque et Slovaquie.

France : cette espèce est connue dans la plupart des départements. Elle semble très rare sur la frange méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et région Centre). Le Murin de Bechstein est présent jusqu'à 1 400 m d'altitude.



Sources : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* - Edition Biotope, Mèze.

Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

Le Murin de Bechstein délaisse généralement les milieux méditerranéens et cela se confirme sur le secteur de Le Pouzin où l'espèce n'est rencontrée qu'au sein de la Grotte de Meysset. Le Murin de Bechstein est, depuis 2007, régulièrement contacté sur ce site en septembre et octobre avec quelques dizaines d'individus (maximum 46 en septembre 2008). Les captures réalisées en automne par le Groupe Chiroptères Rhône Alpes mettent en évidence que ce site sert à l'accouplement du Murin de Bechstein où il se retrouve avec d'autres espèces à la période du rut.

Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

En Europe : Elle est rare à localisée en Angleterre (dans le sud du pays) en Italie, en Espagne, en Hongrie, en Roumanie et dans les pays balkaniques sans qu'une tendance évolutive ne soit connue. En revanche, un déclin a été constaté aux Pays-Bas et dans le sud de la Pologne. Cette espèce inféodée au milieu forestier n'est, au final, abondante nulle part.

En France : Le Murin de Bechstein est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne 1 à 5 individus par site dans un grand nombre de sites. Les régions Bretagne et Pays-de-Loire hébergent des populations plus importantes. En période estivale, les connaissances sont encore plus faibles et partielles. Dans beaucoup de régions, aucune colonie de mise bas n'est connue.

Enjeu patrimonial

L'espèce est encore bien présente en France (excepté autour de la méditerranée). Elle présente cependant un enjeu patrimonial puisqu'elle est très rare ou en déclin dans d'autres pays de l'Union Européenne. Les foyers français sont donc des réservoirs de biodiversité pour le reste de l'Europe.

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur l'espèce :

- Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères ;
- Destruction des gîtes souterrains (mise en sécurité des mines) ;
- Destruction des gîtes arboricoles (arbres à cavités) ;
- Mortalité routière.

Menaces sur les habitats de l'espèce :

- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc.) et notamment la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux ;
- Intensification des pratiques agricoles (conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou labourées, utilisation de produits phytosanitaires, etc.) ;
- Assèchement des zones humides et arasement des ripisylves ;
- Remplacement des forêts climaciques par des plantations monospécifiques de résineux ;
- Exploitation intensive du sous-bois et réduction du cycle production/récolte. Elimination des arbres à cavités.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Arbres creux et cavités naturelles, alternance de milieux ouverts et boisés (forêts de feuillus anciennes, sous bois denses)	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts
Facteurs humains	Préservation et gestion des milieux ouverts (clairières, allées forestières) et zones boisées (conservation des arbres à cavités)	Monoculture forestière et exploitation intensive des sous-bois, circulation, destruction/détérioration des habitats de chasse ou de nidification

Mesures de gestion proposées

Le Murin de Bechstein se développe de manière préférentielle dans des zones forestières ou arborées. La première mesure est donc de créer des plans de gestion forestière adaptés au développement de l'espèce :

- Limitation des monoculture ;
- Plantation d'essences autochtones ;
- Mise en place autour des colonies d'une zone tampon d'un minimum de 250 hectares composée de boisements anciens et diversifiés ;
- Maintien des milieux ouverts en forêt.

D'une manière générale il convient d'éviter les traitements chimiques aux alentours des zones de nidification et de chasse et la mise en place d'éclairage public.

Grand murin *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Code Natura 2000 : 1324

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Vespertilionidés

Statut et Protection

- Directive Habitats : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II
- Protection nationale : oui (Arrêté du 23 avril 2007)



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français. Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ; envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g. Oreilles longues, 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm.- Museau, oreilles et patagium brun-gris.- Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Activité :

Le Grand Murin est considéré comme un migrateur à l'échelle régionale, qui effectue des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

Les colonies de reproduction comportent quelques dizaines à quelques centaines voire quelques milliers d'individus, essentiellement des femelles. Elles s'établissent dès le début du mois d'avril jusqu'à fin septembre. Les colonies d'une même région forment souvent un réseau au sein duquel les échanges d'individus sont possibles.

Le Grand Murin quitte généralement son gîte environ 30 minutes après le coucher du soleil. Il le regagne environ 30 minutes avant le lever de soleil. Il utilise régulièrement des reposoirs nocturnes. La majorité des terrains de chasse se situe dans un rayon de 10 à 25 km autour de la colonie. Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Les proies volantes peuvent aussi être capturées.

Reproduction :

La maturité sexuelle intervient dès 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Les accouplements ont lieu dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin, et d'autres espèces. Les jeunes naissent généralement au début de mois de juin ou à partir de la mi-mai sur la plaine littorale méditerranéenne.

La longévité de l'espèce est de 20 ans mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Régime alimentaire :

Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés (>10 mm), auxquels s'ajoutent des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Mélolonthidés (Hannetons), des Orthoptères, des Dermaptères (Perce-oreilles), des Diptères, Tipulidés, des Lépidoptères, des Araignées, des Opilions et des Myriapodes.

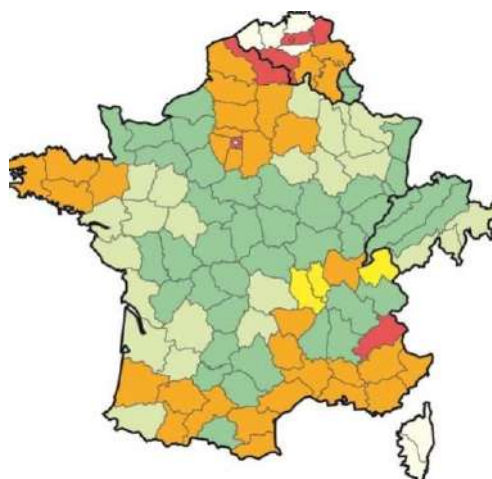
La présence de nombreux arthropodes non-volants ou aptères indique que le Grand Murin est une espèce glaneuse de la faune du sol. En région méridionale (Portugal, Corse, Malte, Maroc), des proies des milieux ouverts sont exploitées : Grylotalpidés (Courtillière), Gryllidés (Grillons), Cicadidés (Cigales ; stades jeunes) et Tettigoniidés (Sauterelles).

Evolution historique et répartition en France et sur son aire naturelle

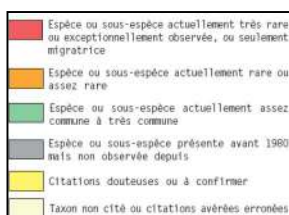
Aire mondiale : elle s'étend depuis l'Afrique du Nord et l'Europe jusqu'en Asie du sud-est via l'Asie Mineure et Centrale. En Europe, l'espèce est absente dans le nord des îles britanniques, en Scandinavie et dans les Pays Baltes. En Pologne, elle remonte jusqu'aux côtes Baltiques. L'espèce semble encore bien présente dans le sud avec d'importantes populations dans les cavités.

France : l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis en région parisienne.

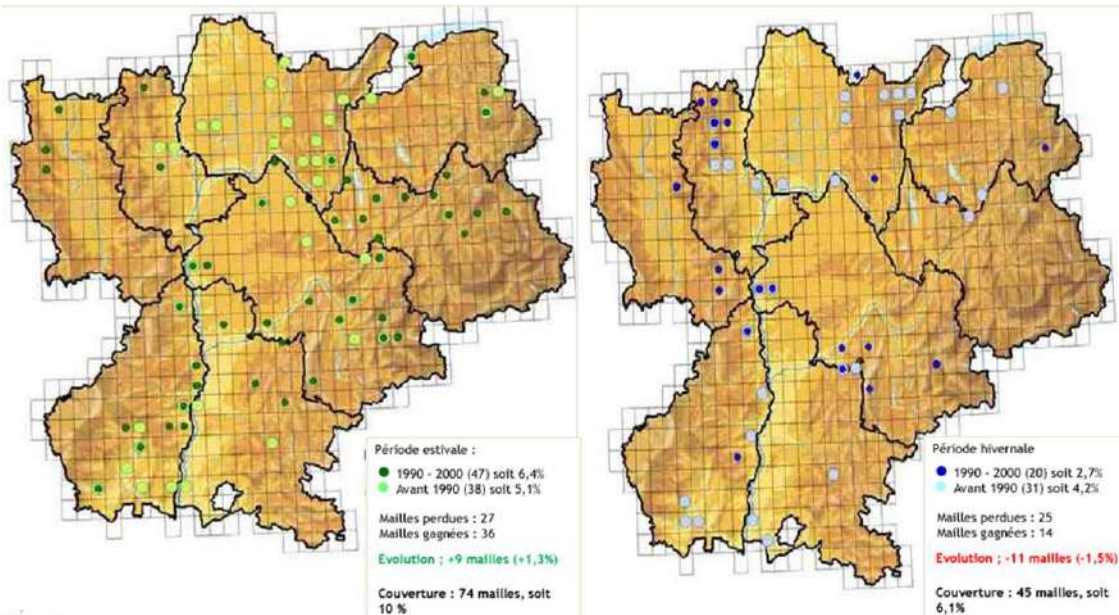
Rhône-Alpes : il est présent dans l'ensemble de la région, l'Ardèche concentrant le plus grand nombre d'observations. Il se reproduit dans tous les départements de la région, excepté la Loire et le Rhône dans lesquels aucune colonie de reproduction n'est actuellement connue.



Sources : Lemaire M. et Arthur L. (2009) - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse - Edition Biotope, Mèze.



Rhône-Alpes :



Carte de répartition régionale, été et hiver (Atlas des chiroptères de RA. Le Bièvre, hors série numéro 2, revue du CORA, 2002)

Etat de conservation

Localisation sur le site

Le Grand murin et le Petit murin sont deux espèces présentes sur le site Natura 2000. La Grotte de Meysset accueille une colonie de mise bas conséquente. La population de Murins de grande taille s'y reproduisant semble relativement stable avec cependant des effectifs fluctuant selon les années entre 300 et 1 000 individus (effectif moyen d'environ 500 individus). Cette colonie de parturition est l'une des 5 actuellement connues en Ardèche pour seulement une vingtaine recensées en Rhône-Alpes. En outre, la cavité de Meysset est aussi utilisée par les deux espèces en automne pour le « Swarming », ou en d'autres termes lors du rut, période durant laquelle ont lieu les accouplements. Les données acoustiques de 2012 révèlent la présence des Murins de grande taille sur le Mézayon (un seul contact) mais aussi sur le Monteillet et la Payre. Tous les contacts correspondent très certainement à des individus issus de la colonie de la Grotte de Meysset. Le nombre important de cavités présentes localement offre aux Murins de grande taille un réseau favorable à leur maintien. En effet, ce réseau fonctionnel permet à la population de Meysset d'assurer outre la parturition des fonctions pour le transit, l'hivernage, l'estivage ainsi que le repos nocturne.

Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

Europe : Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse. En Allemagne, l'espèce semble être présente jusqu'à l'île de Rügen au Nord. Enfin, en Pologne, elle remonte jusqu'à la côte baltique.

France : La répartition des effectifs n'est pas homogène. Le Grand Est (Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et Alsace) se distingue nettement en accueillant près de 60% de l'effectif estival (se reproduisant essentiellement en bâtiment). Le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) accueille également d'importantes populations de plusieurs milliers d'individus (en association avec le Minoptère de Schreibers) dans les cavités souterraines. L'espèce reste rare dans le quart nord-ouest.

Rhône-Alpes : Les populations sont globalement localisées et ont connu un fort déclin durant les 20 dernières années bien qu'elles semblent aujourd'hui stables.

Enjeu patrimonial

Les populations de Grand murin sont encore bien présentes en France et en Europe. Toutefois son statut est considéré comme vulnérable principalement du fait des nombreux facteurs pouvant altérer son développement et causer son déclin. Il est donc de la responsabilité patrimoniale de la France de veiller sur son territoire à ce que les effectifs de cette espèce soient stationnaires ou en augmentation.

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Menaces sur l'espèce :

- Déangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises, etc.) ;
- Raréfaction des disponibilités alimentaires résultant de l'emploi de pesticides ou de produits vermifuges du bétail, affectant les espèces-proies non cibles de ces traitements ;
- Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).

Menaces sur les habitats de l'espèce :

- Modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc.) ;
- Drainage des zones humides et destruction des ripisylves ;
- Conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou cultures ;
- Fermeture des milieux de chasse par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme ;
- Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Arbres creux et cavités naturelles, alternance de milieux ouverts et boisés (forêt de feuillus et/ou de conifères)	Disparition de cavités naturelles due à des éboulements ou des affaissements de terrain, fermeture des milieux ouverts, compétition avec d'autres animaux pour les gîtes d'été, faible fécondité, sensible aux épidémies
Facteurs humains	Conservation et gestion du patrimoine bâti ancien, des milieux ouverts (pelouses, steppes) et de linéaire d'arbres (haies, ripisylves)	Agriculture intensive, destruction/détérioration des habitats de chasse ou de nidification, dérangement, éclairage public

Mesures de gestion proposées

Afin de protéger le Grand murin il est nécessaire de veiller au maintien des milieux qu'il utilise pour se nourrir, se déplacer, se reproduire, hiverner ou s'abriter. La pose de grille à l'entrée de cavités ou sur le patrimoine bâti doit être réfléchi afin de permettre le passage des chiroptères. La pose de « chiroptières » sur ces bâtiments peut également favoriser l'installation de nouvelles colonies. Une zone de protection doit être délimitée et protégée autour des gîtes occupés. Il est important que l'agriculture y soit extensive (utilisation de pesticides très limitée et insecticides interdits en forêts) et que les milieux soient diversifiés (prairies, corridors boisés, etc.). Enfin, l'éducation et la sensibilisation du public et des acteurs du territoire est essentielle afin que les mesures précédentes soient efficaces.

Code Natura 2000 : 1337

- Classe : Mammifères
- Ordre : Rongeurs
- Famille : Castoridés

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : Arrêté 23/04/2007
- Liste rouge nationale : A surveiller (S)
- Statut UICN (2008) : Préoccupation mineure (LC)
- Convention de Berne : Annexe III



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

C'est le plus gros rongeur d'Europe : en général les adultes font un peu plus de 1 m de long (dont 30 cm pour la queue) et pèsent environ 20 kg. La queue est aplatie horizontalement et écaillée. Le pelage est très dense et brun. Les organes sensoriels externes sont peu marqués à l'exception du nez (l'odorat est le sens le plus développé).

Sa morphologie lui confère une aptitude au fouissage (doigts des membres antérieurs pourvus d'ongles puissants), à la préhension (auriculaire des membres antérieurs en opposition aux autres doigts) et à la nage (palmure complète des membres postérieurs, queue aplatie).

Le Castor est souvent confondu avec le Ragondin, cependant ce dernier nage en surface (la tête et le haut du dos émergent) alors que chez le castor seules la nuque et la moitié supérieure de la tête sortent de l'eau. En outre le Ragondin a des moustaches blanches et les incisives orange.

Sa durée de vie est de 10 à 15 ans en moyenne.

Description de l'habitat de l'espèce

Milieu de vie constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen permanent, aussi bien sur les fleuves que les ruisseaux, mais aussi sur les plans d'eau s'ils sont reliés au réseau hydrographique ou très proche de celui-ci. L'espèce est peu sensible à la fréquentation humaine et à la pollution organique des eaux.

Les adultes défendent un territoire de 0,5 à 2 km de cours d'eau en général (en fonction de la richesse du milieu et de l'espace favorable disponible). Cela limite de fait le nombre d'individus sur un cours d'eau donné. Les territoires sont délimités de manière olfactive par dépôt sur le sol, à proximité de l'eau, d'une substance odorante : le castoréum.

Son habitat correspond au cours d'eau et aux berges avec leur végétation rivulaire sur quelques dizaines de mètres de large (où il trouve nourriture et protection). Les gîtes se trouvent généralement au niveau des berges meubles/assez pentues, mais ils peuvent être de différents types (terrier, hutte, terrier-hutte, cavité naturelle notamment dans les zones karstiques, cavité artificielle comme des parties de moulins abandonnés, etc.). La profondeur minimum, par place, doit être de l'ordre de 60 cm, en particulier pour l'installation du gîte dont l'accès est immergé. Un court boyau oblique débouche ensuite dans une chambre obscure hors d'eau, aérée et tapissée d'une litière constituée de bois sec.

De nombreux indices alimentaires et territoriaux trahissent la présence et l'activité d'un groupe familial : chantiers de coupes d'arbres et d'arbustes, coulées d'accès à ces chantiers, écorçages, réfectoires (sites de consommation), gîtes, dépôts de castoréum, etc.

Activité :

Mœurs crépusculaires et nocturnes (principalement début et fin de nuit) :

$\frac{2}{3}$ des activités consacrées au milieu aquatique (déplacement, consommation de végétaux) ;

$\frac{1}{3}$ au milieu terrestre (recherche de nourriture, abattage d'arbustes, toilettage, marquage du territoire).

Le Castor se déplace difficilement en milieu terrestre et s'éloigne rarement à plus de 30 mètres de la berge.

Régime alimentaire :

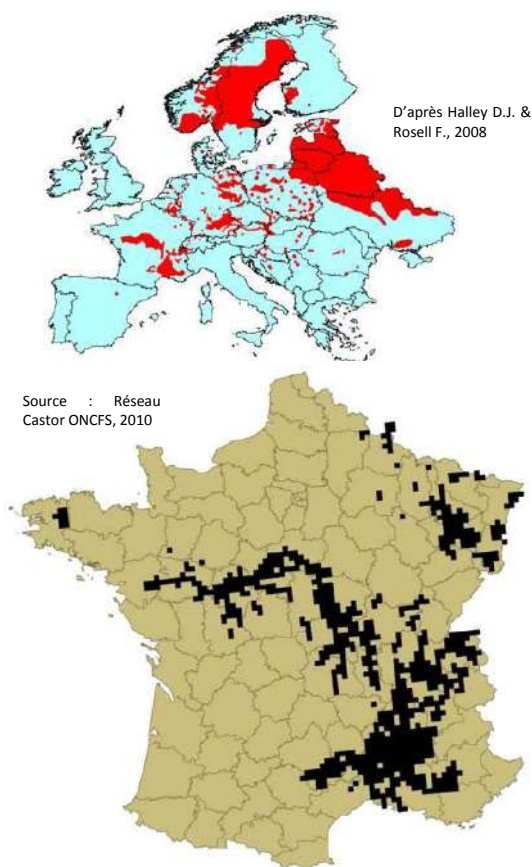
Exclusivement végétarien, son régime alimentaire est très éclectique (écorces, jeunes pousses ligneuses, feuilles, végétation herbacée, hydrophytes, fruits, etc.). Parmi les essences ligneuses, les saules et les peupliers sont particulièrement recherchés. En cas d'absence, des espèces telles que le Cornouiller sanguin, l'Orme champêtre ou le Noisetier sont également consommées. L'essentiel des coupes concerne des arbres et des branches de 2 à 8 cm de diamètre.

Reproduction :

Le Castor d'Europe est une espèce territoriale monogame qui atteint la maturité sexuelle entre 2 et 3 ans. Chaque groupe familial est composé du couple reproducteur ainsi que des jeunes de l'année et de ceux de l'année précédente qui s'émancipent au cours de leur deuxième hiver. Le rut a lieu de janvier à mars pour des naissances entre mi-mai et mi-juin avec en moyenne deux jeunes par portée et par an. Ces derniers restent dans le gîte jusqu'à l'âge de six semaines.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

En 2011, l'espèce était présente à des degrés divers dans 53 départements, essentiellement dans la moitié est et dans le centre de la France.



Etat de conservation

Localisation sur le site

A proximité du site, sur l'Ouvèze, l'aire de répartition du Castor augmente régulièrement de l'aval vers l'amont. En 2002, la population était estimée à 4 familles.

Sur le site, l'espèce est présente sur la Payre (une famille installée en aval, et des individus erratiques en amont).

Il est en revanche absent des cours d'eau de la Bayonne et du Mézayon, ainsi que de leurs affluents.

Caractéristiques de l'habitat de l'espèce sur le site

L'ensemble du linéaire de la Payre inscrit dans le site Natura 2000 est fréquenté par le Castor.

Le milieu dans son ensemble se trouve en bon état de conservation. L'habitat peut être qualifié de favorable sur l'ensemble du cours d'eau (ripisylve de bois tendres, berges favorables (cavités naturelles, pente favorable, etc.)), milieu peu fréquenté.

Le cours d'eau du Mézayon (partie aval) pourrait être fréquenté par le Castor en raison de la présence de saules, aulnes, frênes. Néanmoins, beaucoup de seuils sont présents sur ce cours d'eau.

Le cours d'eau de la Bayonne n'est pas favorable à l'espèce (ripisylve réduite, peu de possibilités de gîtes).

Enjeu patrimonial

Le Castor d'Europe n'est aujourd'hui présent sur le territoire Européen qu'en France et en Allemagne. La préservation de cette espèce et de ses habitats relève donc désormais de la responsabilité patrimoniale de ces pays.

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

- Destruction du milieu de vie (aménagement des cours d'eau, entretien des cours d'eau trop important, etc.).
- Développement important d'espèces végétales exotiques (Renouées asiatiques, Robinier, Erable négundo, etc.) réduisant les ressources alimentaires du Castor.
- Pollutions toxiques.
- Cloisonnement des populations (barrages, urbanisation des berges, infrastructures routières, etc.).
- Lutte mal contrôlée contre des rongeurs aquatiques indésirables comme le Ragondin (empoisonnement) et piégeage involontaire (nasses à silures, piégeage des « nuisibles », etc.).
- Mortalité par collision routière.
- Mortalité par passage d'engins sur les berges (effondrement du terrier) → travaux divers (entretien des berges, de la végétation rivulaire, etc.).
- Braconnage/Destruction volontaire (en raison des dégâts que le Castor peut causer : arboriculture fruitière, populiculture, etc.).
- Perturbation par les activités humaines nocturnes comme le camping sauvage, la pêche de nuit (notamment pendant la période de reproduction et de naissance des petits : janvier à août).
- Introduction du Castor canadien (compétition interspécifique).

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Dynamique fluviale : création de milieux favorables et potentialité alimentaire variée	Invasion biologique (végétale ou animale)
Facteurs humains	Protection des habitats potentiels de l'espèce, restauration des ripisylves, réintroduction de l'espèce	Urbanisation, modification des cours d'eau et des berges

Mesures de gestion proposées

Objectifs de développement durable ou opérationnels en faveur de l'espèce :

Outre des travaux lourds de modification du lit d'un cours d'eau (recalibrage, rectification) qui bouleversent de manière radicale et durable un écosystème, les territoires et les gîtes occupés par le Castor peuvent être détruits par le traitement systématique et généralisé de la végétation ligneuse du lit majeur et des berges. Pourtant, certaines précautions permettraient d'éviter ces destructions.

- ⇒ Ménager les ressources alimentaires en conservant une bande de végétation buissonnante et arbustive d'au moins cinq mètres de large au contact de l'eau.
- ⇒ Préserver les sites d'alimentation (saules, aulnes, frênes, peupliers = bois tendres)
- ⇒ Pratique d'un traitement sélectif et manuel de la végétation
- ⇒ Gestion sélective des embâcles et débris
- ⇒ Préservation de la tranquillité du site et sensibilisation
- ⇒ Identification et préservation des gîtes de reproduction de l'espèce

La Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : 1355

- Classe : Mammifères
- Ordre : Carnivores
- Famille : Mustélidés

Statut et Protection

- Directive Habitats : Annexe II et IV
- Protection nationale : protégée par l'arrêté ministériel du 17/04/1981, modifié par l'arrêté ministériel du 16/12/2004
- Liste rouge nationale : Espèce en danger
- Convention de Berne : Annexe II



Source : WWF, MNHN. 1994. Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France.

Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

La loutre est un des plus grands mustélidés d'Europe. Elle mesure en moyenne de 70 à 90 cm pour le corps (30 à 45 cm pour la queue). Son poids moyen varie de 5 à 12 kg. Il existe un dimorphisme sexuel bien marqué. Les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés (crâne plus large, front convexe, lèvre épaisse, ...).

Son pelage est en général de couleur brunâtre à marron foncé, avec des zones grisâtres plus claires, sur la gorge, la poitrine et le ventre. De petites marques blanches irrégulières, dont la forme est propre à chaque individu, ornent la lèvre supérieure, le menton et parfois le cou.

Son corps est fuselé. Le cou est large et conique. La tête, aplatie, est profilée pour la nage. Les membres sont courts et trapus. Les doigts des pattes avant et arrière sont reliés par une palmure large et épaisse.

Les adaptations physiologiques et morphologiques de la loutre au milieu aquatique lui permettent de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée. Contrairement à une idée largement répandue, le temps de plongée en apnée dépasse rarement la minute.

Les laissées, appelées « épreintes », sont de formes variables et de couleur verdâtre quand elles sont fraîches (de couleur noire quand elles sont sèches). Elles dégagent une odeur très caractéristique de poisson mêlé de miel.

Les traces de pas sur le sol laissent apparaître l'empreinte de quatre doigts (parfois cinq) aux pelotes digitales parfaitement ovales, terminées par une griffe courte et obtuse. La trace de la palmure est rarement visible.

La longévité en captivité est de 16 ans mais dans la nature elle n'excède guère cinq ans.

Description de l'habitat de l'espèce

La loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulçaquicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. La présence d'une mosaïque de milieux ouverts et fermés le long des cours d'eau et des zones humides est toutefois favorable à l'espèce. Les milieux réservés aux gîtes diurnes sont choisis en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal (terrier profond, couches dissimulées dans les ronciers, les fourrés, une vieille souche, les formations d'hélophytes denses...).

Les loutres sont en général solitaires. Chaque loutre est cantonnée dans un territoire particulier, situé à l'intérieur d'un domaine vital beaucoup plus vaste où elle tolère le voisinage d'autres individus. Les cris, les dépôts d'épreintes, les émissions d'urine ainsi que les sécrétions vaginales véhiculent une grande partie des signaux de communication intra-spécifique. Les groupes familiaux constitués de la mère suivie des jeunes de l'année, parfois associés aux jeunes de l'année précédente, sont assez fréquents dans la nature.

Activité :

Sous nos latitudes, les loutres sont essentiellement nocturnes. Elles passent une grande partie de leur temps de comportements actifs dans l'eau (pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement). Elles ne quittent guère l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de proies de grande taille et, bien sûr, pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints (étangs, canaux, changement de bassin versant).

Régime alimentaire :

La loutre a un régime alimentaire essentiellement piscivore et adapte son alimentation au peuplement piscicole des milieux qu'elle fréquente. L'espèce consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes. Ainsi son régime peut varier d'un milieu à l'autre ou en fonction des saisons, mais également en fonction de la disponibilité et de la vulnérabilité des proies (Libois, 1995).

Reproduction :

Les loutres ne vivent en couples que pendant la période du rut. L'appariement peut durer quelques semaines et l'accouplement a lieu dans l'eau. Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année, néanmoins certaines périodes préférentielles d'accouplement ont été mises en évidence (Rosoux, 1998). La mise bas a généralement lieu dans un terrier (catiche) ou dans une couche à l'air libre. Les portées comptent généralement deux, rarement trois loutrons (exceptionnellement quatre).

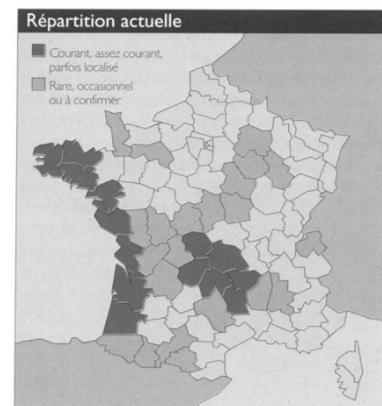
Répartition en France et dans son aire naturelle

L'aire de répartition de la loutre couvre presque entièrement l'Europe.

En France, la loutre est présente dans 47 départements mais n'est courante à assez courante que dans 14 d'entre eux (Coll., 1999).

La carte de répartition actuelle met en évidence les deux grands ensembles géographiques principalement occupés par la loutre : la façade atlantique, avec ses zones palustres variées, ses réseaux hydrauliques et ses systèmes aquatiques, et le Massif Central, caractérisé par ses rivières et petites zones humides de moyenne montagne (Bouchardy, 1984 et 1986 ; Rosoux, et al. 1995).

En dehors de ces deux zones, les autres régions géographiques n'hébergent plus que quelques populations relictuelles, séparées des populations principales.



Etat de conservation

Localisation sur le site

Présente sur la Payre. Elle est également identifiée à proximité du site sur l'Ouvèze (LPO 07).

Caractéristiques de l'habitat de l'espèce sur le site

La Payre offre des habitats en bon état de conservation favorables à la Loutre.

Le Mézayon offre des habitats favorables à la Loutre, mais les seuils peuvent freiner son déplacement.

La Bayonne n'offre pas des habitats favorables à son installation, mais la Loutre pourra toutefois utiliser les berges pour ses déplacements.

Enjeu patrimonial

Relativement abondantes sur la plupart des réseaux hydrographiques et dans la majorité des zones humides de France à la fin du 19^{ème} siècle, les populations de loutres ont subi un net déclin au cours de la dernière moitié du 20^{ème} siècle. Ainsi, au début des années quatre-vingt, l'espèce ne se maintenait plus en effectifs suffisants que dans une douzaine de départements de la façade atlantique et du Limousin (Bouchardy, 1984).

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif Central. En revanche, dans la chaîne pyrénéenne et, dans une moindre mesure, en Bretagne, dans les Pays de la Loire et en Poitou-Charentes, des signes de régression persistent dans certains secteurs. Dans les autres régions de France, la loutre ne subsiste plus que sous forme de méta-populations très fragilisées.

Toutefois, depuis une dizaine d'années, la loutre recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle (Coll., 1999).

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Historiquement, les facteurs de déclin de la loutre sont liés à des causes anthropiques (piégeage, chasse).

Aujourd'hui, les raisons du déclin les plus souvent incriminées sont la destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation de l'eau (avec, comme corollaire, la raréfaction du peuplement piscicole), la contamination par les biocides (pesticides, PCB et métaux lourds), les facteurs de mortalité accidentelle (collisions routières, captures par engins de pêche) ou volontaire et, enfin, le dérangement (tourisme nautique et sports associés) (Bouchardy, 1986 ; Lafontaine, 1991 ; Rosoux et Libois, 1994 ; Rosoux et Tournebize, 1995).

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Dynamique fluviale : création de milieux favorables et potentialité alimentaire variée	Invasion biologique (végétale ou animale)
Facteurs humains	Protection des habitats potentiels de l'espèce, restauration des ripisylves, réintroduction de l'espèce	Urbanisation, modification des cours d'eau et des berges

Mesures de gestion proposées

- Mettre en place de plans d'entretien et de restauration des cours d'eau et de leurs zones humides associées qui prennent en compte la Loutre (favoriser l'existence de lieux de refuge en maintenant des ripisylves peu entretenues et des arbustes épineux, maintenir et restaurer des mosaïques de milieux ouverts et fermés, conserver les grosses souches et les arbres formant des abris avec leurs racines, etc.) ;
- Protéger et/ou restaurer la végétation naturelle des berges et des rivages au niveau des zones agricoles ou urbanisées ;
- Réglementer l'utilisation d'engrais et surtout de biocides dans les zones agricoles en marge des écosystèmes aquatiques et promouvoir, à la périphérie des zones humides et des cours d'eau, des modes d'exploitation agricole traditionnels favorisant la prairie naturelle et visant à maintenir les lisières, des haies et des bordures de végétation naturelle ;
- Identifier et lutter contre la pollution des cours d'eau liée aux zones urbanisées ou aux habitations isolées ;
- Veiller à la non destruction des zones humides et à la non fragmentation des habitats de la Loutre ;
- Veiller à la prise en compte de la présence de la Loutre dans les études d'impact environnementales pour tout ouvrage affectant un cours d'eau ou une zone humide et réaliser des aménagements de génie écologique efficaces pour réduire les impacts des travaux (passages à faune ...) ;
- Sensibiliser et informer le public et les usagers du territoire à la présence de la loutre,
- Former les gestionnaires des milieux aquatiques pour qu'ils prennent en compte la présence de la Loutre lors de la définition de leur actions de gestion ;
- Mettre en place un suivi de la population sur le site.

Blageon *Telestes souffia* (Risso, 1827)

Classe : Actinoptérygiens

Ordre : Cypriniformes

Famille : Cyprinidae

Code Natura 2000 : 1131

Statut et protection

Directive « Habitats/Faune/Flore » : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Liste rouge mondiale : préoccupation mineure

Liste rouge française : quasi-menacé

Liste rouge des Vertébrés sauvages d'Ardèche : quasi-menacé



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Le Blageon est allongé avec une tête conique et un museau arrondi. Il présente une bande latérale noire violacée, située au-dessus de la ligne latérale pouvant aller de l'œil jusqu'à la nageoire caudale, visible surtout chez les mâles. Sa ligne latérale est soulignée d'un pigment jaune orangé, de même que la base des nageoires paires.

La taille des adultes varie de 9 à 12 cm à la fourche pour le mâle. Les femelles atteignent 15 à 16 cm.

Biologie :

Son régime alimentaire est à dominante carnivore avec une grande variété de proies consommées (larves de nombreux insectes aquatiques et insectes aériens gobés en surface), mais il consomme également des diatomées et des algues filamenteuses. Ce poisson est une espèce grégaire qui vit en pleine eau au niveau de zones modérément courantes.

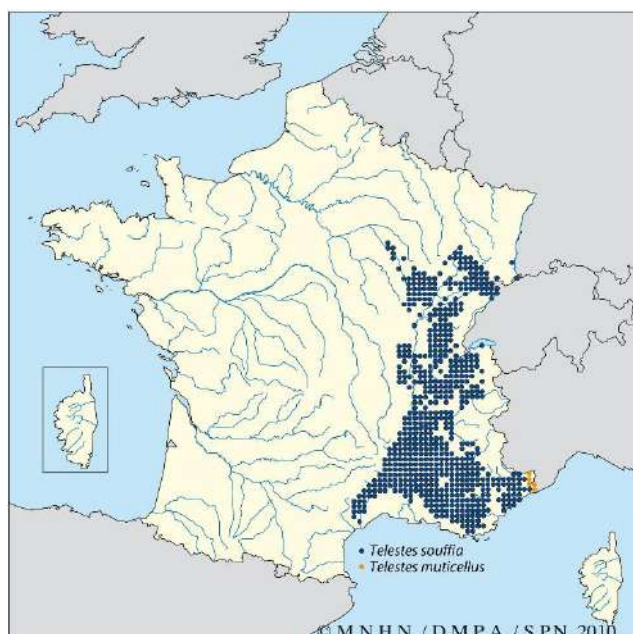
Reproduction :

La maturité sexuelle est atteinte à 3 ans pour 80% des mâles et 90% des femelles. A maturité, durant la période de fraie, les mâles portent des boutons nuptiaux sur la tête. La ponte se déroule en une seule fois, généralement en juin, sur des graviers dans des eaux à fort courant. Le Blageon a une période de ponte courte et unique, vers 12°C, sur substrat de 2-3 cm avec des vitesses de l'ordre de 0,2 m.s-1.

Exigences écologiques :

Le Blageon vit de préférence dans les ruisseaux et rivières avec des eaux claires et courantes, un substrat pierreux ou graveleux. On le rencontre généralement en compagnie du Goujon, de la Loche franche, du Vairon ou du Barbeau méridional.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle



Europe : répartition centrée sur les Alpes selon un arc allant de l'Italie à la Bavière et à la Roumanie. Espèce originaire du bassin du Danube.

France : présent essentiellement dans le bassin du Rhône, en particulier dans la Durance et dans les fleuves côtiers méditerranéens descendant des Alpes. Cette espèce péri-alpine est également présente dans certains fleuves côtiers du Languedoc-Roussillon.

Carte de répartition de l'espèce (source : INPN, 2014)

Etat de conservation

Localisation sur le site

Les données d'inventaires ont mis en évidence la présence potentielle ou effective du Blageon sur les cours d'eau du Mézayon et de la Payre. Ces cours d'eau ont en effet des caractéristiques morphologiques correspondant aux exigences écologiques de cette espèce : la largeur moyenne du lit de ces rivières est comprise entre 10 et 20 mètres, le substrat est pierreux et graveleux, la ripisylve est diversifiée.

Rivière	Secteur inventorié	Présence	Quantités si mentionnées	Source
MEZAYON (depuis l'amont vers l'aval)	Lieu-dit « L'école » à Pourchère	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
	Amont du seuil au lieu-dit de la Tranchée	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Aval du seuil du lieu-dit la Tranchée	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
		NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Aval du Pont des chèvres	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
		NON	0 individus ?	FDAAPPMA 07, 2007
	Lieu-dit « Aunavel » à Pranles	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
	Lieu-dit « trois Rocher » à Veyras	OUI	3 individus	Téréo, 2004
	Amont du seuil de Rochemaure	OUI	60 individus	FDAAPPMA 07, 2002
	Aval du seuil de Rochemaure	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004 FDAAPPMA07, 2002/2003
OUI		Sondage qualitatif	Biotope, 2012	
Amont du pont de La Neuve	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004	
PAYRE	Secteur amont (dans les limites du site)	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Gorges de la Payre	OUI	Sondage qualitatif	FRAPNA 07
	Secteur aval (dans les limites du site)	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Gué de Payre	OUI	7 individus	FDAAPPMA 07, 2002

Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

L'aire de répartition de cette espèce s'est largement fragmentée et réduite ces dernières décennies sous l'effet d'une dégradation générale des milieux aquatiques (pollution des eaux, aménagements des cours d'eau, usages excessifs de la ressource en eau).

Les cours d'eau du Mézayon et de la Payre souffrent d'un manque d'eau en période estivale à l'origine d'assecs très prononcés. Sur le Mézayon, le Blageon se maintient en été grâce à l'existence de trous d'eau importants, notamment liés aux seuils (fosses à l'aval et/ou retenue d'eau à l'amont). Les populations sont toutefois limitées à moins d'une centaine d'individus et les seuils ont un impact fort sur le fonctionnement écologique de la rivière (obstacle au transit des sédiments et au déplacement des espèces aquatiques). Sur la Payre, aucune population ne peut se maintenir en période estivale car la rivière est quasiment à sec sur tout son linéaire.

Enjeu patrimonial

Le Blageon est une espèce de poisson particulièrement sensible à la modification de son milieu et son aire de répartition est limitée en Europe. Des assecs trop longs ou répétés et la modification des cours d'eau sont les principaux risques de régression de l'espèce. L'enjeu est donc de préserver ces habitats afin de maintenir l'état des populations actuelles.

Interaction avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

- Effluents saisonniers ;
- Changement de faciès avec la création de petits seuils (disparition des faciès lotiques)
- Extraction de minéraux ;
- Crues printanières (impacts sur la reproduction et sur le développement des alevins) ;
- Espèce très vulnérable au raclage et au piétinement du substrat sur les radiers et plats courants.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Dynamique fluviale : création de milieux favorables et potentialité alimentaire variée	Invasion biologique (végétale ou animale), prédation, assecs dus aux sécheresses
Facteurs humains	Protection des habitats potentiels de l'espèce, réintroduction de l'espèce	Urbanisation, modification des cours d'eau et des berges (création de seuils, artificialisation du lit, etc.)

Mesures de gestion proposées

Les principaux facteurs limitant la survie du Blageon dans les cours d'eau inscrit au sein du site Natura 2000 sont le manque d'eau et la fragmentation des principaux cours d'eau par les seuils. Il est indispensable pour améliorer les conditions de vie de l'espèce dans le site de limiter les prélèvements en eau au maximum et de rétablir une continuité écologique fonctionnelle en supprimant ou en aménageant les seuils artificiels.

Barbeau méridional *Barbus meridionalis* (Risso, 1826)

Classe : Actinoptérygiens,

Ordre : Cypriniformes

Famille : Cyprinidae

Code Natura 2000 : 1138

Statut et protection

Directive « Habitats/Faune/Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe III

Liste rouge mondiale : quasi-menacé

Liste rouge française : quasi-menacé

Liste rouge des Vertébrés sauvages d'Ardèche : vulnérable

Protection nationale : Arrêté interministériel du 08 décembre 1988 (art. 1)



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce :

Le Barbeau méridional est un poisson de la famille des cyprinidés. Il porte le nom scientifique de *Barbus meridionalis* d'après la classification de M. RISSO en 1826.

Cette espèce a un corps allongé ; son dos est légèrement bombé et gris-brun, ses flancs sont jaunâtres et son ventre est blanc. Elle présente des marbrures et des tâches brunes sur le corps et sur les nageoires, ce qui lui vaut d'être appelée aussi « barbeau truité ».

Sa tête est massive et sa bouche bordée d'épaisses lèvres charnues. La lèvre inférieure porte quatre barbillons : deux à l'avant et deux à l'arrière.

La taille des adultes varie entre 15 à 30 centimètres (parfois plus).

Le dimorphisme sexuel se caractérise par une taille plus importante chez les femelles adultes.

Biologie :

Le Barbeau méridional a une durée de vie de 10 à 12 ans. De mœurs grégaires, il possède un régime alimentaire omnivore à dominante carnée.

Reproduction :

La reproduction a lieu au cours des mois de mai à juillet sur des fonds de graviers (eau circulant dans les interstices) à des températures comprises entre 14 et 19°C. La photopériode (durée du jour), la température, la granulométrie du substrat et la vitesse du courant sont les facteurs qui conditionnent la reproduction. De courtes migrations peuvent avoir lieu afin que les géniteurs puissent rejoindre les zones de fraie. Le Barbeau méridional semble cependant moins exigeant que les salmonidés en terme de vitesse de courant et de granulométrie des zones de fraie.

Ecologie :

Le Barbeau méridional fréquente les eaux claires bien oxygénées des rivières de moyenne altitude (supérieure à 200 mètres), préférant les zones peu exposées au courant. Il peut être présent en plaine en l'absence du Barbeau fluviatile (espèce voisine et concurrente sur le plan écologique). Son régime alimentaire est omnivore. La reproduction a lieu de mai à juillet.

Le Barbeau méridional supporte très bien des périodes d'assèchement partiel du lit du cours d'eau, ainsi que des crues violentes et saisonnières.

- Vitesse de courant : espèce rhéophile
- Substrat ouvert benthique : bancs de graviers
- Altitude : moyenne altitude, au-dessus de 200 m (limite 650 m), plus rare en plaine
- Température : espèce thermophile

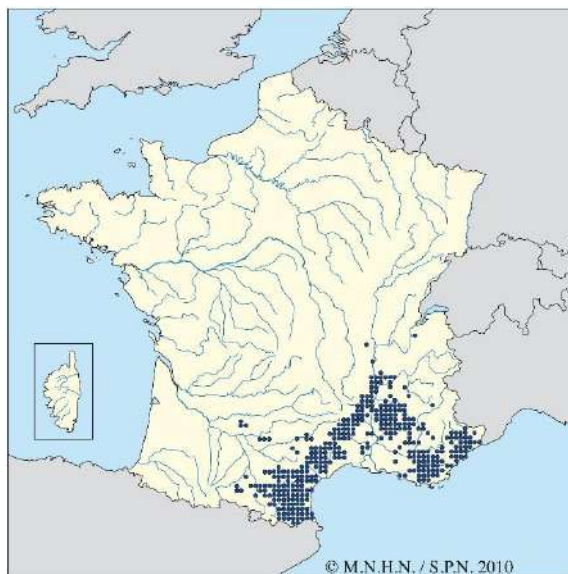
Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

Le Barbeau méridional est une espèce méditerranéenne, strictement cantonnée au sud-est de la France et au nord-est de l'Espagne.

En France, il colonise les fleuves côtiers du pourtour méditerranéen.

En Rhône-Alpes, il remonte la vallée du Rhône jusqu'à l'Ay et la Valaure, deux de ses affluents.

Carte de répartition de l'espèce (source : INPN, 2014)



Etat de conservation

Localisation sur le site

Les données d'inventaires mettent en évidence la présence potentielle ou effective du Barbeau méridional sur les cours d'eau du Mézayon et de la Payre. Ces cours d'eau ont en effet des caractéristiques morphologiques correspondant aux exigences écologiques de l'espèce : la largeur moyenne du lit de ces rivières est comprise entre 10 et 20 mètres, le substrat est pierreux et graveleux, la ripisylve est diversifiée.

Rivière	Secteur inventorié	Présence	Quantités si mentionnées	Source
MEZAYON (depuis l'amont vers l'aval)	Lieu-dit « L'école » à Pourchères	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
	Amont du seuil au lieu-dit de la Tranchée	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Aval du seuil du lieu-dit la Tranchée	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
		NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Aval du Pont des chèvres	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
		NON	0	FDAAPPMA 07, 2007
	Lieu-dit « Aunavel » à Pranles	NON	Sondage qualitatif	Téréo, 2004
	Lieu-dit « trois Rocher » à Veyras	OUI	7 individus	Téréo, 2004
	Amont du seuil de Rochemaure	NON	0	FDAAPPMA 07, 2002
	Aval du seuil de Rochemaure	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004 FDAAPPMA 07, 2002/2003
NON		Sondage qualitatif	Biotope, 2012	
Amont du pont de La Neuve	OUI	Sondage qualitatif	Téréo, 2004	
PAYRE	Secteur amont (dans les limites du DOCOB)	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Gorges de la Payre	OUI	Sondage qualitatif	FRAPNA 07
	Secteur aval (dans les limites du DOCOB)	NON	Sondage qualitatif	Biotope, 2012
	Gué de Payre	NON	0	FDAAPPMA 07, 2002

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'aire de répartition de cette espèce s'est largement fragmentée et réduite ces dernières décennies sous l'effet d'une dégradation générale des milieux aquatiques (pollution des eaux, aménagements des cours d'eau, usages excessifs de la ressource en eau). Par ailleurs, en plaine, cette espèce tend à s'hybrider avec le Barbeau fluviatile (*Barbus fluviatilis*).

Le Mézayon et la Payre souffrent d'un manque d'eau en période estivale à l'origine d'assecs très prononcés. Sur le Mézayon, le Barbeau méridional se maintient en été grâce à l'existence de trous d'eau importants, notamment liés aux seuils (fosses à l'aval et/ou retenue d'eau à l'amont). Les populations sont toutefois limitées à moins d'une centaine d'individus et les seuils ont un impact fort sur le fonctionnement écologique de la rivière (obstacle au transit des sédiments et au déplacement des espèces aquatiques). Sur la Payre, aucune population ne peut se maintenir en période estivale car la rivière est quasiment à sec sur tout son linéaire.

Enjeu patrimonial

L'aire de répartition naturelle du Barbeau méridional est très limitée et les populations existantes sont peu polymorphes ce qui la rend d'autant plus sensible à d'éventuelles perturbations. Il est donc de la responsabilité patrimoniale de la France de préserver cette espèce présente sur son territoire et les milieux qui y sont associés.

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

- Aménagements hydrauliques et prises d'eau
- Pollutions des eaux
- Dégradation générale des habitats
- Hybridation avec le Barbeau fluviatile

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Dynamique fluviale : création de milieux favorables et potentialité alimentaire variée	Invasion biologique (végétale ou animale), prédation, assecs dus aux sécheresses
Facteurs humains	Protection des habitats potentiels de l'espèce, réintroduction de l'espèce, préservation de la bonne qualité des cours d'eau	Urbanisation, modification des cours d'eau et des berges (création de seuils, artificialisation du lit, etc.), extraction de substrat du lit des rivières

Mesures de gestion proposées

Les principaux facteurs limitant la survie du Barbeau méridional au sein du site Natura 2000 sont le manque d'eau et la fragmentation des principaux cours d'eau par les seuils. Il est indispensable pour améliorer les conditions de vie de ces espèces dans le site de limiter les prélèvements en eau au maximum et de rétablir une continuité écologique fonctionnelle en supprimant ou en aménageant les seuils artificiels.

Damier de la Succise *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)

Code Natura 2000 : 1065

Classe : Insectes
Ordre : Lépidoptères
Sous-ordre : Rhopalocère
Famille : Nymphalidae



Statut et protection

Directive Habitats : Annexe II

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge internationale (UICN) : -

Liste rouge nationale : Préoccupation mineure

Liste rouge régionale : Remarquable

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 (art.3)

Description et exigences écologiques

Description

L'espèce *Euphydryas aurinia* est généralement scindée en cinq sous-espèces. Leur biologie est très différente et les conséquences en termes de gestion conservatoire varient fortement selon la sous-espèce ciblée. Sur le site Natura 2000, l'espèce est représentée par la sous-espèce Damier de la Succise (*Euphydryasaurinia provincialis*).

Euphydryasaurinia provincialis : L'envergure de l'aile antérieure varie de 18,5 à 23 mm. Cette sous-espèce est en moyenne plus grande que l'espèce, elle est typiquement chamois clair, assez terne. Les œufs sont identiques chez toutes les sous-espèces. La chenille présente des bandes dorsales et latérales moins visibles que chez *E. aurinia aurinia*. Les pattes thoraciques sont jaunâtres. Contrairement aux autres sous-espèces, les stigmates sont moins cerclés de blanc. La chrysalide diffère peu entre les sous-espèces.

Cycle de développement :

L'espèce est monovoltine, c'est-à-dire que le cycle annuel ne comporte qu'une seule génération.

œufs : ils sont pondus en paquets successifs sur le dessous des feuilles de la plante hôte. Le nombre d'œufs lors de la première ponte, est généralement important et peut atteindre 300. Ce nombre diminue fortement pour les actes de ponte suivants.

Chenilles : on observe six stades larvaires. Les trois premiers stades se déroulent à l'intérieur d'un nid de soie communautaire édifié par les chenilles sur la plante hôte et déplacé au fur et à mesure de la consommation des feuilles. Les chenilles entrent en diapause à la fin de l'été, au quatrième stade larvaire. La levée de la diapause intervient généralement au printemps et dépend des conditions climatiques ; elle peut intervenir dès mi-décembre dans le sud de la France. Les chenilles sortent du nid, s'exposent une grande partie de la journée au soleil et s'alimentent en fin de journée et durant une partie de la nuit. Très vite, elles se dispersent. Elles s'alimentent « en solitaire » au sixième stade larvaire.

Chrysalides : la nymphose a lieu non loin du sol, souvent sur les feuilles de la plante hôte. Elle dure d'une quinzaine de jours à trois semaines et se produit de fin mars au mois de juin ou juillet, en fonction de l'altitude, de la latitude et du type de milieu.

Activité :

La période de vol des adultes s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet (en fonction de l'altitude, de la latitude et du type de milieu ; en plaine d'avril à mai). Ils ne s'observent que si le temps est ensoleillé. Dès le passage d'un nuage, l'adulte s'immobilise, ailes relevées. Dès que le soleil réapparaît, le papillon étale ses ailes, reste exposé ainsi quelques instants et s'envole vivement.

L'accouplement dure au minimum 4 à 6 heures. Les femelles ne s'accouplent qu'une seule fois et la ponte principale s'effectue dans un délai de un à quelques jours après l'accouplement.

Régime alimentaire :

Les chenilles d'*E. aurinia provincialis* ont pour plante hôte la Céphalaire à fleurs blanches (*Cephalaria leucantha*). Dans de rares cas, les chenilles sont trouvées au printemps sur quelques autres plantes telles que la Centranthe rouge (*Centranthus ruber*). Les adultes sont floricoles c'est-à-dire qu'ils vivent sur des fleurs.

Prédateurs :

Insectes prédateurs (Odonates, Mantidés, Orthoptères), Arachnides, Oiseaux, etc.

Habitats d'espèce :

La plante hôte de la sous-espèce *E. aurinia provincialis* est la Céphalaire à fleurs blanches. On la rencontre en dessous de 800 m, dans beaucoup de milieux sur substrat calcaire : bords de chemins, pelouses, garrigues, friches, éboulis, etc.

Dynamique des populations :

À l'échelle d'une région, l'habitat est généralement très fragmenté. Les populations ont une dynamique de type métapopulation avec des processus d'extinction et de recolonisation locale.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

Le Damier de la Succise est présent du Maghreb à la Corée, en passant par l'Europe et l'Asie tempérée.

En France, le Damier de la Succise est localisé mais abondant, avec de fortes variations d'effectifs d'une année sur l'autre (Lafranchis, 2000, 2007).

La sous-espèce *Euphydryasaurinia provincialis* est observée dans le sud-est de la France et l'Italie.



Répartition de *Euphydryasaurinia provincialis* (droite) (source : inpn.mnhn.fr)

Etat de conservation

Localisation sur le site

Sur le site, le Damier de la succise a été contacté sur le plateau de Rompon.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La sous espèce *provincialis* ne présente pas un faciès d'habitat rare et par conséquent elle n'est pas directement menacée (Dupont, 2001).

L'habitat typique de l'espèce est localisé sur le plateau de Rompon. Il est composé d'une vaste surface en herbe bien colonisée par la Céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*), la plante hôte de prédilection de la chenille pour cette sous-espèce, et fait l'objet d'un pâturage ovin extensif et partiel. Quelques faciès similaires sont rencontrés sur le périmètre étudié mais sur lesquels l'espèce n'est pas avérée et d'une surface souvent restreinte. L'habitat est en bon état de conservation bien que la dynamique naturelle de fermeture du milieu soit à surveiller dans les zones non pâturées.

Enjeu patrimonial

L'espèce est présente sur une grande partie du territoire européen et elle est bien représentée en France (commune voir très commune). Elle est notamment présente dans de nombreux secteurs faisant l'objet d'une protection réglementaire. L'enjeu de protection n'est donc pas très élevé.

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Concernant cette sous-espèce la principale menace est la fermeture des milieux.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Mosaïque paysagère : milieux ouverts et zones humides, présence de plantes à fleurs	Prédation, fermeture naturelle des zones humides
Facteurs humains	Préservation et gestion des milieux ouverts et zones humides	Agriculture intensive, dégradation ou destruction des habitats (urbanisation, assèchement pour l'agriculture, fragmentation, etc.)

Mesures de gestion proposées

Assurer la gestion conservatoire des complexes de site (ici pelouses sèches) en collaboration avec les différents acteurs gestionnaires de l'espace (Dupont, 2001).

Ecaille chinée*

Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)

Code Natura 2000 : 1078*

Statut et protection

Directive « Habitats/Faune/Flore » : Annexe II (espèce prioritaire)

Convention de Berne : -

Liste rouge mondiale : -

Liste rouge nationale : -

Liste rouge régionale : -

Classe : Insectes
Ordre : Hétérocères
Famille : Arctiidés



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

Longueur de l'aile antérieure : 25 à 32 mm. Ce papillon de la famille des arctiidés, est reconnaissable par ses couleurs vives (rouge, noir et blanc).

Les chenilles sont très poilues ; elles sont de coloration brun noir et présentent des bandes latérales et une bande dorsale jaune.

Activité :

Les adultes volent en juillet-août et jusqu'en septembre, en plein soleil mais aussi la nuit (cette espèce appartient en effet au sous-ordre des papillons de nuit ou Hétérocères), sur les bordures de champs ou les talus. Il n'y a qu'une génération par an.

Régime alimentaire :

La chenille (stade larvaire de l'insecte) est polyphage, mais elle choisit préférentiellement l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*). Les autres plantes consommées sont les cirses (*Cirsium sp.*), les epilobes (*Epilobium sp.*), les hêtres (*Fagus sylvaticus*), les chênes (*Quercus sp.*) ou les chèvrefeuilles (*Lonicera sp.*). Elle est observable au printemps et en début d'été.

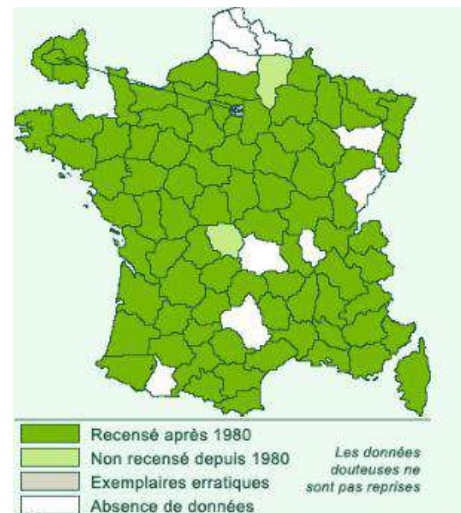
Caractères écologiques :

Le papillon (stade adulte) affectionne les bois clairs, les broussailles et les lisières à la recherche de fleurs à butiner. Il fréquente aussi les milieux subhumides tels que les prairies envahies de végétation haute.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

L'espèce est répandue dans presque l'ensemble du paléarctique occidental et atteint l'Asie occidentale.

France : elle est répandue dans l'ensemble du pays sauf dans le nord-est. Elle est généralement commune à assez commune, mais l'espèce régresse comme la majorité des insectes dans certaines régions très peuplées et industrialisées (par exemple en Ile-de-France).



Source : www.lepinet.fr, 2010

Etat de conservation

Localisation sur le site

L'Écaille chinée n'est pas très exigeante vis-à-vis de son habitat. Le contraste entre les milieux fréquentés est important au sein de l'entité considérée puisqu'elle a été contactée dans des milieux diversifiés sur le site : ripisylve de la Payre et dans la garrigue du plateau de Rompon.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'Écaille chinée a été retenue comme espèce prioritaire de la directive Habitats. L'intérêt patrimonial de cette espèce est cependant à nuancer dans la mesure où elle présente une importante aire de distribution et demeure commune. En réalité, seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis*, endémique de l'île de Rhodes, est menacée en Europe (LEGAKIS, 1997).

Toutefois, il est fort probable que les populations de cette espèce soient en régression, du fait de la dégradation des habitats naturels et des nombreuses sources de pollution qui affectent la fécondité des insectes. Cependant, il n'existe pas d'étude spécifique sur cette espèce au niveau national.

Enjeu patrimonial

L'espèce est assez commune en France et couvre un grand territoire naturel. Sa conservation ne présente pas un fort enjeu patrimonial.

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

L'espèce est menacée par :

- La fermeture des milieux due à l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles ;
- L'entretien par gyrobroyage des lisières de bois, des talus routiers, etc. ;
- La pollution diffuse issue de l'emploi de nombreux produits phytosanitaires dans le cadre de l'agriculture intensive ;

Le pâturage intensif précoce.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Mosaïque paysagère : milieux ouverts et zones humides, présence de plantes à fleurs	Prédation
Facteurs humains	Préservation et gestion des milieux ouverts, des boisements et zones humides	Agriculture intensive, dégradation ou destruction des habitats

Mesures de gestion proposées

Dans la mesure où l'espèce se rencontre dans une grande variété de milieux, les préconisations sont d'ordre plus général. Elles visent à limiter les pratiques agricoles intensives et destructrices pour favoriser des pratiques plus douces, permettant une évolution plus lente et moins traumatisante des habitats d'espèces :

- Entretien le pâturage extensif existant.
- Eviter les produits phytosanitaires et les travaux mécaniques.

Lucane Cerf-volant *Lucanus cervus* (L., 1758)

Code Natura 2000 :1083

Statuts de conservation

	Éteint	Menacé	Préoccup. min.
	EX	EW	CR EN VU NT LC
Monde			
Europe			✓

(Sources: IUCN, 2014 ; IUCN, 2010)



© BIOTOPE

Règne : Animal

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Lucanidae

Monde : Convention de Berne, annexe III

Europe : Directive Habitats, annexes II

Rhône-Alpes : Déterminant ZNIEFF - espèce complémentaire (domaine Méditerranéen)

Description et exigences écologiques

C'est l'un des plus grands coléoptères d'Europe dont la taille varie d'environ 3 cm pour les femelles à plus de 8 cm pour les mâles. Très caractéristique, cet insecte brun-noir est pourvu chez le mâle de mandibules rappelant les bois d'un cerf. La tête et le pronotum sont noirs, les élytres bruns (parfois noirs chez la femelle) et les pattes noires.

Biologie /Écologie

L'adulte n'a qu'une vie éphémère durant laquelle il joue un rôle de dispersion de la population. Il vole surtout au crépuscule au niveau des lisières forestières, des bocages avec des arbres sénescents et dans les parcs urbains. On le trouve sur les troncs d'arbres où il lèche la sève. Les larves se développent préférentiellement dans le système racinaire en décomposition des chênes mais peuvent également être rencontrées sur d'autres feuillus. Le cycle de développement larvaire dure de 5 à 8 ans, d'où une certaine fragilité des populations si les habitats naturels qu'elles occupent subissent des changements rapides. La nymphe loge dans une grande cavité souterraine.

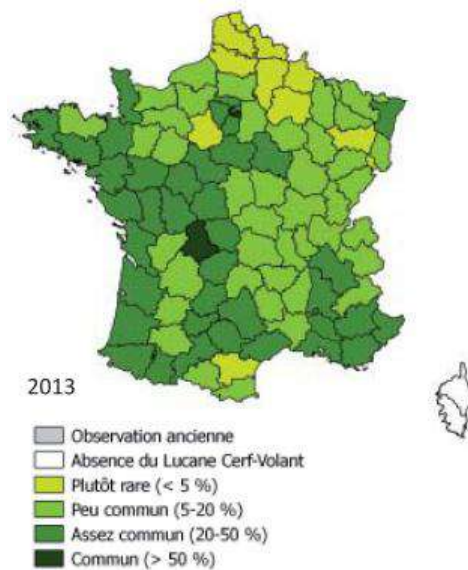
Cette espèce occupe une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie souterraine des boisements caducifoliés.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

L'espèce est largement distribuée, présente dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni. Mais elle est en cours d'extinction aux Pays-Bas, au Danemark et vulnérable en Suède.

Les connaissances lacunaires sur l'espèce à l'échelle de la France ont conduit l'OPIE à lancer une enquête participative en 2011 (voir carte). Globalement sur tout le territoire, elle est plus ou moins commune selon les régions (moins abondante dans le nord) et reste localisée aux anciens massifs forestiers de feuillus ou d'essences mixtes.

En Rhône-Alpes elle est plutôt commune et la mention « peu commun » en Ardèche doit probablement être pondérée par un manque de données.



France

Source : OPIE

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

L'espèce est menacée par la sylviculture moderne :

- plantation de conifères, dont le bois n'est pas consommé par les larves,
- entretien des plantations, par ramassage systématique des vieux arbres et du bois mort (arbres morts sur pieds et autres débris), réduisant ainsi l'habitat et les sources trophiques de l'espèce.

En zone agricole l'élimination des haies arborées peut également accentuer le déclin local des populations de Lucane.

Population(s) / habitat(s) sur l'aire d'étude

Elle n'a pas été étudiée, mais des habitats favorables sont présents. Des individus ont été observés par des acteurs locaux.

Mesures de gestion proposées

- Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents
- Le maintien des vieilles forêts
- Le maintien des îlots de sénescence

Grand capricorne *Cerambyx cerdo* (Linnaeus, 1758)

Code Natura 2000 :1088

Statuts de conservation

	Éteint	Menacé					Préoccup. min.
	EX	EW	CR	EN	VU	NT	LC
Monde					✓		
Europe						✓	

(Sources: IUCN, 2013 ; IUCN, 2012)



© BIOTOPE

Règne : Animal

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Cerambycidae

Statuts de protection

Monde : Convention de Berne, annexe II

Europe : Directive Habitats, annexes II et IV

France : Espèce protégée (arrêté du 23 avril 2007, art.2)

Rhône-Alpes : Déterminant ZNIEFF - espèce complémentaire (domaine méditerranéen)

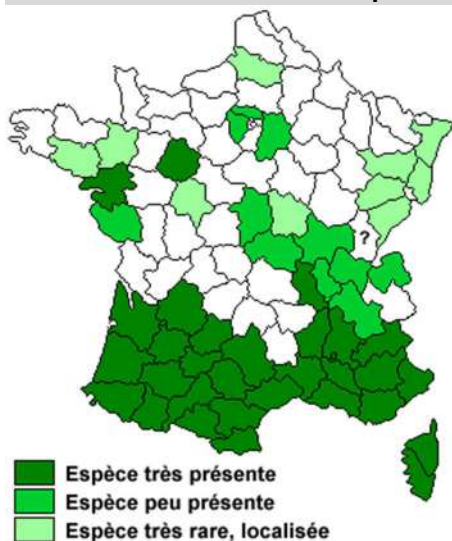
Description et exigences écologiques

Le Grand capricorne est l'un des plus grands coléoptères d'Europe. Le mâle mesure de 25 à 50 mm de long (corps) avec des antennes atteignant 80 mm. L'insecte est noir et brun-rougeâtre à l'arrière. La femelle est plus petite, moins élancée, ses antennes sont plus courtes que le corps.

Biologie /Ecologie

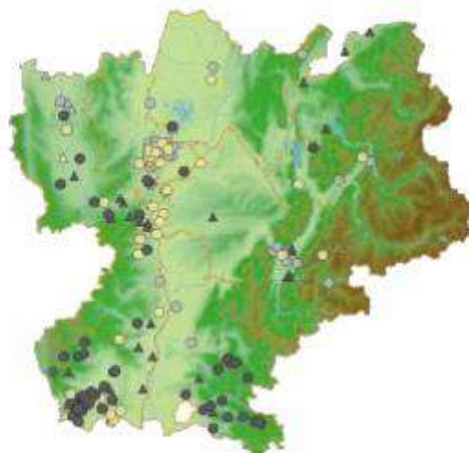
Le Grand Capricorne est une espèce principalement de plaine. Ce Cérambycidé peut être observé dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers mais aussi des arbres isolés en milieux parfois très anthropisés (parcs urbains, alignement de bord de route). Le développement de l'espèce s'échelonne sur trois ans dont 31 mois de période larvaire. Les adultes ont des mœurs crépusculaires et nocturnes et volent de juin à septembre avec un pic début juillet. Pendant la journée, ils se réfugient dans l'écorce des arbres et dans les cavités.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle



Le Grand Capricorne possède une aire de répartition correspondant à l'ouest paléarctique et s'étendant sur presque toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie mineure. C'est une espèce principalement méridionale, très commune dans le sud de la France, en Espagne et en Italie. Elle se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord de la France et de l'Europe où l'espèce subsiste principalement dans quelques forêts anciennes, dans des sites où se pratique une activité sylvopastorale ou dans de vieux réseaux bocagers où subsistent des arbres têtards ou émondés. Dans la région Rhône-Alpes, l'espèce devient progressivement moins abondante en remontant vers le nord où elle reste cantonnée aux plaines. Elle est commune en Ardèche, notamment dans le secteur de Païolive.

France



Source : INRA

Source : Coléoptères de Rhône Alpes (Société Linnéenne, 2011)

Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

L'espèce n'est pas menacée dans le Sud de la France. La régression des populations dans le nord de l'Europe semble liée à la disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels à forte densité de vieux chênes (vieux réseaux bocagers). Ce même phénomène est à craindre sur l'ensemble de la partie septentrionale de l'aire de répartition de l'espèce. La destruction de ses habitats est liée essentiellement au remembrement et à l'urbanisation.

Population(s) / habitat(s) sur l'aire d'étude

Elle n'a pas été étudiée, mais des habitats favorables sont présents. Des individus ont été observés par des acteurs locaux.

Mesures de gestion proposées

- Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents
- Le maintien des vieilles forêts
- Le maintien des îlots de sénescence

Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858)

Classe : Malacostraca

Ordre : Decapode

Famille : Astacidae

Code Natura 2000 : 1092

Statut et protection

Directive « Habitats/Faune/Flore » : annexes II et V

Convention de Berne : annexe III

Protection nationale : arrêté du 21 juillet 1983 modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000 (habitat protégé)

Liste rouge mondiale : en danger

Liste rouge nationale : vulnérable



Description et exigences écologiques

Description de l'espèce

L'Ecrevisse à pattes blanches possède un corps segmenté, allongé, aplati latéralement qui rappelle un petit homard. Son abdomen se termine par une queue aplatie en éventail. Sa couleur dorsale varie du vert bronze au brun sombre et sa face ventrale est pâle (notamment au niveau des pinces). Elle dispose de trois paires de pattes thoraciques transformées en pinces et de cinq paires de pattes abdominales marcheuses. Ses antennes sont longues et ses yeux sont portés par des pédoncules mobiles. Elle peut atteindre 12 cm de long pour un poids de 90 g.

L'Ecrevisse à pattes blanches se distingue notamment des autres écrevisses par son rostre aux bords convergents, dessinant l'allure générale d'un triangle.

Biologie et écologie

L'habitat de l'Ecrevisse à pattes blanches concerne les milieux aquatiques aux eaux fraîches et oxygénées, de très bonne qualité présentant un fort ombrage, ainsi qu'une forte teneur en calcium (éléments indispensables pour la formation de la carapace). L'espèce préfère les milieux courants offrant une grande diversité de caches et d'abris (racines, cavités sous berges, etc.).

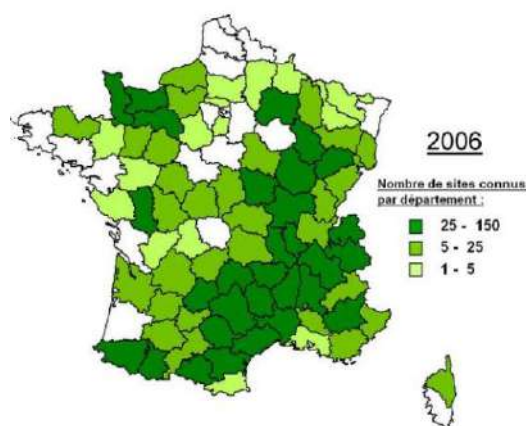
L'Ecrevisse à pattes blanches se dissimule au cours de la journée. L'activité est nocturne, et maximale du mois de juin à la fin de l'été. Elle est grégaire et des groupes de nombreux individus sont observables sur de petites surfaces. L'accouplement a lieu à l'automne, en octobre/novembre (température de l'eau <10°C). Les œufs sont pondus quelques semaines après l'accouplement. Ils sont portés par la femelle qui les incube pendant 6 à 9 mois. L'éclosion a lieu au printemps. Les juvéniles restent liés à leur mère jusqu'à la première mue.

L'espèce est omnivore. Plutôt opportuniste, elle se nourrit d'invertébrés, larves, têtards mais aussi de végétaux aquatiques et de feuilles mortes. Le cannibalisme sur les jeunes est fréquent.

Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle

En Europe : L'Ecrevisse à pattes blanches possède une aire de répartition étendue à l'Europe de l'ouest. Les principaux peuplements se situent en France et en Grande Bretagne. En dehors de ces deux pays, la distribution précise de l'espèce est mal connue.

En France : Elle s'observe dans une majeure partie du pays, notamment dans la moitié sud, essentiellement en plaine, mais aussi en montagne (des populations sont connues à 700 m d'altitude dans le Morvan, la Drôme). Elle est cependant pratiquement absente de l'ouest (Bretagne).



Cartes de répartition de l'Ecrevisse à pattes blanches selon les enquêtes nationales de l'ONEMA, en 2006

Etat de conservation

Localisation sur le site

L'Ecrevisse à pattes blanches est bien présente sur les cours d'eau de Bayonne, Verdus et les affluents du Mézayon qui sont en adéquation avec les exigences écologiques de cette espèce.

Rivière	Secteur inventorié	Présence	Source
MEZAYON (depuis l'amont vers l'aval)	Lieu-dit « L'école » à Pourchères	NON	Téréo, 2004
	Amont du seuil au lieu-dit de la Tranchée	OUI	Biotope, 2012
	Aval du seuil du lieu-dit la Tranchée	NON	Téréo, 2004
		OUI	Biotope, 2012
	Aval du Pont des chèvres	NON	Téréo, 2004
		NON	FDAAPPMA 07, 2007
	Lieu-dit« Aunavel » à Pranles	NON	Téréo, 2004
	Lieu-dit « trois Rocher » à Veyras	NON	Téréo, 2004
	Amont du seuil de Rochemaure	OUI	FDAAPPMA 07, 2002
Aval du seuil de Rochemaure	OUI	Téréo, 2004 - FDAAPPMA 07, 2002/2003	
	NON	Biotope, 2012	
Amont du pont de La Neuve	NON	Téréo, 2004	
RAU DE LA ROCHE	Secteur amont	NON	Téréo, 2004
RAU DE LA GALAUBRE	Secteur aval	OUI	Téréo, 2004 - FDAAPPMA 07, 2002/2003
RAU DE L'ADRET	Secteur aval	NON	Téréo, 2004
RAU LE MERLOT	Secteur intermédiaire	OUI	Téréo 2004
	Secteur aval	OUI	FDAAPPMA 07, 2002/2003
RAU DE LA ROUBINE	Secteur intermédiaire	OUI	Téréo, 2004
RAU DE RUINAS	Secteur intermédiaire	NON	Téréo, 2004
RAU DE LIVIER	Secteur amont	OUI	Téréo, 2004
BAYONNE	Secteur amont	OUI	Téréo, 2004
	Station de traitement des eaux	OUI	Biotope, 2012
	Lieu-dit Baudoïn	OUI	Biotope, 2012
	Secteur aval	OUI	Biotope, 2012
VERDUS	Secteur amont	NON	Biotope, 2012
	Secteur aval	OUI	Téréo, 2004

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'aire de répartition de cette espèce s'est largement fragmentée et réduite ces dernières décennies sous l'effet d'une dégradation générale des milieux aquatiques (pollution des eaux, aménagements des cours d'eau, usages excessifs de la ressource en eau). En outre, cette espèce d'écrevisse a souffert, comme toutes les écrevisses indigènes de France, de l'introduction dans les cours d'eau français d'écrevisses exogènes porteuses d'agents pathogènes infectieux.

Enjeu patrimonial

L'espèce est actuellement menacée d'extinction sur le territoire européen du fait de pressions multiples. Il est donc essentiel de préserver les populations restantes et de mettre en place des mesures pour inverser la courbe des effectifs, en forte diminution depuis plusieurs années.

Interaction avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Les principales causes de menaces de la disparition de l'Ecrevisse à pattes blanches sont les suivantes :

- prolifération des écrevisses américaines introduites : plus fécondes, de croissance plus rapide, aux exigences écologiques moindres, au comportement agressif et migrateur, elles supplantent assez rapidement l'Ecrevisse à pattes blanches ;
- Ces écrevisses exotiques sont résistantes à l'aphanomyose mais contribuent à l'expansion de la maladie et ainsi à la régression de l'Ecrevisse à pattes blanches ;
- L'expansion du Rat musqué (espèce prédatrice pour l'Ecrevisse) qui constitue un facteur potentiel de régression des populations ;
- Modification de son habitat : toute perturbation est susceptible de provoquer une migration des individus ou leur disparition, notamment les opérations de reprofilage, de recalibrage, de curage ;
- Pollutions affectant la qualité des eaux (métaux lourds, nitrates, phosphates, herbicides, pesticides, etc.) ;
- Facteurs provoquant des variations brutales de la température de l'eau ou favorisant des écarts de température trop importants : modifications du réseau hydrographique, lâchers de barrages, rejets d'eau réchauffée par les usines ;
- Braconnage.

Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs favorables ou qui contribuent à l'état de conservation favorable	Facteurs défavorables ou contrariant l'état de conservation favorable
Facteurs naturels	Dynamique fluviale : création de milieux favorables et potentialité alimentaire variée	Invasion biologique (végétale ou animale), compétition et prédation, pathologie
Facteurs humains	Protection des habitats potentiels de l'espèce, réintroduction de l'espèce, préservation de la bonne qualité des cours d'eau	Urbanisation, modification des cours d'eau et des berges (création de seuils, artificialisation du lit, ect.), pollution

Mesures de gestion proposées

L'Ecrevisse à pattes blanches semble souffrir essentiellement du manque d'eau. Il est essentiel de maintenir des eaux courantes pour le bien être de cette espèce. Toutefois des populations se maintiennent en tête de bassin versant où le couvert végétal important limite le réchauffement des eaux en période estivale.

VII.2.3 Présentation des mammifères des annexes II, IV et V du site B25

Les chauves-souris des annexes II et IV

Ce chapitre propose une présentation synthétique de chaque espèce, un état des populations de chauves-souris à l'échelle locale, les statuts de conservation, les sites d'intérêt. L'état de conservation des espèces aux échelles globale et nationale est présenté dans les fiches espèces disponibles en annexe.

cf. Atlas cartographique carte 31 « Localisation des sites à chiroptères » et carte 42 « Chiroptères observés dans les cavités du site »

Selon les données transmises par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Ardèche et les observations réalisées pendant l'élaboration du DOCOB, le site B25 accueille :

10 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire inscrits aux annexes II et IV

- Grand murin et/ou Petit murin (*Myotis myotis* et/ou *Myotis blythii*)
- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)
- Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)
- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)

9 espèces inscrites à l'annexe IV de la directive habitats :

- Vespère de Savi (*Hypsugo savii*)
- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)
- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle soprane (*Pipistrellus pygmaeus*)
- Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*)

Le site B25 présente notamment un intérêt particulier pour le Grand et le Petit Murin. En effet, la **Grotte de Meysset** accueille une colonie de mise bas conséquente pour ces espèces.

L'état de conservation global des populations de chaque espèce à l'échelle locale est présenté dans le tableau suivant. Le statut biologique de ces espèces sur le site est également précisé.

La couche SIG de la zone d'étude n'intègre pas les 14 grottes dont il est question dans le cahier des charges de l'élaboration du DOCOB. Elle ne représente que 7 entités circulaires représentant les zones tampons potentielles des éventuelles cavités. Deux de ces entités sont constituées de la superposition des zones tampons. La BD cavités du BRGM a néanmoins permis de localiser approximativement (pas de géolocalisation précise) 14 grottes et les galeries du Pont des Etoiles (cf. carte 31 : Localisation des sites à chiroptères et la liste suivante au tableau 32).

Par conséquent, seules cinq grottes ont été répertoriées et visitées lors des prospections de 2012.

Des données détenues par le groupe chiroptères Rhône-Alpes ont été transmises ultérieurement et intégrées au DOCOB en fin d'année 2012, début 2013.

Tableau 32 : Liste des 15 cavités comprises pour partie dans la zone d'étude du site B25.

Nom des cavités	Commune concernée	Localisation dans la zone d'étude du site B25
Grotte de Tourange	Chomérac	oui
Grotte du Chat	Alissas	oui
Grottes du Gras	Alissas	oui
Grotte de Baumas	Chomérac	non
Grotte de Verdus	Privas	oui
Grotte en Spirale	Privas	oui
Grottes de la Jaubernie supérieures	Coux	oui
Grottes de la Jaubernie inférieures	Coux	oui
Grotte de la Cascade noire	Flaviac	oui
Grotte de Meysset	Rompon	oui
Galeries du Pont des Etoiles (appelé à tort les Galeries de Celles les Bains)	Rompon	oui
Grottes et ruines du château de St Alban	Saint-Julien-en-Saint-Alban	non
Grotte des Parfait	Le Pouzin	non
Grotte de la Vierge	Le Pouzin	oui
Grotte de Marcus	Chomérac	oui

Tableau 33 : Espèces de chiroptères d'intérêt communautaire, inscrites aux annexes II et IV, présentes sur la zone d'étude du site B25

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	CODE NATURA 2000	ANNEXES de la DIRECTIVE HABITAT	STATUT BIOLOGIQUE sur le site	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Grand murin et/ou Petit murin	<i>Myotis myotis</i> et/ou <i>Myotis blythii</i>	1324 et 1307	II, IV	Essaim	Grotte de Meysset accueillant une colonie qui pourrait être une colonie de mise bas conséquente (effectif moyen d'environ 500 individus) et site de « Swarming » (regroupement lors de la période d'accouplements). Site présentant de nombreuses cavités constituant un réseau potentiellement favorable au maintien d'individu en petit nombre hors période de reproduction (transit, hivernage, estivage). Secteurs du Mézayon, Monteillet et Payre fréquentés par l'espèce.	Bon , pour la grotte de Meysset. Moyen , pour les milieux semi-ouverts (fermeture). Mauvais , pour la grotte de Tourange (dégradations, déchets, vandalisme sur les parois). Non évalué pour les autres grottes. Bon , pour les milieux boisés.	Bon , au niveau de la grotte de Meysset (difficilement évaluable sur le reste du site) Les effectifs semblent stables dans le temps pour cette espèce.	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	II, IV	Reproducteur probable (LPO Ardèche)	Individus isolés dans les divers sites et aux diverses périodes du cycle biologique (transit, hivernage, estivage). Sites de reproduction à rechercher. Autres grottes du site présentant un intérêt départemental pour l'espèce : Grotte du Chat, Grottes du Gras, Grotte de Baumas, Grottes de Tourange, Grottes de la Jaubernie, Grotte de la Cascade noire, Grottes de la Vierge et amont, Grottes de Verdus, Grottes en Spirale, galeries du Pont des étoiles.	Bon , pour la grotte de Meysset. Moyen , pour la grotte de Marcus (embroussaillage de l'entrée) et la grotte de Veyronne. Mauvais , pour la grotte de Tourange (dégradations, déchets, vandalisme sur les parois). Non évalué pour les autres grottes. Moyen , pour les milieux semi-ouverts (fermeture).	Mauvais Tendance à la baisse des effectifs	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	CODE NATURA 2000	ANNEXES de la DIRECTIVE HABITAT	STATUT BIOLOGIQUE sur le site	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	II, IV	Reproducteur	Pas de colonies reproductrices connues (aucun gîte majeur). Gîtes de reproduction à rechercher. Secteurs du Mézayon, du Verdus et du plateau de Rompon fréquentés par l'espèce.	Bon , pour la grotte de Meysset. Moyen , pour la grotte de Marcus (embroussaillement de l'entrée) et la grotte de Veyronne. Mauvais , pour la grotte de Tourange (dégradations, déchets, vandalisme sur les parois). Non évalué pour les autres grottes. Bon , pour les milieux boisés.	Mauvais Tendance à la baisse des effectifs	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	II, IV	Indéterminé (en hivernage, estivage et transit uniquement en Ardèche)	Espèce rencontrée au sein de deux cavités : Grotte de Tourange et de Meysset (site majeur pour l'espèce où elle est essentiellement présente en transit printanier et automnal et en estivage sans reproduction).	Bon , pour la grotte de Meysset. Mauvais , pour la grotte de Tourange (dégradations, déchets, vandalisme sur les parois). Non évalué pour les autres grottes. Bon , pour les habitats de chasse et de transit.	Moyen (perturbation de la plupart des gîtes à l'exception de la grotte de Meysset)	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	II, IV	Indéterminé	Espèce considérée comme disparu du site (dernière observation en 1983). Quelques sites utilisés autrefois lors de transits automnaux et printaniers ainsi qu'en hivernage, mais pas en période estivale.	Mauvais , pour la grotte de Tourange (dégradations, déchets, vandalisme sur les parois). Non évalué pour les autres grottes. Bon , pour les milieux boisés.	Mauvais	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323	II, IV	Indéterminé (Essaim)	Espèce contactée uniquement au sein de la Grotte de Meysset (accouplement avéré). Gîtes et secteurs de reproduction à rechercher	Bon , pour la grotte de Meysset. Inconnu , pour les habitats de chasse et de transit.	Indéterminé Espèce présente uniquement sur le site en période d'accouplement.	GCRA / LPO Ardèche/ Biotope

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	CODE NATURA 2000	ANNEXES de la DIRECTIVE HABITAT	STATUT BIOLOGIQUE sur le site	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	II, IV	Indéterminé (Essaim)	Espèce présente uniquement lors des transits printaniers et automnaux dans la Grotte de Meysset (site de « swarming » regroupement pour l'accouplement). Gîtes et secteurs de reproduction à rechercher Secteurs du Monteillet, du Verdus, du Mézayon et de la Payre fréquentés par l'espèce.	Bon, pour la grotte de Meysset. Bon, pour les milieux boisés.	Indéterminé Espèce présente sur le site en période d'accouplement.	GCRA / LPO Ardèche / Biotope
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	II, IV	Indéterminé	Espèce rare sur le site. Espèce contactée sur le Mézayon et dans une moindre mesure sur la Payre (habitat de chasse favorable).	Bon, pour les milieux boisés.	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	GCRA / LPO Ardèche / Biotope
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	1316	II, IV	Indéterminé	Donnée à confirmer au niveau du Mézayon	Bon, pour les milieux aquatiques.	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	GCRA / LPO Ardèche / Biotope
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	-	IV	Indéterminé	Espèce relativement rare. Observé dans les grottes : Jaubernie(Coux), Grottes de la Vierge et amont (Le Pouzin), Grotte de Meysset (Rompon) (LPO Ardèche) Observé aussi par C. Faugier sur les communes de Privas, Saint Priest	Bon, pour les falaises Bon, pour les milieux aquatiques.	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	C. Faugier / LPO Ardèche

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	CODE NATURA 2000	ANNEXES de la DIRECTIVE HABITAT	STATUT BIOLOGIQUE sur le site	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	-	IV	Reproduction probable	Espèce commune Observé dans les grottes : Grotte de Tourange (Chomérac), Grotte de Meysset (Rompon) (LPO Ardèche) Observé aussipar C. Faugier à Flaviac, Saint Priest.	Bon, pour les milieux boisés. Bon, pour les milieux aquatiques	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	-	IV	Indéterminé	Espèce commune Observé dans les grottes : Grotte de Tourange (Chomérac), Grottes de la Jaubernie (Coux) (LPO Ardèche)	Bon, pour les milieux boisés.	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	C. Faugier/ LPO Ardèche
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	-	IV	Reproduction certaine	Observé dans les grottes : Grotte de Meysset (Rompon) 1 colonie d'environ 25 femelles présente depuis au moins 1993 dans une habitation à Privas (LPO Ardèche)	Bon, pour les milieux boisés.	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	-	IV	Indéterminé	Espèce commune Présente à Chomérac Saint Symphorien-sous-Chomérac. Observée à Alissas, Coux, Privas, Saint Priest (C. Faugier) Contactée sur le site (LPO Ardèche)	Non évalué	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	C. Faugier/ LPO Ardèche
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	-	IV	Espèce migratrice (C. Faugier)	Présente à Le Pouzin. Rare et observée à Privas (C. Faugier) Observée dans les grottes : Jaubernie(Coux) (LPO Ardèche)	Bon, pour les milieux boisés	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	CODE NATURA 2000	ANNEXES de la DIRECTIVE HABITAT	STATUT BIOLOGIQUE sur le site	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	-	IV	Reproduction certaine	Espèce commune Observée dans les grottes : Jaubernie (Coux) (LPO Ardèche) 1 colonie d'une centaine d'individus dans une usine de la zone industrielle de Le Pouzin (LPO Ardèche) Observée aussi à Chomérac, Flaviac, Privas, Saint Priest (C. Faugier)	Non évalué	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche
Pipistrelle soprane	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	-	IV	Indéterminé	Aucune donnée disponible	Bon, pour les milieux aquatiques	Indéterminé Statut biologique de cette espèce non connu sur le site.	LPO Ardèche
Molosse de Cestoni	<i>(Tadarida teniotis)</i>	-	IV	Reproduction certaine	Observée dans les grottes : Grotte de Meysset (Rompon) (LPO Ardèche) 1 individu jeune et non volant trouvé en pied de mur d'un bâtiment dans Privas (LPO Ardèche et C. Faugier)	Non évalué	Indéterminé	C. Faugier/ LPO Ardèche

★ **Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* Schrebers, 1774) - Code 1304**

■ **Exigences écologiques :**

Les gîtes de reproduction sont variés : greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, combles d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine, grottes et caves suffisamment chaudes.

Les bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de gîtes de repos nocturne ou de gîtes d'estivage. Dès la tombée de la nuit, le Grand rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, etc. C'est une espèce de contact, les habitats prospectés présentent en général un paysage très structuré tant verticalement (haies, lisières, talus, cours d'eau, sous-bois, etc.) qu'horizontalement (mosaïque d'habitats semi-ouverts). L'absence de ces structures paysagères est souvent rédhibitoire pour l'espèce. La chasse est pratiquée en vol dès le crépuscule, moment où la densité de proies est maximale. Au cours de la nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Le Grand rhinolophe entre en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 kms peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques précises : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96 %, ventilation légère, tranquillité garantie.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

L'espèce a été contactée à de nombreuses reprises dans les grottes et les galeries du secteur de la zone d'étude. Les contacts réguliers de cette espèce et ses faibles capacités de dispersion permettent d'envisager qu'une, voire plusieurs colonies de parturition existent à l'échelle locale. L'affinité de cette espèce pour le bâti privé ou public la rend d'une part souvent difficile à détecter et d'autre part vulnérable aux dérangements.

Tous les sites répertoriés ci-dessous présentent un intérêt départemental pour le Grand rhinolophe. Ils constituent, pour la zone, un réseau de gîtes important notamment pour l'hivernage, avec un effectif maximum total plutôt élevé pour l'Ardèche (GCRA).

Tableau 34 : Cavités du site B25 où la présence du Grand rhinolophe est avérée

COMMUNE	SITE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	SOURCE
Alissas	Grotte du Chat	E - H - TA	14	3	Non disponible	GCRA
Alissas	Grottes du Gras	H - TA - TP	22	4	Non disponible	GCRA
Chomérac	Grotte de Baumás	H - TA - TP	20	5	Non disponible	GCRA
Chomérac	Grotte de Tourange	E - H - TA - TP	32	4	Non disponible	GCRA
Coux	Grottes de la Jaubernie	E - H - TA - TP	12	9	Non disponible	GCRA
Flaviac	Grotte de la Cascade noire	H - TA - TP	7	1	Non disponible	GCRA

COMMUNE	SITE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	SOURCE
Le Pouzin	Grottes de la Vierge et amont	TA	2	1	Non disponible	GCRA
Privas	Grottes de Verdus	H - TA - TP	15	27	Non disponible	GCRA
Privas	Grottes en Spirale	H - TA	7	1	Non disponible	GCRA
Rompon	Galeries du Pont des Etoiles	H - TA - TP	8	2	Non disponible	GCRA
Rompon	Grottes de Meysset	H - TA - TP	17	35	Reproduction suspecté	GCRA

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage

★ Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros* Bechstein, 1800) - Code 1303

■ Exigences écologiques :

Très sédentaire, le Petit rhinolophe effectue généralement des déplacements de moins de 10 kms entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Ces derniers peuvent même être localisés dans le même bâtiment (respectivement dans le grenier et la cave par exemple). Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour allaiter. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts et recherche la proximité immédiate de murs, lisières boisées, haies et autres alignements d'arbres. Elle affectionne particulièrement les peuplements feuillus bordant les cours d'eau. Au crépuscule, les corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse dans un rayon de 2-4 kms autour du gîte.

Le Petit rhinolophe hiberne d'octobre à avril, isolément ou en groupe très lâche mais sans jamais entrer en contact avec ses congénères. Les animaux sont suspendus au plafond ou le long de la paroi, parfois très près du sol.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Le Petit rhinolophe est régulièrement contacté au sein des cavités présentes sur le site ou ses environs mais il n'y a pas de colonies reproductrices pérennes connues au sein du périmètre Natura 2000. Les observations concernent deux gîtes anthropiques : une maison particulière d'Alissas où 5 femelles ont été observées avec leurs jeunes ainsi qu'une femelle et son jeune dans les galeries du Château de Saint Alban.

Au sein du périmètre Natura 2000, de nombreux gîtes potentiels ont été visités mais aucun gîte majeur au regard des données du GCRA et des prospections 2012 n'est connu. Les relevés acoustiques réalisés au sein des biotopes de chasse sur le site B25 et ses abords permettent de confirmer la présence du Petit rhinolophe sur les cours d'eau du Mézayon et du Verdus ainsi que sur le plateau de Rompon. Cette espèce affectionne particulièrement les combles des maisons pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Il est donc très probable que les périmètres du Mézayon et du Verdus hébergent des colonies de mise bas, tout comme le hameau du Vieux Rompon où plusieurs contacts ont été enregistrés.

Tableau 35 : Cavités et habitation du site B25 où la présence du Petit rhinolophe est avérée

COMMUNE	SITE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	SOURCE
Alissas	Grotte du Chat	E - H - TP	16	8	Non disponible	GCRA
Alissas	Grottes du Gras	H - TA - TP	27	5	Non disponible	GCRA
Alissas	Maison particulière	E	1	5	Reproduction certaine	GCRA
Chomérac	Grotte de Baumas	E - H - TA - TP	30	3	Non disponible	GCRA - Biotope
Chomérac	Grotte de Tourange	E - H - TA - TP	58	13	Non disponible	GCRA - Biotope
Coux	Grottes de la Jaubernie	H - TA - TP	16	3	Non disponible	GCRA
Flaviac	Grotte de la Cascade noire	H	3	1	Non disponible	GCRA
Le Pouzin	Grottes de la Vierge et amont	H	2	1	Non disponible	GCRA
Pranles	Caves d'Aunaves	E	1	1	Non disponible	Biotope
Privas	Grottes de Verdus	H - TP	16	5	Non disponible	GCRA
Privas	Grottes en Spirale	H	7	9	Non disponible	GCRA
Rompon	Galeries du Pont des Etoiles	H	5	4	Non disponible	GCRA
Rompon	Grottes de Meysset	E - H - TA - TP	9	4	Non disponible	GCRA
St Julien en Saint Alban	Grottes et ruines du Château de St Alban	E	1	2	Reproduction certaine	Cabinet Barbanson Environnement

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage

★ Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale* Blasius, 1853) - Code : 1305

■ Exigences écologiques :

Le Rhinolophe euryale est principalement présent dans les régions aux paysages karstiques, couvertes d'une mosaïque de milieux boisés et bocagers. L'espèce recherche un climat clément et ne s'aventure guère dans les zones réellement montagneuses.

Ses gîtes sont essentiellement cavernicoles en été comme en hiver et thermophiles. Il recherche les parties chaudes des cavités de 11,5 à 16 °C et une hygrométrie non saturée, aux alentours de 70 %. Les gîtes peuvent être cependant variés, naturels ou non : grottes, carrières, caves, tunnels, mines, conduites forcées, etc.

Ses terrains de chasse sont souvent constitués d'une mosaïque de milieux, associant lisières, milieux ouverts et fermés, petits bosquets, pré-bois, bois bordés de pelouses ou de prairies, clairières. Les formations linéaires, haies ou lisières à végétation haute et les grands arbres isolés sont également prospectés. Le Rhinolophe euryale montre un attrait pour les forêts de feuillus et néglige les résineux ou les plantations exotiques.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

L'espèce est contactée uniquement **de façon ponctuelle sur quelques sites lors de transits** automnaux et printaniers ainsi qu'en hivernage mais pas en période estivale. **Le site n'apparaît pas déterminant pour cette espèce** qui peut y être considérée comme marginale.

Tableau 36 : Cavités du site B25 où la présence du *Rhinolophe euryale* est avérée

COMMUNE	SITE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	
Alissas	Grotte du Chat	H	1	1	Non disponible	GCRA
Chomérac	Grotte de Baumas	TA	1	1	Non disponible	GCRA - Biotope
Chomérac	Grotte de Tourange	TP	1	1	Non disponible	GCRA - Biotope
Privas	Grottes de Verdus	H - TA	5	3	Non disponible	GCRA

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage

Le Grand murin (*Myotis myotis* Borkhausen, 1797) - Code 1324, et le Petit Murin (*Myotis blythii* Tomes, 1857) - Code 1307

■ **Exigences écologiques :**

Les deux espèces sont très proches morphologiquement et présentent une signature acoustique similaire qui les rendent indifférenciables dans une grande majorité des cas, ce qui explique qu'elles soient traitées simultanément.

Le Grand Murin est une espèce principalement forestière, notamment en Europe occidentale et centrale. Il affectionne également des milieux mixtes avec des haies, des prairies et des bois. Les vieilles forêts de feuillus constituent les habitats de chasse préférentiels du Grand Murin où il trouve des insectes terrestres de taille supérieure à un centimètre. Par rapport au Grand murin qui lui est proche, le Petit murin préfère les insectes des milieux ouverts herbacés comme les sauterelles. Contrairement au Grand murin, il affectionne dans une moindre mesure les milieux forestiers qu'il peut néanmoins exploiter lorsque la ressource en orthoptères diminue, notamment à l'automne.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

Le Grand murin et le Petit murin sont deux espèces présentes sur le site B25. **La Grotte de Meysset accueille une colonie de mise bas conséquente.** La population de Murins de grande taille s'y reproduisant semble relativement stable avec cependant des effectifs fluctuant entre 300 et 1 000 individus (effectif moyen d'environ 500 individus) selon les années. Cette colonie de parturition est l'une des 5 actuellement connues en Ardèche pour seulement une vingtaine recensées en Rhône-Alpes. En outre, la cavité de Meysset est aussi utilisée par les deux espèces en automne pour le « Swarming », ou en d'autres termes lors du rut, période durant laquelle ont lieu les accouplements. Les données acoustiques de 2012 révèlent la présence des Murins de grande taille sur le Mézayon (un seul contact) mais aussi sur le Monteillet et la Payre.

Le nombre important de cavités présentes localement offre aux Murins de grande taille un réseau favorable à leur maintien. En effet, ce réseau fonctionnel permet à la population de Meysset d'assurer outre la parturition des fonctions pour le transit, l'hivernage, l'estivage ainsi que le repos nocturne.

Tableau 37 : Cavités du site B25 où la présence des Murins de grande taille est avérée

COMMUNE	SITE	ESPECE RECENSEE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	SOURCE
Alissas	Grottes du Gras	Grand murin	TA	1	1	Non disponible	GCRA
Chomérac	Grotte de Tourange	Murins de grande taille	E - H - TA - TP	64	8	Non disponible	GCRA
Privas	Grottes de Verdus	Murins de grande taille	H - TA	2	1	Non disponible	GCRA
Rompon	Galeries du Pont des Etoiles	Murins de grande taille	E - TP	2	1	Non disponible	GCRA
Rompon	Grottes de Meysset	Murins de grande taille	E - H - TA - TP	46	1000	Reproduction certaine	GCRA
Veyras	Pont des Chèvres	Murins de grande taille	E	2	1	Non disponible	Biotope

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage

★ Le Minoptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii* Kuhl, 1817) - Code 1310

■ Exigences écologiques :

Le Minoptère de Schreibers est une espèce strictement cavernicole. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 kms entre ses gîtes d'hiver et d'été en suivant des routes migratoires saisonnières. En dépit de ces mouvements, l'espèce est considérée comme sédentaire.

L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus.

Après la période d'accouplement à l'automne, les individus se déplacent vers les gîtes de rassemblements hivernaux. La période d'hibernation, qui débute en décembre, est relativement courte. Dès février-mars, les Minoptères abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord des sites de transit situés à une distance moyenne de 70 kms. Mâles et femelles constituent, là, des colonies mixtes. Les femelles quittent ensuite ces gîtes printaniers pour rejoindre les sites de mise bas où elles s'installent au mois de mai. Durant la même période, des mâles peuvent former de petits essaims dans d'autres cavités.

Pour chasser, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres. Les "routes de vol" peuvent être utilisées par des milliers d'individus pour rejoindre leurs terrains de chasse.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Le Minoptère de Schreibers est rencontré au sein de deux cavités sur périmètre Natura 2000, Grotte de Tourange et de Meysset. La Grotte de Meysset apparait comme un site majeur pour l'espèce où elle est essentiellement présente en transit printanier et automnal. Les effectifs varient considérablement d'une année sur l'autre avec quelques centaines d'individus réguliers (jusqu'à 1500 individus dénombrés fin août 2006). L'évaluation de la population dans cette cavité est toutefois particulièrement difficile en raison de sa configuration et de l'activité des individus lors des visites. Les échanges entre les sites de reproduction, de transit et d'hivernage sont peu connus et difficiles à mettre en évidence. La Grotte de Meysset apparait cependant comme primordiale pour l'accomplissement du cycle biologique d'une

population importante de Minioptère de Schreibers.

Tableau 38 : Cavités du site B25 où la présence du Minioptère de Schreibers est avérée

COMMUNE	SITE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	SOURCE
Chomérac	Grottes de Tourange	H - TA - TP	14	11	Non disponible	GCRA
Rompon	Grotte de Meysset	E - H - TA - TP	32	1575	Non disponible	GCRA

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage

★ Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini* Kuhl, 1817) - Code 1323

■ Exigences écologiques :

Espèce présente uniquement en Europe, le Murin de Bechstein est souvent considéré comme l'espèce la plus typiquement forestière et montre partout une nette préférence pour les massifs anciens de feuillus. Certains le définissent plutôt arboricole, car il est présent dans de petit bois, des milieux agricoles extensifs, des parcs et même en ville quand il subsiste de grands et vieux arbres. A la différence des gîtes d'été arboricoles, les gîtes d'hiver sont souterrains et variés.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Le Murin de Bechstein délaisse généralement les milieux méditerranéens et cela se confirme sur le secteur de Le Pouzin où l'espèce n'est rencontrée qu'au sein de la Grotte de Meysset. Le Murin de Bechstein est, depuis 2007, régulièrement contacté sur ce site en septembre et octobre avec quelques dizaines d'individus (maximum 46 en septembre 2008). Les captures réalisées en automne par le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes mettent en évidence l'utilisation de ce site par le Murin de Bechstein pour l'accouplement où il se retrouve avec d'autres espèces à la période du rut.

Tableau 39 : Cavités du site B25 où la présence du Murin de Bechstein est avérée

COMMUNE	SITE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	SOURCE
Rompon	Grotte de Meysset	E - TA	5	46	Non disponible	GCRA

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage

★ Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii* Bonaparte, 1837) - Code 1316

■ Exigences écologiques :

Le Murin de capaccini est typiquement méditerranéen. Il est indiscutablement lié aux réseaux hydrographiques pour la chasse et au milieu souterrain pour ses gîtes d'été et d'hiver. Il affectionne les fleuves ou les vastes étendues d'eaux calmes mais aussi les petites rivières, tant que leur surface réserve des zones étales.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

La présence du Murin de Capaccini n'est pas connu du Groupe Chiroptère Rhône-Alpes sur le périmètre Natura 2000 et ses abords. Les prospections menées par Biotope en 2012 ont permis d'identifier plusieurs séquences acoustiques ressemblant aux signaux de cette espèce sans toutefois en être certain. Une séquence enregistrée le 07/12/2012 caractéristique de cette espèce et identifiée en tant que telle suppose sa présence sur le site (sur le Mézayon). Cependant, dans la mesure où l'espèce n'a pas été

capturée ni observée sur le site, nous ne pouvons pas considérer la présence de cette espèce comme certaine car le risque de confusion acoustique avec le Murin de Daubenton n'est pas nul. La colonie la plus proche se situe à plusieurs dizaines de kilomètres, sur un autre bassin versant, il ne s'agirait donc vraisemblablement pas d'individus du même site (G. Issartel, com pers). Cette espèce recherche souvent, au sein de ses gîtes, la présence d'autres espèces auxquelles elle se mélange. La différencier, au sein d'un groupe de plusieurs centaines d'individus d'une autre espèce, peut alors s'avérer très difficile. Il n'est donc pas exclu que la Grotte de Meysset héberge quelques individus de Murin de Capaccini (en hivernage et/ou en estivage).

★ **Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus* Geoffroy-Saint-Hilaire, 1806) - Code 1321**

■ Exigences écologiques :

Le murin à oreilles échancrées affectionne les milieux boisés feuillus, les vallées de basse altitude, les milieux ruraux ou encore les parcs et jardins. Ses gîtes estivaux sont très éclectiques et parfois d'une grande originalité, le bâti et les arbres abritant la majeure partie des colonies connues. En revanche ses gîtes hivernaux sont strictement cavernicoles.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

L'espèce était connue avant 2012 uniquement lors des transits printaniers et automnaux dans la Grotte de Meysset. Les prospections menées en 2012 ont permis de la contacter ponctuellement sur plusieurs sites : **rivières du Monteillet, du Verdus, du Mézayon et de la Payre**. Le faible nombre de contacts enregistrés sur les habitats de chasse ne permet pas d'envisager la présence de colonies sur les sites ou à proximité immédiate.

Comme pour plusieurs autres espèces de Murin observés dans la **Grotte de Meysset** en septembre-octobre, cette espèce s'accouple dans cette cavité. La Grotte de Meysset peut donc être considérée comme un **site de « swarming »** (site de regroupement pour l'accouplement) pour le Murin à oreilles échancrées.

Tableau 40 : Cavités du site B25 où la présence du Murin à oreilles échancrées est avérée

COMMUNE	SITE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	SOURCE
Rompon	Grottes de Meysset	TA - TP	3	2	Non disponible	GCRA

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage

★ **Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus* Schreber, 1774) - Code 1308**

■ Exigences écologiques :

Elle fréquente les milieux forestiers divers assez ouverts, tout comme ceux liés à l'agriculture traditionnelle avec d'anciennes haies et des lisières mais se maintient parfois dans des paysages dégradés. Elle évite les milieux méditerranéens et préfère les milieux frais. Pour ses gîtes d'été, la Barbastelle se loge le plus souvent contre le bois que ce soit en milieu naturel ou dans du bâti. En revanche, les milieux souterrains ou les ruines sont préférés pour les gîtes d'hiver. Les milieux forestiers sont déterminants pour la chasse de cette espèce, tout comme les zones humides ou agricoles bordées de haies hautes et denses ou encore les cours d'eau bordés d'une ripisylve bien conservée.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

La Barbastelle paraît être **rare sur le site**, le caractère thermophile de type méditerranéen du secteur ne semble pas lui être favorable. L'espèce a été contactée **sur le Mézayon et dans une moindre**

mesure sur la Payre. La ripisylve dense forme parfois une voûte au-dessus du lit de la rivière comme sur le Mézayon lui créant ainsi un habitat de chasse favorable. Il est normal de la rencontrer plus fréquemment sur le Mézayon que sur la Payre car celui-ci est plus haut et plus « frais ». Au sein des gîtes, elle est rencontrée lors du transit automnal et de l'hivernage. Ses mœurs sédentaires entre les gîtes d'été et d'hiver indiquent qu'une petite population existe au sein du site sans toutefois prouver que des colonies de mise bas soient présentes localement.

Tableau 41 : Cavités du site B25 où la présence de la Barbastelle d'Europe est avérée

COMMUNE	SITE	PERIODE DE CONTACT	NOMBRE DE MENTION	EFFECTIF MAXIMUM	STATUT BIOLOGIQUE	SOURCE
Chomérac	Grottes de Baumais	TA	1	2	Non disponible	GCRA
Chomérac	Grotte de Tourange	H - TA	5	1	Non disponible	GCRA
Coux	Grottes de la Jaubernie	H	2	2	Non disponible	GCRA

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage

Gîtes majeurs du site pour les chauves-souris

En tenant compte de la classification adoptée dans l'inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes (Vincent S. & Issartel G., 2005), la grotte de Meysset apparaît comme un gîte d'intérêt national. Ceci découle notamment de la présence d'une colonie de parturition de Murins de grande taille mais également de la fréquentation du site par une grande diversité d'espèces, aux différentes périodes de l'année et en nombre parfois important comme pour le Minioptère de Schreibers. Le Murin de Bechstein et le Grand rhinolophe sont également régulièrement contactés dans cette cavité.

Autant que l'on puisse en juger, la population de Murins de grande taille semble relativement stable avec cependant des effectifs fluctuant selon les années entre 300 et 1000 individus (effectif moyen d'environ 500 individus). Cette colonie de parturition est l'une des 5 actuelles connues en Ardèche pour seulement une vingtaine recensées en Rhône-Alpes. La préservation du site présente à ce seul titre un enjeu fort.

Hormis la Grotte de Meysset dont l'intérêt est national, tous les sites répertoriés ci-dessus présentent un intérêt départemental. Ils constituent pour la zone un réseau de gîtes important notamment pour les Rhinolophidés en hivernage, avec un effectif maximum total plutôt élevé pour l'Ardèche.

Tableau 42 : Synthèse des observations pour les gîtes d'importance communautaire (espèces annexes II et/ou IV de la Directive Habitat) et état de conservation de ces gîtes

NB : pour les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats, les données sont partielles puisque l'ensemble des grottes n'a pas pu être prospecté en 2012.

	ESPECES CONTACTEES													ETAT DE CONSERVATION DU GITE	
	Barbastelle d'Europe (A. II)	Grand murin (A. II)	Grand rhinolophe (A. II)	Minioptère de Schreibers (A. II)	Murin à oreilles échancrées (A. II)	Murin de Beschtein (A. II)	Murins de grande taille (A. II)	Petit rhinolophe (A. II)	Rhinolophe euryale (A. II)	Pipistrelle de Kuhl (A. IV)	Pipistrelle commune (A. IV)	Murin de Natterer (A. IV)	Vespère de Savi (A. IV)		Totale espèces IC
GALERIES DU PONT DES ETOILES			H - TA - TP				E - TP	H						3	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DE LA CASCADE NOIRE			H - TA - TP					H						2	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DU CHAT			E - H - TA					E - H - TP	H					3	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DE LA JAUBERNIE	H		E - H - TA - TP					H - TA - TP						3	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DE LA VIERGE ET AMONT			TA					H						2	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DE MEYSSET			H - TA - TP	E - H - TA - TP	TA - TP	E - TA	E - H - TA - TP	E - H - TA - TP						6	Bon
GROTTE DE TOURANGE			H - TA - TP	H - TA - TP			E - H - TA - TP	E - H - TA - TP	TA		X	X		5	Mauvais (dégradations, déchets, vandalisme sur les parois)
GROTTE DE VERDUS			H - TA - TP				H - TA	H - TP	H - TA					4	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DU GRAS		TA	H - TA - TP					H - TA - TP						3	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE EN SPIRALE			H - TA					H						2	Non évalué car non visité en 2012
GROTTE DE MARCUS			E - RN					E - RN			X		X	2	Moyen (embroussaillage de l'entrée)
GROTTE DE BAUMAS			H - TA - TP					E - H - TA - TP	TA	X	X			3	Non évalué

Période de contact : H : hivernage TA : Transit automnal TP : Transit printanier E : Estivage RN : Repos Nocturne
X : espèce contactée mais pas de données concernant le statut de l'espèce

Tableau 43 : Synthèse des observations effectuées par enregistrements en 2012 (source : Biotope, 2012), hors cavités

	Référence- ment	B25MTSM6	B25PYSM11	B25PYSM12	B25PYSM13	B25PYSM9	B25RPSM10	B25RPSM3	B25RPSM4	B25RPSM5	B25VDSM10	B25VDSM5	B25MYSM10	B25MYSM11	B25MYSM8
Nom scientifique	Localisation Nom vernaculaire	Rivière Monteillet - Au niveau d'un gué	Rivière Payre - Proche ancien viaduc à l'entrée d'un vaste porche	Rivière Payre - Muret en pierre dans la ripisylve	Rivière Payre - Zone de plat très encaissé	Rivière Payre - renforcement rocheux en bord de rivière	Plateau du Rompon - Chênaie blanche proche Vieux Rompon	Plateau du Rompon - Chênaie blanche proche Vieux Rompon	Plateau du Rompon - Le long d'une haie arborée entre deux parcelles de blé	Plateau du Rompon - Chênaie blanche au sud	Rivière du Verdus - Niveau du moulin de Tavanne dans le lit du cours d'eau	Rivière du Verdus - Proche de la grotte du Verdus	Rivière Mézayon - Sous le pont des Chèvres	Rivière Mézayon - Aval du pont de Salève	Rivière Mézayon - Sous le pont d'Aunave
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	X	-	X
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	-	X	X	X	X	X	X	X	X	-	X	-	-	-
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	X	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-
<i>Myotis blythii / myotis</i>	Murin de grande taille (Grand murin et Petit murin)	X	X	-	X	X	X	-	X	-	-	-	X	-	-
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	X
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	X	X	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	X	-
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	-	X	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	X
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	-	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	-
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	-	X	X	X	-	X	X	-	X	-	-	-	-	-

	Référence- ment	B25MTSM6	B25PYSM11	B25PYSM12	B25PYSM13	B25PYSM9	B25RPSM10	B25RPSM3	B25RPSM4	B25RPSM5	B25VDSM10	B25VDSM5	B25MYSM10	B25MYSM11	B25MYSM8
Nom scientifique	Localisation Nom vernaculaire	Rivière Monteillet - Au niveau d'un gué	Rivière Payre - Proche ancien viaduc à l'entrée d'un vaste porche	Rivière Payre - Muret en pierre dans la ripisylve	Rivière Payre - Zone de plat très encaissé	Rivière Payre - renforcement rocheux en bord de rivière	Plateau du Rompon - Chênaie blanche proche Vieux Rompon	Plateau du Rompon - Chênaie blanche proche Vieux Rompon	Plateau du Rompon - Le long d'une haie arborée entre deux parcelles de blé	Plateau du Rompon - Chênaie blanche au sud	Rivière du Verdus - Niveau du moulin de Tavanne dans le lit du cours d'eau	Rivière du Verdus - Proche de la grotte du Verdus	Rivière Mézayon - Sous le pont des Chèvres	Rivière Mézayon - Aval du pont de Salève	Rivière Mézayon - Sous le pont d'Aunave
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	-	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle soprane	X	X	X	X	-	-	-	-	-	-	-	X	X	X
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	-	X	-	X	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	-	-	-	-	-	-	X	X	-	X	-	X	X	X
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	-	-	X	-	-	-	-	X	X	-	-	X	-	-

Habitats de chasse et de déplacement pour les chauves-souris

★ *Les milieux semi-ouverts à tendance agricole extensive (Grand rhinolophe, Petit Murin)*

Les milieux de prédilection pour ce groupe de chauves-souris, et plus encore pour les Rhinolophidés, sont les pâtures entourées de haies hautes et denses. Les haies et les lisières revêtent une importance particulière car elles structurent le paysage et guident certaines espèces lors des déplacements. Ce type d'habitat produit généralement une entomofaune riche et recherchée par ces espèces. A l'échelle du site B25 **ce type d'habitat est peu représenté**. Une grande partie du plateau de Rompon se caractérise par la présence de milieux herbacés peu favorables car très ouverts et exposés au vent. Les transects menés sur ce plateau au détecteur manuel le 03/07/2012, en conditions favorables, n'ont relevé aucune activité particulière concernant les chiroptères. Les habitats présents au niveau des rivières concernées par le présent DOCOB ne présentent pas ou très peu d'habitats semi-ouverts favorables. Cependant, ce type de milieu s'avère encore bien représenté dans certains vallons du secteur hors du périmètre Natura 2000 où le pastoralisme permet d'entretenir localement ces habitats favorables.

★ *Les habitats boisés (Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Rhinolophe euryale, Petit rhinolophe)*

Les habitats boisés sont particulièrement **bien représentés** au sein du site B25, ce qui explique une plus forte diversité d'espèces liées à ces habitats. Les ripisylves, et plus globalement les habitats rivulaires, offrent aux chiroptères à la fois des **axes de déplacement** en fond de vallon mais aussi des **habitats de chasse** de choix car ils sont souvent très productifs en entomofaune. Sur le plateau de Rompon, se trouvent plusieurs chênaies blanches favorables à certaines espèces, comme le Petit rhinolophe, notamment lorsque celles-ci sont pâturées en sous-bois. Les boisements de résineux conduits en futaie régulière en amont du Mézayon s'avèrent être un des habitats les moins favorables aux chauves-souris. La présence de boisements humides et de boisements xérophiles sur le site offre un grand nombre d'habitats favorables aux chiroptères forestiers pour leur alimentation et assurent aussi des fonctions essentielles pour le transit (en termes de linéaire pour le déplacement).

★ *Les milieux aquatiques (Murin de Capaccini)*

Avec quatre rivières concernées sur ce site B25, les milieux aquatiques sont ici **particulièrement bien représentés** et globalement en bon état de conservation. Ces habitats sont bien souvent riches en entomofaune, un des facteurs clés pour l'utilisation d'un site par les chauves-souris. La qualité de l'eau, le faciès d'écoulement des eaux et la végétation associée aux rivières semblent être favorables au Murin de Capaccini dont une donnée aurait été enregistrée en 2012 sur le Mézayon. Le Murin de Daubenton, plus commun mais tout aussi dépendant des cours d'eau affectionne aussi l'ensemble du réseau hydrographique.

★ *Espèce ubiquiste (Minioptères de Schreibers)*

Les milieux fréquentés par le Minioptères de Schreibers sont divers et variés et peuvent être classés en trois habitats de chasse : les lisières, les mosaïques d'habitats et les zones éclairées artificiellement. Ces trois types d'habitats sont présents au sein du site B25 et ses abords et semblent ne pas être un facteur limitant pour cette espèce qui sait s'adapter aux ressources locales pour s'alimenter.

Les mammifères semi-aquatiques des annexes II, IV et V

cf. Fiche espèce à la section VII.2.2

cf. Atlas cartographique carte 32 « Castor d'Europe et Loutre d'Europe »

Pour les mammifères semi-aquatiques, le Castor d'Europe a été recherché et observé. La Loutre d'Europe, non mentionnée au FSD n'a pas fait l'objet d'inventaire spécifique. Lors des prospections de terrain en rivière (pour les habitats naturels, les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches et le Castor d'Europe), les indices de présence de la Loutre d'Europe ont été recherchés sans succès. Toutefois, la Loutre a été observée par la LPO Ardèche sur la Payre et sur l'Ouvèze (cours d'eau hors site Natura 2000) (observation d'épreintes). Elle est donc potentiellement présente sur les affluents de l'Ouvèze.

Tableau 44 : Présentation synthétique des espèces de mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire présentes sur la zone d'étude du site B25

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	CODE NATURA 2000	ANNEXES de la DIRECTIVE HABITAT	STATUT BIOLOGIQUE sur le site	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337	II, IV, V	Reproduction	<p>Sur l'Ouvèze, hors zone d'étude, l'aire de répartition du Castor augmente régulièrement de l'aval vers l'amont. Population estimée à 4 familles en 2002.</p> <p>Une famille installée sur la Payre aval et présence d'individus erratiques en amont.</p> <p>Absence de population sur le Mézayon qui offre pourtant des habitats favorables.</p> <p>Absence de population sur la Bayonne où les habitats ne sont pas favorables.</p>	<p>Bon pour la Payre.</p> <p>Bon pour le Mézayon aval mais présence de seuils qui peuvent représentés des obstacles à son déplacement.</p> <p>Mauvais pour la Bayonne.</p>	Bon	LPO Ardèche/ SIAE La Payre/ Biotope
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	II, IV	Indéterminé	Inconnue	<p>La Payre offre des habitats en bon état de conservation favorables à la Loutre.</p> <p>Le Mézayon offre des habitats favorables à la Loutre, mais les seuils peuvent freiner son déplacement.</p> <p>La Bayonne n'offre pas des habitats favorables à son installation, mais la Loutre pourra toutefois utiliser les berges pour ces déplacements.</p>	Indéterminé	LPO Ardèche

★ Le Castor d'Europe (*Castor fiber*) - Code 1337

■ Description et état de la population :

Dès le XII^{ème} siècle, l'aire de répartition du Castor s'est réduite en Europe en raison de sa chasse/son piégeage par l'Homme (valeur commerciale de la fourrure, qualités pharmaceutiques des glandes à castoréum, consommation de la chair). A la fin du XIX^{ème} siècle, il ne restait que quelques populations isolées en Allemagne, en France, en Norvège, en Pologne, etc. A partir de là, uniquement localisé en France sur la basse vallée du Rhône (quelques dizaines d'individus), le Castor a recolonisé progressivement l'ensemble du bassin rhodanien à partir de 1909 (date de sa protection dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse). La lente et progressive recolonisation du bassin rhodanien s'opéra vers l'amont et vers les affluents. En 1930, le Castor était présent dans la région de Montélimar et en 1960 au sud de l'agglomération lyonnaise.



Depuis le début des années 1960, une vingtaine d'opérations de réintroduction concernant environ 270 Castors a été réalisée à partir de la souche rhodanienne, notamment sur la Loire, la Moselle, les affluents du Rhin (Doller, Ill, Moder), le Tarn et le bassin supérieur du Rhône. Actuellement, l'espèce continue d'étendre son aire de répartition notamment dans le Nord-Est, en Bretagne et dans le Centre.

D'après une synthèse bibliographique réalisée en 1983 (EROME) sur la distribution du Castor dans la vallée du Rhône, l'espèce montrait un taux de colonisation important sur l'Ardèche et ses affluents (Chassezac, Beaume, Ibie) et de façon moindre sur la Cance, l'Ouvèze, la Payre et l'Escoutay. En 2012, l'ONCFS dénombrait 15 000 individus sur l'ensemble du territoire français. Un chiffre en forte hausse puisqu'en 1965 seulement 3000 castors avaient été recensés, 5000 en 1986 et 9000 en 1997. Aujourd'hui, l'espèce est présente dans 51 départements et le bassin du Rhône est quasiment saturé (Dubrulle PM & Catusse M, 2012).

■ Exigences écologiques :

En France, le milieu de vie type du Castor est constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen. Le Castor peut s'installer aussi bien sur les fleuves que sur les ruisseaux. Les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont connectés à certaines périodes de l'année ou proches du réseau hydrographique. Les réseaux artificiels d'irrigation ou de drainage peuvent également être occupés.

Les conditions nécessaires à l'implantation du Castor sont :

- La présence permanente de l'eau, même si la surface de celle-ci est temporairement faible ; La profondeur minimum doit être de l'ordre de 60 cm, en particulier pour l'installation du gîte dont l'accès est immergé ;
- La présence significative de formations boisées rivulaires avec prédominance de jeunes saules et de jeunes peupliers.

Les facteurs limitant l'installation du Castor sont les suivants :

- Une densité et une disponibilité en salicacées rivulaires faibles ;
- Une pente du cours d'eau supérieure à 1 % / une vitesse permanente élevée du courant ;
- La présence de barrages infranchissables.

La pente des berges est également un facteur limitant. Ainsi, une pente trop faible ou nulle empêche le creusement d'un terrier et oblige l'animal à construire une hutte, activité rare en zone anthropisée. Quant à la texture des berges, le Castor préfère un sol meuble. L'enrochement ou le bétonnage des berges sont rédhibitoires.

En revanche, une forte présence humaine et la pollution organique des eaux n'empêchent pas l'installation durable du Castor.

En cours d'eau, le territoire d'une famille de Castors correspond à un tronçon de 0,5 à 2 km de long avec les berges attenantes (l'étendue du territoire est fonction de la richesse du milieu et de l'espace favorable disponible). Ce territoire est délimité de manière olfactive par dépôt sur le sol, à proximité de l'eau, d'une substance odorante : le **castoréum**.

Sur cette zone relativement stable dans le temps, toutes les exigences biologiques doivent être satisfaites, en particulier l'alimentation et le repos sous abri. Ainsi, la composante aquatique permet les déplacements et constitue l'élément de prédilection de l'animal. La composante terrestre fournit l'essentiel de la nourriture et accueille, très généralement, le gîte.

De fait, c'est à l'interface de ces deux milieux que l'essentiel de l'activité du Castor s'accomplit et que l'on relève de nombreux indices de présence : coupes d'arbustes et de branches, écorçage de troncs, réfectoires, coulées de berges et évidemment le gîte.

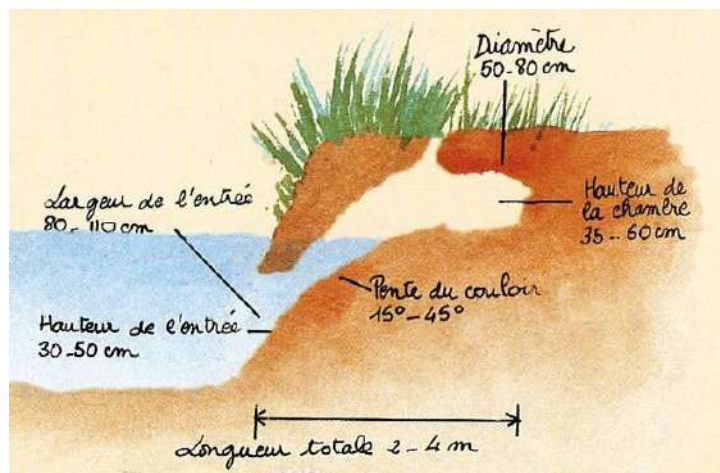


Figure 13 : Coupe schématique d'un terrier de Castor d'Europe (Source : ONCFS)

Le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe sur la zone d'étude du site B25 et perspectives :

★ *Analyse bibliographique des données existantes*

Sur l'Ouvèze (hors site d'étude mais principal cours d'eau de la vallée), l'aire de répartition du Castor augmente régulièrement de l'aval vers l'amont. Une étude réalisée par le Syndicat Ouvèze Vive (E. Maillot, 2002) a permis d'évaluer la population à environ 4 familles sur ce cours d'eau. Le Castor est également mentionné sur le Monteillet (inventaires faunistiques réalisés en 2000 par la FRAPNA dans le cadre d'une demande d'autorisation pour le renouvellement et l'extension d'une carrière). Sa présence est mentionnée à l'aval, à la confluence avec le Rhône, hors site d'étude (com. pers. d'un propriétaire).

Sur la Payre, d'après le plan pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre 2007-2012 (Source : SIAE La Payre), le Castor est mentionné comme « en reproduction » sur l'aval du cours d'eau, et présent en aval du pont de la STEP (limite amont du site d'étude).

D'après la cartographie en ligne de l'ONCFS (répartition du Castor en France), la présence de l'espèce est mentionnée de la manière suivante sur le secteur d'étude :

- Payre : présence certaine en aval de la Payre (2007), présence probable sur la partie médiane (2008) et absence d'indices sur la partie amont du cours d'eau (2008) ;
- Monteillet : présence non déterminée ;
- Mézayon : absence d'indices sur l'intégralité du cours d'eau (données 2007) ;
- Bayonne : présence non déterminée ;
- Affluents du Mézayon : présence non déterminée ;
- Verdus : présence non déterminée.

★ *Prospections 2012 sur le secteur d'étude*

➔ La Payre

Le cours d'eau a été prospecté en mai 2012, de l'aval vers l'amont, et plus particulièrement depuis le pont (situé au niveau de l'ancienne usine) jusqu'au pont plus en amont, non loin de la station d'épuration. Un linéaire de 2,6 kilomètres de cours d'eau a été méticuleusement inspecté. Les efforts de prospections ont principalement concernés le Castor (recherche d'indices de présence : écorçage, réflectoires, empreintes, castoréum, terriers, etc.) ainsi que la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), essentiellement via la recherche d'empreintes.

La partie aval du secteur d'étude (« Pont de l'ancienne usine - gorges ») est très favorable au Castor. La ripisylve se caractérise par une frange arbustive et arborescente très dense, composée essentiellement de bois tendres (frênes, aulnes, saules, peupliers), particulièrement appréciés de l'espèce.

La rivière sur cette partie est de faible débit, avec la présence de plusieurs placettes d'alimentation pour le Castor (peupliers et aulnes), ainsi que des zones d'eau calmes voire stagnantes (petits bras morts). Les berges en rive droite sont moins propices à l'installation de gîtes/terriers car beaucoup plus pierreuses que les berges de la rive gauche, davantage terreuses.

Une unité familiale semble être installée sur l'aval du site, comme l'indique la présence de nombreux indices d'alimentation (écorçage, réserve de nourriture) et des marquages territoriaux (castoréum, terrier-hutte et/ou réserve de nourriture).

Les cavités naturelles des réseaux karstiques peuvent être utilisées comme gîtes (cas relativement courant en Ardèche).

La partie médiane du cours d'eau possède un lit très encaissé constitué des gros blocs rocheux et de

vasques. Celle-ci, difficilement franchissable, n'a pu faire l'objet de prospections. Malgré tout, ce tronçon d'environ 300 mètres est peu favorable au castor et les agents de l'ONCFS n'y ont pas trouvé d'indices de présence. L'espèce ne doit qu'y transiter (individus erratiques/en dispersion).

La partie amont « Gorges → Pont à proximité de la station d'épuration » est également favorable au Castor de par la présence d'une ripisylve, certes moins dense qu'à l'aval du cours d'eau, mais également composée de saules, frênes, et peupliers.

Là encore, des indices alimentaires ont pu être relevés (arbres coupés, branches écorcées avec traces de dents récentes, réfectoire, etc.). Ils démontrent que le secteur est fréquenté par le Castor de façon régulière (probablement tout au long de l'année). Toutefois, aucun indice territorial n'a été observé (castoréum, gîte) lors de l'inventaire. C'est à cet endroit qu'un individu a été photographié en train de se nourrir à l'aide d'un piège photo disposé à proximité d'un réfectoire. Il est possible qu'il s'agisse d'individus occupant le ruisseau d'Ozon, où la présence de l'espèce est certaine selon l'ONCFS. Le territoire de ces individus déborderait sur la Payre.

Il est également envisageable que la partie amont du secteur d'étude soit fréquentée par des individus isolés/erratiques en phase de colonisation. Ces individus peuvent constituer jusqu'à 40% de l'effectif d'une population (« population flottante »).



Arbres coupés / écorçage, traces de dents fraîches (© Biotope)



Empreintes de Castor (© Biotope)



Terrier-hutte et/ ou garde-manger (© Biotope)



Réfectoire (© Biotope)



Zone d'alimentation du Castor (saules, aulnes) (© Biotope)



Faïlles karstiques favorables à l'installation d'un gîte (© Biotope)

L'ensemble du linéaire de la Payre inscrit dans le site B25 est donc fréquenté par le Castor. **Le milieu dans son ensemble se trouve en bon état de conservation. L'habitat peut être qualifié de favorable sur l'ensemble du cours d'eau.**



La Loutre est présente sur la Payre (LPO 07).

→ Le Monteillet

Les prospections de mai 2012 n'ont pas permis de mettre en évidence la présence du Castor. Un propriétaire (communication personnelle) mentionne la présence de l'espèce en aval de la zone d'étude, à la confluence avec le Rhône.

→ Le Mézayon et affluents

Le cours d'eau du Mézayon a été prospecté de l'aval vers l'amont, c'est-à-dire des milieux les plus favorables vers les milieux les plus défavorables. Le secteur prospecté allait du point de baignade de

« La Neuve » jusqu'au pont, non loin du lieu-dit « Aunave ».

Une observation visuelle sur ce tronçon en 2008 (témoignage d'un pêcheur) n'a pas pu être validée par des indices de présence en 2012.

Aucun indice n'a en effet été trouvé, ce qui exclut la présence d'une cellule familiale et conforte l'hypothèse d'un individu erratique prospectant le territoire.

Aucun indice de Loutre n'est à signaler sur le Mézayon et ses affluents.

→ La Bayonne et affluents

A la confluence avec l'Ouvèze, un indice ancien de Castor (arbre coupé) a été observé (hors site d'étude). Le secteur a été prospecté depuis ce point, jusqu'à la confluence avec le cours d'eau du Verdus (lieu-dit Tavanne). Le milieu est peu favorable à l'installation du Castor ou de la Loutre : ripisylve réduite, peu diversifiée, berges très enrochées avec faibles pentes, absence de bras morts, etc.). Aucun indice de présence des deux espèces recherchées n'est à mentionner. Les potentialités de présence sont faibles.

VII.2.4 Les oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux

Les oiseaux n'ont fait l'objet d'aucun inventaire de terrain en 2012.

Ce groupe est étudié synthétiquement, à partir des données bibliographiques existantes, de communications personnelles d'experts locaux et d'observations réalisées lors d'autres expertises.

cf. Atlas cartographique carte 33 « Observations d'oiseaux d'intérêt communautaire (LPO 07) »

Une synthèse des données existantes a également été rédigée par la LPO Ardèche concernant les espèces de l'annexe I de la Directive oiseaux.

Sur la zone d'étude du site B25, il est noté de façon régulière ou ponctuelle la présence de **19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux** que ce soit en reproduction, en migration, en hivernage ou des espèces erratiques.

Tableau 45 : Synthèse des oiseaux inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux présents sur la zone d'étude du site B25

ESPECES		CODE NATURA 2000	STATUT LOCAL	SOURCE
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE			
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A026	Er	LPO
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	A027	Er	LPO
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	M	LPO
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	N (M)	LPO
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A073	N (M)	LPO
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	M	LPO
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	A076	Er	LPO
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	A078	Er	LPO
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	A079	Er	LPO

ESPECES		CODE NATURA 2000	STATUT LOCAL	SOURCE
NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE			
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	N (M)	LPO
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	N (M)	LPO
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A215	N	LPO
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	N (M)	LPO
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229	N	LPO
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246	N	LPO
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A255	N (M)	LPO
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A302	N	LPO
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338	N (M)	LPO
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A379	N (M)	LPO

Statut biologique local :

N : nicheur sédentaire ; N (M) : nicheur non sédentaire ; M : migrateur ; Er : erratique ; H : hivernant

Présentation des espèces du site B25 et leurs habitats

La synthèse de données a été réalisée par la LPO Ardèche à partir de données récoltées par des observateurs bénévoles, sans protocole de recherche standardisé. Pour la plupart des espèces, il est donc impossible d'estimer la taille des populations. Toutefois, une tendance peut être donnée en comparant les données des années 1990 aux données postérieures à 2000 (avec cependant un nombre de données plus important pour la première période).

★ Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) - Code A026

■ Exigences écologiques :

L'Aigrette garzette est la plus répandue des aigrettes. Elle se trouve dans une large variété de zones humides ouvertes, à l'intérieur des terres ou en zone côtière, dans des eaux peu profondes autour des lacs, près des rivières, des fleuves et dans les estuaires. L'Aigrette garzette se nourrit de petits poissons, grenouilles, lézards, vers, crustacés, mollusques, et d'une grande quantité d'insectes. Elle niche en colonies, le plus souvent avec d'autres espèces d'ardéidés dans des arbres touffus ou les buissons.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

L'Aigrette garzette peut être considérée comme erratique sur le site. En effet, la colonie la plus proche se situe à plus de 10 kms. Les six observations concernent la Payre et l'Ouvèze (en dehors de la zone d'étude du site B25) où en 2012 elle a été notée à plusieurs reprises en pêche. Le réseau hydrographique présent sur le site B25 est conséquent et offre à cette espèce un linéaire dont l'état de conservation est favorable à son alimentation.

★ Grande aigrette (*Ardea alba*) - Code A027

■ Exigences écologiques :

La Grande aigrette est un échassier vivant près des eaux douces. C'est le plus grand des hérons et des aigrettes d'Europe. Elle niche en colonies dans les roselières ou dans les arbres au bord des lacs et des grands étangs et fréquente également les prairies humides et les rizières. La Grande aigrette se nourrit d'insectes et de vertébrés aquatiques ou terrestres.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

La **Grande aigrette** a été notée le 15 janvier 2011 sur le ruisseau de Monteillet. Principalement hivernante en moyenne vallée du Rhône, sa période de présence s'étale au fil des ans et ses incursions sur les affluents du Rhône deviennent de plus en plus régulières. Cependant cette espèce peut être considérée comme occasionnelle sur le site.

★ **Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) - Code A031**

■ **Exigences écologiques :**

La Cigogne blanche fréquente des zones ouvertes et dégagées, de cultures et pâturages, les prairies humides et les plaines bordant le cours des rivières, les vergers et champs irrigués. Certaines populations sont résidentes à l'année si la nourriture est suffisante. Elle se nourrit de grenouilles, têtards, lézards, anguilles, vers de terre, couleuvres, poissons, sauterelles, mollusques, escargots, crustacés divers, petits mammifères, poussins et œufs de petits oiseaux. Pour la nidification, cette espèce confectionne un nid de branchages sur le toit des maisons, les clochers et parfois dans les arbres.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

Une donnée de **Cigogne blanche** concerne directement le site où elle est cependant uniquement migratrice. Cette donnée ne présente pas de lien particulier avec les habitats du site B25 lui-même. Le survol du site par des Cigognes blanches lors des migrations est principalement dû à la position biogéographique du site qui borde le couloir rhodanien reconnu pour être un axe migratoire de choix pour cette espèce.

★ **Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) - Code A072**

■ **Exigences écologiques :**

La Bondrée apivore est un rapace de taille moyenne. Lors de la reproduction, elle occupe des terrains découverts et se nourrit à proximité des forêts où elle construit le nid. Elle fréquente les zones boisées de feuillus et de pins, les vieilles futaies entrecoupées de clairières. Son domaine s'étend également aux campagnes et aux friches peu occupées par l'homme. La recherche essentielle de couvains d'hyménoptères lui fait préférer les sous-bois clairsemés où la couche herbeuse est peu développée.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

La **Bondrée apivore** a été observée une fois le 24 mai 2010 et à deux reprises en mai 2012 (Biotope). L'alternance de milieux boisés et d'espaces ouverts offre des habitats favorables à la chasse de cette espèce et éventuellement à sa nidification. A ce jour, la nidification n'a pas été observée.

★ **Milan noir (*Milvus migrans*) - Code A073**

■ **Exigences écologiques :**

L'espèce peut être observée dans de nombreux types d'habitats. Néanmoins, elle est davantage inféodée aux vallées alluviales et ripisylves bien conservées. Le site choisi doit comporter de grands arbres ou escarpements rocheux favorables à la nidification et se situer à proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs qui sont nécessaires à son alimentation. Le milan noir peut également stationner en bordure des villes.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

Le Milan noir, faisant l'objet de 6 observations, semble exploiter plusieurs types de milieux pour son alimentation. Les versants du plateau du Rompon, ainsi que les ripisylves des principales rivières du site sont susceptibles d'accueillir cette espèce arboricole en nidification qui requiert un vaste territoire pour se nourrir, notamment sur le site de la Payre où elle est régulièrement observée.

★ Milan royal (*Milvus milvus*) - Code A074

■ Exigences écologiques :

Le Milan royal affectionne les forêts ouvertes, les zones boisées éparées ou les bouquets d'arbres avec des zones herbeuses proches, des terres cultivées, des champs de bruyères ou des zones humides. Les massifs d'étendue restreinte et les lisières forestières en paysage de campagne lui conviennent, tant en régions montagneuses qu'en plaines, pour peu que ces boisements comprennent de grands arbres favorables à la nidification.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Les deux observations de Milan royal concernent vraisemblablement des oiseaux en migration. Ces données ne présentent pas de lien particulier avec les habitats du site B25.

★ Vautour fauve (*Gyps fulvus*) - Code A078, Vautour moine (*Aegypius monachus*) - Code A079 et Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) - Code A076

■ Exigences écologiques :

Vautour fauve et Vautour moine : Ils fréquentent les paysages ouverts avec falaises et dénivelés importants. Ceci correspond à ce que l'on pourrait appeler des régions de moyenne montagne. Il apprécie les climats chauds et ensoleillés, aussi peut-on fréquemment les observer sur les corniches, les rebords des failles et dans les cavernes des massifs méditerranéens.

Gypaète barbu : c'est le plus grand vautour de la faune européenne. On le trouve dans les montagnes entrecoupées de précipices, de hauts plateaux et d'herbages. Les 3/4 de la nourriture du gypaète sont constitués d'os et de ligaments.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Grâce aux programmes de réintroduction, les trois espèces de vautours sédentaires (**Vautour fauve**, **Vautour moine** et **Gypaète barbu**) voient leurs effectifs se reconstituer lentement. Erratiques pendant plusieurs années avant leur première reproduction, les oiseaux observés ponctuellement sur le site du Plateau de Rompon sont donc probablement essentiellement des immatures. Le cas du Gypaète présent début juin 2012 (« Jakob », jeune lâché en 2011 en Autriche) montre que les milieux ouverts présents sont favorables à la découverte de cadavres d'animaux de toutes espèces. Concernant les Vautours fauves, en 2011-2012, une colonie d'une quarantaine d'individus avait établi domicile autour du charay. Puis durant l'été 2013, des individus ont été observés aux alentours du serre de pied de Bœuf, à Creysseilles et à St-Priest.

★ Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) - Code A080

■ Exigences écologiques :

Il affectionne les milieux ouverts (surtout landes et pelouses) parcourus de pâturages extensifs et de rocailles riches en reptiles avec la présence de boisements à proximité pour nicher. Le Plateau de Rompon offre un habitat très favorable à cette espèce pour la nidification et l'alimentation et est en bon état de conservation. La Payre est quant à elle principalement favorable à la nidification.



Circaète Jean-le-Blanc (source : LPO)

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Avec vingt-deux observations, le **Circaète Jean-le-Blanc** est l'espèce la plus notée sur le site. Plusieurs observations ont été faites en 2012 sur le quart nord-est du Plateau de Rompon où sa reproduction peut être envisagée sans toutefois être confirmée. Sa taille et son mode de chasse en stationnaire rendent son identification aisée. La distance entre le secteur du Plateau de Rompon et celui des gorges de la Payre, tous deux fréquentés, permet de supposer la présence d'au moins deux couples sur le site. En 2004, le circaète a également été observé dans la vallée du Mézayon.

★ Busard cendré (*Circus pygargus*) - Code A084

■ Exigences écologiques :

Cette espèce affectionne généralement les milieux de landes, de friches, de prairies ou de cultures tant que celles-ci sont dépourvues de végétation arborée. Compte tenu de sa taille modeste, le Busard cendré se nourrit principalement de micromammifères (campagnols, mulots) mais aussi de passereaux qui ont l'habitude de stationner à terre tels que les alouettes, les bruants et les pipits.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Quatre observations de **Busard cendré** ont été recueillies au cours de l'année 1997. Il est donc probable que cette espèce ait niché sur le Plateau de Rompon par le passé. Les nombreux passages en 2012 sur le site par les naturalistes de Biotopie ainsi que la régression globale de l'espèce dans les zones de landes rendent actuellement peu probable sa présence sur le site même si les données anciennes traduisent une disponibilité en terme d'habitat favorable.



Observations de Busard cendré sur le plateau de Rompon (source : LPO Ardèche)

★ Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) - Code A215

■ Exigences écologiques :

Cette espèce est inféodée aux escarpements rocheux qu'elle affectionne pour nicher. La présence de nombreuses zones découvertes à proximité du nid lui permet de chasser diverses proies terrestres ou volantes. La majeure partie de son régime alimentaire est constituée de mammifères (campagnols, rats, souris, renards, lièvres), mais aussi d'oiseaux de toutes sortes. Il peut aussi consommer des serpents, lézards, batraciens ou poissons.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Le **Grand-duc d'Europe** fait l'objet de 6 données LPO et d'une observation en 2012 lors des prospections sur la Payre. Deux territoires sont occupés : le vallon au Nord du Plateau de Rompon et les gorges de la Payre. Une donnée de Grand-Duc nicheur est aussi à signaler au sud du Plateau de Rompon dans les falaises qui surplombent Le Pouzin il y a 15 ans (Bouchet MA, Biotope, com. pers.) et une autre à proximité du Verdus (Grivaud et LPO07, com. Pers.). Les potentialités pour cette espèce sur le site sont élevées et il est fort probable que d'autres couples nichent sur le site comme sur la vallée de l'Ouvèze. Les habitats favorables au Grand-duc d'Europe sont importants dans le secteur et en bon état de conservation.

★ Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) - Code A224

■ Exigences écologiques :

Il affectionne les zones de végétation basse clairsemées bénéficiant d'un bon ensoleillement, milieux bien représentés sur le Plateau de Rompon. La présence locale d'un pâturage extensif permet de rendre certaines zones favorables à cette espèce. Il se nourrit d'insectes et de papillons qu'il capture en vol au crépuscule.



Engoulevent d'Europe (source : LPO)

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

L'**Engoulevent d'Europe** a été noté à deux reprises dans le vallon au Nord du Plateau de Rompon. Sans recherche spécifique, cette espèce nocturne est difficilement détectable et probablement davantage représentée sur le site. Dans l'ensemble, les habitats de l'Engoulevent d'Europe sont en bon état de conservation sur le site.

★ Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) - Code A229

■ Exigences écologiques :

Le **Martin-pêcheur** se rencontre au bord des eaux calmes et peu profondes, plutôt en des lieux abrités du vent et des vagues. Son alimentation est principalement constituée de poissons et d'insectes aquatiques. Les rives pourvues d'arbres et de poteaux utilisés comme perchoirs pour ses affûts sont appréciées. L'eau doit rester assez claire pour un bon repérage des proies. Les adultes sont sédentaires si le climat le permet, mais les jeunes se déplacent parfois loin. En hiver, les martins pêcheurs recherchent des eaux poissonneuses libres de glace.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Le **Martin-pêcheur d'Europe**, avec sept données est présent sur au moins deux cours d'eau du site : **ruisseau de Monteillet et Payre**. Les habitats qui lui sont favorables pour la nidification sont les berges des cours d'eau, les talus sableux voire même les cavités de troncs d'arbres. Les habitats rivulaires et

aquatiques favorables à cette espèce sont bien représentés sur le site et en bon état de conservation.

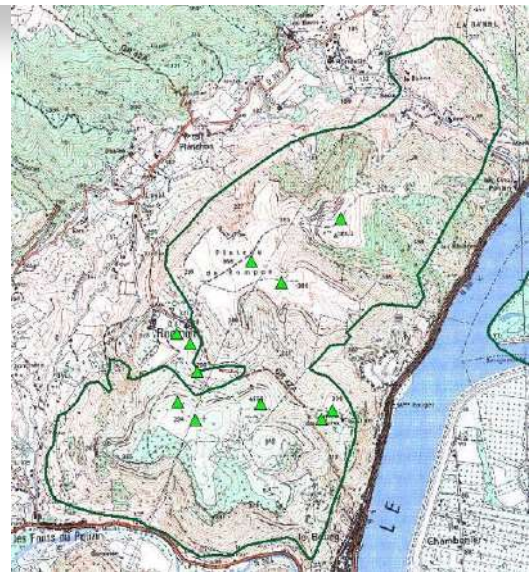
★ **Alouette lulu (*Lullula arborea*) - Code A246**

■ **Exigences écologiques :**

L'Alouette lulu fréquente les milieux ouverts, plus particulièrement ceux présentant des arbustes épars dont elle se sert de perchoir. On la trouve dans les secteurs de landes à bruyères qui alternent avec les prés et les zones boisées ou encore les zones de matorral avec des secteurs de pelouse. Elle évite les végétations touffues, ombrées et humides et préfère les milieux thermophiles. Son alimentation fluctue selon la saison. Elle se nourrit essentiellement d'insectes et d'araignées pendant la saison de reproduction et en grande partie de graines à l'automne et en hiver.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

L'**Alouette lulu** a été notée à onze reprises, uniquement sur le Plateau de Rompon. Elle a été observée comme nicheuse en 2012. Oiseau typique des collines plutôt sèches, cette espèce trouve ici un milieu favorable sur le Plateau de Rompon où elle exploite les zones de végétation herbacée peu fournies avec quelques buissons, bosquets ou arbres isolés comme les Genévriers disséminés sur le Plateau qui lui servent de reposoir. Les secteurs favorables à l'Alouette lulu sont encore bien représentés mais étroitement liés à l'activité pastorale qui entretient et conditionne l'ouverture du milieu par le pâturage.



Observations d'Alouette lulu sur le plateau de Rompon (source : LPO Ardèche)

★ **Pipit rousseline (*Anthus campestris*) - Code A255**

■ **Exigences écologiques :**

Le Pipit rousseline affectionne les zones buissonneuses, les terrains vagues, les prairies sèches, les terres cultivées, les dunes sablonneuses, les rives sableuses des cours d'eau, les plateaux semi-arides, les versants de montagne, les terrains en friches ou encore les landes de bruyère. Il niche à même le sol, profitant d'une dépression du terrain, et presque toujours à l'abri d'une plante, d'un buisson ou d'un arbuste. Le Pipit rousseline se nourrit d'insectes divers, petites araignées, de vers, de petites graines et de sauterelles.

■ **L'espèce à l'échelle du site B25 :**

Le **Pipit rousseline** ne fait l'objet que d'une seule mention, le 12 juillet 1997, par René Dumas. Elle concerne certainement un individu attiré par les milieux xerothermophiles ouverts du plateau. Il se situe ici en marge de son aire de répartition ce qui explique en partie sa rareté. L'habitat correspond cependant bien aux exigences de cette espèce, les pelouses xerothermophiles du plateau de Rompon lui offrent un habitat favorable.



Observations de Fauvette pitchou sur le plateau de Rompon (source : LPO Ardèche)

★ Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) - Code A302

■ Exigences écologiques :

La Fauvette pitchou fréquente divers habitats buissonneux parsemés d'arbres, tels que des flancs des collines aux milieux fermés bas comme les garrigues à Chênes verts, les landes à genêt, à ajonc ou encore à buis lui sont particulièrement favorables. Son alimentation est fondamentalement insectivore. Elle capture des petits coléoptères, des lépidoptères de toute taille et leurs chenilles, des diptères ou encore des araignées, etc.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

La Fauvette pitchou a été notée à dix-sept reprises sur le Plateau de Rompon. Elle peut donc être qualifiée de commune, bien que plus faiblement notée au cours de la période récente. Elle semble trouver son optimum écologique dans les zones de landes parfois bien représentées sur le secteur (cf. carte ci-jointe). Son habitat peut être évalué comme en bon état de conservation.

★ Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Code A338

■ Exigences écologiques :

La Pie-grièche écorcheur fréquente les régions ouvertes et sèches à végétation buissonneuse, les landes plantées d'arbustes épineux. Elle niche à l'orée des bois et forêts, dans les parcs, les jardins, les boqueteaux, les clairières, le long des chemins et des routes mais aussi loin dans les champs, pour peu qu'elle y trouve ne fut-ce qu'un unique petit buisson. Son régime est constitué de coléoptères et d'autres insectes, mais aussi de petits oiseaux et de lézards.

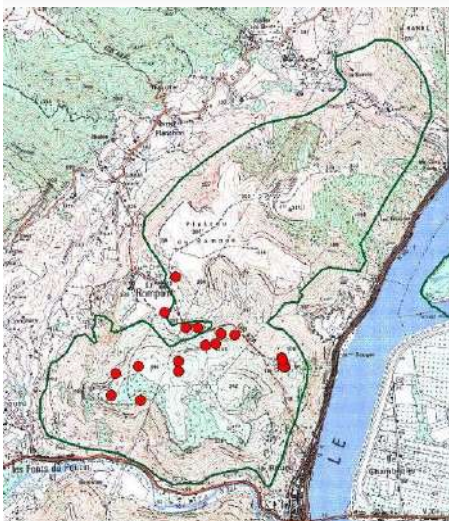
■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

La Pie-grièche écorcheur (trois mentions) peut être considérée comme rare sur le Plateau de Rompon où elle ne se reproduit probablement pas tous les ans. Elle n'a pas été observée en 2012 (cf. carte ci-jointe) et elle ne paraît pas exploiter la zone malgré un habitat en bon état de conservation compte tenu de ses exigences écologiques.



Observations de Pie-grièche écorcheur sur le plateau de Rompon (source : LPO Ardèche)

★ Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) - Code A379



Observations de Bruant ortolan sur le plateau de Rompon (source : LPO Ardèche)

■ Exigences écologiques :

Le Bruant ortolan vit dans une grande variété d'habitats, mais en général, il fréquente les zones ouvertes, parsemées d'arbres, les prairies et les cultures céréalières. Il se nourrit de graines, d'insectes, de lombrics, d'araignées etc.

■ L'espèce à l'échelle du site B25 :

Avec dix-neuf mentions, dont une seule récente, le **Bruant ortolan** est vraisemblablement en déclin, comme c'est le cas dans l'ensemble de la France. Il est classé « En danger (EN) » sur les listes rouges nationale et régionale Rhône-Alpes. Même si les milieux favorables à cette espèce sur le site sont importants, il semble que les effectifs soient en baisse. Les données concernent principalement la moitié sud de la zone Natura 2000 du Plateau de Rompon (cf. carte ci-jointe). Il occupe sur le site préférentiellement les milieux ouverts tels que les zones caillouteuses, les garrigues lâches à chênes verts, les landes à Genévriers ou encore les pelouses sèches.

VII.2.5 Les poissons et crustacés des annexes II et V du site B25

Les fiches espèces sont présentées en section VII.2.2

cf. Atlas cartographique carte 34 « Poissons d'intérêt communautaire »

cf. Atlas cartographique carte 35 « Ecrevisse à pattes blanches d'intérêt communautaire »

Le site B25 accueille 2 espèces de poissons d'intérêt communautaire et une espèce de crustacé :

- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) - code 1138
- Blageon (*Telestes souffia*) - code 1131
- Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) - code 1092

Tableau 46 : Présentation synthétique des espèces de poissons et crustacés d'intérêt communautaire présentes sur la zone d'étude du site B25

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ANNEXE DE LA DH	CODE NATURA 2000	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	II et V	1138	Espèce présente sur le Mézayon et la Payre. Maintien de l'espèce en période estivale sur le Mézayon (trous d'eau importants), mais pas sur la Payre (rivière à sec en période estivale).	Moyen pour le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents (seuils). Bon , pour la Payre et le Monteillet.	Moyen	Fédération de pêche de l'Ardèche, TEREQ, FRAPNA Ardèche
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	II	1131	Espèce présente sur le Mézayon et la Payre. Maintien de l'espèce en période estivale sur le Mézayon (trous d'eau importants), mais pas sur la Payre (rivière à sec en période estivale).	Moyen pour le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents (seuils). Bon pour la Payre et le Monteillet.	Mauvais	Fédération de pêche de l'Ardèche, TEREQ, FRAPNA Ardèche, Biotope

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ANNEXE DE LA DH	CODE NATURA 2000	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	II et V	1092	<p>Espèce présente sur le Mézayon, la Bayonne et le Verdus.</p> <p>Les effectifs de l'espèce sur les cours d'eau du site ont diminué et ses habitats ne sont pas toujours en bon état (secteurs sur le Mézayon en mauvais état et mortalité engendrée par les maladies) ; et les prélèvements en eau qui réduisent les niveaux d'eau des rivières et rendent les habitats défavorables à la présence de l'Ecrevisse.</p>	Moyen pour le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents (seuils et maladie).	Moyen	Fédération de pêche de l'Ardèche, TERE0, Biotope

Présentation des espèces de poissons du site B25

★ Le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) - Code 1138

Le Barbeau méridional bénéficie du statut d'espèce protégée partiellement sur l'ensemble du territoire national français par arrêté interministériel du 08 décembre 1988 et figure dans la liste rouge nationale comme espèce « quasi menacée » (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises). Dans le département de l'Ardèche, il est inscrit sur la liste rouge des vertébrés sauvages comme espèce « vulnérable ». Au niveau européen et international, le Barbeau méridional est inscrit en annexe III de la Convention de Berne et annexe II de la Directive Habitats.

■ Description et état des populations :

Le Barbeau méridional est un poisson de la famille des cyprinidés. Il porte le nom scientifique de *Barbus meridionalis* d'après la classification de M. RISSO en 1826. Cette espèce a un corps allongé. Son dos, gris-brun, est légèrement bombé. Ses flancs sont jaunâtres et son ventre est blanc. Elle présente des marbrures et des tâches brunes sur le corps et sur les nageoires, ce qui lui vaut d'être appelé aussi parfois « barbeau truité ». Sa tête est massive et sa bouche bordée d'épaisses lèvres charnues. La lèvre inférieure porte quatre barbillons : deux à l'avant et deux à l'arrière. Le dimorphisme sexuel se caractérise par une taille plus importante chez les femelles adultes.



Barbeau méridional (B. ADAM ; BIOTOPE)

La présence du Barbeau méridional est strictement limitée au sud-est de la France et au nord-ouest de l'Espagne. Sur le territoire français, il est présent sur les affluents du Rhône, les fleuves et leurs affluents côtiers de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon. Il est également répertorié sur le bassin atlantique mais limité à quelques cours d'eau du bassin de la Garonne.

L'aire de répartition de cette espèce s'est largement fragmentée et réduite ces dernières décennies sous l'effet d'une dégradation générale des milieux aquatiques (pollution des eaux, aménagements des cours d'eau, usages excessifs de la ressource en eau).

■ Exigences écologiques :

Le Barbeau méridional vit dans les rivières de moyenne montagne aux eaux courantes et bien oxygénées à fond de graviers et de galets. La zone occupée préférentiellement par l'espèce sur le linéaire d'un cours d'eau correspond à la « zone à Ombre » selon la classification piscicole définie par HUET en 1949. Il se déplace généralement sur le fond où il trouve abris et nourriture (larves d'insectes, mollusques, crustacés, débris végétaux, etc.). La nature du socle importe peu et il est présent aussi bien sur des terrains argilo-calcaires que granitiques.

La reproduction a lieu au cours des mois de mai à juillet sur des fonds de graviers (eau circulant dans les interstices) à des températures comprises entre 14 et 19°C. La photopériode (durée du jour), la température, la granulométrie du substrat et la vitesse du courant sont les facteurs qui conditionnent

la reproduction. De courtes migrations peuvent avoir lieu afin que les géniteurs puissent rejoindre les zones de fraie. Le Barbeau méridional semble cependant moins exigeant que les salmonidés en terme de vitesse de courant et de granulométrie des zones de fraie.

Il peut subsister à des périodes d'étiages sévères (basses eaux) où l'eau se réchauffe sensiblement. Il demeure également moins sensible que les autres espèces aux phénomènes de mise en suspension naturelle des matériaux qui se produisent lors des crues.

Cette espèce est donc relativement bien adaptée au régime hydrologique de type méditerranéen caractérisé par des périodes sèches très marquées et des épisodes de fortes précipitations qui entraînent parfois des crues soudaines et violentes.

★ Le Blageon (*Telestes souffia*) - Code 1131

Le Blageon est inscrit en annexe III de la Convention de Berne et en annexe II de la directive Habitats. Il figure dans la liste rouge nationale et sur la liste rouge des vertébrés sauvages d'Ardèche comme espèce « quasi menacée » (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises).

■ Description et état des populations :

Le Blageon est un poisson de la famille des cyprinidés. Il porte le nom scientifique de *Telestes souffia* d'après la classification de M. RISSO en 1827.

Cette espèce a un corps allongé et une tête conique avec un museau arrondi. Il présente une bande latérale noire violacée, située au-dessus de la ligne latérale pouvant aller de l'œil jusqu'à la nageoire caudale, visible surtout chez les mâles. Sa ligne latérale est soulignée d'un pigment jaune orangé, de même que la base des nageoires paires.

Le Blageon est une espèce à distribution péri-alpine originaire du Danube et présente dans de nombreux pays européens. En France, elle fréquente essentiellement le bassin du Rhône.

L'aire de répartition de cette espèce s'est largement fragmentée et réduite ces dernières décennies sous l'effet d'une dégradation générale des milieux aquatiques (pollution des eaux, aménagements des cours d'eau, usages excessifs de la ressource en eau).



Blageon (B. ADAM ; BIOTOPE)

■ Exigences écologiques :

Le Blageon apprécie les eaux claires et courantes, au substrat pierreux ou graveleux. La zone occupée préférentiellement par l'espèce sur le linéaire d'un cours d'eau correspond à la « zone à Ombre » selon la classification piscicole définie par HUET en 1949.

Ce poisson est une espèce grégaire qui vit en pleine eau au niveau de zones modérément courantes. Son régime alimentaire est à dominante carnivore (organismes benthiques, insectes aériens tombés dans l'eau, etc.).

La reproduction du Blageon se déroule entre mars et mai, lorsque la température de l'eau dépasse les 12°C. Cette espèce atteint la maturité sexuelle vers l'âge de 3 ans. La ponte est faible. Les œufs sont déposés sur un substrat de graviers peu ou pas colmatés, au niveau de zones courantes. Les œufs sont abrités dans les espaces interstitiels où la circulation de l'eau leur assure une bonne oxygénation.

Habitats d'espèce pour les poissons

Les différents cours d'eau de la zone d'étude ont été étudiés et leurs caractéristiques sont présentées ci-dessous.

→ Le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents respectifs :

Le Mézayon et la Bayonne sont les deux principaux **affluents de l'Ouvèze**, qui elle-même est un affluent du Rhône. La Bayonne, conflue rive droite de l'Ouvèze et compte deux affluents : le Verdus et le Fontaugier. Le Mézayon, affluent rive gauche de l'Ouvèze, compte plusieurs affluents dont les principaux sont listés ci-dessous : *ruisseaux de la Roche (affluent rive droite), de la Galaubre (affluent rive droite), de l'Adret (affluent rive gauche), Le Merlot (affluent rive gauche), ruisseau de la Roubine (affluent rive gauche), de Ruinas (affluent rive gauche) et de Livier (affluent rive gauche)*.

Le Mézayon et la Bayonne ont des **pentés moyennes et fortes** : respectivement 4 et 6 %. Leurs affluents ont des pentes fortes supérieures à 6%. Selon la classification piscicole définie par HUET en 1949, le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents correspondent à la « **zone à truites** ». Ils sont classés en première catégorie piscicole (salmonidés dominants).

Le régime hydrologique de ces cours d'eau est de type méditerranéen : ils sont soumis à des **étiages naturels sévères** et à des **crues exceptionnelles** dites « cévenoles » qui se caractérisent par des précipitations fortes et intenses sur de courtes périodes. Ces précipitations peuvent être à l'origine d'**écoulements torrentiels temporaires**.

Le Mézayon et la Bayonne sont des **cours d'eau segmentés**. Outre la présence de nombreux seuils naturels, ces cours d'eau ont subi par le passé l'aménagement de plusieurs **seuils de grande envergure** (supérieurs à 1 mètre) pour des prises d'eau de moulins. Ces seuils sont pour la plupart aujourd'hui à l'abandon. Ils affectent la continuité écologique de la rivière en empêchant le déplacement des organismes aquatiques et en bloquant le transport des sédiments. Ces derniers se sont accumulés au fil du temps au pied des seuils et ont parfois pu rehausser le fond du lit de la rivière à leur amont au point d'induire des écoulements souterrains en période estivale (illustration ci-dessous).



Seuil artificiel sur la Bayonne peu avant la confluence avec l'Ouvèze (à gauche), vue du seuil et écoulements au pied du barrage (à droite), vue amont du seuil : la rivière est à sec ; les écoulements sont sous-jacents au lit du cours d'eau.

Les conditions générales sur le Mézayon et la Bayonne sont assez défavorables au maintien de populations piscicoles stables dans le temps :

- la fragmentation des cours d'eau limite le brassage génétique et donc le renouvellement des espèces : la venue par l'aval de nouveaux individus est impossible ; les individus en place sont des souches anciennes installées avant construction des barrages ;
- les habitats potentiels sont réduits aux trous d'eau en été du fait de l'assèchement des cours d'eau en période estivale. La compétition interspécifique réduit le nombre d'individus potentiels pouvant vivre dans ces trous d'eau ;
- Les fortes crues sont plutôt favorables à la dévalaison des gros individus géniteurs.

→ La Payre et le Monteillet :

La Payre et le Monteillet sont deux affluents directs du Rhône. La Payre est classée en deuxième catégorie piscicole dans la zone d'étude du site B25 (cyprinidés dominants). Le Monteillet, lui, n'apparaît pas sur la carte piscicole de la Fédération de pêche d'Ardèche.

Sur sa partie aval incluse dans le site B25, **la Payre est favorable à la vie du Barbeau méridional et du Blageon** : cette rivière est large d'environ 5 à 10 mètres, la ripisylve est dense et diversifiée et le substrat principalement composé de galets. Le Monteillet est quant à lui un petit cours d'eau de 2 à 3 mètres de large. Sur sa partie aval inscrite dans la zone d'étude du site B25, le couvert végétal est dense, ce qui favorise le maintien d'une eau froide et oxygénée. Cependant la rivière est caractérisée par un lit peu profond et ne présente pas de trous d'eau. Ces éléments peuvent être limitant pour le développement de certaines espèces de poissons.

Le régime hydrologique de ces deux cours d'eau est de type méditerranéen : ils sont soumis à des **étiages naturels sévères** et à des **crues exceptionnelles** dites « cévenoles » qui se caractérisent par des précipitations fortes et intenses sur de courtes périodes. Ces précipitations peuvent être à l'origine d'**écoulements torrentiels temporaires**.

La nappe phréatique de la Payre fait l'objet d'un prélèvement pour l'alimentation en eau potable. Le PDPG (Plan Départemental de Protection de milieux aquatiques et de Gestion de ressources piscicole) fait aussi mention de pompes agricoles.

Pour conclure, concernant les habitats d'espèce des poissons d'intérêt communautaire, les données d'inventaires mettent en évidence la **présence du Barbeau méridional et du Blageon sur les cours d'eau du Mézayon (partie aval présentant des pentes moins fortes) et de la Payre**.

Ces cours d'eau ont en effet des caractéristiques morphologiques correspondant aux exigences écologiques de ces espèces : la largeur moyenne du lit de ces rivières est comprise entre 5 et 20 mètres, le substrat est pierreux et graveleux, la ripisylve est diversifiée. Toutefois, ces cours d'eau subissent des assècs très prononcés en période estivale. **Sur le Mézayon, le Blageon et le Barbeau méridional se maintiennent en période estivale** grâce à l'existence de trous d'eau importants, notamment liés aux seuils (fosses à l'aval et/ou retenue d'eau à l'amont). Les populations sont toutefois limitées à moins d'une centaine d'individus par espèce et les seuils ont un impact fort sur le fonctionnement écologique de la rivière (obstacle au transit des sédiments et au déplacement des espèces aquatiques). **Sur la Payre, aucune population ne peut se maintenir en période estivale** car la rivière est quasiment à sec sur tout son linéaire.

Sur la Bayonne, le Verdus, le Mézayon amont et les affluents du Mézayon, la pente est trop forte pour pouvoir accueillir le Blageon ou le Barbeau méridional.

Concernant le Monteillet, sur le secteur inclus au sein du site B25, aucune observation particulière n'a

été faite. Ce secteur présentant des habitats potentiels variés (abris sous berges, écoulements diversifiés, etc) ne possède cependant pas les caractéristiques morphologiques (largeur, profondeur) nécessaire pour accueillir des populations de Barbeau méridional ou de Blageon.

Les principaux facteurs limitant la survie du Blageon et du Barbeau méridional dans les cours d'eau inscrit au sein du site B25 sont le manque d'eau et la fragmentation des principaux cours d'eau par les seuils.

Présentation des espèces de crustacés du site B25

★ L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) - Code 1092

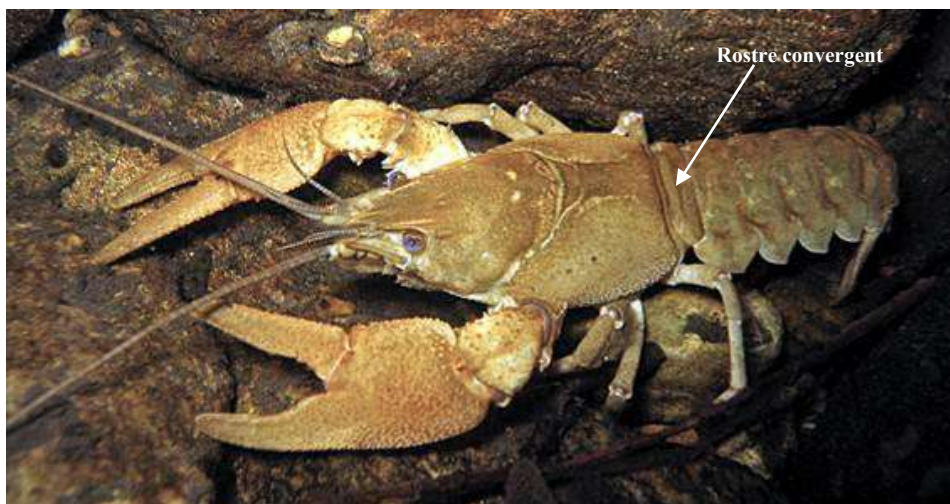
L'Écrevisse à pattes blanches bénéficie du statut d'espèce protégée sur l'ensemble du territoire national français par Arrêté du 21 juillet 1983 (modifié par le décret du 18 janvier 2000). Elle figure dans la liste rouge nationale comme espèce « vulnérable » menacée de disparition.

Au niveau Européen et international, l'Écrevisse à pattes blanches est inscrite en annexe III de la Convention de Berne et aux annexes II et V de la Directive « Habitat Faune Flore ».

■ Description et état des populations :

L'Écrevisse à pattes blanches est un crustacé décapode de la famille des Astacidés. Son corps est segmenté, allongé, aplati latéralement et rappelle un petit homard. Son abdomen se termine par une queue aplatie en éventail. Sa couleur dorsale varie du vert bronze au brun sombre et sa face ventrale est pâle (notamment au niveau des pinces). Elle dispose de trois paires de pattes thoraciques transformées en pinces et de cinq paires de pattes abdominales marcheuses. Ses antennes sont longues et ses yeux sont portés par des pédoncules mobiles. Sa taille peut atteindre 12 cm de long pour un poids de 90 g.

L'Écrevisse à pattes blanches se distingue notamment des autres écrevisses par son rostre aux bords convergent, dessinant l'allure générale d'un triangle.



Écrevisse à pattes blanches (B. ADAM ; BIOTOPE)

L'Écrevisse à pattes blanches est largement répandue en Europe de l'ouest. En France, elle est observée dans une majeure partie du pays, notamment dans la moitié sud, en plaine comme en montagne. Elle

est pratiquement absente de l'ouest (Bretagne) et du nord. En Corse, cette espèce a été introduite.

Son aire de répartition s'est largement fragmentée et réduite ces dernières décennies sous l'effet d'une dégradation générale des milieux aquatiques (pollution des eaux, aménagements des cours d'eau, usages excessifs de la ressource en eau). En outre, cette espèce a souffert, comme toutes les écrevisses indigènes de France, de l'introduction dans les cours d'eau français d'écrevisses exogènes porteuses d'agents pathogènes infectieux.

■ Exigences écologiques :

L'Ecrevisse à pattes blanches peuple les torrents et les ruisseaux d'eaux vives. La zone occupée préférentiellement par l'espèce sur le linéaire d'un cours d'eau correspond à la « zone à truite ». Les exigences de l'espèce sont élevées en ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux. Elle a en effet besoin d'une eau non polluée claire, peu profonde, neutre à alcaline et très bien oxygénée. En outre, comme tous les crustacés, l'Ecrevisse à pattes blanches a besoin de muer pour grandir. L'eau doit donc être riche en calcium afin qu'elle puisse former sa carapace. Enfin, la température de l'eau doit être relativement stable (15-18°C), et ne doit dépasser qu'exceptionnellement les 20°C en été. Cette espèce est omnivore. Son activité est généralement nocturne et maximale du mois de mai jusqu'au début de l'hiver. Au cours de la journée, elle se dissimule sous les cailloux ou tout autre abris potentiel (végétation, bois morts, abris sous berges, etc.).

Cette espèce se reproduit entre octobre et novembre lorsque les eaux sont fraîches (<10°C). Les œufs sont portés par la femelle qui les incube pendant six à neuf mois. L'éclosion a lieu au printemps. Les juvéniles restent liés à leur mère jusqu'à leur deuxième mue.

■ L'Ecrevisse à pattes blanches sur le site et perspectives :

L'Ecrevisse à pattes blanches semble souffrir essentiellement du manque d'eau. Il est important de maintenir des eaux courantes pour le bien être de cette espèce. Par ailleurs, des populations se maintiennent en tête de bassin versant où le couvert végétal important limite le réchauffement des eaux en période estivale.

➔ Mézayon et affluents :

Plusieurs Ecrevisses à pattes blanches ont été observées à hauteur du lieu-dit « la Tranchée », en amont et en aval du seuil. Ces écrevisses ont un comportement diurne (activité en journée). De nombreux cadavres d'écrevisses ainsi que des mues ont également été trouvés au fond du lit de la rivière.

Dans ce secteur, comme l'attestent les prospections de la Fédération de pêche d'Ardèche (août 2012), la population présente des signes d'une bonne dynamique. En effet, la **densité d'individus observée est assez importante et les différentes classes d'âge sont bien représentées** (Fédération de pêche 07, 2012).

Sur le Mézayon, la Fédération de pêche d'Ardèche précise que les écrevisses présentent une spécificité : trois couleurs différentes pour une même espèce (orange, verte et marron). Cette variabilité phénotypique serait d'origine génétique.



Ecrevisse à pattes blanches de couleur orangée (Biotope©)

Au lieu-dit « Rochemaure », aucune écrevisse n'a été observée. L'espèce n'y a pas été revue depuis 2002.

➔ **Bayonne / Verdus :**

En amont de la confluence avec le Verdus à hauteur de la station de traitement des eaux, deux cadavres d'Écrevisse à pattes blanches ont été observés dans le lit de la rivière, indiquant la présence de cette espèce sur le site.

Elle est également très présente au lieu-dit « Baudoin », après la confluence avec le Verdus, ainsi qu'en aval peu avant la confluence avec l'Ouvèze. Elle est accompagnée de la Truite et du Vairon.

Enfin, à hauteur du captage d'eau potable du Verdus (cf. carte 17 « Alimentation en eau potable »), il est probable que des écrevisses vivent dans certains trous d'eau.

VII.2.6 Les insectes des annexes II et IV du site B25

Les fiches espèces sont présentées en section VII.2.2

Cf. Atlas cartographique - Carte 36 « Insectes d'intérêt communautaire »

Parmi les espèces citées dans le FSD, seules deux espèces d'intérêt communautaire sur quatre ont été répertoriées en 2012 :

- Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia provincialis*) - code 1065
- L'Écaille chinée* (*Euplagia quadripunctaria*) - code 1078*

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), listés au FSD, ont été recherchés sur le site et leurs habitats potentiels prospectés. Ces espèces n'ont pas été revues sur le site et la bibliographie ne fait pas état de données récentes. La présence d'habitats potentiels ou favorables pour ces espèces pourrait cependant favoriser leur présence, comme le contre canal sur la Payre. La description des milieux favorables est fournie ci-après. Toutefois, les faciès d'habitats rencontrés sur la zone d'étude, et spécifiquement sur la Payre, présentent des périodes d'assecs trop sévères en été pour permettre le développement des libellules (seules quelques vasques de la Payre demeurent en eau).

Deux autres espèces, des coléoptères saproxylophages, ont été observés par des acteurs locaux sur la zone d'étude. Les habitats forestiers feuillus, principalement constitués de chênes, et vieillissants qui sont propices au développement de ces deux espèces sont présents sur la zone d'étude. Il convient donc de les intégrer au FSD.

Tableau 47 : Présentation synthétique des espèces d'insectes d'intérêt communautaire présentes sur la zone d'étude du site B25

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	ANNEXE DE LA DH	CODE NATURA 2000	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE DE LA POPULATION Habitat de l'espèce	ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE	Origine des données
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>	II	1065	Espèce représentée sur le site par la sous-espèce des milieux secs. Présence sur le plateau de Rompon, au niveau des vastes zones ouvertes dominées par des faciès de pelouse, et de la strate arbustive basse et peu dense (support de repos pour les imagos).	Bon	Moyen	Biotope, 2012
Ecaille chinée*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	II	1078*	Espèce non exigeante vis-à-vis de son habitat Présence au niveau du plateau de Rompon (zone de garrigue) et le long de la ripisylve du ruisseau de la Payre.	Bon	Bon	Biotope, 2012
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	II	1083	Vieilles forêts de feuillus Présente sur les forêts de Chêne vert et ripisylves du site B25	Bon	Bon	M. Grivaud
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	II et IV	1088	Vieilles forêts de feuillus Présente sur les forêts de Chêne vert et ripisylves du site B25	Bon	Bon	M. Grivaud

Présentation des insectes d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe II et observé sur le site lors des prospections de 2012

★ Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia provincialis*)- Code 1065

Cette espèce est représentée ici par la sous-espèce des milieux secs. Il est à noter que cette sous espèce ne présente pas un faciès d'habitat rare et n'est par conséquent pas directement menacée (Dupont, 2001). Quelques imagos ont été localisés sur le Plateau de Rompon. La taille de la population semble faible (moins de 10 individus) mais la prospection a eu lieu au début du mois de mai ce qui laisse penser que les émergences débutaient seulement. Ce papillon apprécie les vastes zones ouvertes dominées par des faciès de pelouse. Une strate arbustive basse et peu dense semble être appréciée comme support de repos pour les imagos qui ne volent jamais sur de très longues distances.



Damier de la succise (Biotope©)

★ L'Écaille chinée* (*Euplagia quadripunctaria*)- Code 1078*

La présence de l'Écaille chinée, *Euplagia quadripunctaria*, a été constatée sur le plateau de Rompon tout comme le long de la ripisylve du ruisseau de la Payre. Ce papillon de la famille des arctiidés est aussi bien diurne que nocturne. Sa chenille est très polyphage et se nourrit par exemple sur les Ronces (*Rubus* sp.), les Chardons (*Carduus* sp.), les Orties (*Urtica* sp.), etc. Elle est présente sur la quasi-totalité du territoire français et n'est pas menacée comme pourrait le laisser entendre le caractère prioritaire de son inscription à l'Annexe II de la Directive Habitats. Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *rhodonensis* endémique de l'île de Rhodes est menacée en Europe. Il s'agit d'une erreur de transcription de la directive en droit français.



Ecaille chinée (Biotope©)

Habitats d'espèces sur le site B25 pour les insectes des annexes II et IV

★ *Habitat du Damier de la succise*

L'habitat typique de l'espèce est essentiellement localisé sur le plateau de Rompon. Il est composé d'une vaste surface en herbe bien colonisée par la Céphalère blanche (*Cephalaria leucantha*), la plante hôte de prédilection de la chenille pour cette sous-espèce, et fait l'objet d'un pâturage ovin extensif et partiel. Quelques faciès similaires d'une surface restreinte sont identifiés sur le périmètre étudié mais la présence de l'espèce n'y est pas avérée.

★ *Habitat de l'Écaille chinée*

L'Écaille chinée n'est pas très exigeante vis-à-vis de son habitat. Il est possible de la rencontrer dans les pelouses sèches aux lisières humides ou dans les parcs urbains et les jardins privés où elle est commune. Le contraste entre les milieux fréquentés est également important au sein de notre entité puisqu'elle a été identifiée dans la ripisylve de la Payre et dans la garrigue du plateau de Rompon.

★ *Habitat potentiel de l'Agrion de mercure*

L'Agrion de mercure se développe sur des zones d'eau vive permanentes de faible débit à basse altitude (<700m). La qualité de l'eau est déterminante pour la croissance des larves. Elle doit être très peu polluée, claire et bien oxygénée. Ses habitats préférentiels sont donc les sources, ruisseaux ou pelouses humides.

★ *Habitat potentiel de la Cordulie à corps fin*

Cette espèce d'odonates recherche des milieux composés d'eaux stagnantes bonne qualité biochimique ou à très faible débit comme les étangs, gravières ou les fleuves à cours lent. La présence d'une ripisylve et d'une végétation abondante est essentielle pour le développement de l'espèce qui les utilise comme zone de reproduction et de chasse.

★ *Habitat des insectes saproxylophages : Lucane cerf-volant et Grand capricorne*

Milieux forestiers caducifoliés avec du chêne et tous milieux où des vieux chênes sont présents.

VII.2.7 Les reptiles et amphibiens des annexes IV et V du site B25

On trouve sur le site B25 :

- 4 espèces d'amphibiens de l'annexe IV
- 2 espèces d'amphibiens de l'annexe V
- 6 espèces de reptiles de l'annexe IV

Tableau 48 : Présentation synthétique des espèces de reptiles et amphibiens présentes sur la zone d'étude du site B25

Groupe taxonomique	Espèce	Observation sur ou à proximité du site	Présence potentielle (observation ancienne)	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge nationale (2008)	ZNIEFF Rhône-Alpes	Source
Amphibiens	Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricus</i>)	Verdus, Bayonne, Rompon, Payre	Alissas, Flaviac, Coux, Lyas, Pourchères, Privas, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce déterminante sous conditions	Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
	Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	-	Freysenet, le Pouzin	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce déterminante sous conditions	Faugier, C. (communication personnelle, 2012)
	Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	Verdus, Bayonne	Freysenet, Saint-Priest, Baix	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce déterminante	Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
	Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	-	Creysseilles, Pranles	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce déterminante sous conditions	Faugier, C. (communication personnelle, 2012)
	Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	-	Privas, Pranles	Art. 5	Annexe V	Préoccupation mineure	Espèce déterminante sous conditions	Faugier, C. (communication personnelle, 2012)
	Grenouille verte (<i>Rana ridubenda</i>)	Bayonne	Privas, Saint-Priest, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône	Art. 5	Annexe V	Préoccupation mineure	Non traité	Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)

Groupe taxonomique	Espèce	Observation sur ou à proximité du site	Présence potentielle (observation ancienne)	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge nationale (2008)	ZNIEFF Rhône-Alpes	Source
Reptiles	Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>)	Plateau de Rompon	Alissas, Privas, Saint-Priest, Pourchères, Pranles Creysseilles, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône.	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce déterminante sous conditions	
	Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Plateau de Rompon ENS de la boissine (2009) Verdus	Flaviac, Privas, Freyssenet, Creysseilles, Pranles, Veyras. Saint-Priest, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac La Voulte sur Rhône.	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Non traité	Conseil Général de l'Ardèche Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
	Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	La Payre (2012), plateau de Rompon (2012) ENS de la boissine (2009) Verdus	Alissas, Lyas, Creysseilles, Pranles, Privas, Pourchères, Veyras, Saint-Priest, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce complémentaire	Conseil Général de l'Ardèche Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
	Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>)	-	Veyras	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce déterminante	
	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	ENS de la boissine (2009) Verdus	Alissas, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Saint-Priest, Veyras, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte sur Rhône	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Non traité	Conseil Général de l'Ardèche Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
	Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)	Bayonne, Verdus	Alissas, Coux, Lyas, Privas, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône.	Art. 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce complémentaire	Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)

VII.3 Habitats naturels non d'intérêt communautaire

Cf. Atlas cartographique - Cartes 25 « Habitats naturels du site »

27 habitats naturels non d'intérêt communautaire ont été identifiés et cartographiés sur la zone d'étude du site B25 (voir le tableau ci-dessous), hormis sur les zones tampons des grottes. Leur localisation est présentée dans l'atlas cartographique du DOCOB. Elles représentent environ 543 ha de la zone d'étude qui sans les zones tampons est d'environ 700 ha.

Tableau 49 : Liste des habitats non d'intérêt communautaire sur la zone d'étude du site B25

CODE CORINE BIOTOPE	HABITATS NATURELS	SURFACE COUVERTE SUR LA ZONE D'ETUDE (hormis sur les zones tampons) (ha)
24.14	Zones à Barbeaux	6,54
24.16	Cours d'eau intermittents	11,11
24.21	Bancs de graviers sans végétation	0,49
31.8122	Fruticées subméditerranéennes de Prunelliers et de Troènes	8,23
31.891	Fourrés décidus sub-méditerranéens franco-ibériques	8,08
31.8D	Broussailles forestières décidues	2,42
32.113	Matorral calciphile de Quercus ilex, Quercus coccifera	11,37
32.162	Matorral occidental à Chênes décidus	0,62
32.4	Garrigues calcicoles de l'ouest méso-méditerranéen	143,13
32.41	Garrigues à Chêne kermès	0,62
32.47	Garrigues à Thym, Sauge, Germandrée et autres Labiées	0,45
32.63	Garrigues montagnardes à Thyms	30,38
32.64	Broussailles supraméditerranéennes à Buis	67,61
34.36	Gazons à Brachypode de Phénicie	30,78
34.721	Pelouses à Aphyllanthes	25,22
37.31	Communautés collinéennes, atlantiques à subatlantiques, sur sol hydromorphes	0,01
41.711	Bois occidentaux de Quercus pubescens	180,52
62.3	Dalles rocheuses	0,45
82	Cultures	1,70
83.324	Plantations de Robiniers	0,64

CODE CORINE BIOTOPE	HABITATS NATURELS	SURFACE COUVERTE SUR LA ZONE D'ETUDE (hormis sur les zones tampons) (ha)
84.1	Alignements d'arbres	0,22
84.2	Bordures de haies	1,77
86	Villes, villages et sites industriels	2,94
86.3	Sites industriels en activités	4,63
86.413	Carrières de pierres	0,89
87.1	Terrains en friche	0,04
87.2	Zones rudérales	1,66
TOTAL		542,52 ha

VII.4 Autres espèces remarquables présentes sur la zone d'étude du site B25

Cf. Atlas cartographique - Cartes 38 « Autres espèces d'intérêt patrimonial » et carte 41 « Flore patrimoniale »

VII.4.1 Espèces végétales remarquables présentes, dont les espèces de l'annexe V de la directive Habitats

Les espèces végétales patrimoniales n'ont pas été spécifiquement recherchées. Néanmoins, les espèces mentionnées en bibliographie et celles identifiées lors de la campagne de terrain de 2012 ont été pour partie géoréférencées et sont présentées sur l'atlas cartographique. Les données communiquées par le Conservatoire Botanique national du Massif Central ont également permis de compléter ces informations (CBN, 2013 ; LADET, 1999 ; REVOL, 1910).

La liste suivante n'est pas exhaustive, mais elle montre que d'ores et déjà le site accueille :

- 2 espèces protégées au niveau national
- 3 espèces protégées en région Rhône-Alpes
- 1 espèce de l'annexe V.

Aucune de ces espèces végétales n'est classée en annexe II et IV de la directive Habitats.

Une espèce protégée au niveau national est également signalée comme potentielle sur le plateau de Rompon : l'Ophrys de la Drôme (*Ophrys bertolonii*) (Lafarge 2002).

Tableau 50 : Liste des espèces végétales patrimoniales recensées sur la zone d'étude du site B25 (CBNMC, 2009, 2010 et 2012)

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT
Fragon faux houx	<i>Ruscus aculeatus</i> (L.)	Directive Habitats (Annexe V)
Alysson à gros fruits	<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P.Küpfner	Protection nationale (Annexe I)
Gagée de Bohême	<i>Gagea bohemica</i>	Protection nationale (Annexe I)
Micrope dressé	<i>Bombycilaena erecta</i>	Liste des espèces protégées en région Rhône-Alpes
Ophioglosse vulgaire	<i>Ophioglossum Vulgatum</i> (L.)	Liste des espèces protégées en région Rhône-Alpes
Réséda de Jacquin	<i>Reseda jacquinii</i> Rchb.	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement) Liste des espèces protégées en région Rhône-Alpes
Armoise blanche	<i>Artemisia alba</i> Turra	Rare en Ardèche
Aster à feuilles d'osyris	<i>Aster linosyris</i>	Liste rouge de la flore menacée en France Tome I espèces prioritaires

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUT
Bugrane striée	<i>Ononis striata</i> Gouan	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement)
Centaurée en peigne	<i>Centaurea pectinata</i> (L.)	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement)
Céphalanthère de Damas	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	CITES (Annexe II)
Cirse féroce	<i>Cirsium ferox</i> (L.) DC.	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement)
Dactylorhize tacheté	<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	CITES (Annexe II)
Doradille des fontaines	<i>Asplenium fontanum</i> (L.) Bernh. subsp. <i>fontanum</i>	Rare en Ardèche
Doradille de Maranta	<i>Notholaena marantae</i> (L.) Desv.	Déterminante ZNIEFF
Erable opale	<i>Acer opalus</i> Mill.	Rare en Ardèche et sur silice
Fétuque de Coste	<i>Festuca arvernensis</i>	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement)
Gaillet de Jordan	<i>Galium timeroyi</i> Jord.	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement)
Genêt épineux	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement)
Lunetière de Lamotte	<i>Biscutella lamottei</i> Jord.	Livre rouge national (Tome I)
Millepertuis hirsute	<i>Hypericum hirsutum</i> (L.)	Rare en Ardèche
Molinie tardive	<i>Cleistogenes serotina</i> (L.) Keng subsp. <i>serotina</i>	Déterminante ZNIEFF
Oeillet du granite	<i>Dianthus graniticus</i> Jord.	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement)
Ophrys	<i>Ophrys exaltata</i> Ten. Sub sp. <i>marzuola</i> Geniez, Melki & R.Soca	CITES (Annexe II)
Orchis à longues bractées	<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel.) P.Delforge	Liste rouge des orchidées de France métropolitaine
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	CITES (Annexe II)
Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase	CITES (Annexe II)
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i> Huds. Sub sp. <i>glabra</i>	Rare en-dessous de 1000 m
Scrofulaire à oreillettes	<i>Scrophularia auriculata</i> (L.)	Livre rouge national (Tome IIb, espèces listées seulement)

VII.4.2 Espèces animales remarquables

Amphibiens et reptiles

Les données sont issues de la bibliographie et des inventaires de terrain réalisés en 2012. Le tableau 51 présente une synthèse des données bibliographiques existantes sur les amphibiens et les reptiles du site B25.

Parmi ces espèces, seul le Lézard occelé pourrait représenter un enjeu.

Tableau 51 : Synthèse des données bibliographiques existantes sur les amphibiens et les reptiles du site d'étude

Groupe taxonomique	Espèce	Observation sur ou à proximité du site	Présence potentielle (observation ancienne)	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge nationale (2008)	ZNIEFF Rhône-Alpes	Source
Amphibiens	Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Ruisseau Monteillet (2002), Verdus (2012) ENS de la boissine (2009)	Alissas, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Saint-Priest, Veyras, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Espèce complémentaire	Larfarge Granulats 2002 Biotope, 2012 Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Conseil Général de l'Ardèche
	Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	-	Alissas, Baix, Le Pouzin, Rompon	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Espèce déterminante sous conditions	Faugier, C. (communication personnelle, 2012)
	Pélodyte ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>)	-	Alissas, Freyssenet, Privas, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Espèce déterminante	Faugier, C. (communication personnelle, 2012)
	Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Verdus, Bayonne	Alissas, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freyssenet, Lyas, Pourchères, Pranles, Privas, Saint-Priest, Veyras, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac La Voulte-sur-Rhône	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Espèce déterminante sous conditions	Faugier, C. (communication personnelle, 2012) Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)

Groupe taxonomique	Espèce	Observation sur ou à proximité du site	Présence potentielle (observation ancienne)	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge nationale (2008)	ZNIEFF Rhône-Alpes	Source
Reptiles	Tarente de Mauritanie (<i>Tarentola mauritanica</i>)	-	Privas	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Non traité	
	Orvet (<i>Anguis flagilis</i>)	-	Alissas	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Espèce complémentaire	
	Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)	-	Lyas, Le Pouzin	Art. 3	Non traité	Vulnérable	Espèce déterminante	
Reptiles	Lézard hispanique (<i>Podarcis liolepis</i>)	ENS de la boissine (2009)	Alissas, Flaviac, Privas, Coux, Chomérac, Le Pouzin, La Voulte-sur-Rhône.	Art. 2	Non traité	Préoccupation mineure	Non traité	Conseil Général de l'Ardèche
	Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	Bayonne, Verdus	Alissas, Freyssenet, Saint Priest, Privas, Lyas, Pranles, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint Julien-en Saint Alban, Saint Symphorien-sous-Chomérac La Voulte sur Rhône.	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Espèce complémentaire	Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
	Coronelle girondine (<i>Coronelle girondica</i>)	Verdus	Alissas, Privas, Pranles, Baix, Chomérac, Le Pouzin.	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Espèce déterminante	Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
	Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	ENS de la boissine (2009) Verdus	Alissas, Coux, Privas, Flaviac, Lyas, Pranles, Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint Julien-en Saint-Alban, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte-sur-Rhône	Art. 4	Non traité	Préoccupation mineure	Non traité	Conseil Général de l'Ardèche Grivaud, M. (communication personnelle, 2012)
	Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>)	-	Chomérac	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Non traité	
	Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	-	Baix, Le Pouzin	Art. 3	Non traité	Préoccupation mineure	Espèce déterminante sous conditions	

Parmi les espèces patrimoniales, notons la présence de la Salamandre tachetée.

La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) est une espèce nocturne qui ne sort que les soirs doux et humides, de préférence sans vent. L'adulte est terrestre et typiquement forestier, bien qu'on puisse également le trouver en milieu bocager, dans les landes ou les garrigues. Il affectionne particulièrement les forêts de feuillus fraîches ou humides. A l'état larvaire, l'espèce occupe des habitats aquatiques stagnants (mare, ornière, fossé, trous de chablis, etc.) ou courant (ruisseaux, sources). L'absence de végétation aquatique ne semble pas être un facteur défavorable. Les larves sont sensibles à la présence de poissons.



Salamandre tachetée (Biotope©)

Son aire de répartition est très large en Europe. Elle est absente des îles méditerranéennes et britanniques ainsi que de la Scandinavie. En France, elle est largement répandue dans toutes les régions et présente aussi bien en plaine qu'en montagne. Cette espèce ne semble pas menacée en France ou à l'échelle mondiale puisqu'elle est considérée comme de « préoccupation mineure », catégorie qui regroupe les espèces pour lesquelles le risque de disparition est faible (Source : Comité français UICN, 2009). Néanmoins, l'espèce est sensible à la détérioration et la destruction de ses sites de reproduction, ainsi qu'à la circulation routière lors des migrations automnales.

Sur la zone d'étude du site B25, des larves de Salamandre tachetée ont été retrouvées sur le cours d'eau du Verdus lors des prospections de 2012.

Poissons

Parmi les espèces de poissons retrouvées sur le site B25, l'**Anguille d'Europe**, espèce inscrite sur la liste rouge national comme espèce en danger critique d'extinction a été répertoriée. Les individus ont été capturés sur la Payre aval.

L'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est une espèce grande migratrice qui se reproduit en mer (mer des Sargasses) et croît en eau douce dans tous les hydrosystèmes communiquant plus ou moins directement avec l'Atlantique entre le cercle polaire arctique et le tropique du cancer, avec la Méditerranée ou avec la mer Noire.

Plusieurs études et suivis consacrés à cette espèce mettent en avant une chute importante du stock pour cette espèce à l'échelle européenne depuis ces 25 dernières années (rapports annuels ICES/EIFAC du Working Group on Eel de 2002 à 2007 et rapport final EELREP en 2005).

Les études réalisées montrent que les stocks d'adultes ont commencé à diminuer dans les années 1940, pour la majeure partie du continent européen, accompagnés d'un effondrement du recrutement (arrivée de civelles) au début des années 1980 (EELREP 2005). Il n'y a pour l'instant aucun signe d'une stabilisation ou d'un inversement de tendance.



Anguille européenne (Biotope©)

Pour faire face à ce constat, le règlement communautaire N° 1100/2007, publié au journal officiel de l'Union Européenne le 11 juin 2007, indique que chaque état membre doit désormais élaborer un plan de gestion de l'anguille pour chacun de ses bassins hydrographiques. L'objectif est de réduire la mortalité anthropique afin d'assurer avec une grande probabilité un taux d'échappement vers la mer d'au moins 40% de la biomasse d'anguilles argentées correspondant à la meilleure estimation possible du taux d'échappement qui aurait été observé si le stock n'avait subi aucune influence anthropique (biomasse pristine, ou état naturel sans pression anthropique impactant le stock, qu'il faudra estimer). Ce plan national de gestion est effectif depuis le 1^{er} juillet 2009 et une campagne de repeuplement est prévue sur les années 2013-2014.

Insectes

Le tableau 52 présente une synthèse des espèces d'insectes d'intérêt patrimonial identifiées sur le site B25. Parmi celles-ci, certaines sont assez communes en Ardèche (Grand nègre des bois, Caloptéryx vierge, Cordulégastre annelé). Les deux espèces représentant des enjeux pour le site sont la Proserpine, papillon protégée en France, et l'Hermite, autre papillon dont le statut de vulnérabilité est à considérer.

Tableau 52 : Synthèse des espèces d'insectes d'intérêt patrimonial identifiées sur le site B25

Espèce	Présence observée ou potentielle sur le site	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge nationale	ZNIEFF Rhône-Alpes
Proserpine (<i>Zerynthia rumina</i>)	Payre, Plateau de Rompon	oui	-	Préoccupation mineure	Espèce déterminante
Grand nègre des bois (<i>Minois dryas</i>)	Payre, Plateau de Rompon	non	-	Préoccupation mineure	Espèce déterminante
Hermite (<i>Chazara briseis</i>)	Plateau de Rompon	non	-	Vulnérable	-
Caloptéryx vierge (<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>)	Payre	non	-	Préoccupation mineure	Espèce remarquable
Cordulégastre annelé (<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>)	Payre	non	-	Préoccupation mineure	Espèce remarquable

★ *Proserpine (Zerynthia rumina)*

Situation sur le site :



Proserpine (Biotope©)

Cette espèce a été observée sous la forme d'imago uniquement dans les secteurs escarpés surplombant la Payre, en amont et en aval du site. Le passage a été trop précoce pour quantifier la population par l'observation de chenilles. Sa plante hôte, l'Aristolochie pistoloche (*Aristolochia pistolochia*) est bien présente dans son habitat typique : en bordure de chênaie dans les pentes écorchées sur substrat caillouteux. L'habitat de l'espèce (matorral arbustif peu dense) est aussi présent çà et là sur les pentes bien exposées au sud du plateau de Rompon mais aucun individu n'a été aperçu. Il est possible de

considérer que l'état de conservation de cet habitat est bon. Il faut cependant veiller à ce que le milieu ne se ferme pas (comme c'est le cas sur les pentes de la Payre) et conserve une mosaïque de stades de végétation favorable à la chenille comme à l'imago. Le feu, dont une partie du site au sud-ouest du plateau de Rompon a été victime il y a quelques années, semble un élément favorable au développement de la plante hôte en ouvrant le milieu (Proserpine 2009). L'espèce bénéficie d'une protection nationale mais ses biotopes ne sont pas rares et elle ne semble menacée que dans les Alpes maritimes par l'urbanisation galopante (Dupont, 2001). Elle trouve en Ardèche sa limite nord de répartition ce qui en fait une espèce déterminante du point de vu des ZNIEFF.

Habitats :

L'habitat de la Proserpine est présent sur les versants abrupts en rive gauche et droite de la Payre et dans les pentes sud de l'entité du plateau de Rompon. Il est bien conservé. Il s'agit d'éboulis pierreux ombragés souvent en lisière de chênaie pubescente ou poussent l'*Aristolochie pistoloche (Aristolochia pistolochia)*. Dans la plupart des cas, des pelouses sèches fleuries jouxtent ces milieux permettant aux imagos de trouver des ressources alimentaires.



Habitat de la Proserpine (Biotope©)

★ **Grand nègre des bois (*Minois dryas*)**



Grand nègre des bois (Biotope©)

Situation sur le site :

Le Grand Nègre des bois est une espèce assez bien répartie en France mais dont la priorité de conservation est forte (Dupont, 2001) surtout du fait de sa sensibilité à la fragmentation des milieux. Il est considéré comme déterminant ZNIEFF pour la région Rhône-Alpes. Sur le périmètre de la zone d'étude, les prospections n'ont pas été ciblées sur cette espèce mais les habitats présents sur les escarpements, la ripisylve de la Payre et le secteur de Rompon semblent favorables au développement d'une bonne population.

Habitats :

Le Grand Nègre des bois fréquente une grande variété de milieux allant de la pelouse sèche aux fonds de vallons humides. Sur la zone d'étude, il a été vu dans la zone amont du site de la Payre, dans une chênaie claire plutôt sèche. La chenille se nourrit sur diverses graminées communes comme le Brome dressé (*Bromus erectus*) et le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*). Les habitats sont ici bien conservés.



Habitat du Grand nègre des bois (Biotope©)

★ **Hermite (*Chazara briseis*)**

Situation sur le site :



Hermite (Biotope©)

L'Hermite est l'un des papillons qui a connu le plus fort déclin en France ces 10 dernières années (UICN, 2012). Cette tendance est expliquée par l'abandon du pâturage ovin extensif mais aussi par l'impact des traitements phytosanitaires là où les habitats sont encore dans un bon état de conservation (Proserpine 2009). Dans le domaine méditerranéen, il reste encore bien représenté. Sur le secteur de Rompon, le milieu et les pratiques sont optimales, il n'est donc pas surprenant d'observer un nombre important d'individus en vol (plus de 20), laissant penser à un effectif non négligeable sur le site.

Habitats :

L'Hermitte est inféodé aux pelouses xériques rases entretenues par du pâturage ovin extensif et composées des plantes hôte de la chenille comme les fétuques et les brachypodes. Il est présent sur le secteur de Rompon où l'habitat est optimal à une bonne viabilité de la population.



Habitat de l'Hermitte (Biotope©)

★ *Caloptéryx vierge (Calopteryx virgo meridionalis)*

Situation sur le site :

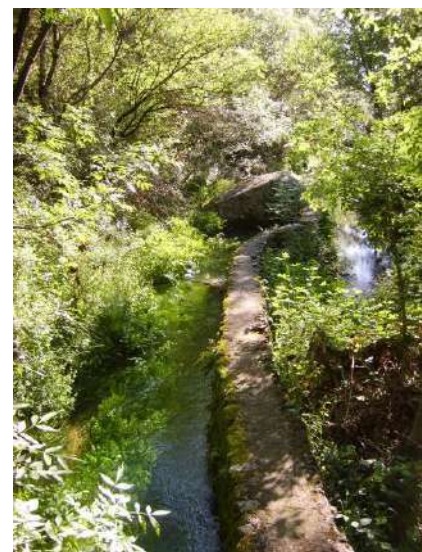
C'est une espèce considérée comme remarquable en région Rhône-Alpes (seulement pour le domaine subméditerranéen) mais dont les tendances sont plutôt à l'augmentation à l'échelle de la région (Sympetrum, 2011). La sous-espèce rencontrée ici est la plus abondante en région Rhône-Alpes (Deliry, 2008) et est considérée comme l'une des espèces les plus communes. Elle est présente dans les cours d'eau frais partiellement ensoleillés à courant modéré et elle est bio-indicatrice d'une eau peu chargée en matières organiques. Quelques individus ont été aperçus en aval de la zone d'étude sur la Payre mais elle semble avoir une préférence pour un petit contre canal d'origine anthropique qui se rapproche de son habitat optimal.



Caloptéryx vierge (Biotope©)

Habitats :

Le *Caloptéryx vierge (Calopteryx virgo meridionalis)* semble cantonné sur le secteur aval de la Payre et particulièrement dans la zone du contre canal sur la rive gauche dans la partie aval de la zone d'étude. L'eau est limpide avec un débit modéré. Cette zone présente de surcroît beaucoup de zones ombragées et une riche végétation aquatique. Elle se rapproche le plus de son habitat préférentiel.



Contre canal favorable au *Caloptéryx vierge* (Biotope©)

★ ***Cordulégastre annelé (Cordulegaster boltonii boltonii)***



Cordulégastre annelé (Biotope©)

Situation sur le site :

Ce grand odonate se développe uniquement dans les eaux courantes et affectionne les petits ruisseaux forestiers clairs. Tout comme le Caloptéryx vierge, cette espèce est considérée comme un bon indicateur de la qualité de l'eau. La sous-espèce nominale rencontrée ici est largement répartie en France sauf dans le quart sud-est. Elle est en outre commune en Ardèche et n'est pas menacée à l'échelle du territoire français. Sur le secteur d'étude, un seul individu a été rencontré et dans le même secteur que les Caloptéryx, qui constitue son habitat préférentiel sur la Payre.

Habitats :

Le Cordulégastre annelé affectionne des milieux très similaires à ceux fréquentés par le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo meridionalis*) notamment dans la zone du contre canal sur la rive gauche dans la partie aval de la zone d'étude. Il recherche des eaux claires à débit intermédiaire. Il recherche également une végétation dense à proximité du cours d'eau.

VII.5 Espèces exotiques envahissantes

VII.5.1 Espèces végétales exotiques envahissantes

Les espèces végétales envahissantes n'ont pas été recherchées sur la zone d'étude. Mais les espèces identifiées lors de la campagne de terrain ont été notées.

La liste suivante n'est pas exhaustive.

Tableau 53 : Espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur la zone d'étude

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	LOCALISATION
Renouée du Japon	<i>Fallopia japonica</i>	Quelques foyers d'expansion au niveau de St-Symphorien-sous-Chomérac (données Biotope). Espèce très abondante à la confluence avec le Rhône (données Biotope et acteurs locaux). Quelques pieds sont présents sur la Bayonne (Verdus) et présente également sur le Mézayon (données Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche)
Buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i>	Quelques pieds sur l'ensemble du cours moyen et inférieur du bassin versant de l'Ouvèze (données Biotope).
Bambou	<i>Phyllostachys sp.</i>	Quelques pieds présents très localement (plantations), (données Biotope).
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	Quelques foyers d'expansion au niveau de St-Symphorien-sous-Chomérac (données Biotope). Espèce très abondante à la confluence avec le Rhône.
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Présent de façon diffuse sur l'ensemble du bassin versant de l'Ouvèze et sur la Payre (données Biotope).
Ailante ou faux-verniss du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>	Présent de façon diffuse mais souvent concentré sur l'ensemble du bassin versant de l'Ouvèze (données Biotope) Vallée de la Payre (données CBN)
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i>	Vallée de la Payre (données CBN)
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Vallée de la Payre (données CBN)
Armoise de Chine	<i>Artemisia verlotiorum</i>	Vallée de la Payre (données CBN)

VII.5.1 Espèces animales exotiques envahissantes

Aucune donnée d'espèce faunistique exotique envahissante n'est recensée sur le périmètre d'étude.

VIII. Enjeux de conservation

VIII.1 Identification et hiérarchisation des enjeux liés aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires

Après avoir développé les diagnostics écologique et socio-économique, la définition et la hiérarchisation des enjeux écologiques, qui sont les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires des annexes I et II de la directive Habitats, sont deux étapes indispensables. Les enjeux écologiques hiérarchisés permettent de définir les objectifs de développement durable spécifique au site Natura 2000 et de prioriser les actions qui sont proposées.

Les critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux sont :

- Le niveau de patrimonialité de l'espèce (basé notamment sur les listes rouges) ou de l'habitat ;
- L'importance du site pour cette espèce/cet habitat, à l'échelle régionale ;
- L'état de conservation de l'espèce/de l'habitat à l'échelle du site ;
- Les menaces pesant sur l'espèce/l'habitat sur le site.

La combinaison de l'ensemble des critères permet de définir les niveaux d'enjeux qui varient de faible à fort. Cette évaluation du niveau d'enjeu a été réalisée à dire d'expert, au regard des différents critères utilisés. Elle a ensuite été débattue avec le comité de pilotage.

Pour certaines espèces, dont les données sont insuffisantes sur le site, il apparaît cependant difficile de définir un niveau d'enjeu. Au vu de la patrimonialité de ces espèces, il semble légitime de considérer qu'elles représentent un enjeu pour le site, même si des précisions sur leur statut doivent être apportées. Cet enjeu a été fixé, par défaut, à un niveau moyen à préciser.

La détermination d'un enjeu fort pour une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire ou prioritaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer sa conservation et sa préservation.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent les enjeux pour les habitats naturels et espèces prioritaires ou d'intérêt communautaire du site.

Tableau 54 : Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires (annexe I de la directive Habitats)

CODE HABITAT NATURA 2000	HABITAT NATURA 2000	STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE		MENACES PESANT SUR L'HABITAT		NIVEAU D'ENJEU
		RESPONSABILITE DU SIC POUR L'HABITAT A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT SUR LE SIC	MENACES GENERALES PESANT SUR L'HABITAT	VULNERABILITE DE L'HABITAT SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	Forte	Bon	Abandon des pratiques pastorales	Forte	Fort
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)*	Négligeable (représente une faible surface du site, moins de 1ha)	Bon	Généralisation des parcs à moutons	Forte	Fort
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Négligeable (représente une faible surface du site, moins de 1 ha)	Bon	Intensification des pratiques agricoles, drainage	Forte	Fort
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Négligeable (représente une faible surface du site, moins de 1 ha)	Moyen	Drainage, invasion par des espèces exotiques	Forte	Fort
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Négligeable (représente une faible surface du site, moins de 1 ha)	Moyen	Abandon des pratiques pastorales	Forte	Fort
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	Modérée	Bon	Modification du régime hydrique, dépôt de matériaux, invasion d'espèces exotiques	Forte	Fort
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	Forte	Bon	Enrésinement, réfection de chaussées ou de ponts	Modérée à forte	Fort
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Modérée	Bon	Modification du régime hydrique, dépôt de matériaux, invasion d'espèces exotiques	Forte	Fort
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	Modérée	Bon	Fréquentation non maîtrisée, activités de pleine nature	Modérée à faible	Modéré

CODE HABITAT NATURA 2000	HABITAT NATURA 2000	STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE		MENACES PESANT SUR L'HABITAT		NIVEAU D'ENJEU
		RESPONSABILITE DU SIC POUR L'HABITAT A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT SUR LE SIC	MENACES GENERALES PESANT SUR L'HABITAT	VULNERABILITE DE L'HABITAT SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	Faible	Bon	Fréquentation non maîtrisée, activités de pleine nature	Modérée	Modéré
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Modérée	Bon	Incendie ou toute autre perturbation qui ferait régresser l'habitat	Modérée à faible	Modéré (les vieilles forêts représentent un enjeu plus fort)
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Forte	Bon	Piétinement par les escaladeurs	Faible	Faible
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Non évalué	Non évalué	Dégradation par la fréquentation (déchets, feux, prélèvements...)	Modérée à faible	Faible

Tableau 55 : Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire annexes II de la directive Habitats

Les espèces de l'annexe IV et V de la directive habitats ne sont pas hiérarchisées mais elles bénéficieront des actions proposées pour le maintien des espèces de l'annexe II dans le DOCOB.

ESPECES		PATRIMONIALITE			STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		MENACES PESANT SUR L'ESPECE		NIVEAU D'ENJEU
NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT LISTE ROUGE NATIONALE	STATUT LISTE ROUGE REGIONALE		RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC	MENACES GENERALES PESANT SUR L'ESPECE	VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	
Mammifères									
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Menaces faibles (LC)	En repro : Vulnérable (VU)	En hivernage : Données insuffisantes (DD)	Fort	Bon	<ul style="list-style-type: none"> Dérangement dans les sites de reproduction ou destruction des gîtes (rénovation du bâti, condamnation des accès aux combles des églises, etc.) Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas) 	Fort	Fort
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Quasi menacé (NT)	En repro : En grave danger de disparition (CR)	En hivernage : En danger de disparition (EN)	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Disparition des gîtes de reproduction (rénovation ou abandon du bâti) Dérangement des colonies de reproduction ou d'hivernation Fermeture de sites souterrains (« mise en sécurité ») Les Rhinolophes sont les espèces les plus touchées par les collisions routières (vol au ras du sol) Intoxication des animaux suite au traitement insecticide des charpentes Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) Eclairage nocturne de bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction 	Fort	Fort

ESPECES		PATRIMONIALITE			STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		MENACES PESANT SUR L'ESPECE		NIVEAU D'ENJEU
NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT LISTE ROUGE NATIONALE	STATUT LISTE ROUGE REGIONALE		RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC	MENACES GENERALES PESANT SUR L'ESPECE	VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Vulnérable (VU)	En repro : En danger de disparition (EN)	En hivernage : En danger de disparition (EN)	Fort	Bon	<ul style="list-style-type: none"> Dérangement dans les sites de reproduction et d'hibernation (surfréquentation humaine du milieu souterrain) et disparition des gîtes (aménagements touristiques des cavités, fermeture pour « mise en sécurité » des mines) Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères Parcs éoliens (collision avec les pales) Collision routière 	Fort	Fort
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	Quasi menacé (NT)	En repro : Vulnérable (VU)	En hivernage : En danger de disparition (EN)	Fort	Bon	<ul style="list-style-type: none"> Dérangement dans les sites de reproduction ou disparition des gîtes (fermeture des sites souterrains) Intoxication par les pesticides ou les produits de traitement vermifuges du bétail Perte d'habitats de chasse par la fermeture des milieux Raréfaction des espèces proies résultant de l'utilisation de pesticides Développement des éclairages autour des gîtes (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas) 	Fort	Fort
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Quasi menacé (NT)	En repro : En grave danger de disparition (CR)	En hivernage : Données insuffisantes (DD)	Indéterminé	Indéterminé	<ul style="list-style-type: none"> Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères Destruction des gîtes souterrains (mise en sécurité des mines) et destruction des gîtes arboricoles (arbres à cavités) Mortalité routière 	Moyen	Fort
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Menaces faibles (LC)	En repro : En danger de disparition (EN)	En hivernage : Vulnérable (VU)	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Disparition des gîtes de reproduction (rénovation ou abandon du bâti) Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) Collision routière 	Fort	Fort

ESPECES		PATRIMONIALITE			STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		MENACES PESANT SUR L'ESPECE		NIVEAU D'ENJEU
NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT LISTE ROUGE NATIONALE	STATUT LISTE ROUGE REGIONALE		RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC	MENACES GENERALES PESANT SUR L'ESPECE	VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	
							<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction • Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) • Intoxication des animaux par les pesticides, phytosanitaires et autres produits de traitement vermifuge des cheptels • Prédation par les chats en zone urbaine et périurbaine. 		
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Menaces faibles (LC)	En repro : Vulnérable (VU)	En hivernage : Données insuffisantes (DD)	Indéterminé	Indéterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement des colonies de reproduction • Disparition des gîtes en surface et souterrains (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains) • Intoxication des individus par les pesticides, par les produits utilisés pour le traitement vermifuge du bétail ou pour les charpentes • Collision routière 	Indéterminé	Fort
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	A surveiller (S)	Menaces faibles (LC)		Faible	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • cloisonnement des populations (barrages, urbanisation des berges, infrastructures routières, etc.) ; • destruction du milieu de vie (suppression des boisements dans le lit mineur et sur les berges) ; • perturbation par des engins mécanisés lors de travaux d'entretien ou de restauration du lit des cours d'eau (notamment pendant la période de reproduction et de naissance des petits : janvier à août) ; • la lutte mal contrôlée contre des rongeurs aquatiques indésirables comme le Ragondin ; • fréquentation nocturne des secteurs de gîtes ; • fréquentation du site par les chiens errants. 	Moyen	Moyen

ESPECES		PATRIMONIALITE		STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		MENACES PESANT SUR L'ESPECE		NIVEAU D'ENJEU	
NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT LISTE ROUGE NATIONALE	STATUT LISTE ROUGE REGIONALE		RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC	MENACES GENERALES PESANT SUR L'ESPECE		VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Menaces faibles (LC)	En grave danger		Indéterminé	Indéterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Collision routière • cloisonnement des populations (barrages, urbanisation des berges, infrastructures routières, etc.) ; • destruction du milieu de vie (suppression des boisements dans le lit mineur et sur les berges) ; • perturbation par les activités humaines ; • la lutte mal contrôlée contre des rongeurs aquatiques indésirables comme le Ragondin ; • fréquentation nocturne des secteurs de gîtes ; • fréquentation du site par les chiens errants. 	Moyen	Moyen
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Menaces faibles (LC)	En repro : En danger de disparition (EN)	En hivernage : Vulnérable (VU)	Indéterminé	Indéterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères • Intoxication des individus par les produits utilisés pour le traitement vermifuge des charpentes • Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations de lépidoptères nocturnes) 	Faible	Faible
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Quasi menacé (NT)	En repro : En grave danger de disparition (CR)	En hivernage : En grave danger de disparition (CR)	Moyen	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement des colonies de reproduction (fréquentation humaine du milieu souterrain) • Disparition des gîtes (aménagements touristiques des cavités, fermeture pour mise en sécurité des mines) • Intoxication des animaux par les pesticides, phytosanitaires et autres produits de traitement vermifuge des cheptels 	Moyen	Faible
Murin de capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	Vulnérable (VU)	En repro : En danger de disparition (EN)	En hivernage : En danger de disparition (EN)	Indéterminé	Indéterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangement des colonies de reproduction • Disparition des gîtes souterrains (fermeture des sites) • Intoxication des individus par les pesticides (notamment ceux destinés aux diptères des milieux aquatiques) 	Indéterminé	Indéterminé

ESPECES		PATRIMONIALITE		STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		MENACES PESANT SUR L'ESPECE		NIVEAU D'ENJEU
NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT LISTE ROUGE NATIONALE	STATUT LISTE ROUGE REGIONALE	RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC	MENACES GENERALES PESANT SUR L'ESPECE	VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	
Poissons								
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	Quasi menacé (NT)	-	Faible	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution des eaux (chimique et organique) > mortalité / eutrophisation du milieu • Dégradation des habitats aquatiques (seuils/barrages/ artificialisation du milieu) > rupture de la continuité écologique • Pompages/captages d'eau excessifs (baisse des débits, réchauffement de l'eau, baisse du taux d'oxygène dissous, assèchement du lit) • Surfréquentation (pêcheurs, baignade, etc.) > piétinement/bouleversement du lit • Introduction d'espèces (carnassiers, truites surdensitaires et écrevisses américaines > prédation des juvéniles et/ou des adultes) 	Fort (assèchement du lit / surfréquentation)	Fort
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	Quasi menacé (NT)	-	Faible	Mauvais		Fort (assèchement du lit / surfréquentation)	Moyen
Invertébrés								
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Vulnérable (VU)	-	Forte	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution des eaux (chimique et organique) > mortalité / eutrophisation du milieu • Dégradation des habitats aquatiques (seuils/barrages/ artificialisation du milieu) • Pompages/captages d'eau excessifs (baisse des débits, réchauffement de l'eau, baisse du taux d'oxygène dissous, assèchement du lit) • Surfréquentation (pêcheurs, baignade, etc.) > piétinement/bouleversement du lit • Maladie liée à l'introduction d'écrevisses exogènes au 19e siècle (peste des écrevisses) • Concurrence inter-spécifique avec les écrevisses exogènes, notamment l'Ecrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>) 	Fort (assèchement du lit)	Fort
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Menaces faibles (LC)	-	Faible	Moyen		• Fermeture des milieux ouverts	Faible

ESPECES		PATRIMONIALITE		STATUT DE L'ESPECE SUR LE SITE		MENACES PESANT SUR L'ESPECE		NIVEAU D'ENJEU
NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT LISTE ROUGE NATIONALE	STATUT LISTE ROUGE REGIONALE	RESPONSABILITE DU SIC POUR L'ESPECE A L'ECHELLE REGIONALE	ETAT DE CONSERVATION DE L'ESPECE SUR LE SIC	MENACES GENERALES PESANT SUR L'ESPECE	VULNERABILITE DE L'ESPECE SUR LE SIC (EXPOSITION AUX MENACES)	
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Quasi menacé (NT)	-	Faible à moyen	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe des vieilles forêts • Incendie forestier 	Faible	Moyen
Grand capricorne	<i>Ceramby cerdo</i>	Quasi menacé (NT)	-	Faible à moyen	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe des vieilles forêts • Incendie forestier 	Faible	Moyen
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-	Faible	Bon	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de menaces 	Faible	Faible

VIII.2 Synthèse des enjeux hiérarchisés par grands types de milieux

L'identification des milieux occupés par les différentes espèces à enjeux mises en évidence dans le tableau précédent permet de hiérarchiser les priorités de conservation pour les différents types d'habitats présents sur le site.

Ce tableau préfigure les espaces d'intervention prioritaire à considérer dans le programme d'actions.

Tableau 56 : Hiérarchisation des enjeux par grands types de milieux, hors grottes

HABITAT D'ESPECE	HABITATS ET ESPECES REMARQUABLES INFEODEES AU MILIEU			VULNERABILITE	NATURE DES MENACES	ENJEU SUR LE SITE
	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	AUTRES ESPECES REMARQUABLES			
Milieux semi-ouverts à tendance agricole extensive	<p>Parcours substepmiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *</p> <p>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)*</p> <p>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</p> <p>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p>Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</p> <p>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses</p> <p>Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i></p>	<p>Grand rhinolophe</p> <p>Petit rhinolophe</p> <p>Petit murin</p> <p>Damier de la succise</p> <p>Couleuvre d'Esculape</p> <p>Couleuvre verte et jaune</p> <p>Lézard vert occidental</p> <p>Lézard des murailles</p>	<p>Proserpine</p> <p>Grand nègre des bois</p> <p>Hermite</p> <p>Lézard ocellé</p> <p>Vipère aspic</p> <p>Seps strié</p> <p>Couleuvre de Montpellier</p>	Fort	<p>Fermeture des milieux consécutive à l'abandon du pastoralisme</p> <p>Conversion de prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures, accroissement des zones urbanisées ou industrielles, morcellement des milieux par le réseau routier et l'urbanisation etc.)</p> <p>Modification des paysages consécutive à l'intensification de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, etc.)</p>	Fort

HABITAT D'ESPECE	HABITATS ET ESPECES REMARQUABLES INFODEES AU MILIEU			VULNERABILITE	NATURE DES MENACES	ENJEU SUR LE SITE
	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	AUTRES ESPECES REMARQUABLES			
Milieux aquatiques ou humides	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i> Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Castor d'Europe Loutre d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches Vespère de Savi Murin de Daubenton Pipistrelle soprane Crapaud accoucheur Crapaud calamite Rainette méridionale Grenouille agile Lézard des souches Couleuvre à collier	Calopteryx vierge Cordulégastre annelé Anguille européenne Salamandre tachetée Triton palmé Pélodyte ponctué Crapaud commun Grenouille rousse Grenouille verte Couleuvre vipérine Coronelle girondine	Fort	Détérioration généralisée de la qualité des cours d'eau et autres milieux aquatiques par les pollutions de tous types Aménagements hydrauliques, piscicoles ou touristiques Recalibrage et enrochement des berges Détérioration des ripisylves	Fort

HABITAT D'ESPECE	HABITATS ET ESPECES REMARQUABLES INFODEES AU MILIEU			VULNERABILITE	NATURE DES MENACES	ENJEU SUR LE SITE
	HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	AUTRES ESPECES REMARQUABLES			
Milieux boisés (l'enjeu porte sur les vieilles forêts)	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Murin de Bechstein Rhinolophe euryale Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanquées Grand murin Murin de Daubenton Noctule de Leisler Pipistrelle de Nathusius Lucane cerf-volant Grand capricorne Ecaïlle chinée		Fort	Dégradation ou destruction des milieux boisés associés au cours d'eau (ripisylves) Plantations monospécifiques de résineux Rajeunissement des peuplements forestiers (réduction du cycle de production/récolte et diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) Exploitation intensive du sous-bois Elimination des vieux arbres à cavités	Moyen
Milieux variés dont milieux anthropiques (espèces ubiquistes)	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique Habitations	Minioptères de Schreibers Vespère de Savi Murin de Natterer Pipistrelle de Kuhl Pipistrelle commune Molosse de Cestoni	Tarente de Mauritanie Orvet Lézard hispanique	Faible	Intensification de la viticulture ou de l'arboriculture, Urbanisation et aménagement d'infrastructures (routes, éoliennes, etc.) Homogénéisation des milieux	Faible

Tableau 57 : Hiérarchisation des enjeux pour les grottes (gîtes) à chiroptères (données Biotope, LPO Ardèche)

GROTTE OU GITE	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	VULNERABILITE	NATURE DES MENACES / ETAT DE CONSERVATION	ENJEU
Grotte de Meysset (Rompon)	Grand murin Grand rhinolophe Minioptère de Schreibers Murin à oreilles échancrées Murin de Beschtein Petit murin Petit rhinolophe Murin de Daubenton Vespère de savi Noctule de Leisler Molosse de Cestoni (en toutes saisons)	Moyenne	Fréquentation humaine et dégradations (bruit, lumière, chaleur humaine, feu de bois, vandalisme, etc.) Embroussaillage de l'entrée Bon état de conservation	Fort
Galleries du Pont des Etoiles (Rompon)	Grand rhinolophe Murins de grande taille Petit rhinolophe (essentiellement en hivernage ou transit printanier)	A évaluer	A évaluer	Moyen
Grotte du Chat (Alissas)	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale (essentiellement en hivernage et transit automnal)	A évaluer	A évaluer	Moyen
Grottes de la Jaubernie (Coux)	Barbastelle d'Europe Grand rhinolophe Petit rhinolophe Vespère de Savi Murin de Natterer Pipistrelle commune Pipistrelle de Nathusius Pipistrelle indéterminée (hivernage en transit printanier et automnal)	A évaluer	A évaluer	Moyen

GROTTE OU GITE	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	VULNERABILITE	NATURE DES MENACES / ETAT DE CONSERVATION	ENJEU
Grotte de Tourange (Chomérac)	Grand rhinolophe Minoptère de Schreibers Murin de grande taille Petit rhinolophe Rhinolophe euryale Murin de Daubenton Murin de Natterer Pipistrelle indéterminée (en toutes saisons)	Forte	Fréquentation humaine et dégradations (bruit, lumière, chaleur humaine, feu de bois, vandalisme, etc.) Mauvais état de conservation	Moyen
Grotte de Verdus (Privas)	Grand rhinolophe Murin de grande taille Petit rhinolophe Rhinolophe euryale (essentiellement en hivernage)	A évaluer	Fermeture des accès à la cavité Aménagement du milieu souterrain (colmatage des fissures, cablage électrique, etc.)	Moyen
Grottes du Gras (Alissas)	Grand murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe (essentiellement en hivernage et transit automnal)	A évaluer	A évaluer	Moyen
Grotte de Marcus	Grand rhinolophe Petit rhinolophe	Forte	Fréquentation humaine et dégradations (bruit, lumière, chaleur humaine, feu de bois, vandalisme, etc.) Embroussaillage de l'entrée Etat de conservation moyen	Faible
Grotte de la Cascade noire (Flaviac)	Grand rhinolophe Petit rhinolophe (essentiellement en hivernage)	A évaluer	A évaluer	Faible
Grottes de la Vierge et amont (Le Pouzin)	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Vespère de Savi (essentiellement en hivernage)	A évaluer	A évaluer	Faible

GROTTE OU GITE	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	VULNERABILITE	NATURE DES MENACES / ETAT DE CONSERVATION	ENJEU
Grottes en Spirale (Privas)	Grand rhinolophe Petit rhinolophe (essentiellement en hivernage)	A évaluer	A évaluer	Faible
Grottes de Veyronne	Grand rhinolophe Petit rhinolophe	Forte	Fréquentation humaine et dégradations (bruit, lumière, chaleur humaine, feu de bois, vandalisme, etc.)	Faible
Grotte de Baumas (Chomérac)	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale Barbastelle (essentiellement en hivernage et transit automnal)	A évaluer	A évaluer	

VIII.3 Menaces potentielles et avérées des activités sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires


Attention, l'analyse des menaces potentielles qui suit ne peut en aucun cas remplacer une étude d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il s'agit ici de donner un éclairage aux acteurs locaux et aux membres du comité de pilotage sur les éventuels effets que peuvent provoquer les activités socio-économiques sur le site ou dans sa périphérie.


En outre, cette liste des menaces hiérarchisées a été établie à partir des éléments du diagnostic socio-économique croisés à la connaissance de terrain des experts naturalistes, puis elle a été revue avec les groupes thématiques (groupe 1 : activités économiques ; groupe 2 : activités de loisirs et de pleine nature) réunis en atelier de travail le 2 décembre 2014, et le comité de pilotage du 7 avril 2015.

Cette liste n'est en aucun cas exhaustive et définitive.

Nature des menaces	Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle
Fermeture des milieux par abandon des pratiques pastorales	Forte
Invasion des cours d'eau par des espèces exotiques envahissantes : compétition interspécifique, transmission de maladie...	Forte
Modification du régime hydrique des cours d'eau.	Modérée
Seuils : frein à la continuité écologique	Modérée
Dépôt de matériaux en bordure de cours d'eau : dégradation des conditions physiques du cours d'eau et chimique de la qualité de l'eau.	Modérée
Fréquentation des grottes en périodes de reproduction et d'hibernation : dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation des chauves-souris.	Modérée
Fréquentation des autres gîtes - en milieu anthropisé : dégradation ou destruction des gîtes et des conditions propices à la reproduction des chauves-souris.	Modérée
Fréquentation non maîtrisée tant par les activités de pleine nature que par les visiteurs : fragmentation et/ou dégradation des habitats naturels tant terrestre qu'aquatique. Création de sentiers sauvages	Modérée
Développement urbain et artificialisation des milieux naturels par la mise en place d'équipements : fragmentation et destruction des habitats naturels et des habitats d'espèces, qu'ils soient terrestres ou aquatiques.	Faible
Urbanisation des berges, infrastructures routières, etc. : cloisonnement des populations de Castor et de Loutre.	Faible

<i>Nature des menaces</i>	<i>Importance de la menace sur le site à l'heure actuelle</i>
Piétinement de la végétation des pentes par les pratiquants d'escalade, suivi d'une eutrophisation.	Faible
Exploitation des bois des vieilles forêts de chênes verts et pubescents et des ripisylves à des fins industrielles (filiale bois-énergie) : destruction des habitats naturels forestiers à forte valeur écologique et éventuellement dégradation de la qualité des cours d'eau (si proximité de la zone exploitée).	Faible

Effet de... Sur... 	Castor d'Europe et Loutre d'Europe	Chauves souris	Oiseaux	Poissons et crustacés	Insectes : Damier de la succise et Ecaille chinée	Habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires
Agriculture / sylviculture	Destruction/dégradation et pollution des biotopes et des individus (berges et ripisylves, friches et milieux naturels attenants, milieux aquatiques)					Dégradation des milieux sensibles (notamment pelouses sèches) par le surpâturage Embroussaillage des milieux ouverts par absence d'activités permettant le maintien de l'ouverture
Activités industrielles	Dégradation potentielle de la qualité des cours d'eau et cause de mortalité (rejets accidentels) Potentiel impact indirect du aux vibrations, au bruit et aux poussières des carrières					Destruction ou dégradation d'habitats naturels par impact d'emprise (carrière)
Tourisme et fréquentation	Dérangement, mais fréquentation faible sur la grande majorité du site					Dégradation des habitats par la multiplication des sentiers Fréquentation faible, ne représentant pas de menace à ce jour
Pêche de loisir				Incidences négatives de l'empoisonnement sur les espèces piscicoles autochtones (prédation), braconnage Impact possible sur les populations d'Ecrevisse à pattes blanches (sur la Payre)		
Spéléologie			Dérangement possible au niveau des grottes			
Activités de loisir motorisées (Moto-cross, Quad)	Destruction/dégradation et pollution possible des biotopes (érosion, fragmentation) Dérangement de la faune					

Effet de... Sur... 	Castor d'Europe et Loutre d'Europe	Chauves souris	Oiseaux	Poissons et crustacés	Insectes : Damier de la succise et Ecaille chinée	Habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires
Baignade (très limitée)				Dérangement possible de la faune aquatique		
Escalade		Dérangement possible au niveau des grottes et des autres milieux rocheux	Dérangement possible, notamment pour les espèces rupestres			Piétinement par les escaladeurs (Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)
Assainissement/ Adduction en eau potable				Etiages sévères en période estivale, défavorables aux espèces piscicoles et astacicoles		

IX. Objectifs de conservation

Les **objectifs de développement durable**, ou **objectifs de conservation**, permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation qui leur sont associés. Un objectif de développement durable peut rassembler plusieurs enjeux de conservation.

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 B25, les objectifs de conservation ont été travaillés en groupes de travail avec les acteurs locaux le 9 octobre 2014. La liste présentée ci-dessous est donc issue de cette concertation.

Les objectifs de conservation spatialisés hiérarchisés

- 1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.
- 2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Écrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.
- 3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.
- 4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.
- 5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.
- 6) Maintien dans un bon état de conservation des falaises, habitat naturel d'intérêt communautaire (en raison de leur végétation) et habitat des chauves-souris.

Les objectifs de conservation transversaux

- 7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.
- 8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.
- 9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).
- 10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.

X. Programme d'actions

Le programme d'action est issu de la recherche de correspondance entre les propositions issues des groupes de travail pour faire face aux effets négatifs anthropiques potentiels et avérés sur les enjeux écologiques et les documents de référence nationaux (circulaire relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres, circulaire Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC) et les documents régionaux (arrêtés préfectoraux régionaux pour les mesures forestières et les mesures ni agricoles - ni forestières).

Toutefois, la mise en œuvre de certaines actions fera appel à d'autres dispositifs impliquant différents financements (Agence de l'eau, Contrat corridor de la Région, financement des collectivités...). Leur intervention est ainsi précisée le cas échéant dans les fiches mesures et cahiers des charges.

X.1 Outils retenus pour le Docob « Rompon - Ouvèze - Payre »

X.1.1 Les mesures contractuelles

Les principaux outils de mise en œuvre du Docob au niveau local sont prioritairement de nature contractuelle, à savoir les contrats rémunérés, **contrats Natura 2000**, qui sont de 3 types :

- les contrats agricoles pour les parcelles agricoles, basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ;
- les contrats forestiers, pour les parcelles forestières ;
- et les contrats ni agricoles - ni forestiers, pour des parcelles non agricoles et non forestières.

Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut signer des contrats Natura 2000. En signant un contrat Natura 2000, les personnes s'engagent à respecter un cahier des charges leur donnant droit à des aides de l'Etat et de l'Europe.

X.1.2 Les mesures non contractuelles

Certaines actions du Docob, qui ne sont pas des actions de gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, sont définies dans ce document en tant que « Mesures hors Contrat Natura 2000 » ou encore « Mesures non contractuelles ». La mise en œuvre de ces actions dépend d'un cahier des charges mais elles ne donnent pas lieu à la signature d'un contrat.

Les mesures non contractuelles concernent les actions de sensibilisation et de communication, et les suivis scientifiques et d'accroissement des connaissances. Elles bénéficient d'autres sources de financement, dont des financements de l'Etat.

X.1.3 Autres outils ne relevant pas du cadre Natura 2000

On ne peut prévoir dans le cadre d'un Docob toutes les actions en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire. D'autres politiques publiques ou initiatives locales peuvent alors être sollicitées.

Les collectivités et forces de police existantes peuvent être également sollicitées par exemple dans le cas de la mise en application de la réglementation déjà existante (exemple : accès des véhicules motorisés aux espaces naturels).

Liste des actions proposées en groupes de travail qui ne pourront pas être mises en œuvre dans le cadre du Document d'objectifs

- Bien que la structure animatrice puisse avoir un financement dans le cadre du Docob pour suivre le résultat de l'expérimentation de nouvelles techniques de contrôle des espèces invasives, ou pour former des acteurs à ces dernières, la capitalisation et le partage des expériences de contrôle de la progression des espèces invasives à l'échelle des sites Natura 2000 de l'Ardèche ou de Rhône-Alpes doivent être mis en place à une échelle plus large (régionale ou départementale) que celle du site B25.
- Sensibiliser sur les enjeux du patrimoine autres qu'écologiques (géologique, archéologique, culturel, activités économiques, etc.)
- Effacement de chemins et de sentiers, démarche engagée par le Conseil général, sauf si les dits chemins et sentiers représentent une source de dérangement ou de destruction pour des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires. Dans ce cas, des contrats Natura 2000 forestiers ou ni agricoles - ni forestiers pourront être sollicités.

X.2 Présentation du programme d'actions

X.2.1 Répartition thématique des actions

Le maintien, voire le rétablissement, des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Quatre grandes thématiques peuvent être dégagées :

- La gestion administrative et la coordination de la mise en œuvre du Docob,
- la gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires,
- les suivis et l'amélioration des connaissances,
- la communication et la sensibilisation.

Elles doivent permettre, par leurs actions conjuguées, de répondre aux objectifs de la directive « Habitats ».

Bien que le programme d'actions vise la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné, les actions proposées pour conserver, voire restaurer les milieux naturels seront bénéfiques à l'ensemble des espèces végétales et animales présentes sur le site B25.

★ **Thématique 1: gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob (ADM)**

Les actions comprises dans cette thématique consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Docob, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du Docob et des mesures contractuelles proposées.

★ **Thématique 2 : gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (HAB)**

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires) et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte :

- les instruments de planification existants et disponibles ;
- les moyens économiques, humains et financiers mobilisables ;
- et les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site (discutés lors des réunions de groupes de travail).

★ **Thématique 3 : les suivis et amélioration des connaissances (SUI)**

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux, etc. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du Docob sur le terrain.

Bien que des études aient déjà été réalisées sur le site avant et pendant l'élaboration du Docob, des inventaires ou études complémentaires peuvent être nécessaires afin de mieux connaître un habitat naturel ou une espèce et sa répartition sur le site. Un état zéro permettra de mieux suivre leur évolution.

Des études complémentaires sur les habitats naturels pourront aussi être proposées pour affiner l'état des lieux et pour obtenir une connaissance de la répartition des formations végétales.

★ **Thématique 4 : Communication et Sensibilisation (COM)**

La communication autour du Docob et du site B25 est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèces pourra être menée.

★ **La présentation par fiches**

Le programme d'actions se composera de **deux types de fiches** (voir schéma ci-dessous) :

- la **fiche action** qui forme le corps du programme d'actions. Elle décrit les opérations à mettre en œuvre.
- les **cahiers des charges types pour les mesures de gestion** pouvant faire l'objet de contrat. Les engagements du cahier des charges « type » résultent d'un cahier des charges d'ordre général, ils doivent être précisés à l'échelle de la parcelle lors de la rédaction du contrat. Les précisions sont apportées grâce à des diagnostics écologiques et d'activités économiques précontractuels.

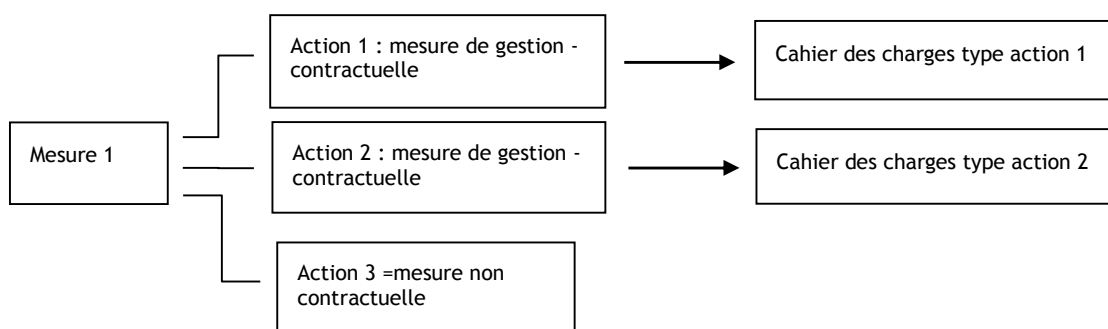


Figure 1 : schéma présentant l'articulation entre mesure, action et cahier des charges

X.2.2 Tableau synthétique du programme d'actions

Le programme d'actions est composé des **38 actions** suivantes appartenant aux quatre thématiques présentées précédemment.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique et concise les différentes actions proposées et mentionne les cahiers des charges associés qui préciseront les actions. Il fait aussi référence aux engagements de la charte Natura 2000.

Chaque action sera par la suite déclinée sous la forme d'une fiche. Pour les actions de gestion, un cahier des charges type (ébauche du contrat qui pourra être signé avec un propriétaire ou un acteur du territoire une fois le Docob validé) précise les interventions à réaliser pour la restauration ou l'entretien des habitats naturels, des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires.

Légende de la priorité d'actions :

(1) = priorité forte

(2) = priorité moyenne

(3) = priorité faible

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
Thème : Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob (1 action)					
7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.	ADM 1	Poste d'animation du site	Animation 7.63 (FEADER)	1) Mise en œuvre des processus de contractualisation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrats Natura 2000 agricole - MAEC ➤ Contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier et contrat Natura 2000 forestier ➤ Charte Natura 2000 2) Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du Docob 3) Suivi de la mise en œuvre du Docob 4) Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation	1
Thème : Gestion des Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (8 actions)					
2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris. 3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.	HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique	Agence de l'eau (Priorité au financement agence de l'eau)/ Contrat corridor de la Région/ Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier	1) Recensement des seuils (pouvant gêner le déplacement des populations de poissons et avoir une incidence sur la pérennité de celles-ci) et recherche de leur propriétaire 2) Etudes préalables pour déterminer le rôle écologique et hydraulique des seuils avant de procéder à leur effacement. 3) Diagnostic géotechnique et la réalisation d'un modèle hydraulique par un hydraulicien 4) En fonction des résultats de l'étude, prévoir un aménagement du seuil ou son effacement. (A32317P Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières) 5) Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuils	1

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
				sur l'évolution des populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire.	
2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris. 9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	HAB 2	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau	Agence de l'eau ou Contrat Natura 2000 forestier (en milieu forestier pour la mise en défens, l'entretien, l'information des usagers) / Agence de l'eau ou Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier (hors milieu forestier pour la mise en défens, l'entretien, l'information des usagers/ collectivités et/ou département pour le nettoyage des dépôts sauvages / Animation 7.63 (FEADER) sur la sensibilisation/ / Charte Natura 2000 (maintien de la ripisylve)	<p>1) Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau et restauration des berges et de la ripisylve</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement et nettoyage des dépôts sauvages de matériaux - information aux usagers : contrat Natura 2000 forestier (F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt) ou ni agricole - ni forestier (A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact), - mise en défens des secteurs les plus accessibles : contrat Natura 2000 forestier (F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire) ou contrat ni agricole - ni forestier (A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès). - interpellation des contrevenants à la réglementation nationale - permettre la régénération naturelle : contrat Natura 2000 forestier (F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles) ou contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier (A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles). - sensibilisation et formation des élus et service des routes du département sur la fragilité des ripisylves <p>2) Entretien différencié et raisonné de la ripisylve</p> <ul style="list-style-type: none"> - En milieu forestier, contrat forestier (F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles) - En milieu non forestier : contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier (A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles) <p>3) Préserver la végétation des berges de la fragmentation et de la destruction (cf. Charte Natura 2000)</p>	2
5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.	HAB 3	Favoriser le vieillissement des forêts	Contrat Natura 2000 forestier/ Charte Natura 2000	<p>1) Recensement des vieux peuplements de forêts de feuillus</p> <p>2) Maintien d'îlots de sénescence et des arbres les plus vieux ou morts sur pied</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat forestier (F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents) <p>3) Préserver les milieux forestiers de la destruction (cf. Charte Natura 2000)</p>	3
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	HAB 4	Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme: ouverture du milieu	Animation 7.63 (FEADER)/ Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) pour les parcelles agricoles/ Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier pour les parcelles non agricoles/	<p>1) Animation foncière</p> <p>2) Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC.</p> <p>3) Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur des parcelles agricoles, les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC : 	1

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
			conventionnement privé (financement privé)	<ul style="list-style-type: none"> - RA_ROP_GP3 : OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise et HERBE_09 - Gestion pastorale - Sur des parcelles non agricoles proposer un contrat ni agricole ni forestier d'ouverture de milieu : A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ; A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique 	
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	HAB 5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche	Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier / Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) / conventionnement privé / Charte Natura 2000	<ol style="list-style-type: none"> 1) Entretien des milieux ouverts sur des parcelles non agricoles en l'absence de troupeau <ul style="list-style-type: none"> - Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ou A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 2) Entretien par la fauche et/ou le débroussaillage après ouverture sur les parcelles agricoles en l'absence de troupeaux <ul style="list-style-type: none"> - MAEC incluant l'engagement unitaire : OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise 3) Maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques <ul style="list-style-type: none"> - MAEC incluant l'engagement unitaire : HERBE_07 - Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente 4) Retard de fauche sur les prairies permanentes <ul style="list-style-type: none"> - MAEC incluant l'engagement unitaire : HERBE_06 - Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables 5) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000) 	1
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	HAB 6	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale	Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) / Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier / Conventionnement privé Charte Natura 2000	<ol style="list-style-type: none"> 1) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif sur parcelles agricoles <ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs pourront s'engager dans la MAEC RA_ROP_GP1 qui combine MAEC SHPcoll - MAEC Systèmes herbagers et/ou pastoraux et HERBE_09 - Gestion pastorale 2) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage sur parcelles non agricoles <ul style="list-style-type: none"> - Pour des non agriculteurs, un contrat ni agricole ni forestier : A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique et A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. 3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000) 	1

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.	HAB 7	Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs	Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier/ Charte Natura 2000	<p>1) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les non agriculteurs, engagement possible dans un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : A32306P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets ou A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers <p>2) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAEC incluant l'engagement unitaire : MILIEU_03 : Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers et LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente <p>3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)</p>	2
1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces. 2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales , habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.	HAB 8	Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau	Contrat Natura 2000 ni agricole et ni forestier/ Contrat Natura 2000 forestier	<p>1) Appliquer des interventions déjà éprouvées pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hors milieu forestier, contrat ni agricole et ni forestier : A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable - En milieu forestier, contrat forestier : F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable <p>2) Expérimentation de nouvelles techniques pour le contrôle de la progression sur des végétaux exotiques envahissants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hors milieu forestier, contrat ni agricole et ni forestier : A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. - En milieu forestier, contrat forestier : F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats. 	2
Thème : Suivis et amélioration des connaissances (19 actions)					
<i>N.B. : les données récoltées dans le cadre des inventaires et suivis seront reversées aux bases de données naturalistes locales</i>					
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 1	Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	<p>1) Inventaire des gîtes anthropiques des chiroptères (bâti, mines, carrières abandonnées, etc.)</p> <p>2) Caractérisation des habitats de chiroptères sur les secteurs proposés à l'extension : zones tampons des grottes, sur les cours d'eau et sur les autres secteurs concernés par l'extension du site.</p>	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 2	Suivre l'évolution des colonies de chiroptères	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	<p>1) Comptage des individus dans les principales grottes et autres gîtes du site.</p> <p>2) Suivi de la fréquentation du site par les chauves-souris, par écoute passive (enregistrement sonore).</p>	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 3	Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000/ PNA Loutre d'Europe	<p>1) Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau.</p> <p>2) Pose de piège photographique et analyse des données.</p>	2

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 / PNA Loutre d'Europe	1) Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée, sur la base des données disponibles. 2) Pose de quelques pièges photos aux endroits les plus stratégiques et analyse des données.	2
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 5	Réaliser un inventaire des amphibiens sur le site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Prospections à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 6	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Prospection à mener sur l'ensemble du site.	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 7	Réaliser un suivi des lépidoptères du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée.	2
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 8	Réaliser un inventaire sur les odonates et leurs habitats sur le site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Recherche des odonates sur les cours d'eau et les zones humides annexes.	2
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 9	Réaliser un inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Visite des milieux forestiers feuillus les plus vieux et non exploités, et des ripisylves boisées à la recherche de loges et d'individus.	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 10	Réaliser un suivi de la flore remarquable du site et complément de cartographie d'habitats	DREAL / Région Collectivité (CG, communautés de communes et communes)	1) Parcours de l'ensemble du site, campagne en plusieurs passages entre avril et septembre, en fonction des périodes de floraison.	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 11	Suivre l'évolution des milieux forestiers	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Mise à jour de la cartographie des milieux forestiers d'intérêt communautaire et des forêts représentant des habitats d'espèces tous les 15 ans.	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 12	Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères	Collectivités	1) Rechercher les Orthoptères et les Lépidoptères Rhopalocères (papillon de jour) d'intérêt communautaire le site B25	2

Principaux objectifs de développement durable visés	Code de l'action	Intitulé de l'action	Financements potentiels des actions	Intitulé de l'opération	Priorité
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 13	Suivre l'évolution des milieux agro-pastoraux	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Inventaire des habitats naturels et révision de leur cartographie.	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 14	Suivre l'évolution des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Contrat corridor (financement Région) Fédération de pêche de l'Ardèche	1) Compléter les suivis existants des populations d'Ecrevisses à pattes blanches.	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 15	Suivre les populations de Barbeau méridional et de Blageon	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Contrat corridor (financement Région) Fédération de pêche de l'Ardèche	1) Compléter les suivis existants du Barbeau méridional et du Blageon	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 16	Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Conservatoire botanique Agence de l'eau Contrat corridor (Région) Collectivités	1) Rassembler les données existantes sur les espèces exotiques envahissantes pour créer une base de données unique sur le site B25 2) Suivis des espèces exotiques envahissantes.	2
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	SUI 17	Veille sur le régime hydrique des cours d'eau	Financement Agence de l'Eau	1) Compléter les analyses de débits sur les cours d'eau sur site B25	3
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	REV 1	Bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Révision de la carte des habitats naturels et actualisation de l'état de conservation 2) Révision de la carte des habitats d'espèces et actualisation de l'état de conservation des espèces	1
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.	REV 2	Révision du document d'objectifs	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	1) Réviser le Docob 2) Rédaction d'un Document Unique de Gestion (DOCUG)	2

Thème : Communication et sensibilisation (10 actions)

8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.	COM 1	Diffusion d'un bulletin d'informations ou d'articles	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser et diffuser un bulletin de liaison, pouvant être mis à disposition sur internet, pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du Docob. 2) Réflexion à mener pour définir la stratégie de diffusion pour le grand public d'un format papier. 3) Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du Docob. 	1
8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public. Tous les objectifs spatialisés	COM 2	Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Agence de l'eau	1) Organiser des réunions de sensibilisation et des événements pour les acteurs et usagers du site (agriculteurs, communes, scolaires, associations sportives, touristes...) portant sur les enjeux du Docob (y compris sur les actions déjà existantes les concernant) et les liens avec leur activité.	1
			Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, écoles, associations...)	1) S'associer aux associations locales pour organiser des journées de nettoyage du site, notamment sur les tronçons des cours d'eau accessibles et fréquentés (la Payre, le Mézayon et la Bayonne).	2
			Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, écoles, associations...)	1) Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et gestionnaires du site.	1
			Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 et contribution pour la fabrication de panneaux des contrats forestiers ou ni-ni Autres (collectivités...)	2) Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les enjeux écologiques du site et visant à limiter l'impact des usagers et des visiteurs, notamment à l'entrée des grottes facilement accessibles - Aide par un contrat ni agricole, ni forestier via l'action A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	2
8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.	COM 3	Réalisation, en partenariat avec les représentants des acteurs et usagers du territoire, d'un topoguide pour la découverte des enjeux du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Créer un groupe de travail pour l'élaboration du topoguide et pour la définition de l'itinéraire des visites guidées 2) Conception d'un topoguide par un prestataire 	3
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 4	Plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Créer un groupe de travail « grottes et chiroptères » 2) Mener une étude sur la fréquentation des grottes 3) Définition du plan de gestion de la fréquentation des grottes 	1
4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.	COM 5	Organiser des visites guidées	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Définition de l'itinéraire de la (des) visite(s) guidée(s) 2) Mettre en œuvre la (les) visite(s) guidée(s) 	2
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 6	Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Identification des besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde	3

9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 7	Limiter la circulation des engins motorisés	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Participation à des opérations « coup de poing » 2) Sensibiliser les associations d'usagers	2
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 8	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Réaliser des comptages automatiques (éco-compteurs) 2) Réaliser des enquêtes sur le terrain pour mieux connaître les usages et usagers du site.	2
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 9	Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Informer les porteurs de projet 2) Susciter la prise en compte de l'impact de la fréquentation dès l'avant-projet	1
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).	COM 10	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site	Animation 7.63 (FEADER) : Financement Natura 2000 Autres (collectivités, associations...)	1) Réaliser un inventaire des sentiers et chemins et des équipements pour l'accueil du public 2) Elaborer un schéma d'accueil du public : définition des conditions d'usage des chemins et sentiers, et des équipements s'il y a lieu 3) Suivre l'évolution de la fréquentation des chemins et sentiers et des équipements.	2

X.3 Fiches actions

ADM	ADM 1	Poste d'animation du site
Priorité de mise en œuvre : 1		
<p style="text-align: center;">Objectifs de conservation visés</p> <p>7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Favoriser l'adhésion et l'implication des acteurs et usagers au Docob
- Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires du territoire pour harmoniser la gestion et le développement
- Préserver les surfaces en milieux ouverts et semi-ouverts et améliorer leur état de conservation

Territoire concerné : L'ensemble du site Natura 2000

Acteurs concernés : Tous les acteurs du site.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés : l'ensemble des habitats, des espèces et des habitats d'espèces

Espèces de la DO et patrimoniales qui bénéficieront de cette action : la totalité des espèces d'oiseaux et des espèces patrimoniales présente sur le site B25.

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Mise en œuvre des processus de contractualisation

-
- **Contrats Natura 2000 agricole - MAEC**
 - Recensement des bénéficiaires potentiels : Animation ou co-animation avec l'opérateur du PAEC de réunions pour informer les agriculteurs sur les outils à disposition (mobiliser les acteurs vers une signature de contrats MAEC)
 - Travailler de concert avec l'opérateur du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) à sa rédaction
 - Etablir les contrats agricoles - MAEC (soutien technique et administratif).
- **Contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier et contrat Natura 2000 forestier**
 - Recensement des bénéficiaires potentiels
 - Etablir les contrats Natura 2000 ni-agricole ni-forestier et des contrats forestiers (soutien technique et administratif), diagnostics écologiques
 - Suivre les opérations contractualisées

➤ **Charte Natura 2000**

- Recenser les adhérents potentiels à la charte Natura 2000 et promouvoir la charte afin de développer les adhésions

2) Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du Docob

- Promouvoir le Docob : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs locaux, dont les propriétaires.
- Mettre en place et organiser les actions de communication et de sensibilisation.
- Articuler la mise en œuvre du Docob avec celles des autres documents de gestion, notamment les Docob des sites adjacents ; les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion, mutualiser les données...).
- Assurer la concertation entre les acteurs locaux : un ou plusieurs groupe(s) de travail et de réflexion seront organisés par la structure animatrice pour la mise en œuvre des actions du Docob.
- Participer à une animation foncière pour la ré-ouverture de milieux.
- Participer au réseau des structures animatrices Natura 2000 et créer du lien en faveur d'une cohérence technique, scientifique et de communication à l'échelle du réseau de sites situés à proximité.

3) Suivi de la mise en œuvre du Docob

- Coordonner la mise en œuvre des actions du Docob pour favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site, avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action (SUDOCO).
- Participer à l'élaboration du dossier de consultation pour l'extension du périmètre (année 1 seulement).
- Etablir un rapport annuel d'activités.
- Présentation en COPIL de l'état annuel de réalisation (une réunion par an au minimum).
- Etablir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir.
- Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation de certaines actions identifiées dans le Docob (études préconisées, mesures non financées...) et mettre au point le financement global des actions.
- Evaluation de la mise en œuvre du Docob sous forme de bilan intermédiaire à la fin de la période couverte par la convention cadre d'animation (au bout de 3 ans).
- Ajuster le programme d'actions en tenant compte du bilan intermédiaire pour les 3 années suivantes.
- Réalisation des études scientifiques prévues dans le DOCOB, et après validation du COPIL, par rapport à la caractérisation des habitats, des espèces et au suivi des actions dans la perspective de leur évaluation.
- Suivi biologique et surveillance du site : réalisation et/ou coordination des études, inventaires et suivis prévus ou nécessaires pour assurer la connaissance et l'évaluation de l'état de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.
- Participer au réseau des structures animatrices Natura 2000 et créer du lien en faveur d'une cohérence technique, scientifique et de communication à l'échelle du réseau de sites situés à proximité.
- La structure animatrice est associée à l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, sur la base de l'état initial de 2006 et des études complémentaires spécifiques au site (inventaires et cartographie, structure et fonctionnalité de l'habitat, menaces et perspectives d'évolution). Elle y contribue sur la base de la sollicitation de la DDT. Elle n'a pas la charge de l'expertise technique sur l'état de conservation.

4) Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation

-L'animateur doit consacrer du temps aux développeurs et porteurs de projets, de même qu'aux gestionnaires et élus du territoire pour le sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000. Plus précisément cette action consiste à :

- Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires dans la définition de leurs avant-projets.
- Informer et suivre les projets dans le cadre de l'évaluation des incidences. Alerte des services en charge des différentes autorisations et approbations administratives et, le cas échéant, mise à disposition d'éléments techniques sur demande de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche.
- Inciter à la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants et à venir.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Année	1	2	3	4	5	6	
1) Mise en œuvre des processus de contractualisation, de façon continue sur les 6 ans - réunions d'information - rencontres individuelles des acteurs et usagers	x	x	x	x	x	x	46 500€
2) Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du Docob, de façon continue sur les 6 ans - réunions d'information publiques - ateliers de travail - rédactions d'articles pour les journaux locaux - animations pédagogiques	x	x	x	x	x	x	
3) Suivi de la mise en œuvre du Docob, de façon continue sur les 6 ans - emploi de l'outil SUDOCO - suivi des indicateurs de réalisation des actions - préparation des réunions du comité de pilotage	x	x	x	x	x	x	
4) Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation, de façon continue sur les 6 ans	x	x	x	x	x	x	
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							46 500 €
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							279 000 €

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- Bilan annuel à réaliser par la structure animatrice et présenté au comité de pilotage

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- La structure animatrice (Commune, Communauté de communes, Syndicat mixtes...)

7) Actions ou programmes liés

- Documents d'urbanismes
- Charte du PNR des Monts d'Ardèche
- Plan départemental de gestion piscicole local
- Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
- Eventuel plan ou programme sur les prélèvements d'eau
- Etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Les indicateurs de réalisation des actions dans leur totalité
- Bilan annuel et triennal

Indicateur d'évaluation

- Les résultats des bilans annuels et triennaux
- Etat de conservation initial / Etat de conservation final des habitats et espèces d'intérêt communautaire et prioritaires

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Portage de l'animation du site	279 000 €	100% cofinancement Etat/Europe (FEADER) ou Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	279 000 €	

HAB	HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique
Priorité de mise en œuvre : 1		
<p style="text-align: center;">Objectifs de conservation visés</p> <p style="text-align: center;">3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.</p> <p style="text-align: center;">2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Recensement de tous les seuils pouvant freiner le déplacement des populations de poissons
- En fonction des résultats du recensement, intervention sur deux seuils d'ici 6 ans : aménagement ou effacement si recommandé
- Lancement des suivis biennal après intervention

Territoire concerné : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents

Acteurs concernés : Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)

Espèces de la DO et patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

Non concernées.

Superficie ou linéaire

Environ 73 ha de cours d'eau et ripisylves (Mézayon : 51,4 ha et Bayonne : 21,5 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Recensement des seuils (pouvant gêner le déplacement des populations de poissons et avoir une incidence sur la pérennité de celles-ci) et recherche de leur propriétaire

- Consultation des acteurs de terrain pour répertorier les seuils contraignants (ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA, les syndicats des eaux et la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche)
 - o Consultation sous la forme d'une réunion de travail réunissant les acteurs pré-cités ou consultations individuelles en fonction de la disponibilité
- Eventuellement, passage sur le terrain pour vérifier certaines informations/observations
 - o Passage en début de période sèche ou en assècs pour constater les effets
- Production d'un document cartographique et des données sur le statut (état, propriétaire, usage : hydroélectrique, agriculture, eau potable...) qui sera soumis à l'ensemble des acteurs consultés afin d'obtenir un consensus sur les seuils à retenir comme représentant une gêne au déplacement des espèces aquatiques
- Pour les aménagements retenus, prise de contact avec le propriétaire pour information et sensibilisation

2) Etudes préalables pour déterminer le rôle écologique et hydraulique des seuils avant de procéder à leur effacement

- Etudes des habitats aquatiques (et berges) en amont et en aval des seuils et de leurs potentiels d'accueil pour des espèces patrimoniales, dont les espèces d'intérêt communautaire.
 - o Visite de terrain par un écologue spécialiste des cours d'eau, afin de réaliser des inventaires écologiques en amont et en aval du seuil. Les prospections sont à réaliser sur une distance minimale de 100 à 200 m de part et d'autre du seuil et à différentes périodes de l'année, au printemps, pendant la période de reproduction et alors que les niveaux d'eau sont encore élevés ;
 - o Doivent être prises en compte les espèces exogènes rencontrées en amont et en aval du seuil.
- Etude préalable des flux solides (transport de sédiment) et des risques de déplacement de matériaux pollués.
- Analyse de l'effet du retrait ou de l'aménagement des seuils par rapport à l'état initial :
 - o vérifier l'amélioration écologique des secteurs en amont et en aval des seuils par rapport au rétablissement des continuités écologiques. Cette analyse doit aussi s'assurer que l'aménagement ou l'effacement ne crée pas un corridor pour la propagation d'espèces invasives, comme les écrevisses américaines.

3) Diagnostic géotechnique et la réalisation d'un modèle hydraulique par un hydraulicien

- Pour évaluer l'incidence hydraulique de l'intervention.
 - Cette étude estimera aussi le coût du projet, incluant les dossiers réglementaire et expertises complémentaires nécessaires au regard de ses incidences (DLE, expertise naturalistes complémentaires, dossier CNPN si impact sur espèces protégées...).

4) En fonction des résultats de l'étude, prévoir un aménagement du seuil ou son effacement.

- *N.B. : Cette action concerne les seuils non soumis à une obligation d'aménagement par la réglementation. (Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement)*
- A32317P Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières

-

- Actions prévues dans les programmes de gestion des cours d'eau du site :

- Pour le sous-bassin « Ouvèze-Payre-Lavézon », le SDAGE prévoit la création d'ouvrage de substitution sur la Payre et le Mézayon pour contrer la problématique de déséquilibre quantitatif de la ressource eau.
- Le Contrat de rivière de l'Ouvèze, porté par la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, décline le SDAGE de façon plus fine sur le bassin de l'Ouvèze. Il prévoit de travailler à l'amélioration du potentiel écologique en améliorant la qualité physique du cours d'eau, sa fonctionnalité (restauration des flux solides et liquides) et sur la restauration et l'entretien des habitats et des milieux.

5) **Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuils sur l'évolution des populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire :**

- Pourra être complété par les données des suivis sur le Barbeau et le Blageon en SUI 14 et sur l'Ecrevisse à pattes blanches par l'action SUI 13

- Ecrevisses à pattes blanches
- Blageon et de Barbeau méridional
- Castor d'Europe
- Loutre d'Europe

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : ONEMA, Agence de l'eau, DDT07, communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Recensement des seuils	x						Animation
Inventaires écologiques et hydrauliques en amont et en aval du seuil.		x	x				30 000 €
Aménagement ou effacement du seuil (cf. cahier des charges - A32317P)				x			Action ponctuelle, à définir sur devis en fonction des choix
Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuil						x	4 000€
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							Sans objet
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							34 000€

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- plan de localisation avec les aménagements réalisés ;
- les factures ou les pièces de valeur probante équivalente.

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Collectivités (département, communes, intercommunalités)

- Service Assainissement et Rivières de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Payre et de ses affluents
- AAPPMA ou fédération de pêche
- Propriétaires

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental de gestion piscicole local
- Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- SDAGE dont la principale problématique sur le sous-bassin versant « Ouvèze-Payre-Lavézon » est le déséquilibre quantitatif de la ressource eau. Il prévoit donc la création d'ouvrage de substitution sur la Payre et le Mézayon.
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
- Eventuel plan ou programme sur les prélèvements d'eau
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte répertoriant les seuils
- Rapport d'inventaire
- Photographies attestant de la mise en place de l'aménagement ou de l'effacement
- Bilan des suivis

Indicateur d'évaluation

- Colonisation de nouveaux secteurs par le Barbeau méridional, le Blageon et l'Ecrevisse à pattes blanches
- Absence d'écrevisses américaines et d'espèces végétales invasives en aval et en amont des aménagements ou du seuil effacé

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Recensement des seuils	<i>Compris dans l'animation et financement</i>	ADM 1
Inventaires écologiques et hydrauliques en amont et en aval du seuil.	30 000 €	100% Agence de l'eau
Effacement ou aménagement, contrat ni agricole ni forestier (A32317P)	Action ponctuelle, à définir sur devis en fonction des choix	75% Agence de l'eau 25% FEADER
Suivi et analyse de l'effet de l'effacement ou de l'aménagement de seuil	4 000 €	50% Agence de l'eau 50% FEADER ou Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	34 000 €	

HAB	HAB 2	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
<p>2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.</p> <p>9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Etablir des partenariats avec les collectivités pour une gestion concertée des cours d'eau
- Supprimer les dépôts de déchets en bordure de cours d'eau
- Régénérer les ripisylves dégradées par les dépôts de déchets

Territoire concerné : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et l'aval de la Payre

Acteurs concernés : Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, département, communes.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix et Populus alba* (3280), 0,8 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,7 ha
- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)
- Murin de capaccini (1316)
- Petit rhinolophe (1303)
- Grand rhinolophe (1304)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Petit murin (1307)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Minoptère de Schreibers (1310)
- Murin à oreilles échanquées (1321)
- Murin de Bechstein (1323)
- Grand murin (1324)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton

- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle soprane
- Molosse de Cestoni
- Crapaud accoucheur
- Crapaud calamite
- Rainette méridionale
- Grenouille agile
- Grenouille rousse
- Grenouille verte
- Lézard des murailles
- Couleuvre à collier

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Aigrette garzette (A026)
- Grande aigrette (A027)
- Milan noir (A073)
- Martin pêcheur (A229)
- Lézard des souches
- Calopteryx vierge
- Cordulégastre annelé
- Anguille européenne
- Salamandre tachetée
- Triton palmé
- Pélodyte ponctué
- Crapaud commun
- Couleuvre vipérine
- Coronelle girondine

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau et restauration des berges et de la ripisylve

- recensement des dépôts sauvages de matériaux, travail conjoint du département, des collectivités, de la police de l'environnement (ONCFS et ONEMA) et de la structure animatrice.
 - o Réunion des partenaires pour l'organisation et la répartition des tâches et établir une première liste de zone de dépôts
- nettoyage des zones de dépôts, intervention des collectivités.
 - o Nettoyage manuel ou à l'aide d'engins légers pour ne pas trop compacter le sol de la ripisylve
- information aux usagers sur la fragilité des milieux naturels, contrat Natura 2000 forestier (F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt) ou ni agricole - ni forestier (A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact),
 - o rappel de la réglementation et informer sur la sensibilité des zones humides et des berges de cours d'eau

- articles dans la presse locale faisant état des actions de nettoyage et du coût engendré par cette action, (cf. action COM 2)
- sensibilisation des élus, des acteurs locaux et des usagers sur les services rendus par les cours d'eau et les habitats de leurs berges à travers la production de plaquettes, fiches de bonnes pratiques, de réunions d'information, de chantier citoyen de nettoyage des berges (cf. action COM 2)
- installation d'équipement ou réalisation d'aménagement pour limiter l'accès aux secteurs favorables aux dépôts sauvages, contrat Natura 2000 forestier (F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire) ou contrat ni agricole - ni forestier (A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès).
 - Mise en défens des secteurs les plus accessibles par la pose de barrières ou l'aménagement de merlons ou de fossés.
- Interpellation des contrevenants à la réglementation nationale et procéder à l'établissement de procès-verbaux lors d'infraction, mise en application de la réglementation par la police de l'environnement (ONCFS et ONEMA).
 - Ronde de surveillance
 - Opérations coup de poing
- Permettre la régénération naturelle une fois les dépôts sauvages nettoyés. Cette régénération peut être accompagnée afin de favoriser la repousse des espèces endogène et éviter l'implantation d'espèces envahissantes ou indésirables en milieu rivulaire. Cet accompagnement peut être le lieu :
 - d'un contrat Natura 2000 forestier (F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - contexte productif)
 - ou d'un contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier (A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles).
- La restauration tendra à créer des ripisylves d'une largeur minimum de 5 mètres lorsque possible.
- Dans le cas d'une restauration nécessitant la plantation d'arbres, les espèces implantées devront être diversifiées et indigènes. Les plants doivent être d'origine locale ou écologiquement semblables ou issus de bouturage sur des espèces locales.
-
- Les espèces suivantes sont acceptées :

Aulne blanc	<i>Ainus incana</i>
Aulne glutineux	<i>Ainus glutinosa</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Frêne oxyphylle	<i>Fraxinus angustifolia</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Noyer royal (commun)	<i>Juglans regia</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor (ou campestris)</i>
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>
Orme lisse (ou diffus)	<i>Ulmus laevis</i>
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>
Saules sp	(espèces indigènes)
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Tremble	<i>Populus tremula</i>

-
- Sensibilisation et formation des élus et service des routes du département sur la fragilité des ripisylves
 - o sensibilisation des élus, des agents des collectivités : fiches de bonnes pratiques, de réunions d'information (cf. action COM 2)
-

2) Entretien différencié et raisonné de la ripisylve

- En milieu forestier : structuration du peuplement, création d'ouverture avec enlèvement des produits de coupe, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits
 - o Mise en œuvre par la signature d'un contrat Natura 2000 forestier sur la base de l'action F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- En milieu non forestier : taille des arbres, débroussaillage et/ou faucardage avec exportation des produits de coupe, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits
 - o Mise en œuvre par la signature d'un contrat Natura 2000 ni agricole-ni forestier sur la base de l'action A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

3) Préserver la végétation des berges de la fragmentation et de la destruction (cf. Charte Natura 2000)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Collectivités, syndicats de rivières, agence de l'eau

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Recensement des dépôts sauvages	x						Animation
Nettoyage des zones de dépôts		x	x				A estimer en fonction des résultats du recensement
Information aux usagers, contrat ni agricole ni forestier (A32326P) et contrat forestier (F22714)	x	x	x	x	x	x	ADM 1
Mise en défens, contrat ni agricole ni forestier (A32324P) et contrat forestier (F22710)		x	x	x	x	x	Sur devis en fonction des besoins
Opération de surveillance	x	x	x	x	x	x	Budget des Services de l'Etat
Régénération naturelle, contrat ni agricole ni forestier (A32311P) et contrat forestier (F22706)			x	x	x	x	Chiffré dans le cadre des cahiers des charges
Sensibilisation et formation	x			x			Pris en compte dans COM 2
Entretien différencié et raisonné de la ripisylve contrat forestier (F22706) contrat ni agricole ni forestier (A32311R)	x	x	x	x	x	x	Sur devis en fonction des besoins
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							1 000€ (support de communication) + Devis
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							1 000€ + Devis

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- Cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Plan de localisation avec l'état des surfaces
- Factures ou des pièces de valeur probante équivalente

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Collectivités (département, communes, intercommunalité)
- Service Assainissement et Rivières de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Payre et de ses affluents
- AAPPMA ou Fédération de pêche
- Propriétaires
- Communauté de commune Barrès Coiron

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental de gestion piscicole local
- Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
- PNA Loutre
- PNA Castor
- Programme pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte des zones de décharge
- Photographies avant/après enlèvement des déchets
- Facture pour le retrait des déchets
- Facture pour les équipements de mise en défens
- Photographies des aménagements de mise en défens
- Nombre de panneau d'information installé

Indicateur d'évaluation

- Amélioration de l'état de conservation de la ripisylve (suppression des zones de dépôt sauvage et développement d'une ripisylve)
- Absence de déchets
- Ripisylve essentiellement constituée d'espèces autochtones et typiques des berges

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Résorption des sites de décharges en bordure de cours d'eau et restauration des berges et de la ripisylve, contrat ni agricole ni forestier (A32326P, A32324P, A32311P) et contrat forestier (F22714, F22710, F22706)	Prise en charge par les collectivités + estimation sur devis + 1 000€ pour support de communication	20% Collectivités 30% Agence de l'eau 50% Etat et FEADER (sensibilisation et contractualisation)
Entretien différencié et raisonné de la ripisylve, contrat ni agricole ni forestier (A32311R) et contrat forestier (F22706)	Sur devis pour les particuliers	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	1 000 € + devis	

HAB	HAB 3	Favoriser le vieillissement des forêts
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
<p>5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaires (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Conserver les vieilles forêts ou les îlots de vieilles forêts
- Conserver des arbres morts sur pied et les arbres morts au sol

Territoire concerné : les milieux forestiers sur le site B25, dont les habitats naturels d'intérêt communautaire Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, qui couvrent environ 18,3 ha de la zone d'étude et les ripisylves de Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* et de Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* qui couvrent 37,5 ha.

Acteurs concernés : ONF, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, propriétaires privés, PNR des Monts d'Ardèche...

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, (9340), 18,3 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,8 ha
- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin à oreilles échanquées (1321)
- Grand murin (1324)
- Lucane cerf-volant (1083)
- Grand capricorne (1088)
- Ecaille chinée* (1078)
- Fragon faux houx

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Bondré apivore (A072)
- Milan royal (A074)
- Circaète Jean-le-Blanc (A080)

Superficie ou linéaire

Au minimum 54 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Recensement des vieux peuplements de forêts de feuillus

- Travailler de concert avec le PNR des Monts d'Ardèche qui s'est engagé dans une démarche de préservation des forêts vieillissantes

-

-

2) Maintien d'îlots de sénescence et des arbres les plus vieux ou morts sur pied

- Proposer au propriétaire et/ou gestionnaire de maintenir des îlots de sénescence ou des arbres sénescents disséminés
 - o contrat forestier s'appuyant sur l'action F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents.

-

3) Préserver les milieux forestiers de la destruction (cf. Charte Natura 2000)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : ONF, CRPF, Syndicats des propriétaires forestiers, Collectivités (communes, Communauté de communes Barrès Coiron, Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche), propriétaires, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
Années	1	2	3	4	5	6	
Recensement des vieux peuplements de forêts de feuillus	x						7 000 €
Maintien d'arbres sénescents disséminés, contrat forestier (F22712)		x	x	x	x	x	2 000€/ha/an
Maintien d'îlots de sénescence, contrat forestier (F22712)		x	x	x	x	x	2 000€/ha/an
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							7 000 € sur l'année 1 2 000€/ha entre année 2 et 6
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							7 000 € étude + 10 000€ / 5 ans

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- le plan localisant les arbres ou les îlots à conserver, qui devra localiser, si nécessaire, les secteurs fréquentés et les accès en précisant les mesures de sécurité prises.

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires de forêts
- Collectivités (département, communes, intercommunalité)

7) Actions ou programmes liés

- Plans d'aménagement forestier ou autres plans de gestion des milieux forestiers (dont les PSG)
- Programme de préservation des forêts vieillissantes du PNR des Monts d'Ardèche
- Ilot de sénescence (ONF) et / ou îlot de vieillissement (ONF)

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte localisant les peuplements vieillissants
- Carte localisant les îlots de sénescence contractualisés ou les arbres sénescents disséminés

Indicateur d'évaluation

- Surface couverte par les forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, (9340)
- Nombre d'arbres sénescents conservés
- Nombre de m³ de bois sénescents /ha conservés

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Recensement des vieux peuplements de forêts de feuillus	7 000 €	60% Etat et FEADER (pour les forêts privées) 40% autres financeurs
Maintenir des îlots de sénescence ou des arbres sénescents disséminés, contrat forestier (F22712)	10 000 €/ 5 ans	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	17 000 €	

HAB	HAB 4	Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
<p>1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Réunir les partenaires agricoles pour identifier les besoins en création de pâturage
- Planifier les réouvertures de milieux
- Ouvrir des secteurs nécessaires à la rentabilité des exploitations agricoles qui contribueront à accroître les surfaces en milieux ouverts et semi-ouverts sur le site

Territoire concerné : les milieux semi-ouverts et embroussaillés sur le site B25

Acteurs concernés : Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, industriels, chasseurs, département, etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)**
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)
- Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (5110)
- Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Damier de la succise (1065)
- **L'Ecaille chinée* (1078)***
- Lézard des murailles
- Lézard des souches
- Lézard vert occidental
- Couleuvre verte et jaune
- Couleuvre d'Esculape

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Bondrée apivore (A072)
- Milan noir (A073)

- Milan royal (A074)
- Gypaète barbu (A076)
- Vautour fauve (A078)
- Vautour moine (A079)
- Circaète Jean-le-Blanc (A080)
- Busard cendré (A084)
- Engoulevent d'Europe (A224)
- Alouette lulu (A246)
- Pipit rousseline (A255)
- Fauvette pitchou (A302)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Bruant ortolan (A379)
- Gagée de Bohême
- Micrope dressé
- Proserpine
- Hermite
- Lézard ocellé

Superficie ou linéaire

Au minimum 16% de la zone d'étude du site B25, selon l'analyse de l'occupation du sol (Corine Land cover) est qualifié de forêt et végétation arbustive en mutation

2) Méthodes et moyens techniques

1) Animation foncière :

- Réunir les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires non agriculteurs, usagers, industriels, collectivités...) afin de définir les zones prioritaires pour des actions de réouverture.
- Evaluer les besoins en équipements pour réaliser le chantier de réouverture et pour la mise en place d'un troupeau ultérieurement (accès - dessertes, équipements pastoraux).
- Définir les outils facilitateurs à mettre en place : Groupement pastoral et Association foncière pastorale

2) Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC.

- Réunir les collectivités, les représentants des agriculteurs (chambre d'agriculture, syndicats agricoles), le site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » CDDRA centre Ardèche et les services de l'Etat pour déterminer si la définition d'un PAEC est une réelle opportunité pour le site et, le cas échéant, organiser son élaboration (identification d'un opérateur, collaboration à la rédaction...)

3) Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture

- Sur des parcelles agricoles, les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC prévoyant d'abord une ouverture de milieux en voie de fermeture, intervention d'ouverture sur les 2 premières années, puis ensuite une gestion pastorale comme celle-ci : RA_ROP_GP3 = OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise + HERBE_09 - Gestion pastorale (cf. le cahier des charges type pour plus de détail) ou encore une gestion par débroussaillage/gyrobroyage
- Sur des parcelles non agricoles et qui ne feront pas l'objet d'une gestion agricole par la suite, un contrat ni agricole et ni forestier d'ouverture de milieu sur deux années afin de traiter les rejets de l'année 2, pour ensuite un entretien par débroussaillage ou gyrobroyage ou pastoralisme. et d'achat et d'installation d'équipement pour une gestion pastorale peut être signé. Le cahier des charges type s'appuiera sur les cahiers nationaux suivants :

- « A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage » pour des milieux très embroussaillés ;
- « A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique »
- Afin de ne pas déranger la faune, les travaux d'ouverture seront réalisés entre les mois d'octobre et février.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, associations de protection de la nature, collectivités, industriels, agriculteurs, propriétaires, CDDRA centre Ardèche, site Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et affluents », etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Animation foncière	x	x	x				cf. Animation
Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC	x	x					cf. Animation
OUVERT_01		x	x	x	x	x	237€/ha/an
Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage, contrat ni agricole ni forestier (A32301P)		x	x	x	x	x	1 500 €/ha sur un an
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique, contrat ni agricole ni forestier (A32303P)		x	x	x	x	x	A deviser en fonction des besoins
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							Entre 237 et 1500 €/ha/an
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- Programme de travaux établi par une structure agréée
- plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, collectivités, agriculteurs, chasseurs...

7) Actions ou programmes liés

- PAEC à proximité
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Factures des travaux d'ouverture
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux
- Nombre de contrats signés

Indicateur d'évaluation

- Evolution des groupements végétaux
- Taux d'embroussaillage des parcelles
- Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux ouverts et semi-ouverts

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Animation foncière	<i>cf. Animation</i>	ADM 1
Réfléchir à la mise en place ou non d'un PAEC	<i>cf. Animation</i>	ADM 1
OUVERT_01 (MAEC)	474€/ha	100% Etat et FEADER
Contrat ni agricole et ni forestier de réouverture (A32301P et A32303P)	3000 € à 5000€/ha	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans		

HAB	HAB 5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
<p>1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts non accessibles aux troupeaux

Territoire concerné : les milieux ouverts et semi-ouverts sur le site B25

Acteurs concernés : Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Collectivités (Communes, EPCI, département), PNR des Monts d'Ardèche, industriels, Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, propriétaires, etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)**
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)
- Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (5110)
- Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Damier de la succise (1065)
- **L'Ecaille chinée* (1078)***
- Lézard des murailles
- Lézard des souches
- Lézard vert occidental
- Couleuvre verte et jaune
- Couleuvre d'Esculape

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Bondrée apivore (A072)
- Milan noir (A073)
- Milan royal (A074)

- Gypaète barbu (A076)
- Vautour fauve (A078)
- Vautour moine (A079)
- Circaète Jean-le-Blanc (A080)
- Busard cendré (A084)
- Engoulevent d'Europe (A224)
- Alouette lulu (A246)
- Pipit rousseline (A255)
- Fauvette pitchou (A302)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Bruant ortolan (A379)
- Gagée de Bohême
- Micrope dressé
- Proserpine
- Hermite
- Lézard ocellé

Superficie ou linéaire

Environ 380 ha comprenant à la fois des habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires et des habitats naturels non d'intérêt communautaire ou prioritaires mais constituant des habitats d'espèces affiliées aux habitats ouverts et semi-ouverts.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Entretien des milieux ouverts sur des parcelles non agricoles en l'absence de troupeau

- Il est proposé un entretien par la fauche ou le débroussaillage, tous les 2 ans, le plus tardivement possible pour la fauche (date de fauche à définir en fonction de la localisation de la parcelle et avec le bénéficiaire) et en hiver (entre novembre et février) dans le cas du débroussaillage, selon le cahier des charges type correspondant qui s'appuie sur les actions nationales :
 - o A32304R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
 - o A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
-
- *Cette action peut être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévue à la fiche action HAB 4.*
-
-

2) Entretien par la fauche et/ou le débroussaillage après ouverture sur les parcelles agricoles en l'absence de troupeaux

- Cette action vise un entretien tous les 2 ans dans l'objectif de reconquérir la biodiversité et de lutter contre les risques d'incendie de forêts. Il fait appel à l'engagement unitaire « OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise ». Cette action sera préférentiellement mise en œuvre en hiver dans le cadre d'un débroussaillage (entre novembre et février) et le plus tardivement possible dans le cas d'une action de fauche (date à définir en fonction de la localisation de la parcelle avec le bénéficiaire du contrat).
-
- *Cette action peut être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévue à la fiche action HAB 4.*
-

3) Maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques

- Cette action vise le maintien des prairies permanentes riches en espèces floristiques qui sont à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces produisant un fourrage de qualité et souple d'utilisation. Elle s'appuie sur l'engagement unitaire HERBE_07 : « Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente ». Pour être éligible la prairie doit abriter au moins 4 plantes indicatrices (la liste des espèces indicatrices est à définir par l'opérateur du PAEC). Les engagements rémunérés sont défini dans le cahier des charges types.
- Les prairies pourront être fauchées et pâturées annuellement selon les caractéristiques des parcelles. A définir au moment de la contractualisation et en fonction des préconisations retenues dans le PAEC.

4) Retard de fauche sur les prairies permanentes

- Sur des parcelles agricoles, les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC incluant l'engagement unitaire HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (Interdiction d'intervention mécanique sur une période donnée afin de maintenir la biodiversité, la date de fauche est à définir au moment de la contractualisation). Fauche annuelle obligatoire.

5) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, agriculteurs, propriétaires, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
Années	1	2	3	4	5	6	
OUVERT_01 : entretien de milieux ouverts	x	x	x	x	x	x	237€/ha/an
Gestion par la fauche ou le débroussaillage léger, contrat ni agricole et ni forestier (A32304R et A32305R)	x	x	x	x	x	x	Entre 1000€ et 1500€/ha/an
Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente (HERBE_07)	x	x	x	x	x	x	66€/ha/an
Retard de fauche sur les prairies permanentes (HERBE_06)	x	x	x	x	x	x	204€/ha/an
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							Entre 1507 et 2007€/ha/an
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							Entre 9 042 et 12 042 €/ha

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- cahier d'enregistrement des pratiques.
- plan de localisation avec l'état des surfaces
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, agriculteurs, collectivités, chasseurs...

7) Actions ou programmes liés

- PAEC
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Factures des travaux de d'entretien
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux
- Nombre de contrats signés

Indicateur d'évaluation

- Evolution des groupements végétaux
- Taux d'embroussaillage des parcelles
- Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux ouverts et semi-ouverts

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
OUVERT_01 : entretien de milieux ouverts (MAEC)	237€/ha/an	100% Etat et FEADER
Contrat non agricole et non forestier de Gestion par la fauche ou le débroussaillage léger (A32304R et A32305R)	Entre 1000€ et 1500€/ha/an	100% Etat et FEADER
Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente (MAEC - HERBE_07)	66€/ha/an	100% Etat et FEADER
Retard de fauche sur les prairies permanentes (MAEC - HERBE_06)	204€/ha/an	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	Entre 9 042 et 12 042 €/ha	

HAB	HAB 6	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
<p>1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Entretien des milieux ouverts et semi-ouverts par le pastoralisme

Territoire concerné : les milieux ouverts et semi-ouverts sur le site B25

Acteurs concernés : Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)**
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)
- Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses
- Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Damier de la succise (1065)
- **L'Ecaille chinée* (1078)***
- Lézard des murailles
- Lézard des souches
- Lézard vert occidental
- Couleuvre verte et jaune
- Couleuvre d'Esculape

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Bondrée apivore (A072)
- Milan noir (A073)
- Milan royal (A074)
- Gypaète barbu (A076)
- Vautour fauve (A078)
- Vautour moine (A079)

- Circaète Jean-le-Blanc (A080)
- Busard cendré (A084)
- Engoulevent d'Europe (A224)
- Alouette lulu (A246)
- Pipit rousseline (A255)
- Fauvette pitchou (A302)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Bruant ortolan (A379)
- Gagée de Bohême
- Micrope dressé
- Proserpine
- Hermite
- Lézard ocellé

Superficie ou linéaire

Environ 380 ha comprenant à la fois des habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires et des habitats naturels non d'intérêt communautaire ou prioritaires mais constituant des habitats d'espèces affiliées aux habitats ouverts et semi-ouverts.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif sur parcelles agricoles

- Les agriculteurs pourront s'engager dans la MAEC RA_ROP_GP1 qui combine :
 - o MAEC SHPcoll - MAEC Systèmes herbagers et/ou pastoraux (pour la gestion et la durabilité des prairies permanentes à flore diversifiée et surfaces pastorales)
 - o et HERBE_09 - Gestion pastorale. Cet engagement unitaire prévoit l'élaboration d'un plan de gestion pastorale incluant un diagnostic initial des surfaces engagées. Le plan de gestion devra être réalisé en collaboration avec un organisme gestionnaire d'espaces naturels.

- *-Cette action pastorale peut être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévue à la fiche action HAB 4.*

2) Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage sur parcelles non agricoles

- Pour des non agriculteurs, la gestion pastorale est aussi possible. Ainsi un propriétaire non agriculteur peut contractualiser un contrat ni agricole ni forestier selon un cahier des charges s'appuyant sur les actions nationales :
 - o A32303P - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
 - o A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

- *-Cette action pastorale peut être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévue à la fiche action HAB 4.*

3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)

-
-
-

4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, agriculteurs, propriétaires, etc.

5) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
Années	1	2	3	4	5	6	
MAEC SHP coll		x	x	x	x	x	47,15€/ha/an
HERBE_09		x	x	x	x	x	56,58€/ha/an
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P)		x	x	x	x	x	A définir en fonction des besoins
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R)		x	x	x	x	x	A définir en fonction des besoins
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							101,73€/ha/an pour une MAEC
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							508,65€/ha pour une MAEC de 5 ans

6) Justificatifs à produire par le contractant :

- cahier d'enregistrement des pratiques.
- plan de localisation avec l'état des surfaces
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, agriculteurs, collectivités, chasseurs, etc.

8) Actions ou programmes liés

- PAEC
- etc.

9) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux
- Nombre de contrats signés

Indicateur d'évaluation

- Evolution des groupements végétaux

- Taux d'embroussaillage des parcelles
- Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux ouverts et semi-ouverts

10) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
MAEC SHP coll (MAEC)	47,15€/ha/an	100% Etat et FEADER
HERBE_09 (MAEC)	56,58€/ha/an	100% Etat et FEADER
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303P), contrat ni agricole ni forestier	<i>A définir en fonction des besoins</i>	100% Etat et FEADER
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique (A32303R), contrat ni agricole ni forestier	<i>A définir en fonction des besoins</i>	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	508,65€/ha pour une MAEC de 5 ans	

HAB	HAB 7	Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
<p>1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- maintien de corridors boisés utiles pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères (zones de chasse et de déplacements) et l'Ecaille chinée*;
- maintien des vergers en tant que zone de chasse pour les chiroptères

Territoire concerné : les vergers et les haies de la zone d'étude du site B25, notamment ceux compris dans les zones tampons des grottes

Acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, collectivités, PNR des Monts d'Ardèche etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin de capaccini (1316)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Grand murin (1324)
- Minioptères de Schreibers (1310)
- **Ecaille chinée* (1078*)**
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle soprane
- Molosse de Cestoni
- Lézard des murailles

Espèces de la DO et espèces patrimoniales qui bénéficieront de cette action :

- Milan noir (A073)
- Milan royal (A074)
- Alouette lulu (A246)
- Pipit rousseline (A255)

- Fauvette pitchou (A302)
- Pie-grièche écorcheur (A338)
- Bruant ortolan (A379)
- Lézard ocellé

Superficie ou linéaire

Ne peut être estimé sans un inventaire spécifique.

2) Méthodes et moyens techniques

-Préalablement, mettre en œuvre l'action SUI 1 Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats afin de mettre en évidence les haies et les vergers sur les zones tampons autour des grottes et ailleurs sur le site.

1) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles non agricoles

- Cette action s'adresse aux non agriculteurs qui pourront s'engager dans un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier selon un cahier des charges s'appuyant sur les actions nationales :
 - o A32306P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
 - o A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
- Les opérations d'entretien et de restauration doivent se dérouler préférentiellement entre novembre et février, durant la période de dormance des végétaux et afin de ne pas perturber les espèces animales en période de reproduction, notamment les oiseaux.
- Dans le cadre de la plantation d'arbres, privilégier les espèces indigènes, voire même des plants issus des individus de la haie ou du territoire du site.
- L'entretien doit être extensif. Il s'agit de contenir la haie sans la dégrader. Ainsi, les interventions de tailles d'arbres et d'arbustes et le débroussaillage sont prévus à tous les 2 ans. Une gestion annuelle rotative par tronçon peut aussi être mise en œuvre en fonction de la longueur de haies à entretenir.
- Cette action vise à l'obtention d'une haie d'environ 2m de largeur composé des strates multiples (arborescente, arbustive et herbacée) qui pourra être un lieu de refuge pour la faune et de reproduction pour les oiseaux. Maintenir une hauteur de haie supérieure à 2m lors d'une taille horizontale.
- N'abattre les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité.

2) Restauration ou entretien des haies et des vergers sur des parcelles agricoles

- Action qui s'adresse aux agriculteurs qui pourront s'engager dans une MAEC comprenant les engagements unitaires suivants : MILIEU_03 : Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers => Taille d'entretien favorable à la biodiversité et retard d'utilisation de la parcelle (fauche et pâturage) et LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente => Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien des haies.
- Les opérations d'entretien et de restauration doivent se dérouler préférentiellement entre novembre et février, durant la période de dormance des végétaux, afin de ne pas perturber les espèces.
- Dans le cadre de l'action MILIEU_03 : Entretien des vergers de hautes tiges et prés vergers, le PAEC devra définir :
 - Les essences éligibles

- La densité minimale et maximale des arbres par hectare
- Les conditions d'entretien des arbres :
 - o le nombre de tailles des arbres à réaliser, au minimum 1 taille sur les 5 ans, en précisant l'année sur laquelle la 1ère taille est requise : en fonction de la périodicité, les éléments objectifs de contrôle doivent être précisés ;
 - o le type de taille à réaliser : la taille en cépée est interdite ;
 - o la période d'intervention, en automne et/ou en hiver entre les mois de septembre et mars, et de préférence entre le mois de décembre et février ;
 - o la liste du matériel n'éclatant pas les branches, autorisé pour cet entretien.
- Les conditions d'entretien du couvert herbacé sous les arbres :
 - o entretien par fauche ou par pâturage : dans tous les cas au moins une fauche ou un pâturage annuel sera exigé;
 - o la période d'interdiction d'intervention à préciser localement pour respecter la nidification : elle sera comprise entre le 1er mars et le 31 août, et en règle générale entre le 1er mai et le 31 juillet.

3) Préserver de la destruction les milieux ouverts et semi-ouverts (cf. charte Natura 2000)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, Syndicats agricoles, associations pour la protection de la nature, PNR des Monts d'Ardèche, collectivités, agriculteurs, propriétaires, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (A32306P)	x	x	x	x	x	x	7€ à 10€/ml tous les 5 ans ou 10 ans en fonction de l'âge de la haie ou des intempéries (remplacement d'arbres)
Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (A32306R)	x	x	x	x	x	x	3,5 €/ml/2 ans
Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers (MILIEU_03)	x	x	x	x	x	x	450€/ha/an
Entretien de haies localisées de manière pertinente (LINEA_01)	x	x	x	x	x	x	0,91 €/ml
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							<i>Ne peut être évalué annuellement</i>
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							Environ 17,5€/ml pour les haies

									Et 2 700€/ha pour les vergers
--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------------------

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- cahier d'enregistrement des pratiques.
- plan de localisation avec l'état des surfaces
- vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, agriculteurs, collectivités, chasseurs, etc.

7) Actions ou programmes liés

- PAEC
- etc.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte de localisation des haies et des vergers
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux
- Nombre de contrats signés

Indicateur d'évaluation

- Mètre linéaire de haies
- Haies multistrates, larges (2m minimum) et constituées d'espèces végétales locales et diversifiées
- Vergers avec strate herbacée diversifiée riches en insectes

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	<u>Proposition de plan de financement</u>
Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets (A32306P), contrat ni agricole ni forestier	7€ à 10€/ml à tous les 5 ans ou 10 ans en fonction de l'âge de la haie ou des intempéries (remplacement d'arbres)	100% Etat et FEADER
Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers (A32306R), contrat ni agricole ni forestier	3,5 €/ml/2 ans	100% Etat et FEADER

Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers (MILIEU_03) - MAEC /PAEC	450€/ha/an	100% Etat et FEADER
Entretien de haies localisées de manière pertinente (LINEA_01) -MAEC /PAEC	0,91 €/ml	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	Environ 17,5€/ml pour les haies Et 2 700€/ha pour les vergers	

HAB	HAB 8	Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
<p>1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.</p> <p>2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor, la Loutre et les chauves-souris.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Ne pas favoriser, voire même freiner la remontée des écrevisses exotiques dans les cours d'eau
- Ne pas laisser de nouvelles espèces exotiques s'implanter sur le site
- Contrôler l'expansion des espèces exotiques sur le site

Territoire concerné : prioritairement les cours d'eau et leurs ripisylves (le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et l'aval de la Payre)

Acteurs concernés : Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, propriétaires, collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, etc.

Habitats, espèces, habitats d'espèces de la DH concernés :

A ce jour, sur le site B25, les cours d'eau sont les milieux les plus concernés par les espèces exotiques envahissantes végétales et animales.

- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix et Populus alba* (3280), 0,8 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinus betuli* (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,7 ha
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)

Superficie ou linéaire

Les stations d'espèces végétales envahissantes ne sont pas bien identifiées sur le site B25. On sait toutefois que les entités correspondant aux cours d'eau couvrent 142 ha (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha).

2) Méthodes et moyens techniques

-Préalablement, mettre en œuvre l'action SUI 15 Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis

-

1) Appliquer des interventions déjà éprouvées pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau

- Les interventions sont à adapter à chacune des espèces exotiques envahissantes, toutes ne sont pas contrôlées de la même façon. Il sera judicieux de s'appuyer sur le retour d'expérience d'autres gestionnaires.
- Il est préférable d'intervenir entre les mois d'octobre et février afin de ne pas perturber la faune. Toutefois, certaines interventions pourront être réalisées plus tôt si elles ont pour objectifs de limiter la dispersion des pollens et des graines.
- En fonction du caractère envahissant de chaque espèce on cherchera soit l'élimination de l'espèce, soit la limitation :
 - o Elimination, si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. Un chantier d'élimination est conduit, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive.
 - o limitation, si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. Pour un chantier de limitation, l'intervention est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente.
- Il peut être nécessaire d'intervenir dans le lit de la rivière et sur la ripisylve. Dans ce cas, hors milieu forestier, un contrat ni agricole et ni forestier sera proposé. Il s'appuie sur la fiche action nationale A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.
- Dans le cas d'une intervention en milieu forestier, un contrat forestier s'appuyant sur la fiche action nationale F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.
-

2) Expérimentation de nouvelles techniques pour le contrôle de la progression sur des végétaux exotiques envahissants

- Cette action vise à développer de nouvelles techniques de contrôle fonction des expériences mises en œuvre sur d'autres territoires, ou pour développer de nouveau protocole. Ces actions pourront être mises en œuvre par :
 - o Hors milieu forestier, un contrat ni agricole et ni forestier s'appuyant sur la fiche action nationale A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.
 - o En milieu forestier, un contrat forestier s'appuyant sur la fiche action nationale F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.
-
-

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, Agence de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, propriétaires, collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, associations pour la protection de la nature, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
Années	1	2	3	4	5	6	
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu rivulaire (A32320P et R)		x	x	x	x	x	8 000€/ha
Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier (F22711)		x	x	x	x	x	8 000€/ha
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (A32327P ou F22713)					x	x	10 000€
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							<i>Ne peut être évalué annuellement</i>
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							8 000€/ha travaillé 10 000€ pour une opération innovante

5) Justificatifs à produire par le contractant :

- Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotographies, géoréférencement, etc.)
- cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ;
- plan de localisation avec les aménagements réalisés ;
- les factures ou les pièces de valeur probante équivalente.

6) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

- Propriétaires, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, les collectivités (Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, communes), PNR des Monts d'Ardèche, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental de gestion piscicole local
- Plan de gestion départemental de protection des milieux aquatiques et de la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte de localisation ou de progression des espèces exotiques envahissantes
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Photographies avant et après travaux

Indicateur d'évaluation

- Taux de recouvrement des stations
- Effectifs d'espèces exotiques envahissantes

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu rivulaire (A32320P et R), contrat ni agricole ni forestier	8 000 €/ha travaillé	100% Etat et FEADER
Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier (F22711), contrat forestier	8 000 €/ha travaillé	100% Etat et FEADER
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (A32327P ou F22713) contrat ni agricole ni forestier et contrat forestier	10 000 €	100% Etat et FEADER
Total sur 6 ans	8 000€/ha travaillé 10 000€ pour une opération innovante	

SUI	SUI 1	Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

10) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Caractériser les habitats naturels des zones tampons autour des grottes
- Connaître les gîtes à chiroptères dans le bâti et leur fonction (gîte de transit, hivernage, reproduction)

Territoire concerné :

- les zones tampons autour des grottes = 119,6 ha
- le bâti susceptible d'accueillir des chauves-souris
- l'ENS de Boissine = 226 ha
- la jonction entre le plateau de Rompon et l'ENS de Boissine, et la pointe de la zone de mise en œuvre des mesures compensatoires = 10 ha

Acteurs concernés : associations de protection de la nature, plus spécifiquement le Groupe chiroptères Rhône-Alpes

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin à oreilles échanquées (1321)
- Grand murin (1324)
- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Murin de capaccini (1316)
- Grottes non exploitées par le tourisme (8310)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle soprane
- Molosse de Cestoni

Superficie ou linéaire

345,6 ha et les éléments bâtis sur le site (habitation et ouvrages d'art) pouvant abriter des chiroptères

11) Méthodes et moyens techniques

1) Inventaire des gîtes anthropiques des chiroptères (bâti, mines, carrières abandonnées, etc.) :

- consultation des acteurs locaux, année 2 :
 - o collectivités ayant à charge la gestion et l'entretien des infrastructures ;
 - o les élus et artisans locaux ;
 - o les exploitants ou propriétaires de mines, carrières, vieux bâtis... ;
- compilation des données existantes et transmises par les acteurs consultés, année 2
- campagne d'information et de porte à porte sur des secteurs préférentiels (cibler dans un premier temps les centres historiques de villes et villages)...année 2 et 3, à renouveler tous les 5 ans ;
 - o information et sensibilisation de personne à personne ;
 - o réunion publique
 - o transmission de plaquettes ou livrets de sensibilisation sur les chauves-souris et la rénovation des bâtiments en conciliant le maintien des chiroptères : *Un plan d'actions pour contribuer à la préservation des chauves-souris*. Groupe chiroptères Rhône-Alpes. Plaquette de présentation du Plan Régional d'Actions en faveur des Chauves-souris ; *Les chauves-souris dans les bâtiments*. CORA. 2007. 32 pages
- visite des ouvrages d'art et autres infrastructures industriels et bâtis susceptibles d'abriter des chauves-souris pour établir une liste détaillée des lieux abritant des chiroptères (informations minimales à récupérer : localisation et nom de l'ouvrage/bâti, effectifs/espèces, fonction du gîte), année 3.

2) Caractérisation des habitats de chiroptères sur les secteurs proposés à l'extension, années 1 et 2 :

- Identifier les habitats de chiroptères (zone de chasses et de reproduction) sur les cours d'eau et autres secteurs d'extension du site B25

A réaliser sur la base de la carte des habitats naturels qui sera réalisé pour les secteurs proposés pour l'extension du site B25.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : DDT, DREAL, PNR des Monts d'Ardèche, propriétaires, département, Groupe chiroptères, autres associations de protection de la nature, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Inventaire des gîtes anthropiques des chiroptères		x	x				15 000 €
Caractérisation des habitats de chasses chiroptère sur les secteurs proposés à l'extension	x	x					6 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							21 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

Liste détaillée des éléments bâtis visités

Carte des habitats naturels

6) Bénéficiaires potentiels :

Associations de protection de la nature, experts naturalistes.

7) Actions ou programmes liés

Plan Régional d'Actions en faveur des Chauves-Souris

Plan local d'actions en faveur des chauves-souris du Parc Naturel Régional du Massif Central

Argumentaire du projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Cartographie des habitats naturels sur les 119,6 ha des zones tampons, le bâti, l'ENS de Boissine et la zone interstitielle
- Bilan des inventaires des gîtes anthropiques des chiroptères

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Inventaire des gîtes anthropiques des chiroptères	15 000 €	100% Etat (Bop 113)
Caractérisation des habitats de chiroptère sur les secteurs proposés à l'extension	6 000 €	100% Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	21 000 €	

SUI	SUI 2	Suivre l'évolution des colonies de chiroptères
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- S'assurer du bon état des colonies de chiroptères
- Mieux comprendre les mouvements des chiroptères

Territoire concerné :

- Les principales grottes : Anciennes galeries du Pont des étoiles, Grotte du Chat, Grottes de la Jaubernie, Grottes de Tourange, Grotte de Verdus, Grottes du Gras.
- Les couloirs de déplacements : cours d'eau et lisières forestières ou alignements d'arbres

N.B. : La Grotte de Meysset aura son propre suivi pris en charge dans le cadre de mesures compensatoires par la société CEMEX granulats Rhône Méditerranée.

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature (Groupe chiroptères Rhône-Alpes, PNR des Monts d'Ardèche, spéléologues, département, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Petit rhinolophe (1303)
- Grand rhinolophe (1304)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Petit murin (1307)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Murin de capaccini (1316)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Murin de Bechstein (1323)
- Grand murin (1324)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle soprane
- Molosse de Cestoni

Superficie ou linéaire

Les grottes et le site Natura 2000

2) Méthodes et moyens techniques

1) Comptage des individus dans les principales grottes et autres gîtes du site

Il est proposé, dans un premier temps, un comptage des grottes suivantes tous les trois ans selon la rotation suivante :

Année 1 : suivi des grottes de Baumas et de Tourange

Année 2 : suivi des grottes du Gras et du Chat

Année 3 : grotte de Verdus et galeries du Pont des étoiles

Il sera demandé au PNR des Monts d'Ardèche d'assurer le suivi des grottes de la Jaubernie dans le cadre de son plan d'actions en faveur des chauves-souris du territoire du PNR.

Il est proposé de réaliser un comptage par saison. Les données seront ensuite analysées et des préconisations de gestion seront proposées.

	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
Baumas												
Tourange												
Chat												
Gras												
Galeries Pont des étoiles												
Verdus												
Jaubernie												

	comptage hivernage
	transit printanier
	gîtes d'estives
	transit automnal

A la demande du comité de pilotage, l'action est d'abord prévue sur un nombre restreint de cavités. Ces grottes ont été choisies car, selon les données existantes, elles semblent les plus fréquentées par les chauves-souris. Dans un deuxième temps, le comptage pourra s'étendre sur l'ensemble des grottes.

2) Suivi de la fréquentation du site par les chauves-souris, par écoute passive (enregistrement sonore), tous les trois ans démarrant en année 2

Préconisé dans les grottes les plus fréquentées et sur les cours d'eau. Celui-ci pourrait permettre d'identifier de nouvelles espèces ou d'obtenir des données sur des espèces peu contactées sur le site ou non contactées récemment, comme le Murin de Capaccini, détecté en 2012 sur le Mézayon mais qui n'a pas été observé lors des comptages en cavité.

- Pose et dépose de 6 enregistreurs sur une semaine en juillet, période optimum pour le contact du plus grand nombre d'espèce

- Reconnaissance informatique des sons
- Analyse des données et prescription de mesures de gestion

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : DDT, Groupe chiroptères Rhône-Alpes

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Comptage grottes de Baumais et de Tourange (6 600 €/an)	x			x			13 200 €
Comptage grottes du Gras et du Chat (4 200 €/an)		x			x		8 400 €
Comptage grottes de Verdus et galeries du Pont des étoiles (4 800 €)			x			x	9 600 €
Suivi de la fréquentation du site par les chauves-souris, par écoute passive (6 000 € / an)		x			x		12 000 €
Total en HT sur 1 an							
Total en HT sur 6 ans							43 200 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des suivis avec base de données et cartographie

6) Bénéficiaires potentiels :

Associations de protection de la nature, expert écologue

7) Actions ou programmes liés

Plan d'actions Régional pour la préservation des chauves-souris.

Plan d'actions en faveur des chauves-souris du PNR des Monts d'Ardèche

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan et base de données
- Photographies des colonies ou des individus

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Comptage grottes de Baumas et de Tourange (6 600 €/an)	13 200 €	100% FEADER ou Etat
Comptage grottes du Gras et du Chat (4 200 €/an)	8 400 €	100% FEADER ou Etat
Comptage grottes de Verdus et galeries du Pont des étoiles (4 800 €)	9 600 €	100% FEADER ou Etat
Suivi de la fréquentation du site par les chauves-souris, par écoute passive (6 000 € / an)	12 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	43 200 €	

SUI	SUI 3	Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Identifier les lieux fréquentés par la Loutre sur le site
- Définir des actions de gestion adaptées à la présence de la Loutre

Territoire concerné :

- les cours d'eau du site : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et la Payre

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, ONCFS, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Catiche production.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Loutre d'Europe (1355)

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau, année 2

- Recherche d'épreintes restes de repas et empreintes et éventuellement de catiche aux abords des cours d'eau principaux (Mézayon, Bayonne et Payre) et leurs affluents, entre octobre et mars (période optimale) ; en évitant les périodes de fortes fluctuations des niveaux d'eau (pour éviter le lessivage des indices).
- Traitement des données et production de cartes présentant les habitats avérés et potentiels - corridors de déplacement
- Préconisations de gestion

2) Pose de piège photographique et analyse des données, année 3 (à coordonner avec l'action SUI 4)

- En complément de la recherche des indices de présence et/ou pour mieux connaître les habitudes et le comportement des individus sur le site. La localisation des pièges photos sera définie en fonction d'un premier passage sur les cours d'eau. *L'achat de piège photo n'est pas prévu dans cette prestation.*

- Analyse des données (compléter ou affiner les éléments cartographiques et rapport de l'expertise précédente) et nouvelles préconisation de gestion si nécessaire.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONCFS, ONEMA, collectivités, Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, LPO, PNR des Monts d'Ardèche, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Catiche production, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau - à réaliser par un prestataire		x					9 000 €
Pose de piège photographique, analyse des prises de vues (ne comprend pas l'achat de pièges photos) - à réaliser par un prestataire			x				5 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							14 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, Fédération de pêche de l'Ardèche, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan national d'actions Loutre d'Europe

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau	9 000 €	100% FEADER ou Etat
Pose de piège photographique	5 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	14 000 €	

SUI	SUI 4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Suivre l'évolution des populations
- S'assurer de la réussite des mesures de gestion mise en œuvre dans le cadre du Docob (amélioration de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats)

Territoire concerné :

- les cours d'eau du site : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et la Payre

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, ONCFS, Castor et Homme, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Catiche production.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Loutre d'Europe (1355)
- Castor d'Europe (1337)

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

A réaliser tous les trois ans, à partir de l'année 3, octobre et mars (période optimale) pour la Loutre d'Europe et entre novembre et mars pour le Castor d'Europe ; hors des périodes de fortes pluies qui pourraient effacer tous indices de présences ou de passage.

Ce suivi est à articuler avec l'action SUI 3 « Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre » qui, pour mémoire, prévoit :

- Une recherche d'indice de présence de la loutre en année 2. C'est sur la base de ces données que le suivi de l'année 3 sera réalisé.
- En complément, des pièges photo pour l'observation de la Loutre seront installés en année 3. Le suivi par piège photo préconisé ici doit donc prendre en compte leur présence et c'est donc un complément de piège qui sera installé pour le suivi du Castor.

1) Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée, sur la base des données disponibles

- Recherche d'indices de présence, sur la base de données du Docob et des données sur la Loutre récoltées dans le cadre de l'action SUI 3
- Recherche de terrier hutte, hutte ou catiche
- Définir la fonction et l'état de conservation des habitats des espèces

2) Pose de pièges photos aux endroits les plus stratégiques

- En complément de la recherche des indices de présence et/ou pour mieux connaître les habitudes et le comportement des individus sur le site, des pièges photos seront installés. 3 pièges photos pour l'observation du Castor compléteront les pièges photos de l'action SUI 3 pour la Loutre.
- Analyse des données et nouvelles préconisations de gestion si nécessaire
- Le coût ci-dessous ne prévoit pas l'achat de pièges photos

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONCFS, ONEMA, collectivités, Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, Castor et Homme, associations de protection de la nature, Catiche production, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
<i>SUI 3 Recherche d'indices de présence le long des cours d'eau</i>		x					<i>cf. SUI 3</i>
Visite des secteurs où la présence des espèces (Loutre et Castor) est avérée ou suspectée, sur la base de données - à réaliser par un prestataire			x			x	10 000 €
<i>SUI 3 Pose de piège photographique</i>			x				<i>cf. SUI 3</i>
Pose et dépose de pièges photos aux endroits les plus stratégiques et analyse des prises de vues - à réaliser par un prestataire <i>Le prix présenté ne prévoit pas l'achat de pièges photos</i>			x			x	4 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							14 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan national d'actions Loutre d'Europe

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Visite des secteurs où la présence des espèces (Loutre et Castor) est avérée ou suspectée, sur la base de données	10 000 €	Cf. fiche ADM 1
Pose de pièges photos aux endroits les plus stratégiques	4 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	14 000 €	

SUI	SUI 5	Réaliser un inventaire des amphibiens sur le site
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Acquérir des données sur les effectifs des espèces d'amphibiens de l'annexe 4 de la DH et les autres espèces patrimoniales

Territoire concerné :

- les cours d'eau du site : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et la Payre

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la communauté d'agglomération Privas, Centre Ardèche.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés - Annexe IV :

- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), observé sur le Verdus, la Bayonne, Rompon, la Payre,
- Crapaud calamite (*Bufo calamita*), non observé récemment sur le site,
- Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), observée sur le Verdus, la Bayonne,
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*), pas d'observation récente recensée.

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Prospections à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes

- Consultation des structures/experts pouvant détenir des données
- Identification des sites de prospection
- Identification au chant sur site
- Identification par observation directe
- Recherche de pontes

A réaliser la deuxième année, entre le début mars et la fin mai, en fonction des conditions climatiques (hiver doux, début de la période de reproduction en fin février).

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONCFS, ONEMA, associations de protection de la nature, collectivités, Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Prospection à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes, à réaliser par un prestataire		x					Enveloppe estimée, à titre indicatif Entre 7000 et 9000€
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							Entre 7000 et 9000€

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Prospection à mener sur les cours d'eau et les zones humides annexes	Entre 7000 et 9000€	50% Etat 50% autres financements
Total sur 6 ans	Entre 7000 et 9000€	

SUI	SUI 6	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Acquérir des données sur les effectifs des espèces de reptiles de l'Annexe 4 de la DH et les autres espèces patrimoniales

Territoire concerné :

- Le site Natura 2000 dans son ensemble

Acteurs concernés :

- Association de protection de la nature, propriétaires, collectivités...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés - Annexe IV :

- Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), Plateau de Rompon
- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), Plateau de Rompon, ENS de la boissine (2009), Verdus
- Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), La Payre (2012), plateau de Rompon (2012), ENS de la boissine (2009), Verdus
- Lézard des souches (*Lacerta agilis*), pas d'observation récente sur le site
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), ENS de la boissine (2009) - hors site, Verdus
- Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), Bayonne, Verdus

Superficie ou linéaire

Environ 1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) **Prospection à mener sur l'ensemble du site, à réaliser la deuxième année, sur les mois d'avril à juin (à préciser en fonction des conditions climatiques).**

- Consultation des structures/experts pouvant détenir des données
- Identification des sites de prospection à la lumière des données et des informations récoltées par les consultations
- Identification par observation directe, voire aux jumelles sans capture
- Capture si nécessaire à la bonne identification de l'espèce

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONCFS, ONEMA, associations de protection de la nature, collectivités

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Prospection à mener sur l'ensemble du site, à réaliser par un prestataire		x					Enveloppe estimée, à titre indicatif Entre 7000 et 9000€
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Entre 7000 et 9000€

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Action du PNR Monts d'Ardèche en faveur des reptiles
- Projet d'extension entreprise Lafarge
- ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Prospection à mener sur l'ensemble du site	Entre 7000 et 9000€	100% Etat
Total sur 6 ans	Entre 7 000 et 9 000€	

SUI	SUI 7	Réaliser un suivi des lépidoptères du site
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Suivre l'évolution des populations de la sous-espèce du Damier de la succise présente sur le site
- Suivre l'évolution des stations de la plante hôte du Damier de la succise, la Céphalaire à fleurs blanches (*Cephalaria leucantha*)
- Voir les liens avec les populations de Damier de l'ENS de la Boissine (au Nord du plateau de Rompon)

Territoire concerné :

- Spécifiquement sur le plateau de Rompon, mais éventuellement sur les zones tampons en fonction des habitats naturels qui auront été caractérisés dans le cadre de l'action SUI 1.

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires, collectivités.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés Annexe II :

- Sous-espèce du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia provincialis*)
Pas de recherche spécifique pour l'Ecaille chinée

Superficie ou linéaire

Environ 300 ha sur le plateau de Rompon et éventuellement une surface à définir sur les zones tampons des grottes.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée, entre la mi-mai et la fin juillet. A réaliser tous les 3 ans.

- Préparation du terrain : identification des zones à prospecter, sur la base de la cartographie des habitats naturels, et de la consultation de la bibliographie et des experts naturalistes locaux.
- Repérage sur site et à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et des habitats naturels propices aux papillons.
- Identification et géo référencement des stations de plantes hôtes.
- Identification sans capture, à l'aide de jumelles, lorsque les identifications sont simples.
- Capture au filet, si nécessaire.
- Délimitation des habitats de l'espèce, définition de nouvelles prescriptions de gestion si nécessaire

N.B. : Lors de ces prospections, toutes les espèces remarquables de papillons comme la Proserpine (Zerynthia rumina) et l'Hermitte (Chazara briseis) seront notées.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, associations de protection de la nature, collectivités (département et autres), entreprise Lafarge granulats, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée (3 000 € / prestation, <i>Enveloppe estimé temporairement, à revoir en fonction de la surface de prospection</i>)		x		x			Estimation à titre indicatif 6 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes...

7) Actions ou programmes liés

- Projet d'extension entreprise Lafarge
- ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Visite des secteurs où la présence des espèces est avérée ou suspectée	6 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	6 000 €	

SUI	SUI 8	Réaliser un inventaire sur les odonates et leurs habitats sur le site
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Rechercher les odonates d'intérêt communautaire sur le site et les habitats pouvant leur être favorables
- Identifier les odonates remarquables sur le site et leurs habitats

Territoire concerné :

- les cours d'eau du site : le Mézayon, la Bayonne et leurs affluents et la Payre

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONEMA, Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, la Communauté de commune Barrès Coiron, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

2 espèces de l'annexe II ayant justifiées la désignation du site

- Agrion de Mercure (1044), déjà vu sur le site mais non observé récemment
- Cordulie à corps fin (1041), non observé récemment

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Recherche des odonates sur les cours d'eau et les zones humides annexes, sur les mois de juin et juillet

- Visite des cours d'eau, à réaliser la première année de mise en œuvre du Docob.
- Repérage sur site et à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et des habitats naturels propices.
- Recherche des exuvies pour identification
- Identification sans capture et à l'aide de jumelles, lorsque les identifications sont simples.
- Capture au filet, si nécessaire.
- Traitement des données et production d'une carte des habitats favorables
- Préconisations de gestion

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONEMA, collectivités (département et autres), Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Recherche des odonates sur les cours d'eau et les zones humides annexes	x						6 000 €
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan national d'actions en faveur des Odonates
- Argumentaire projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Recherche des odonates sur les cours d'eau et les zones humides annexes	6 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	6 000 €	

SUI	SUI 9	Réaliser un inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire du site
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Rechercher les coléoptères d'intérêt communautaire sur le site et les habitats pouvant leur être favorables
- Identifier les coléoptères remarquables sur le site et leurs habitats

Territoire concerné :

- Les milieux forestiers, principalement les forêts de feuillus

Acteurs concernés :

- associations de protection de la nature, propriétaires riverains, ONF, CRPF, Collectivités...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Lucane cerf-volant (1083)
- Grand capricorne (1088)

Superficie ou linéaire

Au minimum 18,4 ha de Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* à affiner grâce aux résultats des inventaires préalables (recensement des vieux peuplements), des ripisylves (142 ha) et des veilles forêts présentes dans les zones tampons

2) Méthodes et moyens techniques

1) Visite des milieux forestiers feuillus les plus vieux et non exploités, et des ripisylves boisées à la recherche de loges et des individus.

A réaliser la quatrième année de mise en œuvre du Docob.

- Préparation du terrain, identification des zones à prospecter, sur la base de la cartographie des habitats naturels et de consultation de la bibliographie et des experts naturalistes locaux
- Repérage des loges et recherche des individus : géoréférencement des arbres ou ensemble d'arbres abritant des loges
- Traitement des données et production d'une carte des habitats favorables
- Préconisations de gestion

Toutes autres espèces patrimoniales seront notées.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, ONEMA, ONF, collectivités (département et autres), Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Visite des milieux forestiers feuillus les plus vieux et non exploités, et des ripisylves boisées à la recherche de loges et des individus - à réaliser par un prestataire				x			Estimation à titre indicatif 6 000 €
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des observations
- Base de données

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts naturalistes...

7) Actions ou programmes liés

- Argumentaire projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données
- Photographies

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Visite des milieux forestiers feuillus les plus vieux et non exploités, et des ripisylves boisées à la recherche de loges et des individus	6 000 €	80% Etat 20% département
Total sur 6 ans	6 000 €	

SUI	SUI 10	Réaliser un suivi de la flore remarquable du site et complément de cartographie d'habitats
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Suivre l'évolution des stations d'espèces végétales remarquables

Territoire concerné : L'ensemble du site B25, dont environ 500 ha visés par un complément de cartographie d'habitats (vérification du rattachement des Tufs aux habitats d'intérêt communautaire)

Acteurs concernés : Associations de protection de la nature, CBN Massif Central, Collectivités (département et autres), ONF, etc.

Habitats et /ou espèces concernés :

Annexe V de la DH : Fragon faux houx (*Ruscus aculeatus* (L.))

Espèces protégées en France : Alysson à gros fruits (*Hormathophylla macrocarpa* (DC.) P.Küpf.), Gagée de Bohême (*Gagea bohemica*)

Espèces protégées en Rhône Alpes : Réséda de Jacquin (*Reseda jacquinii* Rchb.), Micrope dressé (*Bombycilaena erecta*), Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum Vulgatum* (L.)), Silène à pied court (*Silene nutans*) (La Silène à pied court est localisé sur l'ENS de Boissine).

Superficie ou linéaire

1026,5 ha pour les stations d'espèces et environ 500 ha pour le complément de cartographie des habitats

2) Méthodes et moyens techniques

1) Parcours de l'ensemble du site, campagne en plusieurs passages entre avril et septembre, en fonction des périodes de floraison, à prévoir tous les 3 ans

- Le suivi est à réaliser à partir de la liste disponible au Docob dont les données géoréférencées ont été reportées sur SIG et à partir de l'atlas flore PIFF du CBNMC.
- Toutes nouvelles espèces patrimoniales observées lors de ces prospections seront intégrées à la base de données.
- Toutes les nouvelles espèces végétales patrimoniales qui pourront être observées dans le cadre des suivis des milieux forestiers (SUI 11) et agro-pastoraux (SUI 13) seront aussi intégrées dans cette base de données.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, CBNMC, associations de protection de la nature, propriétaires, RTE, entreprise Lafarge granulats, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Suivi des espèces végétales patrimoniales à tous les 3 ans			x			x	Estimation à titre indicatif 6 000 €
Cartographie d'habitats			x				15 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							21 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Base de données
- Rapport, cartographie

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts botanistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Stratégie de présentation de la flore remarquable du PNR Monts d'Ardèche
- Projet d'extension de l'entreprise Lafarge granulats
- Argumentaire projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan et base de données

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Suivi des espèces végétales patrimoniales à tous les 3 ans	6 000 €	100% Etat
Cartographie des habitats	15 000 €	100% Etat
Total sur 6 ans	21 000 €	

SUI	SUI 11	Suivre l'évolution des milieux forestiers
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Suivre l'état de conservation des forêts, notamment par rapport aux actions de gestion proposées

Territoire concerné : Les milieux forestiers du site B25, plus spécifiquement les forêts de Chêne vert d'intérêt communautaire mais aussi les ripisylves constituées des habitats d'intérêt communautaire Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* et Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Acteurs concernés : ONF, Collectivités, les propriétaires de forêt, CRPF, les syndicats de propriétaires forestiers, le PNR des Monts d'Ardèche...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*, (9340), 18,3 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,7 ha

Superficie ou linéaire

Au moins 54 ha de forêt d'intérêt communautaire

2) Méthodes et moyens techniques

1) Mise à jour de la cartographie des milieux forestiers d'intérêt communautaire et des forêts représentant des habitats d'espèces tous les 15 ans (cf. REV 1).

Ce suivi est complémentaire au suivi de l'état de conservation qui sera réalisé à tous les 6 ans, action REV 1

- Identifier les surfaces d'habitats forestiers à suivre en fonction des habitats recensés dans le cadre de l'action HAB 3
- Passage sur les habitats cartographiés pour vérifier la caractérisation, l'évolution de la végétation et l'état de conservation.
- Intégration des données dans la base de données
- Intégrer les données sur les habitats d'espèces, issues des suivis sur les espèces forestières (SUI 2, SUI 9)
- Les espèces végétales patrimoniales observées dans le cadre de ce suivi seront intégrées à la base de données prévue dans l'action SUI 10

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : ONF, CRPF, Syndicats des propriétaires forestiers, Collectivités (communes, communauté d'agglomération Privas centre Ardèche, communauté de communes Barrès Coiron), etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Suivre l'évolution des milieux forestiers, tous les 15 ans							Estimation à titre indicatif 6 000 €
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Base de données
- Eléments cartographique

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, ONF, experts botanistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- le plan localisant les arbres ou les îlots à conserver, qui devra localiser, si nécessaire, les secteurs fréquentés et les accès en précisant les mesures de sécurité prises.

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations, état de conservation
- Base de données et cartographie associée

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Suivre l'évolution des milieux forestiers		100% FEADER (Animation 7.63)
Total sur 6 ans		

SUI	SUI 12	Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître les Orthoptères et Lépidoptères du site B25

Territoire concerné : L'ensemble du site Natura 2000 et plus spécifiquement les milieux ouverts

Acteurs concernés : propriétaires, agriculteurs, ONF, Collectivités, les propriétaires de forêt, CRPF, les syndicats de propriétaires forestiers, le PNR des Monts d'Ardèche...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- La Magicienne dentelée (*Saga pedo*), espèce de l'annexe IV, observée sur les parcelles de Lafarge sur le plateau de Rompon
- L'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), espèce de l'annexe IV (Données de l'ENS de Boissine)

Superficie ou linéaire

Au moins les habitats ouverts et semi-ouverts qui couvrent le plateau de Rompon, environ 500 ha. A mettre à jour suite à l'action SUI 1.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Rechercher les Orthoptères et les Lépidoptères Rhopalocères (papillon de jour) d'intérêt communautaire sur le site B25 en année 3, en juin ou juillet

- Sur la base de la carte des habitats naturels complétée dans le cadre de l'action SUI 1, identifier les zones à inventorier en fonction de leur propension à abriter une espèce d'Orthoptère ou de Lépidoptère d'intérêt communautaire, comme la Magicienne dentelée.
- Recherche d'individu, de plante hôte ou de zone favorable aux espèces : repérage sur site et à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et des habitats naturels propices.
- Capture des individus au filet, si nécessaire.
- Traitement des données et production d'une carte des habitats favorables et des observations
- Préconisations de gestion

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Collectivités (département et autres), propriétaires, DDT, PNR des Monts d'Ardèche, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères, à réaliser par un prestataire			x				Estimation à titre indicatif 4 500 €
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							4 500 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Base de données
- Eléments cartographique

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts entomologistes, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Projet de l'entreprise Lafarge
- Argumentaire projet ENS Boissine

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données et cartographie associée

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères	4 500 €	100% Etat
Total sur 6 ans	4 500 €	

SUI	SUI 13	Suivre l'évolution des milieux agro-pastoraux
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Vérifier l'efficacité des actions de gestion sur les milieux ouverts et semi-ouverts (milieux agro-pastoraux)

Territoire concerné : l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts du site B25

Acteurs concernés : propriétaires, agriculteurs, collectivités...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * (6220*)**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* (6210*)**
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) (6410)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510)
- Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (5110)
- Matorrals arborescents à Juniperus spp. (5210)

Superficie ou linéaire

A définir suite à l'action SUI 1

2) Méthodes et moyens techniques

1) **Inventaire des habitats naturels et révision de leur cartographie à réaliser à l'année 3 puis l'année 6 (afin que les premiers résultats des contractualisations soient visibles) ;**

- Les inventaires botaniques et la caractérisation des habitats naturels permettront de comparer les résultats à ceux des diagnostics précédents. La période la plus propice pour ces inventaires est entre mars et août en fonction des habitats naturels, des espèces végétales recherchées et des conditions climatiques.
- Evaluation de l'état de conservation
- Prise en compte de l'évolution éventuelle des limites de l'habitat en fonction de la gestion pratiquée
- Proposition de nouvelles actions de gestions si nécessaire

- Mutualisation possible avec l'action SUI 10 sur le suivi de la flore remarquable : lors des inventaires, les stations connues d'espèces de la flore remarquable, qui sont pour la plupart des espèces caractérisant les habitats naturels d'intérêt communautaire, seront suivies, en fonction de la cartographie existante des espèces végétales remarquables, et les nouvelles stations cartographiées.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Agriculteurs, propriétaires, communes, département, PNR des Monts d'Ardèche, Conservatoire des espaces naturels, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Inventaire des habitats naturels et révision de leur cartographie à réaliser l'année 3 et l'année 6 - à réaliser par un prestataire			x			x	Estimation à titre indicatif : 11 000€ <i>le suivi de l'année 6 est pris en compte dans l'action REV 1</i>
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							11 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan des suivis

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, experts botanistes...

7) Actions ou programmes liés

- Projet d'extension Lafarge granulats

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Cartographie et base de données

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
Inventaire des habitats naturels des milieux agropastoraux pour l'année 3	11 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	11 000 €	

SUI	SUI 14	Suivre l'évolution des populations d'Ecrevisses à pattes blanches
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître la répartition des populations d'Ecrevisses à pattes blanches et leurs effectifs (maintien, accroissement ou baisse des effectifs)
- Identifier les causes d'une éventuelle baisse d'effectif

Territoire concerné : Le Mézayon et ses affluents, la Bayonne et le Verdus (affluent de la Bayonne)

Acteurs concernés : Propriétaires riverains, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche...

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Ecrevisse à pattes blanches (1092)

Superficie ou linéaire

Environ 73 ha de cours d'eau et ripisylves (Mézayon et affluents : 51,4 ha et Bayonne et affluents : 21,5 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Compléter les suivis existants des populations d'Ecrevisses à pattes blanches.

- Planifier et organiser les prospections (réalisation d'un plan d'échantillonnage) avec les acteurs réalisant déjà les suivis : la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la Fédération de pêche de.
- Lors des prospections seront recherchés des individus vivants mais aussi des indices de présence. Les prospections pourront être diurnes et nocturnes en fonction des secteurs à prospector, qui seront identifiés lors de la réalisation du plan d'échantillonnage.
- Prospection à réaliser préférentiellement en juillet et tous les 4 ans
- Les prospections seront réalisées à l'aide d'un aquascope et/ou d'une lampe torche, pour les prospections nocturnes, et en prenant soin de ne pas piétiner les habitats spécifiques et de désinfecter tout le matériel utilisé.
- Lors de ces prospections les populations d'Ecrevisses à pattes blanches seront géoréférencées et les effectifs seront estimés dans la mesure du possible. L'état de conservation de l'habitat de l'espèce sera évalué.
- Toutes les espèces exotiques envahissantes observées seront indiquées et géoréférencées.

- Un bilan des prospections sera remis à la structure animatrice et aux partenaires. Il pourra suggérer de nouvelles actions de gestion si nécessaire.
- Lors des prospections pour le suivi de l'Ecrevisse à pattes blanches, les observations de Barbeau méridional et de Blageon seront notées pour être intégrées dans le suivi SUI 15.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, propriétaires riverains, ONEMA, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, le PNR des Monts d'Ardèche, les associations de protection de la nature, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Compléter les suivis existants des populations d'Ecrevisses à pattes blanches, à réaliser par un prestataire		x				x	Estimation à titre indicatif 3 600 € (à revoir avec les partenaires)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							7 200 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de localisation des observations
- Bilan du suivi

6) Bénéficiaires potentiels :

- la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), bureau d'études, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Plan de gestion piscicole local (PDPL) des AAPPMA
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Compléter les suivis existants des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	7 200 €	60% Etat 40% Fédération de pêche
Total sur 6 ans	7 200 €	

SUI	SUI 15	Suivre les populations de Barbeau méridional et de Blageon
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître et comprendre la répartition des populations de Barbeau méridional et de Blageon
- Estimer leurs effectifs (maintien, accroissement ou baisse des effectifs)
- Evaluer les causes d'une éventuelle baisse des effectifs et d'un changement dans la répartition des poissons

Territoire concerné :

Mézayon et Payre (cf. les fiche espèces pour plus de précision sur la répartition)

Acteurs concernés : Propriétaires riverains, ONEMA, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)

Superficie ou linéaire

Environ 120 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Compléter les suivis existants du Barbeau méridional et du Blageon

- Planifier et organiser les prospections (réalisation d'un plan d'échantillonnage) avec les acteurs réalisant déjà les suivis : la Fédération de pêche de l'Ardèche, l'ONEMA et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et les syndicats des eaux.
- Prospections à réaliser en juillet et/ou août pour déterminer les conditions d'accueil des cours d'eau en période d'assec tous les 3 ans.
- Lors de ces prospections les populations du Barbeau méridional et du Blageon seront localisées, les effectifs seront estimés lorsque cela sera possible. L'état de conservation de l'habitat de l'espèce sera évalué (favorable ou non favorable).
- Les espèces exotiques envahissantes observées seront répertoriées.
- Un bilan des prospections sera remis à la structure animatrice et aux partenaires. Il pourra suggérer de nouvelles actions de gestion si nécessaire.

- Lors des prospections pour le suivi du Blageon et du Barbeau méridional, les observations d'Ecrevisses à pattes blanches seront notées pour être intégrées dans le suivi SUI 14.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, propriétaires riverains, ONEMA, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, le PNR des Monts d'Ardèche, les associations de protection de la nature ...

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Compléter les suivis existants du Barbeau méridional et du Blageon, à réaliser par un prestataire			x			x	Estimation à titre indicatif 3 600 € (à revoir avec les partenaires)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							7 200 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de localisation des observations
- Bilan du suivi

6) Bénéficiaires potentiels :

- la Communauté d'Agglomération Privas, Centre Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, les AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), bureau d'études, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Plan de gestion piscicole local (PDPL) des AAPPMA
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Compléter les suivis existants du Barbeau méridional et du Blageon	7 200 €	50% Etat 50% Fédération de pêche
Total sur 6 ans	7 200 €	

SUI	SUI 16	Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître les espèces exotiques envahissantes sur le site B25
- Connaître la répartition des espèces exotiques envahissantes et leur progression
- Définir les interventions en fonction des espèces et de leur répartition

Territoire concerné : tout le site B25

Acteurs concernés : propriétaires, communes, ONF, Fédération de pêche de l'Ardèche, AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, département, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, Communauté de communes Barrès Coiron, associations de protection de la nature, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25
- Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25
- Actuellement l'espèce la plus concernée est l'Ecrevisse à pattes blanches (1092)

Superficie ou linéaire

Les 1026,5 ha du site B25.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Rassembler les données existantes sur les espèces exotiques envahissantes pour créer une base de données unique sur le site B25

- Action à coordonner avec les actions déjà existantes et les structures ayant déjà une expérience dans la gestion des espèces exotiques envahissantes (communauté d'agglomération Privas - centre Ardèche, fédération de pêche, etc.).
- Cette action permettra de planifier le suivi des stations d'espèces envahissantes.
- Mise à jour de la base de données.

2) Suivis des espèces exotiques envahissantes, tous les 3 ans.

- Action à coordonner avec les suivis existants : renouées asiatiques, Erable negundo, écrevisses américaines, etc. pour prioriser les zones d'intervention en

fonction de leur localisation par rapport aux habitats ou espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires.

- Lors des prospections pour le suivi des espèces exotiques envahissantes, les observations d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires seront notées pour être intégrées dans les bases de données sur leurs suivis respectifs : suivis SUI 14, SUI 15 et SUI 11

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : CBN Massif Central, associations de protection de la nature, propriétaires, collectivités (communes, département et autres), PNR des Monts d'Ardèche, Fédération de pêche de l'Ardèche, AAPPMA, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Rassembler les données existantes sur les espèces exotiques envahissantes pour créer une base de données unique sur le site B25	x						ADM 1
Suivis des espèces exotiques envahissantes			x			x	Estimation à titre indicatif 3 000 € (à revoir avec les partenaires)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de localisation des observations
- Bilan du suivi

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, bureau d'étude...

7) Actions ou programmes liés

- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015
- Rapport technique SIAE La Payre

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des observations
- Base de données

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Rassembler les données existantes sur les espèces exotiques envahissantes pour créer une base de données unique sur le site B25	Animation (cf. fiche ADM 1)	100% FEADER ou Etat
Suivis des espèces exotiques envahissantes	6 000 €	80% Etat 20% Fédération de pêche
Total sur 6 ans	6 000 €	

SUI	SUI 17	Veille sur le régime hydrique des cours d'eau
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître le régime hydrique des cours d'eau du site et ses fluctuations
- Identifier les causes des éventuelles fluctuations

Territoire concerné : tout le site B25

Acteurs concernés : Propriétaires, collectivités (communes et autres), Fédération de pêche de l'Ardèche, AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), le Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, le Syndicat des eaux du bassin de Privas, ONEMA, etc.

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix et Populus alba* (3280), 0,8 ha
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli (9160), 22,9 ha
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0), 12,7 ha
- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)

Superficie ou linéaire

Environ 142 ha de cours d'eau comprenant la ripisylve (Mézayon : 51,4 ha, Bayonne : 21,5 ha et Payre : 69 ha)

2) Méthodes et moyens techniques

1) Compléter les analyses de débits sur les cours d'eau su site B25

Une analyse des débits est menée par l'Agence de l'Eau sur la Payre et le Lavézon. Il serait opportun d'élargir cette analyse aux autres cours d'eau du site Natura 2000 qui sont le Mézayon et la Bayonne.

- Planifier et organiser les suivis avec l'Agence de l'Eau sur le Mézayon et la Bayonne
- Réaliser le suivi selon le protocole déjà mis en œuvre sur la Payre et le Lavézon
- Etablir un bilan des suivis et une analyse des variations des régimes hydriques

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Propriétaires, collectivités, Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, Fédération de pêche de l'Ardèche, AAPPMA (La Gaule Pouzinoise et La Loche), PNR des Monts d'Ardèche, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Compléter les analyses de débits sur les cours d'eau su site B25							<i>La fréquence et le coût seront à définir en fonction du protocole.</i>
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							<i>A définir ultérieurement</i>

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Bilan du suivi

6) Bénéficiaires potentiels :

- Syndicat des eaux Ouvèze-Payre, Syndicat des eaux du bassin de Privas, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

7) Actions ou programmes liés

- Suivis de l'Agence de l'eau
- Contrat de rivière Ouvèze 2008-2015

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan du suivi

9) Plan de financement :

Type action	Coût en € HT	Proposition de plan de financement
<i>A définir ultérieurement</i>	<i>A définir ultérieurement</i>	80% Agence de l'eau 20% autres
Total sur 6 ans	<i>A définir ultérieurement</i>	

REV	REV 1	Bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Territoire concerné : tout le site B25

Acteurs concernés : Propriétaires, les collectivités, gestionnaires, etc....

Habitats et /ou espèces de la DH concernés :

- Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25
- Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25

Superficie ou linéaire

Les 1026,5 ha du site B25.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Révision de la carte des habitats naturels et actualisation de l'état de conservation

- Analyse des suivis réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Docob
- Inventaires naturalistes
- Analyse écologique et fonctionnelle

2) Révision de la carte des habitats d'espèces et actualisation de l'état de conservation des espèces

- Analyse des suivis réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Docob
- Inventaires naturalistes
- Analyse écologique et fonctionnelle

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : DDT, associations de protection de la nature, PNR des Monts d'Ardèche, collectivités, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Révision de la carte des habitats naturels et actualisation de l'état de conservation						x	Estimation à titre indicatif 8 000 €
Révision de la carte des habitats d'espèces et actualisation de l'état de conservation des espèces						x	Estimation à titre indicatif 10 000 €
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							18 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte actualisée des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation
- Carte actualisée des habitats d'espèce
- Carte des espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires
- Rapport

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, bureau d'étude

7) Actions ou programmes liés

- L'ensemble des suivis sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire : SUI 1, SUI 2, SUI 4, SUI 7, SUI 8, SUI 9, SUI 11, SUI 12, SUI 13, SUI 14, SUI 15,
- Le suivi sur les espèces exotiques envahissantes dont la présence influence l'état de conservation : SUI 16
- Le suivi sur le régime hydrique pour son influence sur l'état de conservation des espèces aquatiques : SUI 17

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte actualisée des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation
- Carte actualisée des habitats d'espèce
- Bilan de l'état de conservation des espèces, habitats et habitats d'espèces du site

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Révision de la carte des habitats naturels et actualisation de l'état de conservation	8 000 €	100% FEADER ou Etat
Révision de la carte des habitats d'espèces et actualisation de l'état de conservation des espèces	10 000 €	100% FEADER ou Etat
Total sur 6 ans	18 000 €	

REV	REV 2	Révision du document d'objectifs
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Mettre à jour le Docob
- Réviser le programme d'actions en fonction des besoins

Territoire concerné : tout le site B25

Acteurs concernés : membres du comité de pilotage local

Habitats et /ou espèces de la DH et DO concernés :

- Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25
- Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site B25

Superficie ou linéaire

Les 1026,5 ha du site B25.

2) Méthodes et moyens techniques

1) Réviser le Docob

- Analyse bibliographique et entretien pour la mise à jour du diagnostic socio-économique
- Analyse du bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire (REV 1) pour la mise à jour du programme d'actions
- Travailler avec les acteurs locaux à la révision du programme d'actions

2) Rédaction d'un Document Unique de Gestion (DOCUG)

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice du Docob

Partenaires : Membres du comité de pilotage local et département

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années 1	1	2	3	4	5	6	
Réviser le Docob						x	cf. fiche ADM 1
Rédaction d'un Document Unique de Gestion (DOCUG)			x	x			cf. fiche ADM 1
Total en HT sur 1 an et sur la totalité des surfaces concernées							Sans objet
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées							

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Diagnostic socio-économique révisé
- Programme d'actions révisé

6) Bénéficiaires potentiels :

- Associations de protection de la nature, bureau d'études, structure animatrice, etc.

7) Actions ou programmes liés

- REV 1
- Docob B25 2016-2021

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Diagnostic socio-économique révisé
- Programme d'actions révisé
- DOCUG

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Réviser le Docob		cf. fiche ADM 1
Rédaction d'un Document Unique de Gestion (DOCUG)		cf. fiche ADM 1
Total sur 6 ans		

COM	COM 1	Diffusion d'un bulletin d'informations ou d'articles
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Informer les acteurs locaux, les élus et le grand public sur les enjeux et l'état d'avancement de la mise en œuvre du Docob, sur les événements de communication et de sensibilisation ayant lieu sur le site
- Susciter l'implication des acteurs du territoire

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : élus, acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Réaliser et diffuser un bulletin de liaison, pouvant être mis à disposition sur internet, pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du Docob.

- Il s'agit par une lettre Natura 2000 mise en ligne sur le site internet de la structure animatrice d'informer les habitants, usagers et gestionnaires des milieux naturels du site Natura 2000 sur :
 - o l'état d'avancement de l'élaboration ou/et de la mise en œuvre des mesures du Docob ;
 - o les bonnes expériences de gestion ayant permis la conservation d'espèces d'intérêt communautaire ou de leurs habitats ;
 - o les résultats des suivis ;
 - o la participation des acteurs des territoires concernés...
- Proposition de sujet à traiter dans le cadre du bulletin : les enjeux écologiques, géologiques et paysagers, la mise en œuvre du Docob, les préconisations avant d'entreprendre la rénovation du bâti, les associations à contacter pour plus d'information, des retours d'expérience sur la gestion, etc.
- Les outils d'information peuvent susciter l'adhésion des acteurs locaux aux objectifs des sites Natura 2000 et à une participation à leur gestion. Il est donc important de

poursuivre la publication de la lettre Natura 2000, amorcé dans le cadre de l'élaboration du Docob, dès la première année de mise en œuvre.

2) Réflexion à mener pour définir la stratégie de diffusion pour le grand public d'un format papier.

- Former un groupe de travail chargé de définir une stratégie pour la diffusion du bulletin vers le grand public.
- Pour que l'information soit rapidement diffusée, il est nécessaire que le groupe de travail réfléchisse à la stratégie dès la première année de la mise en œuvre du Docob.

3) Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du Docob.

- L'animateur veillera à se mettre en relation avec les journalistes locaux et les services de communication des collectivités afin qu'ils fassent paraître dans leurs journaux respectifs des informations sur le site Natura 2000 et sur la mise en œuvre du Docob.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : DDT, DREAL, PNR des Monts d'Ardèche, collectivités, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Réaliser et diffuser un bulletin de liaison, pouvant être mis à disposition sur internet, pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du Docob	x	x	x	x	x	x	Au minimum 2000€ pour un bulletin d'information / année
Réflexion à mener pour définir a stratégie de diffusion pour le grand public d'un format papier.	x						(cf. <i>fiche ADM 1</i>)
Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du Docob	x	x	x	x	x	x	(cf. <i>fiche ADM 1</i>)
Total en HT sur 1 an							Environ 2000€
Total en HT sur 6 ans							Environ 12 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- un exemplaire des bulletins de liaison (lettre Natura 2000) produites,
- la preuve de l'hébergement de la lettre Natura 2000 sur le site internet de la structure animatrice et autres sites internet,
- un exemplaire des articles de presse,
- les factures d'impression et de distribution pour la lettre Natura 2000

6) Bénéficiaires potentiels :

Structure animatrice dans le cadre de l'animation, les collectivités, etc.

7) Actions ou programmes liés

Journaux locaux

Bulletin et site internet sur Natura 2000 à l'échelle locale, départementale et régionale

Outils de communication du PNR des Monts d'Ardèche

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Nombre de bulletins de liaisons distribués
- Nombre de consultation du bulletin de liaison sur internet

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Réaliser et diffuser un bulletin de liaison, pouvant être mis à disposition sur internet, pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du Docob	Au minimum 2000€ pour un bulletin d'information / année	100% FEADER (Animation 7.63) Etat (Bop 113)
Réflexion à mener pour définir la stratégie de diffusion pour le grand public d'un format papier.	(cf. fiche ADM 1)	(cf. fiche ADM 1)
Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du Docob	(cf. fiche ADM 1)	(cf. fiche ADM 1)
Total sur 6 ans	Environ 12 000 €	

COM	COM 2	Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site
Priorité de mise en œuvre : 1 et 2		
Objectifs de conservation visés		
8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.		
Et tous les objectifs spatialisés		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle
- Susciter l'implication des acteurs du territoire

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : élus, acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public, etc.

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Organiser des réunions de sensibilisation et des événements pour les acteurs et usagers du site (agriculteurs, communes, scolaires, associations sportives, touristes, etc.) portant sur les enjeux du Docob (y compris sur les actions déjà existantes les concernant) et les liens avec leur activité.

- Les réunions et événements de sensibilisation pourront avoir lieu toute l'année aux moments clés pour l'observation des enjeux visés
- Outils : profiter d'opportunités tel que les événementiels nationaux tel que la « Nuit de la chauve-souris », ou internationaux « La journée internationale de la biodiversité » ; organiser des conférences grand public, présenter des films, préparer des sorties Nature, etc.
- Cible : primaire, collège, lycée et grand public, offices du tourisme, etc.

2) S'associer aux associations locales pour organiser des journées de nettoyage du site, notamment sur les tronçons des cours d'eau accessibles et fréquentés (la Payre, le Mézayon et la Bayonne).

- A réaliser une fois par année à la fin de l'hiver
- Le nettoyage sera encadré par la structure animatrice afin qu'il n'engendre pas de destruction d'habitats naturels, d'habitats d'espèces ou de dérangement d'espèce.

- Autant que possible, il impliquera les scolaires des collectivités concernées.

3) Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et gestionnaires du site.

- Selon les activités présentes sur le site, reprendre les recommandations formulées dans la charte sous la forme de plaquettes à destination des usagers :
 - o Identification des structures et personnes destinataires
 - o Rédaction des textes et choix iconographique
 - o Montage graphique des fiches
 - o Tirage des fiches
 - o Distribution : intégration au site web de la structure animatrice
- Exemples de fiches de bonnes pratiques :
 - o l'entretien des voiries, à destination des collectivités ;
 - o la prise en compte des enjeux du site B25 dans le développement et l'aménagement du territoire ;
 - o la lutte biologique et intégrée, la gestion des haies, les produits traitements antiparasitaires et autres sujets à destination des agriculteurs ;
 - o les espèces invasives, les précautions pour éviter leur propagation et les méthodes de gestion, pour les propriétaires et les collectivités ;
 - o les pompages dans les cours d'eau (inciter à la limitation des pompages) pour les propriétaires et les usagers ;
 - o éviter le dérangement des espèces à destination des acteurs et usagers ;
 - o les dépôts sauvages en bordure de cours d'eau (rappel de la gratuité des déchetteries pour les particuliers, de leur localisation sur le territoire et de leurs horaires d'ouverture en plus d'un contact / pour les entrepreneurs rappels de leurs obligations) ;
 - o Etc.
- Réaliser des fiches en fonction des besoins. Toutefois, on proposera au moins 2 fiches pour la 2^{ème} année de mise en œuvre :
 - o une première sur la gestion des déchets ;
 - o une seconde pour les collectivités et autres porteurs de projet sur la prise en compte des enjeux écologiques du site B25 dans la définition de leur projet pour limiter les effets indésirables et les impacts, notamment en ce qui concerne l'accueil du public et la problématique de la fréquentation.

4) Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les enjeux écologiques du site et visant à limiter l'impact des usagers et des visiteurs, notamment à l'entrée des grottes facilement accessibles

- Les panneaux sont à réaliser en fonction des besoins. Un panneau pourra être installé dès la première année à la grotte de Tourange.
- Leur conception (notamment le message véhiculé) et leur emplacement ne devront pas mettre en péril les habitats naturels, les habitats d'espèces ou les espèces concernées.
- Avant la conception et l'installation de panneaux, la structure animatrice réalisera une réunion technique avec les collectivités du site afin de partager les grandes lignes de son projet. Ceci permettra de prendre connaissance des éventuels projets de pose d'équipement de sensibilisation pouvant exister pour chercher à mutualiser les équipements de façon à limiter leur nombre.
- Veiller à l'intégration paysagère des équipements.
- Les étapes de réalisation sont :
 - o Rédaction du message et choix iconographique (validé par le groupe de travail)
 - o Montage graphique des panneaux
 - o Fabrication des panneaux

- Installation des panneaux
- La réalisation de certains de ces panneaux peut être financée par un contrat Natura 2000 non agricole non forestier (financement à 100% selon l'action type A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact). Attention, la conception de panneaux destinés à un sentier d'interprétation n'est pas éligible (cf. fiche HAB 2 et le cahier des charges correspondant).
- La structure animatrice veillera au bon état de l'équipement par un passage annuel et proposera le remplacement des équipements abîmés lorsque nécessaire. Les usagers des lieux où sont installés les panneaux pourront aussi assurer le suivi et signaler tout bris à la structure animatrice.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : DDT, DREAL, PNR des Monts d'Ardèche, collectivités, Comité départemental de spéléologie, Groupe Chiroptères Rhône-Alpes, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Organiser des réunions de sensibilisation et des évènements pour les acteurs et usagers du site	x	x	x	x	x	x	3 000 €/année
S'associer aux associations locales pour organiser des journées de nettoyage du site, notamment sur les tronçons des cours d'eau accessibles et fréquentés	x	x	x	x	x	x	(cf. fiche ADM 1)
Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et gestionnaires du site.	x	x	x	x	x	x	A définir selon les décisions prises par la structure animatrice et le comité de pilotage (cf. fiche ADM 1)
Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les enjeux écologiques du site	x	x	x	x	x	x	A définir selon les décisions prises par la structure animatrice et le comité de pilotage
Total en HT sur 1 an							3 000 € et +
Total en HT sur 6 ans							18 000 € minimum

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- les listes de participants aux réunions et évènements,
- les supports produits pour l'animation de réunions et d'évènements
- un exemplaire des fiches de bonnes pratiques
- les factures de reproduction des fiches et/ou la preuve de leur hébergement sur un site internet
- les maquettes des panneaux d'information et de sensibilisation
- les factures de fabrication des panneaux

6) Bénéficiaires potentiels :

Associations de protection de la nature, Chambre d'agriculture, Fédération des chasseurs, Fédération de pêcheurs, PNR des Monts d'Ardèche, Club de spéléologie, autres usagers, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Evénements ayant déjà lieu sur le site ou sa proche périphérie : Nuit de la chouette, Nuit de la chauve-souris, les 24 heures de la biodiversité, etc. ; la (les) visite (s) guidée (s) prévue (s) dans la fiche action COM 5 du Docob ; autres événements organisés par le PNR des Monts d'Ardèche et les collectivités
- Les journées de nettoyage des cours d'eau déjà organisées, notamment sur la Payre
- Pour les panneaux d'information et de sensibilisation, se rapprocher des collectivités pour travailler sur des projets mutualisés et partagés

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Nombre de personne aux événements et journée de sensibilisation
- Nombre de participants aux journées de nettoyage
- Nombre de fiches de bonnes pratiques ou de cahiers techniques distribué
- Nombre de visiteurs sur les sites internet hébergeant les fiches de bonnes pratiques ou les cahiers techniques
- Photo des panneaux d'information et de sensibilisation

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Organiser des réunions de sensibilisation et des évènements pour les acteurs et usagers du site	3 000 €/année	100% Etat (Bop 113)
S'associer aux associations locales pour organiser des journées de nettoyage du site, notamment sur les tronçons des cours d'eau accessibles et fréquentés	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et gestionnaires du site.	<i>A définir selon les décisions prises par la structure animatrice et le comité de pilotage</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les enjeux écologiques du site	<i>A définir selon les décisions prises par la structure animatrice et le comité de pilotage</i>	100% Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	18 000 € minimum	

COM	COM 3	Réalisation, en partenariat avec les représentants des acteurs et usagers du territoire, d'un topoguide pour la découverte des enjeux du site
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
<p>8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.</p> <p style="text-align: center;">Et tous les objectifs spatialisés</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle
- Faire connaître l'implication des acteurs et usagers sur le site (participation à la gestion)
- Susciter l'implication des acteurs du territoire

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : élus, acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public, département, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, etc.

Habitats et /ou espèces concernés :

- 3) Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Créer un groupe de travail pour l'élaboration du topoguide et pour la définition de l'itinéraire des visites guidées / réalisation en année 4

- Il regroupera des élus et des représentants des acteurs et des usagers du territoire ;
- Il définira le cahier des charges de la conception du topoguide : *i.e.* les grandes lignes de ce que contiendra le document, son format, son style, sa charte, son iconographie, etc. en lien avec l'itinéraire qu'il souhaite proposé pour la (les) visite (s) guidée (s) du site (*cf.* COM 5) ;
- Parallèlement, il définira un projet de tracé pour la (des) visite (s) guidée (s) sur accès public
- Il veillera à la bonne réalisation de la conception du topoguide

2) Conception d'un topoguide par un prestataire / réalisation en année 5

- Choix d'un prestataire pour la réalisation du topoguide par le groupe de travail

- Rédaction des textes, choix de l'iconographie, mise en page graphique selon les modalités définies par le groupe de travail. Le Docob sera mis à la disposition du prestataire qui devra aussi prévoir des entretiens avec les acteurs et les usagers du site afin de bien mettre en valeur leur implication et leur vision du site B25.
- Proposition d'une maquette au groupe de travail.
- Conception finale du topoguide et impression

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : élus, la société Lafarge granulats, associations, usagers, propriétaires
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, département, offices de tourisme, association avenir du prieuré clunisien Saint Pierre de Rompon, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Créer un groupe de travail pour l'élaboration du topoguide et pour la définition de l'itinéraire des visites guidées				x			(cf. fiche ADM 1)
Définition de l'itinéraire de la (des) visite (s) guidée (s) (COM 5)				x			Indiqué pour mémoire (cf. fiche COM 5)
Conception d'un topoguide par un prestataire					x		A titre indicatif, environ 6 000 €, mais reste à préciser en fonction des attentes
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Environ 6 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- la liste des membres du groupe de travail
- le cahier des charges pour la conception du topoguide
- la maquette finale du topoguide

6) Bénéficiaires potentiels :

La structure animatrice et un prestataire extérieur (association, bureau d'études...)

7) Actions ou programmes liés

- Les éventuels guides mettant en valeur des éléments paysagers, architecturaux, géologiques du territoire
- Les guides présentant des itinéraires de randonnées

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- la liste des membres du groupe de travail
- le nombre de réunion du groupe de travail
- le nombre de participants à chaque groupe de travail
- le cahier des charges pour la conception du topoguide
- le topoguide

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Créer un groupe de travail pour l'élaboration du topoguide et pour la définition de l'itinéraire des visites guidées	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Conception d'un topoguide par un prestataire	A titre indicatif, environ 6 000 €	50% Etat (Bop 113) 50% autres
Total sur 6 ans	Au moins 6 000 €	

COM	COM 4	Plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
<p style="text-align: center;">9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).</p> <p style="text-align: center;">4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.</p>		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître la fréquentation des grottes et leur facilité d'accès
- Adapter les moyens pour la protection des grottes en fonction de leur rôle dans le cycle de développement des chauves-souris
- Susciter l'implication des acteurs concernés par cette problématique

Territoire concerné : les grottes du site B25 et leur zone tampon

Acteurs concernés : Propriétaires, spéléologues, associations de protection de la Nature et plus spécifiquement le Groupe chiroptères Rhône Alpe...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Les grottes et autres cavités abritant des chauves-souris et ne possédant pas de plan de gestion, notamment :
 - o Grottes de Tourange (Chomérac)
 - o Grottes de Veyronne
 - o Grottes de la Jaubernie (Coux)
 - o Galeries du Pont des Etoiles (Rompon)
 - o Grotte de Verdus (Privas)
 - o Grotte de Baumás (Chomérac)
 - o Grotte du Chat (Alissas)
- Les chauves-souris d'intérêt communautaire de l'annexe II
 - o Grand murin (*Myotis myotis*)
 - o Petit murin (*Myotis blythii*)
 - o Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
 - o Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
 - o Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
 - o Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)
 - o Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)
 - o Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
 - o Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)
 - o Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)
- Les chauves-souris d'intérêt communautaire de l'annexe IV
 - o Vespère de Savi (*Hypsugo savii*)
 - o Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
 - o Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle soprane (*Pipistrellus pygmaeus*)
- Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*)

Superficie ou linéaire

119,6 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Créer un groupe de travail « grottes et chiroptères » / à réunir dès l'année 1

- Il regroupera les propriétaires des grottes et des parcelles donnant accès à celles-ci, les élus, le PNR des Monts d'Ardèche, la Ligue pour la protection des oiseaux, le Groupe chiroptère Rhône-Alpes, les comités départementaux de spéléologie, d'escalade et de randonnée, etc.
- Il suivra les résultats de l'étude sur la fréquentation des grottes et déterminera les grottes les plus sensibles
- Il définira les grandes orientations de gestion des grottes les plus sensibles - objectifs du plan de gestion - par l'analyse croisée des données de l'étude de fréquentation prévue ci-dessous et des suivis préconisés dans le plan de gestion (SUI 2)
- Il accompagnera l'animateur dans l'élaboration du plan de gestion

2) Mener une étude sur la fréquentation des grottes / à réaliser dans l'année 2

- Cette étude permettra de déterminer quelles sont les grottes les plus fréquentées et celles nécessitant une gestion de la fréquentation ou une sensibilisation des usagers.
- A mener en année 2 du Docob sur au moins les grottes de Tourange et de la Jaubernie ou de Veyronne
- Pose d'éco-compteur sur les grottes choisies pour une durée d'un an
- Carte présentant les accès aux grottes
- Récolte et analyse des données sur la fréquentation

3) Définition du plan de gestion de la fréquentation des grottes / à réaliser dans l'année 3

- En fonction des résultats de l'étude de fréquentation des grottes, le groupe « grottes et chiroptères » travaillera à la définition des grandes lignes d'un plan de gestion de la fréquentation des grottes qui seront ensuite détaillées par l'animateur du site Natura 2000.
- Dans le cadre du plan de gestion, le groupe de réflexion « grottes et chiroptères » devra définir les grottes sensibles dont l'emplacement ne devra pas être divulgué.
- Le groupe de réflexion travaillera avec l'animateur à définir les aménagements à réaliser sur les chemins et sur les grottes pour limiter la fréquentation aux lieux les plus sensibles
- Le plan de gestion prévoira entre autre la sensibilisation des usagers aux enjeux chiroptères à partir des outils existants ou de nouveaux supports.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : propriétaires, collectivités, association de randonneurs, d'escalade et de spéléologie, Groupe chiroptères Rhône Alpes, PNR des Monts d'Ardèche, LPO, DDT, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
	1	2	3	4	5	6	
Années							
Créer un groupe de travail « grottes et chiroptères »	x						(cf. fiche ADM 1)
Mener une étude sur la fréquentation des grottes		x					3 000 € pour 2 éco-compteurs + entre 3 000 et 5 000 € pour l'étude
Définition du plan de gestion de la fréquentation des grottes			x				(cf. fiche ADM 1)
<i>Gestion des grottes et de leurs accès en fonction des préconisations du plan de gestion - à réaliser si jugé nécessaire. Non défini à ce jour.</i>				x	x	x	Indiqué pour mémoire
Total en HT sur 1							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Environ 6 000 à 8 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- la liste des membres du groupe de travail
- les factures de l'achat des éco-compteurs s'il y a lieu
- les résultats des éco-compteurs
- le plan de gestion

6) Bénéficiaires potentiels :

La structure animatrice et un prestataire extérieur (association, bureau d'études...), etc.

7) Actions ou programmes liés

- La gestion définie sur la grotte de Meysset
- Les éventuels aménagements déjà amorcés par le PNR des Monts d'Ardèche
- Le PNA chiroptères

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- le nombre de réunion du groupe de travail
- les résultats de l'étude de fréquentation des grottes - données des éco-compteurs
- le plan de gestion

Indicateur d'évaluation
Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Créer un groupe de travail « grottes et chiroptères »	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Mener une étude sur la fréquentation des grottes	3 000 € pour 2 éco-compteurs + entre 3 000 et 5 000 € pour l'étude	50% Etat (Bop 113) 50% autres
Définition des grandes lignes d'un plan de gestion de la fréquentation des grottes	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Total sur 6 ans	Environ 6 000 à 8 000 €	

COM	COM 5	Organiser des visites guidées
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle
- Limiter les divagations sur le site Natura 2000 pour éviter le dérangement des espèces et la destruction des habitats
- Montrer les résultats d'une gestion concertée - retour d'expérience

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : élus, acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public, etc.

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Définition de l'itinéraire de la (des) visite (s) guidée (s) / réalisation en année 4

Définition du projet de tracé par le groupe de travail formé en COM 3 pour l'élaboration d'un topoguide.

- Réunion d'information sur le projet d'itinéraire retenu par le groupe de travail. Organisé et animé par la structure animatrice avec l'aide des élus et même du groupe de travail.
- Rencontre individuelle des collectivités. Organisé et animé par la structure animatrice avec l'aide du groupe de travail.

2) Mettre en œuvre la (les) visite (s) guidée (s), réalisation en année 4 ou 5 en fonction de la mise à disposition du topoguide prévue à l'action COM 3

- Identifier les périodes de visites, organiser la diffusion de l'information sur les visites et le mode de réservation
- Prestation animateur-nature

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, associations, PNR des Monts d'Ardèche, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Définition de l'itinéraire de la (des) visite (s) guidée (s) avec les propriétaires				x			(cf. fiche ADM 1)
Conception d'un topoguide par un prestataire (COM 3)					x		Indiqué pour mémoire (cf. fiche COM 3)
Mettre en œuvre la (les) visite (s) guidée (s)				x	x	x	Prestation animateur nature. Montant à définir en fonction du nombre d'animation
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							A définir

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de présentation de l'itinéraire retenu
- Liste des participants à la réunion d'information
- Une copie des conventions de passage

6) Bénéficiaires potentiels :

Les collectivités, les associations, brevets d'Etat, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Les éventuels visites guidées sur le PNR des Monts d'Ardèche ou sur les autres visites guidées (mutualisation de l'information)
- Les événements de sensibilisation sur le site B25 (COM 2)
- Le topoguide prévu à la fiche action COM 3, mettant en valeur le site et ses enjeux

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- la carte de l'itinéraire ou des itinéraires retenus
- le nombre de participants aux visites guidées

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Définition de l'itinéraire de la (des) visite (s) guidée (s) avec les propriétaires	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Mettre en œuvre la (les) visite (s) guidée (s)	Prestation animateur nature - à définir ultérieurement	33% Etat (Bop 113) 67% département, communes, CAPCA
Total sur 6 ans		

COM	COM 6	Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde
Priorité de mise en œuvre : 3		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Renforcer la surveillance sur le site B25
- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Identification des besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde, année 3

- Réunir les collectivités, les services de l'Etat et les représentants des acteurs du territoire afin d'analyser les besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde en période d'affluence (périodes de vacances scolaires et weekends prolongés du printemps).
- Il sera chargé de gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles et aussi de sensibiliser et informer les visiteurs.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, police de l'environnement (ONCFS, ONEMA), PNR des Monts d'Ardèche, DDT, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Identification des besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde			x				(cf. fiche ADM 1)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							-

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Liste des participants aux réunions
- Copie des comptes-rendus de réunions

6) Bénéficiaires potentiels :

- Structure animatrice

7) Actions ou programmes liés

- Surveillance et interventions de la police de l'environnement (ONEMA et ONCFS)

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Nombre de réunions
- Nombre de participants aux réunions
- Bilan des besoins
- Compte-rendu faisant état de la décision

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Identification des besoins pour l'ouverture d'un poste d'éco-garde	(cf. fiche ADM 1)	(cf. fiche ADM 1)
Total sur 6 ans	-	

COM	COM 7	Limiter la circulation des engins motorisés
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Limiter les divagations sur le site Natura 2000 pour éviter le dérangement des espèces et la destruction des habitats
- Prévenir les conflits d'usage sur le site B25
- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : propriétaires ; pratiquants, loueur et vendeur de véhicules motorisés tout-terrain ; élus ; acteurs locaux ; usagers ; grand public...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Participation à des opérations « coup de poing »

- Participation de l'animateur du site B25 à des opérations « coup-de-poing » organiser par les services de l'Etat. A réaliser de préférence dès la première année, lors des vacances et des longs weekends de l'automne ou du printemps.
- Sensibilisation et/ou verbalisation des contrevenants par les autorités compétentes : ONEMA, ONCFS, police municipale (avec potentiellement la participation de l'éco-garde, cf. fiche COM 6)

2) Sensibiliser les associations d'usagers

- A mettre en œuvre dès la deuxième année
- Produire une fiche technique à destination des pratiquants, loueur et vendeur de véhicules motorisés tout-terrain et organisateurs de compétitions motorisées rappelant la réglementation et informant sur les dégâts qui peuvent être engendré par une pratique inadéquate.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, chasseurs, pêcheurs et autres usagers, PNR des Monts d'Ardèche, DDT, ONEMA, ONCFS, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Participation à des opérations « coup de poing »	x	x	x	x	x	x	(cf. <i>fiche ADM 1</i>)
Sensibiliser les associations d'usagers		x					A titre indicatif, 2 000 € pour la conception de la <i>fiche technique</i> par un prestataire (sans impression)
Total en HT sur 1 an							<i>Sans objet</i>
Total en HT sur 6 ans							Environ 2 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Un exemplaire de la fiche technique
- Bilan des opérations
- Factures de la réalisation de la fiche technique

6) Bénéficiaires potentiels :

- Structure animatrice, Collectivités, associations

7) Actions ou programmes liés

- PDESI
- CDESI

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Bilan des opérations « coup de poing »
- Un exemplaire de la fiche technique
- Facture pour la production de la fiche technique

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Participation à des opérations « coup de poing »	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Sensibiliser les associations d'usagers	A titre indicatif, 2 000 € pour la conception de la fiche technique (sans impression)	100% Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	Environ 2 000 €	

COM	COM 8	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Connaître l'évolution de la fréquentation pour mieux la maîtriser
- Connaître l'évolution des usages pour prévenir les effets négatifs potentiels, sensibiliser les nouveaux usagers

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : collectivités, acteurs locaux, usagers

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Réaliser des comptages automatiques (éco-compteurs)

- A mettre en place dès la 2^{ème} année
- Définir l'emplacement des éco-compteurs avec les collectivités et le Département et en fonction de la sensibilité écologique des habitats et des espèces. Cette action devra permettre de suivre l'évolution de la fréquentation suite à la réalisation des projets de mise en valeur du patrimoine paysager et historique (restauration du couvent des chèvres ; Via Rhona, projet de valorisation paysagère de la communauté d'agglomération Privas centre Ardèche...).
- Acheter, si nécessaire, des éco-compteurs (vérifier dans un premier temps la possible mise à disposition d'appareils par les collectivités)
- Pose des éco-compteurs
- Relever et analyser les données une fois par année, au mois de novembre
- En fonction des résultats, mettre en place des équipements de sensibilisation ou préconiser des opérations pour la gestion de la fréquentation ; tel que l'installation d'équipements pour l'accueil du public sur les secteurs les moins sensibles et pouvant accueillir les visiteurs.
- A articuler avec l'action COM 10 qui prévoit la définition des conditions d'usage des chemins et sentiers du site tout en insistant sur l'action COM 9 voulant inciter

à la prise en compte des enjeux écologiques dans le développement des projets touristiques.

2) Réaliser des enquêtes sur le terrain pour mieux connaître les usages et usagers du site

- A mettre en place dès l'année 2 et à répéter 3 ans plus tard. A articuler avec COM 10. Les résultats de l'enquête peuvent fournir des pistes pour la définition des conditions d'usages des chemins et des sentiers.
- Définir les lieux d'enquête avec les collectivités selon les résultats des comptages automatiques.
- L'enquête permettra d'identifier le type de personne fréquentant le site (sexe/âge), la fréquence et la régularité de la fréquentation, pour quelle raison, secteurs les plus fréquentés, etc.
- Recherche d'information sur les pratiques peu connues : escalade, promenade équestre et à VTT, géocaching, etc.
- Elles pourraient être réalisées par l'éco-garde ou un stagiaire.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : Collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, propriétaires, association d'usagers, offices de tourisme, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Réaliser des comptages automatiques (éco-compteurs)		x	x	x	x	x	A titre indicatif : 1 500 €/éco-compteur (cf. fiche ADM 1)
Réaliser des enquêtes sur le terrain pour mieux connaître les usages et usagers du site		x			x		Environ 10 000 €/années 2 et 5
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Au moins 10 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte de localisation des éco-compteurs
- Carte de localisation des points d'enquête
- Résultats des éco-compteurs
- Résultats des enquêtes

6) Bénéficiaires potentiels :

Collectivités, associations, etc.

7) Actions ou programmes liés

- Action du Docob COM 4 : plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte de localisation des éco-compteurs / photos des éco-compteurs en place / factures pour l'achat d'éco-compteurs
- Carte de localisation des points d'enquête
- Résultats des éco-compteurs
- Nombre d'enquêtes réalisées
- Résultats/ bilan des enquêtes

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Réaliser des comptages automatiques (éco-compteurs)	A titre indicatif : 1 500 €/éco-compteur	(cf. fiche ADM 1)
Réaliser des enquêtes sur le terrain pour mieux connaître les usages et usagers du site	Environ 10 000 €/ années 2 et 5	50% Etat et département 50% communes et intercommunalités
Total sur 6 ans	Au moins 10 000 €	

COM	COM 9	Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques
Priorité de mise en œuvre : 1		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Inciter à la prise en compte des enjeux du site dès la réflexion des projets
- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle
- Prévoir des projets touristiques évitant le dérangement des espèces et la destruction des habitats

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : élus, agents techniques des collectivités, acteurs locaux, usagers...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Informer les porteurs de projet

- A mettre en œuvre dès la première année du Docob
- Rendre facilement accessible les données du Docob, données sur les zones sensibles et les habitats d'espèces (tant avérées que potentielles) aux porteurs de projets touristiques
- La structure animatrice pourra se rendre disponible pour fournir des explications ou détails supplémentaires,
- Rendre disponible les données sur le suivi de la fréquentation (cf. COM 8), soit après l'année 3. Ce suivi constituera un outil d'aide à la décision complémentaire pour les projets touristiques à venir.

2) Susciter la prise en compte de l'impact de la fréquentation dès l'avant-projet

- A mettre en œuvre dès la première année du Docob
- Réunion publique avec les élus, les agents des collectivités et porteurs de projet pour présenter l'intérêt de prendre en compte les effets cumulés de la fréquentation, sur les enjeux du site B25, dès les premières phases des projets de développement touristiques (dès la réflexion) : aborder les effets d'érosion et de piétinement ; de fragmentation des milieux ; de destruction, dégradation et de dérangement ; de pollution.

- Edition d'une fiche technique (type plaquette d'information ou feuillet technique) à destination des porteurs de projets de développement touristique pour leur donner les étapes clés permettant la prise en compte des effets de la fréquentation dans la définition de leur projet. A produire rapidement.
- Edition d'une fiche technique (type plaquette d'information ou feuillet technique) sur la planification de l'accueil du public à destination des collectivités (élus et agents techniques) qui leur permettra la prise en compte de l'accueil du public et de la maîtrise de la fréquentation dans le cadre de la planification du développement et de l'aménagement du territoire. A produire rapidement.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, PNR des Monts d'Ardèche, Services de l'Etat, universitaires, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Informers les porteurs de projet	x	x	x	x	x	x	(cf. fiche ADM 1)
Susciter la prise en compte de l'impact de la fréquentation dès l'avant-projet	x	x	x	x	x	x	(cf. fiche ADM 1) + 3 000 € pour la production de fiches techniques par un prestataire (ne comprend pas l'impression)
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							Environ 3 000 €

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Liste des demandes d'information sur les enjeux par les porteurs de projets touristiques
- Liste des participants à la réunion d'information
- Exemple de fiche technique produite et facture de l'édition et de l'impression

6) Bénéficiaires potentiels :

Les collectivités, les associations, les bureaux d'études, etc.

7) Actions ou programmes liés

Sans objet

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Nombre de participants à la réunion d'information et liste d'émargement
- Nombre de demandes d'information formulées par les porteurs de projets auprès de la structure animatrice
- Exemplaire de la fiche technique
- Factures de la rédaction et de la mise en page et de l'impression des fiches techniques

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Informers les porteurs de projet	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Susciter la prise en compte de l'impact de la fréquentation dès l'avant-projet	<i>(cf. fiche ADM 1)</i> + 3 000 € pour la production de fiches techniques	100% Etat (Bop 113)
Total sur 6 ans	Environ 3 000 €	

COM	COM 10	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site
Priorité de mise en œuvre : 2		
Objectifs de conservation visés		
9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).		

1) Principe

Objectifs à court terme (6 ans) :

- Prévenir les conflits d'usage sur le site B25
- Limiter les divagations sur le site Natura 2000 pour éviter le dérangement des espèces et la destruction des habitats
- Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle

Territoire concerné : Tout le site Natura 2000

Acteurs concernés : collectivités, acteurs locaux, usagers, propriétaires...

Habitats et /ou espèces concernés :

- Tous les habitats, les espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires et les habitats d'espèces du site Natura 2000 B25

Superficie ou linéaire

1026,5 ha

2) Méthodes et moyens techniques

1) Réaliser un inventaire des sentiers et chemins et des équipements pour l'accueil du public, dès l'année 2

- Réaliser un relevé cartographique des sentiers et chemins du site B25 en notant pour chacun son statut, son état et en tentant d'évaluer son utilisation réelle et son taux de fréquentation.
- Réaliser un relevé cartographique des équipements pour l'accueil du public en identifiant les composantes, l'état des équipements, la destination supposée, la capacité d'accueil, le propriétaire, le gestionnaire, etc.

2) Elaborer un schéma d'accueil du public : définition des conditions d'usage des chemins et sentiers, et des équipements s'il y a lieu à réaliser en année 3

- A la lumière des inventaires, travailler avec les propriétaires, acteurs et usagers pour définir l'affectation des chemins et sentiers, et éventuellement définir les chemins et sentiers à effacer.
- Un groupe de travail sera formé. Il se réunira au moins 3 fois :
 - o Réunion 1 : présentation du résultat des inventaires « sentiers, chemins et équipements » et aussi des résultats du suivi de l'évolution de la fréquentation et des usages (COM 8) ; et travail sur des premières pistes pour la définition des conditions d'usage.

- Réunion 2 : travail sur la définition des conditions d'usage des chemins et sentiers et sur l'effacement potentiel de chemins, sentiers et sur le retrait d'équipement d'accueil.
- Réunion 3 : finalisation du schéma pour l'accueil du public

3) Suivre l'évolution de la fréquentation des chemins et sentiers et des équipements, à tous les 3 ans à partir de l'année 5

- Il est à mettre en place à travers l'action COM 8 : « Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site ». Cette dernière sera déjà en place sur l'ensemble du site.

3) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Mise en œuvre : Structure animatrice

Partenaires : collectivités, propriétaires, usagers, acteurs économiques, comité départemental du tourisme, PNR des Monts d'Ardèche, Lafarge granulats, association avenir du prieuré clunisien Saint Pierre de Rompon, etc.

4) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT
Années	1	2	3	4	5	6	
Réaliser un inventaire des sentiers et chemins et des équipements pour l'accueil du public		x					(cf. fiche ADM 1)
Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers			x				(cf. fiche ADM 1)
Suivre l'évolution de la fréquentation des chemins et sentiers et des équipements					x		A titre indicatif, cf. COM 8
Total en HT sur 1 an							Sans objet
Total en HT sur 6 ans							

5) Justificatifs à produire par le bénéficiaire :

- Carte des sentiers et chemins
- Carte des équipements pour l'accueil du public
- Schéma pour l'accueil du public
- Liste des participants au groupe de travail

6) Bénéficiaires potentiels :

Collectivités, bureau d'études...

7) Actions ou programmes liés

- Action COM 8 du Docob : Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site
- Action COM 9 du Docob : Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques
- Modification de l'accès au couvent des chèvres, projet Lafarge granulats

- Gestion des chemins de randonnées par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- Projet de belvédères de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

8) Indicateurs de suivi

Indicateur de réalisation de l'action

- Carte des sentiers et chemins
- Carte des équipements pour l'accueil du public
- Nombre de participants au groupe de travail
- Schéma pour l'accueil du public

Indicateur d'évaluation

Sans objet

9) Plan de financement :

Type action	<u>Coût en € HT</u>	Proposition de plan de financement
Réaliser un inventaire des sentiers et chemins et des équipements pour l'accueil du public	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>	<i>(cf. fiche ADM 1)</i>
<i>Suivre l'évolution de la fréquentation des chemins et sentiers et des équipements</i>	<i>A titre indicatif, cf. COM 8</i>	<i>Cf. COM 8</i>
Total sur 6 ans		

X.4 Cahiers des charges

Les opérations décrites dans les cahiers des charges types suivants, travaillés avec le groupe de travail du site Natura 2000, peuvent mobiliser des crédits liés à la mise en œuvre des contrats Natura 2000.

Ces 8 cahiers des charges fournissent les informations de bases pour la définition des contrats. Cette information doit être affinée à la parcelle au moment de la rédaction du contrat.

Pour faciliter le lien entre les types de contrat et les cahiers des charges nationaux de référence, les codes faisant référence à un contrat Natura 2000 forestier sont surlignés en vert ; les codes liés aux MAEC sont surlignés en jaune ; et ceux non surlignés sont liés aux contrats Natura 2000 ni agricoles et ni forestiers (dits aussi contrats Natura 2000 ni-ni).

Rappel de l'ordre de priorité des actions

(1) = priorité forte

(2) = priorité moyenne

(3) = priorité faible

	Libellé du cahier des charges	Code des cahiers des charges nationaux référents	Fiche action concernée	Type de contrat
1	L'AMENAGEMENT OU L'EFFACEMENT DE SEUILS D'ORIGINE ANTHROPIQUE SUR LES COURS D'EAU	A32317P	HAB 1	Ni agricole ni forestier
2	LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES RIPISYLVES DES COURS D'EAU	A32326P ou F22714 A32324P ou F22710 A32311P ou F22706 A32311R	HAB 2	Ni agricole ni forestier ou Forestier
3	FAVORISER LE VIEILLISSEMENT DES FORETS	F22712	HAB 3	Forestier
4	L'OUVERTURE DES MILIEUX	A32301P OUVERT_01	HAB 4	Ni agricole ni forestier ou MAEC
5	LE MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS PAR DEBROUSSAILLAGE OU FAUCHE	A32304R A32305R OUVERT_01 HERBE_07 HERBE_06	HAB 5	Ni agricole ni forestier ou MAEC
6	LE MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS PAR GESTION PASTORALE	A32303P A32303R MAEC SHPcoll HERBE_09	HAB 6	Ni agricole ni forestier ou MAEC
7	LE MAINTIEN ET LA RESTAURATION DES HAIES ET DES VERGERS EXTENSIFS	A32306P A32306R MILIEU_03 LINEA_01	HAB 7	Ni agricole ni forestier ou MAEC
8	LIMITER LA PROGRESSION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LES COURS D'EAU	A32320P et R ou F22711 A32327P ou F22713	HAB 8	Ni agricole ni forestier ou Forestier

**CAHIER DES CHARGES POUR L'AMENAGEMENT OU L'EFFACEMENT DE SEUILS D'ORIGINE ANTHROPIQUE
SUR LES COURS D'EAU
CONTRATS NATURA 2000**

Code objectif	HAB	
Intitulé DOCOB	HAB 1 Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique	
Habitats cibles (A I)	<i>Sans objet</i>	
Espèces A II	E 1138 Barbeau méridional E 1131 Blageon E 1092 Ecrevisse à pattes blanches	
Autres	Habitat d'espèce, habitat présentant un intérêt particulier Espèces protégées : Anguille européenne	
Actions éligibles	1- Effacement d'obstacle à la migration des poissons d'intérêt communautaire et de l'Ecrevisse à pattes blanches 2- Mise en place d'un aménagement et d'équipements permettant le franchissement d'obstacles à la migration des poissons d'intérêt communautaire et de l'Ecrevisse à pattes blanches	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - seuil(s) inclus dans le site Natura 2000 B25 sur la Bayonne et le Mézayon et leurs affluents - seuils identifiés dans le cadre de la première prestation de l'action HAB 1 comme représentant un obstacle au déplacement des espèces pour le Barbeau méridional, le Blageon et l'Ecrevisse à pattes blanches. 	
Surface engagée	A définir suite à la réalisation des sous actions : <ul style="list-style-type: none"> - recensement des seuils pouvant gêner le déplacement des populations de poissons et avoir une incidence sur la pérennité de celles-ci, première action de HAB 1 - Etudes préalable pour déterminer le rôle écologique et hydraulique des seuils avant de procéder à leur effacement, deuxième action de la fiche HAB 1 	
Engagements rémunérés	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons : <u>A32317P</u>	
	• Effacement des ouvrages	<input type="checkbox"/>
	• Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage	<input type="checkbox"/>
	• Installation de passes à poissons	<input type="checkbox"/>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) • Gestion et entretiens des ouvrages et équipements 	
Restrictions applicables à toutes les actions	<ul style="list-style-type: none"> • Opération non éligible pour les ouvrages soumis à l'application de l'article L 432-6 du code de l'environnement • Travaux à réaliser en dehors des périodes de migration des poissons 	
Documents à fournir, enregistrements	<ul style="list-style-type: none"> • Consigner dans un cahier consultable : • Plan de localisation avec les aménagements réalisés • Photos avant, pendant et après travaux 	

nts obligatoires		
Contrôles	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cahier d'enregistrement des interventions (travaux régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte (2015)
	<u>Mesure A32317P</u>	
	- Effacement de seuil	<i>Ne peut être estimé sans études préalables (cf. fiche HAB 1)</i>
	- Aménagement de seuil (mise en place de passes à poissons)	<i>Ne peut être estimé sans études préalables (cf. fiche HAB 1)</i>

Date : / /

Signature du contractant,

**CAHIER DES CHARGES POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES RIPISYLVES DES COURS D'EAU
CONTRATS NATURA 2000**

Code objectif	HAB	
Intitulé DOCOB	HAB 2 Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau	
Habitats cibles (A I)	H 3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba H 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli H 92A0 Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	
Espèces A II	E 1138 Barbeau méridional E 1131 Blageon E 1092 Ecrevisse à pattes blanches E 1337 Castor d'Europe E 1355 Loutre d'Europe E 1316 Murin de capaccini	
Autres	Habitat d'espèce, habitat présentant un intérêt particulier Espèces protégées : Anguille européenne, Vespère de Savi, Murin de Daubenton, Pipistrelle soprane, Crapaud accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Grenouille agile, Lézard des souches, Couleuvre à collier	
Actions éligibles	1- Information des usagers (A32326P ou F22714) 2- Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement d'accès (A32324P ou F22710) 3- Entretien de la ripisylve et de la végétation des berges (A32311R ou F22706) 4- Restauration de la ripisylve et de la végétation des berges (A32311P ou F22706) 5- Enlèvement raisonné d'embâcle (A32311P et Rou F22706)	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 B25 - parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel de ripisylve, y compris des faciès altérés de ces habitats. - Pour l'action A32326P ou F22714, l'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'autres actions réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. - Pour l'action A 32324P et F22710, l'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public. 	
Surface engagée	<ul style="list-style-type: none"> - environ 37 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire - habitats d'espèces sur environ 142 ha de cours d'eau et ripisylve réparti sur la Payre (69 ha), la Bayonne et ses affluents (21,5 ha) et le Mézayon et ses affluents (51,4 ha) 	
Engagements rémunérés	<u>Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact A32326P</u>	
	<u>Ou</u>	
	<u>Investissements visant à informer les usagers de la forêt F22714</u>	
	• Conception des panneaux	<input type="checkbox"/>
	• Fabrication	<input type="checkbox"/>
• Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>	
• Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose	<input type="checkbox"/>	
• Entretien des équipements d'information	<input type="checkbox"/>	

Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice

Engagements
rémunérés

Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès A32324P	
<u>Ou</u> Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire F22710 ou	
• Fourniture de poteaux, grillage, clôture	<input type="checkbox"/>
• Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>
• Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose des clôtures	<input type="checkbox"/>
• Création des fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé)	<input type="checkbox"/>
• Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones	<input type="checkbox"/>
• Entretiens des équipements	<input type="checkbox"/>
• Etudes et frais d'expert (ex. réalisation d'un plan d'intervention)	<input type="checkbox"/>
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	<input type="checkbox"/>
Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - contexte productif F22706	
<u>Ou</u> Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A32311P	
• Ouverture à proximité du cours d'eau	<input type="checkbox"/>
○ Coupe de bois	
○ Désouchage	<input type="checkbox"/>
○ Dévitalisation par annellation	<input type="checkbox"/>
○ Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe	<input type="checkbox"/>
○ Broyage au sol et nettoyage du sol	<input type="checkbox"/>
• Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :	
○ Enlèvement et transferts des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. Les engins motorisés sont à proscrire à	<input type="checkbox"/>
○ Brûlage des rémanents (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.)	<input type="checkbox"/>
• Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :	
○ Travaux de plantations ou de bouturage (saule) pour assurer la continuité. La première période de végétation peut nécessiter de l'arrosage.	<input type="checkbox"/>
○ Dégagement des plants par fauche ou débroussaillage (limiter la progression des espèces concurrentes).	<input type="checkbox"/>
○ Protections individuelles pour limiter l'abroussissement.	<input type="checkbox"/>
• Travaux sur le cours d'eau	
○ Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits	<input type="checkbox"/>
○ Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, ...)	<input type="checkbox"/>
○ Etudes et frais d'expert	<input type="checkbox"/>
○ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	<input type="checkbox"/>
Et en plus pour F22706 Structuration du peuplement	<input type="checkbox"/>
<i>N.B : La structuration des peuplements peut être réalisée selon les modalités de l'action correspondante, action F22715. Cette action n'a pas été retenue dans le cadre de cette version initiale du Docob. Pour</i>	

Engagements rémunérés	<p><i>information, les engagements rémunérés par les aides de l'état dans le cadre d'un engagement à cette action sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement : <ul style="list-style-type: none"> ○ dégageant de taches de semis acquis ; ○ lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes ; ○ protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés ; • Etudes et frais d'expert • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
	<p>Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A32311R <u>Ou</u> Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles - contexte productif F22706</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Taille des arbres constituant la ripisylve (utiliser du matériel n'éclatant pas les branches, manuel...) 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Broyage au sol et nettoyage du sol 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes et frais d'expert 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Brûlage (le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.) 	<input type="checkbox"/>	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Période d'autorisation des travaux (A32326P, F22714, A32324P, F22710, F22706, A32311P, A32311R) • Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut (A32326P, F22714, A32324P, F22710) • Respect de la charte graphique ou des normes existantes (A32326P, F22714) • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) (F22706, A32311P, A32311R) • Interdiction de paillage plastique (F22706, A32311P, A32311R) • Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (F22706, A32311P, A32311R) • Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) (F22706, A32311P, A32311R) • Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir) (F22706, A32311P, A32311R) 	
	Restrictions applicables à toutes les actions	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter que les chemins et sentiers croisent des habitats naturels et des habitats d'espèces sensibles à la fréquentation. • Veiller à maintenir l'écoulement des eaux lors des travaux. • Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes d'activité des espèces, soit en hiver entre les mois de novembre et fin février.

Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Consigner dans un cahier consultable : • Pour le débroussaillage : les dates et surfaces d'intervention • Photos avant, pendant et après travaux 	
Contrôles	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cahier d'enregistrement des interventions (travaux régie) (A32326P, F22714, A32324P, F22710, F22706, A32311P, A32311R) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés (A32326P, F22714, A32324P, F22710, F22706, A32311P, A32311R) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (A32326P, F22714, A32324P, F22710, F22706, A32311P, A32311R) <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte (2015)
	<u>Mesure A32326P ou F22714</u>	Plafonné à 5 000 €/ha pour F22714, si réalisé en régie <i>Prix à titre indicatif</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Conception des panneaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication pour 20 panneaux A4 	Environ 500 €
	<ul style="list-style-type: none"> • Pose et dépose 	Prise en charge par les collectivités
	<ul style="list-style-type: none"> • Rebouchage des trous 	Prise en charge par les collectivités
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des équipements 	En fonction des besoins - 500€
	<u>Mesure A32324P ou F22710</u>	Plafonné à 10 000 €/ha, si réalisé en régie <i>Prix à titre indicatif</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de poteaux, grillage, clôture 	5 à 25€/ml en fonction des caractéristiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Pose, dépose 	20 à 30€/ml
	<ul style="list-style-type: none"> • Rebouchage des trous 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Création des fossés ou de talus 	20 à 30€/ml
	<ul style="list-style-type: none"> • Création de linéaires de végétation 	15 à 20€/ml
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des équipements 	En fonction des besoins - 2000€
	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes et frais d'expert 	A définir en fonction du type d'étude

Coûts maximum pris en charge	<u>Mesure A32311P ou F22706</u>	Plafonné à 10 000 €/ha pour F22706, si réalisé en régie <i>Prix à titre indicatif</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement et transferts des produits de coupe vers un lieu de stockage 	Prise en charge par les collectivités / sur devis
	<ul style="list-style-type: none"> Brûlage des rémanents 	Prise en charge par les collectivités / 300€/ha
	<u>Reconstitution du peuplement</u>	Plafonné à 5 000 €/ha sur les 10 000 € globaux pour F22706
	<ul style="list-style-type: none"> Travaux de plantations ou de bouturage 	2500 à 3000€/ha
	<ul style="list-style-type: none"> Dégagement des plants par fauche ou débroussaillage 	2000 à 2500€/ha
	<ul style="list-style-type: none"> Protections individuelles pour limiter l'abrutissement 	environ 125€/50 unités
	<u>Travaux sur le cours d'eau</u>	Plafonné à 5 000 €/ha sur les 10 000 € globaux pour F22706
	<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits 	150 à 300€ / m ³
	<ul style="list-style-type: none"> Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique 	<i>A définir en fonction de la nature des travaux</i>
	<u>Structuration du peuplement</u>	<i>A définir en fonction des besoins</i>
	<u>Mesure A32311R</u>	<i>Prix à titre indicatif</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Taille des arbres 	1000€/ha
	<ul style="list-style-type: none"> Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe 	2500€/ha
	<ul style="list-style-type: none"> Broyage au sol et nettoyage du sol 	1000€/ha
<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits 	Prise en charge par les collectivités / sur devis	
<ul style="list-style-type: none"> Brûlage des rémanents 	Prise en charge par les collectivités / 300€/ha	

Date : / /

Signature du contractant,

**CAHIER DES CHARGES POUR FAVORISER LE VIEILLISSEMENT DES FORETS
CONTRATS NATURA 2000**

Code objectif	HAB	
Intitulé DOCOB	HAB 3 Favoriser le vieillissement des forêts	
Habitats cibles (A I)	H 9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	
Espèces A II	E 1323 Murin de Bechstein E 1305 Rhinolophe euryale E 1308 Barbastelle d'Europe E 1321 Murin à oreilles échancrées E 1324 Grand murin E 1083 Lucane cerf-volant E 1088 Grand capricorne E 1078* Ecaille chinée*	
Autres	Habitat d'espèce, habitat présentant un intérêt particulier Espèces protégées : Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius	
Actions éligibles	1- Maintenir pendant 30 ans des arbres sénescents en zone exploitable (F22712) 2- Absence de sylviculture sur îlot sénescant pendant 30 ans en zone exploitable (F22712)	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000, • terrain en milieu forestier selon la définition de l'article 30 du règlement n° 1974/2006 d'application du FEADER (c'est au service instructeur de déterminer la nature des milieux, ainsi que la compatibilité technique et administrative avec les aides forestières obtenues par ailleurs.) • parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitats forestiers d'intérêt communautaire ou habitats forestiers favorables aux espèces d'intérêt communautaire. • Les arbres choisis doivent présenter un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité précisé dans les Directives ou Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts publiques et dans les schémas régionaux de gestion sylvicoles quand ils sont mentionnés ou dans les typologies de peuplements - catégorie Gros Bois - en forêt privée. Ces diamètres tiennent compte de la productivité propre des forêts et des essences retenues • Les arbres devront, en outre, présenter des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes. • Une surface éligible à la sous-action « îlot Natura 2000 » doit comporter au moins 10 tiges par 0,5 hectare répondant aux deux critères précédents (diamètre et signes de sénescence). • Le bois ou la forêt relevant du régime forestier doivent être dotés d'un document de gestion satisfaisant aux exigences du code forestier (plan de gestion forestier ou d'un plan d'aménagement forestier en vigueur). • Respect des engagements de l'ONF 	<i>Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice</i>
Surface engagée	<ul style="list-style-type: none"> • environ 18 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire • habitats d'espèces sur environ 211 ha à travers la zone d'étude 	

Engagements rémunérés	<p><u>Dispositif favorisant le développement de bois sénescents F22712</u> Choisir à travers une des sous actions suivantes :</p>	
	<p>Sous-action 1 : arbres sénescents disséminés</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenir pendant 30 ans sans aucune sylviculture les arbres correspondant aux critères énoncés dans les conditions d'éligibilité. <p><i>N.B. : L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.</i></p>	□
Engagements non rémunérés	<p>Sous-action 2 : îlot Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les opérations éligibles consistent en l'absence de sylviculture sur l'ensemble de l'îlot pendant 30 ans. <p><i>L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans.</i></p>	□
	<ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur indique les arbres à contractualiser et / ou et les limites de l'îlot sur plan pour l'instruction du dossier. • Faire apparaître sur plan de localisation des arbres les accès et sites qualifiés de fréquentés, et préciser dans la demande d'aide, le cas échéant, les mesures de sécurité prises. • Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe ou par un autre moyen et à entretenir ce marquage sur les 30 ans sur les arbres (ou parties d'arbres) engagés restant sur pied. 	
Restrictions applicables à toutes les actions	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter que les chemins et sentiers croisent des habitats naturels et des habitats d'espèces sensibles à la fréquentation. • Veiller à maintenir l'écoulement des eaux lors des travaux. • Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes d'activité des espèces, soit en hiver entre les mois de novembre et fin février. 	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'aménagement forestier ou plan de gestion forestier ou plan simple de gestion • Plan localisant les arbres ou les îlots à conserver, qui devra localiser, si nécessaire, les secteurs fréquentés et les accès en précisant les mesures de sécurité prises 	
Contrôles	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans et du marquage des limites de l'îlot sur les arbres périphériques. - Aucune coupe sylvicole ne sera inscrite dans les états d'assiette des coupes pendant 30 ans sur ces îlots <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	<p>En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000</p>	

Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte (2015)
		Mesure F22712
	<ul style="list-style-type: none"> Sous-action 1 : arbres sénescents disséminés 	2 000 €/ ha
	<ul style="list-style-type: none"> Sous-action 2 : îlot Natura 2000 	2 000 €/ ha

Date : / /

Signature du contractant,

**CAHIER DES CHARGES POUR L'OUVERTURE DES MILIEUX
CONTRATS NATURA 2000 et MAEC**

Code objectif	HAB	
Intitulé DOCOB	HAB 4 Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu	
Habitats cibles (A I)	<p>H 6220* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea *</p> <p>H 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)*</p> <p>H 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae))</p> <p>H 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p>H 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</p>	
Espèces A II	<p>E 1304 Grand rhinolophe</p> <p>E 1303 Petit rhinolophe</p> <p>E 1307 Petit murin</p> <p>E 1065 Damier de la succise</p>	
Autres	<p>Habitat d'espèce, habitat présentant un intérêt particulier</p> <p>Espèces protégées : Proserpine, Hermite, Léopard ocellé, Vipère aspic, Seps strié, Couleuvre de Montpellier</p>	
Actions éligibles	1- Ouverture de milieux en déprise et en voie de fermeture par bucheronnage, débroussaillage lourd, dessouchage en prévision d'un entretien par débroussaillage ou pastoralisme (OUVERT_01, A32301P, A32303P)	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 B25 Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitats naturel d'intérêt communautaire ouverts et semi-ouverts. Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC 	
Surface engagée	A définir lors de la signature de contrat	
Engagements rémunérés	Engagement unitaire pouvant être intégré à une MAEC : <u>OUVERT 01 - Ouverture d'un milieu en déprise</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial, de manière à atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic, Enregistrement de l'ensemble des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils), Mise en œuvre du programme de travaux d'ouverture, Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture), gestion pastorale, (prévue en HAB 5 et HAB 6) 	<input type="checkbox"/>
	Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées	
	<u>Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32301P</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Dévitalisation par annellation Dessouchage Rabotage des souches 	<input type="checkbox"/>

Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice

	<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Arrasage des tourradons 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Frais de mise en décharge 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Etudes et frais d'expert 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	<input type="checkbox"/>
Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P		
	<ul style="list-style-type: none"> Temps de travail pour l'installation des équipements 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Equipements pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...) 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> abris temporaires 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> installation de passages canadiens, de portails et de barrières 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> systèmes de franchissement pour les piétons 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	<input type="checkbox"/>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> Respect des périodes d'autorisation des travaux (A32303P, A32301P) Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) (A32303P, A32301P) <p>Pour les zones humides (A32301P) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de retournement Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le Docob 	
Restrictions applicables à toutes les actions	<p>Préconisations qui devront être prises en compte dans les plans de gestion pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des essences buissonnantes, arbustives et arborées ne doivent pas excéder 20 % de recouvrement de la surface, un minimum de 5 % d'arbustif doit être maintenu. Les essences conservées doivent appartenir à la flore locale et être variées. Privilégier les essences à baies. L'entretien des strates buissonnantes et arbustives doit être mécanique ou manuel et réalisé en dehors des périodes sensibles à la faune et flore soit entre août et octobre. Absence de toute fertilisation sur les prairies maigres calcicoles pâturées Date de fauche : à adapter aux situations locales mais doit intervenir après la floraison des graminées et/ou la période d'émergence de certaines espèces de papillons. 	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> Cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées Factures ou pièces de valeur probante équivalente 	
Contrôles	Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.	

	<p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de travaux établi par une structure agréée (OUVERT_01) • Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (OUVERT_01, A32301P, A32303P) • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) (A32301P) • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées (A32301P, A32303P) • Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (A32301P, A32303P) <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte (2015)
	<u>OUVERT_01</u>	Montant annuel de l'aide
	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'un milieu en déprise 	Aide maximale de 237 €/ ha/an
	<u>A32301P</u>	<i>Prix à titre indicatif</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Chantier de restauration de milieux embroussaillés 	Montant à titre indicatif, 1 500 € à 2500€/ ha/an A évaluer en fonction du taux d'embroussaillage et de la hauteur de la végétation
	<u>A32303P</u>	A définir en fonction des besoins

Date : / /

Signature du contractant,

**CAHIER DES CHARGES POUR LE MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS PAR
DEBROUSSAILLAGE OU FAUCHE
CONTRATS NATURA 2000 et MAEC**

Code objectif	HAB	
Intitulé DOCOB	HAB 5 Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche	
Habitats cibles (A I)	H 6220* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * H 6210* Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)* H 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)) H 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin H 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) H 5110 Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses H 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp.	<i>Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice</i>
Espèces A II	E 1304 Grand rhinolophe E 1303 Petit rhinolophe E 1307 Petit murin E 1065 Damier de la succise	
Autres	Habitat d'espèce, habitat présentant un intérêt particulier Espèces protégées : Proserpine, Hermite, Lézard ocellé, Vipère aspic, Seps strié, Couleuvre de Montpellier	
Actions éligibles	Gyrobroyage, débroussaillage moyen et léger et fauche (A32304R, A32305R, OUVERT_01, HERBE_07, HERBE_06)	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 B25 Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitats naturel d'intérêt communautaire ouverts et semi-ouverts. Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC 	
Surface engagée	A définir lors de la signature de contrat	
Engagements rémunérés	<u>Engagement unitaire pouvant être intégré à une MAEC : OUVERT_01 - Ouverture d'un milieu en déprise</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial, de manière à atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic, Enregistrement de l'ensemble des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils), Mise en œuvre du programme de travaux d'ouverture, (prévu en HAB 4) Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture), gestion pastorale, <p>Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées</p>	□

<u>Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32304R</u>	
• Fauche manuelle ou mécanique	<input type="checkbox"/>
• Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)	<input type="checkbox"/>
• Conditionnement	<input type="checkbox"/>
• Transport des matériaux évacués	<input type="checkbox"/>
• Frais de mise en décharge	<input type="checkbox"/>
• Etudes et frais d'expert	<input type="checkbox"/>
<u>Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32305R</u>	
• Tronçonnage et bûcheronnage légers	<input type="checkbox"/>
• Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)	<input type="checkbox"/>
• Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux	<input type="checkbox"/>
• Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe	<input type="checkbox"/>
• Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits	<input type="checkbox"/>
• Arrasage des tourradons	<input type="checkbox"/>
• Frais de mise en décharge	<input type="checkbox"/>
• Etudes et frais d'expert	<input type="checkbox"/>
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	<input type="checkbox"/>
<u>Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente HERBE_07</u>	
• Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes parmi une liste de 20 catégories de plantes indicatrices précisées au niveau du territoire	<input type="checkbox"/>
• Enregistrement des interventions : date de fauche, date de pâturage, fertilisation des surfaces...	
<u>Retard de fauche sur les prairies permanentes HERBE_06</u>	
• Absence de fauche pendant la période définie sur la part minimale de la surface engagée, définie pour le territoire (PAEC)	<input type="checkbox"/>
• Respect de la période d'interdiction de fauche (à définir au moment de la contractualisation pour une prise en compte des conditions locales et ne pas mettre en péril l'exploitation)	

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des périodes d'autorisation des travaux (A23204R, A23205R) • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) (A23204R, A23205R) • Utilisation obligatoire d'huile biodégradable pour huile moteur et huile accessoires en cas d'emploi de tronçonneuses, débroussailleuses... • Interdiction du retournement des surfaces engagées (HERBE_06, HERBE_07) • Le cas échéant, absence d'apports magnésiens et de chaux, si cette interdiction est retenue (HERBE_07) • Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés
----------------------------------	---

Restrictions applicables à toutes les actions	<p>Préconisations qui devront être prises en compte dans les plans de gestion pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des essences buissonnantes, arbustives et arborées ne doivent pas excéder 20 % de recouvrement de la surface, un minimum de 5 % d'arbustif doit être maintenu. Les essences conservées doivent appartenir à la flore locale et être variées. Privilégier les essences à baies. • L'entretien des strates buissonnantes et arbustives doit être mécanique ou manuel et réalisé en dehors des périodes sensibles à la faune et flore soit entre août et octobre. • Absence de toute fertilisation sur les prairies maigres calcicoles pâturées • Date de fauche : à adapter aux situations locales mais doit intervenir après la floraison des graminées et/ou la période d'émergence de certaines espèces de papillons. 	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) • Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) • Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées • Factures ou pièces de valeur probante équivalente 	
Contrôles	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de travaux établi par une structure agréée (OUVERT_01, HERBE_07, HERBE_06) • Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (A32304R, A32305R, OUVERT_01, HERBE_07, HERBE_06) • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces (A32304R, A32305R) • Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (A32304R, A32305R) <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	<p>En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000</p>	
Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte (2015)
	<u>OUVERT_01</u>	Montant annuel de l'aide
	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'un milieu en déprise 	Aide maximale de 237 €/ ha/an
	<p><u>A32304R</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts 	<p>Montant à titre indicatif, 1 500 €/ ha/an A évaluer en fonction du taux d'embroussaillage et de la hauteur de la végétation</p> <p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</p> <p>Ou</p> <p>Maintien de la richesse floristique d'une prairie par fauche :</p> <p>Forfait : 151 €/ha/an</p> <p>Entretien de prairies remarquable par fauche à pied :</p>

		Forfait : 172,78 €/ha/an
	<u>A32305R</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 	<p>Montant à titre indicatif, 1 000€/ha/an A évaluer en fonction du taux d'embroussaillage et de la hauteur de la végétation</p> <p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</p> <p style="text-align: right;">Ou Forfait : 1 043,50€/ha/passage.</p>
	<u>HERBE_07</u>	Montant annuel de l'aide maximale
	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente 	66€/ha/an
	<u>HERBE_06</u>	Montant annuel de l'aide maximale
	<ul style="list-style-type: none"> • Retard de fauche sur les prairies permanentes 	204€/ha/an

Date : / /

Signature du contractant,

CAHIER DES CHARGES POUR LE MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS PAR GESTION PASTORALE
CONTRATS NATURA 2000 et MAEC

Code objectif	HAB	
Intitulé DOCOB	HAB 6 Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale	
Habitats cibles (A I)	<p>H 6220* Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea *</p> <p>H 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (site d'orchidées remarquables)*</p> <p>H 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinioncaeruleae)</p> <p>H 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p>H 6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</p> <p>H 5110 Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses</p> <p>H 5210 Matorrals arborescents à Juniperus spp.</p>	<i>Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice</i>
Espèces A II	<p>E 1304 Grand rhinolophe</p> <p>E 1303 Petit rhinolophe</p> <p>E 1307 Petit murin</p> <p>E 1065 Damier de la succise</p>	
Autres	<p>Habitat d'espèce, habitat présentant un intérêt particulier</p> <p>Espèces protégées : Proserpine, Hermite, Lézard ocellé, Vipère aspic, Seps strié, Couleuvre de Montpellier</p>	
Actions éligibles	Maintien de l'ouverture par le pâturage (MAEC SHPcoll + HERBE_9, A32303P, A32303R)	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 B25 Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitats naturel d'intérêt communautaire ouverts et semi-ouverts. Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre de PAEC 	
Surface engagée	A définir lors de la signature de contrat	
Engagements rémunérés	<p><u>MAEC Systèmes herbagers et/ou pastoraux (pour la gestion et la durabilité des prairies permanentes à flore diversifiée et surfaces pastorales) MAEC SHPcoll</u></p> <p>ET</p> <p><u>Gestion pastorale HERBE_09</u></p>	
	<p><u>MAEC SHPcoll</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de traitement phytosanitaire Enregistrement des pratiques Maîtrise des refus et des ligneux, selon des méthodes pastorales adaptées : pâturage mixte, arrachage manuel, fauche, gyrobroyage (à préciser lors du diagnostic parcellaire en fonction du projet pastoral de l'éleveur) <p>ET</p> <p><u>HERBE_09</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour 	□

Engagements rémunérés	<p>les surfaces engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale. Il devra préciser la gestion pour chaque unité pastorale engagée et chaque année. Le plan de gestion précisera, au sein de l'unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), ○ Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants, ○ Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés), <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées avec un suivi de l'évolution des habitats naturels (tous les deux ans) et un ajustement des chargements et des périodes de pâturages au besoin. Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi du projet agro-environnemental sur le territoire. 	
	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303P	
	• Temps de travail pour l'installation des équipements	<input type="checkbox"/>
	• Equipements pastoraux :	
	○ clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...)	<input type="checkbox"/>
	○ abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...	<input type="checkbox"/>
	○ aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement,	<input type="checkbox"/>
	○ abris temporaires	<input type="checkbox"/>
	○ installation de passages canadiens, de portails et de barrières	<input type="checkbox"/>
	○ systèmes de franchissement pour les piétons	<input type="checkbox"/>
	• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	<input type="checkbox"/>
	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R	
	• Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau	<input type="checkbox"/>
	• Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)	<input type="checkbox"/>
• Suivi vétérinaire	<input type="checkbox"/>	
• Affouragement, complément alimentaire	<input type="checkbox"/>	
• Fauche des refus	<input type="checkbox"/>	
• Location grange à foin	<input type="checkbox"/>	
• Etudes et frais d'expert	<input type="checkbox"/>	
• Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	<input type="checkbox"/>	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des périodes d'autorisation des travaux (A32303P, A32303R) • Cahier d'enregistrement des pratiques pastorales ou plan de gestion pastorale (MAEC SHPcoll + HERBE_09, A32303R) • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) (A32303P, A32303R) 	

	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces (A32303P, A32303R) Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale (HERBE_09) Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie / pelouse 	
Restrictions applicables à toutes les actions	<p>Préconisations qui devront être prises en compte dans les plans de gestion pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'entretien des strates buissonnantes et arbustives doit être mécanique ou manuel et réalisé en dehors des périodes sensibles à la faune et flore soit entre août et octobre. Absence de toute fertilisation sur les prairies maigres calcicoles pâturées Mise en défens temporaire et/ou limitation de la pression de pâturage, sur les zones humides sensibles notamment, suite au plan de gestion pastorale 	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> Cahier d'enregistrement des interventions Cahier d'enregistrement des pratiques pastorales : période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées Factures ou pièces de valeur probante équivalente 	
Contrôles	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme de travaux établi par une structure agréée (MAEC SHPcoll + HERBE_9) Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (MAEC SHPcoll + HERBE_9, A32303P, A32303R) Cahier de pâturage (A32303R) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces (A32303R, A32303P) Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (A32303P, A32303R) <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	<p>En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000</p>	
Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte (2015)
	MAEC SHPcoll	Montant annuel de l'aide
	<ul style="list-style-type: none"> MAEC herbagers et/ou systèmes pastoraux 	Aide maximale de 47,15 €/ ha/an
	HERBE_09	Montant annuel de l'aide
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion pastorale 	Aide maximale de 56,58 €/ ha/an
	A32303P	
	<ul style="list-style-type: none"> Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie 	<i>A définir en fonction des besoins</i>

	écologique	
	<u>A32303R</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique 	<p><i>A définir en fonction des besoins et de la taille du troupeau</i> <i>Aide sur devis estimatif</i> <i>ou</i> <i>Forfait : 113,42€/ha/an</i></p>

Date : / /
Signature du contractant,

**CAHIER DES CHARGES POUR LE MAINTIEN ET LA RESTAURATION DES HAIES ET DES VERGERS EXTENSIFS
CONTRATS NATURA 2000 et MAEC**

Code objectif	HAB	
Intitulé DOCOB	HAB 7 Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs	
Habitats cibles (A I)		
Espèces A II	E 1304 Grand rhinolophe E 1303 Petit rhinolophe E 1307 Petit murin E 1323 Murin de Bechstein E 1305 Rhinolophe euryale E 1308 Barbastelle d'Europe E 1316 Murin de capaccini E 1321 Murin à oreilles échancrées E 1324 Grand murin (1324) E 1310 Minioptères de Schreibers (1310) E 1078* Ecaille chinée*	<i>Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice</i>
Autres	Habitat d'espèce, habitat présentant un intérêt particulier Espèces protégées : Proserpine, Hermite, Lézard ocellé, Vipère aspic, Seps strié, Couleuvre de Montpellier	
Actions éligibles	1. Restauration d'une haie ou d'un verger existant. (A32306P) 2. Entretien d'une haie ou d'un verger en faveur de la biodiversité. (A32306R, MILIEU_03, LINEA_01)	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 B25 Parcelle de verger ou pré verger et/ou haie identifiée dans le DOCOB comme habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre de PAEC 	
Surface engagée	A définir lors de la signature de contrat	
Engagements rémunérés	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32306P	
	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic des haies éligibles (comprises dans le site, parallèles au cours d'eau et nécessitant une intervention) 	Mis en œuvre par le biais de l'action ADM 1
	<ul style="list-style-type: none"> Taille de la haie 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagement, protection individuelle contre le broutage) 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> Création des arbres têtards (couper le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets (repousses végétales) périodiquement coupés aux mêmes points de coupe) 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Exportation des rémanents et des déchets de coupe 	<input type="checkbox"/>	

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes et frais d'expert 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	<input type="checkbox"/>
	<u>Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers A32306R</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Taille de la haie ou des autres éléments 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des arbres têtards 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Exportation des rémanents et des déchets de coupe 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes et frais d'expert 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	<input type="checkbox"/>
	<u>Entretien des vergers hautes tiges et prés vergers MILIEU_03</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Taille d'entretien des arbres et fauche ou pâturage de la strate herbacée favorable à la biodiversité et retard d'utilisation de la parcelle. 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des interventions d'entretien sur les arbres et le couvert herbacé (type d'intervention, localisation, date et outils) y compris fauche et pâturage 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la fréquence de taille des arbres définie dans le cahier des charges 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la densité d'arbres 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du type de taille défini dans le cahier des charges 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'interdiction de taille en cépée 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Absence de pâturage et de toute intervention mécanique sur le couvert herbacé pendant la période d'interdiction (entre le 1^{er} mai et le 31 juillet de façon générale) 	<input type="checkbox"/>	
<u>Entretien de haies localisées de manière pertinente LINEA_01</u>		
<p>Mise en œuvre du plan de gestion d'entretien des haies défini pour le territoire (PAEC).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, si les travaux sont réalisés par l'agriculteur lui-même, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : <ul style="list-style-type: none"> ○ type d'intervention, ○ localisation, ○ date d'intervention, ○ outils <p>Mise en œuvre du plan de gestion : respect du nombre et de la fréquence des tailles requis</p>	<input type="checkbox"/>	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable (A32306P, A32306R) • Utilisation de matériel faisant des coupes nettes, utilisation de matériel réalisant une coupe nette (ex : lamier à scie, lamier à couteaux, barre de coupe, sécateur, tronçonneuse...) (A32306P, A32306R, LINEA_01, MILIEU_03) • Pour les vergers, absence de produits de taille sur la parcelle au-delà de 2 semaines après la date de taille (MILIEU_03) • Pour les vergers, maintien du couvert herbacé sur la parcelle engagée (rangs et inter-rangs) (MILIEU_03) • Pas de fertilisation (A32306P, A32306R) • Utilisation d'essences indigènes (A32306P) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) (A32306P, A32306R, LINEA_01, MILIEU_03) • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) (A32306P, A32306R) • Pas de coupe à blanc • Respect des périodes d'autorisation des travaux. Intervention hors période de nidification. (A32306P, A32306R, LINEA_01, MILIEU_03) 	
Restrictions applicables à toutes les actions	Préconisations qui devront être prises en compte dans les plans de gestion pastoraux : <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien des haies doit être réalisé en dehors des périodes sensibles à la faune et flore soit entre août et janvier-février. 	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • cahier d'enregistrement des interventions • cahier d'enregistrement des pratiques pastorales sur les vergers : période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité), nature et date des interventions sur les équipements pastoraux (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) • état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) • plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées • factures ou pièces de valeur probante équivalente 	
Contrôles	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de travaux établi par une structure agréée (MILIEU_03, LINEA_01) • Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (A32306P, A32306R) • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres (A32306P, A32306R) • Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (A32306P, A32306R) <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte (2015)
	<u>A32306P</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets 	7€ à 10€/ml tous les 5 ans en fonction de l'âge de la haie ou des intempéries (remplacement d'arbres)

	<u>A32306R</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers 	<p>Montant à titre indicatif : 3,5 €/ml/2 ans Ou Forfait (0,86€/ml pour les haies - 0,47€/ml pour les alignements d'arbres - 320€ pour les vergers)</p> <p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</p>
	<u>MILIEU_03</u>	Montant annuel de l'aide
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des vergers, hautes tiges et prés vergers 	450€/ha/an
	<u>LINEA_01</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de haies localisées de manière pertinente 	0,91 €/ml

Date : / /
Signature du contractant,

CAHIER DES CHARGES POUR LIMITER LA PROGRESSION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LES COURS D'EAU
CONTRATS NATURA 2000

Code objectif	HAB	
Intitulé DOCOB	HAB 8 Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau	
Habitats cibles (A I)	H 3280 Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba H 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli H 92A0 Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	
Espèces A II	E 1092 Ecrevisse à pattes blanches E 1138 Barbeau méridional E 1131 Blageon	
Autres	Habitat d'espèce, habitat présentant un intérêt particulier Espèces protégées : Anguille européenne, Crapaud accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Grenouille agile	
Actions éligibles	1. Intervention pour limiter la progression des espèces végétales et animales exotiques à caractère envahissant (A32320P et R, F22711) 2. Expérimentation de nouvelles techniques pour le contrôle de la progression des espèces exotiques envahissantes. (A32327P ou F22713)	
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> • parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 B25 • parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel de ripisylve, y compris des faciès altérés de ces habitats. 	
Surface engagée	A définir lors de la signature de contrat	
Engagements rémunérés	<u>Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable A32320P et R</u>	
	• Etudes et frais d'expert	<input type="checkbox"/>
	• Spécifiques aux espèces végétales	<input type="checkbox"/>
	○ Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre	<input type="checkbox"/>
	○ Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)	<input type="checkbox"/>
	○ Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre	<input type="checkbox"/>
	○ Coupe des grands arbres et des semenciers	<input type="checkbox"/>
	○ Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)	<input type="checkbox"/>
	○ Dévitalisation par annellation	<input type="checkbox"/>
	• Spécifiques aux espèces animales	<input type="checkbox"/>
○ Acquisition de cages pièges	<input type="checkbox"/>	
○ Suivi et collecte des pièges	<input type="checkbox"/>	

Cocher les cases pour chaque engagement pris pour le contrat. Le choix des engagements est réalisé d'un commun accord en le contractant et l'administration ou la structure animatrice

Engagements rémunérés	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable F22711	
	<ul style="list-style-type: none"> • Communs aux espèces animales ou végétales indésirables 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etudes et frais d'expert 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Spécifiques aux espèces animales 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition de cages pièges 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi et collecte des pièges 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> • Spécifiques aux espèces végétales 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre 	
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coupe des grands arbres et des semenciers (hors contexte productif) 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) -en contexte productif, seul le surcoût d'un débardage alternatif est pris en charge. 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dévitalisation par annellation 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet, avec des produits homologués en forêt ; traitement chimique des arbres par encoche pour les espèces à forte capacité de drageonnage (ailante) 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Brûlage dirigé et ponctuel (écobuage) lorsque la technique est maîtrisée 	<input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 	<input type="checkbox"/>
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats A32327P ou F22713		
<i>Une opération ne peut être éligible que si elle ne relève pas d'un des thèmes encadrés par les autres actions listées dans la circulaire reprenant l'ensemble des actions éligibles. Cette action n'échappe pas aux règles générales de sélection des opérations financées présentées dans la circulaire en vigueur. Notamment, les opérations éligibles sont nécessairement en faveur d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site.</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Un suivi de la mise en œuvre de l'action doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (CEMAGREF, INRA, ONF, ONCFS...) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région 		
<ul style="list-style-type: none"> • Le protocole de suivi doit être prévu dans le DOCOB 		
<ul style="list-style-type: none"> • Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra : <ul style="list-style-type: none"> ○ La définition des objectifs à atteindre, ○ Le protocole de mise en place et de suivi, ○ Le coût des opérations mises en place 		

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) (A32320P et R, F22711) <p>Spécifiques aux espèces animales : (A32320P et R, F22711)</p> <ul style="list-style-type: none"> Lutte chimique interdite <p>Spécifiques aux espèces végétales (A32320P et R, F22711)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage). Pas de traitements chimiques sauf cas exceptionnel sur des surfaces aussi restreintes que possible. 	
Restrictions applicables à toutes les actions	<ul style="list-style-type: none"> Lutte chimique interdite à proximité immédiate du cours d'eau, sur les espèces végétales 	
Documents à fournir, enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> cahier d'enregistrement des interventions état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées factures ou pièces de valeur probante équivalente 	
Contrôles	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (A32320P et R, F22711) Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, ...), (A32320P et R, F22711) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés (A32320P et R, F22711) Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (A32320P et R, F22711) <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	<p>En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000</p>	
Coûts maximum pris en charge	Type opération	Coût pris en compte (2015)
	<u>A32320P et R</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable 	<p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Plafonné à 8 000€ TTC /ha travaillé Ou</p> <p>Par forfait, les espèces indésirables principalement éligibles sont : Erable Negundo, Ailante, Robinier, Buddleia ... Plafonné à 6 600€ HT /ha travaillé</p>

	<u>F22711</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable 	<p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Plafonné à 8 000€ TTC /ha travaillé Ou</p> <p>Par forfait, les espèces indésirables principalement éligibles sont : Erable Negundo, Ailante, Robinier, Buddleia ... Plafonné à 6 600€ HT /ha travaillé</p>
	<u>A32327P ou F22713</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats 	<p>Aide pour la mise en œuvre de l'action F 22713 est plafonné à 10 000€ TTC</p>

Date : / /

Signature du contractant,

X.5 Synthèse des coûts estimés des actions pour 6 ans

La mise en œuvre des 38 actions du Docob sur 6 ans, entre 2016 et 2020, est estimée entre 538 000 et 580 000 €. Cette estimation prend en compte les actions transversales de communication et de sensibilisation, d'accroissement des connaissances (inventaires et suivis) et l'animation du site. Toutefois, elle n'intègre pas totalement les actions de gestion des espèces et des habitats. En effet, les opérations de gestion de ces actions doivent être plus précisément définies en fonction de paramètres mésologiques (ex. état de conservation des milieux) des parcelles ciblées. Le coût de l'action s'avère donc être variable et difficile à estimer à ce stade.

Légende de la priorité d'actions :

(1) = priorité forte

(2) = priorité moyenne

(3) = priorité faible

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Coût estimé pour 6 ans
Thème : Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob (1 action)			
ADM 1	Poste d'animation du site	1	279 000 €
Sous total			279 000 €
Thème : Gestion des Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (8 actions)			
HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique	1	34 000 €
HAB 2	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau	2	1 000€ + Devis
HAB 3	Favoriser le vieillissement des forêts	3	17 000 €
HAB 4	Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu	1	Variable en fonction des contrats
HAB 5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche	1	Variable en fonction des contrats
HAB 6	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale	1	(508,65€/ha)
HAB 7	Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs	2	(Environ 17,5€/ml pour les haies et 2 700€/ha pour les vergers)
HAB 8	Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau	2	(8 000€/ha travaillé) 10 000€ pour une opération innovante
Sous total			62 000 € + devis + aides contrats Natura 2000

<i>Code de l'action</i>	<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Priorité</i>	<i>Coût estimé pour 6 ans</i>
Thème : Suivis et amélioration des connaissances (19 actions)			
<i>N.B. : les données récoltées dans le cadre des inventaires et suivis seront reversées aux bases de données naturalistes locales</i>			
SUI 1	Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats	1	21 000 €
SUI 2	Suivre l'évolution des colonies de chiroptères	1	43 200 €
SUI 3	Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre	2	14 000 €
SUI 4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	2	14 000 €
SUI 5	Réaliser un inventaire des amphibiens sur le site	3	Entre 7000 et 9000€
SUI 6	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site	3	Entre 7000 et 9000€
SUI 7	Réaliser un suivi des lépidoptères du site	2	6 000 €
SUI 8	Réaliser un inventaire sur les odonates et leurs habitats sur le site	2	6 000 €
SUI 9	Réaliser un inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire du site	3	6 000 €
SUI 10	Réaliser un suivi de la flore remarquable du site et complément de cartographie d'habitats	3	21 000 €
SUI 11	Suivre l'évolution des milieux forestiers	3	-
SUI 12	Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères	2	4 500 €
SUI 13	Suivre l'évolution des milieux agro-pastoraux	1	11 000 €
SUI 14	Suivre l'évolution des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	1	7 200 €
SUI 15	Suivre les populations de Barbeau méridional et de Blageon	1	7 200 €
SUI 16	Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis	2	6 000 €
SUI 17	Veille sur le régime hydrique des cours d'eau	3	<i>A définir ultérieurement</i>
REV 1	Bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	1	18 000 €
REV 2	Révision du document d'objectifs	2	<i>A définir ultérieurement</i>
Sous total			Entre 199 100 et 203 100 environ

<i>Code de l'action</i>	<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Priorité</i>	<i>Coût estimé pour 6 ans</i>
Thème : Communication et sensibilisation (10 actions)			
COM 1	Diffusion d'un bulletin d'informations ou d'articles	1	12 000 €
COM 2	Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site	1	18 000 € minimum
COM 3	Réalisation, en partenariat avec les représentants des acteurs et usagers du territoire, d'un topoguide pour la découverte des enjeux du site	3	Environ 6 000 €
COM 4	Plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité	1	Environ 6 000 à 8 000 €
COM5	Organiser des visites guidées	2	<i>A définir ultérieurement</i>
COM 6	Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde	3	<i>A définir ultérieurement</i>
COM 7	Limiter la circulation des engins motorisés	2	2 000 €
COM 8	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site	2	Au moins 10 000 €
COM 9	Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques	1	Environ 3 000 €
COM 10	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site	2	<i>A définir ultérieurement</i>
Sous total			Environ 57 000 € et 59 000 €
TOTAL			Environ 597 000 et 603100 € + Devis + aides contrats Natura 2000

X.6 Calendrier 2016-2021 de la mise en œuvre des actions

Les **38 actions** du Docob se répartissent comme suit sur les 6 années à venir.

Légende de la priorité d'actions :

(1) = priorité forte

(2) = priorité moyenne

(3) = priorité faible

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Années					
			1	2	3	4	5	6
Thème : Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du Docob (1 action)								
ADM 1	Poste d'animation du site	1	X	X	X	X	X	X
Thème : Gestion des Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (8 actions)								
HAB 1	Aménagement ou effacement de seuils d'origine anthropique	1	X	X	X	X		X
HAB 2	Restauration, maintien et entretien des berges et ripisylves des cours d'eau	2	X	X	X	X	X	X
HAB 3	Favoriser le vieillissement des forêts	3	X	X	X	X	X	X
HAB 4	Restauration préalable à la mise en place d'un pastoralisme : ouverture du milieu	1	X	X	X	X	X	X
HAB 5	Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage ou fauche	1	X	X	X	X	X	X
HAB 6	Maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts par une gestion pastorale	1		X	X	X	X	X
HAB 7	Maintien, restauration ou entretien des haies et des vergers extensifs	2	X	X	X	X	X	X
HAB 8	Mettre en place des aménagements et des protocoles pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes sur les cours d'eau	2		X	X	X	X	X
Thème : Suivis et amélioration des connaissances (19 actions)								
<i>N.B. : les données récoltées dans le cadre des inventaires et suivis seront reversées aux bases de données naturalistes locales</i>								
SUI 1	Réaliser des compléments d'inventaire pour les chiroptères et leurs habitats	1	X	X	X			

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Années					
			1	2	3	4	5	6
SUI 2	Suivre l'évolution des colonies de chiroptères	1	X	X	X	X	X	X
SUI 3	Réaliser un inventaire pour mieux connaître la répartition de la Loutre	2		X	X			
SUI 4	Suivre l'évolution des populations de Castor et de Loutre	2			X			X
SUI 5	Réaliser un inventaire des amphibiens sur le site	3		X				
SUI 6	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site	3		X				
SUI 7	Réaliser un suivi des lépidoptères du site	2		X		X		
SUI 8	Réaliser un inventaire sur les odonates et leurs habitats sur le site	2	X					
SUI 9	Réaliser un inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire du site	3				X		
SUI 10	Réaliser un suivi de la flore remarquable du site et complément de cartographie d'habitats	3			X			X
SUI 11	Suivre l'évolution des milieux forestiers	3						
SUI 12	Inventaire des Orthoptères et Lépidoptères Rhopalocères	2			X			
SUI 13	Suivre l'évolution des milieux agro-pastoraux	1			X			X
SUI 14	Suivre l'évolution des populations d'Ecrevisses à pattes blanches	1		X				X
SUI 15	Suivre les populations de Barbeau méridional et de Blageon	1			X			X
SUI 16	Rassembler les données sur les espèces exotiques envahissantes végétales et animales pour prévoir les inventaires et suivis	2	X		X			X
SUI 17	Veille sur le régime hydrique des cours d'eau	3						
REV 1	Bilan de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	1						X
REV 2	Révision du document d'objectifs	2			X	X		X

Code de l'action	Intitulé de l'action	Priorité	Années					
			1	2	3	4	5	6
Thème : Communication et sensibilisation (10 actions)								
COM 1	Diffusion d'un bulletin d'informations ou d'articles	1	X	X	X	X	X	X
COM 2	Sensibiliser les acteurs locaux, les élus, les usagers du site, les scolaires et les visiteurs sur l'intérêt écologique du site	1	X	X	X	X	X	X
COM 3	Réalisation, en partenariat avec les représentants des acteurs et usagers du territoire, d'un topoguide pour la découverte des enjeux du site	3				X	X	
COM 4	Plan de gestion de la fréquentation des grottes en fonction de leur sensibilité	1	X	X	X			
COM 5	Organiser des visites guidées	2				X	X	X
COM 6	Réflexion sur la création d'un poste d'éco-garde	3			X			
COM 7	Limiter la circulation des engins motorisés	2	X	X	X	X	X	X
COM 8	Suivre l'évolution de la fréquentation et des usages sur le site	2		X	X	X	X	X
COM 9	Prise en compte des enjeux écologiques dans le développement de projets touristiques	1	X	X	X	X	X	X
COM 10	Définir les conditions d'usage des chemins et sentiers du site	2		X	X			

XI. Formulaire de Charte Natura 2000 du site B25 « Rompon - Ouvèze - Payre » (FR820 1669)

XI.1 Généralités

XI.1.1 Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe deux outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les contrats Natura 2000 dont les mesures agroenvironnementales climatiques (pour les milieux agricoles uniquement), et la charte Natura 2000.

XI.1.2 Charte Natura 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunération.

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

XI.1.3 Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

➔ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

→ Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

→ Garantie de gestion durable des forêts.

Cette garantie permet de bénéficier :

- des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit,
- des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers,
- d'aides publiques à l'investissement forestier.

XI.2 Les catégories d'engagements et de recommandations de la Charte

La charte est composée d'engagements et de recommandations généraux et spécifiques à chaque grand type de milieux et/ou à chaque activité pratiquée sur le site.

Les recommandations, non soumises à contrôle, permettent d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Des engagements contrôlables permettent de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».

Les recommandations et engagements sont proposés d'une part pour l'ensemble du site Natura 2000 et d'autre part par grands types de milieux :

- milieux ouverts et semi-ouverts ;
- milieux forestiers ;
- cours d'eau ;
- milieux rocheux.

Des recommandations et engagements sont par ailleurs proposés par grands type d'activités et s'adressent en particulier aux usagers (non ayant-droit et non propriétaire du site) comme les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs... Les grands types d'activités sont :

- activités cynégétiques ;
- pêche de loisir ;
- spéléologie ;
- randonnée pédestre, VTT, course d'orientation... ;
- loisirs motorisés ;
- escalade et parapente ;
- collectivités ;
- Extraction de matériaux ;
- Entreprises.

XI.2.1 Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et choisit de souscrire à une ou plusieurs catégories d'engagement selon les milieux effectivement présents sur sa parcelle. Une cartographie doit être jointe pour préciser les milieux sur lesquels portent les engagements.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est publié au journal officiel français.

Avec l'aide de la structure animatrice du site, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de gestion généraux », les fiches « engagements et recommandations de gestion par milieux » correspondant à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable,
- établit un plan de situation des parcelles engagées et fournit la matrice cadastrale, qui permettent de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000ème ou plus précise).

Selon les cas, il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire et/ou le mandataire.

L'adhérent transmet ensuite à la DDT pour le 30 juin une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion démarre au 1^{er} janvier de l'année civile suivant le dépôt de dossier.

XI.2.2 Durée de validité d'une charte

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

XI.3 Présentation du site B25 « Rompon - Ouvèze - Payre » (FR820 1669)

XI.3.1 Descriptif et enjeux du site

Situation géographique, surface, descriptif rapide des milieux et des espèces, activités pratiquées sur le site

Situation géographique

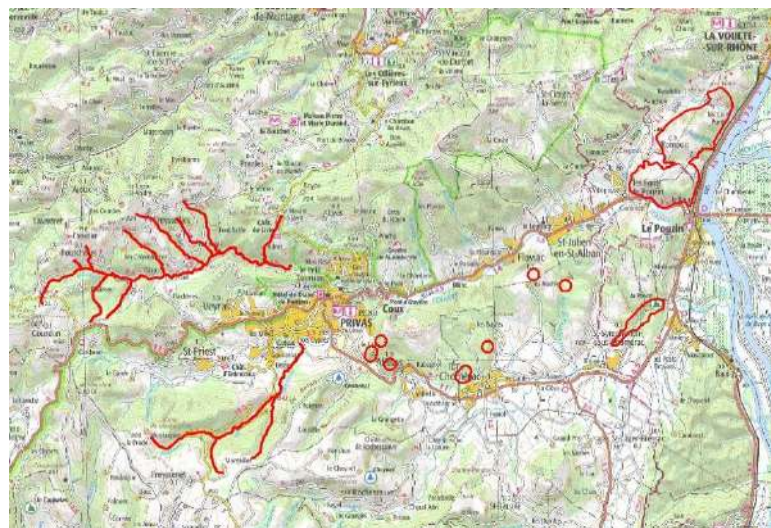
Le site, désigné au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE, est localisé sur la frange est de l'Ardèche.

La zone d'étude du Docob est composée de 18 communes : Alissas, Baix, Chomérac, Coux, Creysseilles, Flaviac, Freysenet, La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Lyas, Pourchères, Prantes, Privas, Rompon, St-Julien-en-St-Alban, St Priest, St-Symphorien-sous-Chomérac, Veyras.

Surface

Le périmètre d'étude du site B25 est composé du plateau de Rompon, de la Payre et sa ripisylve, de 14 grottes à chauves-souris, du Mézayon, de la Bayonne et leurs affluents. La superficie du site B25 est de 788,4 hectares (carte ci-après).

Le périmètre proposé et validé lors du comité de pilotage local du 18 juin 2015 couvre une surface de 1026,50 ha. Il comprend le périmètre d'étude ainsi que l'ENS de la Boissine et une zone de 10 ha comprise entre le plateau de Rompon et l'ENS de la Boissine.



Périmètre du site B25 (Biotope, 2012)

Les milieux et les espèces

Le site est couvert par des habitats naturels appartenant à quatre grands types de milieux naturels :

- Les milieux ouverts et semi-ouverts, regroupant les pelouses, les prairies et les landes ;
- Les milieux forestiers ;
- Les cours d'eau, les berges et ripisylves et les prairies humides ;
- Les milieux rocheux, falaises et grottes.

La diversité géologique, la morphologie du site et la gestion par le pâturage participent à la diversification des habitats naturels. Treize de ces habitats naturels sont rares et menacés à l'échelle de l'Europe ; ce sont les habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 sont prioritaires.

Les habitats naturels de la zone d'étude du site B25 accueillent une faune tout aussi riche et variée dont certaines espèces sont elles aussi rares et menacées au niveau européen. Sur la zone d'étude 19 espèces animales de l'annexe II, hormis les oiseaux, sont d'intérêt communautaire ; 12 mammifères dont le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe et dix espèces de chauves-souris, deux espèces de

poissons (le Blageon et le Barbeau méridional), cinq espèces d'invertébrés dont l'Ecrevisse à pattes blanches. On compte aussi 19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (listées à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux »).



Barbeau méridional (©Biotope)



Grand Murin (©Biotope)

Les activités pratiquées

L'activité économique dominante sur le site et son pourtour est l'agriculture conventionnelle extensive d'élevage. Les troupeaux sont diversifiés : brebis, vaches, ânes, chevaux... L'agriculture est en régression sur le territoire de la vallée de l'Ouvèze. Elle joue un rôle important dans l'entretien des milieux ouverts et semi-ouverts. L'activité minière est la seconde activité économique du site. Elle est présente sur le plateau de Rompon (carrière de Le Pouzin) et en périphérie de la zone d'étude (carrière de Chomérac). Enfin, on note aussi une fréquentation touristique non mesurée mais qualifiée de faible.

Les activités de loisirs et de pleine nature sont diversifiées et exercent peu de pression sur les milieux et les espèces du site. Les principales activités répertoriées sont la pêche, la chasse, la spéléologie, la randonnée et l'escalade.

Enjeux et objectifs décrits dans le Docob

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire et prioritaires sont les enjeux du Docob. Ils ont été hiérarchisés avec les membres du comité de pilotage. Pour maintenir ces enjeux, des objectifs de conservation ont été définis avec la collaboration des acteurs du territoire réunis en atelier de travail et en comité de pilotage.

Les enjeux hiérarchisés et les objectifs de conservation du Docob sont rappelés ci-dessous.

Enjeu fort	Enjeu modéré	Enjeu faible
------------	--------------	--------------

Milieux	Espèces
Ouverts et semi-ouverts	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Petit murin Damier de la succise
Milieux aquatiques ou humides	Castor d'Europe Loutre d'Europe Murin de Capaccini Barbeau méridional Blageon Ecrevisse à pattes blanches
Grotte de Meysset	Grand murin Grand rhinolophe Minioptère de Schreibers Murin à oreilles échanquées Murin de Bechstein Petit murin Petit rhinolophe

Milieux	Espèces
Milieux boisés	Murin de Bechstein Rhinolophe euryale Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanquées Grand murin Grand capricorne Lucane cerf-volant Ecaille chinée*
Anciennes galeries de Celles les Bains Grotte du Chat Grottes de la Jaubernie Grottes de Tourange Grotte de Verdus Grottes du Gras	Chauves-souris cavernicoles
Milieux variés dont milieux anthropiques	Minioptère de Schreibers
Autres grottes de l'aire d'étude	Chauves-souris cavernicoles

Les objectifs de conservation spatialisés hiérarchisés

- 1) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces.
- 2) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats d'espèces, notamment pour les poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches, le Castor d'Europe, la Loutre d'Europe et les chauves-souris.
- 3) Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques et du transport sédimentaire.
- 4) Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des grottes et autres gîtes naturels ou artificiels à chiroptères.
- 5) Préservation des milieux boisés d'intérêt communautaire (chênaies) ou habitats d'espèces (insectes saproxylophages, chauves-souris...) par des actions différenciées dans un objectif d'amélioration de la biodiversité.
- 6) Maintien dans un bon état de conservation des falaises et des grottes, habitats naturels d'intérêt communautaire et habitats des chauves-souris.

Les objectifs de conservation transversaux

- 7) Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.
- 8) Communication et sensibilisation aux enjeux du site B25 pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grand public.
- 9) Maîtrise de la fréquentation (véhicule motorisé, promenade, grotte...).
- 10) Acquisition et approfondissement des connaissances notamment de l'état de conservation sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats.

XI.3.2 Réglementations et mesures de protection dont le site fait l'objet

Réglementation

Cette rubrique est un rappel, non exhaustif, de la réglementation nationale qui s'applique sur les milieux naturels en France.

Rappel de la réglementation	Textes réglementaires
Interdiction de détruire, capturer, cueillir ou perturber intentionnellement des espèces animales ou végétales protégées, ni de prélever des fossiles (certaines espèces d'orchidées, oiseaux, papillons, etc.)	Article L.411-1 du Code de l'Environnement
Circulation des engins motorisés interdite dans les espaces naturels en dehors des chemins autorisés	Article L.362-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'introduire, de planter ou de transporter de manière volontaire ou par négligence des espèces animales ou végétales invasives (Ailante, Renouée du Japon, etc.)	Article L.411-3 du Code de l'Environnement
Interdiction de faire du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des bois, landes et garrigues, sauf pour les ayants droits et sous certaines conditions	Arrêté préfectoral de l'Ardèche n° 2004-91-1
Camping sauvage interdit dans les sites naturels classés et inscrits et aux abords des monuments historiques	Article R.111-42 du Code de l'Urbanisme
Interdiction de défricher des bois et forêts sur une parcelle faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha sans autorisation administrative	Article L.311-1 du Code Forestier
Pour certains projets, travaux ou aménagements, obligation d'évaluer les incidences sur les habitats naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site Natura 2000 puis chercher à diminuer ces impacts ou à mettre en place des mesures compensatoires	Décret ministériel 2010-365 du 9 avril 2010 Arrêté préfectoral de l'Ardèche n° 2010-354-28 (1 ^{ère} liste locale) Arrêté préfectoral n° 2013-253-0003 du 10 septembre 2013 (2 ^{ème} liste locale)
Le dépôt et l'abandon de déchets dans les espaces naturels est interdit	Article L 541-1 du Code de l'environnement
Est puni d'une amende de 7 500 euros le fait, pour toute personne, de réaliser, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monument ou d'objet pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie.	Code du patrimoine-Livre V- Chapitre VI-L.544-1

<p>Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche.</p>	<p>Code du patrimoine-Livre V- Chapitre II-L.542-1</p>
---	--

XI.4 Engagements et recommandations de gestion généraux

Milieux en général	
Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations. En outre je serai informé du résultat de ces opérations.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Absence de refus d'accès</p> <p><input type="checkbox"/> Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur mes parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. <u>Point de contrôle</u> : Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, indication sur les devis de travaux.</p> <p><input type="checkbox"/> Informer mes mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte, dès lors que ces engagements n'engagent pas de surcoût pour le mandataire. <u>Point de contrôle</u> : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits, modification des mandats.</p>	<p>- Signaler à la structure animatrice toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle (pollution, dépôt sauvage, remblaiement, décapage, coupe...)</p> <p>- Privilégier l'emploi de traitements antiparasitaires à faible rémanence et de spectre réduit, pour limiter les effets sur la faune sauvage (et en particulier les insectes coprophages car les résidus toxiques contenus dans les excréments peuvent les tuer).</p> <p>- Limiter l'emploi des fertilisants (minéral ou organique) et des produits phytosanitaires et des pesticides sur les parcelles engagées dans la charte.</p> <p>- Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables dans les engins à moteurs lors de travaux réalisés sur la parcelle.</p> <p>- Limiter la circulation de véhicules motorisés sur le site.</p> <p>- Veiller à conserver les talus, haies, murets et autres éléments structurants le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la non introduction d'espèces exotiques envahissantes et invasives (pour la flore, liste régionale à paraître prochainement. Liste fournie à titre indicatif en annexe 1). - Alerter la structure animatrice en cas d'identification de zones de présences d'espèces invasives - Informer la structure animatrice en cas d'identification d'espèces d'intérêt communautaire/prioritaires ou remarquables - Eviter l'ouverture de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées. Informer la structure animatrice ainsi que la DDT07 avant projet. - Consulter la structure animatrice avant la mise en place de signalétique sur le site pour une recherche de cohérence à l'échelle du site
--	--

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

XI.5 Engagements et recommandations de gestion par milieu

<p>Milieux ouverts et semi-ouverts (Pelouses, prairies et landes)</p> <p><i>Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> * (6220*) • Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (site d'orchidées remarquables)* (6210*) • Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410) • Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) • Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510) • Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110) • Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. (5210) <p><i>Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand rhinolophe (1304) • Petit rhinolophe (1303) • Petit murin (1307) • Damier de la succise (1065) • Couleuvre d'Esculape • Couleuvre verte et jaune • Lézard vert occidental • Lézard des murailles 	
<p>Engagements</p>	<p>Recommandations</p>
<p>Je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas convertir les pelouses, prairies et landes du site en plantation forestière. <u>Point de contrôle</u> : Absence de plantation forestière sur des pelouses.</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenir la nature des prairies permanentes, pelouses, landes en évitant tous travaux de retournement du sol, de nivellement, de mises en déblais/remblais, de désherbage</p>	<p>- Pratiquer un fauchage des parcelles du centre vers l'extérieur afin de permettre aux animaux de fuir/quitter la parcelle.</p> <p>- Essayer de remettre en pâturage les milieux en voie de fermeture</p>

<p>chimique.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification sur place de l'absence de retournement, nivellement, déblais /remblais.</p> <p><input type="checkbox"/> Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, mares, arbres isolés, alignement d'arbres, terrasses, murets...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Présence des éléments structurants annexés à la charte.</p> <p><input type="checkbox"/> Réaliser les travaux d'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hors milieux agricoles, débroussaillage entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars. - élagage, taille et coupe d'arbres entre août et février. <p><u>Point de contrôle</u> : Respect des dates inscrites ci-contre pour la réalisation des travaux d'entretien.</p>	
--	--

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Milieux forestiers

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*(9340)

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernées :

- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin de capaccini (1316)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Grand murin (1324)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Murin de Daubenton
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Nathusius
- Lucane cerf-volant (1083)
- Grand capricorne (1088)
- Ecaille chinée* (1078*)



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Laisser sur pied 4 arbres sénescents, à cavités ou morts abritant la faune, sauf s'ils portent atteinte à la sécurité du public, en privilégiant les arbres de plus gros diamètre, et à laisser au sol les bois morts en cours de dégradation même pour les propriétaires ayant signé un contrat allant dans ce sens. Dans le cas d'un contrat, 4 arbres de plus seront laissés.
Les arbres représentant un danger pour les promeneurs peuvent être abattus et laissés au sol.

Point de contrôle : *Contrôle sur place de la présence d'arbres sénescents ou morts sur pied ou en cours de dégradation au sol.*

- Ne pas réaliser de coupes rases dans les boisements existants. Une coupe rase se définit comme une coupe unique et totale de tous les arbres du peuplement d'une surface supérieure ou égale à 1 ha¹³d'un seul tenant (hors coupes progressives de régénération et coupes

-Favoriser la régénération naturelle.

-Favoriser la diversité des strates de végétation (sous-bois, strate herbacée).

- Eviter le remaniement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia...).

-Laisser des rémanents au sol lors de travaux d'exploitation car ils constituent une source de biodiversité importante pour les milieux forestiers (insectes notamment).

-Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés, pour éviter leur compactage.

¹³Seuil défini dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2011034-0005 fixant les seuils de surface conformément aux dispositions du Code Forestier.

<p>d'élimination de résineux, ou cas sanitaire sur avis de la structure animatrice ou ouverture de clairières prévue dans le programme d'actions).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Absence de coupe rase ou vérification de la concordance entre la surface de la coupe rase réalisée et la surface de la coupe rase autorisée.</p> <p><input type="checkbox"/> Choisir des essences autochtones et si possible de provenance locale en cas de plantations. Ne pas introduire d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat naturel défini, ni d'espèces végétales considérées indésirables.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Absence de plantations d'espèces végétales exotiques envahissantes et d'espèces n'appartenant pas au cortège floristique local.</p> <p><input type="checkbox"/> Laisser évoluer de façon naturelle les milieux forestiers les plus escarpés et/ou les plus sensibles.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Absence d'entretien ou d'intervention ponctuelle sur les milieux sensibles et cartographie annexée à la signature de la charte.</p>	<p>-Encourager, dans la mesure du possible, les interventions forestières entre septembre et février pour limiter le dérangement de la faune.</p> <p>- Favoriser une diversification des essences.</p>
--	--

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

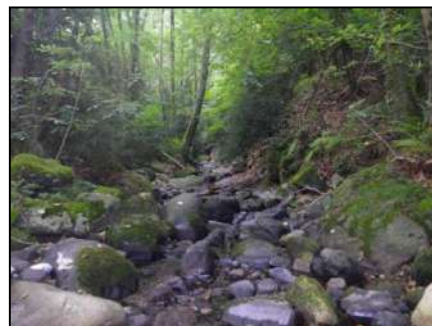
Cours d'eau, berges et ripisylves et prairies humides

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (3280),
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160),
- Forêts-galeries à *Salixalba* et *Populus alba* (92A0)

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)
- Murin de capaccini (1316)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Pipistrelle soprane
- Crapaud accoucheur
- Crapaud calamite
- Rainette méridionale
- Grenouille agile
- Lézard des souches
- Couleuvre à collier



Engagements

Je m'engage à :

- Préserver la végétation des berges (ripisylve) et l'entretenir selon des méthodes favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire : entretenir la végétation uniquement par méthode douce (traitement chimique proscrit), maintenir et favoriser les espèces typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges (le Peuplier blanc, le Frêne à feuilles étroites Cornouiller sanguin, l'Aubépine monogyne, l'Erable champêtre...).

Point de contrôle : Vérification sur site de la présence de ripisylve.

- Maintenir les arbres dépérissants ou morts sur les berges (sauf ceux menaçant de tomber), n'enlever les embâcles que si elles constituent une gêne à l'écoulement de l'eau.

Point de contrôle : Vérification sur site de la présence d'arbres dépérissants ou morts.

Recommandations

-Privilégier l'emploi de matériel et d'engins adaptés aux sols meubles et peu portant pour réaliser les opérations de gestion et d'entretien (pneus basses pression).

- Eviter les entretiens mécaniques des berges et des cours d'eau (curage, recalibrage) et privilégier les interventions douces de génie écologique.

- Si une restauration de la végétation rivulaire est envisagée là où elle est clairsemée ou absente, privilégier la plantation d'espèces indigènes permettant le maintien des berges (Frêne principalement, Orme, Aulne glutineux, Chêne pédonculé, Erable champêtre...).

-Veiller à obtenir une diversification des

<p><input type="checkbox"/> Préserver des zones de refuge le long des cours d'eau en maintenant localement des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, favorables au Castor d'Europe, des zones de broussailles rivulaires (ronces et épineux) et des zones « ouvertes » à végétation herbacée dense dominante, favorable à l'éclaircissement d'une partie du cours d'eau.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Contrôle sur place du maintien de zones de refuge à ripisylve peu entretenue.</p> <p><input type="checkbox"/> Réaliser les travaux d'entretien de la végétation rivulaire en respectant les <u>périodes sensibles</u> pour la faune et la flore (pas de travaux du 1er mars au 15 juillet) et le sol (pas de travaux en cas de forte hydromorphie).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site de l'absence de travaux durant la période sensible.</p> <p><input type="checkbox"/> Dans une zone tampon de 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau (10m à partir de la berge), la création de nouvelles pistes et la circulation d'engins motorisés (sauf entretien) est interdite.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Contrôle sur place de traces de circulation et de création de nouvelles pistes.</p>	<p>classes d'âge et des essences végétales présentes.</p> <p>-En cas de dépôt sauvage je m'engage à prévenir la structure animatrice.</p> <p>- Limiter l'accès direct du bétail aux zones humides par la pose de clôtures électriques ou d'un autre système.</p>
---	--

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Milieux rocheux, falaises et grottes

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
- Grotte non exploitée par le tourisme (8310)

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Grand murin (1324)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin de Daubenton
- Vespère de savi
- Noctule de Leisler
- Molosse de Cestoni
- Murin de Natterer
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle commune



Engagements

Je m'engage à :

- Solliciter la structure animatrice pour expertise ou avis avant la réalisation d'un nouvel aménagement de loisirs (escalade, via ferrata, spéléologie...).

Point de contrôle : Vérifier sur place l'absence d'équipement et vérifier les demandes d'avis.

- Solliciter un avis de la structure animatrice avant la création de chemin ou l'autorisation d'accès aux pentes rocheuses et grottes.

Point de contrôle : Vérifier sur place l'absence d'équipement et vérifier les demandes d'avis.

- Réaliser les travaux en dehors de la période du 1^{er} décembre au 1^{er} août sauf en cas de travaux de sécurité urgents.

Point de contrôle : Absence de trace de purges.

Recommandations

- Limiter au maximum la fréquentation sur ces milieux fragiles.

- Informer toute personne susceptible d'entrer dans les milieux souterrains de la présence éventuelle de chauve-souris et des effets du dérangement.

- Limiter l'accès à des tiers dans les milieux souterrains lors de la présence des chauves-souris.

- En cas de problèmes liés aux chauves-souris, contacter directement la structure animatrice.

- Essayer de mettre en place un « Refuge pour les chauves-souris » en partenariat avec

<p><input type="checkbox"/> Demander un avis à la structure animatrice avant toute opération de fermeture ou d'aménagement des grottes. <u>Point de contrôle</u> : Absence de fermeture non adaptée aux chiroptères.</p> <p><input type="checkbox"/> Respecter les périodes d'hibernation et de mise bas des chauves-souris en évitant toute entrée dans les grottes et cavités importantes pour la conservation de ces espèces (exception faite pour la mise en œuvre des mesures de suivi du Docob et mesures compensatoires). Les périodes seront déterminées précisément, au cas par cas, lors de la signature de la charte. <u>Point de contrôle</u> : Absence de courrier ou de constat indiquant la détérioration de l'habitat naturel ou le dérangement intentionnel des chauves-souris.</p> <p><input type="checkbox"/> Interdire toute installation de projecteurs ou de source de lumière à proximité des cavités (50 m). <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site de l'absence de projecteurs ou source de lumière dans les 50 m autour des cavités.</p>	<p>le Groupe chiroptères du CORA Faune Sauvage.</p>
---	---

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

XI.6 Engagements et recommandations de gestion généraux pour les activités

Activités en général	
Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Prendre l'attache de la structure animatrice avant l'organisation d'un événement sportif ou culturel, soumis ou non à évaluation des incidences, afin de définir selon quelles conditions l'événement peut être réalisé dans le respect des enjeux écologiques du site. <i>Point de contrôle : Dépôt par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas ouvrir de nouveaux itinéraires de promenades et de randonnées. <i>Point de contrôle : Dépôt par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Participer à au moins une visite du site qui sera organisée par la structure animatrice afin de sensibiliser les usagers du milieu (au moins un membre du conseil d'administration et/ou un adhérent). <i>Point de contrôle : Vérifications des feuilles de présence.</i></p>	<p>- Emprunter uniquement les sentiers et chemins existants sur le site. (Les accès pour les travaux de gestion courante ne sont pas concernés).</p> <p>- Veiller au respect de la tranquillité et propreté des lieux.</p> <p>- Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales.</p> <p>- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou de l'état des milieux.</p> <p>- Respecter les propriétaires du site.</p> <p>- Garder les chiens en laisse.</p>

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

XI.7 Engagements et recommandations de gestion par activité

<h3>Activités cynégétiques</h3> <p><i>Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) pouvant être concernés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> * (6220*) • Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (site d'orchidées remarquables)* (6210*) • Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410) • Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) • Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510) • Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (5110) • Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> (5210) • Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340) 		
<p><i>Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) pouvant être concernées :</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Grand rhinolophe (1304) • Petit rhinolophe (1303) • Petit murin (1307) • Damier de la succise (1065) • Murin de Bechstein (1323) • Rhinolophe euryale (1305) • Barbastelle d'Europe (1308) • Murin de capaccini (1316) • Murin à oreilles échancrées (1321) • Grand murin (1324) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lucane cerf-volant (1083) • Grand capricorne (1088) • Ecaille chinée* (1078*) • Minioptère de Schreibers (1310) • Murin de Daubenton • Noctule de Leisler • Pipistrelle de Nathusius • Couleuvre d'Esculape • Couleuvre verte et jaune • Lézard vert occidental • Lézard des murailles 	
<p style="text-align: center;">Engagements</p>	<p style="text-align: center;">Recommandations</p>	
<p>Je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Informer les adhérents des sociétés de chasse sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et de la charte.</p> <p><i>Point de contrôle : Signalisation de la charte aux adhérents par affichage (rappel dans les assemblées générales des associations de chasse ou de la fédération départementale, diffusion de la charte sur le(s) site(s) internet)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la création de nouveaux sentiers. - Renvoyer systématiquement les bagues trouvées sur les oiseaux à la fédération des chasseurs ou au Centre de Recherche par le Bagage des Populations d'Oiseaux (CRBPO/MNHN). - Poursuivre, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux. - Effectuer des lâchers d'espèces autochtones et s'assurer que les individus utilisés possèdent bien les mêmes caractéristiques génétiques que les souches locales. 	
<p>Fait à :</p>	<p>Le</p>	
	<p>Signature de(s) l'adhérent(s)</p>	

Pêche de loisir

Habitats d'intérêt communautaire pouvant être concernés :

- Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (3280),
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160),
- Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)

Espèces d'intérêt communautaire pouvant être concernées :

- Ecrevisse à pattes blanches (1092)
- Barbeau méridional (1138)
- Blageon (1131)
- Castor d'Europe (1337)
- Loutre d'Europe (1355)
- Murin de capaccini (1316)
- Vespère de Savi
- Murin de Daubenton
- Pipistrelle soprane
- Crapaud accoucheur
- Crapaud calamite
- Rainette méridionale
- Grenouille agile
- Lézard des souches
- Couleuvre à collier



©Biotope

Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Informer les adhérents des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la réglementation en vigueur, des enjeux écologiques du site Natura 2000 et de la charte.
Point de contrôle : Vérification du site internet de la fédération de pêche ou AAPPMA.
- Transmettre à la structure animatrice les comptes-rendus des déversements de poissons et d'alevinage sur le site.
Point de contrôle : Vérification des rapports.
- Informer la structure animatrice des inventaires, pêche de sauvetage.
Point de contrôle : Vérification des courriers.

- Veiller à supprimer les espèces invasives pêchées (écrevisses américaines, etc.).
- Informer la structure animatrice des aménagements halieutiques mis en place ou des opérations d'entretien réalisées sur les cours d'eau dont j'assure la gestion piscicole.
- Informer la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives, éducatifs, de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Spéléologie

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Grotte non exploitée par le tourisme (8310)

Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Grand rhinolophe (1304)
- Petit rhinolophe (1303)
- Petit murin (1307)
- Murin de Bechstein (1323)
- Rhinolophe euryale (1305)
- Grand murin (1324)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Minioptère de Schreibers (1310)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin de Daubenton
- Vespère de savi
- Noctule de Leisler
- Molosse de Cestoni
- Murin de Natterer
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle commune



Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Veiller à ne pas obstruer l'entrée des grottes sauf en cas de préconisation contraire dans le Docob (aménagements adaptés aux chauves-souris). <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site. <input type="checkbox"/> Interdire l'installation d'éclairage artificiel à l'entrée et à l'intérieur des grottes ou cavités. <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site. <input type="checkbox"/> Informer les pratiquants du contenu de la charte et des enjeux du site. <u>Point de contrôle</u> : Vérification de l'affichage de la charte sur le site internet et/ou dans les locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site. - Signaler à la structure animatrice la présence de chauves-souris dans les grottes ou cavités visitées et la prospection de nouvelles cavités (inconnues des experts, pratiquants, non citées dans le Docob). - Eviter de perturber la faune sauvage (notamment éviter d'approcher volontairement les espèces présentes dans les grottes). - Respecter les interdictions temporaires de pratiques de l'escalade ou d'exploration dans les grottes définis par la DDT ou la structure animatrice.

Fait à :	Le
	Signature de(s) l'adhérent(s)

Randonnées : pédestre, VTT, course d'orientation, etc.

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires () concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.*

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

©Biotope



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Informer la structure animatrice et les propriétaires des terrains concernés, des projets d'organisation de randonnées en groupe sur les espaces naturels et suivre les recommandations apportées afin de minimiser les impacts sur la flore et la faune et les habitats naturels.

Point de contrôle : courrier.

- Contacter la structure animatrice avant toute création ou aménagement de nouveaux sentiers pour une mise en cohérence avec le réseau local de sentiers.

Point de contrôle : Courrier et vérification sur le site.

- Dans le cas de manifestations ponctuelles avertir la structure animatrice afin d'adapter le calendrier aux objectifs de conservation du site et notamment aux périodes sensibles pour la faune et la flore (privilégier de fin juillet à fin février), et les modalités de remise en état du site.

Point de contrôle : Courrier.

- Informer la structure animatrice des éventuels projets de manifestations sportives ou de loisirs, afin de pouvoir éventuellement choisir un site et des dates adaptés aux objectifs de conservation du site.

- Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs rares, insectes, etc.)

- Pour les structures qui en ont la compétence et qui effectuent l'entretien des sentiers, instaurer des pratiques écologiques d'entretien des sentiers et chemins en n'utilisant pas de produits phytosanitaires et en privilégiant un entretien manuel des milieux bordant les chemins.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Loisirs motorisés

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Informer et sensibiliser les adhérents ou loueurs et revendeurs aux bonnes pratiques et les bons comportements à adopter.
Point de contrôle : Vérification sur les sites internet.
- Diffuser le contenu de la charte à toute personne exerçant l'activité sur le site.
Point de contrôle : Vérification du site internet.
- Avertir la structure animatrice et lui demander conseil concernant les éventuels aménagements de loisirs et les projets de manifestations sportives ou de loisirs.
Point de contrôle : Courrier et vérification sur site.

- Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader les éléments physiques.
- Eviter la fréquentation d'engins motorisés sur les chemins du site Natura 2000 en cas de sol détrempé.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Escalade, parapente

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rester sur les sentiers, pistes, chemins et circuits spécifiques à la pratique de l'activité de loisirs. <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site. <input type="checkbox"/> Demander l'avis à la structure animatrice concernant les éventuels aménagements de loisirs (création ou restauration d'une voie d'escalade, d'une aire d'envol) et les projets de manifestations sportives ou de loisirs. <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site et courrier. <input type="checkbox"/> Informer et sensibiliser les adhérents aux bonnes pratiques et aux bons comportements à adopter. <u>Point de contrôle</u> : Vérification sur les sites internet. 	<p>- Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, fleurs rares, insectes, etc.).</p>

Fait à :	Le
	Signature de(s) l'adhérent(s)

Collectivités territoriales

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Privilégier des techniques de désherbage alternatives (manuel et thermique) au désherbage chimique (traitements phytosanitaires) sur les espaces communaux.
Point de contrôle : *Vérification sur site.*
- Privilégier la plantation d'espèces locales.
Point de contrôle : *Vérification sur site.*
- Eviter les introductions d'espèces végétales exotiques envahissantes (cf liste annexe 1).
Point de contrôle : *Vérification sur site.*
- Travailler à la limitation des espèces végétales exotiques envahissantes (Ailanthé, Renouées asiatiques, Amorpha, Robinier faux-acacia) en prenant l'appui de la structure animatrice
Point de contrôle : *Vérification sur site, courrier.*
- Revoir les modalités de l'éclairage public pour en réduire les nuisances sur les espèces
Point de contrôle : *Vérification sur site et courrier.*
- Ne pas installer d'éclairage à proximité des cavités.
Point de contrôle : *Vérification sur site.*
- Informer la structure animatrice des aménagements et projets prévus sur la commune pouvant avoir un impact sur le patrimoine naturel.
Point de contrôle : *Vérification des notes d'information.*
- Informer les administrés au travers du bulletin municipal, de la communauté d'agglomération ou communauté de communes de l'adhésion à la charte et des enjeux liés au

- Réduire l'irrigation sur les espaces communaux.
- Nettoyer régulièrement les zones de dépôts sauvages.
- Informer toute personne susceptibles de rénover des bâtiments ou ouvrages de la présence éventuelle de chauves-souris (ou hirondelles) et des effets du dérangement. Document d'information transmis par la structure animatrice.
- Limiter l'accès à des tiers dans les milieux souterrains lors de la présence des chauves-souris.
- En cas de problèmes liés aux chauves-souris, contacter directement la structure animatrice.
- Essayer de mettre en place un « Refuge pour les chauves-souris » en partenariat avec le Groupe Chiroptères du CORA Faune Sauvage.
- Limiter à une fois par an les fauches sur les bords de routes, chemins et voies dont la collectivité a la charge, sauf nécessité de fauche supplémentaire liée au risque d'incendie.

<p>patrimoine naturel de la commune, communauté d'agglomération ou communauté de communes.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification des documents d'information.</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas obstruer l'entrée des grottes sauf en cas de préconisation contraire dans le Docob (aménagement adaptés aux chauves-souris).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site.</p> <p><input type="checkbox"/> Ne pas utiliser de produits de traitement des charpentes ou parements extérieurs nocifs pour les chauves-souris dans les bâtiments publics.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification sur site.</p> <p><input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice lors des travaux ou rénovation sur les bâtiments ou ouvrages publics qui sont susceptibles d'accueillir des chauves-souris (ou hirondelles).</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Correspondance.</p> <p><input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice avant tout projet de définition d'un PLU ou carte communale.</p> <p><u>Point de contrôle</u> : Vérification des courriers et dossiers administratifs.</p>	
--	--

Fait à :	Le
	Signature de(s) l'adhérent(s)

Extraction de matériaux

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements

Recommandations

Je m'engage à :

- Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces et habitats d'intérêt communautaire et patrimoniales.

Point de contrôle : Courriers.

- Inviter la structure animatrice lors de la réunion de la commission locale d'informations.

Point de contrôle : Courriers.

- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou de l'état des milieux.

- Dans le cadre de la remise en état écologique de la carrière après exploitation, favoriser la création d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitats d'espèces du site Natura 2000

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Entreprises

Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.

Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées : potentiellement tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires du site.



Engagements	Recommandations
<p>Je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces et habitats d'intérêt communautaire et patrimoniales. <u>Point de contrôle</u> : <i>Courriers.</i> <input type="checkbox"/> Informer mes sous-traitants des enjeux et sensibilités écologiques du site. <u>Point de contrôle</u> : <i>Courriers ou cahiers des charges des interventions.</i> <input type="checkbox"/> Informer la structure animatrice en amont des projets, travaux, afin de pouvoir éventuellement adapter les dates et les modalités d'intervention sur site. <u>Point de contrôle</u> : <i>Courriers et vérification sur site.</i> 	<p>- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou du bon état des milieux.</p>

Fait à :	Le
	Signature de(s) l'adhérent(s)

ANNEXE 1

Liste non exhaustive et indicative de la Faune/Flore envahissante

Espèces végétales prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :

Balsamine glanduleuse <i>Impatiens glandulifera</i>	Paspale distique <i>Paspalum distichum</i>
Elodée dense <i>Egeria densa</i>	Renouée de Bohême (hybride Sakhaline / Japon) <i>Reynoutria x bohemica / Fallopia x bohemica</i>
Grand lagarosiphon <i>Lagarosiphon major</i>	Renouée de Sakhaline <i>Reynoutria sachalinensis / Fallopia sachalinensis</i>
Jussie à grandes fleurs <i>Ludwigia grandiflora / L. uruguayensis</i>	Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica / Fallopia japonica</i>
Jussie faux Peplis <i>Ludwigia peploides</i>	
Myriophylle du Brésil <i>Myriophyllum aquaticum</i>	

Espèces végétales prioritaires posant des problèmes de santé :

Ambrosie à feuille d'Armoise *Ambrosia artemisiifolia*
Berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*

Autres espèces végétales menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :

Aster de Nouvelle Angleterre <i>Aster novae-angliae</i>	Faux Vernis du Japon <i>Ailanthus altissima</i>
Aster de Nouvelle Belgique <i>Aster novi-belgii</i>	Lampourde d'Italie <i>Xanthium italicum</i>
Aster feuille de Saule <i>Aster x salignus</i>	Lampourde épineuse <i>Xanthium spinosum</i>
Aster lancéolé <i>Aster lanceolatus</i>	Lampourde orientale <i>Xanthium orientale</i>
Aster versicolore <i>Aster x versicolor</i>	Robinier faux acacia <i>Robinia pseudoacacia</i>
Balsamine à petites fleurs <i>Impatiens parviflora</i>	Séneçon du Cap <i>Senecio inaequidens</i>
Balsamine de Balfour <i>Impatiens balfouri</i>	Solidage du Canada <i>Solidago canadensis</i>
Balsamine du Cap <i>Impatiens capensis</i>	Solidage géant <i>Solidago gigantea</i>
Elodée de Nuttall <i>Elodea nuttallii</i>	Vergerette blanchâtre <i>Conyza sumatrensis</i>
Elodée du Canada <i>Elodea canadensis</i>	Vergerette du Canada <i>Conyza canadensis</i>
Erable Negundo <i>Acer negundo</i>	Vergerette ondulée / crispée <i>Conyza bonariensis</i>

Espèces animales prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité:

Poisson chat <i>Ameiurus melas</i>	Ecrevisse de Californie (dite signal) <i>Pacifastacus leniusculus</i>
Perche soleil <i>Lepomis gibbosus</i>	Ecrevisse de Louisiane <i>Procambarus clarkii</i>
Ragondin <i>Myocastor coypus</i>	Grenouille taureau <i>Rana catesbeiana</i>
Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i>	Tortue de Floride <i>Trachemys scripta elegans</i>
Ecrevisse américaine <i>Orconectes limosus</i>	

XII. Proposition de modification du Formulaire Standard de Données (FSD)

Initialement était inscrite au FSD du site B25 :

- 9 habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires de l'annexe I de la directive Habitats (voir tableau ci-dessous) ;
- 14 espèces d'intérêt communautaire et prioritaire de l'annexe II de la directive Habitats (voir tableau ci-dessous).

Habitat	Code Natura 2000
Rocher et falaise calcaire	8210
Rivière à débit intermittent	3290
Forêt méditerranéenne de Chêne vert	9340
Matorral à Genévrier oxycédre	5210
Forêt galerie à Saule blanc et Peuplier blanc	92A0
Formation stable à buis de pente rocheuse calcaire	5110
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (sites d'orchidées remarquables)*	6210*
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	6220*
Grotte non exploitée par le tourisme	8310

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code Natura 2000
Chiroptères	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Murin de Beichstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323
Mammifères aquatiques	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
Poissons	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	1131
	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138
Libellules	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041
Papillons	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
	Ecaille chinée *	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078*

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB les prospections, les données transmises par les experts naturalistes locaux et la revue bibliographique ont permis d'identifier :

☞ **13 habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire, dont**

- 8 étaient référencés au FSD initial,
- 5 nouveaux habitats ont été identifiés,
- et un n'a pas été retrouvé.

Les deux habitats naturels prioritaires listés au FSD initial sont présents sur la zone d'étude.

Voici le détail des propositions d'ajout et de suppression.

Habitat naturel	Code Natura 2000
<i>8 Habitats déjà listés au FSD et caractérisés dans le cadre du DOCOB</i>	
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	5110
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)*	6210*
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	6220*
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grotte non exploitée par le tourisme	8310
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340
<i>1 Habitat à supprimer du FSD - absent de la zone d'étude</i>	
Rivière à débit intermittent	3290
<i>5 Nouveaux habitats à ajouter au FSD</i>	
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160

☞ **19 espèces d'intérêt communautaire et prioritaire de l'annexe II, dont**

- 12 étaient référencées au FSD initial,
- 7 sont à ajouter,
- et 2 sont à supprimer.

Voici le détail des propositions d'ajout et de suppression.

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code Natura 2000
Chiroptères	<i>7 espèces déjà listées au FSD et caractérisées dans le cadre du DOCOB</i>		
	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
	Murin de Beichstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
	<i>3 nouvelles espèces à ajouter au FSD</i>		
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophuseuryale</i>	1305
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
	Murin de capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	1316
	Mammifères aquatiques	<i>Espèce déjà listée au FSD et caractérisée dans le cadre du DOCOB</i>	
Castor d'Europe		<i>Castor fiber</i>	1337
<i>Nouvelle espèce à ajouter au FSD</i>			
Loutre d'Europe		<i>Lutra lutra</i>	1355
Poissons	<i>Espèces déjà listées au FSD et caractérisées dans le cadre du DOCOB</i>		
	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	1131
	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138
Invertébrés	<i>2 espèces déjà listées au FSD et caractérisées dans le cadre du DOCOB</i>		
	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>	1065
	Ecaille chinée*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078*
	<i>2 espèces à supprimer du FSD - absentes de la zone d'étude</i>		
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041
	<i>3 nouvelles espèces à ajouter au FSD</i>		
	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
	Grand capricorne	<i>Ceramby cerdo</i>	1088
	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092

☞ **21 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV et V**

Aucune espèce listée strictement aux annexes IV et V n'est présentée au FSD.

Il est donc proposé d'y ajouter les espèces suivantes :

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Flore	<i>1 espèce de l'annexe V</i>	
	Fragon faux houx	<i>Ruscus aculeatus (L.)</i>
Chiroptères	<i>9 espèces de l'annexe IV</i>	
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
	Pipistrelle soprane	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	
Amphibiens	<i>4 espèces de l'annexe IV</i>	
	Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricus</i>
	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
	<i>2 espèces de l'annexe V</i>	
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
Grenouille verte	<i>Rana ridubenda</i>	
Reptiles	<i>6 espèces de l'annexe IV</i>	
	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>
	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>
	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>
	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	

☞ 9 espèces végétales et animales remarquables, non d'intérêt communautaire

Aucune espèce remarquable n'était listée au FSD. Il est proposé d'actualiser le FSD en ajoutant pour information des espèces suivantes :

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Flore	<i>5 espèces protégée nationale (PN) et protégée régionale (PR)</i>	
	Alysson à gros fruits (PN)	<i>Hormathophylla macrocarpa (DC.) P.Küpfner</i>
	Gagée de Bohême (PN)	<i>Gagea bohemica</i>
	Micrope dressé (PR)	<i>Bombycilaena erecta</i>
	Ophioglosse vulgaire (PR)	<i>Ophioglossum Vulgatum (L.)</i>
	Réséda de Jacquin (PR)	<i>Reseda jacquinii Rchb.</i>
Reptile	<i>1 espèce protégée nationale</i>	
	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>
Poisson	<i>1 espèce protégée nationale</i>	
	L'Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>
Insectes (papillons)	<i>2 espèces de l'annexe IV</i>	
	Proserpine	<i>Zerynthia rumina</i>
	Hermite	<i>Chazara briseis</i>

Un tableau détaillé reprenant les rubriques du FSD est présenté au Tome III. Il permettra aux services de l'Etat de produire le nouveaux FSD.

XIII. Proposition d'extension du périmètre du site B25

Le site Natura 2000 B25 « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR 8201669) a été désigné au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » (SIC / ZSC). Le périmètre du site initial, porté à connaissance en 1997, intégrait trois entités : le plateau de Rompon, la Payre et sa ripisylve, et 14 grottes à chiroptères. Il couvrait environ 639 hectares.

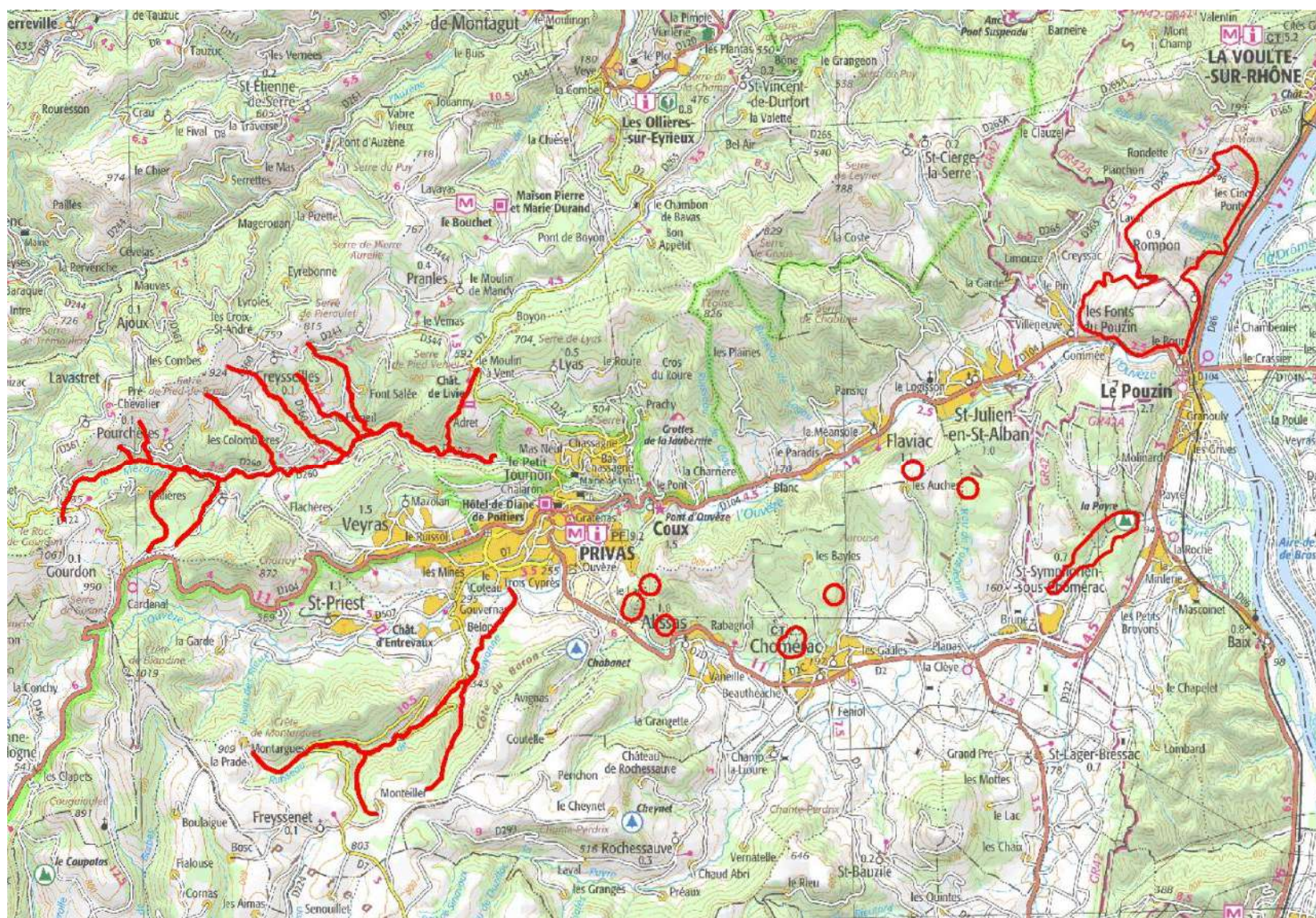
Pour l'élaboration du Docob, une zone d'étude plus large que le site initial a été définie. Elle couvre 788,40 ha et intègre 5 entités, soit les trois entités du site initial (le plateau de Rompon, la Payre et sa ripisylve et 14 grottes à chiroptères), plus le Mézayon et ses affluents, et la Bayonne et ses affluents. Précisons que dans cette zone d'étude une zone tampon de 10 ha a été ajoutée autour de chacune des grottes concernées. Ces zones tampons se superposant entre-elles et avec les autres entités de la zone d'étude, elles ne totalisent donc pas une superficie de 140 ha. La carte de la zone d'étude est présentée ci-après.

Les résultats des inventaires menés sur la zone d'étude, qui sont présentés dans cette note technique, justifient l'intérêt écologique d'adopter ce périmètre pour le site B25. Le document d'objectifs (Docob) qui sera présenté pour validation au Comité de pilotage en juin 2015, propose un programme d'actions et une charte Natura 2000 adaptés aux enjeux et problématiques de la zone d'étude.

Des similitudes d'enjeux écologiques sont observés avec le site B26 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents ».

La présente note technique propose donc deux scénarios pour l'extension du site Natura 2000. Ces propositions sont fondées sur des arguments écologiques, soit la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire, soit sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire, soit sur la présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Ils doivent guider le comité de pilotage dans son choix d'étendre ou non le site, sur la totalité de la zone d'étude ou pour partie.

Zone d'étude du site B25



XIII.1 Rappel des espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site

Le site Natura 2000 « Rompon - Ouvèze - Payre » est proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en 1999. Le Formulaire standard de données (FSD) de 2005 indique que la désignation du site est justifiée par la présence de neuf habitats naturels, dont deux prioritaires, et quatorze espèces faunistiques, dont une prioritaire (un papillon).

Le site était alors composé de trois entités principales :

- le plateau calcaire de Rompon, peu anthropisé, qui présente essentiellement des habitats ouverts menacés par la fermeture du milieu.
- des cours d'eau relativement peu affectés par l'urbanisation. La Payre est composée d'une ripisylve riche mais fragile abritant une faune remarquable. La proximité avec le Rhône favorise la présence de certaines espèces aquatiques comme le Castor d'Europe.
- de nombreuses cavités favorables aux chiroptères. L'une d'entre elles, connue sous le nom de Grotte de Meysset, constitue notamment un site important de parturition pour plusieurs espèces remarquables.

XIII.2 Rappel des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude

Les inventaires menés sur la zone d'étude ont permis de mettre en évidence la présence :

- des 13 habitats naturels d'intérêt communautaire listés ci-dessous, dont deux sont prioritaires,
- de 19 espèces d'intérêt communautaire à l'annexe II, dont une prioritaire.

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires

- 3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba*
- 5110 - Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)
- 5210 - Matorrals arborescents à *Juniperus* spp.
- **6210*** - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- **6220*** - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea**
- 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme
- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
- 92A0 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*
- 9340 - Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Les habitats prioritaires sont identifiés par un (*) et en gras

Espèces d'intérêt communautaire et prioritaires de l'annexe II

NOM COMMUN	NOM LATIN	CODE NATURA 2000
Mammifères		
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304
Rhinolophe euryale ¹⁴	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	1307
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310
Murin de capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	1316
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	1323
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	1337
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
Poissons		
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	1131
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	1138
Invertébrés		
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>	1065
Ecaille chinée*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	1078
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
Grand capricorne	<i>Ceramby cerdo</i>	1088
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	1092

Les espèces prioritaires sont identifiés par un (*) et en gras

¹⁴ Le Rhinolophe euryale n'a pas été contacté sur le site depuis 1983

XIII.3 Proposition N° 1 : Extension du périmètre du site Natura 2000 à la zone d'étude

Les éléments cartographiques au format A4 sont disponibles à la fin de cette section. Ils sont disponibles au format A3, correspondant au 1/25 000 e et dans le tome II : atlas cartographique.

L'extension du site Natura 2000 à la zone d'étude présente trois avantages majeurs :

- La prise en compte des habitats naturels d'intérêt communautaire des cours d'eau :
 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160) ;
 - Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0).

- La prise en compte des habitats des espèces d'intérêt communautaire liés au cours d'eau représentant des enjeux forts et modérés :
 - Ecrevisse à pattes blanches et Barbeau méridional, en tant qu'enjeux forts ;
 - Blageon, le Castor et la Loutre, comme enjeux modérés.
 - Les chauves-souris d'intérêt communautaire (9 de l'annexe II et IV et 9 de l'annexe IV) qui utilisent les cours d'eau comme zone d'alimentation ou comme éléments structurant leur déplacement.

- La délimitation de zones de tranquillité et de zones d'alimentation autour des **15 grottes** (et non pas 14 grottes); grotte de Tourange, grotte du Chat, grotte du Gras, grotte de Baumas, grotte de Verdus, grotte en Spirale, grottes de la Jaubernie supérieures, grottes de la Jaubernie inférieures, grotte de la Cascade noire, grotte de Meysset, grotte du château de Saint Alban, grotte des Parfaits, grotte de la Vierge, grotte de Marcus, galeries du Pont des étoiles.

Cette proposition de périmètre est d'une surface totale de 800,50 ha. Elle comprend cinq entités :

- Le Mézayon délimité sur les habitats naturels de ripisylves : 30,8 ha ;
- La Bayonne délimitée sur les habitats naturels de ripisylves : 15,6 ha ;
- La Payre délimitée sur les habitats naturels : 71,6 ha
- Le plateau de Rompon délimitée sur les habitats naturels : 562,9 ha
- Les grottes, sur la base d'une zone tampon de 10 ha pour chacune (ce qui ne fait pas 150 ha en raison des superpositions entre les zones tampons et entre les zones tampons et les autres entités de la zone d'étude) : 119,6 ha

XIII.4 Proposition N° 2 : Extension du périmètre du site Natura 2000 à la zone d'étude et à l'ENS de la Boissine

Les éléments cartographiques au format AA sont disponibles à la fin de cette section. Ils sont disponibles au format A3, correspondant au 1/25 000 e et dans le tome II : atlas cartographique.

Cette proposition a pour fondement la proposition N° 1 (800 ha -10ha de la grotte « galerie du pont des Etoiles », déjà intégrée à l'ENS de la Boissine) ci-dessus, à laquelle s'ajoute le périmètre de l'ENS de la Boissine, au nord du plateau de Rompon (226,5 ha) et la zone de 10 ha comprise entre le plateau de Rompon et l'ENS de la Boissine.

L'ENS de la Boissine est couvert de milieux ouverts et semi-ouverts et de milieux au couvert végétal plus dense. Les formations végétales sont proches de celles rencontrées sur le plateau de Rompon.

Cet ENS accueille un peu plus de 2 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire :

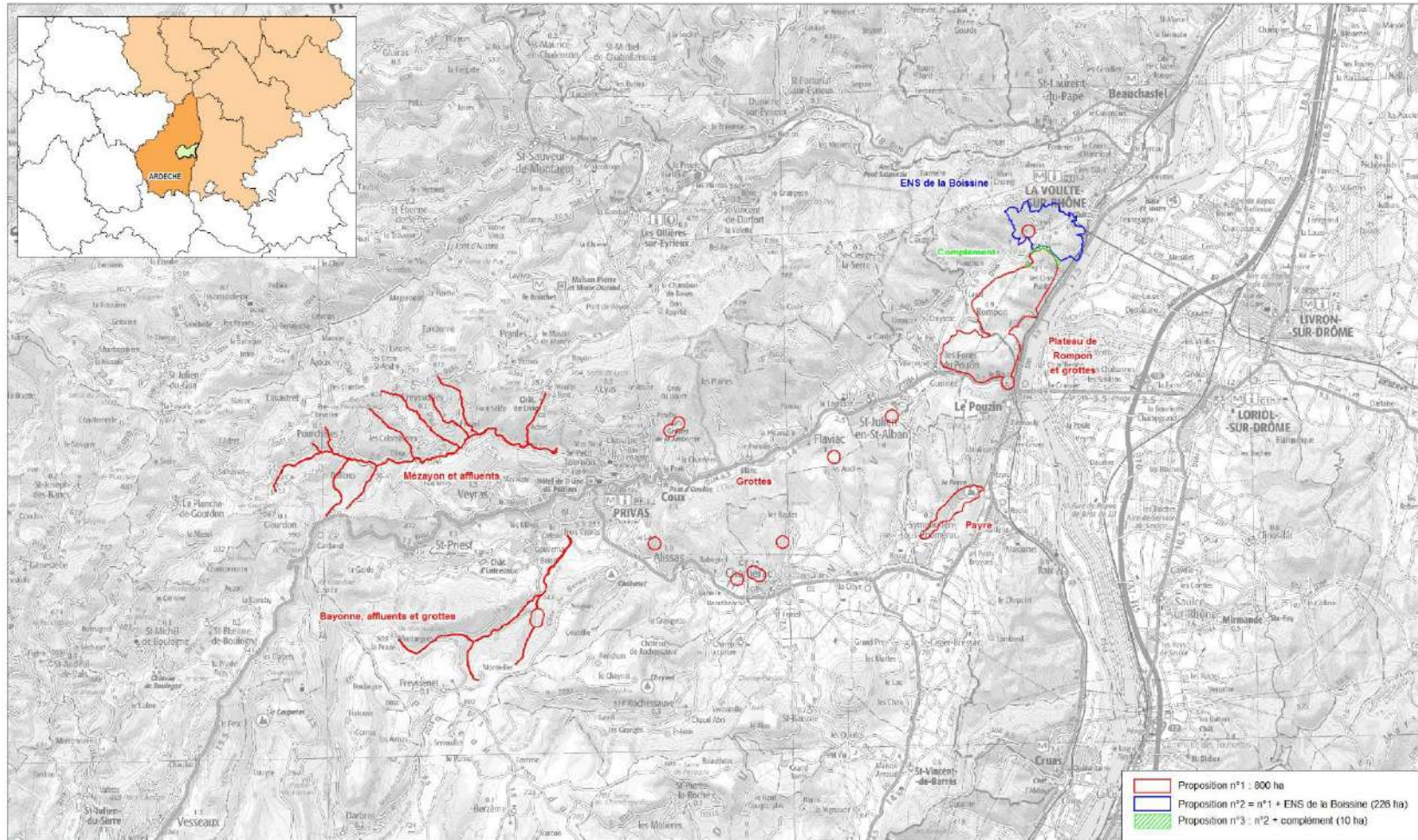
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (1,084 ha) ;
- 5210 - Matorrals arborescents à *Juniperus spp.* (1,103 ha).

Il intègre également les galeries du Pont des étoiles. La mosaïque d'habitats offre des milieux favorables à l'alimentation des chauves-souris et la présence de milieux favorables au Damier de la succise (présents sur l'ENS).

Surface totale de la proposition 1 026,5 ha.

XIII.5 Représentation cartographique des propositions d'extension du site B25

CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015



Mairie de
Le Pouzin

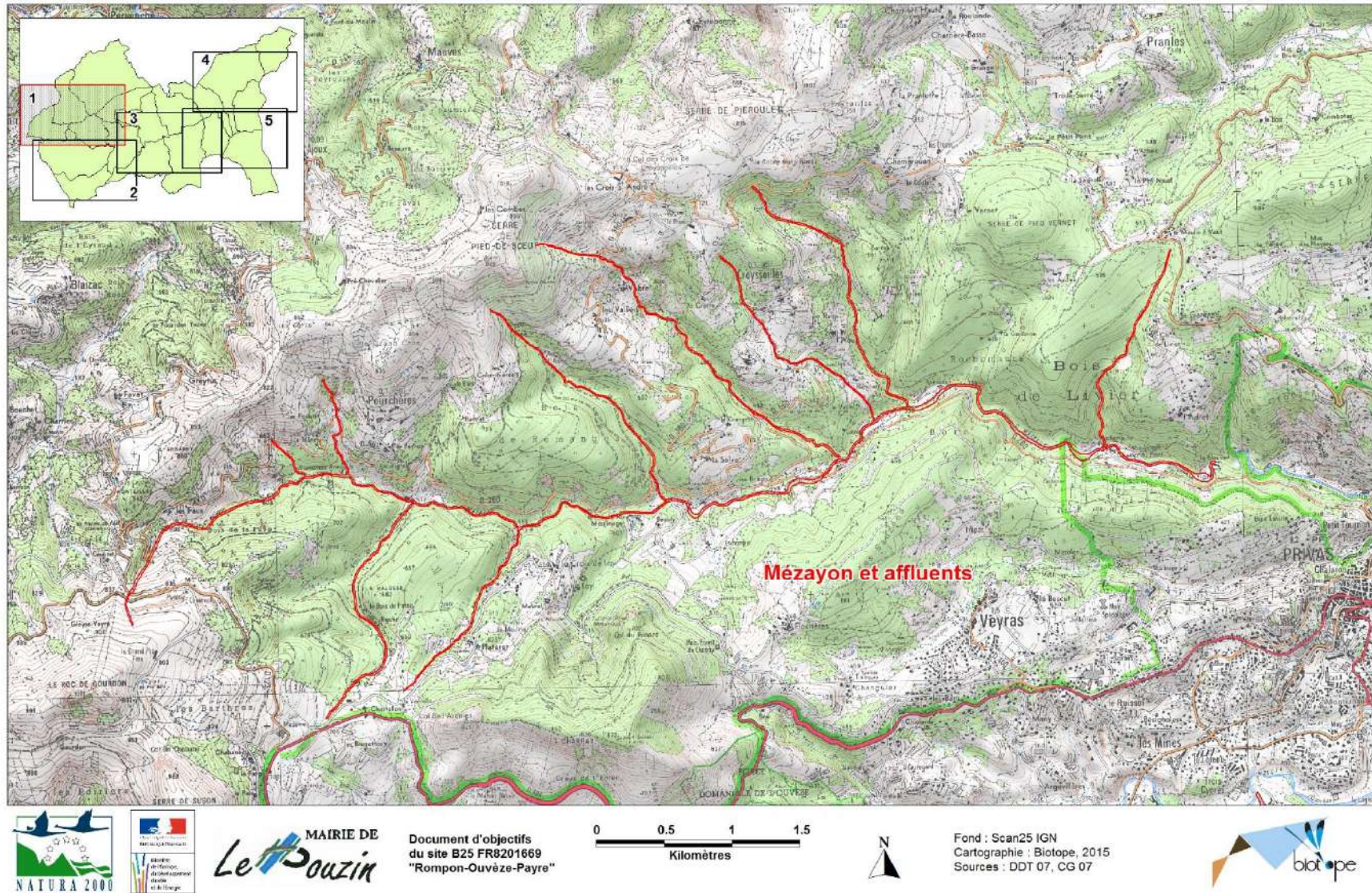
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvève-Payre"



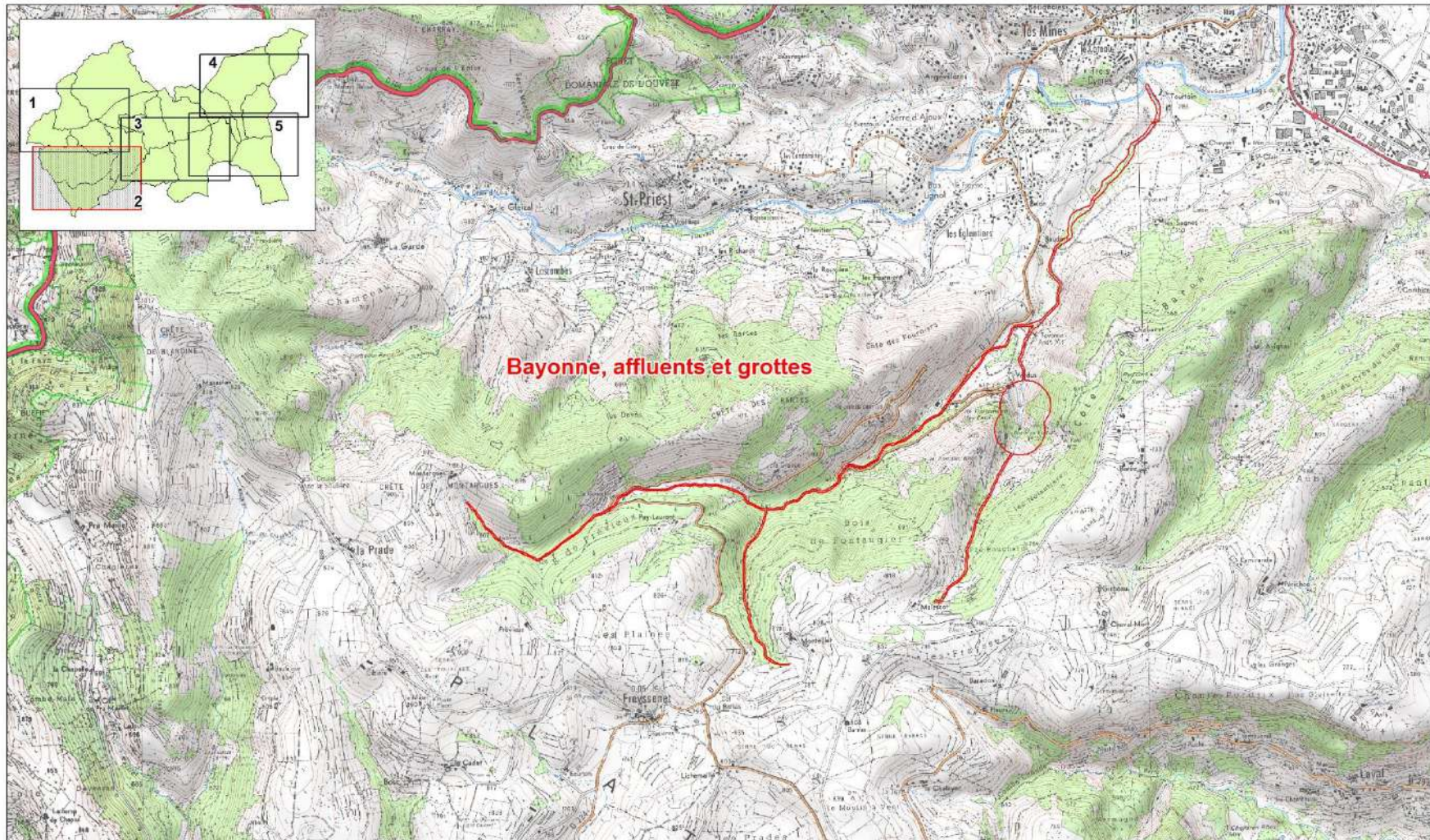
Fond : Scan100 IGN
Cartographie : Biotope, 2015
Sources : DDT 07, CG 07



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 1/5



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 2/5



MAIRIE DE
Le Douzin

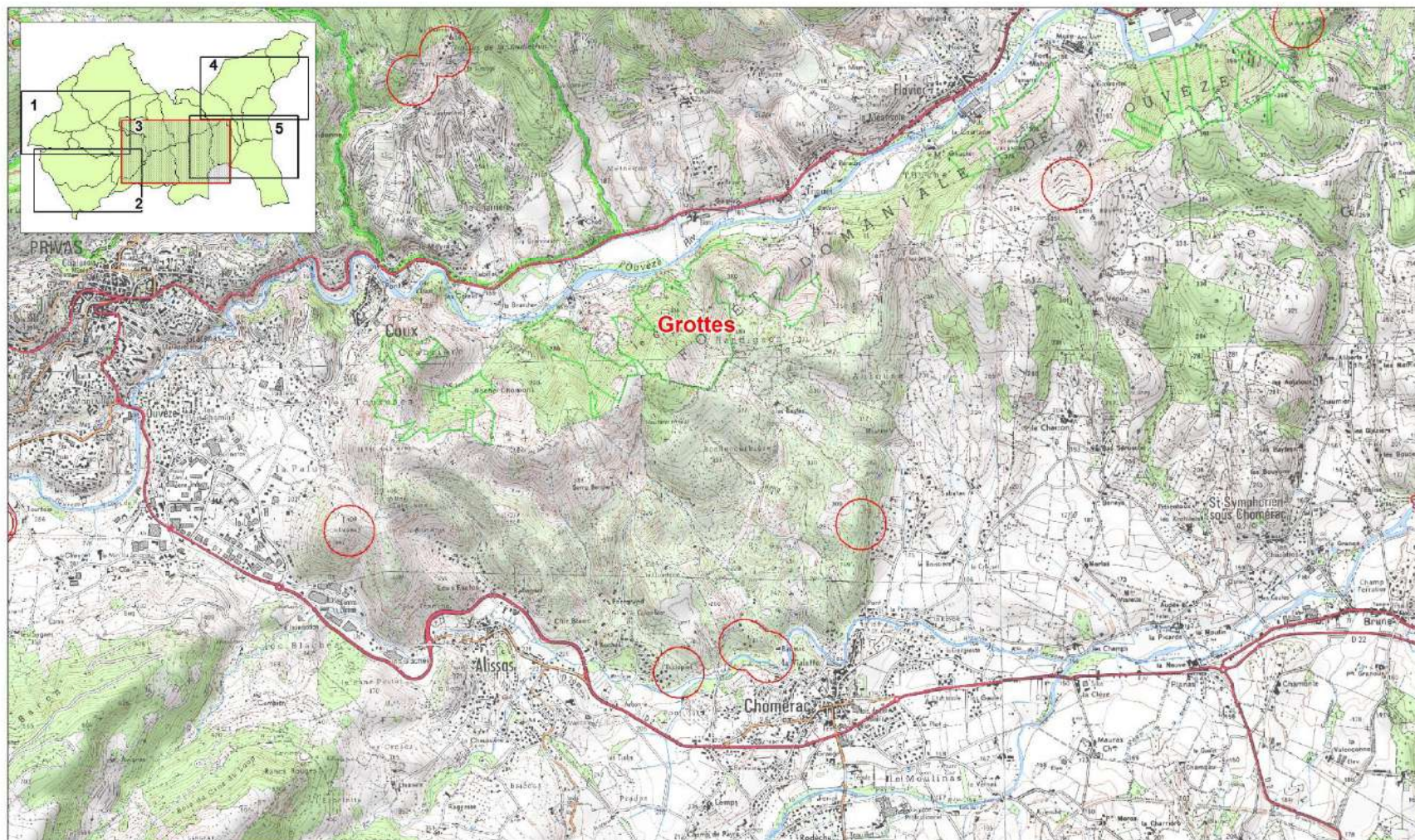
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



Fond : Scan25 IGN
Cartographie : Biotope, 2015
Sources : DDT 07, CG 07



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 3/5



MAIRIE DE
Le Bouzin

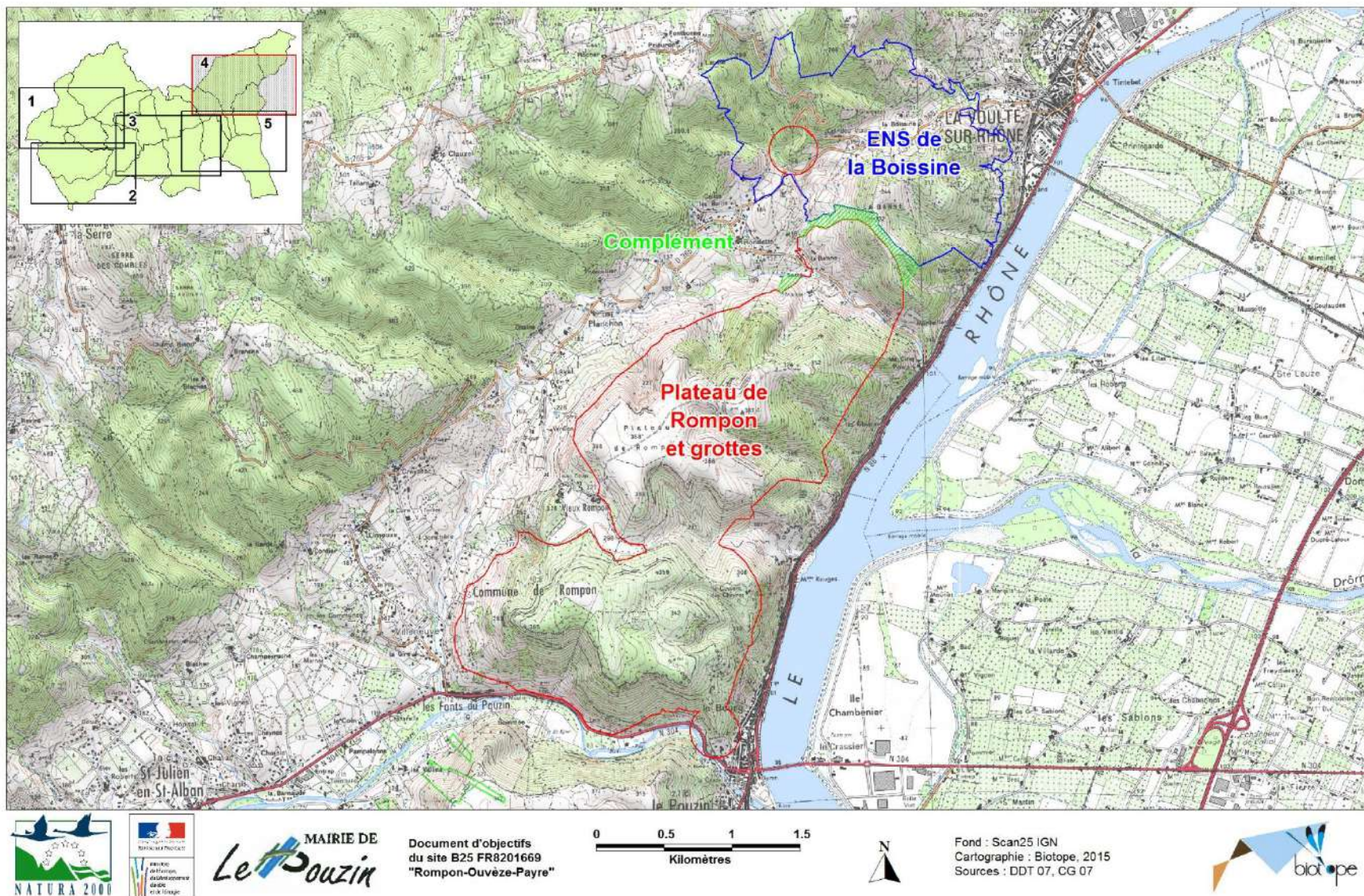
Document d'objectifs
du site B25 FR8201669
"Rompon-Ouvèze-Payre"



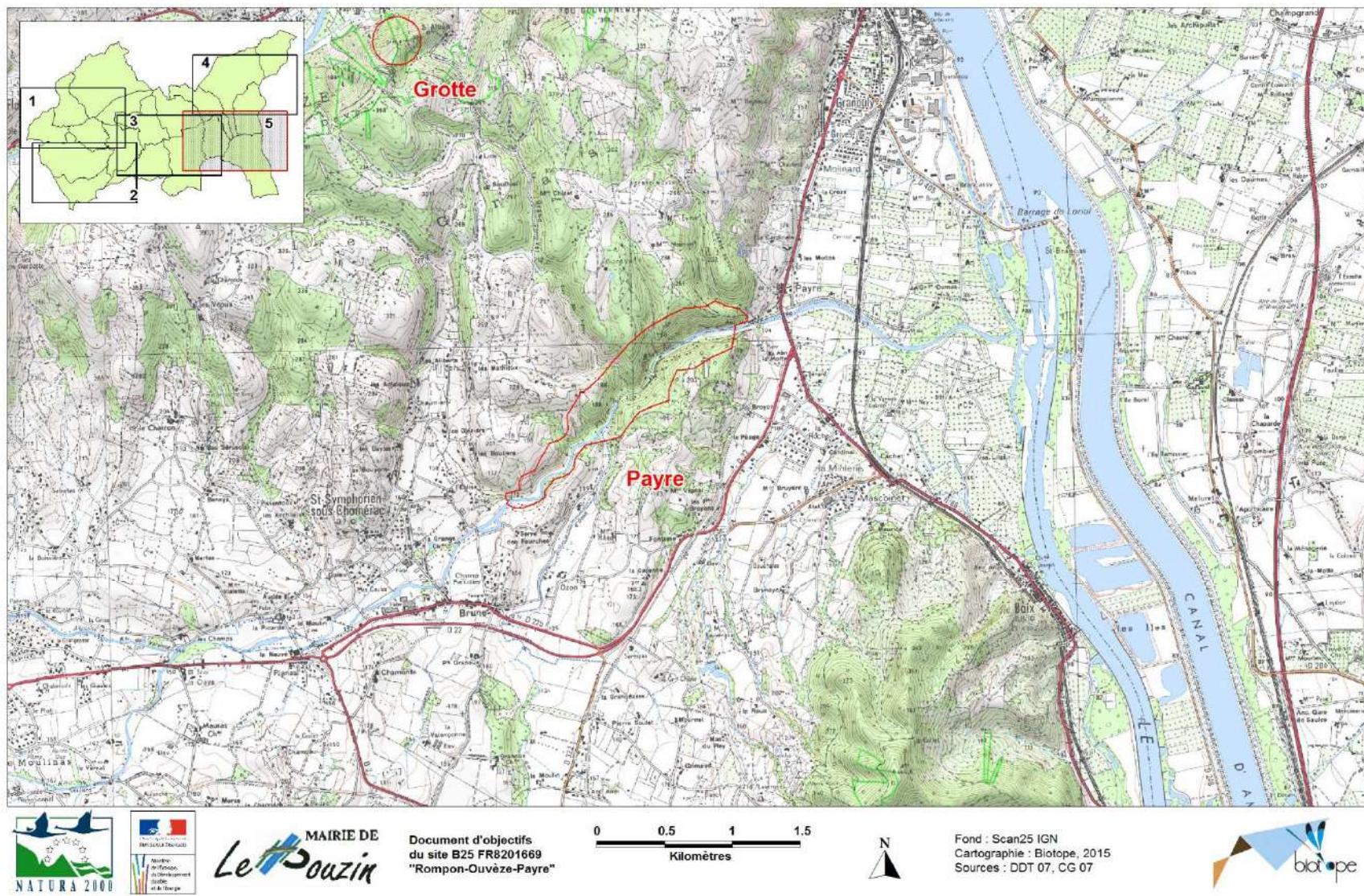
Fond : Scan25 IGN
Cartographie : Biotope, 2015
Sources : DDT 07, CG 07



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 4/5



CARTE 4 : Proposition de modification du périmètre 2015 - 5/5



XIV. Bibliographie

Documents de travail et rapports d'étude

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PRIVAS RHÔNE ET VALLÉES (2010) - Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. 14 p.

CONSEIL GÉNÉRAL D'ARDÈCHE(2007) - Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Ardèche (SDENS 07).

COUSY, M. (2005) - Pour une gestion concertée de la ressource en eau. Le contrat de rivière de l'Ouvèze et son étude technique préalable. Usages-Ressources. Syndicat Ouvèze Vive.

DENELLE, N (1982) - Une analyse de la flore vasculaire du Vivarais et du Velay oriental. Thèse de spécialité en Ecologie, Université Sci. & Techn. Languedoc. Montpellier, 207 p., 21 fig., 4 photos ; 123 p. ; 171 p.

DUBRULLE, PM.& CATUSSE, M. (2012) - Où en est la colonisation du castor en France ?. ONCFS.

FAUGIER, C. (s.d.) - Inventaire des espèces de mammifères présents sur les communes de Baix, Chomérac, Le Pouzin, Rompon, Saint Julien -en-Saint-Alban, Saint Symphorien-sous-Chomérac, La Voulte sur Rhône. (7 communes). 2p.

FEDERATION DE PECHE DE L'ARDECHE - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche.

LAFARGE GRANULATS(2002) - Demande d'autorisation pour le renouvellement-extension et le changement d'exploitant d'une carrière de roches massives ainsi que pour la modification de son installation de traitement de matériau.

LPO Ardèche (2012). ISSARTEL, G. - Première synthèse des données Chiroptères sur le site NATURA 2000 B25 "Rompon - Ouvèze - Payre" et ses abords immédiats (Ardèche). 13p.

LPO Ardèche (s.d.) - Site Natura 2000 B25 - Plateau de Rompon - Ouvèze - Payre. Synthèse des données concernant les vertébrés. Cartographie des espèces patrimoniales. (oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens). 5p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS(2005) - Mission d'études foncières sur le site Espace Naturel Sensible potentiel n°8 « Roc de Gourdon et contreforts du Coiron.

PREFET DE L'ARDECHE (2014) - Arrêté préfectoral n° 2014 331 - 0004 Autorisant la capture ou l'enlèvement, la destruction et perturbation de spécimens d'espèces animales protégées, la destruction, l'altération et la dégradation de site de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées par la société CEMEX Granulats Rhône-Méditerranée dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la route des Royes sur la commune de Châteaubourg (07).

Site de la vallée de l'Ouvèze - Programme Life « Eaux et forêt ».

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE PRIVAS (2010) - Rapport sur le service.19p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE LA PAYRE - Plan pluriannuel de gestion de la végétation du bassin versant de la Payre pour la période 2007-2012.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE (2011) - Etude de mise en place d'un plan de gestion de l'Ouvèze, Ardèche - Espace de mobilité et transport solide.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE(2010) - Caractérisation de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Ouvèze.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE(2009) - Contrat de rivière Ouvèze.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE(2005) - Etude hydraulique et géomorphologique de l'Ouvèze.

SYNDICAT OUVÈZE VIVE (2005) - Etude paysagère du bassin versant de l'Ouvèze.

TEREO (2005) - Etude piscicole de l'Ouvèze.

Principale sitographie

Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées : <http://www.privas-rhone-vallees.fr/>

Communauté de Communes Eyrieux aux serres : <http://www.eyrieux-aux-serres.fr/>

Communauté de Communes Barrès Coiron : <http://www.barres-coiron.fr/>

Communauté de Communes Confluence Drôme Ardèche : <http://www.confluences-drome-ardeche.fr/>

Syndicat Ouvèze Vive : <http://www.sivom-ouzezevive.fr/>

Syndicat des Eaux du Bassin de Privas : <http://www.eau-bassindeprivas.fr/>

Syndicat Ouvèze Payre : <http://www.eau07-ouzezepayre.fr/>

Anon, Site de l'ONEMA : Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens. <http://www.onem-france.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

MEDDE, Portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

<http://www.alissas.fr>

<http://www.barres-coiron.fr/>

<http://cities.reseaudescommunes.fr>

Site internet fédération de pêche de l'Ardèche : www.peche-ardeche.com/

Site MEDDTL : www.developpement-durable.gouv.fr/

Site INSEE : www.insee.fr/

Site agence de l'eau RMC : www.eaurmc.fr/

Ministère de l'agriculture : agriculture.gouv.fr

Site office de tourisme privas rhône et vallées : www.privasrhonevallees.com/-fr-

XV. Index des sigles et abréviations

AAPPMA : Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

ACCA : Association Communale de Chasse Agrée

AEP : Alimentation en Eau Potable

ANC : Assainissement Non Collectif

BC : Barrès Coiron (communauté de communes)

BV : Bassin versant

CC : Communauté de Communes

CDA : Confluence Drôme-Ardèche (communauté de communes)

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

CEE : Communauté Economique Européenne

CENT : Centre Européen de Nouvelles Technologies

CG : Conseil Général

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

COFIL : Comité de Pilotage Local

CR : Contrat de Rivière

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DIREN : Direction régionale de l'environnement, maintenant dénommée DREAL

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement

DOCOB : Document d'objectifs

DDT : Direction Départementale des Territoires, fusion entre la Direction Départementale De l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EH : Equivalents-Habitant

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FSD : Formulaire Standard des Données

GR : Grande Randonnée

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LoiDTR : Loi sur le Développement des Territoires Ruraux

MAAPRAT : Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

MAET : Mesure Agri Environnementale Territorialisée

ME : Masses d'Eau

MEDDTL : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, du Transport et du Logement

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF : Office National des Forêts

PAC : Politique Agricole Commune

PAN : Propositions d'Actions Nécessaires

PCS : Programme de Contrôle de Surveillance

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

PDM : Programme de Mesures

PDPG : Plan départemental pour la gestion du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles

PDPL : Plan départemental de gestion piscicole local

PGP : Plan de Gestion Piscicole

PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale

PLU : Plans Locaux d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPR : Plans de Prévention des Risques

PPRI : Plans de Prévention des Risques d'Inondation

PR : Petite Randonnée

PRV : de Privas Rhône et Vallées (communauté de communes)

PSG : Plan Simple de Gestion

pSIC : Proposition de Site d'importance Communautaire

RCO : Réseau de Contrôle Opérationnel

RCS : Réseau de Contrôle de Surveillance

RNU : Règlement National d'Urbanisme

RTE : Réseau de Transport d'Electricité

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utile

SATESE : Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEBP : Syndicat des Eaux du Bassin de Privas

SEQ : Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

SIAEPayre : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Payre

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vêrone

SIC : Site d'Importance Communautaire

SIOP : Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre

SOV : Syndicat Ouvèze Vive

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'épuration des eaux usées

STH : Surface Toujours en Herbe

SYMC : Syndicat Mixte du Chambenier

TP : Taxe Professionnelle

TVB : Trame Verte et Bleue

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zones de Protection Spéciale

ZSC : Zones Spéciales de Conservation

XVI. Glossaire

Affluent (ou tributaire) : cours d'eau qui se jette dans un autre cours d'eau, en général au débit plus important.

Bassin versant ou Bassin hydrographique : territoire drainé par des eaux souterraines ou superficielles qui se déversent dans un collecteur principal (cours d'eau, lac) et délimité par une ligne de partage des eaux.

Biodiversité : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimée en nombre d'espèces animales et/ou végétales.

Charte Natura 2000 : outil contractuel permettant à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents.

Code Corine : codification attribuée aux habitats naturels selon la typologie Corine biotope

Code Natura 2000 : codification attribuée aux habitats naturels et aux espèces selon la typologie Natura 2000, faisant référence aux annexes des directives habitats et oiseaux.

Comité de pilotage du site Natura 2000 : organe privilégié d'échanges et de concertation qui a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000.

Confluent ou point de confluence : lieu où se rejoignent plusieurs cours d'eau.

Contrat Natura 2000 : démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Contrat de Rivière : programme d'actions concertées, fondé sur un diagnostic préalable (atouts et faiblesses du milieu) mis en œuvre pour protéger et valoriser un bassin versant hydrologique

Document d'Objectifs : plan de gestion élaboré sur les sites Natura 2000 en France

Effluent : terme générique désignant une eau résiduaire urbaine ou industrielle, et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante (dissoute, colloïdale ou particulaire).

Espèce : groupe de plantes ou d'animaux qui possède des caractères communs les distinguant des autres plantes ou des autres animaux. Les espèces sont classées par genres puis par famille.

Eutrophe : se dit d'un milieu encombré de matières nutritives en surabondance, ne pouvant être totalement utilisées par les organismes vivants du milieu.

Eutrophisation : processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote, phosphore, potassium, etc.) modifiant la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.

Formulaire Standard des Données : formulaire européen d'information sur les habitats naturels, les espèces végétales et animales et les activités présentes sur le site Natura 2000.

Habitat naturel : aussi appelé biotope, est un milieu de vie défini par des conditions particulières de climat et de sol, et caractérisé par la présence de certaines espèces animales et végétales. Il peut par exemple s'agir d'un grand type de milieu (un fleuve) ou de milieux plus restreints (végétations de falaises, pelouses sur dôme rocheux, tourbières de pentes, etc.)

Habitat d'espèce : zone, secteur ou endroit où l'espèce réalise une partie de son cycle vital

Habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire : les habitats naturels ou espèces listés dans la Directive Habitats sont nommés habitats ou espèces d'intérêt communautaire, ils méritent toute notre attention au titre de Natura 2000.

Habitat naturel ou espèces prioritaires : Parmi ceux-ci, certains sont considérés par la commission européenne comme particulièrement rares ou vulnérables, ce sont des habitats ou espèces prioritaires. Ils sont indiqués en gras et suivis d'un « * » dans le corps de texte du DOCOB.

Lit majeur : plaine inondable, lit de hautes eaux.

Lit mineur : lit apparent, lit permanent.

Masse d'eau : la masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau.

Neutrophiles : se dit de végétaux croissant dans des conditions de pH voisines de la neutralité.

Nitrates : sels de l'acide nitrique. La formule chimique de l'ion nitrate est NO_3^- . La présence de nitrates dans l'eau est un indice de pollution d'origine agricole (engrais), urbaine (dysfonctionnement des réseaux d'assainissement) ou industrielle. En Europe, la directive Nitrates vise à réduire cette pollution.

SDAGE : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification à long terme qui oriente pour une décennie les politiques de gestion de l'eau pour chaque bassin hydrographique métropolitain.

SAGE : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de mise en application locale du SDAGE. C'est un instrument de planification d'une politique locale de l'eau au niveau d'une unité hydrographique cohérente (une partie de bassin versant par exemple).

Site d'Importance Communautaire : site participant à la constitution du réseau Natura 2000 au titre de la Directive « habitats » qui deviendra une Zone Spéciale de Conservation.

Structure animatrice : structure qui anime la rédaction du DOCOB et/ou sa mise en œuvre.

ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux): inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique): secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.